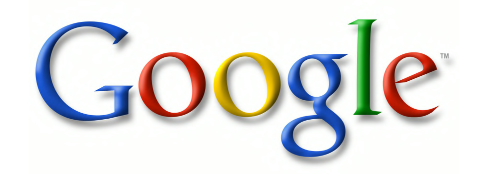
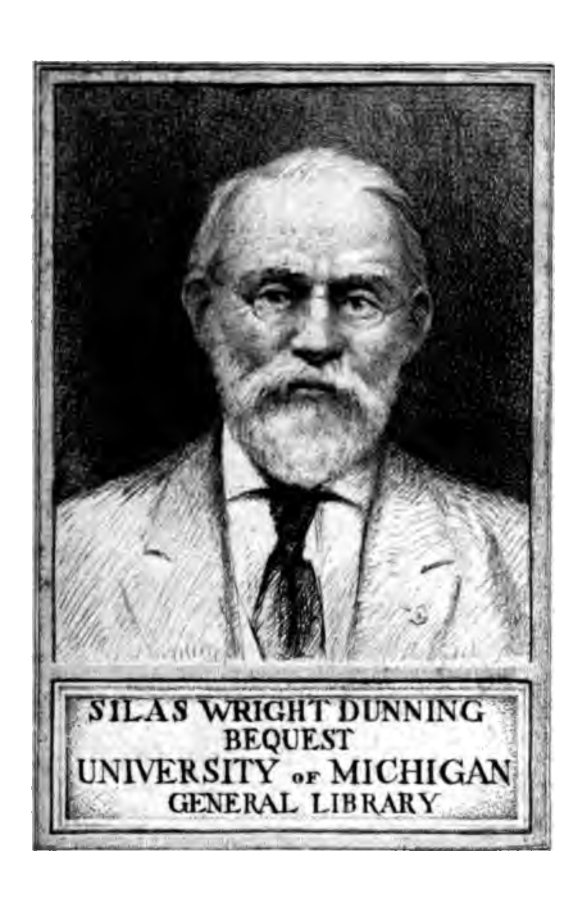

Google


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DE LA MARNE.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

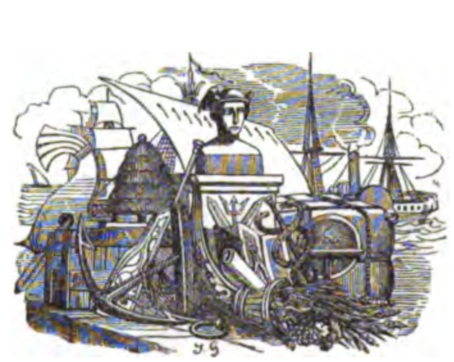
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Tenue à Châlons, le 25 septembre 1851,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE PRÉFET, PRÉSIDENT-NÉ.



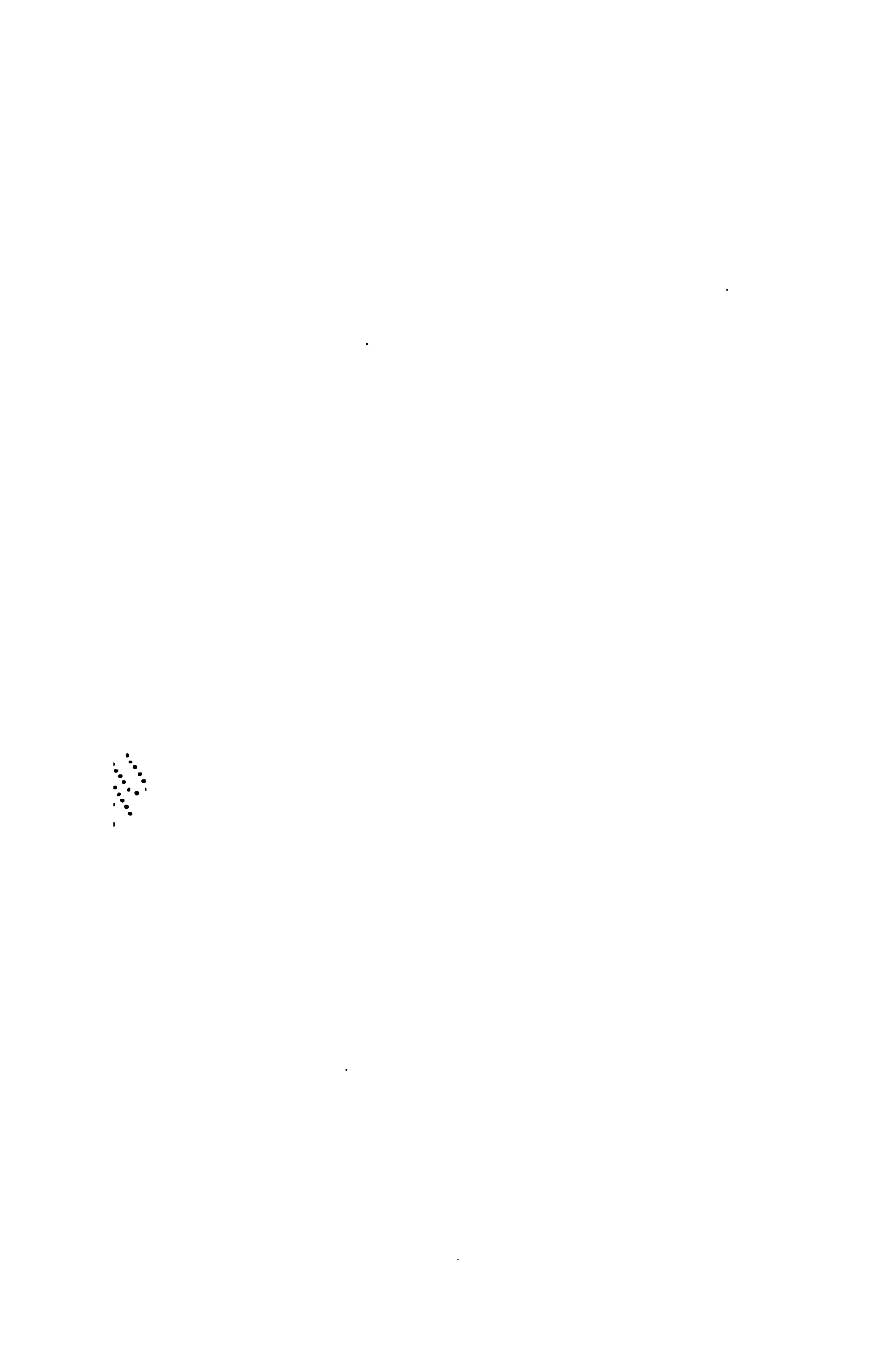
CHALONS.

BONIEZ-LAMBERT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

14—16, rue d'Orfeuil.

—

1852.



SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Tenue à Châlons, le 25 septembre 1851,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE PRÉFET, PRÉSIDENT-NÉ.

DISCOURS D'OUVERTURE,

PAR M. SELLIER, PRÉSIDENT ÉLU.

MESSIEURS,

C'est pour la première fois, depuis huit ans, que nous nous retrouvons en présence des produits de notre département.

L'exposition de ces produits avait tout naturellement sa place marquée au milieu des fêtes qui ont attiré dans notre ville tant d'étrangers. Nos agriculteurs, nos amateurs de jardins, nos industriels et nos artistes devaient en effet livrer avec empressement à l'appréciation d'un

plus grand nombre de juges compétents, soit les résultats agricoles les plus remarquables, soit les prodiges de l'horticulture, soit enfin les œuvres de l'industrie et des arts dont notre pays a été doté par leur intelligence et par leur habileté. Aussi la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, vouée à tout ce qui est utile, a-t-elle pris avec bonheur l'initiative d'une de ces exhibitions générales qui attirent toujours la curiosité et l'intérêt, mais dont le principal objet, comme on l'a dit depuis longtemps, est de mettre en rapport plus direct le producteur et le consommateur, et d'établir entre les fabricants une salutaire émulation et une précieuse rivalité qui tournent au profit de tous.

Il est vrai, Messieurs, que nous agissions dans une sphère peu étendue, et qu'après les grandes expositions qui ont eu lieu dans la capitale de la France, et surtout pendant la durée de celle qui, de toutes les parties du monde, a réuni dans un pays voisin les plus riches produits en tous genres, il n'était guère permis d'espérer que l'attention publique s'abaissât sur des résultats, qui pour être plus modestes, n'en sont pas moins utiles. Toutefois l'évènement n'a pas justifié cette prévision, si l'on en juge par la foule qui, depuis quatre jours, s'est pressée dans cette enceinte pour admirer ces plantes extraordinaires, bizarres et éminemment riches tout à la fois, qu'un des horticulteurs les plus éclairés de notre département a bien voulu enlever momentanément à ses magnifiques serres et placer sous les yeux d'un public toujours avide de merveilleux ; pour apprécier selon leur mérite ces machines d'un travail si achevé et ces délicieux modèles qui nous ont été apportés avec tant d'empressement par

notre École d'arts et métiers ; ces œuvres industrielles et artistiques que notre département n'a plus à envier à aucun autre, ces fruits, ces fleurs si propres à captiver le goût et à charmer les regards, et par dessus tout, pour rendre justice aux efforts raisonnés et judicieux que font incessamment nos cultivateurs dans le but d'augmenter encore, si cela est possible, la fertilité de nos campagnes. Car, vous le savez, Messieurs, notre pays est essentiellement agricole, et tous les jours nous voyons s'y accroître les ressources alimentaires qui non seulement suffisent à notre consommation, mais nous permettent même de venir en aide à nos voisins.

Honneur donc au département de la Marne ! honneur à nos exposants ! c'est en présence de leurs œuvres que nous allons proclamer les noms des plus habiles d'entre eux, et ratifier ainsi le jugement déjà porté par le public.

L'exposition, Messieurs, devait occuper le premier rang dans l'allocution de votre président ; vous lui permettrez cependant d'ajouter que peut-être, dans aucun temps, les diverses parties de votre programme n'ont été mieux remplies. Les distinctions promises pour ceux de vos concours qui se reproduisent chaque année ont presque toutes été méritées, et de plus, vous avez été assez heureux pour décerner la récompense affectée à la solution d'une question qui intéresse au plus haut point la moralité publique et l'avenir de notre patrie.

C'est ainsi, Messieurs, que vous marchez constamment vers le but que vous vous êtes proposé, et que vous justifiez les témoignages d'intérêt que vous ne cessez de recevoir du premier corps électif du département, du digne magistrat qui a bien voulu présider à cette solennité, et de l'autorité supérieure qui, par ses encoura-

gements, vous permet de vous rendre de plus en plus utiles à votre pays.

La visite faite à votre exposition par M. le Ministre de l'intérieur, dont la fermeté à toute épreuve est la meilleure garantie du maintien de l'ordre sans lequel l'agriculture et l'industrie ne pourraient subsister, la bienveillance qu'il a montrée dans l'examen de nos divers produits, ses observations pleines de justesse, les félicitations bien méritées qu'ont reçues de lui nos exposants, sont autant de motifs pour eux et pour nous d'avancer de plus en plus dans la voie du progrès. Vous répondrez ainsi, Messieurs, pour votre part, à la confiance du Gouvernement, et vous continuerez à recueillir les sympathies de vos concitoyens.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

POUR L'ANNÉE 1850-1851,

PAR M. MOHEN, *secrétaire.*

MESSIEURS,

Pendant l'année qui vient de s'écouler vous avez, peut-être plus que jamais, cherché à développer l'activité agricole, commerciale, littéraire du département, et l'empressement avec lequel, en ces jours de fêtes, tant de vos compatriotes et d'étrangers se sont rendus à votre appel, vous prouve l'intérêt qu'ils prennent à vos travaux, et la sympathie dont chacun de vous peut être fier à juste titre.

La paix publique que nous serons si heureux de voir se prolonger, n'a pas peu contribué à assurer le succès de vos encouragements. Tout le monde sent la nécessité d'une tranquillité parfaite, parce que sans elle il n'est pas de progrès possible.

L'amour du bien public vous a dirigés dans chacun de vos actes, a présidé à chacune de vos séances, et souvent il vous est arrivé d'aller au-devant du mérite modeste pour le découvrir et le récompenser.

Je suivrai la marche adoptée par mes prédécesseurs pour vous retracer vos travaux, et comme l'agriculture a toujours tenu le premier rang sur votre programme, c'est par elle que je vais commencer.

Agriculture.

La maladie de cette précieuse solanée, d'une valeur inestimable en économie domestique, vous a encore vivement inquiétés cette année. Le besoin se fait sentir de régénérer la pomme de terre ou de lui donner un succédané capable, sinon de la remplacer, de compenser au moins en partie par sa production le déficit occasionné par la dégénérescence des tubercules dont je vous entretiens.

Depuis 1848, année pendant laquelle vous vous en êtes sérieusement occupés, la maladie de la pomme de terre n'a cessé de se manifester. M. Duguet, à qui vous avez renvoyé les publications qui vous sont parvenues sur ce sujet, vous a exposé quelques-unes des opinions de leurs auteurs relatives aux causes présumées de la maladie et aux moyens proposés pour éviter le mal. Vous avez vu que jusqu'alors on était tout aussi peu d'accord sur la nature de l'affection que sur les causes qui la développent ou la propagent.

La Société d'agriculture de Boulogne vous a transmis plusieurs mémoires sur cette maladie et sur les moyens de la prévenir. La nouvelle théorie qu'elle expose aura-

t-elle plus de succès que ses aînées? Nous répondrons de suite, dit M. le rapporteur, que nous en avons la confiance, et que jusqu'ici il ne s'en est présenté aucune d'aussi acceptable, parce qu'aucune ne s'appuyait aussi sérieusement sur les lois immuables de la nature.

Partant de ce principe, que la maladie des pommes de terre doit être attribuée aux mauvaises conditions dans lesquelles se fait la plantation, à l'oubli des lois naturelles qui doivent toujours être religieusement respectées et à la soustraction depuis longtemps répétée des germes reproducteurs. M. le rapporteur développe les faits qui se passent tous les ans et tous les jours dans la pratique.

Aussitôt après l'arrachage des pommes de terre, qu'elles soient sèches ou non, selon que cette opération se fait en temps plus ou moins favorable, on les entasse dans des caves ou celliers. Naturellement elles s'échauffent; l'air tempéré qui règne constamment dans ces endroits humides active encore cette fermentation : bientôt des germes poussent; on les casse : ils repoussent encore, se trouvent de nouveau arrachés, puis, enfin, quand arrive le temps de la plantation on ne confie plus à la terre que des tubercules épuisés par des germinations successives et incapables de produire les pousses fortes et vigoureuses qui caractérisent les plantes bien portantes.

Ces raisons si sages, si valables, que tout le monde, possédant les plus légères notions de physiologie végétale, ne peut s'empêcher d'accepter, M. le rapporteur les trouve, non seulement dans le mémoire de MM. Cazin, Brunet et Leroy, de Boulogne, mais encore dans une note publiée par M. Lecomte, de Ville-sur-Arce, ancien administrateur des parcs et jardins de la couronne. Mais là ne s'arrêtent pas les procédés barbares

employés à l'égard de la pomme de terre. Ne rencontre-t-on pas des localités dans lesquelles cette plante ne se reproduit qu'à l'aide de tubercules coupés par morceaux, par œilletons, par boutures, et même par ses pelures? N'a-t-on pas proposé d'en retrancher les feuilles et les tiges pour en faire du fourrage et donner par ce moyen plus de développement aux tubercules? et l'on s'étonne, après toutes ces mutilations, de ne plus avoir que des produits malades!

En vérité, si une chose doit nous surprendre, n'est-ce pas plutôt la vitalité de cette plante? Sans accepter comme un fait désormais bien établi, que le peu de précautions que l'on prend pour assurer la conservation de la pomme de terre, une fois arrachée du champ qui l'a produite, est une des causes les plus puissantes de détérioration, vous l'avez cependant regardé comme d'une grande probabilité; et pour remédier à la maladie et assurer la reproduction de la plante dans les meilleures conditions, vous ne pouvez que conseiller aux agriculteurs plus de soins dans l'arrachage, la conservation et le choix des tubercules destinés à la reproduction.

M. Decoste, votre correspondant à Sézanne, pense, après trois années d'expériences, avoir réussi dans la régénérescence en faisant des boutures, lesquelles lui ont procuré des graines qui paraissent offrir des garanties suffisantes. Il est d'autant plus important d'obtenir ainsi des améliorations, qu'il nous est impossible de compter sur le *psoralea esculenta*. Des semences de cette plante ont été tirées de Paris, cultivées dans nos jardins, mais les résultats obtenus sont loin d'entretenir l'espoir que l'on avait conçu de voir des racines nouvelles remplacer la pomme de terre, surtout si nous devons en

juger par les tentatives infructueuses de notre collègue, M. Doriu. En effet, cinquante à soixante graines, achetées à Paris chez M. Lamarre-Picquot, ont été semées, un tiers en bonne terre de jardin, un tiers sur couche et sous cloche, enfin, le dernier tiers en plein champ; non seulement ces graines n'ont rien produit, mais elles n'ont même pas germé. D'autres renseignements qui vous sont parvenus établissent que des jardiniers ont plusieurs fois répété ces expériences et qu'ils n'ont constaté que de nombreux insuccès.

M. Hémart, de Montmort, vous a rendu compte d'nn mémoire adressé à la Société par M. Lalire, instituteur à Puisieulx. M. le rapporteur regrette de ne pouvoir partager les opinions de l'auteur sur le système d'assolement uniforme qu'il propose pour les cantons de Montmirail, Montmort, Esternay et La Ferté-Gaucher. Il fait observer que les terres de ces différentes localités sont très différentes les unes des autres par leur nature, et qu'à moins de s'y ruiner, il serait impossible de faire une application rigoureuse de l'assolement quadriennal; d'ailleurs, la culture ou les procédés pour préparer la terre et les engrais ne sont pas les mêmes dans ces quatre cantons. Bien assoler les terres, c'est faire alterner les cultures sur le même sol sans le fatiguer, tout en en retirant plus de revenus; mais de prime abord passer de l'ancienne à la nouvelle méthode, sans tâtonnements, sans sonder son terrain, ce serait s'engager dans des voies dispendieuses en vue de résultats incertains. En dernière analyse, dit M. le rapporteur, les intentions de M. Lalire sont parfaites, et il faut le féliciter d'occuper ainsi ses loisirs.

M. Hémart, dans une autre communication, continue à vous faire connaître les produits qu'il a retirés de la culture des blés exotiques.

Le 4 octobre, il a semé deux litres de blé géant sur une superficie d'un are huit centiares; il a récolté huit gerbes ou trente-six litres de grain.

Trois litres de blé momie ont produit vingt gerbes ou quatre-vingt-quinze litres.

Un demi-litre de blé du pays a donné cinq gerbes ou dix litres.

Il fait remarquer que c'est au blé du pays que les oiseaux ont fait le plus de tort, et confirme cette observation déjà faite que le blé momie est difficile à battre; que les grains placés dans les aisselles ont beaucoup de peine à sortir de la balle; qu'il est plus délicat que les deux autres espèces et qu'il n'aime pas la mauvaise terre. Malgré cela il termine en disant que tout l'avantage reste dans une proportion considérable au blé momie.

Votre commission a jugé que, cette année, la plus belle récolte avait été faite par M. Sellier, votre président, à qui est due, comme vous le savez, l'introduction de ce blé en France.

Les maladies des céréales ont activement occupé M. Hémart. La carie, le charbon, la rouille, déterminent l'atrophie des épis. Notre collègue pense que, pour y remédier, le chaulage et le *vitriolage* des grains présentent des avantages.

Vous avez appris avec intérêt que M. Preinsler, cultivateur à Châlons, qui avait semé sur le territoire de cette ville cent litres d'orge hexastique ou à six rangs, en a récolté quarante-cinq douzaines de gerbes rendant

chacune soixante à soixante-cinq litres de grain, ce qui fait au total au moins vingt-sept hectolitres, ou cinquante-deux hectolitres par hectare. Le produit de cette orge est donc de beaucoup supérieur à celui de l'orge ordinaire; vous ne pouvez qu'en encourager la culture.

Dès l'année 1847, vous avez cherché à répandre dans le département la culture du chanvre du Piémont.

Plusieurs cultivateurs vous avaient annoncé des récoltes dépassant de moitié celles des cultures indigènes, d'autres ont déclaré que le chanvre du Piémont faisait l'admiration de ceux qui le voyaient. L'année suivante, M. Bouquet vous faisait savoir que ses résultats toujours satisfaisants le portaient à penser que le *cannabis gigantea* s'acclimaterait dans la Champagne.

En 1851, vous avez fait une nouvelle distribution de graines, et aujourd'hui, M. Millon, de Bussy-le-Repos, vous envoie le chanvre qu'il a obtenu. Vous avez reconnu qu'il était de bonne qualité, un tiers plus long que le produit indigène; qu'il donne plus en quantité; mais, suivant lui, les étoupes en sont peut-être un peu plus abondantes. Les tiges qui ont été envoyées à votre exposition par MM. Doizelet, de Nuisement; Dominé, de Châlons; Haudos, de Loisy; Courtin, de Fèrebrianges; Marié, de Marson, et par beaucoup d'autres personnes encore ont offert des variétés quant à la hauteur prodigieuse à laquelle elles sont parvenues (trois à cinq mètres); mais chacun de ces messieurs reconnaît qu'il y aurait un *avantage considérable* attaché à la culture du chanvre du Piémont, et qu'il est *de beaucoup préférable* à l'espèce indigène.

Vous vous êtes toujours montrés très disposés à encourager les plantations, surtout dans les localités du département les moins favorisées quant à la fertilité, et, sur le rapport de M. Boulard, l'un de vos commissaires (1), vous avez pensé que des félicitations devaient être adressées à M. Pelletier, avoué à Sainte-Ménehould, à cause des efforts qu'il a faits en plantant 3,200 pieds d'arbres fruitiers dans sa propriété près de Rouvroy.

Toute amélioration apportée à la culture du pin dans le département ne peut manquer d'éveiller votre attention. Vous avez applaudi aux travaux de M. Luce, qui a propagé dans nos contrées la greffe herbacée du Pin laricio sur le Pin sylvestre.

En 1835, M. Caquot, votre collègue, qui avait déjà introduit avec succès dans ses plantations de La Veuve, l'épicéa, le mélèze et le lord Weymouth, a fait greffer en laricio environ 200 pins sylvestres; une vingtaine seulement de ces greffes réussirent, mais les arbres qu'elles ont produits justifient bien la prédilection dont ce magnifique pin jouit depuis quelques années. Ses tiges, trois fois plus grosses que celles du pin sylvestre du même âge, droites comme des flèches, dominent toute la plantation, montrant au loin leurs têtes élancées couvertes d'un épais feuillage. Un nouvel essai, tenté quelques années après par M. Caquot, n'avait produit aucun résultat; depuis, MM. Moët et Letrain firent aussi sans succès la même épreuve. Enfin, cette année, Mlle Mosnier

---

(1) *Membres de la commission :* MM. Boulard, *rapporteur*, Bourgeois-Thiéry et Ponsard.

voulut garnir de pins laricio les abords d'une avenue formée en partie de mélèzes.

M. Luce, pensant que l'insuccès des essais précédents pouvait provenir, d'une part, de ce que la greffe avait été faite sur des sujets trop jeunes (trois à quatre ans), de l'autre, de ce que ces greffes avaient manqué de soins ultérieurs, n'opéra que sur des sujets de sept à huit ans. 225 greffes furent faites en juin de cette année; 160 environ sont parfaitement reprises.

Vous avez pensé que ce succès méritait une récompense et, sur le rapport de votre commission (1), vous vous êtes empressés de l'accorder à M. Luce.

Vous avez soumis à l'appréciation d'une commission un coupe-racine d'un nouveau modèle, fabriqué par un de vos anciens compatriotes. M. Durand a voulu procurer à nos cultivateurs, au meilleur marché possible, l'emploi de cet instrument dont vous avez reconnu l'utilité, et qui doit être conseillé surtout dans les exploitations de moyenne importance.

M. Faure vous a rendu compte du procédé que M. Vaisselle, d'Ambonnay, recommande pour détruire les insectes nuisibles à la vigne. Il paraît établi que les échalas leur servent de refuge, et qu'en agissant à l'aide de fumigations de sulfure noir de mercure, que l'on fait arriver dans une espèce de grande caisse en zinc proportionnée à la quantité d'échalas qui doivent subir cette préparation, on réussit à donner aux insectes une mort

---

(1) *Membres de la commission :* MM. Caqdot, de Pinteville et Royer, *rapporteur.*

inévitable. Vous serez heureux d'apprendre que M. Vaisselle, continuant ses expériences, a réellement lieu d'être satisfait de son procédé.

Un projet pour assurer la conservation des vins, vous a été soumis par M. Lefèvre-Cheruy, propriétaire à Cumières. La commission, n'adoptant pas le moyen proposé, a dû engager l'auteur à se livrer à de nouvelles recherches.

Dans un rapport que M. Sellier vous a fait, au nom d'une commision (1), sur les moyens employés par M. Vautrin de Lamotte, d'Ay, pour assurer la conservation des échalas dans les vignes, des bois dans les caves, et pour empêcher le ficelage des bouchons de se détériorer, vous avez pu apprécier la persévérance de ce propriétaire distingué pour parvenir aux résultats qu'il vous annonce. Vous avez remarqué, par le bon état des échantillons déposés entre vos mains, que son système de *moyères*, qu'il appelle *suspendues*, a répondu à son attente d'une manière satisfaisante. Pour construire ses *moyères*, M. Vautrin plante en terre quatre piquets de telle sorte qu'ils s'élèvent à la hauteur de cinquante centimètres environ; sur leur sommet il place deux échalas qui servent de plancher, puis, par une combinaison extrêmement simple, il en met d'autres transversalement; une autre couche vient croiser celle-ci, et ainsi de suite, de telle sorte que les échalas disposés successivement par couches, les unes au-dessus des autres, se trou-

---

(1) *Membres de la commission :* MM. Sellier, *président* et *rapporteur*, Nitot et Dinet-Peuvrel.

vent très solidement établis et préservés de l'humidité comme de l'invasion des insectes. Aussi, votre rapporteur n'hésite-t-il pas à recommander cette manière d'opérer aux propriétaires de vignes, de même qu'il conseille aux autres personnes qui peuvent être intéressées à l'emploi du procédé Margary, de continuer les expériences commencées par M. Vautrin de Lamotte, pour garantir contre l'humidité les bois et les cordages.

Une commission d'enquête désignée par l'Assemblée nationale avait été chargée de recueillir des renseignements sur la production, le commerce et l'emploi du sel. Vous avez été saisis de cette grave question pour ce qui regarde le département de la Marne, et le résultat de vos études a été que si la consommation du sel a augmenté dans le département depuis le 1er janvier 1849, cette augmentation a eu lieu dans une très faible proportion.

Les sels se vendaient avant la réduction de l'impôt, savoir : En gros, 37 centimes,
En détail, 40 centimes le kilogramme.

Après le 1er janvier 1849, ils se sont vendus :
En gros, 18 à 19 centimes;
En détail, 25 centimes.

Aujourd'hui, ils se vendent :
En gros, 16 centimes 75;
En détail, 20 centimes.

Dans quelques communes du département, qui se livrent à l'engraissement du bétail, l'emploi du sel a augmenté et même doublé ; dans d'autres, il est resté stationnaire et presque nul. Il a été regardé, à Pogny, que le sel était un bon préservatif contre la péripneumo-

nie. Il paraît encore pouvoir être employé avec avantage pour remédier aux dangers qu'offrent pour le bétail les fourrages avariés ; mais ce n'est là qu'un usage exceptionnel et applicable seulement dans les années pluvieuses.

Il ne semble pas du reste que le sel soit utile pour l'engraissement des bestiaux. Les cultivateurs du département de la Marne emploient très peu ou plutôt n'emploient pas le sel pour la confection des engrais ou l'amendement des terres. Les quantités à employer devraient d'ailleurs être telles qu'il serait difficile, en supposant que le sel fût un amendement utile dans les terrains calcaires, d'obtenir des bénéfices suffisants pour couvrir les frais.

Les quantités de sel directement livrées à l'agriculture en 1849 sont tout à fait insignifiantes; il n'en a pas été livré depuis.

Enfin, vous avez pensé que si la Société était consultée sur l'opportunité du rétablissement de l'impôt sur le sel, elle n'hésiterait pas à se prononcer dans le sens de l'affirmative, pour tout le temps du moins que les besoins du trésor ne lui permettraient pas de se passer de cette importante ressource.

Une série de questions relatives à la production et à la vente de la viande de boucherie dans le département, avait été proposée par une autre commission d'enquête de l'Assemblée nationale, et vous avait été transmise par M. le Préfet. Vous avez répondu :

1° Que le bas prix du bétail devait être attribué au bon marché des fourrages et des céréales, ainsi qu'à la stagnation des affaires ; mais que la diminution de l'impôt du sel n'avait nullement influé sur ce prix ;

2° Que l'influence du tarif protecteur établi par la loi de 1822 avait été peu sensible, sinon nulle à l'égard de la production des engrais, dont l'augmentation devait être attribuée à la division de la propriété ;

3° Que si la réduction du tarif devait avoir lieu, elle devrait être modérée et progressive ;

4° Que la substitution du droit au poids au droit par tête, aux frontières de l'Est, était désirable, mais qu'elle influerait nécessairement sur la production et l'élevage, puisqu'elle ferait concurrence aux producteurs.

Vous avez constaté que l'élève et l'engraissement du bétail avaient pris du développement, et vous avez pensé que ce résultat était dû aux meilleurs modes employés.

Désireux de répondre à l'invitation qui vous a été faite de concourir aux travaux du Congrès des agriculteurs du Nord, vous avez nommé des délégués pour vous représenter à cette réunion d'hommes distingués. Quelques-unes des questions sur lesquelles vous étiez appelés à délibérer, vous offraient principalement de l'intérêt.

Sans aucun doute vous souhaitez que le service médical des campagnes puisse se faire rapidement et que les secours de toute nature soient en même temps accessibles à tous, mais vous avez regretté que les moyens proposés vous aient paru inexécutables.

A la question d'hygiène publique se rattachaient celles du défrichement des marais, du drainage, et des irrigations; vous n'avez pas hésité à solliciter l'adoption de mesures réglementaires et législatives propres à faire cesser les dangers et les inconvénients résultant de l'état actuel des choses, en reconnaissant en même temps les avantages que les irrigations et le drainage peuvent apporter à l'agriculture.

Les rapports intimes qui lient l'agriculture à l'amélioration de la race chevaline me font un devoir de vous rappeler, Messieurs, la part active que vous avez prise à l'établissement des courses de chevaux dans notre département; vous avez senti que, de ce côté, vous aviez encore du mieux à obtenir et des récompenses à donner, et vous vous êtes hâtés d'aider les fondateurs de tout votre pouvoir, de toute votre influence.

Horticulture.

Parmi les prix que vous vous plaisez à décerner tous les ans, ceux que vous destinez à l'horticulture sont sans contredit accordés au bon goût, à l'élégance, sans parler des avantages plus directs et plus positifs qui résultent des cultures de jardins bien dirigées.

A Chaltrait, Messieurs, vous trouvez toutes ces conditions réunies : une *villa* dans une petite vallée délicieuse entourée de bois; des eaux, des fleurs, des fruits, des prairies, une vue charmante, tout s'y trouve réuni pour faire de ce séjour un lieu dans lequel l'intelligence humaine doit produire des merveilles. Vous rappelerai-je ces murs de plus de 300 mètres de développement, tapissés, ici, des plus beaux poiriers des espèces les plus délicates, mariant artistement leurs branches; là, d'une treille à la Thomery de cinq et jusqu'à six cordons de vigne de différentes natures qui semblent s'être donné rendez-vous, et rivaliser pour la beauté de leurs produits : vous citerai-je ces treillages tous garnis de branches si parfaitement dirigées; de ces abricotiers et de ces pêchers, pour chacun desquels dix mètres d'étendue suffisent à peine, taillés en éventails, en carrés, en losanges; de ces arbres étalant leur feuillage d'un vert magnifique, leurs

fruits d'une régularité parfaite et d'une couleur admirable? Je regrette, Messieurs, de ne pouvoir, à cause du temps, vous dérouler les noms de toutes ces richesses qui cependant ne constituent que le rideau fertile qui environne ces jardins : leur contenu inappréciable se divise en nombreuses plates-bandes dans lesquelles vous retrouvez encore 76 pyramides qui élèvent magnifiquement leurs têtes au-dessus de leurs couronnes chargées de fruits. Vous revoyez ces serres à ananas, dont M. le président, alors secrétaire de la Société, vous a fait il y a trois ans une si brillante description ; vous les revoyez, comme autrefois, remplies des cultures les plus précoces et les plus variées. Chez M. de Lambertye, le goût se développe en raison des succès qu'il obtient. Une orangerie vient de s'élever à l'extrémité de ses jardins ; elle domine ses massifs innombrables de fleurs, et bientôt il en sortira, au retour du printemps, une nouvelle quantité d'arbres, dont les parfums si suaves se méleront à ceux des plantes moins délicates qui ornent cette ravissante demeure.

Il faut, quoique à regret, renoncer à vous dire quels soins demandent ces jardins, avec quelle sollicitude notre collègue surveille, gouverne, dirige tout, jusqu'à la plus modeste plante qui figure sur ses catalogues. On ne peut vous exposer avec quelle patience des semis d'un centimètre à peine de développement sont repiqués avec le doigt, au nombre quelquefois de cinq à six cents. Ce travail se fait dans des serres, et sous une température de cinquante à soixante degrés. Tout cela paraît prodigieux, mais on a bientôt le nœud de l'énigme, lorsqu'on se reporte aux premières années de M. de Lambertye, et qu'on le voit lui-même trans-

porter ses fumiers, préparer ses terrains, les étudier, les approprier à chaque culture, se livrer en un mot au travail le plus pénible.

Vous auriez pensé, Messieurs, être injustes envers l'habile jardinier qui seconde si puissamment M. de Lambertye, si vous ne lui aviez donné un souvenir de l'admiration que font naître ces magnifiques jardins ; et, en accordant à M. Naudin une médaille d'argent, vous avez voulu récompenser son zèle et son intelligence.

Vous avez entendu plusieurs rapports de M. de Lambertye, sur différentes cultures d'arbres fruitiers, et vous avez été unanimement d'accord pour décerner des récompenses aux jardiniers dont le mérite vous était signalé par notre collègue.

Il me resterait à vous entretenir des serres de M. Perrier-Jouët, d'Épernay, des plantes et des fruits que vous avez sous les yeux ; mais M. de Lambertye s'étant réservé cette partie de mon travail, je suis heureux de la lui laisser.

Néanmoins, j'aime à vous rappeler qu'une médaille d'or décernée à M. Perrier perpétuera le souvenir de ce jour de fête, et que son jardinier, M. Auguste Augis, recevra une médaille d'argent.

Vos relations nombreuses avec les Sociétés savantes ont procuré à plusieurs de nos collègues l'occasion de vous faire des rapports fort intéressants.

M. Maupassant a trouvé, dans les mémoires de l'Académie de Lyon, des sujets littéraires et historiques, qui vous ont permis d'apprécier les profondes et sérieuses

connaissances de leurs auteurs. M. le rapporteur vous a exposé l'histoire de cette Académie elle-même depuis l'époque de la domination romaine dans les Gaules, pendant les troubles religieux du XVIe siècle, sous Louis XV, en 1793, enfin jusqu'après le règne de Louis XVIII. Vous avez entendu avec intérêt l'analyse qu'il vous a faite d'un travail de M. Eichoff, dans lequel l'auteur se plaît à retracer les malheurs des poëtes épiques.

Il vous a rendu compte d'un discours sur l'esprit moral de la tragédie antique chez les anciens, plongés dans les erreurs du culte grossier du paganisme; la poésie, et surtout la poésie tragique, était alors grave, morale, religieuse et patriotique, tandis que nous, chrétiens, nous ne paraissons le plus souvent avoir en vue, sur notre théâtre, que le plaisir.

M. Maupassant, que vous aviez chargé d'examiner une géographie du département dont M. Calmette vous a fait hommage, vous a présenté cet ouvrage comme utile, surtout aux jeunes gens de notre pays. C'est un livre dans lequel il y a de l'ordre, de l'exactitude, de la clarté : il était assez difficile de mieux faire.

C'est encore ce même rapporteur qui vous a fait l'analyse des travaux de l'Académie de Saint-Quentin.

Vous devez à M. Joppé un rapport sur les Annales de la Société académique de Nantes. Les développements dans lesquels il est entré relativement à l'histoire des îles Hœdic et Houat, sur les côtes du Morbihan, aux mœurs et aux coutumes de leurs habitants, vous ont vivement intéressés.

M. Salle a continué la série de rapports qu'il vous fait

tous les ans sur les travaux de l'Académie des sciences. Il est inutile de vous rappeler la satisfaction que vous procurent ces communications : de nombreux articles de médecine, de physique, de chimie, d'histoire naturelle, sont pour notre collègue autant de sujets qui témoignent de la part active qu'il prend à vos travaux. C'est encore lui qui, dernièrement, vous a entretenus de la maison d'aliénés de Stephansfeld. Un mémoire, exposant la situation de cet établissement, vous avait été envoyé par son auteur, M. Henri Dagonet, votre correspondant, fils de notre ancien et regrettable collègue. M. Salle, en louant ce travail comme il le mérite, vous faisait entrevoir que M. Dagonet suivait avec ardeur la carrière qui lui avait été ouverte par son père.

M. de Maizières vous a fait l'hommage d'une publication sur un appareil aérien destiné à des voyages dans l'espace.

M. Debacq, relevant tout ce que cette conception immense offre d'inexécutable, termine en disant que, si l'auteur a eu le plaisir de résoudre un problème mathématique, il n'a pas fait avancer la question pratique à laquelle il paraissait vouloir apporter ses lumières.

M. le rapporteur n'a pas jugé votre correspondant plus heureux dans un travail intitulé : « Sur une récente et » brillante expérience d'optique, d'où l'on conclut à » tort le renversement de la théorie Newtoniénne. »

Dans un rapport où l'on trouve des aperçus exacts sur l'esprit destructeur de notre époque, il blâme l'auteur de la brochure, et s'étonne que les hautes capacités qui ont consacré leur vie à la science, qui ont vieilli sous les efforts d'un travail continuel, soient dédaigneusement rejetées par les esprits novateurs.

M. l'abbé Musart vous a entretenus des travaux archéologiques qui vous ont été envoyés, et parmi lesquels vous avez distingué une brochure très intéressante de M. Moët de la Forte-Maison. Si ce travail s'appliquait à toutes les églises du département, il rendrait aux nombreux amateurs de la science un service des plus éminents.

C'est encore M. l'abbé Musart qui vous a rendu compte des travaux de la Société philomathique de Verdun.

C'est avec beaucoup d'intérêt que vous avez entendu une lecture de M. Malenfant, notre collègue, sur la plante appelée la Reine des Prés (*Spirea ulmaria*). Employée depuis longtemps en médecine, cette plante était tombée dans un oubli à peu près complet, lorsqu'elle fut de nouveau signalée pour ses propriétés diurétiques et astringentes. Les fleurs de l'Ulmaria contiennent une huile volatile essentielle qu'on peut appeler acide hydrospiroylique, ou hydrure de spiroyle, et qu'on obtient par distillation. L'auteur de ce travail donne tous les caractères chimiques de ce nouveau produit, et termine en disant que la fleur, mise dans l'eau en macération pendant quelques heures, donne une préparation qui précipite les sels de fer, et peut servir à la fabrication d'une encre très noire.

Vous avez appris, avec autant de plaisir que d'étonnement, que le département de la Marne renfermait des pierres lithographiques, qui ont été découvertes sur le territoire de Huiron, dans une propriété appartenant à M. Caillat aîné, de Vitry-le-François. L'échantillon déposé sous vos yeux par M. Savy porte quarante-cinq centimètres de longueur sur trente-six de largeur, il a

été soumis à l'appréciation d'hommes compétents, et vous avez applaudi au jugement prononcé par eux qu'il y avait lieu de poursuivre avec persistance l'exploitation de ces pierres.

M. le docteur Landouzy vous a adressé différentes publications. Un rapport vous a été fait par M. Salle, sur un mémoire intitulé : *De l'Exaltation de l'ouïe dans la paralysie du nerf facial*. Il serait à désirer, dit le rapporteur, que l'auteur eût pu s'appuyer sur un plus grand nombre d'observations pour justifier ses conclusions.

Vous avez reçu de M. Jobert l'hommage d'un mémoire présentant des observations sur les difficultés qu'éprouve le Trésor pour élever les recettes au niveau des dépenses.

L'auteur propose de frapper d'un impôt les rentes sur l'État, les dividendes et les intérêts des capitaux engagés dans les grandes entreprises industrielles. M. Caquot, à qui l'examen de cet ouvrage avait été renvoyé, vous a fait remarquer que l'auteur demandait un impôt sur le revenu, en exceptant toutefois celui des créances hypothécaires et celui des placements sous signatures privées. M. le rapporteur regrette de ne pouvoir accepter des systèmes qui bouleverseraient tous les principes, toutes les lois, toutes les règles.

M. le docteur Jolly vous a envoyé un article publié par lui sur le choléra, et un discours qu'il a prononcé sur la tombe de Royer-Collard.

M. Salle vous a lu un rapport sur le premier de ces ouvrages ; il vous a fait remarquer que cette grande

question de la contagion du choléra a été la source des dissensions les plus profondes dans le sein des sociétés savantes. C'est, dit-il, un sujet bien sérieux; les conséquences des mesures que l'on peut prendre sont des plus graves, puisqu'elles sont de nature à compromettre la vie des populations entières. Il faut donc marcher avec prudence et éviter des tentatives qui pourraient être fatales; aussi, M. le rapporteur ne partageant pas une opinion trop absolue, capable d'entraîner dans le faux, reconnaît-il que ce travail, d'un style facile et élégant, renferme des vues judicieuses, et ne s'étonne-t-il pas de retrouver dans la discussion la courtoisie et l'urbanité qui distinguent l'auteur.

Ce sont incontestablement ces mêmes qualités que M. Joppé a signalées dans le discours sur le Dr Hippolyte Royer-Collard. Sans doute le sujet était beau, était digne; le nom, les talents, les succès et la mort précoce de l'infortuné médecin devaient faire battre énergiquement un cœur comme celui de M. Jolly; mais la netteté de ses idées, le choix de ses expressions, l'élégance de son style devaient provoquer les sympathies de la Société, et vos remerciements n'ont pas fait défaut à l'auteur.

M. Eugène Gayot, inspecteur général des Haras, vous a fait hommage du deuxième volume de la deuxième partie d'un ouvrage intitulé : *La France chevaline.*

Ce nouveau travail de M. Gayot vous a paru être à la hauteur de ses publications précédentes.

Vous avez reçu un mémoire de M. de Pinteville, sur le drainage et les irrigations. M. Salle, qui vous en a rendu compte, vous a fait sentir quelles améliorations

de semblables opérations produiraient dans les terrains ou trop humides ou trop secs, pour lesquels on sentirait le besoin de remédier à des conditions si peu favorables à la végétation.

Un manuscrit de M. Gérardot, de Potangis, votre correspondant, intitulé : *Un Jour de promenade dans l'Aube*, a fourni à M. Garinet le sujet d'un rapport contenant des détails intéressants sur le Paraclet.

De nombreux articles d'économie rurale et d'industrie vous ont été adressés par M. de Montureux. Vous avez toujours apprécié le zèle et l'activité que cet honorable correspondant développe dans le seul but d'être utile à ses semblables. Sans doute bien des moyens d'amélioration qu'il vous a proposés, bien des inventions qu'il vous a soumises, auraient besoin d'être mûrement réfléchis; mais l'amour du bien public, qui se manifeste chez M. de Montureux avec tant d'énergie, vous fait oublier ce que ses conceptions peuvent avoir d'incomplet.

M. Géruzez, professeur d'éloquence française à la Faculté des lettres de Paris, vous a fait hommage d'une édition classique de Boileau, qu'il a enrichie de notes et de commentaires nouveaux. M. Garinet a rendu justice au talent et au bon goût de l'auteur, en reconnaissant que cette publication avait sa place marquée parmi les ouvrages les plus utiles à la jeunesse des colléges.

M. Salle vous a parlé d'une notice faite par MM. Chevillion et Calloud, sur les eaux minérales de Sermaize. Ces messieurs reconnaissent un caractère bien tranché et des qualités à cette source ferrugineuse, que ses pro-

priétés physiques et chimiques rapprochent des eaux si connues de Contrexéville et de Bourbon-l'Archambault. Vous vous êtes félicités de ce que cette localité pouvait augmenter l'importance de notre département, en rendant de grands services à l'art de guérir.

Un de vos zélés et studieux correspondants, M. Bouquet, instituteur à Poix, vous a envoyé un abrégé du *Traité d'Économie rurale* de M. Boussingault. Vous avez donné votre approbation à cette communication, malgré les quelques lacunes qui vous ont été signalées.

M. Savy, votre collègue, agent-voyer en chef du département, vous a fait hommage de son rapport, adressé à M. le Préfet, sur le service vicinal, et il l'a accompagné de différents mémoires que vous avez jugé dignes du plus haut intérêt.

Les instructions sur la confection des plans d'alignement des rues traitent complètement la manière de lever et vérifier ces plans. On y remarque le mode qu'enseigne l'auteur pour vérifier, au moyen des angles à la méridienne, ceux formés pour les lignes d'opération, et pour trouver la longueur des perpendiculaires qui mesurent l'écartement des lignes proposées pour les alignements.

Les instructions sur les avant-projets d'étude de chemins contiennent des formules accompagnées d'une table, qui permettent d'obtenir promptement l'époque à laquelle un chemin sera terminé. Le problème à résoudre était celui-ci : Les ressources annuelles et la dépense de construction et d'entretien par mètre étant connues, à quelle époque un chemin se terminera-t-il, en ne faisant

chaque année qu'une dépense égale aux ressources, et en prélevant la somme nécessaire à l'entretien des parties ainsi faites successivement ?

On remarque dans les questions diverses sur le trajet et la construction des routes : 1° le mode indiqué par l'auteur pour le tracé des courbes, sans s'éloigner de la zône que doit occuper la route, procédé très utile surtout dans les pays boisés et dans les traverses des lieux enclos, et notamment pour le tracé des chemins de fer ; 2° la méthode indiquée pour détacher d'un entre-profils un cube donné ; 3° une formule, avec table, pour déterminer, presque sans calculs, la durée des concessions de travaux publics, tels que ponts, canaux, chemins de fer, etc.

Toutes ces instructions sont accompagnées de tables, plans et dessins.

Le rapport annuel sur la situation du service vicinal contient des idées neuves sur la possibilité de créer des cantonniers communaux, qui manquent si essentiellement pour l'entretien des chemins ordinaires. L'emploi de la charrue, que M. Savy recommande pour les terrassements qu'exigent la construction et l'entretien des chemins, est appuyé de résultats pratiques qui ont donné sur les procédés en usage une économie de dépense considérable. Les nombreux tableaux qui accompagnent ce rapport offrent une statistique complète du service vicinal dans le département.

Notre collègue, M. Ch. Perrier, d'Epernay, vous a offert une traduction faite par lui, d'un ouvrage anglais, intitulé : *Le Maître et l'Ouvrier*. Ce travail, dit M. Sellier votre rapporteur, est une bonne œuvre ; on pourrait en

considérer la publication comme devant être fort utile, dans notre pays, pour dissiper certains préjugés qui existent encore dans l'esprit des ouvriers.

L'annonce du magnifique carrousel, offert tout récemment à notre ville par le 9e régiment de chasseurs, a suggéré à M. Chaubry, membre du Conseil général, notre collègue, l'idée de rechercher quels étaient autrefois ces sortes de jeux. Les tournois, dit-il, remontent à l'année 1066; ils furent inventés par Geoffroy, seigneur de Preuilly. Après avoir décrit la magnificence de ces fêtes équestres où les vainqueurs étaient couronnés par les dames, la faveur dont elles jouirent en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, les malheurs qu'elles occasionnèrent, et notamment la mort du roi Henri II, l'auteur parle de leur introduction en Champagne; elles y furent tellement meurtrières, qu'on désigna l'une d'elles sous le nom de petite guerre de Châlons. Trois papes fulminèrent des peines contre ces exercices belliqueux, et quoique le roi Philippe-le-Bel les eût interdits dans son royaume, ces spectacles attirèrent encore en 1272 un concours immense d'étrangers qui assistèrent, à cette époque, à un tournoi célèbre où bien des personnages illustres perdirent la vie.

De nos jours ces jeux ne sont plus si dangereux, et vous n'avez eu qu'à admirer l'adresse et l'habileté déployées par les brillants cavaliers à qui nous devons d'avoir ajoûté à nos fêtes un nouvel éclat. Des applaudissements bien mérités ont prouvé à nos braves soldats le souvenir agréable que l'on conservera de leur mérite, ainsi que de la courtoisie et des talents de leurs chefs.

J'aurai encore à vous rappeler le désir que vous avez d'enrichir vos collections et de pouvoir un jour les ouvrir au public. Nous espérons que ce projet pourra se réaliser prochainement; et vous savez gré à vos collègues, MM. les docteurs Dorin et Mohen, des soins qu'ils prennent pour augmenter votre galerie d'Ornithologie.

Membres décédés.

Il est temps, Messieurs, de reporter vos souvenirs sur les membres que vous ne comptez plus dans vos rangs.

Je n'ai pas à vous parler de M.Garinet. Votre président, en l'accompagnant avec vous à sa dernière demeure, avait déjà payé à sa mémoire un juste tribut de regrets, et l'un de nos collègues vous entretiendra encore de lui dans cette séance; mais je vais vous rappeler l'homme zélé, l'homme studieux, le collègue honorable que vous regrettez en la personne de M. Barrois, de Bouët. Né le 9 janvier 1780, fils d'un cultivateur éclairé, il devint bientôt lui-même un agriculteur distingué; ses connaissances dans les sciences naturelles lui furent d'un secours puissant, et achevèrent de développer son jugement et son intelligence. Aussi le voyons-nous tout-à-coup propager les prairies artificielles dans notre département, introduire ces races précieuses qui nous ont donné les laines fines, pour lesquelles nous étions tributaires de l'étranger, et construire des modèles d'après lesquels la première machine à battre le blé put fonctionner dans notre pays. A la tête de la municipalité de la commune de Noirlieu, nous savons tous quels efforts il a faits pour la construction de bons chemins dans des

localités inabordables la plus grande partie de l'année. Attaché à la Société en 1823, il en devint un des correspondants, puis un des membres les plus utiles. Il vous a fait hommage de divers traités sur l'agriculture, et enfin de cet instrument qu'il avait appelé œno-alcoomètre, et qui a pour objet d'indiquer la richesse alcoolique des vins et des autres liquides spiritueux.

Sur le bord de sa tombe, M. Sellier lui a adressé un adieu touchant au nom de la Société, et vous partagez la douleur de l'honorable famille qui le pleure.

Les nombreux amis de M. Onfroy de Bréville se réunissaient le 2 mars, et conduisaient à sa dernière demeure l'administrateur que l'excellence de son caractère, sa fermeté, sa droiture, son habileté, avaient placé au rang des hauts fonctionnaires les plus distingués. Vingt ans à la tête de l'arrondissement de Vitry, préfet à Avignon, à Toulouse, à Amiens, à Orléans, à Troyes, il a laissé des souvenirs d'intégrité et de dévouement qui sont des titres à la reconnaissance et aux regrets de tous ceux qui l'ont connu.

C'est lorsqu'il était sous-préfet à Vitry, que vous vous êtes associé M. Onfroy de Bréville comme membre correspondant.

Membres nouveaux.

Vous vous êtes adjoints comme membres correspondants :

MM. Charpentier-Courtin, président du Comice agricole de l'arrondissement de Reims ;

Henri Ruinart de Brimont, propriétaire à Brimont ;

MM. Haudos, membre du Conseil général;
Thuriot de la Rosière, } représent'' de la Marne.
Tirlet,

CONCOURS.

Premier concours.

Le rapport spécial qui vous sera lu sur ce concours, me dispense, Messieurs, de vous en entretenir.

Deuxième concours.

La Société devait décerner une médaille d'or de la valeur de 300 francs au meilleur travail historique et archéologique sur Châlons et ses environs.

Aucun mémoire ne vous a été présenté.

Troisième concours (1).

EXPLOITATIONS RURALES REMARQUABLES.

Vous avez continué, Messieurs, à donner des récompenses à ceux des agriculteurs de notre pays qui ont fait leurs efforts pour introduire dans leurs exploitations les améliorations les plus remarquables.

MM. Dinet-Peuvrel et Louis-Perrier, pour l'arrondissement d'Epernay; M. Lapoulle, pour celui de Reims; M. Boulard, pour celui de Sainte-Ménehould; et, enfin,

---

(1) *Membres de la Commission :* MM. Sellier, *président* ; Lamairesse, Duguet, Boulard, de Pinteville, Ponsard et Mohen, *secrétaire*.

M. Hermant-Lesaint, pour l'arrondissement de Vitry, vous ont envoyé des rapports d'après l'un desquels vous avez décidé qu'une médaille d'or serait accordée à M. Larangot, qui exploite, en qualité de propriétaire, le domaine de la poste aux chevaux d'Epernay depuis 1833, période déjà assez longue et qui permet de juger les résultats que ce cultivateur a obtenus.

La contenance totale de l'exploitation est de cent vingt-quatre hectares de terre et de vingt-six hectares de prés.

La nature des terres est crayonneuse, rouge et marécageuse.

Le produit des premières, cultivées en temps convenable, est très bon.

Les terres rouges ne donnent en général que des résultats médiocres.

Mais le sol marécageux donne abondamment quand les débordements ont lieu en temps opportun.

Ces terres reçoivent de quatorze à quinze voitures de fumier par hectare. Les amendements consistent en cendres sulfureuses employées sur les luzernes, sainfoins et trèfles, à raison de 10 hectolitres par hectare ; en fumiers ordinaires qui se font dans la ferme, dans laquelle on consomme toutes les pailles ; en matières fécales, qui sont très recherchées, et en décombres, toutes les fois que l'occasion d'en acquérir se présente.

Huit personnes sont employées dans cette exploitation ; 27 chevaux sur lesquels 25 entiers et 2 hongres de race bretonne ; 2 taureaux et 12 vaches de races bretonne et flamande ; 6 beliers, 125 brebis portières, 80 moutons de l'année, 110 de deux ans, 72 de trois ans, 50 de quatre ans, peuplent les écuries et étables.

Les écuries ont quatre mètres de hauteur; les étables en ont trois, et sont parfaitement aérées.

Le fumier est placé dans une fosse assez profonde, et le purin, conduit dans le jardin par des tranchées, sert à fumer les légumes.

Cette exploitation nourrit un peu plus d'une demitête de gros bétail par hectare, et a produit cette année :

En froment, 840 gerbes contenant 26 hectolitres de grain par hectare;

En seigle, 700 gerbes donnant 18,60 hectolitres;

En avoine, 400 gerbes ou 20,40 hectolitres.

Onze hectares de luzerne;

Huit hectares 60 ares de sainfoin;

Quatre hectares 40 ares en trèfle;

Trois hectares 50 ares en minette, et 2 hectares 20 ares en vesces, dravières et pois fournissent à l'alimentation des troupeaux.

M. Dinet-Peuvrel, en vous signalant l'exploitation dirigée par M. Trubert, de Plivot, s'exprime ainsi : Cet établissement, que les habitants du pays se plaisent à citer comme modèle à suivre sous le rapport de la tenue des écuries et étables, me paraît en tout point digne d'attirer l'attention de la Société.

La propreté y est extrême : pas une araignée, pas la moindre poussière. La disposition des cours auxquelles une pente convenable a été donnée permet aux eaux ménagères et autres de ne point s'égarer; le tout se rend à une fosse à fumier, dont les pailles convenablement relevées et artistement renfermées dans une torsade, subissent sans déperdition la fermentation qui doit les rendre propres à entretenir les terres.

Une puissante batterie, attenante à la grange, bat six à sept douzaines à l'heure. Si le corps de logis ne peut pas être cité comme une habitation ornée avec luxe, au moins il est construit suivant les règles les plus sévères de l'hygiène, et dans les conditions les plus heureuses pour assurer la conservation de la santé.

L'exploitation de M. Trubert n'est pas considérable, et en lui accordant une médaille d'or, vous n'avez eu pour but que de récompenser la bonne tenue de ses écuries.

M. Lapoulle vous a adressé un état de l'exploitation de M. Promsy, à Bourgogne. Le système que suit cet agriculteur est tout particulier; il exige des capitaux et des efforts unis à une grande activité. Il a donné et promet pour l'avenir de bons résultats.

M. Promsy est propriétaire de 75 hectares de terres; il les a prises en mauvais état et les a soumises à l'ancien assolement triennal, système qu'il a abandonné en partie puisqu'il n'a plus que 11 hectares en jachères. Bientôt un tiers de son exploitation lui donnera de bonnes récoltes en luzerne, et, après trois ans, une avoine certaine ou un froment à l'aide d'une légère couche de fumier.

Son sol calcaire ou argileux, assez bon maintenant, lui produit, sur une contenance de huit hectares en froment, 1,200 gerbes de 7 kil., ou 37 hectol. $\frac{1}{2}$ par hectare; de 12 hectares en seigle, même quantité; de 10 hectares en orge, 30 hectol.; et de 8 hectares en avoine, 37 hectol. $\frac{1}{2}$.

Il fume ses terres avec le produit de ses écuries, avec des matières fécales qu'il se procure aisément à Reims, et des cendres sulfureuses qu'il tire de l'Aisne. M. Promsy

ne consomme pas, il n'a de bestiaux que ce qu'il lui faut pour son exploitation et l'usage de sa maison, contrairement à ce qui est généralement reconnu comme avantageux; il vend les trois quarts de son foin et de ses pailles qui sont d'un débit facile dans la ville de Reims, et trouve plus productif de se défaire ainsi de ses récoltes et d'acheter à bas prix des engrais d'une qualité supérieure.

Sa maison se compose de cinq personnes.

Ses écuries renferment 6 chevaux belges de forte taille, 2 bœufs et 3 vaches.

Son troupeau, de race mérinos, compte 120 têtes. Si l'on réduit le tout en gros bétail, suivant l'usage, on trouve que son exploitation nourrit un peu moins d'une demi-tête par hectare. Vous avez pensé que le procédé qui réussit à M. Promsy pouvait être encouragé, et vous lui avez accordé une médaille d'or.

L'exploitation qui vous est signalée, dans l'arrondissement de Vitry, prospère par un système contraire à celle que vous avez récompensée dans l'arrondissement de Reims. Le propriétaire fait tous ses efforts et tous les sacrifices possibles pour obtenir des pailles en très-grande quantité, lesquelles, converties en fumier, lui font multiplier ses bénéfices.

L'ensemble de l'exploitation de M Leseurre-Bailly, à Hancourt, est réellement remarquable.

Elle contient environ 87 hectares de terres qu'il cultive comme fermier, et 36 dont il est propriétaire.

39 hectares lui produisent du froment et du méteil, et 28, des orges et avoines.

Environ 41 hectares lui fournissent des fourrages, et

concourent à lui procnrer les fumiers qu'il répand avec abondance, tous les trois ans, tant sur ses terres que sur celles de la ferme. Il n'a pas de jachères; chaque année lui produit une récolte, soit en céréales, soit en prairies artificielles rentrées ou mangées sur place par les moutons.

Depuis que M. Leseurre exploite, il a au moins doublé le chiffre du bétail que nourrissaient les terres qu'il cultive.

Dix personnes concourent par leur travail à la prospérité de cet établissement, qui compte trois chevaux hongres, un étalon, sept juments remarquables qui lui ont donné cinq élèves de race percheronne, de quatre mois à deux ans.

La vacherie renferme 14 têtes; et les deux troupeaux, parfaitement distincts l'un de l'autre, se composent en tout de 587 bêtes. Si l'on compte selon l'usage 10 de ces bêtes pour une tête de gros bétail, il en résulte que M. Leseurre en nourrit 88, ce qui donne $\frac{2}{3}$ de tête par hectare.

Vous avez jugé que le travail et l'intelligence de M. Leseurre méritaient une récompense et vous lui avez accordé une médaille d'or.

Une exploitation agricole qui a été remarquée dans l'arrondissement de Sainte-Ménehould est la ferme de La Chapelle, dirigée par M. Tilloy, au territoire de Servon, dans le canton de Ville-sur-Tourbe.

La beauté des animaux de l'écurie, et de la vacherie surtout, a provoqué l'admiration de M. le rapporteur chargé de visiter cet établissement.

La contenance de la ferme est de 175 hectares, dont 30

de-prés; elle nourrit $\frac{3}{4}$ de tête de gros bétail par hectare.

Il n'y existe presque pas de jachères; toutes les pailles sont consommées, et si cette ferme est encore loin d'être parvenue au maximum des produits qu'elle peut rendre, au moins est-il permis de penser que les soins intelligents qui la dirigent atteindront ce but de plus en plus.

M. Boulard, votre rapporteur, vous proposait une médaille d'or en faveur de M. Tilloy fils, et vous avez reconnu qu'il était juste de la lui accorder.

Quatrième concours (1).

CHEMINS VICINAUX.

Votre commission du quatrième concours a examiné les documents produits par MM. les agents-voyers sur les communes du département qui ont fait le plus d'efforts pour l'amélioration de leurs chemins vicinaux. Conformément à votre programme, elle a recherché dans chaque arrondissement la commune qui a le mieux entretenu ses chemins, et ses investigations l'ont amenée à vous désigner les localités suivantes comme les plus méritantes et ayant ainsi droit à la médaille d'argent.

ARRONDISSEMENT DE REIMS.

Commune de Champigny.— Population : 145 habitants.

Cette commune exécute chaque année, depuis trois ans, trois journées de prestations, et vote 5 centimes spéciaux, lesquels se sont élevés à 1,953 francs 19 cen-

---

(1) *Membres de la commission :* MM. Sellier, *président*, Lamairesse, Boulard, Mohen, *secrétaire*, et Saty, *rapporteur*.

times ; elle a en outre dépensé 184 francs qui lui ont été accordés en 1848 sur la subvention de l'État, plus 1,973 francs 62 centimes sur ses revenus. A ces ressources, les habitants ont ajouté volontairement 956 francs de souscriptions en argent, et chaque année une journée de travail volontaire.

D'après ces chiffres, le maximum des ressources légales s'élevait, pour ces trois années, à 2,137 francs 19 centimes. Les sacrifices faits en plus ont été de 3,763 francs 62 centimes. Cette commune s'est ainsi créé des ressources équivalant à deux fois $\frac{76}{100}$ ce maximum.

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-MÉNEHOULD.

Commune de Charmontois-le-Roi. — Population : 318 habitants.

Cette commune a aussi exécuté depuis trois ans trois journées de prestations et a voté 5 cent. spéciaux ; elle y a ajouté 252 francs qu'elle a reçus de la subvention de l'Etat, et 411 francs 44 centimes sur ses revenus. En 1850, une journée de travail volontaire a en outre été offerte par les habitants. L'ensemble de ces ressources a donné une fois $\frac{16}{100}$, celles du maximum légal.

ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANÇOIS.

Commune du Meixliercelin. — Population : 268 habitants.

Cette commune, dont les offres et les efforts ont été d'un puissant stimulant pour amener les communes voisines à contribuer à la construction du chemin de grande communication n° 25 de Huiron à Dampierre, a exécuté depuis trois ans trois journées et voté 5 cent. spéciaux, dont le montant s'est élevé à 2,637 fr. Elle a de plus voté,

chaque année, 10 centimes extraordinaires en addition au principal de ses contributions; une souscription en argent de 6,074 fr. 50 cent. a été enfin offerte par des propriétaires. En somme, cette commune, qui est sans revenus, a mis pendant trois ans à la disposition de l'administration, pour la création du chemin précité, 9,353 francs 50 centimes, somme égale à deux fois $\frac{9}{10}$ le maximum des ressources que la loi permettait d'exiger d'elle.

ARRONDISSEMENT DE CHALONS.

Commune de Soulières. — Population : 273 habitants.

En outre de trois journées et de 5 centimes spéciaux qui, pendant les années 1848, 1849 et 1850, ont produit 2,760 fr. 60 cent., et de 219 francs provenant de la subvention de l'État, cette commune a dépensé sur ses revenus 3,608 francs 99 centimes pour la construction et l'entretien de ses chemins de petite communication, et 10,000 francs pour l'établissement du chemin d'intérêt collectif n° 5 d'Etréchy à Pierry. Sans doute la dépense faite en sus du maximum des prestations et centimes a été tout entière prise sur les revenus et n'a pas, sous ce rapport, tout le mérite d'une imposition extraordinaire ou d'une souscription particulière des habitants; mais il est nécessaire de dire que cette offre considérable a épuisé tout ce que la commune avait à sa disposition, et qu'elle ne l'a pas empêché de voter encore le maximum des prestations et des centimes spéciaux.

ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY.

Commune de Cuis. — Population : 460 habitants.

Comme celle de Soulières, et malgré des ressources importantes s'élevant à 13,137 francs 12 centimes qu'elle

a prises sur ses revenus, cette commune a exécuté chaque année, depuis trois ans, trois journées de prestations et voté 5 centimes spéciaux; de plus, ses habitants ont volontairement exécuté en 1848 et 1849 deux journées de travail, ce qui a porté à 5, pour ces deux années, et à 3, pour 1850, les journées employées par les habitants en travaux faits sur les chemins. Ces ressources réunies ont donné une valeur égale à trois fois $\frac{57}{100}$ celle de trois journées et 5 centimes.

Votre commission a cru devoir aussi vous signaler dans l'arrondissement d'Epernay, la commune de Corrobert. Ce pays, dont la population est de 270 habitants, a exécuté, en 1848, 1849 et 1850, trois journées de prestations et a fourni 5 cent. spéciaux; il a employé, en 1849, 317 francs provenant d'une subvention de l'État, et ses habitants ont en outre volontairement exécuté des travaux, en 1849 et 1850, sur le chemin d'intérêt collectif de Montmirail à Port-à-Binson, pour une valeur égale à quatre journées de prestations; une souscription en argent s'élevant à 194 francs a aussi été faite. Ainsi, pendant ces deux dernières années, les ressources en nature employées ont atteint le chiffre de sept journées de prestations. En présence de sacrifices aussi notables et faits sans le secours d'aucuns revenus, votre commission a cru devoir vous proposer d'accorder une médaille de bronze à la commune de Corrobert.

D'après le rapport de M. Savy, vous avez décerné une médaille d'argent à M. Géraudel, agent-voyer de canton de la circonscription de Sivry-sur-Ante, pour le récompenser du zèle et de la persévérance qu'il a apportés pour faire adopter l'emploi de la charrue aux terrassements.

Vous êtes persuadés que cet instrument, si utile au cul-

tivateur, ne l'est pas moins pour la plupart des travaux qui s'exécutent sur les chemins : on peut avec la charrue, soit niveler les accotements, soit faire de gros déblais, soit donner aux chemins en sol naturel, concaves pour la plupart, une forme convexe; et c'est ici surtout que se révèle son plus grand avantage. Si les manouvriers sont en trop grand nombre, on les emploie, derrière le laboureur, à jeter avec la pelle sur le milieu du chemin la terre que la charrue vient de fouiller; s'ils font défaut, et si le nombre de bêtes de trait dans la commune est considérable, la charrue elle-même est alors chargée de ce soin, en versant successivement, de raie en raie, jusqu'au milieu du chemin, la terre qui exhausse les rives. Dans le premier cas, la fouille à la pioche, toujours si dure et si difficile à exécuter dans le sol des chemins, est évitée; dans le second cas, des déblais, que le manque d'ouvriers aurait toujours empêché de faire, sont exécutés, et les bêtes de trait sont employées à un labeur des plus utiles. Ce mode de travail ne coûte que le *tiers* environ de celui qui se fait à la pioche. Les terrassements qui, par ce dernier moyen, coûtent 0f 20c le mètre cube, ne reviennent qu'à 0f 06c avec la charrue. Dès lors on conçoit l'immense avantage qu'il y a à employer cet instrument, et combien aussi il peut tendre à diminuer l'évaluation donnée jusqu'ici aux travaux à l'entreprise. Dès 1846, prévoyant par quelques expériences ces heureux résultats, l'administration départementale avait recommandé l'emploi de la charrue; aujourd'hui, que beaucoup de travaux ont été dirigés par les agents-voyers et qu'une expérience plus certaine est acquise, on ne saurait trop insister sur cette recommandation.

Cinquième concours.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

Aucun candidat ne s'est présenté.

Sixième concours.

HORTICULTURE.

Les rapports sur ce concours doivent faire l'objet d'une lecture spéciale que vous entendrez dans cette séance.

Septième concours.

VIGNE.

Une prime de cent francs est offerte au vigneron, qui dans le cours de l'année aura apporté le plus d'intelligence et de soins dans la destruction des insectes qui attaquent la vigne. Vous n'avez eu aucun candidat à couronner; mais vous aviez promis une médaille d'argent au vigneron qui aurait le mieux entretenu les vignes confiées à ses soins, et le rapport de votre commissaire (1) réclame cette récompense en faveur de M. Lefebvre-Saucourt, de Cumières, qui depuis plus de quarante-sept ans se livre avec zèle, intelligence et activité à la culture des vignes de MM. Nitot père et fils; vous lui avez accordé la médaille d'argent.

Huitième concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Ce concours devant faire l'objet d'un rapport spécial, je n'ai pas, Messieurs, à vous en entretenir.

---

(1) M. Louis-Perrier, *rapporteur*.

Neuvième concours.

CONSTRUCTIONS RURALES.

M. Boulard vous a fait un rapport au nom de la commission du neuvième concours (1) ; il vous a exposé les avantages que pouvaient apporter, dans une exploitation agricole, les bonnes dispositions et l'entretien convenable des bâtiments. Il vous a soumis les plans des constructions de la ferme de la Ville-sous-Bois, commune de Cernay-en-Dormois, appartenant à M. Fréminet-Debart, de Châlons, et vous avez reconnu qu'en effet il était juste que M. Fréminet fût appelé à jouir du bénéfice de ce concours.

Tel est, Messieurs, le résumé le plus restreint des travaux auxquels vous avez pris part cette année. Dans la situation où se trouve notre pays, vous avez pensé que la tâche la plus belle à remplir était d'appeler principalement l'attention des habitants du département sur les occupations essentiellement utiles. Par le choix des sujets que vous mettez aux concours, vous allez au-devant de toutes les spécialités, et vous êtes convaincus qu'en les encourageant, vous suivez la voie la plus convenable pour éloigner les esprits des idées et des théories perturbatrices qui ont pris un si regrettable développement dans ces derniers temps.

---

(1) *Membres de la commission* : MM. Boulard, *rapporteur*, Picart et Bourgeois-Thiéry.

RAPPORT

SUR

LE PREMIER CONCOURS.

COMMISSION :

MM. Sellier, *président*, Caquot, Joppé, Maupassant, Salle, Eugène Perrier, Mohen, *secrétaire*. — M. Sellier, *rapporteur*.

Messieurs,

Vous aviez, en 1849, proposé dans vos concours cette question :

« Quelle a été l'influence de la littérature et du
» théâtre sur les mœurs, en France, depuis vingt
» ans ? »

Vous espériez, en présentant aux moralistes et à ceux des écrivains de notre époque qui n'avaient pas partagé les erreurs et les folies de nos vingt dernières années, un sujet aussi intéressant, au triple point de vue philosophique, moral et religieux, que de nombreux mémoires viendraient flétrir les doctrines pernicieuses et les tendances funestes que nous déplorions tous. Votre attente

a été trompée, Messieurs, car un seul mémoire vous est parvenu en 1850, et vous ne l'avez pas jugé digne de la récompense promise par votre programme.

Vous avez pensé toutefois que la préoccupation des esprits et peut-être l'indifférence avaient arrêté le zèle des concurrents. Votre programme pouvait aussi n'avoir pas reçu toute la publicité possible. Vous n'avez donc pas voulu retirer du concours une question dont vous désiriez ardemment la solution dans l'intérêt de notre pays. C'est ce qui vous décida, l'an dernier, à la reproduire et à l'étendre même, en lui donnant cette nouvelle forme :

« Quelle a été, en France, depuis vingt ans, l'in-
» fluence de la littérature et du théâtre sur l'esprit
» public et sur les mœurs ? »

Vous avez eu soin alors de faire connaître l'intention qui vous avait dirigés ; personne ne pouvait se tromper sur l'esprit dans lequel devait être traitée la question, si l'on voulait obtenir vos suffrages. La littérature et le théâtre avaient, suivant vous, exercé sur l'esprit public et sur les mœurs la plus fâcheuse influence. Le mal existait à vos yeux ; il fallait y porter remède, et, pour cela il était nécessaire de signaler les dangereuses théories et les hérésies morales et littéraires qui, dans les œuvres contemporaines, avaient autant contribué à corrompre le goût qu'à miner la société en l'attaquant, soit directement, soit par des moyens détournés et par cela même plus perfides, dans les principes éternels qui lui servent de base.

Vous vouliez donc, Messieurs, qu'un concours d'honnêtes gens et d'écrivains dignes de ce nom vînt frapper de son énergique réprobation ces œuvres monstrueuses

dans lesquelles des hommes d'un talent incontestable n'avaient pas craint de prostituer leur plume, en l'employant à préconiser les plus viles passions et à prêcher les doctrines subversives de toute autorité, de toute religion et de toute morale. Il ne s'agissait plus en effet d'attaques contre telle ou telle forme de gouvernement; ce n'était pas une nouvelle révolution politique qu'avait en vue la littérature moderne; c'est la société même qui était battue en brèche; c'est l'œuvre de Dieu que voulaient refaire ces novateurs, qui ont eu du moins le bon sens de penser que, pour en venir à leurs fins, ils devaient avant tout pervertir le pays en détruisant ses croyances et ses mœurs.

C'était, Messieurs, rendre un éminent service à la société que de dévoiler aux yeux de tous ces déplorables tendances de la littérature et du théâtre de notre époque. Combien d'entre nous, en effet, n'ont pas craint d'approcher leurs lèvres de cette coupe empoisonnée qu'on leur présentait entourée de fleurs? car, il faut bien le remarquer, ce ne sont pas les écrivains dont le cynisme se révélait tout d'abord qui ont produit le plus grand mal, mais bien ceux qui, en s'insinuant dans les esprits par les moyens les plus propres à captiver l'imagination et les sens et à flatter les passions, ont peu à peu, et comme sans y toucher, détourné de leurs devoirs des hommes sans expérience ou peu éclairés qui auraient résisté à une attaque directe, mais qui n'ont pas eu la force de repousser les chaînes dont les enlaçait le génie du mal, en paraissant ne leur offrir qu'une agréable et innocente distraction.

Ne soyons pas injustes cependant; gardons-nous aussi d'être exclusifs, et ne confondons pas avec tant d'écri-

vains immoraux qui ont affligé notre patrie ceux qui ont essayé de conjurer l'orage. Grâces soient rendues au courage avec lequel un grand nombre d'hommes de lettres et d'éminents orateurs ont protesté, soit dans leurs livres, soit du haut de la tribune parlementaire ou de la chaire évangélique, contre les doctrines barbares et impies qui semblaient vouloir renverser les institutions les plus respectables, et menaçaient même notre existence sociale. Espérons que leurs efforts ne seront pas stériles, et qu'après avoir montré l'écueil à tous les regards, ils auront bientôt ramené dans la bonne route ceux qui, sans leurs conseils, auraient continué à s'en écarter.

Votre appel a été entendu cette fois, Messieurs, car vous avez reçu quinze mémoires, et nous avons hâte de vous dire qu'à une seule exception près, tous les écrivains qui se sont soumis à votre jugement ont compris votre pensée. La plupart d'entre eux, d'ailleurs, même quelques-uns de ceux que vous n'avez pas cru devoir récompenser, ont traité la question avec talent. Le résultat de la lutte, en un mot, a été brillant, et si les plus dignes ont dû être placés en tête de leurs concurrents, les rangs qu'ils ont laissés derrière eux pouvaient encore être honorablement occupés.

Nous allons faire passer successivement sous vos yeux l'analyse de chacun des mémoires.

Le mémoire n° 1er, ayant pour épigraphe cette pensée : « *La vérité ne fut jamais flatteuse*, » est dû à la plume d'un vieillard, si l'on en croit son auteur, dont les intentions sont excellentes. Ce mémoire, qui contient peu de développements, est plutôt une boutade

contre le romantisme qu'un ouvrage sérieux sur la question proposée, car l'auteur dit à peine quelques mots du sujet qu'il avait à traiter.

Le mémoire n° 15, portant pour épigraphe : « *Vitam » impendere vero*, » est l'œuvre d'un jeune homme. L'auteur prend soin de nous le dire; mais la lecture de son manuscrit n'eût laissé aucun doute à cet égard. Le style et le fond du mémoire révèlent un écrivain sorti depuis peu de temps des bancs du collége, et dont on ne peut qu'encourager un premier essai, en le félicitant sur ses bons sentiments.

Le mémoire n° 7, sans épigraphe, qui contient d'assez longs détails sur tout ce qui se rattache aux règnes de Louis XIV et de Louis XV, et qui, accessoirement, traite de la littérature de ces époques, présente ensuite l'histoire du théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours. Quant à la question proposée, l'auteur ne s'en occupe qu'à la fin de son mémoire, et pour ainsi dire sous forme d'énonciation, en quelques pages.

Le mémoire n° 13, qui a cette épigraphe : « *Sola vir» tus non perit*, » se fait remarquer par un esprit sage; il contient une appréciation assez exacte de l'influence exercée sur les mœurs et sur l'esprit public par la littérature moderne; mais le style laisse à désirer. Les considérations présentées par l'auteur sont d'ailleurs peu élevées.

Le mémoire n° 2, qui a reçu pour épigraphe ce passage du discours sur la critique, de M. Villemain : « *La fu» reur d'écrire engendra d'insipides et barbares productions*,

» *qui trop souvent surprirent de honteux succès,* » est bien écrit et bien pensé ; il apprécie avec justesse les cinq ou six écrivains qui, depuis vingt ans, ont été les maîtres de la littérature, et ont tant contribué à pervertir les mœurs et l'esprit public. L'auteur pense qu'on devrait contrebalancer l'influence de cette littérature pernicieuse par des livres propres tout à la fois à intéresser le peuple et à lui inspirer de bons sentiments ; il voudrait que, sur le théâtre, on lui apprît, par des œuvres irréprochables au point de vue moral, à se connaître, à se juger, à se modérer, et, pour cela, qu'on s'attachât à le rendre d'abord apte à discerner ceux qui l'éblouissent ou le trompent de ceux qui l'aiment ou qui l'éclairent. Mais ce mémoire, fort court, n'est qu'une esquisse, et ne peut, par cette raison, prétendre à la distinction promise par la Société.

Le mémoire n° 4, qui a ce vers pour épigraphe :

» Rien n'est beau que le vrai ; le vrai seul est aimable, »

est une œuvre consciencieuse. L'auteur s'est attaché à traiter de l'influence du théâtre et de la littérature sur les mœurs, plutôt que sur l'esprit public ; il ne s'est pas borné à examiner la question au point de vue de la littérature des vingt dernières années ; il l'a reprise de beaucoup plus haut, en remontant jusqu'à la régence et au règne de Louis XV. Il a recherché quelle a été l'influence sur les mœurs de ce qu'il appelle la littérature sérieuse, c'est-à-dire des sciences physiques et chimiques, de la mécanique, de l'histoire et de la philosophie. La philosophie sensualiste, reproduite dans les romans et surtout au théâtre, lui semble avoir été une cause de démoralisation. Après avoir rendu hommage aux efforts tentés

d'abord par Bernardin de Saint-Pierre, Chenier, Châteaubriand, Delille, Lamartine, pour ramener la littérature dans la bonne voie, il attaque avec vigueur le romantisme qui, pour obtenir l'effet dramatique, a tout sacrifié : vérité, justice, moralité. Les drames licencieux, ceux qui ont mis en scène de hideux types, le langage nouveau et presque cynique de certains écrits ont produit les plus tristes effets sur la moralité publique Les romans, « ces futiles et puériles fictions, dit G. Sand lui-même, qui intéressent le cœur à de folles entreprises et à des félicités impossibles ; » les romans-feuilletons surtout, en flattant les mauvaises passions, ont fait beaucoup de ravages dans l'imagination d'une jeunesse sans expérience. On peut même dire que notre littérature nous a déconsidérés aux yeux des étrangers, en nous présentant comme pires encore que nous ne sommes. Mais il faut reconnaître que si la littérature a influé sur les mœurs d'une manière fâcheuse, nos mœurs, naturellement légères et frivoles, ont aussi influé sur la littérature qui, pour plaire, soit aux lecteurs, soit aux spectateurs, s'est conformée à leurs goûts. On ne doit cependant pas désespérer de l'avenir. Une heureuse réaction commence à apparaître. Les véritables œuvres littéraires retrouvent de dignes interprètes ; le public se lasse de ces productions monstrueuses qu'on plaçait sous ses yeux ; quelques auteurs dramatiques modernes s'éloignent moins des bons modèles ; les romans obscènes, ceux où l'on préconise le vice, ont à présent moins de lecteurs.

Nous aurions voulu trouver dans ce mémoire, plus de méthode, des raisonnements plus serrés, un style plus relevé et moins d'incorrections.

Le mémoire nº 9, dont l'épigraphe est : « *Qui chassera* » *les marchands du temple?* » se fait lire avec intérêt. Bien écrit, il contient d'excellents aperçus et de saines appréciations.

Le rôle de la littérature a singulièrement grandi ; au XIXe siècle, elle a conquis, il faut bien le reconnaître, le droit d'instruire les nations et de les diriger vers leurs destinées nouvelles. Mais la littérature est trop souvent condamnée, à moins d'un effort suprême, à reproduire les passions et les idées du peuple au milieu duquel elle est née, et il est difficile de reconnaître exactement la part de l'influence que l'écrivain a exercée sur son siècle.

L'auteur pense que notre littérature est en décadence depuis vingt ans, et que la qualité des ouvrages de l'esprit dont notre langne doit s'enorgueillir a été remplacée peut-être, mais non pas compensée par la quantité de ceux dont nous avons été inondés de nos jours. Peut-être la littérature est-elle soumise à la loi de progrès et de décroissance, comme le sont ici-bas les corps organisés.

Après la chute de la restauration, l'esprit public, ébranlé par de profondes commotions politiques et tout frappé encore de la ruine de tant de croyances traditionnelles, était mal préparé pour les impressions d'un ordre un peu élevé. C'est alors que s'ouvre une carrière nouvelle pour la littérature. L'école romantique se réveille; les jeunes écrivains surtout se livrent à l'essor de leur imagination; ils ont écrit sur leur bannière le mot magique de liberté; les principes de la révolution de 1830 semblent favoriser leur tendance : le roman-feuilleton, qui n'impose plus à l'auteur la nécessité de compléter son œuvre à l'avance, et lui permet de se lan-

cer en pleines chimères sans boussole et sans provision d'idées, s'impose aux lecteurs et propage ainsi avec la plus grande facilité les mauvaises doctrines. La plus grande renommée littéraire de notre siècle n'a pu même échapper au scandale du feuilleton qui n'a pas craint de livrer, chaque matin, au public un lambeau du testament politique et littéraire de l'auteur du Génie du Christianisme.

Viennent ensuite des observations fines, délicates et justes sur chacun de nos écrivains modernes et sur les aberrations auxquelles la plupart d'entr'eux se sont laissés aller, au point de vue moral. L'auteur flétrit en passant, avec l'accent de l'indignation, ces épouvantables drames dans lesquels l'immoralité et le crime sont présentés sous un aspect presque séduisant, et termine cet examen par les réflexions les plus profondes sur deux illustrations littéraires qui, en prostituant leur admirable talent et en devenant des tribuns, de poëtes qu'ils étaient, ont peut-être anéanti chez nous pour longtemps le culte de la muse qui a fait leur gloire.

Gardons-nous cependant, dit l'auteur, de déplorer outre mesure le discrédit dans lequel la littérature est tombée de nos jours. L'abus qui en a été fait est peut-être le meilleur contre-poison qui puisse nous préserver de ses funestes effets. Espérons que tant d'épreuves, si douloureusement subies depuis soixante ans, ne seront pas perdues pour le bon sens des masses. Constatons enfin que l'esprit public a pu recevoir de nos jours de fâcheuses atteintes, sans que les mœurs proprement dites en aient ressenti le contre-coup dans la même mesure.

Nous ne pouvons partager ici les convictions de l'auteur du mémoire. Les mœurs ont subi, tout comme l'es-

pritpublic, l'influence délétère de la littérature. L'auteur n'a donc pas, à notre avis, donné à la question la solution qu'il était permis d'attendre de son talent et du bon esprit dont il a fait preuve.

L'auteur du mémoire n° 14, dont l'épigraphe est: « *Une littérature, c'est le portrait d'un peuple,* » a seul attribué à la littérature moderne une influence salutaire. Suivant lui, depuis la révolution de juillet, la littérature s'est donné la mission d'adoucir et de réformer les mœurs, de développer l'intelligence du peuple, de faire l'éducation publique et sociale des masses. Par l'histoire, elle a entretenu dans les âmes le feu sacré du patriotisme; par le roman philosophique et moral, elle a mis à nu les plaies de la société, posé les problèmes les plus ardus de la science sociale, étudié les moyens de rendre l'humanité meilleure et plus heureuse; ou bien, s'attachant à corriger les hommes par la plaisanterie et par le ridicule, elle les a peints tels qu'ils sont, avec leurs travers, leurs vices et leurs sottises. Par le théâtre enfin, elle a donné au peuple de douces et nobles émotions, en mettant en action sous ses yeux le crime et la vertu, pour lui apprendre l'horreur de l'un et l'amour de l'autre, et pour émouvoir son cœur par la vue des peines et des souffrances de l'humanité. Ainsi non seulement elle a réformé l'homme, elle a de plus créé le citoyen.

Pour arriver à cette conclusion, l'auteur commence par attaquer la littérature ancienne. Les bergers de Virgile ne semblent-ils pas porter des chemises de batiste et des tuniques de satin, comme nos bergers d'opéra? A voir Chloé ou la belle Amaryllis, ne dirait-on pas Carlotta Grisi ou Fanni Cerrito? Les grands tragiques anciens ou

modernes ont pu exceller dans la peinture des passions et des caractères, mais ils pèchent par la vérité. Que signifient les strophes incompréhensibles de Pindare et les odes déclamatoires d'Horace? L'auteur ne veut pas dénigrer les grands génies classiques, mais, suivant lui, ils ne sont pas amusants. Que nous importe à nous, hommes du XIX[e] siècle, l'ambition cruelle d'Athalie, les sentences du radoteur Joad ou les naïvetés du jeune Eliacin? La poésie du XVII[e] siècle, si belle à tant d'égards, semble n'avoir pas eu la moindre idée de ce qu'était la nature. En écoutant Bérénice, Hermione et Aricie, on croit entendre des dames d'honneur d'Anne d'Autriche. C'est absolument comme l'abbé d'Olivet qui, traduisant Démosthènes, lui met dans la bouche cette apostrophe aux Athéniens : *Messieurs.* Boileau s'adressant à son jardinier, lui parle, de quoi? de philosophie, des neuf trompeuses sœurs, de rime, de césure. Le XIX[e] siècle a fait justice de cette littérature fausse, de cette poésie toute de formule.

Une littérature n'est jamais que l'expression des besoins, des idées, des mœurs et des tendances d'une époque. Notre littérature contemporaine est fille de la révolution; au milieu des bouleversements politiques, la muse ne peut faire entendre que des chants plaintifs, des cris de guerre ou des accents d'énergique espérance. Jusqu'ici les poëtes n'avaient eu pour mission que d'amuser les loisirs des grands; toute maison un peu importante avait au moins un poëte au nombre de ses animaux domestiques. M[lle] de la Sablière disait souvent : *Mon chien, mon chat et La Fontaine.* La révolution, en posant les importantes questions que la société doit résoudre, a rendu aux hommes de la pensée la place qu'ils doivent

occuper désormais, celle d'interprètes des sentiments et des idées du peuple. Aujourd'hui la littérature remplit un sacerdoce, elle est devenue politique, philosophique, humanitaire, quelque forme qu'elle revête.

Aussi tous les jeunes écrivains ont-ils accepté la noble mission d'éclairer les masses sur leurs droits et sur leurs devoirs ; ils ont senti plus que jamais que l'écrivain avait charge d'âmes. Le roman-feuilleton fut inventé ; il a satisfait, suivant l'auteur, à un besoin de l'époque.

Deux romanciers se distinguent entre tous les autres comme ayant formé école, l'auteur d'*Indiana*, de *Valentine*, de *Lélia*, et l'écrivain qui a publié la *Physiologie du mariage*. Le premier poursuit un but déterminé, la revendication des droits légitimes de la femme et, qui le croirait! la réhabilitation de la sainte institution du mariage, souillée par de honteux contrats où l'être le plus faible est trop souvent sacrifié à de froides convenances ou à de vils calculs d'intérêt. Le mariage est aujourd'hui un viol protégé par la loi. Mais il y a danger, dit-on, de traiter de pareilles matières, on peut porter le trouble au sein des familles et relâcher les liens du mariage. A cela l'auteur répond : « Ou le mal existe déjà, et alors le » nier, ce serait refuser de sonder une plaie profonde » de peur d'effrayer le malade; ou le mal n'existe en » aucune façon, et alors pourquoi vous tourmenter? Ce » n'est pas un livre qni le produira; *la presse n'a d'in-» fluence qu'autant qu'elle est dans le vrai.* » Pitoyable sophisme trop souvent réfuté par l'expérience de tous les temps et surtout des vingt dernières années! Quant à Balzac, qui va bien plus loin sous ce rapport que G. Sand, il n'a voulu faire qu'une mauvaise plaisanterie; mais la collection de ses œuvres qu'il appelle à bon droit

la *Comédie humaine* renferme une profonde étude du cœur humain, et jamais peut-être écrivain n'a exercé sur les mœurs une plus légitime et plus heureuse influence. Si tous les conteurs avaient marché sur ses traces, nous n'aurions à rendre que des actions de grâce aux bienfaits moralisateurs du roman.

L'auteur veut bien flétrir certains romans qui passent en scandale tous les autres; mais les *Mystères de Paris*, le *Juif-Errant*, trouvent grâce à ses yeux; suivant lui, le premier de ces romans est la première protestation de la misère et du prolétariat, et le second entre plus profondément encore dans le vif de la question, dans la voie des réformes, dans l'étude de l'économie sociale. Vous savez, Messieurs, ce que cachent tous ces grands mots, quand on les pressure pour en faire sortir le sens qu'on doit y attacher. C'est une révolution nouvelle que l'on espère et, cette fois, c'est la ruine de la société elle-même.

Le théâtre a aussi contribué, suivant l'auteur, à l'amélioration des mœurs et au développement de l'esprit public. Nos drames ont plus fait, pour rendre les masses meilleures que tous les traités de morale. Émouvoir les hommes, c'est les porter à la vertu. Celui qui sait pleurer ne commettra jamais le crime.

L'auteur nous paraît un homme sérieux; sans cela, nous nous demanderions s'il a voulu traiter sérieusement la question proposée. A-t-il, comme l'auteur du *Discours sur l'inégalité des conditions*, voulu soutenir un paradoxe? Il aurait pu, avec le talent de Rousseau, se faire admirer de ses lecteurs et égarer quelques convictions; mais ici le prestige manque, et il eût été difficile à l'auteur de nous faire voir le bien là où est le mal.

Le mémoire n° 3, portant pour épigraphe : « *Corrum-*
» *punt bonos mores eloquia mala*, » est l'œuvre d'un moraliste élevé. Il dessine à grands traits, sans s'attacher aux détails, la littérature des vingt dernières années ; il flétrit avec indignation la débauche littéraire qui a, depuis ce temps, perverti les mœurs ; il frappe sévèrement le journalisme et ces romans-feuilletons qui, en s'introduisant dans le foyer domestique, y ont porté insensiblement la corruption. Le mal, au surplus, ne paraît pas sans remède à l'auteur. Dieu ne voudra pas que l'humanité soit à jamais perdue. L'Évangile suffira pour réfuter les vaines, les criminelles chimères du socialisme et vaincre en même temps l'égoïsme. La place est faite pour une littérature nouvelle, qui existe déjà dans les aspirations de toutes les âmes honnêtes ; nous en reviendrons aux délices de la maison paternelle et aux charmes de la famille. La raison commence à comprendre qu'elle ne peut exister sans foi, et la foi ne veut, de son côté, laisser perdre aucune des vraies conquêtes de la raison.

Ce mémoire est bien pensé, le style en est un peu ampoulé d'abord, mais il devient ensuite net et ferme. L'auteur est animé d'une conviction éminemment religieuse, mais d'autres mémoires ont traité plus complétement la question.

L'auteur du mémoire n° 5, dont l'épigraphe est :

« . . . . *Tenet insanabile multos*
» *Scribendi cacoethes* » (JUVÉNAL.),

a de l'imagination. Son mémoire se fait remarquer par un style assez facile, par l'abondance des idées et surtout par une conviction profonde.

Le point de départ de l'auteur est dans cette citation

de M. de Bonald : « La littérature est l'expression de la » société. » Cette pensée est vraie, dit-il, mais elle n'est pas complète ; la littérature est un miroir qui non seulement réflète l'image de la société, mais qui crée de nouvelles images sur lesquelles la société vient se former à son tour. Suivant lui, Béranger, avec sa morale commode, sa religion facile et son Dieu indulgent; Victor Hugo, dont les poésies lyriques et notamment les *Feuilles d'automne* et les *Chants du crépuscule* respirent le découragement et le doute; Lamartine lui-même qui, dans ses dernières poésies, laisse apercevoir, sous des flots d'harmonie et de grâce, l'indécision, l'inquiétude, le vide qui remplace la croyance, un instinct de tristesse sans cause et de plainte sans raison; les philosophes modernes, si on peut appeler de ce nom Proudhon et Lamennais, l'un avec ses vues effrayantes et ses systèmes d'une audace inouïe; l'autre, dont l'âme ardente, dévorée par toutes les passions de l'époque, en est venue à ne laisser dans les âmes de ses lecteurs que trouble, révolution et désespoir; l'école rationaliste, qui anéantit toute autorité morale et qui, reposant sur l'incertitude et la faiblesse de la raison, ne peut aboutir qu'au scepticisme en matière politique aussi bien qu'en matière religieuse; le roman qui forme à lui seul les trois quarts de la littérature moderne, le roman qui, comme le théâtre, sous prétexte de peindre la vie réelle, n'a recherché que la réalité du vice pour le plaindre et l'excuser : voilà ce qui a perverti les mœurs et l'esprit public.

L'auteur présente une appréciation assez juste de nos divers écrivains modernes et de leurs tendances; il arrive ensuite à conclure que l'indifférence est la plaie de notre

temps; la foi nous manque; les sens sont tout pour nous; la matière est partout mise au-dessus de l'intelligence. Ce qu'il nous faut, c'est la satisfaction illimitée des appétits charnels. Ceux qui possèdent sont l'objet de l'envie de ceux qui ne possèdent pas et qui, pour jouir à leur tour, songent à bouleverser la société. Tout, jusqu'aux devoirs les plus sacrés de la famille, est sacrifié à l'égoïsme. Les livres n'inspirent que le goût du luxe, des futilités, de la galanterie, du libertinage; c'est sous l'influence de ces poésies prétendues sentimentales, de ces drames larmoyants, que le dégoût de la vie s'empare même des imaginations les plus jeunes. C'est assurément la littérature qui a commencé à perdre les mœurs; mais les mœurs une fois dépravées ont fait la loi à la littérature, et c'est le vice que l'on cherche aujourd'hui dans les romans et au théâtre. Nos mœurs peuvent se résumer dans ces deux mots : indifférence pour ce qui touche à la foi et aux vertus; esprit de calcul pour tout ce qui concerne la vie active et les satisfactions matérielles. Dans nos auteurs, ce qui se fait le plus remarquer, c'est la fatuité et l'amour du gain; la littérature s'est faite industrie et trafic.

Quant à ce qui serait à faire pour sauver l'esprit public et les mœurs, l'auteur n'en dit que quelques mots. Il faudrait, suivant lui, ramener la littérature à sa véritable origine, renouer les traditions nobles et sévères du passé, recommencer une éducation vraiment nationale et rallumer dans toutes les âmes le flambeau de la foi et le feu sacré de la vertu. Si on doit peu espérer cette réforme, il faut du moins travailler à l'accomplir.

C'est un peu en noir, comme on le voit, que notre époque est apparue à l'auteur du mémoire. On doit cepen-

dant lui tenir compte de ses excellentes pensées. Peut-être trouvera-t-on dans son œuvre quelques imperfections qui semblent devoir être attribuées à la jeunesse ; mais que l'auteur continue à marcher ainsi dans la bonne voie, et, s'il ne réussit pas aujourd'hui, l'avenir lui est assuré.

Le mémoire n° 10, ayant pour épigraphe cette pensée de Napoléon : « *S'il y avait quelque part un gouvernement de granit, les idéologues le réduiraient en poussière*, » se distingue par le style et l'élévation des pensées; c'est une œuvre de haute philosophie morale. L'auteur ne s'attache pas aux détails ; il n'analyse pas la littérature moderne, pour découvrir le mal qu'elle a pu faire. C'est de plus haut qu'il a vu son sujet.

Les révolutions mûrissent vite les hommes, dit-il en commençant. C'est en les voyant en action que l'on reconnaît quelle est l'humanité vraie et qu'on la distingue de celle qu'on avait rêvée. La révolution de février a été essentiellement propre à développer cette connaissance rapide de soi-même et de son temps ; elle a permis de jeter un coup-d'œil tout à la fois sur le passé et sur l'avenir ; elle a mis un grand intervalle entre nous et les vingt années qui l'ont précédée ; beaucoup d'illusions ont disparu, et nous pouvons maintenant apprécier à notre tour les œuvres dont nous avons peut-être subi l'influence.

Il y a un esprit qui a devancé la révolution française, c'est le sentiment exalté de la force et de la perfection humaines, c'est le vague espoir d'un bonheur idéal, c'est l'attente d'une félicité universelle. L'auteur étudie ce sentiment dans les œuvres littéraires qui en ont été

presque constamment le reflet et qui ont contribué à le répandre.

Dans ces œuvres, l'imagination a présenté les tableaux les plus séduisants, mais en même temps les plus chimériques. Le prestige du talent, les formes dramatiques les ont popularisés. L'homme, naturellement bon, devait suivre les inspirations de son cœur; c'était Dieu lui-même qui l'y conviait, et il fallait rejeter bien loin le dogme chrétien qui enseigne la déchéance de l'homme et lui impose une lutte continuelle contre ses mauvais instincts. Ce sentiment ainsi préconisé en engendrait un autre, à savoir que les entraves apportées par la société à la liberté de l'homme étaient contraires au bonheur, et par conséquent opposées à la volonté divine. De ce sentiment à la haine envers la société, il n'y a qu'un pas. L'orgueil de l'âme s'indignant contre un monde qui ne lui donne pas une entière satisfaction, tel fut le caractère dominant du siècle. Une réaction morale et religieuse se manifesta sous l'empire et sous la restauration ; elle fut l'œuvre de Chateaubriand, de Bonald, de Jos. de Maistre, de Lamennais, alors mieux inspiré, et de M. de Lamartine.

La révolution de 1830 survint, et avec elle une génération nouvelle sortie des classes moyennes qui se précipita à la conquête de l'avenir, génération impatiente qui voulait obtenir, sans les attendre, les distinctions, la fortune, la gloire. Pendant quinze ans, elle avait été à l'école de l'opposition ; à l'entrée d'un régime nouveau, elle avait peine à l'accepter comme le dernier mot de ses espérances. Quant à l'éducation morale, elle en avait reçu les inspirations d'une littérature qui, sous prétexte de liberté et d'art, avait pris le désordre pour

principe, l'étrange et le laid pour types. Le choc de son exaltation avec la réalité avait été le désenchantement; la colère ne tarda pas à le suivre. La littérature entretint et accrut cette disposition morale des esprits; le suicide devint par fois le refuge des vanités blessées. Après la vanité, la passion qui se produisit avec le plus d'ardeur fut l'amour, mais l'amour dégagé de toute entrave. Le mariage était une barrière incommode; la littérature l'attaqua avec violence. Enfin, la société tout entière fut livrée au mépris public. Les cabinets de lecture, la presse à bon marché furent les moyens de propager les attaques et de les faire descendre jusqu'au foyer domestique; mais c'est surtout au théâtre que la littérature porta à la société les plus rudes coups. Il fallait substituer à la société détruite une société nouvelle; c'est alors qu'on rêva ces utopies, ce bonheur infini, cette perfection idéale dont on berce encore aujourd'hui les esprits crédules. Dans les grandes villes, la misère a quelque chose de navrant, de hideux qui révolte le cœur autant qu'il l'attendrit; il fallait en retracer le tableau, mais on l'exagéra encore, en fouillant dans les sentines du vice et de la dégradation, pour en faire sortir quelque chose de hideux que l'on exposa à l'étonnement et à l'indignation des lecteurs. La société devint, à leurs yeux, responsable des misères ainsi dévoilées, qui appelaient une réforme radicale. C'est alors que jaillirent de toutes les têtes ces systèmes que le caprice et la fantaisie organisaient entre deux scènes de roman. Le désir du bien-être était la passion dont s'inspiraient tous les livres, et qui, par leur influence, devint bientôt le besoin universel, non seulement de la jeunesse impatiente, mais de tout un monde d'ouvriers ou de prolétaires qui

rêvaient l'égalité absolue, et cette grande unité où personne ne distinguera plus sa propriété, sa fortune ou sa vie.

Si l'auteur du mémoire avait eu à faire une étude littéraire, il eût rendu justice au talent, à la fécondité, au sentiment poétique, aux peintures vraies de la nature, à l'étude approfondie du cœur qui se font remarquer à un si haut degré dans les productions modernes; mais c'était avant tout au point de vue moral que le sujet devait être traité. Deux vices l'ont frappé surtout dans la littérature des vingt dernières années; elle a d'une part développé l'antipathie, les préventions et peut-être la haine contre les riches, et, de l'autre, elle a excité et entretenu cette impatience, ce dégoût des privations, de la médiocrité même dans la fortune, et inspiré un désir universel de luxe et de jouissances. En prônant cette maxime des sociétés modernes : *enrichissez-vous !* elle a ruiné la conscience publique. Qu'il y a loin de là à cette vie morale et religieuse qui est l'âme de la civilisation, qui inspire les grandes pensées, les grands dévouements, les hautes vertus, et qui conseille la vie pure, laborieuse et modeste, à cette vie, en un mot, qui procure la paix du cœur, c'est-à-dire la tranquillité et la résignation sous les yeux de la Providence. C'est, à la vérité, à peu près ce que dit la religion; mais la littérature devrait lui venir en aide et porter le remède partout où elle a porté le désordre.

Aujourd'hui, l'illusion a fait place à la réalité; la littérature, dont l'auteur a signalé les vices, a fatigué les esprits. Ce que nous voulons maintenant, ce sont des vérités simples et fortes, c'est l'éloquence naturelle de la raison et du cœur. Nous sommes encore loin d'avoir

trouvé ce que nous cherchons, mais il y a des retours soudains dans les siècles, de ces moments de sérénité qui succèdent aux orages. L'histoire nous montre de ces heureux revirements; espérons donc que nous reverrons ces temps où l'humanité reconstitue l'ordre dans ses pensées, dans ses croyances, dans ses mœurs.

Ce mémoire, dont l'ordre est très logique, ne contient aucune analyse des œuvres littéraires de notre temps. L'auteur prend soin d'en expliquer les motifs; mais cette abstention de sa part a pu jeter quelque vague dans l'ensemble de son travail, qui n'en reste pas moins cependant un des cinq premiers mémoires du concours.

Le mémoire n° 12 est une œuvre de longue haleine. Le point de départ de l'auteur est cette pensée qu'il a prise pour épigraphe : « *Une littérature développe des tendances morales, mais ne les crée pas.* » L'auteur félicite la Société d'avoir posé une question dont la solution peut porter dans ses flancs la grandeur ou la décadence de notre patrie, et d'avoir ainsi permis à ceux qui la traiteraient de rappeler les hommes au bien, en flétrissant le mal, et en défendant la civilisation contre des entraînements funestes. Un peuple civilisé se corrompt en effet plus facilement qu'un autre, quoique la civilisation n'entraîne pas nécessairement avec elle la corruption, ainsi que le prouve l'exemple des États-Unis, de la la Russie, de l'Angleterre, heureux pays qui ont eu le bon esprit de s'éloigner le moins possible de leurs institutions primitives et de la politique de leurs fondateurs. Peut-il en être de même en France où chaque règne, chaque Gouvernement, depuis Louis XIV, a inauguré une politique ou une tendance nouvelle? Non;

aussi sa législation est-elle bigarrée, sans unité. La forme sociale de notre pays est depuis longtemps démocratique, mais la démocratie n'est possible qu'avec la pureté des mœurs.

Après cette introduction, l'auteur établit deux grandes divisions. Dans la première, il fait l'analyse de la littérature et du théâtre. Dans la seconde, il recherche quels ont été leurs effets sur l'esprit public et sur les mœurs pendant les vingt dernières années.

La première partie se divise en dix chapitres, sous chacun desquels il examine d'abord quel était en 1830 l'état des mœurs et des esprits, puis traite la question au point de vue de la philosophie, de l'histoire, de la poésie, de la peinture, de la musique, du roman, du théâtre, du journalisme et de la littérature humanitaire ou socialiste.

L'impiété était, en 1830, le caractère distinctif de la France. Loin d'avoir diminué sous la restauration, les efforts qui avaient été tentés pour l'affaiblir n'avaient fait que l'accroître. Le mépris des lois était une des plaies capitales de cette époque. La démoralisation existait déjà partout; l'esprit de famille avait en quelque sorte disparu. L'opposition, connue alors sous le nom de libéralisme, avait surtout contribué à ce triste état de choses. La France de 1830 ne connaissait pas les devoirs de l'homme. Cependant le mal a grandi encore depuis ce temps, grâce à la fâcheuse influence de la littérature et du théâtre.

L'éclectisme est jugé sévèrement par l'auteur qui le regarde comme ayant pour but l'alliance du bien et du mal, et comme représentant le chaos, sans toutefois lui reprocher d'autre influence que l'indécision et l'incerti-

tude qui lui sont propres et qu'il a communiquées au style, à la poésie et aux arts. La philosophie devait agir sur l'esprit de son siècle; c'est ce que n'a pas fait l'éclectisme; il est donc responsable plutôt encore du mal qu'il n'a pas prévenu que de celui qu'il a fait.

Quant à l'histoire, l'auteur n'y voit, de 1830 à 1850, que l'apologie du dogme de la fatalité. Tous les historiens ont été révolutionnaires; leur philosophie est une philosophie subversive, ce qui a rendu leurs œuvres elles-mêmes subversives dans leurs développements.

L'auteur, qui a montré du talent dans ces deux premiers chapitres, y est, comme on le voit, trop exclusif. Certains philosophes et historiens de ces derniers temps peuvent avoir encouru de justes reproches, mais il ne fallait pas autant généraliser le blâme et surtout tomber dans l'exagération.

La poésie, détournée de sa divine mission, a eu aussi son influence délétère. Notre époque a compté trois genres de poésie, la poésie du cœur, la poésie religieuse et la poésie du progrès. La première a été érotique ou libertine, la deuxième panthéiste, et la troisième socialiste.

L'auteur est le seul qui se soit occupé de l'influence qu'avaient pu produire la peinture et la musique. C'est avec raison qu'il attaque les gravures obscènes et la caricature qui, bien qu'elle soit dans le caractère français, a pris beaucoup trop de licence; la romance a donné trop d'influence aux femmes; la chanson a été sceptique en religion, sensualiste ou indifférente en philosophie, et révolutionnaire en politique; le roman, cette production de cerveaux dérangés ou fiévreux, cette œuvre mercantile au premier chef, si dangereuse pour les

femmes et pour les jeunes gens, a été toléré, souvent encouragé par le père de famille ; le théâtre, au sujet duquel on pourrait reproduire aujourd'hui la lettre de Rousseau à d'Alembert, le vaudeville surtout plus licencieux que jamais, n'a pas fait naître la dépravation, mais il l'a aggravée. Quant au drame, ce n'est qu'une complication monstrueuse d'adultères, de viols, de rapts, d'assassinats, de poisons, de duels ; c'est la justification de tous les crimes; c'est encore une tendance continuelle à la démagogie. Le journalisme et le feuilleton, patronnés l'un par l'autre, ont détruit toute spontanéité dans l'esprit public qu'ils faussent tous les jours, en imposant à des lecteurs peu instruits, ou insouciants, leurs funestes théories. La presse, ce pouvoir qu'on peut contester, puisqu'à la différence de l'autre il n'a pas été élu, devrait subir des restrictions ; mais la pacification générale des esprits pourra seule opérer une transformation, qu'il serait dangereux de demander au législateur. Enfin, la littérature humanitaire ou socialiste, est une importation nouvelle due à une philanthropie aveugle, dont l'auteur signale tout le danger et qu'il combat avec talent.

Dans la seconde partie de son long ouvrage, l'auteur examine les résultats produits par la littérature et par le théâtre sur l'esprit public et sur les mœurs. Ces résultats sont, suivant lui, 1° la confusion du bien et du mal; 2° l'exaltation politique, poétique et littéraire; 3° l'affranchissement de la loi divine; 4° le désir du mieux et le désir vague du mieux; 5° le matérialisme par le sensualisme ; 6° l'esprit de révolte.

Un chapitre important est consacré à des tableaux de statistique criminelle de 1825 à 1848. L'auteur recon-

naît que l'augmentation constatée du nombre des crimes et des délits n'a pu avoir que bien indirectement pour cause l'influence de la littérature, puisque la plupart des accusés ou des prévenus étaient illettrés.

Enfin l'auteur conclut que, pour remédier au mal qu'il a constaté, il est nécessaire de moraliser la société plutôt que la littérature. Suivant lui, il faut que le législateur soit audacieux ; il devra rétablir la recherche de la paternité, forcer le père d'un enfant naturel à épouser la mère, ou, s'il ne veut l'épouser, à adopter l'enfant, supprimer les tours qui multiplient le nombre des enfants trouvés ; détruire la prostitution ; abolir l'impôt sur les boissons ; fermer les cabarets ; encourager et honorer la vertu des deux sexes, en améliorant et généralisant l'institution des rosières ; négocier avec le Saint-Siége, ou, en cas de refus, profiter du séjour de notre armée à Rome pour obtenir le mariage des prêtres, le célibat ecclésiastique n'étant qu'une mesure de discipline et non une question de dogme.

L'auteur du mémoire que nous venons d'analyser est un homme de talent ; son travail fort développé, est remarquable à beaucoup d'égards, quoiqu'on y trouve souvent des longueurs, des dissertations étrangères à la question, de nombreuses répétitions dues peut-être à la division qu'il a adoptée, des incorrections de style, du vague dans les idées. Dans la seconde partie surtout, en constatant l'état de l'esprit public et des mœurs depuis vingt ans, il a souvent oublié qu'il avait à prouver l'influence de la littérature et du théâtre, dont il ne dit accessoirement que quelques mots. Enfin la conclusion que nous avons rapportée et que nous ne nous attacherons pas à combattre, parce que déjà vous l'avez regar-

dée comme inadmissible, nous laisse le regret de voir qu'une œuvre aussi sérieuse et irréprochable au point de vue de la justesse des appréciations dans presque toute son étendue, n'aboutisse qu'à une série de propositions qu'il est impossible de justifier.

Les taches que nous signalons, et la conclusion de l'auteur, qui ne rentrait pas dans les termes du programme, ne devaient pas cependant nous empêcher d'être justes envers lui, et il nous a paru que, s'il n'avait pas mérité le prix, il avait au moins droit à une distinction.

L'auteur du mémoire n° 6, qui a pris pour épigraphe : « *Multa paucis complecti*, » est un écrivain exercé, habitué, on le voit par son œuvre, à traiter les grandes questions morales et politiques.

Sans absoudre les égarements de la littérature moderne, il trouve jusqu'à un certain point leur excuse, ou au moins leur explication dans les influences sous lesquelles se sont trouvés nos écrivains à la suite de trois faits immenses : le régime de la Terreur, l'Empire et la Restauration. « La littérature agit avec force, dit-il, » mais elle n'agit pas seule sur les mœurs contemporaines ; quand donc celles-ci s'épurent, elle n'en a pas » tout le mérite ; quand elles se corrompent, elle n'en » est pas seule coupable. »

Passant ensuite aux recherches qui devaient l'amener à résoudre la question proposée, l'auteur leur donne successivement pour objet chacun des grands principes de la religion, de la morale, de l'honneur, qui servent de base à la société domestique, à la société des écoles, à la société nationale, à la société humaine.

Le premier de tous ces principes est évidemment la foi; la croyance en Dieu est la base de toute autre croyance religieuse. Si Dieu n'existe pas, il n'y a ni Providence dans ce monde, ni justice dans l'autre. La loi morale n'existe pas davantage.

Si l'existence de Dieu n'a pas été niée par nos philosophes, quelques-uns d'entre eux ont prêché le panthéisme, cette fausse doctrine qui glorifie la nature au préjudice de son auteur; le déisme qui n'est point la négation de Dieu, mais qui, en ôtant à la raison humaine le secours de la révélation et en supprimant ainsi la vive et splendide lumière à l'aide de laquelle le christianisme nous fait apparaître l'auteur de toutes choses, affaiblit dans nos cœurs le sentiment de la divinité.

Le caractère général de la philosophie moderne a été l'exclusion de son auxiliaire naturelle, la théologie, qu'elle a considérée comme une rivale; elle a voulu non seulement se suffire à elle-même, mais encore suffire à la raison humaine. Elle n'a eu en vue que l'entendement; elle a été surtout idéologue, et c'est ce qui fait qu'elle a formé plus de penseurs que d'honnêtes gens. Le sensualisme qui, en nous soumettant à l'action du monde extérieur, nous ôte, avec notre liberté, la responsabilité de nos actes; l'éclectisme, cet assemblage d'emprunts divers, qui manque tellement de cohésion et d'unité que son plus habile interprète n'a pu jusqu'à ce jour en composer un corps de doctrine, ce système dû au protestantisme allemand qui n'est guère aujourd'hui que le déisme dont l'auteur a signalé le péril au point de vue moral; l'histoire elle-même qui, en justifiant tous les triomphes et en absolvant toutes les victoires, s'est réduite à tout expliquer dans le mouvement des affaires

de ce monde par la fatalité, et a ainsi habitué les peuples à saluer tous les pouvoirs naissants et à présenter à chacun d'eux l'hommage de leurs fidélités successives ; la littérature parlementaire enfin qui, en défendant tant de révolutions, tant de gouvernements, tant de pouvoirs différents, a contribué, bien plus encore que l'histoire, à fausser les idées et à ruiner les convictions ; voilà ce qui a ébranlé la foi religieuse et la foi morale.

L'honneur, qui tient par tant de liens à la religion et à la morale, a dû s'affaiblir avec elles. La littérature a-t-elle respecté toutes les traditions qui en étaient la sauvegarde ? Ne les a-t elle pas, au contraire, livrées à la haine et, ce qui est peut-être pis encore, au ridicule ? N'a-t-elle pas loué toutes les apostasies ? Les désordres dans lesquels vivent les princes de la littérature ne sont-ils pas aussi une cause de scandale ?

La conséquence de l'affaiblissement des principes de la religion, de la morale et de l'honneur, c'est le commencement de la ruine des principes de toute société, à commencer par la famille.

Ici, l'auteur place sous nos yeux l'intéressant tableau d'une famille dont tous les membres sont animés du sentiment du devoir, et il met immédiatement en regard les déplorables effets de l'inconduite. A la suite de ce tableau, tracé de main de maître, l'auteur n'hésite pas à dire que la littérature contemporaine mérite le reproche d'avoir affaibli les sentiments sacrés sans lesquels la famille ne peut subsister. La littérature a été la complice de son siècle ; le spectacle de la corruption contemporaine a porté les gens de lettres, avides de succès, à flatter les passions d'une société dépravée, et c'est ainsi que la corruption s'est propagée. Les drames, les

romans ont peint les misères de la société; ils ont préconisé l'adultère, prêché la révolte, absous la dépravation, et placé le bonheur dans l'oubli des principes les plus sacrés.

Entraînée par le torrent, l'Université elle-même s'est plus attachée à la culture de l'esprit dans les écoles qu'au développement des qualités morales. La littérature contemporaine est même parvenue à faire pénétrer quelques-uns de ses livres dans les classes de philosophie et d'histoire, et a ainsi répandu son esprit dans quelques parties de l'enseignement.

La littérature a encore et surtout porté le désordre dans le monde politique. C'est elle qui a le plus contribué à déconsidérer le pouvoir, en attaquant toutes les supériorités; c'est elle qui a détruit la foi politique, comme elle avait détruit la foi religieuse; grâce à elle, constitutions, lois, institutions, magistratures, castes, distinctions sociales, dynasties, nous avons tout foulé aux pieds, nous avons pris le pouvoir en dédain, même en aversion. L'auteur lui attribue la responsabilité presque entière des bouleversements politiques qui se sont succédé. La société est attaquée tous les jours; la guerre est déclarée aux riches que l'on regarde comme des privilégiés, à défaut des grandeurs sociales qui ne sont plus que des souvenirs. Le peuple seul est grand, a-t-on dit, et ce peuple on va le chercher, pour le réhabiliter, jusque dans les antres de la débauche, dans les repaires du brigandage et dans les bagnes mêmes. La littérature n'a d'indulgence que pour le vice et pour le crime. Enfin, la corruption des mœurs a entraîné celle du goût qui, à son tour, réagit sur les mœurs; et la langue elle-même, par une sorte d'indulgence, a dû,

en changeant la signification des mots, couvrir d'un voile la nudité des faits.

Dans un résumé rapide, l'auteur conclut que la littérature contemporaine a eu pour effet d'affaiblir dans l'homme et dans la société la puissance intellectuelle, la puissance morale et la puissance matérielle.

En terminant, l'auteur, par un revirement peut-être trop subit, espère que la société, animée aujourd'hui d'un meilleur esprit, donnera d'autres inspirations aux écrivains. Les saint-simoniens, les éclectiques, les humanitaires, les romantiques ont beaucoup perdu; la presse, considérée dans son ensemble, a déjà plus de dignité dans sa polémique. D'ailleurs toute la littérature contemporaine n'avait pas été entraînée par le torrent révolutionnaire, et l'auteur conclut qu'au point de vue littéraire, comme sous d'autres rapports, tout n'est pas perdu en France.

L'analyse qui précède démontre avec quelle force, quelle netteté, quelle profondeur de vues a été traitée la question; les débauches de la littérature de ces derniers temps ont surtout été présentées par l'auteur avec une louable conviction et un grand charme de style; mais il ne nous paraît pas qu'il ait déterminé assez nettement la part d'action et de réaction de la société sur la littérature et de la littérature sur la société. On voudrait y voir, d'une manière mieux définie, ce qu'était la société il y a vingt ans, ce qu'elle est aujourd'hui, et quelle a été dans ce changement l'œuvre de la littérature.

Quoi qu'il en soit, le mémoire n° 6 est un des meilleurs qui vous soient parvenus.

De tous les mémoires analysés jusqu'à présent, celui

qui porte le n° 11, et qui a une épigraphe tirée de la philosophie de l'histoire de France de *Hello*, commençant ainsi : « *Quand on a défini la littérature l'expres-* » *sion de l'état social, on a dit une vérité profonde, mais* » *on n'en a montré que la moitié*, etc., » est celui dont la lecture attache le plus. L'éclat du style, la solidité des pensées, la vivacité et la netteté des appréciations, l'indignation avec laquelle sont flétries la plupart des œuvres de la littérature contemporaine, tout concourt dans ce mémoire à inspirer le plus vif intérêt.

Un des écueils que devaient éviter les concurrents, c'était de s'attacher à examiner en détail les productions de chacun de nos auteurs modernes, et de se borner ainsi à une nomenclature plus ou moins aride plutôt que de traiter par des considérations générales la question proposée. L'auteur a cru pouvoir examiner rapidement les principaux ouvrages des notabilités littéraires de ces derniers temps, mais il a tellement encadré ses réflexions dans l'ensemble de son sujet, et a tiré avec tant d'habileté et de justesse les conséquences qui en dérivaient, qu'on doit lui savoir gré de la forme qu'il a adoptée.

L'auteur tout d'abord pense qu'après une révolution qui, comme celle de février 1848, a eu pour résultat, non seulement de changer dans son principe et dans sa forme un gouvernement politique, mais encore d'ébranler dans sa base et ses plus solides fondements un état social tout entier, il n'est pas sans intérêt de rechercher les causes principales de cet immense ébranlement.

Un des caractères de la marche incessante des idées, c'est que toujours le calme de la surface précède les grandes agitations ; témoin le XVIIIe siècle qui avait été

calme et tranquille, et dont les dernières années amenèrent la plus terrible des révolutions.

Il est vrai que Voltaire, Rousseau, Beaumarchais, en flattant des passions nouvelles et des instincts naissants, avaient su s'emparer d'une société toute prête à se laisser dominer par des théories inconnues, et avaient ainsi entraîné à leur suite une société légère, insouciante et frivole.

Les années qui précédèrent 1830 et 1848 offrirent le même symptôme d'insouciance et d'aveuglement. L'éclectisme, enseigné par un professeur éloquent, avait préparé un avenir de doute et d'inquiétude. En croyant à tout, on avait fini par ne croire à rien, et de-là à tout détruire la conséquence était inévitable. On vit alors les uns se laisser aller à une tristesse rêveuse, à l'indécision sur toutes choses, au dégoût de la vie, si complètement résumés dans ces deux créations de l'école mélancolique : *Werther* et *René ;* les autres, emportés par l'orgueil et la vanité, s'isoler à plaisir de l'ordre social, mépriser le monde et les chemins tracés, et rejeter bien loin derrière eux les habitudes de leurs pères. C'est alors que les lois de la littérature furent violées , et qu'on renia les hommes qui en avaient fait la gloire. La philosophie religieuse elle-même se réfugia dans le doute, le scepticisme et l'apostasie. Après la révolution qui renversa l'ancienne dynastie, le romantisme, qui semblait oublié, reparut tout d'un coup sous la plume d'un poète trop célèbre. Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'éloquente appréciation qu'il fait des diverses productions de ce poète et de celui dont la voix plus pure, plus harmonieuse peut-être, avait fait entendre d'abord des accents si profondément religieux et chrétiens, mais qui

s'est trouvé ensuite, comme le premier, fatalement poussé vers l'abîme. C'est dans le mémoire lui-même qu'il faut voir combien ont été funestes pour les nouvelles générations ces pages attrayantes dans lesquelles respirent à chaque instant le mépris de l'autorité, des lois et des mœurs. L'auteur, de l'examen qu'il fait de ces funestes doctrines, tire la conséquence que ces écrivains, à leur insu peut-être, mais assurément avec le sentiment intime de leurs propres forces, ont donné le signal de toutes les intempérances de style, de langage, de conceptions, qui devaient bientôt s'abattre sur la société comme autant d'éléments de démoralisation.

Ce fut alors un débordement sans exemple dans l'histoire, comme dit l'auteur, d'œuvres de toute espèce et de toute valeur, d'auteurs de tout sexe, de tout âge et de tout renom; ce fut une exubérance presque monstrueuse d'idées plus étranges, plus téméraires les unes que les autres, se traduisant : l'une, en drames de la vie intime, où l'adultère, le viol, l'inceste et l'assassinat semblent être dans nos habitudes de chaque jour; l'autre, en romans plus ou moins philosophiques, où le mariage est considéré comme une absurdité sociale; celle-ci, en comédies de haut parage, où l'on entend célébrer la prééminence de l'or sur la probité, de l'intrigue sur le talent, de la trahison sur la franchise, de l'apostasie sur le dévouement; celle-là, en feuilletons de toutes nuances, embrassant les choses les plus exceptionnelles de la vie dans une étreinte d'immoralité; toutes se résumant dans les noms les plus aimés du public.

Viennent ensuite les appréciations sommaires et consciencieuses de chacune de ces œuvres, qui justifient si bien l'énumération que nous venons de rappeler. Nous

ne dirons en passant qu'un seul mot de la description si vraie, si touchante de la vie intérieure d'une famille vertueuse que nous présente l'auteur par opposition à la famille telle que l'ont faite les cyniques romanciers de notre époque.

L'auteur relève avec une noble indignation les attaques dont la religion a été l'objet sous le nom de jésuitisme, dans une production trop fameuse qui, sous la forme du feuilleton, a déversé son impur venin dans l'esprit du peuple, si facile à tromper.

Est-ce à dire, ajoute l'auteur en finissant, que notre pauvre société française ne doive jamais se relever ? Est-elle définitivement abandonnée de Dieu, qui s'est montré tant de fois son guide et son protecteur ? Nous ne le croyons pas. Le saint-simonisme, le romantisme ont fait leur temps ; le communisme, cette théorie sauvage dont la moindre prétention était non-seulement de nous faire reculer jusqu'à l'état primitif, mais de réformer l'humanité tout entière, en donnant à chacun une égale portion de biens, d'intelligence, de force, d'aptitude, de vices et de vertus, le communisme est tombé sous le ridicule et la réprobation.

De tant de nouveautés, de tant de systèmes, que nous reste-t-il depuis vingt ans ? Rien, si ce n'est les discordes qu'ils ont semées, les catastrophes qu'ils ont provoquées et les ruines qu'ils ont amoncelées autour de nous.

Un seul des grands principes de la société est resté debout ; c'est le christianisme. On remarque avec espoir un retour bien sensible vers les idées, les croyances et les pratiques religieuses. C'est le signe précurseur d'un meilleur avenir.

Le mémoire n° 8, dont l'épigraphe commence par ces vers d'Alfred de Musset :

« Pour qui travailliez-vous démolisseurs stupides,
» Lorsque vous disséquiez le Christ sur son autel, etc., »

est très remarquable à tous égards ; c'est l'œuvre d'un homme de talent, d'un écrivain exercé, qui a connu la pensée de votre programme, ou qui du moins s'y est parfaitement associé.

Un amour déréglé des richesses, une vanité excessive, une ambition effrénée, un scepticisme opiniâtre qui s'étend à toutes choses, un esprit de rebellion contre toute autorité politique, morale et religieuse, un penchant inconsidéré pour les utopies sociales, et, comme correctif, un sentiment réel d'humanité, voilà, suivant l'auteur, notre génération, voilà notre histoire depuis vingt ans.

Qui nous a faits ce que nous sommes ?

Lorsqu'il y a soixante ans éclata cette révolution qui ébranla le monde, les penseurs se demandèrent par qui cette tempête avait été déchaînée, et, aux lueurs sinistres de la foudre, ils aperçurent Voltaire, Rousseau, puis Beaumarchais, Diderot, Helvétius et tous ces philosophes, ces poëtes, ces encyclopédistes qui, pendant trente ans, aux applaudissements si peu raisonnés de la noblesse et de la bourgeoisie, avaient sapé sans relâche les fondements de l'ancienne société française.

De nos jours, la guerre civile a ensanglanté la capitale ; la France a perdu dans ces luttes fratricides d'héroïques guerriers, de nobles et généreux citoyens. Elle est menacée de nouvelles commotions plus épouvantables peut-être. Hommes de lettres et philosophes du XIXe siècle, porterez-vous devant l'histoire, comme vos

devanciers, la responsabilité de ces tourmentes sociales ?

L'auteur ne traite pas cette question au point de vue restreint d'une opinion politique ; c'est de l'existence de la société qu'il s'agit, car il y a des institutions qui dominent toutes les époques, toutes les générations, toutes les formes de gouvernement et qui ne peuvent être impunément violées. Et pourtant, nous avons vu des hommes d'un grand talent s'efforcer de briser ces lois, s'attaquer à tout ce que l'humanité avait toujours respecté, et nous les avons entendus proférer ce cri, qui n'est que la conséquence de toutes les doctrines produites depuis vingt ans : *La propriété, c'est le vol; le mariage ou la famille, c'est la prostitution ; Dieu, c'est le mal.*

Le mémoire est divisé en six livres dont les titres sont : 1° Du Christianisme révolutionnaire; 2° Poésie; 3° Histoire; 4° Comédie; 5° Drames; 6° Romans.

Dans le premier livre, les œuvres de Lamennais, et surtout ses *Paroles d'un croyant* sont sévèrement et justement jugées. On se demande après les avoir lues, si elles ont bien été écrites par l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence en matière de religion*, qui fit croire un moment à l'Église qu'un nouveau Bossuet allait remuer le monde de sa parole sublime. Vient ensuite le jugement que porte l'auteur sur les productions de MM. Michelet et Quinet, et sur les élucubrations nébuleuses du socialiste Pierre Leroux.

Les poésies modernes sont attaquées à leur tour dans leur esprit par l'auteur, qui termine ainsi l'article sur Béranger : « O poëte ! nouveau Samson, pourquoi t'appuies-» tu contre les colonnes du temple pour l'ébranler et » le renverser, si nous devons tous périr sous ses ruines ? » C'est surtout le poëme prétendu religieux de

Jocelyn, qui paraît dangereux à l'auteur. Rome ne s'y est pas méprise ; elle a fait voir l'écueil qu'on n'eût pas soupçonné, tant le flot était pur et reflétait l'azur du ciel. Les poésies d'Alfred de Musset représentent l'épicuréisme du XIXe siècle. Jouir sans crainte et sans espoir, et quand on est las de la vie, le suicide ! Tel est le résumé de sa doctrine.

Le livre dans lequel l'auteur s'occupe des historiens de notre époque contient peu de développements ; l'histoire n'a été depuis vingt ans qu'une arme de combat avec laquelle on s'est efforcé de faire triompher une idée, un drapeau politique. L'auteur du mémoire a adopté pour devise ces trois grands principes : *Impartialité*, *Société*, *Christianisme*, principes dont nos historiens ont généralement fait bon marché, pour ne pas dire que quelques-uns d'entre eux les ont ouvertement foulés aux pieds.

Dans la comédie, les préceptes matérialistes, le ridicule jeté sur tous les nobles sentiments et sur toutes les vertus qui peuvent honorer l'homme, ont fait plus que préparer les révolutions, plus qu'ébranler la société ; ils ont dégradé l'humanité. Peut-on trouver rien de plus immoral que le proverbe du *Chandelier* et que nos vaudevilles modernes dont le seul mérite consiste presque toujours dans des mots à double sens et prêtant aux interprétations les plus licencieuses ? A-t-on jamais, comme dans ces monstruosités qui ont nom : *Robert-Macaire* et les *Saltimbanques*, traîné dans la fange et livré au mépris public toutes les institutions et tous les sentiments dont s'enorgueillit l'humanité ? Religion, paternité, amour, mariage, amitié, dévouement, probité, vertu : tout y est bafoué et avili.

De tous les genres de littérature, celui qui exerce la plus grande influence sur les mœurs et sur l'esprit public est sans contredit le genre dramatique. La mise en scène, le jeu des acteurs, l'illusion des décors, le prestige des costumes, développent les émotions tout autant que le talent des acteurs. Dans presque tous nos drames modernes, cette influence a été funeste. Une seule bonne qualité excuse beaucoup de vices : telle est la morale qu'on y trouve. Le suicide y est préconisé ; les doctrines socialistes même y ont leur place.

Mais c'est surtout au roman que l'auteur a consacré les plus longs développements. Chacune des œuvres les plus importantes qui se rattachent à ce genre de littérature est examinée et jugée par l'auteur avec verve et talent ; il y rencontre à chaque moment de violentes attaques contre le christianisme et contre toutes les institutions sociales. La débauche, l'adultère, l'assassinat, tous les crimes en un mot, y sont réhabilités, disons plus, proposés en exemple aux lecteurs.

La conclusion éloquente de l'auteur, c'est que la littérature et le théâtre ont exercé, dans les vingt dernières années, une influence désastreuse sur la société, qui a été frappée dans sa triple base : la religion, la famille et la propriété.

L'immense et sérieux travail que nous venons d'analyser d'une manière bien succincte et bien imparfaite a, au plus haut degré, le mérite du style et des pensées. Peut-être y rencontre-t-on cependant un peu de pessimisme, car l'auteur ne nous laisse pas même l'espérance. Mais, en somme, son mémoire offre beaucoup d'intérêt ; on y voit, pour ainsi dire, en action toutes les œuvres littéraires et théâtrales, et tous les romans de

nos jours, et, à la suite de chacune de ces œuvres, les appréciations les plus vigoureuses, les plus saines et les plus justes qui, toutes, concourent à démontrer combien a été fatale pour l'esprit public et pour les mœurs de la génération actuelle la litttérature désordonnée de notre époque.

Vous ne pouviez trouver un meilleur interprète de votre pensée.

Les deux derniers mémoires que nous venons d'analyser, vous ont paru pouvoir concourir l'un et l'autre pour le prix que vous aviez à décerner; il vous a cependant fallu faire un choix, et en présence d'un mérite de style et de pensées à peu près égal et constamment soutenu, la balance a dû pencher en faveur de l'œuvre qui se recommandait par son étendue et par l'importance du travail. Vous avez donc accordé au mémoire portant le n° 8 la médaille d'or de 500 francs, que vous aviez offerte à l'auteur qui aurait le mieux traité la question proposée.

Mais le mémoire n° 11 ne pouvait rester sans récompense; aussi, avez-vous cru devoir exceptionnellement, et par dérogation aux termes de votre programme, lui décerner, à titre d'accessit, une médaille d'or de la valeur de cent francs.

Vous avez enfin, Messieurs, accordé des mentions honorables, dans l'ordre suivant :

1° Au mémoire n° 6, portant pour épigraphe: « *Multa paucis complecti;* »

2° Au mémoire n° 12, dont l'épigraphe est: « *Une » littérature développe des tendances morales, mais ne les » crée pas ;* »

3° Et au mémoire n° 10, qui a pris pour épigraphe cette pensée de Napoléon : « *S'il y avait quelque part un » gouvernement de granit, les idéologues le réduiraient en » poussière.* »

Il nous reste maintenant à justifier votre décision, par la citation de quelques passages des deux mémoires couronnés. Nous en rapporterons un seul, que nous prenons au hasard, dans le mémoire qui a obtenu l'accessit. Il s'agit, dans ce passage, du roman de la *Physiologie du mariage*, par Balzac.

« C'est encore aux mêmes sources de cyniques erreurs, que cet écrivain a puisé l'inspiration de son livre : la *Physiologie du mariage*, ce long et spirituel tissu de sarcasmes, de sophismes, d'*aphorismes* et de *méditations*, d'une édification plus que douteuse, sur cette chaîne de fleurs si promptement flétries qu'on appelle le lien conjugal. Dans ce livre étrange, sur le frontispice duquel l'auteur a du moins eu la pudeur de placer cette inscription : « *Les Dames n'entrent pas ici*, » la famille et la société sont peintes sous des couleurs telles, que celui qui prendrait la peinture au sérieux n'aurait plus qu'à se retirer dans quelque forêt vierge des pays inconnus pour respirer un air pur et chercher quelque parfum de moralité. C'est toujours le même système de censure et de dénigrement contre une société qui assurément a toujours eu ses imperfections et ses vices, mais qui, Dieu merci, n'a jamais été telle qu'on nous la présente, c'est-à-dire une espèce de cloaque où la vertu la plus ordinaire ne peut trouver un coin pour se reposer.

» Tout ce qu'il y a de pureté, de sainteté, de joies ineffables dans cette vie intérieure de la famille, où le père, do-

minant de toute l'autorité de son âge, de ses études, de son expérience, exerce une influence générale d'ordre et de hiérarchie sur tout ce qui l'entoure; où la mère, forte de ses vertus, de ses épreuves, de ses sacrifices, tempère par la douceur de sa parole, par la tendresse de son regard, par l'expansion de ses caresses, ce que l'autorité paternelle peut avoir de rude et de despotique; où l'enfant, passant des bras de l'un dans les bras de l'autre, donnant à chacun sa part de sourires et de baisers, forme, entre ces deux êtres unis par le cœur et bénis par la religion, un lien indissoluble d'amour et de bonheur; tout cela disparait dans l'œuvre du romancier, pour faire place, sous le toit conjugal, à la honte du père, au déshonneur de la mère, à l'impureté de l'enfant. »

Dans le mémoire auquel vous avez décerné le prix, nous vous lirons le résumé de l'appréciation de la comédie intitulée : *La charge à payer*, et des œuvres dramatiques de l'auteur d'Hernani et de Ruy-Blas, et nous y ajouterons le jugement porté par l'auteur sur la plupart des drames des boulevards.

Voici le premier passage :

« L'argent ! l'argent ! c'est tout ; cela remplace l'épouse, la mère, le bonheur intérieur, la vie paisible du foyer, la fidélité, la vertu. L'argent ! l'argent ! cela donne tout, cela tient lieu de tout dans la société moderne. Oh ! gardez pour vous vos lumières et votre expérience, votre scepticisme profond et vos conseils ambitieux ! Laissez à ceux qui croient, à ceux qui prient, à ceux qui aiment, à ceux qui souffrent, laissez au moins l'espérance. Ne desséchez pas leur âme, n'étrei-

gnez pas leur cœur sous votre main glacée. Laissez aux pauvres la résignation, et ne leur enlevez pas le peu qu'ils aient de joie et de bonheur. Ne dites pas à tous que, pour être heureux, pour se faire une vie douce et belle, il faut être riche, que c'est là la condition et la condition unique du bonheur. Car si l'homme, dans l'accomplissement de ses devoirs, dans la simplicité et le calme de la vie, dans le dévouement et l'affection, dans la vertu et l'honnêteté, dans le travail et la religion, si l'homme ne trouve point le bonheur, il le cherchera où vous l'indiquez, et alors une effrayante démoralisation atteindra toutes les classes de la société ; une corruption profonde gangrènera toutes les âmes, une ambition sans bornes agitera tous les esprits, et une haine envieuse poussera les classes pauvres contre les classes riches. Dans ce choc d'ambitions avides et de passions ignobles, la civilisation succombera comme a succombé la civilisation romaine, vaincue plus encore par ses propres excès et sa profonde désorganisation sociale que par l'effort de ses ennemis. »

Le second passage est celui-ci :

« En parcourant les œuvres dramatiques de M. Hugo, on est frappé d'y reconnaître une idée constante qui semble les avoir toutes inspirées ; que ce soit Triboulet, Lucrèce Borgia, Marie Tudor, Marion Delorme ou Thisbé, à ces êtres que la société ou l'histoire ont justement flétris, il donne ou croit donner un seul sentiment, une seule vertu, et, par ce sentiment et cette vertu, il les relève, les purifie, les ennoblit ; il concentre sur eux toute la pitié, tout l'intérêt des spectateurs, si bien qu'on plaint, qu'on admire ce vil pourvoyeur des plai-

sirs du roi, cette femme adultère et incestueuse, cette reine sanguinaire, cette courtisane impudique. Et cependant aucun d'eux ne lutte contre ses mauvaises passions, aucun d'eux ne songe à se repentir. On dirait qu'ils n'ont même plus la conscience de ce qu'ils font. Dans leur âme pervertie ne s'éveille plus aucun instinct de vertu. Le sentiment que leur a donné le poëte brûle solitaire au fond de leur âme, sans les éclairer ni les purifier, et suffit cependant, selon les propres termes de M. Hugo, pour les défendre contre le mépris et pour les laver de toutes leurs souillures.

» En vérité, c'est là une singulière morale et qui doit bien convenir aux coupables. Que parlez-vous, ô chrétiens! de remords, de repentir, de prières, d'efforts incessants pour lutter contre l'esprit du mal; que parlez-vous, ô moralistes de tous les âges et de toutes les religions, de devoirs à remplir, de vertus à pratiquer! est-il donc si difficile de se concilier l'estime des hommes et le pardon de Dieu? Un seul bon sentiment, moins qu'un sentiment, un instinct, lave toutes les souillures et toutes les taches, efface tous les vices et tous les crimes, et quel est l'être assez dégradé qui ne puisse appeler du jugement qui le condamne, du mépris qui le frappe, du châtiment qui l'attend? »

« Autrefois, dit avec raison M. Saint-Marc Girardin,
» la leçon qui sortait des tragédies, c'était l'idée qu'il
» ne fallait qu'une seule mauvaise passion pour perdre
» une âme. La leçon morale qui sort de nos drames mo-
» dernes, c'est qu'il ne faut qu'une seule bonne qualité
» pour excuser beaucoup de vices : leçon indulgente et
» qui met le cœur de l'homme fort à l'aise! »

Plus loin, nous lisons :

« Voilà ce que le drame moderne apprend au peuple.

« Ces calomnies, ces scènes atroces, ces tableaux hideux, voilà vingt ans que sans relâche on les joue sur les théâtres des boulevards, au centre des quartiers industriels de Paris. Il s'est trouvé des hommes de talent, comme M. *Pyat*, qui ont employé toute leur intelligence à les écrire. Il s'est trouvé de grands acteurs, comme *F. Lemaître*, qui les ont joués avec une énergie tellement sauvage qu'ils faisaient un instant croire à la réalité de ces monstrueuses conceptions; vingt ans on a distillé ce poison au peuple ; vingt ans on lui a appris que lui seul était fort, était digne, était noble, était pur ; vingt ans on a excité son envie, son mépris, sa haine pour tout ce qui s'élevait au-dessus de lui par l'éducation ou les lumières, la naissance ou les richesses, comme ces *picadores* qui courent devant le taureau en agitant un drapeau rouge pour enflammer sa colère et le rendre furieux ; vingt ans on a fait passer devant le peuple des tableaux tout remplis de sang et de crimes. Le taureau a rugi; ses yeux ont lancé des éclairs, ses pieds ont battu la terre que ses cornes creusaient avec rage. Une fois déjà, une fois il s'est élancé, il a couvert l'arène de cadavres; il a fallu, pour le terrasser, quatre jours d'efforts inouis. Le terrasser ? L'est-il ? n'entendez-vous pas ses rugissements ? La terre ne tremble-t-elle pas sous ses pieds ? Demain, après demain, ne recommencera-t-il pas, animé de toute la force que donne le désespoir ? »

Voici enfin la conclusion de tout l'ouvrage :

« Le 23 février 1848, à minuit, Paris était réveillé

par un horrible spectacle. Dans des voitures découvertes, des cadavres étaient couchés tout baignés de sang. Les voitures marchaient lentement, pesamment. Elles étaient sinistrement éclairées par des torches qui projetaient des lumières incertaines sur ces corps sans vie. Aux gémissements des blessés, au râle des mourants, se mêlaient des cris d'imprécation et de vengeance. C'était épouvantable à voir ! Jamais plus horrible spectacle n'avait été offert au peuple pour le soulever !

« Eh bien ! ce que quelques hommes firent contre un gouvernement, la littérature moderne l'a fait contre la société ; elle, aussi, a groupé des cadavres ; elle, aussi, a exposé des plaies saignantes et affreuses ; elle a amassé des bassesses, des infamies, des vices, des crimes, tout ce qu'une imagination en délire pouvait rêver de plus hideux ; puis elle a jeté son cri de vengeance et d'imprécation ; elle a dit : Malheur à la société ! car ces victimes, c'est la société qui les a faites ; car ces bassesses, ces infamies, ces vices, ces crimes proviennent du fait de la société. Le peuple a cru cette calomnie. Une fois déjà il s'est armé, il est descendu dans la rue, et s'est battu avec un courage héroïque. Vaincu, mais non détrompé, il garde ses armes, sa colère, sa vengeance. Il attend !...

« Voilà quelle a été l'influence de la littérature moderne sur les mœurs et sur l'esprit public de notre pays.

« Que Dieu préserve la France et sauve la société ! »

RAPPORT

SUR

LE SIXIÈME CONCOURS.

COMMISSION :

MM. SELLIER, *président ;* MOHEN, *secrétaire ;* DE LAMBERTYE, ROYER, PERRIER-JOUET, VALENTIN, CHEVILLION, THIÉBAULT ; M. DE LAMBERTYE, *rapporteur*.

MESSIEURS,

« Comme la terre est la mère commune et nourrice du genre humain, et tout homme désire de pouvoir y vivre commodément ; de mesme, il semble que la nature ait mis en nous une inclination à honorer et à faire cas de l'agriculture, pour ce qu'elle nous apporte libéralement abondance de tout ce dont nous avons besoin pour nostre nourriture et entretenement. D'où est venu que, comme l'on représente soigneusement par escrit ce qu'on aime, il n'y a eu escrits ni plus anciens, ni en plus grand nombre, que de l'agriculture ; ainsi qu'on peut voir par le long dénombrement des autheurs qui, en tous siècles et en toutes nations, ont travaillé en ceste matière, très excellente et pleine d'admiration,

pour l'infinie quantité des exquis et divers biens, que par elle Dieu donne à ses enfans. Pour preuve de quoi, est aussi à remarquer que, bien que la redicte d'une mesme chose ait accoustumée d'estre importune et ennuyeuse, et qu'à grande peine l'on puisse rien dire qui n'ait ja esté dict, ores mesme qu'il soit couché en autres termes : néantmoins tout ce qui a esté escrit sur ce sucjet, a esté bien recueilli de tous, selon la mesure de l'esprit et beauté de l'ouvrage. — Ainsi les doctes de l'Asie et de la Grèce, n'ont pas retenu les Africains ni les Latins : ni eux tous ensemblement n'ont empesché plusieurs personnages de nostre siècle de mettre la main à la plume pour traicter la mesme chose, en diverses langues, sans craindre d'estre repris d'avoir travaillé en vain » (1).

« Ce sont les jardinages, qui fournissent à l'ornement utile de nostre mesnage, innumérables espèces de racines, d'herbes, de fleurs, de fruicts, avec beaucoup de merveille... Le jardin excelle toute autre partie de terre labourable, mesme en ceste particulière propriété, qu'il rend du fruict chacun an et à toutes heures ; là où, en quelque autre endroit que ce soit, le fonds ne rapporte qu'une seule fois l'année ; ou si deux, c'est tant rarement, que cela ne doit estre mis en ligne de conte. — A bonne raison, donques, les antiques Romains préposoient le revenu du jardin à tout autre, le tenans pour le plus certain. Aussi appeloient-ils le jardin *hæredium*, c'est-à-dire héritage..... Quand on vouloit à

(1) *Théâtre d'agriculture et Mesnage des champs* d'Olivier de Serres, seigneur du Pradel, tome 1er, préface; 2 vol. in-4°, 1805, chez Mme Huzard, Paris.

Rome, louer un homme, on l'appelloit bon laboureur, tel estant cogneu à son jardin bien cultivé ; et celui qui l'avoit mal en poinct estoit moqué, sa femme mesme, communiquant à l'opprobre, estoit tenue pour pauvre mesnagère et paresseuse (1). »

C'est ainsi, Messieurs, que s'exprimait *excellement* au XVIe siècle, Olivier de Serres, dans son théâtre d'agriculture.

J'honore tellement le vaste savoir de ce grand agronome, que vous me pardonnerez, je l'espère, d'avoir abrité l'insuffisance de mes paroles sous l'autorité de son nom.

La Société d'agriculture, qui doit apprécier comme Olivier de Serres *l'infinie quantité des exquis et divers biens* du jardinage, après avoir fait dans ses expositions une halte commandée par de tristes circonstances, se remet en mouvement aujourd'hui, et pour la cinquième fois elle a convié tous les horticulteurs à apporter dans cette enceinte les nombreux produits dus à leurs efforts.

L'honneur et la tâche m'étaient réservés de vous faire connaître ces produits, ainsi que la série des travaux les plus remarquables accomplis dans le département. Heureux si je parviens à me faire écouter sans trop lasser votre attention bienveillante !

J'ai à vous entretenir, d'une part, des pépinières, de la taille des arbres fruitiers, des cultures maraichères et de primeurs ; de l'autre, des parcs et des plantes ornementales de serre.

J'espère vous laisser cette conviction que l'art des jardins est en honneur dans nos contrées, qu'il s'y propage

---

(1) *Théâtre d'agriculture*, tome 2, page 217.

sur tous les points. L'élan est donné; plaise à Dieu que des jours néfastes ne l'arrêtent pas! car l'horticulture n'est pas toujours un loisir; c'est aussi une grande industrie, une source de richesse pour la France.

M. Herbé, pépiniériste à Reims, fut couronné en 1843 par la Société d'agriculture; en 1845 par l'Académie de Reims. Depuis, son zèle s'accrut en raison des distinctions qu'il avait légitimement obtenues; il agrandit ses cultures, fit des acquisitions et chercha sans cesse à se tenir au niveau des nouvelles conquêtes de la science. Aidé d'un seul ouvrier, il sème, il plante, il greffe, il façonne chaque année 80,000 pieds d'arbres distribués sur trois hectares soixante-six ares. Il est honoré de ses médailles, mais il faudrait aussi qu'il fût encouragé par les acheteurs. L'honneur seul ne fait pas vivre un ménage. Il faudrait que les propriétaires du département, et ses concitoyens surtout, lui vinssent plus en aide. Il est en mesure de fournir, à peu d'exception près, tous les arbres qu'on peut utiliser dans la grande culture, les parcs et les potagers. Hélas! c'est tout ce qu'il peut faire que de couvrir ses dépenses par des ventes annuelles : 5,000 francs de vente, 5,000 francs de frais. Il a jeté dans son industrie un capital de 20,000 francs; rien ne lui rentre, cela est triste, Messieurs; c'est une infirmité morale, inhérente à notre nature, de croire que les choses augmentent de valeur en raison de la distance, et que des objets achetés au loin valent toujours mieux que ceux dont on est entouré. — En 1843, les pépinières de M. Herbé contenaient 40,000 sujets d'arbres fruitiers et d'ornement, et 40,000 sujets d'essences à fruits. — En 1851, elles sont agrandies de plus d'un hec-

tare. Le nombre des arbres reste le même ; mais, comme ils sont répartis sur une plus grande surface, ils se développent convenablement et deviennent plus robustes. C'est une réelle amélioration.

En 1843, M. Herbé possédait deux cents variétés d'arbres et arbustes fruitiers; en 1851, ce chiffre s'élève à trois cent quatre-vingts. Dans un rapport particulier j'ai indiqué ses dernières et meilleures introductions.— J'ai vu sur le terrain 1,500 pêchers greffés du mois de septembre 1850 et de la plus belle venue, des milliers de quenouilles de poirier parfaitement garnies de branches à la base et disposées à fruit. Les arbres forestiers et d'agrément sout tous aussi bien conduits et surveillés. J'ai admiré surtout les *Acacia*, le *Catalpa*, les *Frênes*, l'*Érable négundo*, les *Maronniers*, les *Pavia*, l'*Orme tortillard* greffé raz terre sur le commun et poussant avec plus de vigueur, le *Pawlonia*, les *Peupliers*, surtout les *blancs d'Hollande*, des *Platanes*, des *Tilleuls*, des *Vernis du Japon*. Je mentionnerai parmi les plus nouveaux et jolis arbustes d'ornement le *Budleya de Lindley*, le *Deutzia scabre*, le *Groseiller à fleur blanche* et le *sanguin à fleur double*, le *Lilas jorika*, les *Spirées de Lindley*, *de Douglas* à feuilles de *prunelier*, le *Vogelia rosea*.—En 1843, M. Herbé avait deux cent trente-huit sortes d'arbres forestiers et d'agréments ; en 1851, j'en compte trois cent vingt-quatre.— Sa collection de rosiers réunit cent variétés presque toutes remontantes. — Je me résume. M. Herbé emploie tout son temps, ses forces et son argent à faire prospérer ses pépinières, malgré l'insuffisance des revenus qu'il en tire. Elles occupaient deux hectares en 1843 ; elles en occupent plus de trois aujourd'hui. Elle conte-

naient, à la première date, 558 espèces ou variétés; en 1851, elles en contiennent 824. — M. Herbé a introduit successivement les meilleurs fruits et les arbres d'ornement les plus nouveaux. Ses plantations sont généralement belles, sa culture est soignée. Tous ces faits me prouvent qu'il avait raison de solliciter l'examen de la Société d'agriculture. Vous êtes disposés, Messieurs, à rendre pleine justice à cet habile cultivateur, à lui donner un témoignage remarquable de votre satisfaction. J'ai l'honneur de vous prier de lui décerner dans cette séance une médaille d'or.

Le potager de Coupigny, près d'Orbais, arrondissement d'Epernay, a été créé en 1844 par Mme de Peyronnet, sur les plans de M. Joly, architecte de jardins. Je n'en connais pas d'autre dans la Marne, qui, sous le rapport de l'étendue, de la distribution, des plantations et du gouvernement des arbres fruitiers, puisse lui être comparé. Le mérite en revient au propriétaire qui a su faire des sacrifices, à l'architecte qui a su y répondre; et le jardinier, par la direction habile qu'il a imprimée à la culture, doit avoir sa part d'éloges.

Ce potager a été commencé en 1844. Le sol fut défoncé à une profondeur de $0^m,50^c$ dans les carrés et de $0^m,60^c$ dans les plates-bandes. Il est entouré, du sud-est au nord-ouest, par un mur d'une longueur de 268^m. Un saut-de-loup lui sert de clôture au nord. Quand il fallut meubler le terrain, Mme de Peyronnet songea à se procurer un jardinier capable. En octobre 1845, M. Joly lui adressa M. Robert Chiroux qui avait fait ses preuves chez M. Cariol, près Gannat (Allier), où il était resté

dix ans. Là, il avait formé des pêchers *carrés de Lepère* et en *palmette*. Cet espalier était magnifique quand il fut obligé de l'abandonner. — Le potager de Coupigny renferme 108 sujets espaliers en différentes variétés d'*abricotier*, *cerisier*, *pêcher*, *poirier*, *prunier* et *vigne ;* 78 poiriers contre-espalier, 200 en pyramides ; — 268 vignes en bordure, — 111 pommiers nains. — Le verger, créé aussi en 1846, a 119 hautes tiges. — Total général, 884 pieds d'arbres fruitiers, dont la moitié est déjà en bon rapport.

J'ai été à même bien de fois, chaque année, de suivre les opérations de M. Robert, et j'ai admiré l'intelligence avec laquelle il gouvernait cette collection si nombreuse et de formes si diverses; toutes lui sont familières. — Les pêchers les plus âgés sont des modèles dans leur genre, les poiriers en palmette ont les *sous-mères* en face à des distances régulières et sagement combinées ; les pyramides sont aérées jusqu'à leur axe, en sorte que la lumière pénètre partout. Les fruits sont beaux, abondants et savoureux. Il a envoyé de belles poires à cette exposition.

Si la Société d'agriculture apprécie, comme moi, les connaissances de M. Robert Chiroux, cet infatigable travailleur, elle sera heureuse de lui accorder une médaille d'argent.

M. Magloire Arbeaumont de Vitry, pépiniériste, maraicher et dessinateur de jardins, a établi chez M. de Bouvet, à St-Remy-en-Bouzemont, un verger très-bien combiné, des espaliers de pêchers, forme en U ; et des vignes en *cordon vertical charmeux,* deux formes qu'il a introduites dans le département, et qu'il conduit avec

talent. — Je parlerai plus loin de ses autres mérites. — Examinant d'abord les cultures utiles, je suis obligé de scinder les observations que j'ai à vous faire sur les travaux de M. Arbeaumont, de M. Etienne Deffaut, jardinier de M. Haudos à Loisy-sur-Marne, de MM. Perrier à Epernay, et de Lambertye à Chaltrait, et sur les produits qu'ils ont exposés.

Il y a quinze ans, M. Haudos établit une plantation de vingt-quatre figuiers à l'air libre en plein jardin, dans un sol assez léger, à la distance de 2m 30c carrés. Cet essai réussit parfaitement. A l'entrée de l'hiver, ces figuiers sont empaillés et fortement buttés, et chaque année ils donnent, du 15 août à la fin de septembre, mille figues environ. On en voit ici de beaux échantillons.

M. Deffaut a exposé des pêches *chevreuses*, un régime de *bananier*, deux remarquables ananas, variété *Montserat*. — Au deux juillet, il m'adressait un fruit du *Cayenne à feuilles lisses*, d'une rare beauté. Il mesurait 21c de long, 44c dans sa plus grande circonférence. Son poids était de 2 kilogrammes 625 grammes (5 livres 1/4).

La serre à ananas de M. Perrier renferme aujourd'hui vingt-huit espèces et variétés d'ananas. — Il a exposé un pied de l'*Otaïti*.

Depuis dix ans on porte à Chaltrait une attention particulière aux arbres fruitiers. Ils ont été visités par une commission au mois d'août dernier. Je me dispenserai d'en parler. M. de Lambertye a produit à cette exposition des variétés de *poires* provenant d'espaliers, des *pêches*, des *fraises des quatre saisons*, des *raisins Frankenthal* et enfin une grappe de raisin *géant d'Alexandrie*, de ses treilles, attaqué par cette maladie redoutable qui ravage déjà plusieurs vignobles de l'Europe. Je pense qu'il n'est pas

hors de propos de vous en entretenir un moment, d'autant plus qu'elle a envahi plusieurs points de la Marne. En 1843, M. Turker, jardinier anglais, remarque tout à coup que les jeunes tiges, les feuilles et les grappes de ses treilles forcées se couvraient d'une poussière blanchâtre d'un aspect cotonneux. Un botaniste, M. Berkeley, reconnut un *oïdium* qu'il nomma *Turkerii*, du nom du jardinier. M. Montaigne, très savant cryptogamiste, ne tarda pas à observer cette mucédinée dans les serres de Versailles. Les cryptogames, en raison de leurs milliards de germes ou *sporules*, se propagent vite à de grandes distances. Ces sporules passèrent le détroit et vinrent donc s'établir en France. En 1850, toutes les treilles cultivées à air libre dans Paris et les environs furent plus ou moins infectées. Je vis alors chez M. Gontier, l'habile primeuriste de Montrouge, 4,000 kilogrammes de raisin entièrement perdus. Cette année, le mal paraît gagner toute l'Europe. Il s'est répandu en Autriche, dans le royaume de Naples, en Sicile. Il menace d'envahir les vignobles français ; on le signale déjà dans le Var, l'Isère, la Meurthe. Cette peste s'est déclarée vers la mi-août sur des treilles du département. Je l'ai observée successivement à Coupigny, chez Mme de Peyronnet ; à Reims (1), sur des chasselas ; à Chaltrait sur chasselas et géant d'Alexandrie, à La Charmoye chez M. de Bouthillier ; et M. Naudin a pu le constater, ces jours-ci, à Châlons, dans le seul jardin qu'il ait visité. Il est probable qu'à cette heure, l'*oïdium* a élu domicile dans une

---

(1) C'est le 27 août qu'on me fit voir une grappe malade chez M. Rouget-Liénart.

foule d'autres lieux et à l'insu des cultivateurs. — M. Gontier croit que la culture forcée est favorable au grand développement de cette maladie. — En 1850, il dépanneauta, à la fin de juin, une bâche à vigne dont la récolte était faite, et les jours qui suivirent ce travail furent la perte de tous ses raisins de pleine terre. Il croit aussi que les *sporules* de l'*oïdium* se logent dans la vieille écorce et s'y conservent pendant l'hiver. — Ce champignon apparaît d'abord sous l'aspect de petites efflorescences blanchâtres qui s'étendent avec rapidité sur les grains à peine formés et sur les pédicules. Le grain peut grossir encore, s'il est atteint tardivement; mais la pellicule durcit, gerce, se fend et met à nu les pépins. L'odeur est celle du moisi. — On cherche des médicaments.

M. le docteur Leveillé conseille d'arracher le pied attaqué, afin d'arrêter la contagion. J'appelerai cela un remède héroïque. M. Prangé, dans ses notes présentées à l'Académie des sciences, prétend que, si le fruit est attaqué, c'est que le cep est malade et qu'il faut faire des *couchages;* ce qui lui a réussi. L'un emploie l'eau de goudron avec assez de succès, l'autre les sulfates de soude et de potasse. Un cep de Frankenthal, arrosé avec une dissolution de quatre grammes de sulfate de soude dans un litre d'eau, a été guéri. — Le meilleur procédé paraît être la fleur de soufre. M. Gontier a inventé un appareil au moyen duquel on couvre facilement d'une légère couche de soufre toutes les parties de la vigne, ayant eu soin de les mouiller d'abord. Il dit qu'avec un kilogramme de soufre on peut opérer sur une surface de 100^m carrés. — Toutes ses vignes attaquées ont subi cette opération, et partout les traces de la maladie ont disparu. Il est fâcheux que l'emploi du soufre soit

d'une application si difficile à d'immenses vignobles (1).

Je reviens aux fruits.

M. Labruyère, cultivateur à Fleury-la-Rivière, a exposé une certaine quantité de poires, suffisamment belles et appartenant à de bonnes variétés. Elles proviennent de quenouilles, contre-espaliers et espaliers élevés par lui dans son jardin. Je demande qu'il soit encouragé par une médaille de bronze.

La collection de M. Moreau d'Ay est moins nombreuse, mais plus remarquable. Il a présenté six corbeilles de fruits. Ses reinettes *Princesse et du Canada* sont magnifiques ainsi que ses *Bezy de Chaumontel*. Je prie la Société de lui décerner une médaille de bronze.

M. Petit-Mayeur, de Châlons, a présenté des échantillons variés de poires, pommes, prunes, parmi lesquels j'ai remarqué de beaux et bons fruits. Tout en reconnaissant que l'exposition renferme des exemplaires plus remarquables, je désirerais qu'il fût accordé une médaille de bronze à M. Petit-Mayeur.

M. Morlot, curé de Saint-Lumier, a produit un lot de poires de bon chrétien qui réunissent la grosseur à la beauté. Il me paraîtrait juste qu'une mention honorable lui fût accordée.

---

(1) J'ai rédigé cette note d'après un feuilleton très bien fait et très spirituel, trop peut-être, de M. Léon Leclerc, dans le *Constitutionel* du 31 août, les Comptes rendus de l'Académie des sciences horticoles, du 8 septembre, et des articles de MM. Gontier et Leveillé, qui ont paru dans les Annales de la Société centrale d'horticulture de Paris (juillet et août 1851).

M. Rozier, jardinier à Nantivet, chez M. Bourgeois, a adressé une série de poires et de pommes, dont plusieurs variétés estimées. — La société voudra-t-elle, par une mention honorable, l'encourager à persévérer ?

La transition des fruits aux légumes est amenée naturellement.

M. Ambroise Brejon, jardinier de M. Moët, à Pierry, s'adonne avec succès à la culture des asperges forcées. Il a chauffé sur place, en 1850 et 1851, une planche longue de 19^m; il place les coffres et le fumier au 15 décembre ; 15 à 20 jours après, la récolte commence et se prolonge pendant deux mois. Il a fourni chaque année, 1850 et 1851, des premiers jours de janvier aux premiers jours d'avril, environ 200 belles asperges par semaine; total mille six cents asperges par saison. A la mi-d'avril, la récolte étant terminée, il dépanneauta et laissa les plantes se développer à l'air libre. — La culture des asperges sous chassis, étant nouvelle pour nos contrées, et en outre, fort bien comprise par M. Brejon, je vous propose, Messieurs, d'accorder à ce jardinier zélé, une médaille de bronze.

M. Deffaut, qui dirige les cultures de Loisy-sur-Marne, avance des produits sous 55^m de bâches chauffées à la circulation de l'eau chaude. En 1850, il récoltait des haricots verts fin de février, des melons Prescott les derniers jours d'avril. En 1851, il obtient plus de précocité, il envoie à la Société d'agriculture des haricots verts le 10 janvier, un melon le 9 avril. Il a fourni, le 1er janvier des laitues pommées; fin de mars, des fraises *Princesse royale et des quatre saisons;* le 12 avril, des chouxfleurs. Je vous ferai remarquer, Messieurs, que c'est la

deuxième fois seulement qu'il arrive de produire dans ce département un melon mûr au 9 avril! Ce résultat me donne la mesure des connaissances et de l'esprit d'observation de M. Deffaut, car je considère la culture *réussie* des melons de grande primeur comme la plus difficile de toutes.

M. Bergeat, maraîcher à Saint-Memmie, a présenté une courge comestible monstrueuse, dont j'ignore le nom.

M. Delanoy-Durup, de Vitry-le-François, a exposé une boîte d'asperges conservées dans de l'alcool. Je n'y vois pas d'avantages. Les jardiniers font pousser les asperges en tous temps.

Enfin M. de Lambertye a exposé deux melons de Valence, qui se conservent dans le fruitier et se mangent en novembre et décembre,— des concombres blancs hâtifs, *gros de Bourneuil*, et *vert des anglais*, des Aubergines violettes.

Vous avez hâte, ainsi que moi, Messieurs, d'arriver à cette nombreuse famille de plantes d'ornements qui étalent, non loin de vous, le luxe de leurs feuillages et la splendeur de leurs fleurs ; mais il me faudra, comme dans la première partie de cette analyse (que j'aurais voulu rendre plus rapide), faire passer sous vos yeux et confondre les plantes exposées avec les travaux qui ne peuvent l'être.

M. Magloire Arbeaumont de Vitry, dessine des jardins; j'ai vu ceux de Châtel-Raould, Norrois, Bignicourt, de M. de Bouvet à Saint-Remy-en-Bouzemont. Dans ces lieux divers, j'ai trouvé de traces du savoir faire de M. Ar-

beaumont. Norrois se distingue par de jolies pentes bien nivelées, des gazons frais, des allées tracées avec soin, des massifs d'arbustes, des corbeilles de fleurs. Je ne puis encore porter un jugement sur le parc de M. de Bouvet, qui n'est pas achevé. M. Arbeaumont pense faire valoir divers titres, mais je trouve les meilleurs dans la création des jardins paysagistes et dans le gouvernement des arbres fruitiers dont je vous ai déjà entretenus. Je vous propose d'accorder une médaille d'argent à cet horticulteur intelligent.

Avant d'examiner les cultures fleuristes de Loisy confiées aux soins de M. Deffaut, je dois vous le faire connaître. M. Etienne Deffaut est entré en septembre 1849 chez M. Haudos. Il avait servi d'abord M. de Baine, à Champigneul (Meurthe), puis M. de Choisy à Nancy. Chez ces deux premiers maîtres, il sut si bien se distinguer, que les Sociétés d'agriculture de Nancy et d'Horticulture de la Moselle lui décernèrent 40 médailles dans l'espace de quelques années. J'ai vu ces médailles, je les ai comptées et je n'en retrancherai pas une des quarante. Elles indiquent les différents succès de M. Deffaut : médailles pour collections de plantes ornementales, plantes forcées, collection de fruits, fruits forcés : *ananas*, *cerises*, *mirabelles*, *fraises*, *melons*. — Légumes de primeurs, plantation, taille des arbres. Il n'est point une branche de l'horticulture dans laquelle il ne puisse prouver avoir réussi. L'homme habile se trouve être aussi l'homme de bien. Il a été *décoré* d'une médaille pour sa *bonne conduite*. Une médaille n'est-elle pas la croix d'honneur d'un jardinier ? — Au 1er mai dernier, M. Haudos l'engagea à concourir de nouveau à Nancy,

où il y avait une exposition. Il y envoya des haricots en grains, des asperges monstrueuses, six melons et deux ananas *Cayenne et Comte de Paris*, du poids de neuf kilogrammes.

Je lisais plus tard dans les journaux de la localité : « Médaille à Etienne Deffaut pour ses melons. — Autre médaille pour son ananas *Comte de Paris*, qui n'avait pas encore paru à Nancy, et la belle culture du *Cayenne.* »

Au mois d'avril 1850 et de février 1851, je visitais la belle serre que M. Haudos venait de faire construire ; je restai les deux fois ébloui par le mélange des fleurs les plus ravissantes. Je citerai un magnifique exemplaire d'*Epacris miniata*, l'*Erica petersonii* à fleurs jaunes, couleur rare chez les bruyères, de *Pimelea spectabilis*, *Chorozema*, *Polygala*, *Camellia* nombreux, les superbes *Rhododendrum Mme Bertin* et des *Rubrum*, des *Azalea*, un fort *Clianthus*, des *Mimosa* et des *Jacinthes de Hollande*, *Rosiers*, *Violettes de Parme*, *Réséda*, qui répandaient de suaves parfums. — Au mois de juin, la Société nomma une commission chargée d'examiner la floraison des *Pelargonium* de Loisy. Je vois dans le rapport de M. Thiebault, qui m'a été communiqué, qu'il trouva 200 *Pelargonium* fleuris, étagés en amphithéâtre et produisant un effet incomparable. Un demi-jour les éclairait et conservait à leurs corolles délicates la vigueur de leurs teintes éclatantes ; qu'il est à regretter que toutes ces plantes printannières ne puissent figurer à cette exposition.

M. Deffaut n'a pu présenter que des Dahlias et une collection de Reines-Marguerites très digne de fixer l'attention des connaisseurs.

Messieurs, il reste une place vide dans le riche médailler de M. Etienne Deffaut. Je vous demande pour lui une 43e récompense. Elle sera la première que la Société lui offrira.

M. Perrin habite Vitry, c'est un grand amateur de dahlia. Il les cultive avec un soin tout particulier et se tient constamment au courant des plus belles nouveautés. Il a envoyé des variétés remarquables par leur perfection, leur nuance, leur fraîcheur. Il y en avait de pointés, de rubanés, de piquetés. Je serai heureux de voir accorder à M. Perrin une médaille de bronze.

M. Jules Jondreville, de Châlons, a disposé avec art, sur une colonne couverte de mousse, des fleurs coupées de roses, dahlia, reines marguerites et verveines.

Le lot de M. Luce, jardinier à Châlons, se fait remarquer par un gradin de jolis *dahlia* très variés et par des *phlox*.

M. de Lambertye a présenté aussi un gradin de dahlia, des *Reines-Marguerites* et des *Amaranthes*.

J'ai remarqué des ratissoires d'une forme particulière due à M. Auguste Philippe, de Vitry, et qui paraissent d'un usage commode.

Une table rustique et des jardinières en bois de grume, artistement exécutées par MM. Baland père et fils de Pierry, ont été beaucoup remarquées. Je demande une médaille de bronze pour le père, une mention honorable pour le fils.

Je termine, Messieurs, par la précieuse collection de plantes tropicales de M. Perrier.

Un année ne s'écoule jamais sans qu'il ajoute une serre à ses serres nombreuses. Chaque jour il va recueillir dans tous les coins de l'Europe marchande, les espèces les plus curieuses. Au mois de septembre 1848, je venais d'achever un rapport sur l'ensemble de ses vastes cultures et déjà il réunissait une serre à ananas à ses serres chaudes.

En 1849, je rendais compte de cette serre et des magnifiques fruits qu'on y avait obtenus. — En 1851, il élevait un palais à cette famille extraordinaire des *Orchidées*. A cette heure, il pose les fondations d'une serre à deux parts destinés aux plantes herbacées, en sorte qu'il vous paraîtrait avoir fait assez et pour lui et pour la science, du jour où il abritait sous 450m carrés de surface vitrée, mille espèce de végétaux remarquables, disseminés dans toutes les régions chaudes du globe. M. Perrier trouve qu'il n'a pas assez fait. — 1852 ne s'écoulera pas sans qu'il ait construit une serre *à bananiers*. Je vous le dis, avant peu la ville d'Epernay possédera un des plus vastes et des plus riches établissements fleuristes d'amateurs de France.

Les *Orchidées* exotiques, dont vous avez admiré l'organisation paradoxale, sont les végétaux les plus étranges de la création. Leur structure bizarre, aussi variée que le nombre des espèces en est considérable, leur mode divers de croître sur la terre, dans la serre, sur les rochers, sur la mousse, sur les troncs et les branches d'arbres, et dans toutes les positions, l'ombre dont elles aiment à s'environner, quand la plupart des autres plantes recherchent le soleil pour épanouir leurs corolles, l'éclat ou l'obscurité de leur couleur, la suavité de leur parfum : toutes ces choses en font des êtres à part,

des êtres recherchés souvent à cause de leur beauté, de leur laideur quelquefois, de leur originalité toujours. Ce qui les fait apprécier, c'est la difficulté de se les procurer et de les élever, ce qui les fait aimer c'est que leurs défauts sont réunis à leurs qualités. Cette fleur est triste, elle se cache; mais son odeur est suave et la trahit; cette hampe qui s'élance ne supporte qu'une ou deux corolles; mais elles sont d'une dimension remarquable; celle-ci est privée de parfum, et sa couleur est étincelante, — cette autre a les fleurs petites et elle en produit des centaines. — Je sais des personnes qui pourraient être prévenues contre ces riches étrangères parce qu'elles habitent un *palais de cristal*, parce qu'elles sont parasites, comme on dit, et, parce qu'il est assez de mode de tomber sur la richesse. Mais je les prie de ne pas les maudire trop, en songeant à l'argent qu'elles sèment abondamment sur leur passage; et, si l'on en doutait, M. Perrier pourrait en dire quelque chose.

Une serre à *Orchidées* présente l'aspect le plus pittoreste. Plusieurs d'entre vous, Messieurs, avez été à même de jouir naguère de ce spectacle chez M. Perrier. Là, les rayons du soleil pénètrent tamisés, une chaude vapeur vous enveloppe comme dans une étuve, une rosée constamment renouvelée étincelle sur toutes les plantes et s'en échappe goutte à goutte. Ces plantes sont à vos pieds et suspendues sur votre tête. Elles vivent pêle-mêle de tous côtés et dans tous les milieux. C'est un mélange, une confusion, un contraste d'éclat, de forme, de couleurs, de grandeur et de parfum dont les sens ne peuvent se lasser. Vous étiez transportés dans les régions équatoriales, animées d'une végétation singulière, dont le pays que vous habitez n'offre aucun type analo-

gue. — Les savants commencent à travailler sérieusement cette riche et immense famille à peine connue d'eux; et quand un jour le hasard et l'hybridation artificielle auront fécondé, croisé toutes ces races, vous dire le dédale dans lequel, botanistes et jardiniers, seront perdus est une chose impossible à moi. — Le Brésil, le Mexique, le Pérou, les Antilles, l'Inde, Java, la Nouvelle-Hollande, sont les contrées où les *Orchidées* sont le plus répandues. Le Cap en fournit aussi un certain nombre; les espèces s'élèvent à plusieurs milliers. Le Genera d'*Endliher* renferme 300 genres. — La collection de M. Perrier est la seconde plus importante de France.— En 1848, il possédait 32 genres et 90 espèces; aujourd'hui son chiffre se monte à 77 genres et 271 espèces. — En 1848, il avait vu fleurir 17 espèces. — En 1851, 105 ont épanoui leurs corolles.

D'autres végétaux très dignes de l'intérêt des connaisseurs vivent dans cette serre confondus avec les *Orchidées*. Je vous décrirai les plus remarquables, parce qu'ils ornent cette exposition.

Un giroflier aromatique, grand arbre aux Moluques et à Madagascar, dont il est originaire. Le bouton séché de sa fleur produit le *clou de girofle* du commerce. Sa conservation dans nos serres est des plus difficiles.

Le *Bambou*, qui sert à des usages si divers dans les arts et l'industrie. C'est une graminée arborescente qui décore les contrées tropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. *Gramen* veut dire gazon, et voici un gazon, une herbe, qui s'élance dans une année à cinquante pieds.

La *Tillandzia à feuilles d'œillet*, petite *Bromeliacée* de Montevidéo, introduite en France en 1819 est toujours

rare. Du centre de feuilles linéaires, canaliculées, blanchâtres, réfléchies, imitant celles de l'œillet des jardins, s'échappe une hampe d'un beau rose terminée par un épi serré de petites fleurs violettes.

Mais ce qui est digne de fixer l'attention des curieux, c'est la faculté propre au Tillandzia de vivre privé de nourriture, aussi l'a-t-on nommé la *plante de l'air*. On entoure d'un peu de mousse la racine, on suspend la plante dans un coin ombrâgé, on tient la mousse humide pendant la durée de la végétation de février et novembre, puis on la laisse dans un repos complet. — A Gand, je l'ai vue privée même de mousse et vivant uniquement de l'air qu'elle respirait.

Vous parlerais-je de ce *Marantha* nouveau dont les feuilles sont rubanées de bandes jaunes obliques, de ce *Lycopode*, rappelant un arbre dans une miniature ravissante, haut de quelques pouces, ramifié à l'infini, et dont le feuillage, d'une délicatesse extrême, se nuance de reflets argentés ; — Du *Ginore d'Amérique* croissant sur le bord des rivières à Cuba, et que les Espagnols, dans leur langage poétique, ont nommé *Rosa del Rio* ; — de la *Sarracenie pourpre* dont j'ignore la fleur ; mais le phénomène de ses feuilles est fort intéressant. — Une feuille est habituellement composée d'une queue qu'on nomme pétiole et du limbe ou expension plane ; dans la Sarracenie la lame de la feuille est petite et orbiculaire tandis que son pétiole est fort long, tubuleux et en forme d'entonnoir. Les mouches sont attirées dans cet entonnoir par une matière visqueuse et sucrée que le tube distille. Elles pénètrent jusqu'au fond du couloir étroit ; arrivées là, elles y rencontrent leur tombeau.

Dans les eaux du bassin de la serre, croissent les *Cy-*

perus, les *Nepenthes* qui penchent leurs urnes; les rocailles sont tapissées de *Fougères* et d'*Œschinantes* ; — des *Begonia*, des *Maranthes* zébrés et des *Bananiers* forment le dernier plan de ce petit paysage.

Les palmiers, qui étalent sur ces piédestaux toute leur magnificence, croissent dans tous les climats des tropiques. Quelques-uns habitent le penchant des montagnes assez élevées, les autres sont très répandus dans les plaines ou sur les collines, dans les champs, les marais, les forêts et le long des fleuves. On les rencontre dans l'Inde, aux Antilles, à Java, à la Nouvelle-Hollande, et principalement dans la Colombie, à la Guyane, au Bresil. C'est surtout dans cette dernière contrée que les palmiers abondent; ils y sont tellement diversifiés, qu'ils ont fourni au célèbre voyageur allemand Martins, le texte d'un superbe ouvrage enrichi de planches qui représentent le port de l'arbre et les détails de son organisation. Vous avez admiré, Messieurs, l'*Areca cultivé* qui donne le *chou palmiste*, les *Lataniers* de l'Ile-Bourbon avec leurs immenses éventails, l'arbre qui produit les dates, le *Cocotier*, le *Phytelephas* dont le fruit, de la grosseur d'un œuf, donne l'ivoire végétal du commerce. Deux beaux *Cycas* complètent cette grande série. Les contrées équinoxiales de l'Amérique offrent dans les fougères arborescentes un coup-d'œil admirable à l'Européen qui aborde pour la première fois ces plages. Quel n'est pas son étonnement quand il voit ces plantes si modestes, si cachées dans nos climats, se présenter avec toute la majesté des pins et des palmiers! Pour grossir sa belle flore vivante de végétaux exotiques, je souhaite à M. Perrier une série de fougères, et surtout le *Cyathea en arbre*, dont un pied vaut 2,000 francs.

Je ne saurais faire le dénombrement de cette multitude de plantes fleuries, recherchées avec empressement par les nombreux visiteurs de l'exposition. Votre attention est fatiguée, et ma mémoire ne peut plus me servir.

Il me reste à vous demander, Messieurs, deux distinctions honorifiques que vous accorderez sans effort, j'en ai l'intime croyance.

Une médaille d'or à M. Perrier-Jouët, dont les succès réjouissent mon cœur ;

Et une médaille d'argent à M. Auguste Augis, l'habile directeur de ses cultures.

RAPPORT

SUR

LE HUITIÈME CONCOURS.

COMMISSION :

MM. Sellier, *président ;* Mohen, *secrétaire ;* Le Brun, Salle, Picot, Faure, Debacq ; Le Brun, *rapporteur*.

Messieurs,

Un grand nombre d'industriels ont répondu à votre appel et vous ont envoyé ponr votre exposition des objets d'utilité générale, machines, produits divers et objets d'arts. L'agriculture, ce premier de tous les arts, et dont Cicéron disait (1) *qu'il n'était rien de meilleur, rien de plus digne de l'homme vraiment libre*, l'agriculture pour laquelle vous avez un concours tout spécial, se retrouvera, cependant, encore à chaque pas dans votre huitième concours, depuis ses charrues et ses moulins jusqu'aux horloges qui servent à mesurer le temps et à en régler l'emploi pour le cultivateur.

---

(1) *Nihil est agriculturâ melius, nihil homine libero dignius.*

CONSTRUCTIONS DE MACHINES.

L'École d'Arts et Métiers de Châlons a exposé une machine à vapeur à détente, des treuils, une machine à mortaiser, des tours divers, parmi lesquels vous avez remarqué surtout la belle exécution d'un petit tour à fileter muni de son assortiment de roues en cuivre pour les différents pas de vis, et une horloge destinée à la commune de Fontaine.

Nous citons encore une collection de modèles de machines d'une finesse et d'une exactitude de travail remarquables, et, enfin, diverses statuettes et un grand Christ en fonte, de grandeur naturelle, et parfaitement exécuté sur le beau modèle attribué à Jean de Bologne.

Vous avez considéré tous ces objets comme soutenant dignement la réputation de l'École, et vous avez décerné à cet établissement un rappel de médaille d'or.

M. Deboulle de Châlons, a exposé :

1° Un moulin à blé dans lequel vous avez remarqué la belle exécution, le bon ajustage et le fini des pièces, ainsi que des améliorations de détails, particulièrement dans le graissage des pivots et dans la construction de l'appareil indicateur ;

2° Un mécanisme destiné à mettre en mouvement une double pompe ;

3° Un petit *nettoyage* à bon marché, pour le grain. C'est une amélioration importante qui doit permettre aux exploitants des moindres moulins, de soigner leurs farines comme on le fait dans les meuneries plus impor-

tantes, en débarrassant les grains de la terre, de la poussière, et des mauvaises graines.

M. Deboulle, par ses beaux produits et les développements donnés à son industrie, vous a paru mériter la plus importante de vos distinctions, et vous lui avez décerné une médaille d'or.

M. Caillez de Châlons, dont vous avez plusieurs fois constaté par des médailles l'intelligence dans l'art du pompier, vous a présenté une pompe nouvelle à épuisements, fort simple et qui a été employée avec avantage pour des curages de puits. Dans cette machine (qui vient d'être récompensée par l'Académie de Reims) les cylindres sont renfermés dans le récipient même, en sorte que les pistons munis de clapets y déversent l'eau directement et sans intermédiaire de tuyaux. Vous avez pensé que M. Caillez était toujours digne des récompenses que vous lui avez décernées.

Nous mentionnerons ici avec éloge des dorures de vases d'église d'une belle exécution, par M. Caillez fils. Cependant, au moment où le brevet du procédé Ruolz est expiré ou près de l'être, vous vous êtes demandé s'il n'y avait pas lieu d'abandonner la dorure par le mercure, si nuisible à la santé de l'homme, et qui est celle que M. Caillez a employée pour ces beaux ouvrages.

M. Tref, de Vitry-le-François, expose :

1° Quatre pompes aspirantes, en fonte, à corps alésé, de différents modèles et à bas prix ;

2° Deux pompes aspirantes et foulantes, l'une en cuivre et l'autre en fonte, d'une très-belle exécution et de prix modérés ;

3° Une petite pompe pour arrosements, pouvant donner les premiers secours en cas d'incendie.

Vous avez décerné une médaille d'argent de première classe à M. Tref pour l'ensemble de sa fabrication et, en particulier, pour le bon alésage de ses pompes.

M. Delcroix-Mangin, par ses améliorations successives dans les détails des appareils inodores, par une pompe à incendie ordinaire bien exécutée et, enfin, par des robinets variés et des pièces de moulage, a continué de mériter la médaille de bronze que vous lui avez accordée précédemment.

Plusieurs machines destinées à être employées dans la fabrication des vins en général, et plus particulièrement dans celle des vins mousseux, vous sont présentées.

M. Desaint, d'Epernay, est auteur de deux machines, l'une à travailler les fils de fer et l'autre à fixer les capsules pour un nouveau bouchage des bouteilles. Vous avez remarqué tout particulièrement, dans la première de ces deux machines, un mouvement extrêmement simple et ingénieux de leviers articulés qui vont accrocher successivement, à chaque extrémité du cylindre enrouleur, les fils de fer, lesquels, sans interruption, sont bouclés, tordus et coupés par la même machine et la même force motrice.

Vous avez accordé à M. Desaint la distinction spéciale d'une médaille d'argent de première classe.

Les premières machines à boucher avaient l'inconvénient d'enfoncer le bouchon très irrégulièrement. Dans les plus récentes, cet inconvénient se fait encore un peu sentir et l'enfoncement, dans la partie de la machine

dite le gobelet, est encore irrégulier pour des bouchons d'un grain inégal. M. Maurice, d'Epernay, a composé une machine dans laquelle le bouchon est saisi et pressé instantanément dans toute sa longueur par le gobelet lui-même qui s'ouvre et se resserre à l'aide d'excentriques très bien combinés. On pourrait regretter que, quelquefois, le bouchon ait un pli quand le liège n'est pas bien homogène; mais nous nous sommes assurés que cet inconvénient n'existe plus quand on a préparé les bouchons à la vapeur.

Vous avez décerné à M. Maurice une médaille d'argent pour cette machine, qui vous a paru entièrement neuve.

Vous vous rappelez que c'est à M. Coquillard que l'on est redevable de la première machine à boucher, qui, malgré les changements apportés depuis dix ans est encore en usage dans bien des caves. Cet inventeur n'a pas voulu rester en arrière de ses émules. Il s'est remis à l'œuvre et vous a présenté une machine dans laquelle le maillet n'est pas appliqué directement par la main de l'ouvrier. Nous ne pouvons encore que citer cette machine, parce qu'elle n'est pas terminée ni complète; et, par ces motifs, vous avez préféré attendre et réserver à M. Coquillard ses droits pour l'avenir.

M. Bouché, à Ay, a exposé un appareil tire-bouchon à engrenage pour le dégorgeage des vins. Nous avons vu cet appareil employé avec avantage pour les bouteilles difficiles à déboucher et sur lesquelles on opère quand on a réuni de celles-ci un certain nombre. Vous lui avez décerné une mention honorable.

Les pressoirs à vin qui ont déjà reçu de nombreux perfectionnements laissent encore beaucoup à désirer.

M. Cadet, à Saint-Martin-d'Ablois, vous a présenté un premier essai d'un nouveau pressoir dont l'élément principal est une vis d'Archimède à noyau conique. La pression s'exerce par le noyau contre une tôle piquée qui enveloppe en partie la vis et, surtout, contre une crémaillère qui engrène exactement la vis et qui est poussée par elle. On conçoit que, commençant par le bout de la vis où le noyau est le plus petit, la pression se fait sentir d'abord légèrement sur les grappes, puis augmente graduellement avec le diamètre du noyau, à mesure qu'elles marchent dans la vis. La grappe doit en sortir complétement pressée. Les vins de diverses qualités produits en même temps par les mêmes raisins tombent par les trous de la tôle piquée, sont recueillis séparément dans des cases convenablement distribuées sous la vis d'Archimède et sont analogues à ceux des première, deuxième et troisième cuvées, et sont obtenus ainsi sans interruption.

L'idée est neuve. C'est un véritable pressoir à coin, à mouvement continu. Vous avez réservé à M. Cadet tous ses droits à une importante récompense quand l'usage aura pu sanctionner la bonté de sa machine établie définitivement.

M. Dubuisson, de Châlons, a construit un pressoir, système Adam (de Colmar), modifié. Dans cet appareil, la pression exercée graduellement parcourt moins de chemin et acquiert plus de puissance à mesure que le grain du raisin devient plus compacte et plus difficile à serrer. Ensuite, sans déplacer les poutrelles ou *maulets*, on ré-

pète la pression en partant, à chaque fois, pour une même longueur de course, d'un nouveau point fixe et de plus en plus rapproché du fond du récipient du marc.

Comme on le voit, les vrais principes de mécanique sont parfaitement appliqués dans cette machine.

M. Adam étant étranger au département, vous vous contentez de signaler le pressoir exécuté par M. Dubuisson, à qui vous savez gré de cette communication.

OUTILS ET MACHINES POUR L'AGRICULTURE.

Vous citez avec éloge :

M. Jacquier, de Juvigny, pour une charrue bien exécutée ;

M. Thomas, à Bassuet, pour une charrue à laquelle on peut donner plus ou moins de fer, tout en marchant, et qui vient d'obtenir nne récompense du Comice agricole ;

M. Collard, de Cheniers, pour un cylindre en zinc percé, qui opère la séparation des graines, et surtout pour un van à mouvement doux, qui a également obtenu les encouragements du Comice.

Vous recommaudez, pour l'emploi dans les exploitations de moyenne importance, un coupe-racines, à bon marché, fonctionnant bien et facilement, dont l'auteur est M. Durand, de Blercourt (Meuse), qui a habité Châlons.

M. de Beuvron, à Moncetz, a introduit un des premiers, dans le département, la presse à coin pour huilerie, qui produit des tourteaux plus minces, et par conséquent mieux pressés et d'un meilleur rendement en huile.

Il a également introduit un meilleur chauffage pour les graines, et substitué, dans cette fabrication, aux meules de grés les meules de granite, qui leur sont bien supérieures.

Vous lui avez décerné une mention honorable.

M. Lambert-Rouviers, de Tours-sur-Marne, a exposé une machine à battre le beurre. Cette machine est à mouvement alternatif, et, sous ce rapport, d'un principe mécanique que vous n'approuvez pas. Vous avez pensé, cependant, qu'elle pouvait être adoptée par ceux qui regardent encore l'ancienne baratte comme la seule réellement bonne, et repoussent les barattes à mouvement circulaire continu, aujourd'hui généralement admises dans les contrées dont le beurre est la principale industrie (Neuchâtel, Gournay, etc.).

M. Nicaise Paque, de Châlons, vous a présenté un collier de cheval dans lequel on peut varier insensiblement et le serrage du collier et la hauteur du point d'attelle. L'idée est bonne ; mais vous pensez que, pour être utilisés, en agriculture surtout, les moyens devraient être plus simples et plus prompts.

M. Bernaudat fils, à Landricourt, a exposé son *niveleur des prés*. C'est un châssis garni de plusieurs lames qui passent successivement sur chaque taupinière et qui, disposées à des hauteurs différentes, en tranchent la saillie d'abord au sommet, puis, en descendant, jusqu'à la base.

A cette occasion, vous rappelez la herse articulée dont notre collègue, M. Gastebois, vous a déposé un petit modèle il y a quelques années, et qui, par sa disposi-

tion, permettait aux pointes de mieux suivre les ondulations du terrain que dans la herse ordinaire, et d'atteindre les mottes de terre dans les plus petits plis du terrain.

INDUSTRIES DIVERSES.

SOIES.—Vous avez décerné, en 1846, une médaille d'or à M. Etienne Henriot fils, de Reims, pour ses plantations de mûriers. Depuis, M. Henriot a considérablement augmenté ses plantations et notamment par 2,600 mûriers *Lou*, variété nouvellement importée de la Chine, qu'il continue de propager avec ardeur et qui donne des produits admirables.

Ses mûriers sont utilisés dans une magnagnerie où il élève cinq onces de graine et pourrait aller jusqu'à sept à huit onces.

Ses cocons, dont le poids s'est élevé à 240 kilog. en 1849, ont si bien rivalisé à l'exposition de l'industrie nationale avec les produits méridionaux qu'ils y ont été récompensés de la médaille d'argent.

Son rendement varie, suivant les années, de 30 jusqu'à 50 kilogrammes par once. Les cocons sont filés à la filature centrale de Paris et y sont considérés comme produisant une soie belle et de bonne qualité.

Les plantations faites d'abord sur de bon terrain ont été continuées avec succès sur des terrains médiocres, et l'on peut dire aujourd'hui, d'après les résultats obteuus, que l'industrie séricicole est positivement convenable et profitable dans nos contrées.

Vous avez décerné, pour ses efforts persévérants dans cette industrie et pour ses beaux produits, une médaille d'or à M. Etienne Henriot fils.

M. Janson Maurupt, à Vitry-le-François, a exposé des cocons et des soies filées de bonne qualité. Ses plantations de mûriers, dispersées sur une étendue de deux hectares trente ares, se composent de 2,500 pieds d'arbres qu'il utilise par l'éducation des vers à soie dont les cocons sont ensuite filés dans sa maison. Sa production a été, en 1851, de 70,000 cocons et pourrait s'élever jusqu'à 150,000. Les produits filés sont estimés et la vente s'en fait avantageusement.

Vous avez encouragé d'une médaille d'argent cette fabrication, faite tout entière en famille.

M. Dupont, à Saint-Brice, s'est livré à l'élevage d'une race de lapins blancs desquels il obtient des produits filés d'une finesse remarquable.

Vous lui avez accordé une mention honorable.

M. Cardot, de Vitry-le-François, parvient, par un procédé chimique, à diviser et à friser la paille de seigle de manière à lui donner l'état fin et élastique de l'étoupe ou plutôt du crin. La paille, ainsi préparée, semble très propre à faire des emballages fins et même des paillasses douces. Reste à savoir si, sous une pression prolongée, elle conservera son élasticité.

Il a aussi présenté un appareil graisseur pour les machines à battre.

Vous accordez une mention honorable à M. Cardot, qui vous est signalé comme un jeune homme ingénieux.

MM. Velly et Cie, de Reims, à qui vous avez accordé précédemment une médaille d'or pour leurs produits chimiques, vous prouvent, par ceux qu'ils ont exposés, qu'ils sont toujours dignes de cette récompense.

Vous leur donnez, cette année, une médaille d'argent pour leur fabrication en grand, nouvellement établie, d'acide sulfurique et d'acide nitrique.

M. Leconte aîné, de Reims, vous a envoyé des engrais pour l'agriculture. Pour ces produits et pour ceux de même genre de MM. Velly et Cie, comme pour le plâtre-engrais de démolition de M. Bernard (Julien), de Montmirail et d'autres encore, la Société, par des motifs qu'on appréciera, ne croit devoir en recommander aucun qu'après que des épreuves durables et authentiques, à ses yeux, en auront sanctionné l'importance et la valeur réelles.

M. Ragareux, de Montmirail, mérite d'être cité pour sa fabrication des moutardes.

L'extension qu'il donne en ce moment à son établissement, vous a déterminés à lui accorder une mention honorable.

M. Joly a remis en bonne marche la fabrication de la porcelaine à Esternay.

Ses produits, parmi lesquels vous distinguez en première ligne un grand vase rocaille, sont forts beaux et vous lui décernez une médaille d'argent.

Vous accordez la même récompense à M. Moussy, de Congy, qui, dans une fabrication de poteries vernies et non vernies de pâte fine, serrée et sonore, utilise des argiles extraites d'une propriété de notre collègue, M. Chaubry, qui paraissent avoir servi, dans l'antiquité, à une fabrication de poterie romaine. Nous mentionnerons seulement des pipes obtenues de ces mêmes terres, qui nous paraissent inférieures, du moins pour la cou-

leur, à celles envoyées par M. Leprince, de Reims, et qui rivalisent, chez les connaisseurs, avec celles de Givet et de Saint-Omer.

Les marbres du département, dont vous avez encouragé l'emploi, sont l'objet de nouveaux essais. Seront-ils plus heureux que ceux des marbres de Grauves?

M. Roully, à Vertus, a exposé une fort belle cheminée en marbre jaune de Givry. La couleur de ce marbre est moins prononcée que celle des marbres de Belgique et des Pyrénées, mais elle est agréable à la vue et l'on pourrait citer des marbres de couleurs analogues qui sont d'un usage bien établi. Vous craignez que des veines blanches qu'il contient ne soient susceptibles de s'effleurir à l'air comme dans le marbre de Grauves, qui doit appartenir à la même couche calcaire qu'on retrouve aux environs de Sézanne. Cependant vous accordez, pour cet essai et pour son bon travail, une mention honorable à M. Roully.

Vous accordez la même distinction à M. Moriamé, de Châlons, pour ses objets de marbrerie et pour des échantillons de marbres du département, parmi lesquels vous distinguez le marbre coquiller, dit *Chalins*. Vous regrettez que ce marbre, d'une couleur tranchée, gris verdâtre, qui se taille fort bien et prend un beau poli soit, par le peu d'épaisseur de son banc, d'un travail peu lucratif pour le marbrier qui l'emploie, et, sous ce rapport, ne puisse soutenir la concurrence pour le prix avec les marbres en usage.

M. Géraudel, de Saint-Martin-d'Ablois, vous présente des meules dites anglaises d'un bon grain fin et serré

et de nombreux certificats de ventes de ses produits. Vous lui tenez compte de ses efforts pour retenir dans le pays qu'il habite l'industrie meulière et des succès qu'il obtient, et vous lui accordez une médaille d'argent.

M. Brunette, d'Epernay, continue à mériter, pour ses calorifères, les encouragements qu'il a reçus de vous. C'est un de ses appareils qui, construit pour une simple salle à manger, a pu élever à la température de serre chaude le grand salon de l'hôtel-de-ville où se fait notre exposition d'horticulture.

M. Arnould, de Châlons, vous a exposé des sabots bien faits, bien taillés, de toutes sortes de formes et qui indiquent un bon ouvrier dans une industrie si utile.

M. Dambournet, de Châlons, a exposé des souliers dans lesquels on remarque de vrais tours de force de couture et quelques inventions ingénieuses, mais que vous croyez peu applicables.

Vous avez distingué la brosserie de M. Desgranges, de Châlons, qui a introduit cette fabrication en grand dans notre ville. Ses produits sont utiles et très bien établis; ils vous ont paru mériter plus que des encouragements et vous lui avez accordé une médaille d'ar gent.

Enfin, nous ne pouvons oublier M. Vivin fils, d'Epernay; il a exposé des registres à dos brisé, qui, par leur bonne confection et leur solidité, ne le cèdent en rien à ceux des meilleurs fabricants de la capitale. Vous voyez avec plaisir le fils continuant avec succès cette fabrication établie à Epernay, il y a dix ans, par son père. Vous décernez à M. A. J. Vivin uue médaille de bronze.

BEAUX-ARTS.

En première ligne nous citerons MM. Liénard père et fils, et Barbat, de Châlons.

MM. Liénard se montrent toujours dignes de la médaille d'or que vous leur avez accordée pour leurs verrières. Ils persévèrent dans leurs efforts pour varier les tons de chair, qui ne présentent chez tous les autres qu'une seule teinte de convention plus ou moins vraie et nuancée seulement par son intensité ou par les ombres qui y sont appliquées.

MM. Liénard, avançant toujours vers le but, vous leur décernez un rappel de médaille d'or.

M. Barbat qui, le premier, a introduit en France la lithographie en cinq couleurs différentes, vous a présenté une superbe collection d'étiquettes pour les vins de Champagne. Vous avez revu avec un grand intérêt, parmi les produits des presses de M. Barbat, le livre d'Evangiles enrichi de vignettes si nombreuses et si variées.

Ce livre n'est pas une publication nouvelle et, par conséquent, vous avez à regretter de ne pouvoir lui accorder la récompense qu'il eût méritée.

Vous engagez M. Barbat à persévérer dans l'exécution d'un ouvrage dont il vous a présenté de nombreux dessins, et qui contiendra l'enseignement du style gothique des époques diverses, par les tombes de nos églises, les dates qu'elles portent et les ornements d'architecture qui y sont représentés. On ne peut nier que ces documents, quoique n'étant pas toujours d'une rigueur absolue, ne soient généralement exacts.

Vous réservez à M. Barbat tous ses droits à la plus haute de vos récompenses, quand tous les dessins de cet ouvrage seront rassemblés, ou quand il aura reçu un commencement de publication avec tous les soins et l'habileté de son auteur.

A l'occasion de lithographie, nous vous rappelons les pierres propres à cet art, qui ont été découvertes dans la propriété de M. Caillat aîné, commune de Huiron, près Vitry, et essayées d'abord par les soins de M. Lecuyer, employé à la sous-préfecture de Vitry. Nous devons signaler les causes qui paraissent devoir s'opposer à la réalisation de ce qu'on en avait espéré d'abord.

Leur défaut d'homogénéité, qui les rendra probablement peu propres aux dessins soignés, paraît tenir, d'après diverses analyses faites à l'École des mines, et qui vous ont été communiquées par M. le Préfet, à l'absence d'une quantité suffisante d'argile pour en serrer le grain.

Les pierres si renommées de Papeinheim contiennent de 20 à 25 pour $\frac{0}{0}$ d'argile; celles de Huiron n'en contiennent que 4 p. $\frac{0}{0}$. Nous devons dire, cependant, que la pierre de Châteauroux, quoique un peu irrégulière, est assez estimée et qu'elle ne contient que 5 pour $\frac{0}{0}$ d'argile. Nous en conclurons qu'il ne faut pas désespérer ni de la pierre de Huiron ni d'autres essais ou recherches dans ce genre qui seraient tentés dans nos contrées sur des calcaires à grain fin et serré et bien homogène.

Vous n'avez pas voulu passer sous ce silence les cannes sculptées, en bois, par M. Preinsler, de Châlons; vous considérez les animaux et les sujets comiques

qu'elles représentent comme étant d'un goût original et vraiment artistique.

Enfin, parmi plusieurs collections d'épreuves daguerréotypées généralement bien venues, exposées par MM. Sauvage, de Reims, Michel Bivin, à Châlons, et Bouché, d'Ay, vous distinguez particulièrement les produits de ce dernier, déjà mentionné dans ce rapport.

Nous terminerons par des remercîments à toutes les personnes qui, par leurs produits, ont bien voulu rendre notre modeste exposition industrielle plus intéressante, et en particulier à celles qui n'attendaient de vous aucune récompense et parmi lesquelles nous ne pouvons nous dispenser de citer M. Grandval pour ses beaux extraits pharmaceutiques sur lesquels, l'an dernier, vous avez voulu que notre collègue, M. Faure, vous fît un rapport spécial.

NOTICE

SUR

M. CLAUDE-JOSEPH GARINET,

Par M. LE Dr PRIN,

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Médecin en chef des Hôpitaux-Unis de la ville de Châlons ;
Membre du Jury médical du département de la Marne et de plusieurs
Sociétés savantes.

MESSIEURS,

Chaque année, en ramenant l'époque à laquelle nous venons rendre un compte public de nos travaux, ramène aussi, presque toujours, dans cette séance solennelle, l'obligation de payer à la mémoire de ceux de nos collègues que la mort nous a enlevés, un modeste tribut d'éloges et de regrets.

Ainsi la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, fidèle au culte d'une pieuse et touchante tradition, religieusement conservée dans la république des lettres, n'a jamais failli à l'accomplissement de cette pratique d'une véritable et sincère fraternité.

Depuis notre dernière séance publique nous avons perdu M. GARINET, ancien conseiller municipal, ancien adjoint et ancien maire de la ville de Châlons, ancien juge suppléant près le tribunal de première instance, président du bureau central des incendiés, chevalier de la Légion d'honneur, né à Vanault-les-Dames, le 10 mars 1766.

M. GARINET (Claude-Joseph), issu d'une des plus anciennes familles de la contrée, dont les noms figurent, dès le XVe siècle, dans les actes des abbayes de Saint-Pierre de Châlons et de Saint-Paul de Verdun, en qualité d'admodiateurs de leurs riches domaines, fut envoyé de bonne heure au collége de Châlons pour faire son cours complet d'humanités. Là, il se fit remarquer de ses premiers maîtres par un travail soutenu et par un extrême esprit d'ordre et de docilité.

C'est dans le sein de l'Université de Reims qu'il reçut, après avoir subi avec distinction les épreuves voulues par les statuts, le grade de licencié en droit civil et en droit canon.

Le 20 avril 1788, sur la présentation d'un des membres les plus distingués du barreau de Paris, Me de Bonnière, il prêta son serment d'avocat au Parlement.

Voué tout entier à la connaissance et à l'interprétation des lois, la révolution le surprit au milieu de ses douces et paisibles études, mais son caractère honorable et modéré ne lui laissa pas partager les fausses doctrines que les novateurs de cette époque professaient trop souvent avec tant d'emportement et d'imprévoyance.

Envoyé comme commissaire dans une localité, près de la capitale, pour surveiller et activer les arrivages de blés dont Paris était dépourvu, ses habitudes pleines de douceur et de réserve aplanirent les difficultés qu'il

rencontra dans l'accomplissement de cette délicate et périlleuse mission. Toutefois il se hâta de quitter un théâtre trop orageux, trop agité, et dont les souvenirs nous effrayent encore aujourd'hui.

Revenu au foyer paternel, il ne cessa de prêter, aux amis de l'ordre et de la tranquillité, un concours aussi éclairé que consciencieux.

Profitant des loisirs que lui faisaient les événements, il se livra, avec tout le soin et toute la réflexion dont il était capable, à l'examen et à l'étude théorique et pratique des questions les plus importantes de l'économie rurale et de la sylviculture.

On aime toujours, Messieurs, à revenir aux lieux où l'on a passé les jours de son adolescence; il est doux alors de se faire des concitoyens de ses amis et de ses émules de collége.

L'alliance que contracta M. Garinet avec une famille honorable et considérée de notre ville le fixa définitivement à Châlons.

A Dieu ne plaise que je vienne ici rappeler les scènes de tumulte et de désordre que la tempête révolutionnaire souleva parmi nous; mais je ne puis taire que notre collègue, nommé en messidor an III, substitut du procureur de la commune, fit exécuter les lois sur les suspects, sur la fermeture des clubs et des sociétés populaires, avec une fermeté et une modération remarquables, qui lui valurent les éloges et l'approbation des gens de bien et des hommes d'ordre, toujours en majorité dans nos contrées.

On le compta dès lors dans les rangs de ceux qui secondèrent de tous leurs efforts la chûte du gouvernement éphémère qu'on avait appelé Directoire. Il pensait

que l'unique moyen de rendre à la France la sécurité qu'elle avait perdue, c'était de placer la puissance publique dans des mains plus habiles et plus fortes, capables d'effacer jusqu'aux dernières traces de l'incendie allumé par nos dissensions intestines.

Après les preuves qu'il venait de donner de son dévouement à la chose publique, M. Garinet ne pouvait pas être oublié, lorsqu'on organisa plus tard, sur de nouveaux plans, l'administration générale du pays.

Nous savons tous qu'il ne dut qu'à son instruction, à son travail, à son caractère et au zèle qu'il apporta dans l'exercice des fonctions d'avoué près le tribunal de première instance, l'estime des magistrats et la confiance des justiciables; et pourtant chaque jour apportait, si je puis m'exprimer ainsi, de nouvelles charges à son désintéressement et à son activité

La simple nomenclature des emplois publics et gratuits auxquels il fut successivement appelé forme un faisceau de titres bien suffisant pour garantir sa mémoire d'un injuste oubli, et pour lui assurer la reconnaissance de ses concitoyens.

Nommé successivement conseiller municipal, adjoint et maire, il fut constamment le représentant de l'esprit d'ordre et d'économie, pris dans son sens le plus absolu. Personne parmi nous n'aurait le courage de blâmer l'intrépidité d'une croyance, qui n'a fléchi dans aucune circonstance, soit de sa vie privée, soit de sa vie publique.

Si pendant sa gestion des affaires municipales, nous n'avons pas vu entreprendre et exécuter les nombreux travaux d'assainissement et d'embellissement qui signalent l'administration de l'honorable maire en exercice, c'est qu'il crut devoir employer les ressources de la caisse communale à liquider les dettes contractées pen-

dant les invasions, et accrues encore par les mauvais jours et les disettes qui suivirent ces temps calamiteux.

Vous ne me pardonneriez pas, Messieurs, de passer sous silence les actes de courage et de dévouement auxquels M. Garinet s'associa lors de l'entrée des armées étrangères dans nos contrées.

Le 4 février 1814, jour néfaste dans nos souvenirs, la ville de Châlons, à qui la faiblesse de son enceinte et l'étendue de son circuit ôtent toute possibilité de résistance, quoique défendue par une division française aux prises avec un corps d'armée ennemi, est impitoyablement bombardée et doit tomber à la merci d'un vainqueur irrité. La flamme et l'incendie éclatent de toutes parts; notre malheureuse cité est menacée d'une ruine totale.

C'est dans cette extrémité et au milieu de l'effroi de toute la population que MM. Garinet, Ducauzé de Nazelle, Grenet-Felize et Lambert, curé de Saint-Alpin, dont les noms ne doivent être prononcés par nous qu'avec l'émotion de la reconnaissance, oubliant les périls qui les menacent, se rendent à travers le feu meurtrier des assiégeants au quartier-général de l'armée prussienne.

Ces courageux citoyens osent faire entendre, au général en chef, un langage plein de patriotisme et de modération. Bientôt ils obtiennent une sorte de trève qui, sans conjurer tous les dangers, met du moins un terme à la désolation générale et à d'effroyables désastres. Et cependant, Messieurs, en 1830, dans un moment de tumulte et d'effervescence, M. Garinet, qui jamais n'avait recherché ni la vogue, ni la popularité, ordinairement si aveugles dans leurs prédilections, dédaigna d'opposer d'inutiles plaintes à l'ingratitude d'un jour.

D'une trempe de caractère que ne pouvait atteindre

le découragement, animé qu'il était d'un imperturbable sang-froid et d'une fermeté à toute épreuve, il continua à marcher dans les voies de l'honneur et du dévouement aux intérêts généraux, sans marchander avec la fatigue et sans prendre garde aux rudesses du sentier.

Trésorier et président du Bureau central des Incendiés, il apporta constamment dans cette administration cet esprit de citoyen qui veut le bien avec courage, sans qu'aucun obstacle puisse le rebuter ni l'arrêter. C'est en partie à la précision de ses méthodes administratives que cet établissement de bienfaisance dut la confiance dont il jouit dans les sept cents communes du département; c'est par l'influence continuelle et persévérante de M. Garinet que la caisse a pu se maintenir dans un état de prospérité tel qu'elle a rempli ses engagements et ses promesses, malgré le nombre et la gravité des sinistres qui menaçaient de tarir les sources qui l'alimentaient. La stricte exactitude et le soin minutieux qu'il apportait dans l'estimation des valeurs et des produits incendiés faisait dire aux intéressés que M. Garinet *avait l'œil dans tous les greniers, dans toutes les granges :* tant ses appréciations étaient justes et conformes à la vérité.

M. Garinet toujours actif, toujours laborieux, quoique livré à des occupations aussi sérieuses que variées, ne pouvait demeurer étranger à vos travaux.

En 1825 il fut admis comme membre titulaire de notre Société, et il a été placé au rang de vos membres honoraires résidants en 1849.

Les mémoires, les rapports, les notices et les discours qu'il a déposés dans vos archives, et dont plusieurs ont fait l'ornement de vos séances publiques, témoignent de l'instruction et de la sagacité de notre collé-

gue sur la plupart des questions de science agricole, manufacturière et commerciale qu'il eut à traiter dans nos réunions particulières.

Si quelquefois vous n'avez pas cru pouvoir donner un assentiment complet aux idées, aux théories qu'il a développées, vous n'avez pas hésité à reconnaître qu'elles se distinguaient par une exposition nette, par un sincère amour du bien public et par un sévère enchaînement de principes. En leur accordant toute votre estime, vous avez été heureux d'y voir développer toutes les ressources d'un raisonnement méthodique, toutes les qualités d'un jugement exercé tel qu'on devait l'attendre d'un homme nourri des bonnes traditions agricoles.

Jusqu'à la fin de sa longue carrière, M. Garinet a conservé toutes ses facultés intellectuelles, unies à une douceur et à une chaleur d'âme que les glaces de l'âge n'avaient point amorties.

Toujours infatiguable dans ses travaux, toujours inépuisable dans son désir de faire le bien, il présidait encore aux derniers jours de la maladie qui le conduisit au tombeau, le Bureau central des Incendiés, qui fut pendant trente-cinq ans l'objet de ses soins et de sa sollicitude.

Mais, hélas ! bientôt il ne dut plus songer qu'aux années éternelles. La religion, que notre collègue avait toujours aimée et respectée, vint consoler ses derniers moments. Aussi supporta-t-il les angoisses de la mort avec ce calme, cette sérénité qui n'appartiennent qu'à l'homme dont le cœur est pur et dont la conscience est sans reproches.

Ses dernières paroles furent pour sa famille; ses derniers vœux furent pour le bonheur de son pays!

RÉSULTAT DES CONCOURS.

Le Président proclame ainsi qu'il suit le résultat des concours :

Premier concours.

Une médaille d'or, de la valeur de 500 francs, était promise à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« Quelle a été en France, depuis vingt ans, l'in-
» fluence de la littérature et du théâtre sur
» l'esprit public et sur les mœurs. ? »

Le prix a été accordé au mémoire n° 8, ayant pour épigraphe :

« Pour qui travailliez-vous, démolisseurs stupides,
» Lorsque vous disséquiez le Christ sur son autel, etc. »

L'auteur est M. Ch. MENCHE, de Blessy (Pas-de-Calais), secrétaire général de la préfecture du Rhône.

Une médaille d'or de la valeur de 100 francs a été décernée, à titre d'accessit, au mémoire n° 11, dont l'épigraphe, tirée de la philosophie de l'histoire de France, par Hello, commence ainsi :

« Quand on a défini la littérature, l'expression de
» l'état social, on a dit une vérité profonde,
» mais on n'en a montré que la moitié, etc. »

L'auteur est M. Jules JOLLY, procureur de la République à Vitry-le-François.

Trois mentions honorables ont été accordées dans l'ordre suivant :

1° Au mémoire n° 6, portant pour épigraphe :

« *Multa paucis complecti.* »

2° Au mémoire n° 12, dont l'épigraphe est :

« Une littérature développe des tendances morales,
» mais ne les crée pas. »

L'auteur est M. Louis Potel, de Paris.

3° Au mémoire n° 10, qui a pris pour épigraphe cette pensée de Napoléon :

« S'il y avait quelque part un gouvernement de
» granit, les idéologues le réduiraient en pous-
» sière. »

Les auteurs des mémoires nos 6 et 10 ont desiré garder l'anonyme.

Deuxième concours.

La Société devait décerner une médaille d'or de la valeur de 300 francs au meilleur travail historique et archéologique sur Châlons et ses environs.

Aucun mémoire n'a été présenté.

Troisième concours.

EXPLOITATIONS RURALES REMARQUABLES.

La Société accorde :

Une médaille d'or à M. Larangot, propriétaire à Épernay ;

Une médaille d'or à M. Leseurre-Bailly, propriétaire et fermier à la ferme du Haut, commune de Margerie-Hancourt.

Une médaille d'or à M. TILLOY, fermier à la ferme de La Chapelle, commune de Servon-Melzicourt ;

Une médaille d'or à M. PROMSY, propriétaire à Bourgogne ;

Une médaille d'or à M. Alexis TRUBERT, cnltivateur à Plivot, pour la bonne tenue de ses étables et écuries.

Quatrième concours.

CHEMINS VICINAUX.

Des médailles sont accordées à chacune des communes suivantes :

Arrondissement de Reims.

Une médaille d'argent à la commune de *Champigny;* M. MALOTET, ancien maire, et M. CRÉQUY, maire.

Arrondissement de Sainte-Ménehould.

Une médaille d'argent à la commune de *Charmontois-le-Roi;* M. HUGUET, maire.

Arrondissement de Vitry-le-François.

Une médaille d'argent à la commune du *Meixliercelin;* M. BATTELIER, ancien maire, et M. DUBIERRE, maire.

Arrondissement de Châlons.

Une médaille d'argent à la commune de *Soulières;* M. VALLON, maire.

Arrondissemeut d'Epernay.

Une médaille d'argent à la commune de *Cuis;* M. ROCHÉ-LECAMP, ancien maire, et M. BERTAUD, maire.

Une médaille de bronze à la commune de *Corrobert;* M. RONDEAU, maire.

Une médaille d'argent a été accordée à M. GÉRAUDEL,

agent-voyer cantonal à Sainte-Ménehould, pour l'application de la charrue aux terrassements des chemins vicinaux.

Cinquième concours.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

Aucun candidat ne s'est présenté.

Sixième concours.

HORTICULTURE.

Une médaille d'or a été décernée à M. HERBÉ fils, de Reims, pour sa remarquable pépinière d'arbres fruitiers.

Une médaille d'or a été décernée à M. PERRIER-JOUET, d'Epernay, pour ses serres nombreuses et pour l'introduction de plantes rares des tropiques, notamment d'orchidées et de palmiers.

Une médaille d'argent a été accordée à M. Auguste AUGIS, jardinier de M. Perrier-Jouet, pour les soins par lui donnés à la culture des orchidées et des palmiers.

Une médaille d'argent à M. NAUDIN, jardinier à Chaltrait, pour taille d'arbres fruitiers, et pour avoir formé un bon élève-jardinier.

Une médaille d'argent à M. Etienne DEFFAUT, jardinier de M. Haudos, à Loisy-sur-Marne, pour les primeurs obtenues par lui en fruits et légumes, et les soins donnés par lui aux plantes de serres.

Une médaille d'argent à M. Robert POURSAINCHIROT, jardinier de Mme de Peyronnet, à Coupigny, commune d'Orbais, pour taille d'arbres fruitiers.

Une médaille d'argent à M. Magloire ARBEAUMONT,

jardinier à Vitry-le-François, pour dessins de jardins et de parcs, et taille d'arbres fruitiers.

Une médaille de bronze à M. Ambroise BRÉJON, jardinier de M. Moët, à Pierry, pour sa culture d'asperges forcées.

Une médaille de bronze à M. Gustave MOREAU, propriétaire à Ay, pour sa collection de beaux fruits.

Une médaille de bronze à M. LABRUYÈRE, propriétaire à Fleury-la-Rivière, pour sa nombreuse collection de fruits de bonnes espèces.

Une médaille de bronze à M. PETIT-MAYEUR, de Châlons, pour les beaux fruits obtenus par lui.

Une mention honorable à M. ROSIERS, jardinier de M. Bourgeois, de Suippes, pour ses fruits de bonnes espèces.

Une mention honorable à M. MORLOT, curé de Saint-Lumier, pour ses belles poires de bon-chrétien.

Une médaille de bronze à M. PERIN, de Vitry-le-François, pour ses dahlias nouveaux.

Septième concours.

VIGNE.

Une médaille d'argent a été accordée à M. LEFEBVRE-SAUCOURT, vigneron à Cumières, pour bons soins par lui donnés aux vignes de MM. Nitot père et fils, depuis quarante-sept ans.

Huitième concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Une médaille d'or a été accordée à M. Etienne HENRIOT fils de Reims, propriétaire d'une magnagnerie à Trigny, pour sa fabrication de soie.

Une médaille d'or à M. DEBOULLE, mécanicien à Châlons, pour construction et perfectionnement de machines.

Des rappels de médailles d'or ont été décernés à l'ÉCOLE D'ARTS ET MÉTIERS, pour ses pièces de moulage en fonte, ses machines et ses modèles de machines;

Et à MM. LIÉNARD père et fils, de Châlons, pour leurs peintures sur verre reproduisant la teinte des chairs.

Des médailles d'argent de première classe ont été accordées, savoir :

A. M. DESAINT, à Epernay, pour invention d'une machine à tortiller le fil de fer;

Et à M. TREF, fondeur-pompier à Vitry-le-François, pour bonne fabrication de pompes à bon marché.

Des médailles d'argent ont été accordées, savoir :

A M. PONSARD, propriétaire à Omey, pour ses cultures de légumineuses et de blés de diverses espèces;

A M. LUCE, jardinier à Châlons, pour ses greffes du pin Laricio sur le pin Sylvestre;

A M. MAURICE, d'Epernay, pour sa machine à boucher les bouteilles;

A M. MOUSSY, de Congy, pour sa fabrication d'objets de poterie de terre;

A M. JOLY, d'Esternay, pour sa fabrication de porcelaines;

A M. JANSON-MAURUPT, de Vitry-le-François, pour plantation de mûriers et pour la soie obtenue par lui;

A MM. VELLY et Cie, fabricants de produits chimiques à Reims, pour fabrication d'acides sulfurique et nitrique;

A M. DESGRANGES, de Châlons, pour fabrication de brosses.

Un rappel de médaille d'argent a été accordé à M. Thibaut-Pasquier, de Ville-en-Tardenois, pour ses divers produits agricoles.

Des médailles de bronze ont été accordées :

1° A M. Géraudel, à Saint-Martin-d'Ablois, pour fabrication de meules à l'anglaise;

2° A M. Balland père, de Pierry, pour confection de tables et meubles rustiques;

3° A M. Preinsler père, de Châlons, pour culture d'orge hexastique;

4° A M. A.-J. Vivin, d'Epernay, pour fabrication de registres.

Des rappels de médailles de bronze ont été décernés :

1° A M. Delcroix-Mangin, de Châlons, pour ses appareils inodores, robinets divers et bonne exécution de pompes à incendie ;

2° A M. Brunette, fumiste à Epernay, pour fabrication de calorifères à l'usage des serres.

Des mentions honorables ont été décernées :

1° A M. Bouché-Pierre, à Ay, pour un tire-bouchon mécanique propre au dégorgement des vins;

2° A M. Moriamé, marbrier à Châlons, pour bonne exécution de cheminées;

3° A M. Rouly, maçon à Vertus, pour fabrication de cheminées de marbre;

4° A M. de Beuvron, de Moncets, pour amélioration dans la fabrication de l'huile;

5° A M. Dupont, de Saint-Brice, pour filature de poil de lapin blanc ;

6° A M. Ragareux, de Montmirail, pour sa fabrication de moutarde ;

7° A M. Cardot, de Vitry-le-François, pour sa paille-crin, et pour un petit appareil à graisser les machines ;

8° A M. Bernaudat (Alexandre), de Landricourt, pour ses légumes remarquables ;

9° A M. Aumignon aîné, médecin-vétérinaire à Châlons, pour culture de blé hâtif, dit blé Richelle ;

10° A M. Balland fils, de Pierry, pour confection de meubles rustiques.

Neuvième concours.

Une médaille d'argent a été décernée à M. Fréminet-Debart, propriétaire à Châlons, pour la bonne disposition donnée à la construction de sa maison de ferme de Cernay-en-Dormois.

RAPPORTS HORTICOLES [1]

FAITS,

EN SÉANCE PARTICULIÈRE,

A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Par **M. L. DE LAMBERTYE**,

MEMBRE TITULAIRE NON RÉSIDANT DE CETTE SOCIÉTÉ.

AVANT-PROPOS.

MESSIEURS,

Vous savez si j'aime à répondre à la confiance dont vous m'honorez, en me chargeant chaque

(1) Obligé de citer tous les rapports spéciaux dans le Compte rendu de l'exposition, lu à la séance publique de la Société, j'en ai extrait plusieurs passages. J'ai cru devoir néanmoins donner ici ces rapports dans leur entier, car, si l'on supprimait ces passages, l'ensemble de la composition disparaîtrait.

(*Note du Rapporteur.*)

année de vous initier aux travaux et aux progrès de l'horticulture départementale.

Cette fois, j'aurai beaucoup à vous dire, beaucoup à vous demander ; mais vous mettre à même d'offrir des médailles d'encouragements aux jardiniers habiles, n'est-ce pas atteindre le but de votre institution et accomplir le plus cher de vos vœux?

J'ai à vous entretenir de la taille des arbres, des pépinières, des cultures forcées, des parcs, des plantes ornementales de serre : ce sera le sujet d'autant de rapports distincts.

J'espère vous laisser cette conviction que l'art des jardins est en honneur dans nos contrées, qu'il s'y propage sur tous les points. L'élan est donné; plaise à Dieu que des jours néfastes n'en arrêtent pas la marche; car l'horticulture n'est pas toujours un loisir, c'est aussi une source de richesse pour un pays.

I.

—

SUR LES SERRES ET LES CULTURES DE PRIMEURS

De **M. HAUDOS**, à Loisy-sur-Marne,

Dirigées par M. Etienne DEFFAUT, son jardinier.

Messieurs,

A l'avant-dernière station du chemin de fer, quand on se rend de Châlons à Vitry, on s'arrête au village de Loisy-sur-Marne. On ne tarde pas à remarquer à sa droite, au travers d'un rideau de grands arbres et au milieu d'une jolie pelouse, une maison d'une architecture simple, mais d'une tenue irréprochable et qui rappelle les cottages anglais : c'est la demeure de M. Haudos.

Un jour du printemps de 1850, le bruit des cultures de Loisy arriva jusqu'à moi. Je n'avais pas l'honneur de connaître M. Haudos; mais, entre amateurs de plantes, les relations s'établissent vite. Le désir de rendre compte à la Société des créations qu'il avait faites m'encouragea à partir et me servit de carte d'entrée. En février 1851, je voulus voir encore Loisy où j'avais été accueilli avec

tant d'affabilité la première fois. C'est avec des notes prises sur place, dans ces deux excursions, que je vais essayer de faire le rapport dont la Société d'agriculture a bien voulu me charger.

Matériel des serres et des cultures de primeurs.

1° La serre est à une pente; elle a 18^{m} de longueur; elle comprend serre chaude et serre tempérée, séparées par une cloison vitrée, mais du reste toutes deux dans les mêmes proportions. La serre tempérée a dans œuvre 11^{m} et la serre chaude 5^{m} 30^{c}.—Profondeur, 5^{m} 40^{c}. —Telle est la disposition des serres, qui ne forment qu'un seul corps de serre à l'extérieur. Bâche contre le mur, 1^{m} 10^{c}; bâche du centre, 1^{m} 60^{c}; bâche contre l'imposte, 1^{m} 10^{c}; reste 1^{m} 60^{c} pour les allées. — Hauteur de l'imposte, 0^{m} 55^{c}.—Hauteur du mur de la serre en dedans, 6^{m}40^{c}. Le toit vitré a 6^{m} 40^{c} de pente, formant un angle d'environ 45 degrés; il est composé de trois lignes de châssis; la ligne supérieure de ces châssis est à charnière, et, quand ils sont soulevés, ils se fixent à la balustrade par des chaînes en fer. On donne de l'air aux deux autres lignes au moyen de crémaillères et de compas. Les membrures sont à jet d'eau, reliées entre elles par des barres de fer. — Un bel escalier en pierres conduit à la plateforme qui couronne la serre et qui est ornée d'une rampe en fer.

Chauffage à l'eau chaude, appareil-Gervais; les tuyaux de cuivre parcourent le devant de la serre. La grande bâche de la serre chaude renferme au-dessous d'elle des tuyaux-gouttières d'où la vapeur se dégage. — Le cabinet de service est également vitré.

2° Une orangerie, d'une grandeur ordinaire, très bien éclairée.

3° Quatre lignes de bâches à primeurs d'un développement de 45m et chauffées à l'eau chaude.

Coffres nombreux pour diverses cultures ; châssis, les uns en fer, les autres en bois. Il est question d'établir, en outre, un thermosiphon pour la vigne.

Vous avez rendu ma tâche bien facile, Messieurs, en me chargeant de vous entretenir des travaux récemment accomplis à Loisy par M. Deffaut, car je n'ai que du bien à vous en dire.

Détails sur les collections et les cultures.

Avant d'examiner les cultures confiées à l'intelligence du jardinier, il faut que je vous le fasse connaître. — M. Etienne Deffaut est entré chez M. Haudos au mois de septembre 1849. Il avait d'abord servi M. *de Baine*, à *Champigneul* (Meurthe), puis M. *de Choisy*, à Nancy. Chez ses deux premiers maîtres il sut tellement se distinguer, que les Sociétés d'agriculture de Nancy, et d'horticulture de la Moselle lui décernèrent quarante médailles dans l'espace de quelques années. J'ai vu ces médailles, je les ai comptées, et je n'en retrancherai pas une des quarante. Elles indiquent les différents succès de M. Deffaut. Médailles pour collections de plantes ornementales, plantes forcées, collections de fruits, fruits forcés : ananas, cerises, mirabelles, fraises, melons ; légumes de primeurs, plantations, taille d'arbres, etc. Il n'est point une branche de l'horticulture dans laquelle il ne puisse prouver avoir réussi. L'homme habile se trouve être aussi l'homme de bien. Il a été décoré d'une médaille pour sa *bonne conduite*. Une médaille n'est-elle pas la croix d'honneur d'un jardinier ? — Au 1er mai dernier, M. Haudos l'engagea à concourir de nouveau à Nancy où il y avait une

exposition; il y envoya des haricots en grains, des asperges monstrueuses, six melons et deux ananas, *Cayenne* et *Comte de Paris*, du poids de neuf kilogrammes. Voici ce que je lus alors dans les journaux de la localité : « Médaille à Etienne Deffaut pour ses melons (petit *prescott*); autre médaille pour son ananas *Comte de Paris*, qui n'avait pas encore paru à Nancy et la belle culture du *Cayenne*. »

1. — Les serres.

Au mois d'avril 1850, la serre présentait un magique tableau dont je restai frappé; c'était un mélange des plus belles fleurs et des parfums les plus exquis. Je citerai un magnifique exemplaire d'*Epacris miniata*, aux clochettes d'un rouge vif à limbe blanc, l'*Erica petersonii* qui est jaune, couleur rare chez les bruyères, et des *persoluta* chargées de milliers de petits grelots blancs et roses; de fort remarquables *Cinéraires* provenant de graines semées à Loisy et recueillies à Nancy, où l'on obtient dans ce genre d'aussi beaux gains qu'à Paris. — Le *Pimelea Alpina* d'un odeur suave et que j'ai vu à l'état sauvage sur le *Rothh-Horn* (dans les Grisons), à une hauteur de plus de deux mille mètres! c'était au mois d'août. — Des *Lilas de Perse*, des *Hortensia* forcés dans la serre chaude, des *Kalmia*, *Pimelea spectabilis*, *Chorozema*, *Polygala;* de nombreuses variétés choisies de *Camellia;* les superbes *Rhododendron*, *madame Bertin* et le *rubrum;* une variété remarquable d'*Azalea* à fleur blanche, un *Clianthus* très fort, qui pliait sous le poids de ses fleurs d'un rouge feu. La serre chaude renfermait des *Ananas* vigoureux, plantés là en novembre 1849, en pleine terre, dans deux bâches garnies de terre de bruyère. — Sur des ta-

blettes, des *fraisiers des quatre saisons* en fruits, et un certain nombre de plantes dans les bâches du fond et parmi lesquelles se distinguait un jeune *Bananier*.

En février 1851, je vis, dans la même serre et sur les mêmes pieds d'*Ananas*, de très beaux fruits pas encore arrivés à maturité; c'étaient des *Comte de Paris*, *Cayenne*, *Reine Pomaré*, *Enville;* ils *marquaient* du mois d'octobre. Je vous ai déjà parlé des beaux échantillons couronnés à Nancy. M. Haudos, voulant me faire juge de ses plantes, eut l'aimable attention de m'adresser, au 2 juillet, un fruit de *Cayenne à feuilles lisses*, d'une rare beauté; il mesurait 21ᶜ de long, 44ᶜ dans sa plus grande circonférence et 35ᶜ vers le haut, dans la partie qui s'amincit le plus; il pesait 2 kilog. 625 grammes (5 livres $\frac{1}{4}$); il était excellent en outre.— Un *Bananier* avec son régime. Le jardinier espérait pouvoir le produire en entier à l'exposition; il n'a pu le faire durer jusque-là; les figues en étaient fort belles; plusieurs avaient 16ᶜ de longueur.

On voyait encore des *fraisiers des quatre saisons* chargés de fruits, une collection de *Gloxinia* déjà fleuris, ainsi que des *Cinéraires*, des *Calcéolaires* et un *Daphné*, variété de l'*Indica*.

La serre tempérée offrait, en février 1851, un coup-d'œil aussi agréable qu'en août 1850. C'était une profusion de *Camellia* (1), de *Mimosa*, de *Rhododendron*, aux riches panicules et au sombre feuillage, d'*Azaleas*, *Chorozema*, *Correa*, *Erica* très variés.— Quelques *Jacinthes*

---

(1) Le jardinier a fait une cinquantaine de greffes en placage de *Camellia* et *Rhododendron*, qui ont parfaitement réussi.

de Hollande, des *Violettes de Parme*, des *Résédas*, des *Lilas de Perse* et des *Rosiers du Roi* (forcés du 1er janvier), répandaient leurs suaves odeurs de tous côtés. — Au mois de juin, la Société nomma une commission chargée d'examiner la floraison des *Pelargonium de Loisy* (et dont je ne pus faire partie); je vois par le rapport de M. Thiébaut, qui m'a été adressé par la Société, qu'il trouva dans la serre deux cents *Pelargonium* fleuris, étagés en amphithéâtre et produisant un effet ravissant. Un demi-jour les éclairait et conservait à leurs corolles délicates la vigueur de leurs teintes éclatantes. Parmi les nouveautés, se faisaient remarquer *Mathilda*, *Moyenna*, le *Marquis de Lévis*, *Cossack*, *Théodorine*. Que de belles choses perdues pour notre exposition automnale!

2. — Cultures forcées sous bâches.

En 1850, M. Deffaut récoltait ses premiers haricots verts fin de février, et le 20 mars il faisait une deuxième plantation sur la première.

Des melons *Prescott* plantés fin de janvier donnaient les derniers jours d'avril.

En 1851, il faut énumérer huit panneaux en haricots semés sur place le 15 novembre dans une bâche à thermosiphon. Récolte des premiers haricots verts le 10 janvier; cueille pendant un mois. — A la place des haricots, Fraises *king seedling*, *Princesse Royale* et *quatre saisons*, en fleurs le 25 février; elles donnèrent abondamment depuis fin de mars. — Deuxième saison de haricots semés le 15 janvier; le 24 février, je les ai vus en fleur; ils ont dû donner au commencement de mars.

Melons. — Une ligne de seize panneaux. Semis dans un coffre à part, le 20 décembre; transplantation le 2

février ; maturité le 9 avril ! — Je vous ferai remarquer, Messieurs, que c'est la deuxième fois qu'il arrive de produire un melon à cette date dans le département. Ce résultat me donne la mesure de l'esprit d'observation de M. Deffaut, car je considère la culture *réussie* des melons de grande primeur comme la plus difficile de toutes. Le deuxième melon fut cueilli le 14, et depuis il en a mûri tous les jours du mois d'avril.

M. Deffaut paraît avoir une prédilection marquée pour le *Melon d'Alger*, qui est beau et très bien fait. Il en a remis des graines à mon jardinier qui les a semées, et a obtenu une certaine quantité de fruits. Ses fruits et quatre de Loisy ont été comparés avec soin, à Chaltrait, à des *Cantaloups fond blanc*, et trouvés inférieurs en qualité. M. Deffaut ne partage pas, je crois, mon opinion. Je n'en reste pas moins convaincu qu'aucune variété ne peut égaler le *Cantaloup Prescott à fond blanc*, et les maraîchers de Paris savent cela si bien que, contre un melon brodé ou autre, ils élèvent *neuf fonds blancs*.

Au 1er janvier, Laitue pommée, *gotte* et *sanguine* ; le 12 avril, belles têtes de choux-fleurs.

Le potager renferme deux cultures très dignes d'être citées : les *Figuiers* et les *Asperges*.

Il y a quinze ans, M. Haudos établit une plantation de vingt-quatre figuiers (figues blanches et violettes) à l'air libre, en plein jardin, dans un sol assez léger et mêlé de gravier, à la distance de 2m 30c carrés. Cet essai réussit parfaitement. A l'entrée de l'hiver, ces figuiers sont empaillés et fortement buttés, et chaque année ils donnent, du 15 août à la fin de septembre, mille figues environ, dont plusieurs sont fort belles.

Ce résultat est remarquable ; il restait pourtant igno-

ré! Nous finirons bien par découvrir d'autres tentatives heureuses.

M. Haudos porte aussi une attention particulière à la culture des asperges. Il fait des fosses à grands frais, établit un sol *complètement* artificiel, un compost de sable fin de Marne et de fumier de cheval, sème sur place à une distance d'un mètre, et obtient des asperges d'une grosseur telle qu'on en voit rarement de pareilles chez les Chevet, Joret et aux Frères-Provençaux. Chaque année il recharge son plan avec le même mélange.

Le parc a de l'étendue (1); il est traversé par une multitude d'allées macadamisées en petits cailloux de rivière. Un ruisseau et deux jolies pièces d'eau en vue de l'habitation répandent la fraîcheur et la vie. Une végétation vigoureuse de grands arbres fait irruption de toutes parts. Des bouquets d'arbustes à fleurs, de *Magnolia*, de *Rhododendrum* et de *Kalmia* sont groupés çà et là avec une sage économie, et des corbeilles de *Rosiers du Roi* et de *Bengale*, de *Bruyères*, de *Spiræa*, de *Verveines*, de *Mahonia*, de *Pivoines* herbacées et en arbres, de *Roses trémières*, de *Giroflées* et de *Dahlia* répandent partout un air de fête sur cette nature tranquille.

Messieurs, il reste une place vide dans le riche médaillier de M. Etienne Deffaut. Je vous demande pour lui une quarante-troisième récompense; elle sera la première que la Société lui offrira.

---

(1) Il a 42 hectares clos de haies vives plantées sur trois rangs et appuyées à un fossé de 4 mètres de large sur 2 de profondeur. Il renferme environ 9 kilomètres d'allées; on y remarque des *Peupliers Suisses et Blancs de Hollande*, de 3 mètres de circonférence.

II.

—

SUR LES CULTURES DE M. Ambroise BRÉJON,

JARDINIER DE M. MOËT, A ÉPERNAY,

ET PARTICULIÈREMENT SUR SES ASPERGES FORCÉES.

Messieurs,

J'avais entendu dire que M. Bréjon récoltait des asperges dans les mois de janvier et de février, sur une assez grande échelle. Comme c'était un fait horticole nouveau pour le département, je prévins la Société d'agriculture de mon intention de lui communiquer quelques détails à ce sujet. Elle m'y encouragea. J'allai, le 26 août, recueillir des renseignements sur les lieux auprès du jardinier même. Mais, ayant trouvé dans le vaste enclos (un hectare) qu'il gouverne, des cultures variées d'une certaine importance, j'ai cru devoir vous rendre un compte exact de tout ce qui a frappé mon attention. J'ai dit un *enclos*. Ce qu'on nomme potager est un espace de terrain d'une étendue plus ou moins grande où l'on cultive des légumes pour la table et des arbres fruitiers en espalier, quenouille et gobelet, des arbres nains

en un mot. Un *enclos* est un terrain plus vaste où la grande culture coudoie toujours la culture maraîchère, où les arbres sont indistinctement nains et de plein-vent. — Je donnerai le nom de *melonière* à un espace retiré, à bonne exposition, séparé du reste de l'enclos par une barrière, parce que là se trouvent les chauffages de melons, des autres cultures forcées, — une petite serre à ananas et une serre tempérée que l'on est en train d'établir.

Je vais passer en revue les différentes parties qui composent cet établissement :

1° — Serre à ananas. — Construite à l'automne de 1848, elle est basse, sans imposte. Sa longueur est de 6^m 50^c, sa largeur, de 2^m 40^c ; sa distribution entière est fort simple comme dans toutes les serres à ananas ; une petite plate-bande de 40^c contre le mur, un sentier de 0^m 70^c et une bâche de 1^m 31^c sur le devant, garnie de terre de bruyère. Le chauffage a lieu par la circulation de l'eau chaude, dans des gouttières en dessous du plancher et dans des tuyaux de cuivre dans la serre. C'est le système Gervais exécuté par M. Boquet père, d'Epernay. Cette serre, lors de ma visite, contenait trente-huit pieds d'ananas en pleine terre, dont quinze marquaient fruit;

2° — Une bâche en bois de 5^m de long pour les plantes d'un an susceptibles de se mettre à fruit; la terre est chauffée par une circulation de fumée dans des tuyaux de fonte, et l'intérieur par la vapeur dans des tuyaux de cuivre.

J'ai vu là un essai d'ananas élevés dans du sable pur, et le jardinier reconnaît que l'essai n'a pas été heureux.

3° — Bâche de 11^m de long, chauffée par le fumier *seulement*, pour les œilletons de différents âges;

4°— Un coffre de deux panneaux pour élever le plant de melon. Chauffage à l'eau chaude. Un tuyau de 10c de diamètre parcourt le bas du coffre entre la terre et le verre, et revient à la chaudière en passant sous le plancher qui supporte la terre. M. Bréjon trouve un avantage à substituer le tuyau plein aux gouttières, parce qu'il fait, dit-il, l'économie d'une seconde chaudière. Je doute qu'il obtienne d'aussi bons résultats de cette manière, car un seul tuyau doit suffire à peine pour faire monter le thermomètre à 25 ou 30 degrés, et, d'autre part, l'eau n'étant pas vaporisée comme dans les gouttières, la chaleur humide, si avantageuse, ne peut être produite.

5° et 6° — Couche de 15m en *Melons* de primeurs. Couche de 15m également destinée aux *Haricots* : toutes deux chauffées par l'eau chaude.

7° — 19m d'*asperges chauffées* au fumier.— D'autres lignes sont destinées aux *melons* de saison, *Carotte courte de Hollande*, *Laitues*, *Pomme de terre Marjolin*, etc.

En somme, 120m courant de culture forcée, dont 49 à l'eau chaude, ou à la fumée et à la vapeur. — 100 châssis en bois et en fer de différentes dimensions, ce qui me paraît un inconvénient ; je les préférerais tous du même échantillon. Les châssis des maraîchers de Paris sont en bois et ont invariablement 1m 32c sur 1m 35c.

J'ai visité une fois au printemps les cultures forcées de M. Bréjon ; j'aurais voulu pouvoir les suivre. Voici cependant les résultats qui m'ont été communiqués par le jardinier ; il a eu, fin de janvier, des *Laitues pommées ;* au commencement de février, des *Haricots verts* (douze panneaux) ; en mars, des *carottes courtes de Hollande ;* fin d'avril, le *premier melon*, et au commencement de mai, *Pommes de terre Marjolin* bien mûres (douze panneaux qui

avaient été plantés fin de février); soixante grappes de *Chasselas de Fontainebleau* et une trentaine de *Prunes mirabelle.*

M. Bréjon m'a montré une serre à légumes parfaitement conditionnée; voûtée, éclairée, et que je recommande à tous les propriétaires comme un excellent modèle à suivre; elle a 17^{m} de long sur 3^{m} 50^{c} de large. Cinq soupiraux établis au niveau de la rue et à 1^{m} 30^{c} audessus du sol de la serre, laissent pénétrer une lumière très suffisante. Le terrain est divisé par compartiments avec un sentier au milieu, et, quand les divers légumes sont rangés là avec ordre, on peut prendre un certain intérêt à aller visiter, l'hiver, ce jardin d'*herbages.*

L'enclos est entouré de murs auxquels sont adossés diverses sortes d'arbres fruitiers; plusieurs sont vieux; ils donnent encore de beaux fruits. Le mur de l'est a été planté alternativement en pêchers et en poiriers au printemps de 1849. Ils m'ont paru pousser avec assez de vigueur et se bien porter. Les pêchers ont produit quelques fruits dès la deuxième année. Cette année ils avaient un certain nombre de belles pêches. J'ai vu là un sujet de trois ans de plantation avec sept sous-mères formées sur son aile droite, tandis que son aile gauche n'en portait que trois. Il m'a donné à réfléchir.

Il faut que je m'explique (et je regrette d'être un peu long dans les détails que je vais donner) sur un mode de taille du pêcher, appliqué dans le principe et depuis un certain nombre d'années par un jardinier de Château-Thierry, nommé *Mangin*, à des arbres d'une vigueur extraordinaire et qu'on ne pouvait mettre à fruit (chose qui, selon moi, est toujours facile et dont il ne faut pas abuser). Ces arbres, m'a dit M. Bréjon (car je n'ai pu

aller les voir), produisent toujours de très belles pêches et ont valu à celui qui les dirige une médaille du Comice agricole de la localité. Ce genre de taille séduisit M. Bréjon. Après l'avoir appliqué chez ses maîtres, il le vanta si bien qu'à Pierry on ne trouverait guère aujourd'hui de pêchers élevés autrement (1).

Je vais expliquer en quoi consiste cette taille, puis je donnerai mon avis sur sa valeur.

La charpente de l'arbre, telle qu'elle doit être un jour, est dessinée sur le mur. Représentez-vous un V ouvert à 45 degrés qui part du sol et va aboutir au chaperon et d'où s'échappent, en dehors et en dedans de ses deux bras, des lignes horizontales distantes entre elles de 30c. Voilà la charpente; voilà l'arbre quand il sera formé. Il n'y manque que les branches à fruit qui, au lieu de partir en dessus et en dessous de chaque sous-mère horizontale, ou seulement en dessus (ce qui serait assez rationnel), partent *toutes* en dessous; chaque bras du V est la diagonale d'un carré. Ainsi l'arbre a de longueur juste deux fois sa hauteur. — Le pêcher est planté en face du sommet de l'angle du V; on lui fait produire deux branches mères, dirigées immédiatement sur les lignes inclinées du V dont elles parcourent la longueur selon leur bon vouloir, car elles ne sont point raccourcies à la taille en sec, ni élevées ou abaissées selon le besoin pendant l'été. — A mesure qu'il se développe des bourgeons sur les deux arêtes ou jambes du pêcher, on utilise en dedans et en dehors ceux qui se trouvent de 30 en 30c, on éteint les autres. Quand ils sont allon-

---

(1) On en voit des *specimen* chez M. Louvain, aubergiste, et chez M. Bonel.

gés suffisamment pour recevoir la torture, on les applique au mur dans la direction horizontale. Ces jeunes rameaux forment les branches secondaires sur lesquelles naîtront plus tard les branches à fruit. — La quantité de branches secondaires, établies dans la période d'une année, est indéterminée; elle est subordonnée à l'action plus ou moins forte de la sève dans les branches mères qui leur donnent naissance. Ainsi, il arrive que l'aile droite d'un arbre atteint 2^{m} dans un été, tandis que l'aile gauche n'a pu gagner que la moitié de cette étendue. Eh bien, sur l'aile droite on formera, dans la même saison, six branches secondaires ou sous-mères en dehors et six en dedans, et, sur l'aile gauche, trois en dehors et trois en dedans.—Quand, au printemps qui suivra leur formation, ces sous-mères horizontales émettront des bourgeons, tous ceux du dessus seront détruits, tous ceux du dessous conservés; et, quand ils seront assez allongés pour qu'on puisse leur imprimer une direction, ils seront torturés comme l'ont été d'abord les branches dont ils proviennent; mais ceux-ci ne recevront pas une direction horizontale comme les premiers; ils seront dirigés vers le sol, de manière à former nn angle droit avec les sous-mères. Voilà de point en point la manière de procéder, décrite sur les renseignements qu'on a pu me donner.

Passons maintenant à l'analyse de cette méthode que je ne trouve décrite dans aucun auteur, probablement parce qu'elle ne peut être conseillée.

Elle est vicieuse,

Parce que les branches mères, établies dès la première année sur un angle de 45 degrés, ne peuvent se fortifier comme si elles y étaient amenées progressivement;

Parce que, si une aile est plus forte, on ne l'abaisse pas, et, si elle est plus faible, on ne la dresse pas, d'où résulte toujours un défaut d'équilibre;

Parce que les sous-mères sont dirigées horizontalement dès le début;

Parce qu'on n'a pas de règle pour l'établissement des sous-mères, qu'on en proportionne chaque année le nombre à l'étendue de la tige dont on dispose; il arrive qu'on en forme trop dans le même été;

Parce que les sous-mères de l'intérieur du V sont établies concurremment avec celles de l'extérieur, ce qui affaiblit d'autant les dessous;

Parce que les branches à fruit sont *toutes en dessous* dans une direction verticale, tandis qu'il les faudrait en dessus et inclinées, pour entretenir la sève du pêcher déjà amoindrie par l'horizontabilité des branches secondaires;

Et parce que, enfin, tous les procédés de cette méthode tendent à affaiblir l'arbre, à le ruiner et à avancer sa mort.

On me fera deux objections: 1° Que des pêchers ainsi traités produisent de beaux et excellents fruits au bout de trois ans de plantation, et dans une proportion plus forte que sur les arbres conduits rationnellement : je le sais; j'en ai la preuve sous les yeux. Ce résultat m'étonne d'autant moins qu'il est prévu, qu'il est logique. On reconnaît, en physiologie végétale, qu'on hâte la floraison d'une plante toutes les fois qu'on la fait souffrir; mais c'est au détriment de la santé et même de la vie. Vous rendez un arbre vieux avant l'âge, en contrariant sa sève par tous les bouts; 2° qu'il importe peu qu'un pêcher vieillisse, s'il a produit jeune; que la chose revient au même. D'ailleurs, après lui un autre. Un autre! oui

sans doute, mais pas un pêcher à la place d'un pêcher. Ce n'est pas possible. Il pousserait très mal ou ne pousserait pas. Je répondrai qu'on n'a pas toujours à sa disposition, comme à Montreuil, un immense développement de murs pour planter des pêchers, tantôt à une place, tantôt à une autre; et, d'ailleurs, les frais de défonçage et de fumure qu'une plantation profitable nécessite, font naturellement désirer de faire arriver les arbres au plus grand âge possible.— On rencontre encore des pêchers âgés de soixante ans. Si ceux taillés par la méthode de M. Mangin atteignent cette vieillesse, je m'avouerai battu.

Je termine par la culture des asperges, qui était le sujet principal de ce rapport.

M. Bréjon établit, au printemps de 1849, un carré d'asperges d'une superficie de 264^{m} carrés. Il creusa à 50^{c} le terrain, qui fut enlevé; il disposa, au fond des lits, du sable très fin, très maigre (1) et du fumier de cheval mi-consommé. Il planta dans ce mélange des griffes de deux ans à 0,50^{c} carrés; il rechargea chaque année avec les mêmes engrais et, en 1851, il commença déjà à couper quelques-unes des plus fortes asperges. Au mois d'août, quand je vis le carré, les plantes étaient vigoureuses et promettaient une ample et belle récolte pour les années à venir. Il sera cependant bien de les couper avec grand ménagement en 1852.

Il a établi aussi deux planches destinées à être forcées un jour; elles ont 14^{m} de long, 1^{m} 30^{c} de large.—Trois

---

(1) Ce sable se tire près du hameau de Courcourt, à 500^{m} de Vaudancourt.

lignes dans chacune à 50c, et les graines semées dans la ligne de 66 en 66c. Enfin, il a chauffé sur place, en 1850 et 51, une planche longue de 19m. — Il enlève la terre des sentiers dans une largeur et profondeur de 0,80c, et, dans cet encaissement il entasse du fumier chaud. Il continue ce réchaud autour des coffres, qui sont mis en même temps que le fumier, au 15 décembre. Quinze à vingt-cinq jours après, la récolte commence et se prolonge pendant deux mois. Il m'a dit avoir fourni chaque année, 1850 et 51, du 1er et 8 janvier au 1er et 8 avril, environ deux cents belles asperges par semaine ; total, seize cents asperges par saison.

Au commencement d'avril, la récolte étant terminée, on *dépanneaute*, et on laisse les plants se développer à l'air libre.

J'ai passé en revue, dans ce rapport, plusieurs sortes de cultures intéressantes ; mais celle de l'asperge sous châssis étant nouvelle pour nos contrées et, de plus, fort bien comprise par M. Ambroise Bréjon, je vous propose, Messieurs, d'accorder à ce jardinier zélé une médaille de bronze pour ses asperges forcées.

III.

—

SUR LES ARBRES FRUITIERS DU POTAGER

DE COUPIGNY,

APPARTENANT A Mme LA VICOMTESSE DE PEYRONNET,

DIRIGÉS PAR M. ROBERT **CHIROUX**, SON JARDINIER.

MESSIEURS,

Coupigny est situé dans une contrée pittoresque, à dix minutes d'Orbais. L'habitation, environnée de fleurs, de verdure et de bois, est assise sur le penchant d'une colline exposée au midi, qui forme un des contreforts de la petite gorge du Surmelin.

Le parc, très accidenté, renferme des arbres magnifiques, des prairies, des eaux vives, des rochers et des points de vue ravissants.

J'aimerais à vous décrire ce paysage, mais je ne dois point oublier que vous m'avez chargé de vous entretenir uniquement aujourd'hui de choses plus positives, et j'arrive droit à mon but.

Le potager est moderne. Il a été créé en 1844 par Mme de Peyronnet, sur les plans de M. Joly, architecte

de jardins. Je n'en connais pas un autre dans le département de la Marne qui, jugé dans son ensemble de distribution, de plantation et de gouvernement d'arbres fruitiers, puisse lui être comparé. Le potager, dépendant du château de Saint-Martin, est monumental, si j'ose dire, avec sa grille, ses neuf murs de refend, ses trois bassins ornés de jets d'eau; mais les allées sont trop étroites pour son étendue; mais la taille des espaliers aurait dégénéré, d'après ce qu'on me rapporte. Quant aux pyramides, on n'a jamais su les traiter.

Le potager de Coupigny est établi sur de larges proportions; il a deux grandes entrées, des murs étendus et élevés, deux bassins alimentés par des eaux vives, neuf belles allées, douze carrés à légumes entourés de plantations : le tout occupant un hectare. Le mérite en revient au propriétaire qui a fait des sacrifices, à l'architecte qui a su y répondre; et le jardinier, qui a pu imprimer une direction habile à la culture et aux arbres qui lui ont été confiés, doit avoir sa part d'éloges.

Ce potager a donc été commencé en 1844. Je ne saurais vous dire le nombre de roches brisées et les centaines de mètres de pierres qu'il a fallu enlever; mais on n'était point libre de l'établir ailleurs : l'effet du parc l'exigeait ainsi ; d'ailleurs le terrain et l'exposition étaient parfaitement choisis.

Le sol fut défoncé à une profondeur de 50^{c} dans les carrés et de 60^{c} dans les plates-bandes. Il est d'une nature argilo-calcaire reposant sur une couche d'argile assez profonde pour ne pas nuire aux cultures. Il est exposé au midi dans le sens de sa largeur, fermé du sud-est au nord-ouest par un mur d'une longueur de 268^{m}. Un saut-de-loup lui sert de clôture au nord, sur sa qua-

trième face. Il est divisé en douze carrés presque égaux par quatre allées longitudinales et cinq transversales.

Quand il fallut meubler ce terrain, Mme de Peyronnet songea à se procurer un jardinier capable. M. Joly lui adressa, en octobre 1845, M. Chiroux, qui avait déjà fait ses preuves. Il était resté dix ans chez *M. Jules Cariol*, au château de Laquery, près Gannat : là, il avait formé six pêchers carrés de Lepère, cinq en palmette, quatre à la Dumoutier. Cet espalier était magnifique quand il fut obligé de l'abandonner ; il laissait encore des poiriers élevés en contre-espalier et en pyramide, et des massifs d'arbustes d'une rare beauté. Il fallait cet homme pour mettre à profit les dépenses considérables qu'on venait de faire.

DESCRIPTION DES ESPALIERS.

Les murs ont 3m 30c de hauteur sous le chaperon en saillie de 20c et 272m d'étendue. Ils sont crépis en gravier ; leur surface entière est garnie d'un treillage en fil de fer formant des mailles de 0,20c sur chaque face. — Ces murs offrent cinq expositions : au sud-est, au sud-sud-ouest, au sud-ouest, à l'ouest, et au nord-ouest.

1°— Le mur au sud-est, compris entre les deux entrées, a 64m : 9m sont occupés par un pêcher *Belle-de-Vitry*, forme carrée, 29m par des vignes dirigées à la *Thomery* et adossées à un bâtiment des communs, haut de 5m, ce qui a permis d'établir huit cordons, distants entre eux de 0,60c. Cette Thomery est composée de quarante-huit ceps dans les variétés *Madelaine*, *Chasselas rouge*, *C. de Fontainebleau*, *Maroc* et *Frankenthal*. — Restent 26m couverts par cinq pêchers en palmette simple (*deux Madelaine*, *deux Belles Beauce*, *une Belle-de-Vitry*). Ces arbres,

en raison de leur vigueur, se trouvent trop serrés. Le jardinier se propose d'en supprimer trois.

2° — Le mur au sud-sud-ouest a 114m. Les sortes d'arbres sont ainsi réparties : 1° — 78m à partir de l'entrée principale occupés par dix pêchers, forme carrée, à distance de 8m, dans les variétés suivantes : *Malte*, *Madelaine blanche*, *Bonne ouvrière*, *Téton de Vénus*, *Admirable jaune*, *Noire de Montreuil*, *Madelaine ordinaire* et *Grosse mignonne* ; 2° — 26m par quatre abricotiers-pêches de Nancy, forme carrée ; 3° — 20m par deux cerisiers, forme carrée, variétés *anglaise* et *Montmorency*.

3° — Le mur au sud-ouest a 22m, il est garni par deux *cerisiers* à fruit blanc, forme carrée et deux *pruniers mirabelle* forme *Montreuil*.

4° et 5° — Le mur à l'ouest a 46m, celui au nord-ouest 22m. Sur cette longueur de 68m sont échelonnés, tous les 5m, *dix poiriers* disposés en *palmette simple*, *deux Saint-Germain*, *trois Crassanes*, *une Duchesse*, *deux Doyenné d'hiver*, *un Colmar*, *deux Sucré vert*.

Devant les murs, à toutes les expositions que je viens de passer en revue, règne une large plate-bande de 3m laissée à nu dans la moitié qui avoisine les espaliers et cultivée dans l'autre, sur le devant, en légumes printaniers. Elle est encadrée du côté de l'allée par une ligne de 268 pieds de vigne *Chasselas de Fontainebleau* attachée à des bâtons. Elle a l'abri et la réverbération du mur, et cependant elle mûrit assez difficilement dans les étés froids ou humides.

Le versant des murs nos 3, 4 et 5, en dehors du potager, est garni aussi d'arbres fruitiers.

Au sud-est, dans une étendue de 22m, c'est une vigne en cordon vertical, plantée en 1846, comprenant trente-

deux ceps séparés entre eux de 0,70^{c}, ce qui est à peine suffisant (j'eusse préféré 1^{m}). Devant cette vigne, à une distance de 4^{m}, est établi un carré de quinze figuiers.

A l'est, dans 46^{m}, six pêchers espacés de 8^{m} ont été plantés en 1849 et 1850, variétés *Chevreuse*, *Madelaine* et *Grosse mignonne*. — A 3^{m} devant ce mur, sont espacés de 2^{m} 50^{c} en 2^{m} 50^{c} ; des pommiers nains et des poiriers.

Enfin au nord-est, *cinq poiriers palmette simple et double;* variétés *Sucré vert*, *Angleterre*, *Louise Bonne*, sont répartis sur 22 mètres.

CARRÉS DU POTAGER.

Les poiriers, plantés eu 1846, qui bordent les allées longitudinales sont tous dirigés en pyramides. Ils ont 2^{m} de plate-bande et sont espacés entre eux de 5^{m} environ; ils sont au nombre de deux cents. Les *poiriers* qui bordent les allées transversales sont tous dirigés en *palmette double* et sont au nombre de soixante-dix-huit.

Une planche de 3^{m}, de la longueur du potager et resserrée entre une allée d'un côté et le saut-de-loup de l'autre, a reçu *cent onze pommiers nains* établis en quinconce sur deux lignes.

Voici les noms des variétés de poiriers des carrés. J'indique par un point d'exclamation celles qui ont porté fruit.

Doyenné d'hiver! Duchesse! Beurré gris! B. Royal! B. doré! Saint-Germain, Martin sec, Crassane, Sucré vert, Passe-Colmar, Colmar, Louise-Bonne d'Avranches! William-Prince, B. d'Aremberg! Bergamotte d'été, Bon Chrétien d'hiver, Epargne! B. d'Angleterre! Angélique de Bordeaux! Belle de Berry! Messire Jean! Angora, Doyenné roux, Bezy Chaumontel, Blanquet!

Récapitulation du nombre de sujets des différentes espèces d'arbres fruitiers élevés dans le potager.

En espalier, au mur.

Abricotier..........	4	sujets.
Cerisier............	4	*id.*
Pêcher.............	22	*id.* greffés sur amandier.
Poirier.............	15	*id.* sur cognassier.
Prunier............	2	*id.*
Vigne..............	61	*id.*

En plein air.

Poirier contre espalier	78
P. pyramide.........	200
Vigne en bordure....	268
Pommiers nains.....	111
Total général .	765

Il existe en outre un verger créé en 1846, qui renferme huit sujets d'*abricotiers* (une variété), trente-trois *de cerisiers* (neuf variétés), trente-sept *pommiers* (cinq variétés), dix-sept *poiriers* (sept variétés), vingt-quatre *pruniers* (cinq variétés), espacés à 9^m carrés.

Total cent dix-neuf hautes tiges, qui, joints aux sept cent soixante-cinq arbres déjà cités forment une réunion de huit cent quatre-vingt-quatre sujets dont la moitié est déjà en bon rapport.

J'ai été à même bien de fois, chaque année, de suivre les opérations de M. Chiroux, et j'ai admiré l'intelligence avec laquelle il gouvernait cette nombreuse collection d'arbres fruitiers et dans des formes si diverses. Les

pêchers les plus âgés sont des modèles dans leur genre ; les poiriers en palmette ont leurs sous-mères aussi en face que possible, à des distances régulières et sagement combinées ; les pyramides sont aérées jusqu'à leur axe, en sorte que, la lumière pénétrant partout, les fruits sont beaux, abondants et savoureux.

Si la Société d'agriculture apprécie comme moi les connaissances de M. Robert Chiroux, cet infatigable travailleur, elle sera heureuse de lui décerner aujourd'hui une médaille d'argent.

IV.

—

SUR LES DIFFÉRENTS TRAVAUX

DE M. MAGLOIRE ARBEAUMONT,

A VITRY-LE-FRANÇOIS.

MESSIEURS,

Sur une note intéressante communiquée par M. Thiébaut à la Société, et dont je profiterai, vous vous êtes empressés de nommer une commission chargée d'examiner les cultures de M. Arbeaumont; elle se composait de MM. Perrier-Jouët, Valentin et de moi. M. Perrier ne put se rendre à Vitry. J'y fus seul le 13 août. Je m'empressai d'aller trouver M. le Dr Valentin, qui me reçut avec une urbanité parfaite. M. Thiébaut s'adjoignit officieusement à nous et je m'en félicitai, car il apporte dans sa conversation la preuve de certaines connaissances horticoles. Tous les trois nous nous dirigeâmes vers les cultures de ville de M. Arbeaumont. Il fallut, après, voir ses pépinières de Blacy et trois ou quatre jardins dessinés et plantés par lui, dont le plus éloigné était à

Saint-Remy-en-Bouzemont, ensorte qu'à notre retour, la nuit nous surprit aux portes de la ville. C'était une journée laborieuse.

Ce qui est bizarre, c'est que M. Arbeaumont apprit au régiment, et de son colonel, au service duquel il était attaché, la manière de tracer et de planter les jardins. Son temps expiré, il revint à Vitry dans ses foyers. Les propriétaires ne tardèrent pas à le demander aux environs ; il fut appelé même dans l'Aube et la Haute-Marne.

Obligé d'avoir recours sans cesse aux pépiniéristes de Paris pour ses approvisionnements d'arbres d'ornement, il pensa qu'il ferait mieux d'élever lui-même ces arbres. Il menait là de front la formation des jardins, la culture maraîchère, de primeurs, et l'éducation des arbres fruitiers. Il paraît qu'il a fait connaître, dans sa localité, le procédé des branches de remplacement, la cheville ouvrière de la taille moderne du pêcher, et qu'il y a répandu le goût des arbres fruitiers.

M. Thiébaut nous apprend qu'on voyait, ces années dernières, dans les jardins de M. Arbeaumont, vingt pêchers d'une vigueur extraordinaire et taillés d'après la méthode de M. Lepère. En 1850, des causes morbifiques, probablement compliquées et que nous ignorons, les frappèrent tous ; ils moururent en quelques jours. Je regrette de n'avoir pas été à même de me faire une opinion sur cet espalier. D'autres pêchers ont été plantés depuis. Ces derniers n'ont point les formes en *palmette double*, comme il le croit ; ils rappellent la forme en U de M. Bengy de Puyvallée et mieux encore la palmette de *Le Berriays*, contemporain du célèbre Duhamel, et voici pourquoi : — Dans la forme en U, le premier étage de branches sous-mères est établi au moyen de deux branches mères

qu'on abaisse peu à peu jusqu'à la ligne horizontale. Lorsque ce premier étage est suffisamment développé, on remplace les branches mères au moyen d'un bourgeon vigoureux que l'on obtient facilement de chaque côté, au point où les branches mères primitives abandonnent la ligne verticale pour suivre la ligne horizontale. Les autres branches *sous-mères* sont successivement obtenues comme celles de la *palmette à double tige.* — Dans la palmette de *Le Berriays*, chacune des branches *sous-mères* est formée en inclinant successivement le sommet des *branches mères*, que l'on prolonge elles-mêmes au moyen d'un bourgeon qu'on laisse se développer de chaque côté, au-dessus de la courbure formée par les branches *sous-mères*. On voit que ce procédé, qui s'étend à *tous les étages* de l'arbre, est exactement le même qu'employait M. de Puyvallée pour obtenir les deux premières sous-mères de sa palmette en *U*, et que *Le Berryais*, dont il ignorait sans doute les travaux, l'avait déjà dépassé dans cette utile voie.

Je reconnais que les pêchers de M. Arbeaumont, dont j'ai vu des exemplaires peu âgés chez M. de Bouvet, sont dirigés avec talent.

Le jardin de M. Arbeaumont est petit, et disposé entièrement en couches couvertes de châssis où il force au fumier des *Melons cantaloup* et plusieurs sortes de légumes. Je me serais volontiers étendu sur ces cultures-là, si je les avais visitées dans la saison.

Les pépinières de M. Arbeaumont sont situées sur le territoire de Blacy, à une lieue de Vitry. — Terrain d'alluvion argilo-calcaire, couche végétale d'un mètre d'épaisseur reposant sur des cailloux roulés. — Je ne puis fournir des renseignements exacts sur le nombre des es-

pèces et variétés d'arbres qui y sont élevées. M. Arbeaumont n'a point fait paraître de catalogue, que je sache. Le carré des arbres fruitiers ne m'a rien offert de digne d'être cité. Les gelées du printemps 1850 avaient anéanti à l'état de bourgeons les écussons à œil dormant des cerisiers, et causé un grand dommage à ses pêchers. Il paraît que ceux des vignes ont été détruits presque en totalité. — Plusieurs poiriers étaient attaqués du *brûle*. Il ne faut pas croire que cette maladie soit occasionnée par des coups de soleil, comme son nom pourrait le faire supposer. Elle provient de causes diverses : 1° de la surabondance de sève qui se répartit irrégulièrement ; 2° d'une gelée printannière qui survient au moment de la végétation ; 3° d'un abaissement subit de température, quand le soleil fait fondre la neige au printemps, et que l'eau, produite par le dégel, se congèle la nuit ; 4° lorsqu'on transplante des arbres d'un terrain gras et substantiel dans un terrain maigre. — Cette maladie attaque l'écorce qui se ride, se gerce par petites plaques. Elle se présente sur les tiges et les branches, qui noircissent comme si elles avaient été exposées à l'action du feu. Les greffes prises sur un arbre atteint de *brûle*, peuvent propager cette maladie. Si l'effet du *brûle* est partiel, l'arbre est guérissable ; si les tiges sont attaquées, on retranche la partie atteinte ; si le mal existe sur le tronc même, on enlève jusqu'au vif toutes les parties attaquées et on recouvre la plaie (1). — D'autres poiriers, j'aime à le re-

---

(1) Renseignements puisés dans le Traité des maladies des arbres fruitiers, et des moyens de les guérir, par Rubens, traduit de l'allemand, par M. Mall, 1 vol. in-8°, chez Dussacq, à Paris.

connaître, étaient bien portants et garnis de rameaux du bas en haut. — Les pruniers se plaisent dans ce terrain. M. Arbeaumont a établi, pour son usage, une petite école expérimentale des meilleures sortes de fruits; l'idée est heureuse et mérite d'être encouragée. Sa collection de fraisiers est considérable. Il a consacré une partie de son terrain à la culture des meilleures races de légumes, parmi lesquels je citerai la pomme de terre *Marjolin*, occupant un espace de vingt mètres carrés.

Les cultures maraîchères, de primeurs, de pépinières ne sont pas cependant les meilleurs titres que M. Arbeaumont ait à faire valoir; je les trouve dans le tracé de jardins paysagers et potager, dans le gouvernement des arbres fruitiers, en espalier surtout.

Ce qui me reste à dire vous en convaincra, Messieurs, je l'espère.

En quittant les pépinières de M. Arbeaumont, nous visitâmes les jardins de Châtel-Raould, Norrois, Bignicourt, et de M. le chevalier de Bouvet, à Saint-Remy-en-Bouzemont. Dans ces lieux divers, j'ai trouvé des traces du savoir-faire de M. Arbeaumont. Norrois a un charmant petit jardin dessiné avec goût; jolies pentes bien nivelées, gazons frais, allées tracées avec soin, rivière anglaise un peu encaissée, massifs d'arbustes, corbeilles de fleurs. Toutes ces choses sont l'œuvre de M. Arbeaumont. Il dessine, dans ce moment, un vrai parc chez M. de Bouvet. Là, il ne s'agit plus d'orner un petit manoir; on se trouve en présence d'un château Renaissance, dans le goût de l'habile architecte de Boursault, M. Arveuf. — Il faut de larges allées, des massifs de grands arbres, de l'air, de l'espace; il faut fondre ce parc avec la campagne dans ce qu'elle peut offrir d'agréable, sous-

traire à la vue ce qu'elle a de monotone. Je crois qu'il rencontrera des difficultés ; s'il les surmonte, je serai le premier à l'en féliciter et à le publier.

Avant d'entrer dans quelques explications sur les jardins potagers de M. de Bouvet, qu'il me soit permis ici de lui adresser mes remerciements de la bonne hospitalité qu'il m'a offerte et des renseignements qu'il s'est plû à me fournir pendant une visite de deux heures.

Le sol plat de Bouzemont reposant sur un fond argileux sans écoulement, M. Arbeaumont fut obligé d'établir le potager et le verger en pente douce et régulière, aboutissant en sens contraire à un large fossé, disposé pour recevoir les eaux et servant aux arrosages. C'est la première fois que je voyais un jardin maraîcher chez un propriétaire, c'est-à-dire un jardin à légumes sans un seul arbre fruitier dans les carrés. Les pyramides de *Pommiers*, de *Poiriers*, *Cerisiers* et *Pruniers* sont réunies dans un lieu séparé. Un bâtiment d'exploitation clot le potager au sud sud-est ; j'en ai admiré le treillage, qui consiste en fils de fer galvanisés tendus très raides dans le sens vertical et formant des lignes parallèles de 14 en 14 cent. — Contre le mur, haut de $3^{m}\ 30^{c}$, sont palissés de la *Vigne*, des *Abricotiers*, *Pêchers*, *Pruniers-Reine-Claude* plantés en 1849. — Un *Pêcher* surtout se distingue par sa forme en *U* régulière, et dont deux *sous-mères* sont déjà établies. — Un contre-espalier de *Pruniers mirabelle*, soigneusement palissé à un joli treillage en fils de fer horizontaux, fait une ceinture aux autres expositions. A trois mètres au-delà, un large fossé sert de clôture. Il faut que je mentionne tout particulièrement, parmi les légumes, un vaste carré de magnifiques asperges élevées dans du sable pur de Marne, mélangé de fumier de che-

val. — J'ai dit que le verger avait été établi sur une pente régulière; mais je dois ajouter, qu'afin de garantir les arbres plus efficacement des atteintes de l'humidité, on les avait plantés au sommet de planches bombées, larges de six mètres. Ainsi, aucune précaution ingénieuse n'a été épargnée. Le verger comprend deux cent soixante sujets, à six mètres carrés, en *Poiriers*, *Pommiers*, *Pruniers* et *Cerisiers*. Il est passé en proverbe que *quand on plante sur franc, on plante pour ses enfants*. M. de Bouvet, qui a des enfants, veut bien planter pour eux; mais il n'est pas fâché de planter aussi pour lui. En conséquence, M. Arbeaumont a alterné *poiriers* greffés sur *franc* et greffés sur *cognassier*. Ces derniers rapportaient dès la deuxième année. Quand les autres seront à fruit, ces sujets sur cognassier seront supprimés pour faire place aux sujets sur franc. C'est avec une satisfaction extrême que je remarquais les soins minutieux dont M. de Bouvet entoure ses arbres; ils sont tous appuyés avec précaution à de bons et forts tuteurs et les tiges en sont lavées à l'eau de chaux afin de détruire la mousse, les lichens et les nids d'insectes.

La cour renferme les plus beaux espaliers. — Au sud-ouest ils sont disposés symétriquement sur la façade d'une grange. Aux deux extrémités du bâtiment, on voit deux poiriers d'*Aremberg* en *palmette double*, puis à droite et à gauche deux *pêchers Madelaine forme en U;* deux autres poiriers placés aux piliers de la porte s'allongent en cordons et en décrivent le ceintre. Au midi, sont adossés à une autre construction, cinquante-deux ceps de *vigne* plantés à 35c de distance, dans les variétés suivantes : *Chasselas gros Coulard ou Bar-sur-Aube*, *Chasselas Napoléon*, *Chasselas de Fontainebleau*, *Frankenthal*.

Ce dernier ne mûrira pas souvent, je crois. J'eusse préféré, à sa place, *le gros Ribier de Maroc*. Ces vignes m'ont paru disposées en *cordon vertical Charmeux*. Je n'avais pas encore vu cette forme, nouvellement appliquée dans le département, que je trouve excellente, très rationnelle et certainement très facile à exécuter.

J'ai deux mots à dire sur la vigne en *cordon vertical*, disposition à laquelle on a donné le nom impropre de *palmette*. Elle a été appliquée, il y a quarante ans, à une petite étendue de treilles de Fontainebleau. Voici en quoi elle consiste. Les ceps, espacés au plus à un mètre, développent une seule tige verticale jusqu'au sommet du mur ; cette tige offre, de chaque côté, une série de coursons ; les bourgeons qu'ils produisent annuellement sont palissés obliquement dans l'intervalle compris entre les tiges. — Cette disposition était susceptible d'amélioration. *M. Charmeux* l'a perfectionnée. Il plante les ceps à 60^c ; il distribue régulièrement les coursons de chaque côté de la tige en les faisant naître alternativement tous les $0^m 25^c$, de façon qu'ils soient étagés de 50 en 50^c sur le même côté de la tige. Il en résulte que les tiges sont complétement couvertes par les feuilles et n'ont plus à souffrir des ardeurs du soleil. Ce cordon vertical ne pourrait être appliqué, toutefois, à un mur élevé, car, la sève agissant surtout au sommet des tiges, les coursons situés vers la base deviendraient faibles et languissants. Si le mur a plus de 2^m de haut, il faut apporter cette seconde modification de *M. Charmeux :* — Pour un mur de $3^m 33^c$ on plante les ceps tous les $0^m 30^c$ seulement, puis on laisse monter alternativement la tige de chacun d'eux à $1^m 66^c$ et à $3^m 33^c$; mais les hautes tiges ne doivent porter des coursons qu'immédiatement au-dessus du point

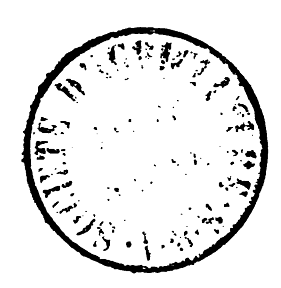
où s'arrêtent les demi-tiges, c'est-à-dire à 1^{m} 66^{c}; de cette manière, le mur est complétement couvert, et l'on n'a pas à redouter l'anéantissement des coursons inférieurs (1).

Messieurs, M. Magloire Arbeaumont a des titres divers à soumettre à votre appréciation; mais il se fait remarquer particulièrement dans la création des jardins paysagers et dans le gouvernement des arbres fruitiers.

Dans le premier cas, je citerai le jardin de *Norrois*, le parc de Saint-Remy n'étant pas terminé.

Dans le second, l'introduction dans le département de la forme en *U* appliquée au pêcher, et du *cordon vertical Charmeux* appliqué à la vigne.

En conséquence, je vous propose d'accorder une médaille d'argent à cet horticulteur intelligent.



(1) Je renvoie au traité d'Arboriculture de M. Dubreuil, 2 vol. format anglais, chez Langlois et Leclere, Paris (2e édition), et qui devrait être dans les mains de tous les jardiniers.

V.

—

SUR LES PÉPINIÈRES DE M. HERBÉ FILS,

A REIMS.

Messieurs,

Vous avez nommé MM. Saubinet, Henriot, Ruinart de Brimont, Charpentier-Courtin et moi, membres d'une commission chargée d'aller examiner les pépinières de M. Herbé fils, sur la demande qu'il en avait faite. MM. Charpentier, Saubinet et moi avons pu seuls répondre à votre invitation. Je viens vous rendre compte de cette visite.

A l'automne 1843, d'après un rapport que j'eus l'honneur de vous adresser sur ces pépinières déjà très dignes d'intérêt (rapport qui se trouve consigné dans vos annales), la Société d'agriculture n'hésita pas à décerner à M. Herbé fils une médaille d'argent. — En 1844, elle lui accorda un rappel de médaille.— Au printemps 1845, l'Académie de Reims, sur une note communiquée par M. Sau-

binet, honora M. Herbé d'une autre médaille ; et, la même année, le Congrès scientifique, qui se tint dans cette grande ville industrielle, lui décerna un rappel de médaille.

Depuis, M. Herbé redoubla de zèle, agrandit ses cultures, fit des acquisitions et chercha sans cesse à se tenir au niveau des nouvelles conquêtes de la science.

Aidé d'un seul ouvrier, il sème, il plante, il greffe ; il façonne quatre fois dans l'année 80,000 pieds d'arbres distribués sur trois hectares soixante-six ares. Vous aimez à l'encourager, à couronner ses efforts incessants; cela est bien. Il en est honoré, et je vous en remercie pour lui ; mais il faudrait qu'il fût aussi encouragé par les acheteurs. L'honneur seul ne fait pas vivre un ménage. Il faudrait que les propriétaires du département, et ses concitoyens surtout, lui vinssent plus en aide. Il est en mesure de fournir, à peu d'exception près, tous les arbres qu'on peut utiliser dans la grande culture, les parcs et les potagers. Hélas ! c'est tout ce qu'il peut faire que de couvrir par des ventes annuelles ses dépenses annuelles : 5,000 francs de vente, 5,000 francs de frais.

Il a jeté dans son industrie un capital de 20,000 francs. Rien ne lui rentre. Cela est triste, Messieurs, c'est une infirmité morale, inhérente à notre espèce, de croire que les choses augmentent de valeur en raison de la distance, et que des objets achetés au loin vaudront toujours mieux que ceux dont on est entouré. Ainsi, la ville de Reims a fait des plantations; elle a tiré ses arbres, d'où ? je l'ignore; mais j'affirme qu'elle ne les a pas achetés chez M. Herbé, le pépiniériste de Reims. Où écoule-t-il ses marchandises ? dans sa ville, dans son arrondisse-

ment? à peine. Il les écoule dans l'arrondissement de Sainte-Ménehould et surtout dans le département des Ardennes.

S'il existait des préventions sur les arbres de M. Herbé, je vais chercher à les combattre, à les détruire par des raisons, par des faits puisés sur le terrain que j'ai exploré dans tous les sens pendant plusieurs heures et avec la plus grande attention.

M. Herbé possède aujourd'hui trois pépinières de la contenance de trois hectares soixante-six ares, établies dans des localités et sur des sols divers.

La première, qui est la plus considérable, est située à un kilomètre de la ville, lieu dit les *Nansons*. La terre en est légère, graveleuse, inégalement profonde et craignant la sécheresse.— La deuxième est établie dans les marais, lieu dit Les *Bussy;* et enfin la troisième occupe un autre marais, à la porte de la ville.— En 1843, les pépinières de M. Herbé, d'une étendue de deux hectares, contenaient 40,000 sujets d'arbres forestiers et d'ornement, et 40,000 sujets d'essences à fruit; en 1851, elles sont augmentées d'un hectare. Le nombre des arbres reste le même, mais, étant repartis sur une plus grande surface, ils se développent convenablement et deviennent des sujets robustes pour la vente. C'est une réelle amélioration.

Je passerai en revue, d'abord, les arbres fruitiers.

Liste comparative des variétés de fruit portées sur les catalogues de* M. HERBÉ (*années 1843, 1849*), *et sur la liste manuscrite qu'il a adressée dernièrement à la Société d'agriculture.

ARBRES, ARBRISSEAUX ET PLANTES A FRUIT.	CATALOGUE de 1843. — Variétés.	CATALOGUE de 1849. (Le dern' paru.) — Variétés.	LISTE manuscrite de 1851. (Variétés introduites depuis 1849.)
Abricotier	5	8	6
Cerisier	16	23	6
Pêcher	17	20	4
Prunier	19	31	8
Pommier	51	39	8
Poirier	67	146	8
Vigne	22	22	2
Framboisier	} 22	3	1
Fraisier		15	1
Groseiller		22	0
Noyer		7	0
TOTAL	199	336	44

Ainsi, en 1851, augmentation depuis 1843 de cent quatre-vingt-une variétés.

Parmi les dernières acquisitions, je distingue l'abricot précoce de ***Donikin***, les cerisiers de ***Spa*** et ***Reine Hortense***, ***d'Elton***, le pêcher ***Reine des vergers***, les pruniers de ***Montfort***, ***Monsieur à fruit jaune***, ***Reine-Claude de Bavay***, ***Impératrice***, ***Pound Seedling***. — ***Bolmer***, ***Washington***, ***Fellemberg***, ***Goutte d'or***.

Le pommier ***Reinette de Cantorbery***. — Les poiriers : ***Beurré Bretonneau***, ***Suzette de Bavay***, ***Colmar d'Aremberg***, ***Chaumontel des Belges***, ***Belle Angevine***, ***Van Mons***, ***Léon Leclerc***, ***William Prince***, ***Brune de Maligne***, ***Soldat***

laboureur, *Triomphe de Jodoigne*, *Archiduc Charles*. Vignes: *Précoce de Malingre*, *Madeleine blanche de Bordeaux*, *Gros-Maroc*, *Gromier du Cantal*. — Framboisier: *Falstoff*, *Merveille des quatre saisons*. Fraisier: *Comtesse de Marne*, *comte de Paris*, *Britisch queen*. Noyer: *Fertile*.

Dans la pépinière n° 1, j'ai admiré un carré de 1500 pêchers greffés du mois de septembre 1850 et dont la force m'a surpris; les pommiers nains ont fait des pousses très vigoureuses. Les hautes tiges, surtout en *prunier* et *cerisier*, ont déjà de belles têtes. Les quenouilles des poiriers ont deux ans. Il est des variétés délicates qui ont peu poussé dans ce terrain un peu maigre pour elles, mais celles d'une nature robuste s'en accommodent très bien. Au reste, dans la pépinière n° 2, là où le sol est plus riche, j'ai vu des milliers de quenouilles de trois et quatre ans, admirables, parfaitement garnies de branches depuis la base, et disposées à fruit.

Voici les noms de celles qui en portaient déjà: *Beurré d'Aremberg*, *B. Capiaumont*, *B. Magnifique*, *B. Waterloo*, *B. Romain*, *Bon-Chrétien Tarquin*, *Belle de Berry*, *Bon-Chretien-Napoléon*, *Louise-Bonne d'Avranches*, *Délices d'Ardempont*. Enfin, le *Noyer précoce*, âgé de trois ans, et qui portait déjà une dizaine de noix.

Les arbres forestiers et d'ornement sont tous aussi bien conduits et surveillés. J'ai été frappé de la santé et de la belle venue, surtout des espèces et variétés suivantes: *Acacias*, *Catalpa*, *Cytises*, *Frênes*, *Erable Negundo*, *Maronniers*, *Pavia*, *Merisiers à grappe*, *l'Orme tortillard* greffé rez terre avec succès sur le commun, et poussant avec plus de vigueur; la variété *à larges feuilles* et le *pyramidal*, le *Paulownia imperialis*, les *Peupliers*, surtout les *blancs de Hollande*, une quantité de *Platanes*, une col-

lection étendue de *Spiræa*, de *Staphylier*, les *Sureaux*, les *Tilleuls*, des *Vernis du Japon* qui paraissent convenir à merveille dans ce terrain un peu brûlant; et enfin des plantes d'*Aulnes* et d'*Epine blanche* par milliers.

Je mentionnerai, parmi les plus nouveaux et jolis arbustes d'ornement: *Budleya Lindleyana*, *Deutzia Scabra*, le *Groseiller Sanguin à fleurs doubles*, l'*Albidum-Lilas*, *Josika* à feuilles de *Chionanthe*, les *Spiræa reversii*, *Douglasii*, *Prunœlifolia* et *Lindleyana*, *Vigelia Rosea*.

En 1843, M. Herbé avait deux cent trente-huit sortes d'arbres et arbustes fruitiers et d'agrément à feuilles caduques et à feuilles persistantes. Déjà, en 1849, le nombre atteignait le chiffre trois cent vingt-quatre; différence quatre-vingt-six; et depuis 1849, il a fait de nouvelles acquisitions.

La collection des rosiers est assez importante. J'ai distingué les variétés suivantes que je recommande particulièrement aux amateurs de belles plantes:

Clémentine Seringe, *Comice de Seine-et-Marne*, *Henri Plantier*, *la Reine*, *Madame Nerard*, *Souvenir de la Malmaison*, *Madame Souchet*, *Dupetit-Thouars*, *Baronne Prevost*, *Clementine Duval*, *Duchesse de Sutherland*, *Lady Forwick*, *Mademoiselle Laffay*, *Marquise Boccella*, *Mélanie Cornu*, *Blanche Vibert*, *Ernestine de Barante;* dans la section des capucines: *Persian Yelow*, jaune, à fleur double et recherchée parce que son calice ne crève pas comme dans l'ancienne rose jaune.

La série des arbres résineux et à feuilles persistantes ne m'a pas paru aussi étendue ni aussi remarquable. Il est vrai de dire qu'ils ne se plaisent pas dans ce terrain.

En réunissant toutes les sortes d'arbres, on trouve, en

1843, un total de 558; en 1851, ce chiffre doit être porté au moins à 824. C'est une augmention de 266 espèces ou variétés.

RÉSUMÉ.

M. Herbé emploie tout son temps, ses forces et son argent à faire prospérer ses pépinières malgré l'insuffisance des revenus qu'il en tire. Elles occupaient deux hectares en 1843; elles en occupent trois aujourd'hui. Elles contenaient, à la première date, 558 espèces ou variétés. En 1851, on en compte 824. M. Herbé a introduit successivement les meilleurs fruits et les arbres d'ornement les plus nouveaux. Ses plantations sont généralement belles; sa culture est soignée. Tous ces faits me prouvent qu'il avait raison de solliciter l'examen de la Société d'agriculture.

Vous êtes disposés, Messieurs, à rendre pleine justice à cet habile cultivateur, à lui donner un témoignage remarquable de votre satisfaction. J'ai l'honneur de vous prier de lui décerner, dans cette séance, une médaille d'or.

VI.

SUR LES NOUVELLES SERRES, LES NOUVELLES PLANTES,

ET PARTICULIÈREMENT

LES ORCHIDÉES ET LES PALMIERS,

De M. PERRIER-JOUET,

A ÉPERNAY.

Messieurs,

Je ne croyais pas que M. Perrier lasserait mon courage, et pourtant chaque année il ajoute de nouvelles serres à ses serres nombreuses, et chaque jour il va recueillir, dans tous les coins de l'Europe marchande, les plantes les plus nouvelles, les plus précieuses, en sorte que je me demande si je pourrai suffire encore à la tâche que j'ai acceptée. — Au mois de septembre 1848, je venais d'achever mon rapport sur l'ensemble de ses vastes cultures, et déjà il ajoutait une serre à ananas à ses serres chaudes. — En 1849, je rendais compte de

(1) *Commission :* MM. Sellier, *président ;* Royer, Chaubry et de Lambertye, *rapporteur.*

cette serre et des magnifiques fruits qu'on y avait obtenus. — En 1850, il élevait un palais à cette famille extraordinaire des *Orchidées*. — A cette heure, il pose les fondations d'une serre à deux pentes destinée aux plantes herbacées de serre froide, en sorte qu'il vous paraîtrait avoir fait assez, et pour lui et pour la science, du jour où il abritait près de mille espèces précieuses sous 450^{m} carrés de surface vitrée! M. Perrier trouve qu'il n'a pas assez fait, qu'il ne peut s'arrêter en si beau chemin. — 1852 ne s'écoulera pas sans qu'il ait construit une serre à *Bananier*. Je vous le dis, avant peu la ville d'Epernay possédera un des plus vastes et des plus riches établissements fleuristes d'amateur de France.

Qu'il m'est doux d'avoir à rendre justice à cet homme de bien dont je partage les goûts, et qui m'accorde son amitié!

Les *Orchidées* exotiques sont les végétaux les plus étranges de la création. Leur structure bizarre aussi variée que le nombre considérable des espèces; leurs modes divers de croître sur la terre, dans la terre, sur les rochers, sur la mousse, sur les troncs et les branches d'arbres et dans toutes les positions; l'ombre dont elles aiment à s'environner, quand la plupart des autres plantes recherchent le soleil pour épanouir leurs corolles; l'éclat ou l'obscurité de leur couleur; la suavité de leur parfum, toutes ces choses en font des êtres à part, des êtres recherchés souvent à cause de leur beauté, de leur laideur quelquefois, de leur originalité toujours. Ce qui les fait apprécier, c'est la difficulté de se les procurer et de les élever; ce qui les fait aimer, c'est que leurs défauts sont réunis à leurs qualités. Cette fleur est triste, elle se cache, mais son odeur est suave et la tra-

hit; — cette hampe qui s'élance ne supporte qu'une à deux corolles, mais elles sont d'une dimension remarquable; — celle-ci est privée de parfum, et sa couleur est étincelante; — cette autre a les fleurs petites et elle en produit des centaines.

Je sais des personnes qui pourraient être prévenues contre ces riches étrangères, parce qu'elles habitent *un palais de cristal*, parce qu'elles sont parasites comme on dit, et parce qu'il est assez de mode de tomber sur la richesse. Mais, je les prie de ne pas les maudire trop, en songeant à l'argent qu'elles sèment abondamment sur leur passage; et, si on en doutait, M. Perrier pourrait en dire quelque chose.

DESCRIPTION DE LA SERRE A ORCHIDÉES.

Cette serre fait suite à la rotonde des camellias; elle a 11^{m} de longueur, 5^{m} de largeur, 1^{m} 30^{c} de profondeur au-dessous du niveau du sol du jardin. L'imposte est de 1^{m}. Elle est à deux pentes de 45°. Le sommet de la charpente a 5^{m} de haut. Une bâche en rocaille de meulière, large de 3^{m} 40^{c}, haute de 80^{c}, occupe le centre; elle est couverte d'un lit de gros sable de Marne sur lequel reposent les poteries. Des tablettes de 40^{c} de large règnent le long des murs à la hauteur de l'imposte et reçoivent les plus petits vases. Entre la bâche et les tablettes, existe une allée circulaire de 1^{m} de large. — Les deux pignons sont vitrés. Un bassin, en rocailles groupées avec art, est adossé à l'un d'eux et garni de plantes aquatiques. Des tringles dans le sens longitudinal, reliant toutes les membrures entre elles et à hauteur de 3^{m}, servent en outre à accrocher les lièges qui reçoivent les parasites; et enfin quatre barres de fer

transversales maintiennent l'écartement de la charpente et sont, comme les tringles, ornées d'une végétation aérienne.

Le chauffage consiste en une double circulation de fumée et de vapeur de fumée sous la bâche dans des tuyaux de fonte, et de vapeur à l'intérieur de la serre dans des tuyaux méplats en cuivre. Ce système fonctionne parfaitement. Appliqué déjà par M. Brunette, fumiste à Epernay, à la serre à ananas de M. Perrier, il a valu à cet ouvrier intelligent une médaille de la Société (1).

J'ai dit ailleurs qu'une serre à *Orchidées* présentait l'aspect le plus pittoresque. Plusieurs d'entre vous, Messieurs, avez été à même de jouir naguère de ce spectacle chez M. Perrier. Là, les rayons du soleil pénètrent tamisés par les claies qui recouvrent le toit de verre. Une chaude vapeur vous enveloppe comme dans une étuve, une rosée constamment renouvelée étincelle sur toutes les plantes et s'en échappe goutte à goutte. Ces plantes sont à vos pieds et suspendues sur votre tête; elles vivent pêle-mêle de tous côtés et dans tous les milieux. C'est un mélange, une confusion, un contraste d'éclats, de formes, de couleurs, de grandeur et de parfum dont les sens ne peuvent se lasser. Vous étiez transportés dans les régions équatoriales, animées d'une végétation singulière dont le pays que vous habitez n'offre aucun type analogue.

---

(2) Je renvoie, pour la description de ce chauffage, à mon rapport sur la serre à ananas de M. Perrier. (Publications de la Société d'agriculture de la Marne, page 125, année 1849.)

Les savants commencent à travailler sérieusement cette riche et immense famille qui est à peine connue d'eux; et quand, un jour, le hasard et l'hybridation artificielle auront fécondé, croisé toutes les races, vous dire le dédale dans lequel botanistes et jardiniers seront perdus, est une chose impossible à moi.

DÉTAILS SUR LES PLANTES DE CETTE SERRE.

Le Brésil, le Mexique, le Pérou, les Antilles, l'Inde, Java, la Nouvelle-Hollande sont les contrées où les *Orchidées* sont le plus répandues. Le Cap en fournit aussi un certain nombre. Je ne saurais bien préciser le nombre d'espèces d'*Orchidées* tropicales qui existent sur le globe, manquant des ouvrages récents qui ont paru sur cette famille; je suppose toutefois qu'il s'élève à plusieurs milliers. Quant aux genres, j'en trouve plus de trois cents décrits dans le *Genera plantarum d'Endlicher*. J'ai cité, dans un travail récent, la magnifique collection d'*Orchidées* de M. Piscatore, à la Celle-Saint-Cloud, dont la direction est confiée à M. Luddeman, un très habile praticien; elle est une des plus riches du continent européen et la première de France. Son catalogue de 1849, qu'il a eu la bonté de m'adresser (j'ignore s'il en a été publié depuis), contenait à cette époque 125 genres et 783 espèces! La collection de M. Perrier n'est pas aussi étendue, et cependant elle est assez importante pour être rangée immédiatement après. Quand j'eus à vous entretenir une première fois des *Orchidées* de M. Perrier (en septembre 1848), il possédait alors 32 genres et 90 espèces. Aujourd'hui j'ai à enregistrer 77 genres et 271 espèces. Ainsi il s'est enrichi, en trois ans, de 45 genres et de 181 espèces.

Voici les noms des quarante-cinq genres d'introduction récente (1) :

Acæolodes, *Acineta*, *Ærides*, *Angræcum*, *Anguloa*, *Anæctochilus*, *Ansellia*, *Aspasia*, *Barkeria*, *Batemania*, *Burlingtonia*, *Calanthe*, *Camarotis*, *Centrosia*, *Chysis*, *Cœlogyne*, *Coryanthes*, *Cyrtochilum*, *Fajus*, *Galeandra*, *Gongora*, *Grobya*, *Houlletia*, *Huntleya*, *Lacæna*, *Leptotes*, *Limodorum*, *Lyparis*, *Lycaste*, *Miltonia*, *Myanthus*, *Pholidota*, *Pleurothallis*, *Renanthera*, *Restrepia*, *Rodriguezia*, *Saccolobium*, *Sarcanthus*, *Scuticaria*, *Sophronitis*, *Stnorhynchus*, *Trichopilia*, *Warrea*, *Xylobium*, *Zygopetalum*.

En septembre 1848, 17 espèces seulement, appartenant à 12 genres, avaient fleuri chez M. Perrier (2). Depuis, et jusqu'en septembre 1851, la liste d'espèces ayant donné fleurs s'élève à 88, réparties sur 36 genres. — Total, 105. Parmi ces espèces, j'en découvre 11 qui ne sont point portées sur le catalogue de M. Piscatore (1849), et le genre *Lacæna*, à moins qu'il n'y figure sous une autre synonymie.

Liste des espèces ayant fleuri, de septembre 1848 à septembre 1851 :

Acropera Luteola. Hort. — *Acanthophippium sylhetense*. Ldl. — *Anselia Africana*. — *Œrides crispum*. Ldl. — *Œ. odoratum*. Louv. — *Bletia verecunda*. R. Br. — *B. patula*. Kook. — *Batemania Colleyi*. Ldl. - *Barkeria spectabilis*. Ldl. — *Brassia guttata*. Ldl. — *B. maculata*.

(1) Dans mon rapport inséré dans les publications de la Société (année 1848), on trouvera la liste des trente-deux autres genres.

(2) Même rapport.

R. Br.— *Burlingtonia Venusta*. Ldl. — *Catasetum anisatum*. Rich. — *C. Cristatum*.— *C. Masculatum*. — *C. Tridentatum*. Kook. — *Calanthe furcata*. — *Cattleya Aclandiæ*. Ldl. — *C. bicolor*. Ldl. — *C. crispa*. Ldl. — *C. granulata*. Ldl. — *C. guttata*. Ldl. — *C. intermedia*. Grah. — *C. Mossiæ speciosissima*. Hort. — *Dendrobium cærulescens*. Wall. — *D. intermedium*. — *D. nobile*. Ldl. — *D. Pierardii*. Roxb. — *D. pulchellum*. Roxb. — *D. sanguinolentum*. — *Epidendrum elongatum*. Jacq. — *E. macrochilum*. Kook. — *E. phæniceum*. Ldl. — *E. radiatum*. Ldl.— *Grobya amherstii*. Ldl. — *Gongora atropurpurea*. Kook. — *Huntleya violacea*. Ldl. — *Lacæna bicolor*. — *Lælia anceps*. Ldl. — *L. autumnalis*. Ldl. — *L. Barkeriana*. — *Lycaste skinneri*. Ldl. — *Mianthus callosus*. Ldl. — *M. cristatus*. Ldl. — *Maxillaria fuscata*. — *Miltonia Clowesii*. Ldl. —*M. cuneata*. Ldl. —*M. Loddigesii*. *Morel*. — *M. Moreliana*. Brong. — *M. spectabilis*. Ldl. — *Oncidium Baueri*. Ldl. — *O. bifolium*. Sims. — *O. Ceboletta*. Sw. — *O. Crispum*. Lodd. — *O. Chartagenense*. Sw. — *O. flexuorum*. Sims. — *O. Harrisonii*. Ldl. — *O. ornithorynchum*. H. K. — *O. pulvinatum*. Ldl. — *O. sphacelatum*. Ldl. — *Peristera aromatica*. — *P. fuscata*. — *P. Harrisoniæ*. — *P. picta*. — *P. stapelioides*. Lodd.— *Restrepia vittata*. Ldl. — *Saccolabium guttatum*. Ldl. — *Stanhopea Devenienis*. Ldl. — *S. graveolens*. Ldl. — *S. graveolens aurea*. Hort. — *S. insignis Hook*. — *S. oculata*. Ldl. — *S. quadricornis*. Ldl. — *S. tigrina*. Bat. — *S. Wardii*. Lodd. — *Trichopilia racemosa*. Brong. — *T. tortilis*. Ldl.

D'autres végétaux, très dignes de l'intérêt des connaisseurs, vivent dans cette serre confondus avec les *Orchidées*. Je dois appeler votre attention sur plusieurs

d'entre eux. Je citerai particulièrement le *Giroflier aromatique* (*Caryophillus aromaticus. L.*), famille *des Myrtacées*, grand arbre aux Moluques et à Madagascar, dont il est originaire. — Le bouton séché de sa fleur produit le *clou de girofle* du commerce. Sa conservation, dans nos serres, est des plus difficiles.

Le *Bambou* (*Bambusa arundinacea* et *nigra*) qui sert à des usages si divers dans les arts et dans l'industrie, C'est une graminée arborescente qui décore les contrées tropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. *Gramen* veut dire gazon, et voici un gazon, une herbe qui s'élance, dans une année, à cinquante pieds de hauteur. Si dans nos contrées tempérées on lui donnait la pleine terre et une serre assez élevée, on retrouverait une égale luxuriance de sève.

La *Tillandsie à feuilles d'œillet* (*Tillandsia dianthoidea, Rossi, Pourretia*), petite *Broméliacée* de Montevideo, introduite en France en 1819, est toujours rare. Du centre de feuilles linéaires, canaliculées, blanchâtres, réfléchies, imitant celles de l'œillet des jardins, s'échappe une hampe d'un beau rose, terminée par un épi serré de petites fleurs violettes ; mais, ce qui est digne de fixer l'attention des curieux, c'est la faculté propre au *Tillandsia* de vivre privé de nourriture. Aussi l'a-t-on nommée la *plante de l'air.* — On entoure d'un peu de mousse la racine (*Rhizome*) de la plante. On la suspend dans un coin ombragé, on tient la mousse humide pendant la durée de la végétation, de février en novembre, puis on la laisse dans un repos complet. — C'est à l'exposition quinquennale de Gand, en mars 1844, que je vis pour la première fois cette curieuse espèce attachée à un tronc d'arbre, privée même de mousse et vivant uniquement

de l'air qu'elle respirait. Il est encore une autre *Broméliacée*, au feuillage linéaire, très élégant, rejeté en saule pleureur, qui n'a pas encore donné fleur : c'est le *Dosylirion filiforme* et *Pendula* (genre *Hehtia* in Endlicher). Sa particularité, c'est d'être à fleurs dioïques, c'est-à-dire que les organes mâles et femelles sont sur des pieds différents.

Vous parlerai-je de ce *Marantha* nouveau dont les feuilles sont rubanées de bandes jaunes obliques ; de ce lycopode (*Selaginella vesiculosa?*) rappelant un arbre dans une miniature ravissante, haut de quelques pouces, ramifié à l'infini, et dont le feuillage, d'une délicatesse extrême, se nuance de reflets argentés ?

Le *Ginoria Americana* Jacq. est la plus remarquable des *Lythrariées*, croissant sur le bord des rivières, à Cuba, et que les Espagnols, dans leur langage poétique, ont nommé *Rosa del Rio*. C'est de Cuba même que M. Perrier vient de recevoir cette espèce, que j'ai vue en fleur chez lui dernièrement. C'est une grappe, ou mieux une houppe de fleurs, d'un lilas tendre, curieusement agencées.

Enfin était là accidentellement, avec tous ces végétaux des tropiques, la *Sarracénie à fleurs pourpres* (Sarracenia purpurea, L.) qui devait se trouver un peu étonnée de cette chaleur qu'elle n'éprouve jamais dans sa patrie, car elle habite les marais de l'Amérique boréale. Je ne vous parlerai pas de sa fleur, qui est grande, et que je ne connais pas, mais du phénomène de ses feuilles. — Une feuille est habituellement composée d'une queue qu'on nomme pétiole et du limbe ou expansion plane. Dans la *Sarracénie*, la lame de la feuille est petite et orbiculaire, tandis que son pétiole est fort

long, tubuleux et en forme d'entonnoir. Les mouches sont attirées dans cet entonnoir par une matière visqueuse et sucrée que le tube distille; elles pénètrent jusqu'au fond du couloir étroit; arrivées là, elles y rencontrent leur tombeau.

Dans les eaux du bassin, croissent les *Cyperus alternifolius* et *Antiquorum*, les deux *Nepenthes Rafflesiana* et *Distillatoria;* les rocailles sont tapissées de fougères et d'œschinanthes. — Des *Begonia*, des *Marentha*, un *Musa sinensis* forment le dernier plan de ce petit paysage.

LES PALMIERS.

Les *Palmiers*, ces princes du règne végétal, croissent dans tous les climats des tropiques. Quelques-uns habitent le penchant de montagnes assez élevées, les autres sont très communs dans les plaines ou sur les collines, dans les champs, les marais, les forêts et le long des fleuves; on les rencontre dans l'Inde, les Antilles, à Java, à la Nouvelle-Hollande et principalement dans la Colombie, à la Guyane, au Brésil. C'est surtout dans cette dernière contrée qne les *Palmiers* abondent; ils y sont tellement diversifiés qu'ils ont fourni au célèbre voyageur allemand Martius le texte d'un célèbre ouvrage enrichi de planches qui représentent le port de l'arbre et les détails de son organisation.

Je ne chercherai pas à décrire individuellement toutes les espèces de *Palmiers* que M. Perrier placera sous vos yeux. Tous les visiteurs de l'exposition seront frappés par cette variété, cette ampleur, cette majesté de feuillage. Je remarquerai, toutefois, l'*Areca rubra* dont les feuilles ont 2^{m}; *Orania Regalis*, élégante espèce de Java, rare et nouvelle; *Arenga saccharifera*, feuille, 1^{m} 30^{c};

Areca oleracea; ce sont ses pétioles engaînant de jeunes feuilles que l'on mange aux Antilles sous le nom de *chou-palmiste; Caryota sobolifera*, haut de 2m; *Sagus Rumphii*, reçu d'Angleterre et qui n'est point sur les catalogues des Belges; les *Lataniers de l'île Bourbon* et le *Rubra*, que vous reconnaîtrez à leurs grands éventails; le *Corypha miraguana* d'un prix fort élevé; le *Dattier*, *Phœnix dactilifera*, des Indes-Orientales, et cultivé dans la région méditerranéenne, haut de 2m 50c; *Martinesia caryotifolia*, plante très rare; *Acrocomia Cubensis*, feuilles armées d'épines blanches; *Cocos Fernembusensis*, haut de 3m; et le *Nucifera* ou cocotier. — Voisin des palmiers, je découvre le *Phytelephas à gros fruit* (*P. macrocarpa*); le fruit est une agglomération de graines de la grosseur d'un œuf. Son albumen osseux est connu, dans le commerce, sous le nom d'*ivoire végétal*. Dans les *Cycadéacées* se présentent deux forts exemplaires de *Cycas circinalis*.

C'est surtout ces deux dernières années que M. Perrier a étendu sa collection de palmiers, qu'il a groupée dans une de ses serres chaudes. Cette collection est assez importante pour que j'en donne ici le catalogue complet.

Acrocomia Cubensis. — *Areca Catheca.* — *A. oleracea.* — *A. sanchona.* — *A. rubra.* — *Arenga saccharifera.* — *Attalea spectabilis.* — *A. subacaulis.* — *Astrocarium sp ?* — *Bactris sp ?* — *Corypha gebanga.* — *C. miraguana.* — *C. de la Havane.* — *Cocos australis.* — *C. nucifera.* — *C. Fernembusensis.* — *Ceroxilon andicola.* — *Chamædorea scandens.* — *C. elegans.* — *C. Mexicana.* — *C. Schædeana.* — *C. de la Havane.* — *C. Lendheniana.* — *Caryota urens.* — *C. sobolifera.* — *Cycas revoluta.* — *C. circinalis.* —

Chamærops humilis et *sp?* — *Dion edule.* — *Sp?* — *Fulchironia Senegalensis.* — *Jubæa spectabilis.* — *Latania Borbonica.* — *L. rubra.* — *Morenia sp?* — *Martinesia caryotifolia.* — *Ænocarpus oliviana.* — *Orania Regalis.* — *Perelozamia Mexicana.* — *Phœnix dactylifera.* — *Sagus Rumphii.* — *Sabal Adansoni.* — *Trinax stellata.* — *T. parviflora.* — *T. argentea.* — *T. radiata.* — *Y. yophora Commersonii.* — *Zamia horrida.* — *Z. Mexicana.*

Le *Genera* d'Endlicher contient 58 genres de palmiers. M. Perrier en possède 25 et 46 espèces.

Dans les *Cycadéacées*, composés de 3 genres, il lui manque l'*Encephalastos*, indigène de l'Afrique australe et de la Nouvelle-Hollande.

Les contrées équinoxiales de l'Amérique offrent, dans les fougères arborescentes, un coup-d'œil admirable à l'Européen qui aborde pour la première fois ces plages. Quel n'est pas son étonnement quand il voit ces plantes si modestes, si cachées dans nos climats, se présenter avec toute la majesté des pins et des palmiers! — Pour grossir sa belle flore vivante de végétaux exotiques, je souhaite à M. Perrier une série de fougères, et surtout le *Cyathea arborea* dont un pied seul vaut 2,000 francs.

DEUXIÈME SERRE CHAUDE.

Depuis mon dernier rapport, M. Perrier a introduit 74 espèces; parmi elles, je citerai: *Aphilandra magnifica*, — *Bilbergia morelliana*, *Clusia rosea*, *Combretum coccineum.* — *C. macrophyllum.* — *Hoya imperialis*, fort belle plante de nouvelle introduction en France, et qui a valu tout dernièrement une médaille à M. Chauvière. — *H. Paxtoni*, — *H. bella*, — *Laurus camphora* (qui produit le camphre), — *Protea cynaroides*, *P. coccinea*, *Ravenala Ma-*

dagascariensis, *Rundeletia speciosa*, les *Strelitzia juncæa* et *Augusta*, deux plantes de valeur et fortes; *Rupalia Clusseniana*, d'un prix élevé, qui rappelle les fougères en arbre par l'élégance de son feuillage; *Pitcarnia undulata*, *Dracena umbraculifera*, *Belle asparagine*, le *Begonia luxuriens*, *Baringtonia racemosa*, *Ravenala Madagascarience*, le *Gimmogramnia argentea*, dont la page inférieure de la feuille est semée d'une poussière d'argent; *Spathodea gigantea*, genre voisin des *Aralia*; — *Dichorizandra variegata*, magnifique feuillage, bandes roses sur un fond vert métallique; *Bilbergia iridifolia*, nain, très joli; — *Ardisia solanacea*, *A. hymenandra*; l'*Acrenata* est déjà ancien, mais je ne puis m'empêcher de l'admirer toujours, avec ses trois étages de fruits rouges à la base, de fruits verts au-dessus, et de fleurs au sommet; *Marantha discolor*, très nain, acaule (jolies fleurs blanches, joli feuillage), me paraît devoir être très propre à faire des bordures dans les serres chaudes; *Impatiens prostrata*, très curieuse, bonne pour orner les culs de lampe; *Ixora odorata*, nouveau, magnifiques feuilles lancéolées d'un pied de long et d'un très beau vert; — *Atropha acuminata*, des *Francisea*, des *Begonia nouveaux*, le charmant *Oxyanthus longiflorus*, avec ses fleurs blanches à long tube et répandant une odeur des plus suaves; *Barbacenia purpurea*, jolie iridée; *Dombeya Ameliæ*; les pétioles des feuilles distillent de l'huile. Un palmier que M. Perrier vient de recevoir, *Rhapis sierotsik*. Enfin, je terminerai cette longue énumération (il n'a pas dépendu de moi qu'elle fût plus courte) par trois plantes d'un intérêt tout particulier par les services qu'elles rendent à l'humanité, je veux parler du *Gayac*, de l'*Ipecacuanha* et du *Quinquina*.

Le *Gayac officinal* (*Gayacum sanctum*, L.) est un arbre qui atteint quarante pieds d'élévation à Saint-Domingue et aux Antilles. Son bois est très résineux, d'une odeur aromatique et d'une saveur âcre et amère. Il est fort usité en médecine. Sa végétation est très lente dans les serres.

Cephaëlis ipecacuanha des rubiacées, herbe suffrutescente des parties les plus chaudes de l'Amérique, célèbre par les qualités émétiques de sa racine; cette racine contient de la résine, du tannin, un principe volatil spécial et un corps, nommé *émétine*, auquel elle doit ses propriétés.

Cinchona Calisaya (*Quinquina*, du Brésil). C'est encore une rubiacée. Son écorce renferme le plus puissant fébrifuge. Ce n'est que vers 1648 que l'écorce du quinquina arriva en Europe, importée du Pérou par la comtesse del Chincona, femme du vice-roi de Lima. Son nom fut donné à la plante qui, aujourd'hui, devient de plus en plus rare, si bien qu'on craint qu'elle ne disparaisse complétement. La quinine est une substance alcaline découverte, dans l'écorce du *Quinquina*, par MM. Pelletier et Caventou.

RÉCAPITULATION.

En septembre 1851, les serres renferment 45 genres nouveaux de serre chaude et tempérée, et 74 espèces, non compris les *Palmiers* et les *Orchidées*.

Total des genres, 411 répartis ainsi: 306 de serre chaude et serre tempérée, 77 *Orchidées*, 28 *Palmées*.

Total des espèces, 977 réparties ainsi : 52 *Palmiers* et *Zamia*, 271 *Orchidées*, 654 de serre chaude et tempérée.

Ainsi, en septembre 1849, les collections de M. Per-

rier comprenaient 307 genres et 576 espèces ; en 1851, elles s'élèvent à 411 genres et à 977 espèces.

Il est bien entendu que je n'ai fait entrer dans ces chiffres *aucunes variétés* dont le nombre est très considérable parmi les *Amaryllis*, *Correa*, *Azalea*, *Camellia*, *Fuchsia*, *Gloxinia*, *Pelargonium*.

Je termine en présentant le tableau des genres qui réunissent le plus d'espèces.

Dans les *Orchidées* : *Brassia*, 9. — *Cattleya*, 13. — *Cypripedium*, 6. — *Dendrobium*, 19. — *Epidendrum*, 15. — *Lælia*, 10. — *Maxillaria*, 13. — *Miltonia*, 6. — *Odontoglossum*, 8. — *Oncidium*, 32. — *Phajus*, 6. — *Stanhopea*, 8.

Dans les *Palmiers* : *Areca*, 4. — *Chamedorea*, 6. — *Trinax*, 4.

Plantes diverses de serre chaude : *Begonia*, 24. — *Achimènes*, 16. — *Œschinanthus*, 15. — *Borronia*, 6. — *Clerodendrum*, 8. — *Tillandsia*, 6 (1).

SERRE A ANANAS.

En 1849, on y comptait 8 espèces et quelques variétés.

En 1851, il faut ajouter les espèces suivantes : *Enville*, *Antigona*, de la *Trinité*, de *Java*, *Reine des Barbades*. Total, 28 espèces ou variétés.

CONCLUSION.

Suis-je parvenu, Messieurs, à vous donner une idée exacte des richesses végétales accumulées dans les vas-

---

(1) Je renvoie au rapport de 1849, pour les autres genres que j'ai cités alors.

tes serres de M. Perrier? J'ai cherché, toutefois, à atteindre ce but Ce travail m'a causé quelque fatigue; j'en serai doublement dédommagé si, en recevant votre approbation, il attire au propriétaire de ce remarquable établissement et à son jardinier deux distinctions honorifiques.

Je vous demande donc, Messieurs, de vouloir bien offrir une médaille d'or à M. Perrier-Jouët, et une médaille d'argent à M. Auguste Augis.

RAPPORT

SUR

LES CULTURES DE M. LE COMTE DE LAMBERTYE,

A CHALTRAIT,

Lu à la séance du 17 septembre 1851,

Par M. SELLIER,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

MESSIEURS,

Vous avez chargé une commission spéciale (1) de faire, à Chaltrait, la visite des jardins de M. le comte de Lambertye. Ceux de nos collègues que votre bureau a honorés de sa confiance ont accepté avec empressement l'agréable mission qui leur était donnée, et je leur sais gré de m'avoir, malgré mon inexpérience en pareille matière, choisi pour leur organe. Je n'aurai, en effet, que des merveilles à vous raconter, et j'essaierai de compléter ainsi l'œuvre que j'ai commencée en vous entretenant, dans votre séance publique du 23 novembre 1848, des ingénieux procédés employés par notre collègue pour obtenir des primeurs en tous genres.

(1) *Membres de la commission :* MM. SELLIER, *président* et *rapporteur,* ROYER, MOHEN, *secrétaire ;* PERRIER-JOUET, NITOT, CHAUBRY et THIÉBAUT.

M. de Lambertye est une de vos vieilles connaissances; je n'ai donc pas besoin, Messieurs, de vous dire que, si nous comptons parmi nous plusieurs amateurs distingués. de l'horticulture, aucun d'eux ne possède à un un plus haut degré et ne pratique avec plus d'intelligence et de succès cette science des jardins d'autant plus appréciée aujourd'hui qu'elle avait trop longtemps cédé le pas à la routine.

Les intéressants rapports qu'il vous a lus tout récemment sur les cultures qui, dans notre département, ont semblé avoir le plus de droits à vos récompenses, suffiraient d'ailleurs pour justifier ma proposition; et peut-être l'impression qu'ils ont produite sur vous eût-elle dû m'inspirer la crainte d'une comparaison fâcheuse pour tout autre rapporteur que lui; mais notre collègue, si habile pour faire valoir le travail des autres, était trop modeste pour vous parler de lui-même, et il m'a bien fallu mettre de côté tout amour-propre pour vous faire connaître de mon mieux ce que votre commission a admiré dans ses beaux jardins.

Je laisse à votre secrétaire le soin de décrire, dans la lecture qu'il doit vous faire en séance publique, la charmante habitation de Chaltrait, la savante direction donnée par M. de Lambertye à toutes ses cultures, les travaux les plus délicats, comme les plus pénibles, auxquels il ne craint pas de se livrer pour se procurer les remarquables produits qu'il apportera bientôt à votre exposition. Le rapport de votre commission n'aura d'autre objet que de vous donner quelques détails pour ainsi dire techniques sur ses deux potagers et sur les arbres, soit en pyramides, soit en espaliers, qui les garnissent.

La contenance des deux potagers est de quatre-vingt-

cinq ares environ; celui des serres a été replanté à neuf au mois d'avril 1843; tous les arbres fruitiers qu'il renferme datent de cette année. Les pêchers sont greffés sur prunier, et les poiriers sur coignassier. Ce premier jardin, en pente douce au midi, est parfaitement préservé des vents du nord par de grands ormes situés sur la place du village, et des vents d'ouest par les plantations du parc. La terre végétale y est profonde d'un mètre, noire comme du terreau, humide l'hiver, froide au printemps, mais imprimant aux arbres et aux plantes une végétation vigoureuse depuis le commencement de mai jusqu'en octobre. Deux bassins y sont alimentés de manière qu'après avoir fourni dans un jour douze cents arrosoirs d'eau, le lendemain ils sont encore pleins.

Les murs sont enduits de gravier de Champagne et garnis d'un treillage en losange fait en lames minces de sapin, varlopées et peintes en vert.

Le mur du sud a 42^m de long. En ce moment les essences fruitières qui y sont palissées sont confondues, contrairement au plan que suit toujours M. de Lambertye. On y voit un pêcher, deux beaux échantillons de palmette de poirier, variétés *Saint-Germain* et *Beurré gris*, et quelques vignes qui dessinent leur cordon; mais en 1852, ce mur sera garni, dans toute son étendue, d'une *Thomery* de cinq cordons de vignes dans les variétés suivantes, et qui ont déjà leur T formé :

Malingre, *Madelaine noire*, *Sauvignon*, *Tokai gris*, *Chasselas de Fontainebleau*, *id. Turbiné*, *id. à gros grains ronds*, *id. gros Coulard* ou *Bar-sur-Aube*, *Maroc*, *Frankenthal*, *Muscat noir* et *violet*.

M. de Lambertye s'est assuré lui-même, cette année, que le raisin *Malingre*, produit d'une fécondation du

Fontainebleau avec le *Madelaine*, était plus hâtif que ce dernier de quelques jours, avantage d'autant plus grand que son grain est blanc et très sucré; il en recommande la culture surtout aux propriétaires qui habitent les terres froides de la Brie. Une autre remarque qu'il a faite également dans son jardin, c'est que le *Bar-sur-Aube* ou *gros Coulard*, ainsi nommé parce qu'il *coule* souvent, mûrit (à cause de ce fait même qui pourrait paraître un défaut grave), dix jours plus tôt que le *Fontainebleau*, dont les grains sont toujours très serrés.

Le mur de l'est a 75m. Coupé vers son milieu par la porte d'entrée, sa partie haute est occupée par quatre pêchers *Madelaine* et *Pourprée hâtive*, et un *Abricotier-pêche*, sur une étendue de 42m. L'un de ces pêchers a un développement, en largeur, de 10m; il est en forme *éventail*, d'une régularité parfaite et d'une vigueur extrême. Votre commission l'a examiné avec intérêt. Les autres ont la *forme carrée* de Lepère, trois sous-mères inférieures et trois supérieures. Ces arbres sont, à cette heure, garnis de magnifiques pêches. A la partie basse de ce mur, d'une longueur de 33m, sont adossés six poiriers en *palmette simple*, alternativement forme *losange* et à *bras horizontaux*, d'après le procédé pratiqué par *M. Cossonet*, très habile cultivateur à Longpont (Seine-et-Oise), qui a publié un excellent traité sur la taille du poirier et de la vigne. Ces arbres ainsi disposés forment un coup-d'œil agréable. Les variétés sont : *Beurré d'Aremberg*, *Doyenné d'automne*, *Crassane*.

Le mur de l'ouest à 66m. Il est garni par un *prunier Reine-Claude de Bavay*, un *Cerisier Angleterre hâtive* forme *palmette*, et neuf poiriers disposés comme au mur de l'est, dans les variétés suivantes : *Doyenné d'au-*

tomne, *Saint-Germain*, *Passe-Colmar*, *Beurré gris*, *Calebasse Bosc*, *Duchesse d'Angoulême*.

Les quatre carrés à légumes sont entourés de poiriers, forme *pyramide*, d'une belle venue. La flèche de plusieurs de ces arbres atteint déjà quatre mètres, tandis que la réunion des branches disposées en verticille forme à la base une envergure de cinq mètres. Plusieurs des branches partant du tronc à 25^c au-dessus du sol ont 2^m 50^c de longueur sans rameaux intermédiaires; elles sont munies de *lambourdes* sur toute leur étendue. Le nombre total des pyramides est de soixante-seize. En voici les variétés : *Délices d'Ardempont*, *Beurré d'Ardempont*, *B. gris*, *B. d'Angleterre*, *B. d'Amanlis*, *B. d'Aremberg*, *B. d'Anjou*, *B. Incomparable*, *B. Royal*, *Bergamotte de Pentecôte*, *Louise de Boulogne*, *Archiduc Charles*, *Silvange*, *Passe-Colmar*, *Marie-Louise*, *Louise-Bonne d'Avranches*, *Saint-Germain*, *William prince*, *Bezy-Lamotte*, *Calebasse Bosc*.

Ce même potager renferme une serre à *Ananas* très vaste, une serre tempérée, douze lignes de couches de 16^m de long chacune, dont quatre sont chauffées à l'eau chaude par l'appareil *Gervais*. Ces dernières sont destinées aux hautes primeurs de raisin, haricots verts, melons, concombres. Les melons se récoltent de la mi-avril à la mi-septembre, pendant cinq mois presque sans interruption.

Je vous ai déjà entretenus de ces précieuses serres et des richesses qu'elles renferment.

Une orangerie vient d'être construite dans un jardin à fleurs contigu au potager, avec quatre baies de 2^m de largeur chacune, dont une au couchant donnant sur le potager, et trois, à la façade du midi, sur le jardin

à fleurs. Cette orangerie a 13^m de long sur 6^m de profondeur.

Au 22 août, lorsque nous visitâmes Chaltrait, nous pûmes goûter du raisin *Frankenthal*, forcé sous châssis seulement, sans le secours du feu, sur une étendue de 15^m, dans une bâche mobile en bois, selon la pratique des *primeuristes* de Paris. Cette bâche volante suit alternativement, chaque année, trois lignes de vignes plantées en plein carré, à 4^m de distance les unes des autres.

Le second jardin potager de Chaltrait a été créé en 1846. Les pêchers y ont été plantés dans la même année; la plantation des poiriers date de 1847. Il est en pente douce au sud-est et forme un parallélogramme. Ce que nous avons dit de la terre du premier s'applique à celui-ci. Un bassin est placé au centre.

Le mur du sud-est a 124^m de long sur 3 de haut; il se divise ainsi : à l'entrée, 40^m sont occupés par huit poiriers forme *palmette simple* en *losanges* et à *branches horizontales*, alternés entre eux, dans les variétés : *Beurré gris*, *B. Napoléon*, *Duchesse*, *Beurré d'Ardempont*, *Saint-Germain*, *Crassane*, *Chaumontel de Jersey*. Les 84^m qui suivent ont reçu un cerisier *royale hâtive*, forme ancienne de *Montreuil*, et dix pêchers plantés de 8^m en 8^m. Ces pêchers finissent leur sixième année; plusieurs se touchent et vont avoir, en 1851, leur intérieur formé. Il est à regretter qu'ils aient eu à souffrir plus ou moins, en 1850 et 1851, de la *cloque* et du *blanc*, quoiqu'ils soient constamment abrités, à l'instar de *Montreuil*, du commencement de mars à la fin de mai. On leur a donné à tous la forme carrée de Lepère. Voici les noms des variétés : *Grosse mignonne*, *Galande* ou *Noire de Montreuil*,

Madelaine, *Madelaine de Courson*, *Téton de Vénus*, *Pêche de Malte*, *Belle de Vitry*.

Le mur du sud-ouest est long de 20m; il est disposé en vigne à la *Thomery*, en six cordons parfaitement réguliers, distancés de 50c. Cette vigne, plantée en 1847, tout en chasselas de Fontainebleau, garnit la surface entière du mur sans la moindre lacune, mais il est fâcheux que le climat de Chaltrait soit aussi peu favorable à la vigne et surtout à la qualité du raisin. Ce n'est qu'à force de soins, par les pincements répétés, par l'effeuillage, par l'égrainage d'une partie des grappes, que le jardinier parvient à faire arriver la maturité, qu'il n'a cependant pu obtenir complète en 1850 et qu'on ne verra pas non plus en 1851. Les quatre carrés à légumes sont entourés, sur trois faces, de poiriers *pyramides;* la quatrième est plantée en pommiers nains et groseillers. On compte dans ce second jardin cinquante-huit pyramides dont voici les noms :

Beurré gris, *B. d'Angleterre*, *B. royal*, *B. d'Aremberg*, *B. d'Amanlis*, *B. Capiaumont*, *Duchesse*, *Louise-Bonne*, *Saint-Germain*, *Doyenné doré*, *D. d'hiver*, *Bezy-Lamotte*, *Calebasse Bosc*, *MarieLouise*, *Chaumontel de Jersey*, *William prince*, *Sucré vert*, *Bon-Chrétien-Napoléon*, *Belle de Bruxelles*, *Silvange*, *Beurré de Rans*, *Léon Leclerc*, *Colmar d'Aremberg*.

A Chaltrait, on porte une attention toute particulière aux plantes potagères. On y cultive le *chou marin* (*crambe maritime*) très recherché en Angleterre et trop peu répandu en France, le *Concombre vert anglais*, le *blanc hâtif*, le *gros de Bonneuil* (on sait que, sur les marchés de notre pays, on ne voit que le jaune qui lui est très inférieur en qualité); le *potiron d'Espagne*, qui se garde

d'une année à l'autre; le *fraisier King seedling* et l'*Elton*, qui sont cultivés depuis quinze ans, et qui donnent d'abondantes et de très belles fraises; la *Princesse Royale* et le *Comte de Paris*, excellentes variétés rapportées de Meudon en 1849, et très propres à être forcées; puis, sur une grande échelle, la *Quatre saisons*, qui produit sans interruption pendant quatre mois; le *haricot predhome*, mange-tout par excellence; le *haricot noir de Belgique*, hâtif et très productif, le meilleur des haricots verts; le *blanc de Hollande* pour châssis; les deux variétés du melon *Prescott*, *hâtif* et *fond blanc*, le plus estimés des Parisiens, qui sont connaisseurs; l'aubergine violette, très répandue en Provence; le *pois Knight*, incontestablement le meilleur, cultivé à Chaltrait depuis quinze ans; le *Prince Albert*, le plus hâtif; la *pomme de terre Marjolin*, la plus précoce et propre aux châssis, la *Schaw* qui lui succède; la rhubarbe, dont les pétioles coupés en tronçons se mettent dans les tourtes en guise de fruits; c'est un plat favori des Anglais.

Lors de notre visite, de grandes quantités de fleurs remarquables embellissaient la demeure de Chaltrait; c'étaient des masses de *Dahlia*, *Petunia*, *Roses*, *Verveines*, *Phlox*, *Balsamines*, *Reines-Marguerites*, *Glaïeuls*, *Héliotropes*, *Delphinium*, *Lupins polyphylles*, etc.

Tels sont, Messieurs, les jardins de M. de Lambertye; la description que nous avons essayé de vous en faire laisse encore beaucoup à désirer, car il n'était pas possible de vous parler de tout ce qui a frappé nos regards, et nous avons dû, au milieu de tant de richesses, commettre beaucoup d'oublis. Votre commission s'estimera heureuse cependant si elle vous en a dit assez pour vous

inspirer le désir de visiter par vous-mêmes de ravissants jardins et une délicieuse demeure, où vous trouverez toujours la plus noble courtoisie et la plus cordiale hospitalité.

Nous ne vous avons rien dit du parc de Chaltrait, parce que nous voulions surtout vous parler de la partie utile du beau domaine habité par la famille de M. de Lambertye. Ce parc est fort remarquable par son heureuse disposition. C'est M. Joly, de Paris, qui en a rectifié le dessin depuis quelques années; les résultats qu'il a obtenus font le plus grand honneur à cet architecte.

Il nous reste à vous recommander un homme dont l'expérience et les connaissances en horticulture sont venues en aide à M. de Lambertye. M. Naudin, que vous avez déjà honoré de vos distinctions à divers titres, est à Chaltrait depuis vingt-neuf ans; une médaille d'argent du Comice récompensera, cette année, ses longs et bons services. Ce jardinier s'est formé insensiblement à cette multiplicité d'opérations que comportent les serres, les primeurs, les cultures de pleine terre, fleuriste et maraîchère, et l'éducation des arbres fruitiers. Deux fois M. de Lambertye l'a envoyé étudier la méthode de M. Lepère, à Montreuil. M. Naudin a parfaitement profité des leçons qu'il a reçues, car il est arrivé à les transmettre à d'autres.— En janvier 1850, un ami de M. de Lambertye lui adressa, de Montluçon (Allier), un jeune homme de vingt et un ans, épelant à peine et n'ayant encore manié que les mancherons de la charrue; dès le mois de mai 1851, ce jeune homme était rendu à son maître sachant passablement lire et écrire, connaissant très bien la taille des arbres, la culture des primeurs, des plantes les plus ordinaires des serres, pratiquant et raisonnant

toutes ses opérations, et déjà il a obtenu des succès depuis qu'il est abandonné à lui-même.— Le frère de M. de Lambertye, qui habite aussi le Bourbonnais, lui envoya à son tour, en janvier 1851, un laboureur dans lequel il mettait sa confiance, en lui disant : « Fais-moi de ce laboureur un jardinier. » M. de Lambertye et son jardinier Naudin se sont mis à l'œuvre, et sont en train d'opérer cette transformation, qui sera complète au mois de mai prochain, c'est-à-dire au bout de quinze mois. Quand le laboureur retournera dans son pays, il sera capable, comme le premier, de diriger un jardin.

Vous ne voudrez pas laisser sans récompense le zèle éclairé de M. Naudin; aussi votre commission vous propose-t-elle de lui décerner la médaille d'argent promise par votre sixième concours, soit pour l'habileté qu'il a montrée dans la taille des arbres à fruits, soit pour le talent avec lequel il a su former un bon élève jardinier.

RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES
SUR
LES COLLECTIONS DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,
COMMERCE, SCIENCES ET ARTS
DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

1° MINÉRALOGIE.

La collection minéralogique de la Société d'agriculture de la Marne se compose de 506 échantillons, savoir :

Iʳᵉ Classe. — GAZOLYTES.		
Silicides.		
Silice, quartz hyalin..	48	213
Agathe et jaspe......	61	
Silicates et alumineux.	51	
Supplément.........	53	
Borides.		
0..		»
Carbonides.		
Carbonne...........	8	82
Carbure............	7	
Carbonates.........	67	
Nitrides.		
Azotate.................		1
Sulfurides.		
Soufre............	4	100
Sulfures............	64	
Sulfoxydes.........	»	
Sulfates............	52	
Chlorides.		
Chlorures..............		4
A reporter...		400

Ci-contre...		400
Iodides.		
0.....................		»
Bromides.		
0.		»
Phthlorides.		
Phtorures.........	11	15
Phtorosilicates.....	4	
Sélénides.		
0.......		»
Tellurides.		
0.....................		»
Phosphorides.		
Phosphates.............		15
Arsenides.		
Arsenic..........	2	10
Arseniure..........	4	
Arsenoxydes.......	»	
Arseniates.........	4	
Arsenites..........	»	
A reporter...		440

D'autre part.. 440

2ᵉ CLASSE. — LEUCOLITES.

Antimonides.

0 .... »

Stannides.

Cassitérites 4

Bismuthides.

Bismuth	2	2
Ox. de Bismuth	0	

Hydrargyrides.

Mercure	1	1
Hydrargure	0	

Argyrides.

Argent 7

Aluminides.

Alumine saphir	2	4
Aluminate	2	

Magnésides.

0 .... »

3ᵉ CLASSE. — CROÏCOLITES.

Titanides.

Titanonydes	1	3
Titanate	2	
Silico-Titanate	0	

Tantalides.

0 .... »

Tungstides.

Acide Tungstique ...	0	1
Tungstate	1	

Molybdides.

0 .... »

A reporter... 462

Ci-contre... 462

Chromides.

Oxyde chromique ...	1	6
Chromite	3	
Chromate	2	

Uranides.

0 .... »

Manganides.

Manganodyde	6	6
Manganite	0	

Sidérides.

Fer	0	27
Sideronydes	26	
Ferrate	1	

Cobaltides.

Peroxyde 1

Cuprides.

Cuivre 2

Orides.

Or 1

Platinides.

Platine 1

Pallanides.

0 .... »

Osmides.

0 .... »

TOTAL des échantillons.. 506

A cette quantité l'on pourrait ajouter :

Échantillons de marbres polis 123

Roches diverses 150

et des Fossiles des terrains calcaires et particulièrement du calcaire grossier.

2° BOTANIQUE.

HERBIER GÉNÉRAL.

NOMS DES ORDRES	NOMBRES DES Espèces.	NOMBRES DES Genres.	NOMS DES ORDRES.	NOMBRES DES Espèces.	NOMBRES DES Genres.
Ranunculaceæ	20	83	*Ci-contre*	217	848
Dilleniaceæ	1	1	Rosaceæ	23	144
Magnoliaceæ	2	2	Calycantheæ	1	2
Menispermaceæ	1	1	Granateæ	1	1
Berberideæ	2	3	Onagrarieæ	8	26
Nymphæaceæ	2	3	Halorageæ	4	8
Papaveraceæ	7	14	Ceratophylleæ	1	1
Fumariaceæ	1	5	Lythrarieæ	3	4
Cruciferæ	46	151	Tamariscineæ	2	2
Cappárideæ	2	4	Philadelpheæ	1	1
Cistineæ	2	18	Myrtaceæ	4	7
Violarieæ	1	10	Cucurbitaceæ	5	7
Resedaceæ	2	7	Passifloreæ	1	2
Droseraceæ	2	2	Portulaceæ	2	2
Polygaleæ	1	4	Paronychieæ	8	17
Pittosporeæ	1	1	Crassulaceæ	7	19
Frankencaceæ	1	1	Ficoïdeæ	1	2
Caryophylleæ	14	128	Cacteæ	1	2
Lineæ	2	11	Grossularieæ	1	4
Malvaceæ	8	44	Saxifrageæ	5	22
Byttneriaceæ	2	4	Umbelliferæ	48	102
Tiliaceæ	4	5	Araliaceæ	3	4
Hypericineæ	2	17	Hamamelideæ	1	1
Acerineæ	1	7	Corneæ	2	7
Hippocastaneæ	2	2	Loranthaceæ	1	1
Sapindaceæ	3	4	Caprifoliaceæ	5	22
Ampelideæ	3	5	Rubiaceæ	6	40
Geraniaceæ	3	59	Valerianeæ	4	12
Tropeoleæ	1	2	Dispaceæ	5	24
Balsamineæ	1	1	Compositeæ	159	350
Oxalideæ	1	5	Lobeliaceæ	1	5
Zygophylleæ	3	3	Campanulaceæ	6	23
Rutaceæ	6	13	Vaccinieæ	1	2
Coriarieæ	1	1	Ericaceæ	18	55
Celastrineæ	4	8	Lentibularieæ	2	4
Rhamneæ	4	12	Primulaceæ	9	28
Terebinthaceæ	5	7	Myrsineaceæ	1	1
Leguminosæ	53	220	Styracaceæ	1	1
A reporter	217	848	*A reporter*	569	1783

NOMS DES ORDRES.	NOMBRES DES Espèces.	NOMBRES DES Genres.	NOMS DES ORDRES.	NOMBRES DES Espèces.	NOMBRES DES Genres.
D'autre part. .	569	1783	*Ci-contre*. . .	765	1521
Oleaceæ.	6	13	Cupuliferæ.	7	14
Jasmineæ.	1	6	Salicineæ.	2	53
Apocynaceæ.	2	5	Betulineæ.	2	4
Asclepiadeæ.	8	11	Myriceæ.	1	4
Gentianeæ.	7	17	Coniferæ.	5	17
Bignonieæ.	4	7	Hydrocharideæ.	2	2
Polemoniaceæ.	2	10	Alismaceæ.	2	7
Convolvulaceæ.	4	13	Butomeæ.	1	1
Boragineæ.	15	47	Commelineæ.	2	5
Solaneæ.	10	45	Juncagineæ.	1	5
Verbasceæ.	4	24	Potameæ.	3	12
Anthirrhineæ.	12	72	Naiadeæ.	1	1
Orabancheæ.	2	6	Lemnaceæ.	1	4
Rhinanthaceæ.	8	13	Typhaceæ	2	5
Labiateæ.	40	197	Aroideæ.	2	3
Verbenaceæ	5	19	Orchideæ.	15	54
Acanthaceæ.	3	7	Cannæ.	1	1
Globularieæ.	1	2	Irideæ.	5	16
Nictagineæ.	1	1	Amaryllideæ.	7	15
Plumbagineæ	2	16	Asparageæ.	5	11
Plantagineæ.	2	23	Dioscoreæ.	1	1
Amarantaceæ.	5	22	Liliaceæ.	16	50
Phytolacceæ.	2	4	Colchicaceæ.	2	2
Chenopodeæ.	12	30	Juncaceæ.	3	55
Polygoneæ.	4	37	Cyperaceæ.	8	85
Thymeleæ.	3	9	Gramineæ.	75	274
Laurineæ.	1	3	Characeæ.	1	5
Santalaceæ	2	2	Equisetaceæ.	1	7
Elæagneæ.	1	1	Filices.	16	53
Aristolochieæ.	2	4	Marsileaceæ.	3	3
Euphorbiaceæ.	11	34	Lycopodiaceæ.	2	7
Urticeæ.	13	19	Genres non classés. .	4	4
Juglandeæ.	1	1	TOTAUX.	962	3217
A reporter. . .	765	1521			

Outre son herbier général, la Société possède un herbier des plantes du departement de la Marne, qui contient 105 ordres, 436 genres, 1,040 espèces et 156 variétés.

Le catalogue raisonné de ces plantes a été publié en 1846, sous les auspices de la Société, par M. le comte Léonce de LAMBERTYE, l'un de ses membres titulaires.

8° CONCHYLIOLOGIE.

Classification d'après la méthode de LAMARCK.

CLASSE II. — POLYPES.

ORDRE 1er. — *Polypes ciliés.*

	Genres.		Espèces.	
DIVISION 1re — *Vibratiles*	»	—	»	—
DIVISION 2. — *Rotifères*	»	—	»	—

ORDRE 2e — *Polypes nuds.*

[Ces polypes étant des polypes mous n'existent pas dans la collection.]

ORDRE 3e. *Polypes à polypier.*

	Genres.		Espèces.	
SECTION 1re — *Flaviatiles*	»	—	»	—
SECTION 2. — *Vaginiformes*	»	—	»	—
SECTION 3. — *Polypes à réseau.*				
Rétépore	1	—	1	—
Alvéolite	1	—	1	—
SECTION 4. — *Foraminés.*				
Tubipore	1	—	1	—
SECTION 5. — *Lamellifères.*				
Caryophyllie	1	—	2	—
Fongie	1	—	1	—
Méandrine	1	—	5	—
Madrépore	1	—	6	—
SECTION 6. — *Corticifères.*				
Corail	1	—	3	—
SECTION 7. — *Empâtés.*				
Éponge	1	—	20	—

ORDRE 4e. — *Polypiers tubifères.*

ORDRE 5e. — *Polypiers corticifères.*

CLASSE III. — RADIAIRES.

Ordre 1er. — *Molasses.*

Section 1er — *Anomales.*
Section 2. — *Médusaires.*

Ordre 2e. — *Echinodermes.*

Section 1re — *Stellérides.*

	Genres.		Espèces.	
Ophiure	1	—	1	—
Astérie	1	—	5	—

Section 2. — *Echinides.*

Scutelle	1	—	2	—
Clypéastre	1	—	3	—
Echinonée	1	—	1	—
Oursin	1	—	5	—
Spatangue	1	—	2	—
Cidarite	1	—	1	—

Section 3. — *Fistulides.*

CLASSE IV. — TUNICIERS.

Ordre 1er. — *Botryllaires.*

Ordre 2e. — *Ascidiens.*

CLASSE VIII. — CRUSTACÉS.

Nota. Les Crustacés que possède la Société ne sont encore ni classés ni catalogués.

CLASSE IX. — ANNELIDES.

Ordre 1er — *Apodes.*

Section 1re. — *Hirudinées*	»	—	»	—
Section 2. — *Echiurées*	»	—	»	—

Ordre 2. — *Antennéés.*

Section 1re. — *Aphrodites*	»	—	»	—
Section 2. — *Néréides*	»	—	»	—
Section 3. — *Eunices*	»	—	»	—
Section 4. — *Amphinomes*	»	—	»	—

Ordre 3. — *Sédentaires.*

	Genres.		Espèces.	
Section 1re. — *Dorsalées*	»	—	»	—
Section 2. — *Maldanées*	»	—	»	—
Section 3. — *Amphitritées*	»	—	»	—

Section 4. — *Serpulées.*

Serpule	1	—	2	—
Vermilie	1	—	1	—

CLASSE X. — CIRRIPÈDES,

Ordre 1re. — *C. Sessiles.*

Section 1re. — *Coronulidés.*

Coronule	1	—	1	—

Section 2. — *Balanidés.*

Balane	1	—	4	—

Ordre 2. — *C. Pédonculés.*

Lépadiens.

Anatife	1	—	2	—
Poucepied	1	—	1	—

CLASSE XI. — CONCHIFÈRES.

(Mollusques acéphalés de Cuvier.)

Ordre 1er. — *C. Dimyaires.*

Section 1re. — *Crassipèdes.*

1re *Famille.* — *Tubicolés.*

Taret	1	—	1	—

2e *Famille.* — *Pholadaires.*

Pholade	1	—	3	—

3e *Famille.* — *Solénacés.*

Solen	1	—	6	—
Solécurte	1	—	1	—
Panopée	1	—	1	—
Glycimère	1	—	1	—

4e *Famille.* — *Myaires.*

Anatine	1	—	1	—

SECTION 2. — *Tenuipèdes.*

1re *Famille.* — *Mactracées.*

	Genres.		Espèces.	
Lutraire	1	—	2	—
Mactre	1	—	5	—
Amphidesme	1	—	1	—

2e *Famille.* — *Corbulées.*

Corbule	1	—	1	—
Pandore	1	—	1	—

3e *Famille.* — *Lithophages.*

Saxicave	1	—	2	—
Pétricole	1	—	1	—
Vénérupe	1	—	1	—
Hiatelle	1	—	1	—

4e *Famille.* — *Nymphacées.*

Sanguinolaire	1	—	2	—
Psammobie	1	—	2	—
Telline	1	—	12	—
Lucine	1	—	5	—
Donace	1	—	7	—
Capse	1	—	1	—

SECTION 3. — *Lamellipèdes.*

1re *Famille.* — *Conques.*

Cyclade	1	—	5	—
Cyprine	1	—	1	—
Cythérée	1	—	10	—
Vénus	1	—	16	—
Venericarde	1	—	1	—

2e *Famille* — *Gardiacés.*

Bucarde	1	—	12	—
Isocarde	1	—	1	—

3e *Famille.* — *Arcacés.*

Pétoncle	1	—	1	—

4e *Famille.* — *Trigonés.*

5e *Famille.* — *Naïades.*

Mulette	1	—	6	—
Anodonte	1	—	3	—
Mycétopode	1	—	1	—

6e *Famille.* — *Camacés.*

Came	1	—	2	—

Ordre 2. — C. *Monomyaires.*

1re Famille. — Tridacnées.

	Genres.		Espèces.	
Tridacne	1	—	2	—
Hippope	1	—	1	—

2e Famille. — Mytilacées.

Modiole	1	—	3	—
Moule	1	—	6	—
Lithodome	1	—	1	—
Pinne	1	—	3	—

3e Famille — Malléacées.

Perne	1	—	1	—
Marteau	1	—	1	—
Avicule	1	—	1	—
Pintadine	1	—	1	—

4e Famille. — Pectinides.

Lime	1	—	1	—
Peigne	1	—	11	—
Spondyle	1	—	5	—

5e Famille. — Ostracées.

Huitre	1	—	3	—
Anomie	1	—	1	—

Ordre 3. — *Brachiopodes.*

1re Famille. — Térébratulées	»	—	»	—
2e Famille. — Linguléés	»	—	»	—
3e Famille. — Orbiculées	»	—	»	—
4e Famille. — Craniées	»	—	»	—

CLASSE XII. — MOLLUSQUES CÉPHALÉS.

Ordre 1er. — *Ptéropodes.*

1re Famille — Hyalinées.

Hyale	1	—	1	—
2e Famille — Pneumodermés	»	—	»	—

Ordre 2. — *Gastéropodes.* (1)

1re Famille. — Firolidés	»	—	»	—
2e Famille. — Atlantidés	»	—	»	—
3e Famille. — Phylliroidés	»	—	»	—
4e Famille. — Tritoniens	»	—	»	—

(1) Hétéropodes [Lamarck], O. 3, Céphalopodes.

	Genres.	Espèces.
5e *Famille. — Phylidiens.*		
Oscubrion	1	1
Patelle	1	12
Siphonaire	1	1
6e *Famille. — Sémiphyillidiens*	»	»
7e *Famille. — Calyptraciens.*		
Emarginule	1	1
Dentale	1	5
Fissurelle	1	5
Cabochon	1	3
Calyptrée	1	2
Crepidule	1	1
Ancyle	1	2
8e *Famille. — Bulléena.*		
Bulle	1	5
9e *Famille. — Aplysiens.*		
Aplysie	1	1
10e *Famille. — Limaciens.*		
Testacelle	1	1
Vitrine	1	1
11e *Famille. — Colimacés.* (2)		
Hélice	1	68
Hélicine	1	1
Maillot	1	16
Vertigo	1	3
Clausilie	1	7
Bulime	1	27
Agathine	1	5
Ambrette	1	2
Auricule	1	4
Cyclostôme	1	6
12e *Famille. — Lymnéens.*		
Planorbe	1	10
Physe	1	3
Lymnée	1	8
13e *Famille. — Mélaniens.*		
Mélanie	1	2
Eulime	1	1
Rissoaire	1	12
Melanopside	1	2
14e *Famille. — Péristomiens.*		
Valvée	1	2
Paludine	1	14
Ampullaire	1	4
Ampullacère	1	1

(1) Trachélipodes [Lamarck, O. 3,]

15ᵉ *Famille. — Néritacés.*

	Genres.		Espèces.	
Navicelle	1	—	1	—
Néritine	1	—	11	—
Nérite	1	—	9	—
Natice	1	—	11	—

16ᵉ *Famille. — Janthinés.*

Janthine	1	—	1	—

17ᵉ *Famille. — Macrostomes.*

Sigaret	1	—	1	—
Haliotide	1	—	6	—

18ᵉ *Famille. — Plicacés.*

Pyramidelle	1	—	1	—

19ᵉ *Famille. — Scalariens.*

Vermet	1	—	1	—
Scalaire	1	—	1	—
Dauphinule	1	—	2	—

20ᵉ *Famille. — Turbinacés.*

Cadran	1	—	3	—
Roulette	1	—	2	—
Troque	1	—	27	—
Monodonte	1	—	9	—
Turbo	1	—	13	—
Littorine	1	—	4	—
Planaxe	1	—	1	—
Phasianelle	1	—	4	—
Turritelle	1	—	3	—

21ᵉ *Famille. — Canolifères.* (ZOOPHAGES).

Cérite	1	—	20	—
Pleurotome	1	—	1	—
Turbinelle	1	—	5	—
Concellaire	1	—	1	—
Fasciolaire	1	—	5	—
Fuseau	1	—	6	—
Pyrule	1	—	8	—
Ranelle	1	—	4	—
Rocher	1	—	21	—
Triton	1	—	11	—

22ᵉ *Famille. — Ailées.*

Rostellaire	1	—	1	—
Ptérocère	1	—	3	—
Strombe	1	—	23	—

23ᵉ *Famille. — Purpurifères.*

Cassidaire	1	—	1	—

	Genres.		Espèces.	
Oniscie	1	—	1	—
Casque	1	—	18	—
Ricinule	1	—	2	—
Pourpre	1	—	12	—
Licorne	1	—	2	—
Concholepas	1	—	1	—
Harpe	1	—	3	—
Tonne	1	—	6	—
Buccin et Nasse	1	—	25	—
Eburne	1	—	1	—
Vis	1	—	11	—

24e *Famille. — Columellaires.*

Colombelle	1	—	12	—
Mitre	1	—	8	—
Volute	1	—	7	—
Marginelle	1	—	7	—
Volvaire	1	—	4	—

25e *Famille. — Enroulées.*

Ovule	1	—	3	—
Porcelaine	1	—	41	—
Tarrière	1	—	1	—
Olive	1	—	14	—
Cône	1	—	18	—

Ordre 3. — *Céphalopodes.*

1re Section. — *Acétabulifères.*

1re Tribu. — *Octopodes.*

Argonaute	1	—	1	—

2e Tribu. — *Décapodes.*

2e *Famille. — Sépidés.*

Seiche	1	—	1	—
3e *Famille. — Loligidés*	»	—	»	—
4e *Famille. — Loligopsidés*	»	—	»	—
5e *Famille. — Teuthidés*	»	—	»	—
6e *Famille. — Bélemnitidés*	»	—	»	—

7e *Famille. — Spirulidés.*

Spirule	1	—	1	—

2e Section. — *Tentaculifères.*

1re *Famille. — Nautilidés*	1	—	1	—
2e *Famille. — Ammonidées.*				

Nota. La Géologie et la Conchyliologie fossiles n'ont pu être encore ni classées ni cataloguées, en raison de l'exiguïté du local.

4° ORNITHOLOGIE.

Classification d'après TEMMINCK.

FAUCONS.

GENRE 4°.

F. Pélerin..............	*F. Péregrinus*.........	o
F. Hobereau..............	*F. Subuteo*............	♂
F. Hobereau jeune.......	*F. Subuteo*............	o
F. Epervier.............	*F. Nisus*..............	♂
Id................	*Id*...............	o
Id................	*Id*...............	o
F. Émérillon, jeune......	*F. OEsalon*............	o
F. Cresserelle............	*F. Tinnunculus*........	♂
F. Busard Saint-Martin...	*F. Cyaneus*............	o
Id................	*Id*...............	o
F. Busard Montagu.......	*F. Cineraceus*.........	♂
Id................	*Id*...............	o
F. Buse pattue..........	*F. Lagopus*............	o
F. Buse commune........	*F. Buteo*..............	o
Id................	*Id*...............	o

DIURNES.

Chouette effraye.........	*Srix flammea*..........	o
Id. hulotte..........	*Id. aluco*.............	o
Hibou brachiote..........	*Id. brachyotos*.... ♂ *et*	o
Id. moyen duc.........	*Id. otus*..............	♂

PASSEREAUX.

GENRE 6°. — OMNIVORES.

Corneille mantelée........	*Corvus cornix*.........	♂
Corbeau freux............	*Corvus frugilegus*......	♂
Id................	*Id.*	

GENRE 7e.

Pie....................	*Garrulus picus*........	♂
Geai glandivore..........	*Garrulus glandarius*...	♂
Id..............	*Id*............	o

GENRE 8e.

Cassenoix..............	*Nucifraga caryocatactes*	♂

GENRE 12e.

Loriot vulgaire..........	*Oriolus galbula*........	♂
Id...............	*Id*............	o

GENRE 13e.

Etourneau vulgaire.......	*Sturnus vulgaris*...	♂ *et* o

GENRE 16e.

Gobe-mouche gris........	*Muscicapa grisola*......	♂
Gobe-mouche bec-figue...	*Muscicapa luctuosa*.....	♂

GENRE 17e.

Merle litorne............	*Turdus pilaris*.........	♂
Merle noir..............	*Turdus merula*.........	o

GENRE 19e.

B. F. phragmite.........	*Syl. Phragmites*.......	o
B. F. grisette............	*Syl. Cinerea*...........	♂
B. F. rouge-gorge........	*Syl. Rubecula*..........	o
B. F. de murailles........	*Syl. Phœnicurus*.......	♂
B. F. véloce.............	*Syl. Rufa*.............	♂

GENRE 20e.

Roitelet ordinaire........	*Regulus cristatus*......	♂

GENRE 21e.

Troglodyte.............	*Troglodytes vulgaris*...	♂

GENRE 22e.

Traquet moteux..........	*Saxicola OEnanthe*.....	o

GENRE 24e. — ACCENTEUR.

Accenteur mouchet........ *Accentor modularis*.... o

GENRE 25e. — PIPIT.

Pipit farlouse............ *Anthus pratensis*....... o

GENRE 26e. — ALOUETTE.

Alouette des champs...... *Alauda arvensis*....... o

Alouette calandre......... *Alauda calandra*....... ʃ

GENRE 27e.

Mésange charbonnière..... *Parus major*........... ʃ

Id. petite charbonnière. *Id.* *ater*............ ʃ

Id. bleue........... *Id.* *cœruleus*........ o

Id. nonette.......... *Id.* *palustris*........ o

Id. à longue queue... *Id.* *caudatus*........ ʃ

GENRE 28e.

Bruant de roseaux........ *Emberiza schœniclus*... ʃ

Bruant fou ou de pré...... *Id.* *cia*.......... ʃ

GENRE 30e.

Bouvreuil commun....... *Pyrrhula vulgaris*..... ʃ

GENRE 31e.

Gros Bec vulgaire........ *Fringilla coccothraustes*. ʃ

Id. moineau........ *Id.* *domestica*. ʃ et o

Id. pinson.......... *Id.* *cœlebs*....... ʃ

Id. des Ardennes.... *Id.* *montifringilla*. ʃ

Id. linotte.......... *Id.* *cannabina*..... ʃ

Id. tarin .... *Id.* *spinus*........ o

Id. serin ou cini..... *Id.* *serinus*....... o

Id. friquet......... *Id.* *Montana*..... o

PASSEREAUX EXOTIQUES.

Padda.
Cotinga cordon bleu.
Id. quéréiva.
Manakin à tête d'or.
Id. à tête rouge.
Grimpereau pinson.
Guit-guit de la Guyane.
Id. gorge noire.
Jacamar vert.
Tangara quadricolore.
Manakin teilé.
Id. tigé.
Petit Martin pêcheur huppé.
Oiseau mouche rubis topaze.
Id. émeraude.
Id. rubis.
Colibri topaze.
Id. cravate verte.
Coq de roche.

GRIMPEURS.

GENRE 32°.

Coucou gris............. *Cuculus canorus*....... ♂

GENRE 33°.

Pic-vert................ *Picus viridis*. .... o
Pic épeiche.............. *Picus major*.......... ♂
Id................. *Id.*............... o
Id. jeune.......... *Id.*................

GENRE 34°.

Torcol ordinaire.......... *Jrenx torquilla*........ ♂

GENRE 35. — SITTA.

Sittelle torchepot......... *Sitta europœa*......... ♂

GENRE 38°.— HUPPE.

Huppe puput............ *Upupa épops*........... o

GENRE 40°. — ALCÆDO.

Martin pêcheur alcyon..... *Alcedo hispida*......... ♂
Id.............. *Id.*............. o

GENRE 41.

Hirondelle de cheminée... *Hirundo rustica*........ o

GALLINACÉES.

GENRE 44ᵉ.

Colombe ramier........	*Columba palumbus*.....	♂

GENRE 47ᵉ. — TÉTRAS.

Tétras ptarmigan.........	*Tetrao Lagopus*........	o

GENRE 49ᵉ.

Perdrix rouge...........	*Perdix rubra*..........	♂
Id..................	*Id*..............	o
Id. grise............	*Perdix cinerea*.........	♂
La Caille...............	*Id. coturnix*........	♂
Pintade.		

ÉCHASSIERS.

GENRE 54ᵉ.

Œdicnème criard........	*Œdicnemus crepitans*..	♂

GENRE 58ᵉ.

Pluvier doré.............	*Charadrius pluvialis*....	♂

GENRE 59ᵉ.

Vanneau huppé..........	*Vanellus cristatus*.....	♂

GENRE 63ᵉ.

Héron cendré............	*Ardea cinerea*.........	♂

GENRE 66ᵉ.

Avocette à nuque noire....	*Recurvirostra avocetta*.	♂
Idem.........	*Id*.............	o

GENRE 67ᵉ.

Spatule blanche	*Platalea leucorodia*....	♂
Id..................	*Id*.	o
Id..................	*Id*...........	♂

GENRE 69e.

Courlis cendré .... *Neumenius arquatus*.... ♂

GENRE 71e.

Combattant variable....... *Machetes pugnax*. ..... ♂

GENRE 72e.

Chevalier Gambette....... *Totanus calidris*....... ♂

GENRE 73e.

Berge à queue noire ..... *Limosa melanura*....... ♂

GENRE 75e.

Râle d'eau vulgaire....... *Rallus aquaticus*....... ♂

GENRE 76e.

Poule d'eau de genet...... *Gallinula crex*......... ♂
Id. marouette. . *Id. porzana*...... ♂
Id. ordinaire... *Id. chloropus*. .... o

GENRE 78e.

Foulque macroule........ *Fulica atra*. .... ♂

PALMIPÈDES.

GENRE 81e. — HIRONDELLE DE MER.

Hirondelle de mer, P. Garin *Sterna hirundo*......... ♂

GENRE 82e. — MOUETTE.

Mouette tridactyle. .... *Larus tridactylus*. . ♂ *et* o
Id. à manteau noir.... *Id. marinus*. ....

GENRE 89e. — CANARD.

Canard pilet............. *Anas acuta*....... ♂ *et* o
Id. sifleur. .... *Id. penelope*. .... o
Id. souchet .... *Id. clypeata*. .... ♂
Id. double macreuse... *Id. fusca*............ ♂
Id. macreuse........ *Id. nigra*........ ♂ *et* o

Canard milouinan........	*Id. marila*...........	♂
Id. milouin..........	*Id. ferina*...........	♂
Id. garrot...........	*Id. clangula*.........	♂

GENRE 90e. — HARLE.

Harle piette.............	*Mergus albellus*........	♂

GENRE 97e. — PINGOUIN.

Pingouin macroptère......	*Alca torda*...........	♂

5° OOLOGIE.

Cette collection se compose de........... 130 pièces.

6° ENTOMOLOGIE.

LÉPIDOPTÈRES, 359..................	320	espèces.
COLÉOPTÈRES (collection MAHIEU).........	1,860	—
— (collection DAGONET).......	2,000	—
AUTRES INSECTES (collection MAHIEU)......	300	—

NOTA.— La Société espère que, dans un avenir prochain, ses collections pourront être rendues publiques; aussi, elle désire vivement les voir s'augmenter. Elle recevra avec reconnaissance tous les objets qui lui seront adressés. Les noms des donateurs seront publiés, et resteront annexés à l'objet qu'ils auront offert.

PROGRAMME

DES

CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ.

Premier concours.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1852, une médaille d'or de la valeur de 300 francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet :

« La législation relative à l'introduction en France
» des blés étrangers, est-elle ce qu'il y a de plus
» convenable pour protéger l'agriculture, éviter
» les grandes variations dans le prix des céréa-
» les, et favoriser les approvisionnements dans
» les années de disette ? »

Deuxième concours.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'or, de la valeur de 300 francs, au meilleur travail historique et archéologique sur Châlons et ses environs.

Les mémoires sur les deux premiers concours devront être adressés (franco) *au secrétariat de la Société, avant le 15 juillet 1852.*

Troisième concours.

EXPLOITATIONS RURALES.

La Société décernera, dans la même séance, des médailles d'or :

1° Aux agriculteurs du département de la Marne qui justifieront avoir introduit, dans leurs exploitations, des améliorations telles que ces exploitations puissent être indiquées comme modèles aux cultivateurs de la contrée.

La Société prendra surtout en grande considération l'extension donnée à l'élève ou à l'engraissement du bétail, et le traitement judicieux des engrais;

2° Aux propriétaires d'exploitations viticoles et horticoles les plus remarquables.

Une médaille d'or sera également décernée au propriétaire qui, dans le département, aura le mieux disposé ou entretenu ses écuries et étables.

Quatrième concours.

CHEMINS VICINAUX.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1852, une médaille d'argent, dans chaque arrondissement du département de la Marne, aux communes qui justifieront avoir le mieux entretenu leurs chemins vicinaux. La Société aura égard, dans l'appréciation des titres des communes, aux ressources dont elles peuvent disposer et aux sacrifices volontaires des habitants.

Cinquième concours.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'argent à celui des instituteurs du département qui, avec l'approbation de l'autorité, aura ouvert une école d'adultes, dans laquelle des notions d'agriculture, applicables à la localité, auront été enseignées avec le plus de succès.

Sixième concours.

HORTICULTURE.

La Société décernera dans la même séance :

1° Une médaille d'or de la valeur de 100 francs, au propriétaire ou jardinier qui justifiera avoir introduit, dans le département de la Marne, sur une échelle d'une certaine étendue, une pépinière d'arbres fruitiers, de bonnes espèces, présentant déjà des garanties de réussite ;

2° Une médaille d'argent au maître jardinier qui justifiera avoir formé un bon élève dans la culture maraîchère ou fruitière.

Une distinction pourra aussi être accordée à celui des élèves jardiniers dont l'instruction aura paru plus avancée ;

3° Une médaille d'argent ou une médaille d'encouragement, au propriétaire ou jardinier qui, dans le courant de l'année, justifiera avoir obtenu des primeurs ou produits remarquables, soit en fruits, soit en légumes, soit en fleurs ;

4° Une médaille d'argent au jardinier-maraîcher dont l'exploitation, sous châssis ou sous cloches, aura été reconnue la plus considérable.

Une médaille d'or de la valeur de 100 francs, offerte par un membre correspondant, sera décernée au jardinier qui aura le premier obtenu, au printemps de 1852, un melon mûr de culture forcée.

Septième concours.

VIGNE.

La Société décernera, dans la même séance, une prime

de 100 francs au vigneron qui, dans le cours de l'année, aura apporté le plus d'intelligence et de soins dans la destruction des insectes qui attaquent la vigne.

Une médaille d'argent sera accordée au vigneron qui aura le mieux entretenu les vignes confiées à ses soins.

Huitième concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Aux termes de l'article 4 de son règlement, la Société distribuera, dans la même séance, des médailles aux cultivateurs, commerçants et artistes, dont les travaux lui paraîtront dignes d'être encouragés.

Les personnes qui pourront avoir des droits aux récompenses promises pour les différents concours, sont invitées à les faire connaître, et à déposer au secrétariat les pièces à l'appui, avant le 15 juillet 1852.

Neuvième concours.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'argent au propriétaire ou constructeur qui aura contribué à donner aux habitations et bâtiments ruraux les dispositions les plus convenables sous le double rapport de l'hygiène et des besoins des localités.

La même récompense pourra être accordée au propriétaire qui, dans les villes, aura construit des habitations saines et commodes, destinées aux familles peu aisées.

Dixième concours.

La Société rappelle qu'elle décernera, dans sa séance publique de 1852, une médaille d'or de 100 francs à la

personne qui aura déterminé, par des expériences faites dans le département de la Marne, la valeur relative de l'engrais provenant des fosses d'aisance désinfectées par des agents chimiques.

Les personnes qui voudront concourir devront avertir la Société avant de commencer leurs expériences.

Les auteurs des mémoires adressés à la Société ne doivent point se faire connaître ; ils joindront à leur envoi un billet cacheté, qui renfermera leur nom et leur adresse, et sur lequel sera répétée l'épigraphe inscrite en tête de leur manuscrit.

Ils sont prévenus qu'ils ne peuvent retirer les mémoires envoyés au concours.

CATALOGUE

DES

OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ,

Du 4 septembre 1850 au 25 septembre 1851.

1° Ouvrages adressés par leurs auteurs.

MM. BONIEZ-LAMBERT. — Annuaire de la Marne pour 1851.

BAYER. — Rapport sur la digitaline.

CALMETTE. — Histoire des villes, bourgs et villages remarquables du département de la Marne, par M. Calmette, maître de pension à Ay.

CHEVILLION. — Notice sur les eaux de Sermaize.

DUPIN. — Discours de M. Dupin dans l'assemblée du Comice agricole de la Nièvre, 1850.

DAGONET. — Mémoire de M. Dagonet sur le service médical des aliénés de Stephansfeld.

DE MAROLLES. — Des greniers d'abondance appropriés à notre époque, par M. de Marolles.

DE MAIZIÈRES. — Sur une récente et brillante expérience d'optique, d'où l'on a conclu à tort le renversement de la théorie newtonnienne.

Mémoires sur le vaisseau aérien.

GAYOT (Eugène). — La France chevaline, 4e volume, par M. Gayot (Eugène).

Bulletin hippologique de Pompadour.

MM. HERPIN. — Mémoire sur la cuscute.
Mémoire sur le charançon.

JOLLY. — Réponse à une lettre de M. Brochard, sur le choléra.
Discours prononcé sur la tombe de M. Royer-Collard.

LACATTE-JOLTROIS. — Notice sur M. Ruinart.

LAMARRE-PICQUOT. — Mémoire sur la culture du Psoralea esculenta.

LEROY-MABILLE. — Un mot sur la pomme de terre, par M. Leroy-Mabille.
La pomme de terre guérie, par M. Leroy-Mabille.

LEROY DE BÉTHUNE. — Mémoire sur la question des sucres.

LENORMAND. — Rapport fait à l'Académie des belles-lettres au nom de la commission des antiquités de la France.

MOET DE LA FORTE-MAISON. — Coup d'œil sur l'histoire ancienne de Châlons, sur ses églises et sur celles des alentours.

MOHEN. — Rapport sur les enfants-trouvés.

MONTUREUX (de). — Divers articles d'économie domestique et rurale, insérés dans l'*Écho de la Seine*.

PAULIN. — Lettre sur la propagation des moyens d'instruction des populations laborieuses.

PAYEN. — Rapport sur le commerce des engrais dits concentrés.

PERRIER (Charles). — Le maître et l'ouvrier.

PHILLIPPE. — Essai sur les fièvres intermittentes qui ont régné à Reims et dans la banlieue pendant l'année 1846.

MM. PHILLIPPE. — Considération géologique sur les ossements fossiles trouvés dans les environs de Commercy.

Observation d'un cas de morve aiguë chez l'homme.

Essai historique sur Caqué.

Notice historique sur les enfants trouvés.

SELLIER. — Rapports au Conseil général sur l'instruction primaire, et sur les questions relatives à l'Académie départementale.

SUSSEX. — Traité critique et pratique du commerce des engrais.

VALLOT. — Supplément à l'Ichthiologie française.

2° Ouvrages adressés par MM. les Ministres.

Catalogues des brevets d'invention pris du 1er janvier au 31 décembre, en 1849 et en 1850.

Descriptions des machines et procédés pour lesquels des brevets ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844, 2e volume.

Manuel de l'Éleveur des bêtes à cornes, par Villeroy.

Manuel de l'agriculteur commerçant, par Schwerz.

Guide des propriétaires de biens ruraux affermés, par M. de Gasparin.

Manuel élémentaire du cultivateur alsacien, par Stolz.

Manuel élémentaire d'agriculture, par M. Gossain fils.

Cours d'agriculture, par M. de Gasparin, tomes 3, 4 et 5.

L'agriculture allemande, par Royer.

Concours d'animaux de boucherie à Poissy, Lyon et Bordeaux (1849).

Concours d'animaux de boucherie à Bordeaux, Lille et Poissy (1850).

Enquête sur le crédit foncier.

Guide des propriétaires des biens soumis au métayage, par M. de Gasparin.

Améliorations des diverses races d'animaux domestiques, par Sauzeau.

Les avantages de la réunion territoriale, par Louis Gossain.

Pratique des semailles à la volée, par Pichat.

Le petit agriculteur, par Seringe.

Des irrigations, par Alphonse de P.

Guide des comices et des propriétaires.

Traité complet de vérifications, par Marchand.

Dialogues populaires sur le droit rural, par Devalserres.

Exposé des résultats obtenus à Marolles sur des défrichements de landes et de bruyères.

Études sur la race mérinos à laine soyeuse de Mauchamp, par Yvart.

Traité des amendements et des engrais, par Joigneaux.

Petit traité de comptabilité agricole, par Desgranges de Rancey.

Catéchisme de chimie et de géologie agricole, par F. André.

Cours d'horticulture, par A. Poitau, tome 1er.

Annales des haras et de l'agriculture (1845-1846-1847).

Statistique agricole générale de l'arrondissement de Morlaix.

De la race bovine, courte corne, améliorée, dite race de Durham, par Lefèvre Sainte-Marie.

Treize dessins de type de la vacherie nationale du Pin, par Gustave Leconteur.

Traité des magnagneries, par Charel.

Rapport général sur les questions relatives à la domestication et à la naturalisation des animaux utiles, par M. Geoffroy-Saint-Hilaire.

Rapport sur la production et l'emploi du sel en Angleterre, par M. Milne Edwards.

Procès-verbal de la séance publique de la Société nationale et centrale d'agriculture, du 12 mai 1850.

2° Ouvrages adressés par les Sociétés correspondantes.

AGEN. — Recueil agronomique publié par la Société d'agriculture, sciences et arts de Lot-et-Garonne (1850).

ALGER. — Bulletin des travaux de la Société d'agriculture d'Alger (1849).

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie (1851).

ANGERS. — Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire (1850).

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts d'Angers (1851).

ANGOULÊME. — Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente (1850).

BEAUVAIS. — Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis (1850).

BÉZIERS. — Séance publique de la Société archéologique de Béziers (1851).

BOULOGNE-SUR-MER. — Procès-verbaux des séances de la Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer (1850-1851).

BOURG. — Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts de la Société d'émulation de l'Ain (1850-1851).

Journal de la Société d'horticulture de l'Ain (1851).

BOURGES. — Bulletin de la Société d'agriculture du Cher (1851).

BRUXELLES. — L'agriculture belge.

CAEN. — Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen (1850).

Extrait des séances de la Société d'agriculture et du commerce, de Caen (1850.

Bulletin de la Société d'horticulture de Caen (1850).

CALAIS. — Mémoires de la Société d'agriculture de Calais.

CHALONS-SUR-MARNE. — Bulletin du Comice agricole du département de la Marne (1850).

CHATEAU-THIERRY. — Comice agricole de l'arrondissement de Château-Thierry (1851).

CHARTRES. — Bulletin agricole d'Eure-et-Loir.

CLERMONT-FERRAND. — Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne (1850-1851).

Annales de la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme (1850-1851).

DIJON. — Journal d'agriculture et d'horticulture, par le Comité central d'agriculture de la Côte-d'Or.

Mémoire de l'Académie des sciences et belles-lettres de Dijon (1851).

DOUAI. — Mémoire de la Société d'agriculture, des sciences et arts du département du Nord (1851).

DRAGUIGNAN. — Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var (cinquantième année).

Bulletin agricole du Var.

ÉPINAL. — Annales de la Société d'émulation des Vosges (1849).

ÉVREUX. — Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure (1848-1849).

GRENOBLE. — Comptes rendus de la Société de Grenoble.

LAON. — Annales du département de l'Aisne.

LE MANS. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (1850).

LIÈGE. — Exposition des céréales, fruits, légumes de la Société royale d'horticulture et d'agriculture de la ville de Liège (automne 1850).

LILLE. — Mémoire de la société nationale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille (1850,.

LYON. — Annales des sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie publiées par la Société d'agriculture de Lyon (1849-1850).

Mémoires de l'Académie de Lyon (1849-1850.)

Annales de la Société linnéenne de Lyon (1847 à 1850).

MACON. — Journal de la Société d'horticulture de Mâcon (1850-1851).

MEAUX. — Programme de l'exposition des produits de l'horticulture à Meaux.

Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux (1847 à 1850).

MELUN. — Annuaire de la Société des conférences horticoles de Melun (1850).

MENDE. — Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère (1850).

Mémoires et analyses des travaux de la Société de Mende.

MÉZIÈRES. — Journal de la Société d'agriculture des Ardennes.

METZ. — Mémoire de l'Académie de Metz.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de la Moselle (1851).

Bulletin de la Société d'horticulture du département de la Moselle (1850).

MONT-DE-MARSAN. — Annales de la Société économique, d'agriculture, commerce, arts et manufactures du département des Landes.

MOULINS. — Annales de la Société d'agriculture de l'Allier (1850).

MULHOUSE. — Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.

NANCY. — Congrès scientifique de France, dix-septième session, tenue à Nancy en 1850.

NANTES. — Annales de la Société académique de Nantes.

NIORT. — Journal de la Société d'agriculture du département des Deux-Sèvres.

NIMES. — Comptes rendus des travaux de l'Académie du Gard.

Séance publique du Conseil général, le 30 août 1850.

Mémoires de l'Académie du Gard (1849-1850).

ORLÉANS. — Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans.

PARIS. — Annuaires de l'Institut des provinces (1851).

Journal du Lycée des arts (1850, mars, n° 5).

PARIS.— Mémoire à consulter pour le Lycée des arts, sciences, belles-lettres et industrie de Paris.

Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale (1850-1851).

Programme des prix proposés par la Société nationale d'encouragement pour l'industrie nationale.

Société nationale d'horticulture de la Seine (février 1851).

Bulletin des travaux de la Société nationale d'horticulture de la Seine (1850-1851).

Annales de la Société centrale d'horticulture de France (1850-1851).

Journal de la Société de la morale chrétienne.

L'horticulture française (1851).

Bulletin des séances de la Société nationale et centrale d'agriculture de France (1851).

Mémoires de la Société nationale et centrale d'agriculture (1850).

Annales agronomiques, recueil de mémoires sur l'agriculture, 1re série, février, mars, avril, mai, juin 1851.

Journal de la Société d'horticulture pratique.

Annales de la Société séricicole, 14e vol. (1851).

REIMS. — Séances et travaux de l'Académie de Reims (1850-1851).

ROUEN. — Bulletin du cercle pratique d'horticulture et de botanique de la Seine-Inférieure (1850-1851).

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen (1850).

ROUEN. — Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure (1850).

Bulletin de la Société d'émulation de Rouen (1849-1850).

SAINT-ÉTIENNE. — Bulletin de la Société industrielle et agricole de Saint-Étienne.

SAINTE-MÉNEHOULD. — Comice agricole de l'arrondissement de Sainte-Ménehould.

SAINT-QUENTIN. — Annales de la Société des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin.

TOULOUSE. — Journal d'agriculture pratique d'économie rurale pour le Midi de la France (1850-1851).

Mémoires de l'Académie des sciences, des arts, belles-lettres et inscriptions de Toulouse (années 1823 à 1833, 1839 à 1841, 1848 à 1851).

TOURS. — Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire (1850).

Journal de la Société médicale d'Indre-et-Loire.

TROYES. — Bulletin de la Société d'horticulture de l'Aube (1850).

VERDUN. — Mémoires de la Société philomathique de Verdun, tome 4.

VERSAILLES. — Mémoires de la Société d'horticulture de Seine-et-Oise.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Discours d'ouverture, par M. Sellier, *président*......... 1
Compte rendu des travaux de la Société, par M. Mohen, *secrétaire*.................. 9
— Agriculture................. 10
— Horticulture................. 22
— Membres décédés........... 34
— Membres nouveaux........... 35
— Concours................... 36
Rapport sur le premier concours, par M. Sellier......... 49
— sur le sixième concours, par M. de Lambertye... 94
— sur le huitième concours, par M. Le Brun....... 116
Notice sur M. Claude-Joseph Gabinet, par M. Prin....... 132
Résultat des concours.............................. 139
Rapports faits en séance particulière à la Société d'agriculture, par M. de Lambertye.................... 147
1° Sur les serres et cultures de primeurs de M. Haudos, à Loisy-sur-Marne........................... 149
2° Sur les cultures de M. Bréjon, jardinier de M. Moët, à Épernay.................................. 157
3° Sur les arbres fruitiers du potager de Coupigny, appartenant à Mme la vicomtesse de Peyronnet, dirigés par M. Robert Chiroux, son jardinier........ 166
4° Sur les différents travaux de M. Magloire Arbeaumont, à Vitry-le-François......................... 173
5° Sur les pépinières de M. Herbé fils, à Reims........ 182
6° Sur les nouvelles serres, les nouvelles plantes, et particulièrement les orchidées et les palmiers de M. Perrier-Jouet, à Épernay................. 189
Rapport sur les cultures de M. le comte de Lambertye, à Chaltrait, par M. Sellier..................... 205

Pages.

Renseignements sommaires sur les collections de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne :

1° Minéralogie.......................... 215
2° Botanique............................ 217
3° Conchyliologie....................... 219
4° Ornithologie......................... 227
5° Oologie.............................. 233
6° Entomologie.......................... 233

Programme des concours ouverts par la Société pour l'année 1852.................................. 234

Catalogue des ouvrages adressés à la Société, du 4 septembre 1850 au 25 septembre 1851............ 239

***Table alphabétique des noms** des personnes qui, pendant l'année 1851, ont pris part aux travaux de la Société, et aux concours qu'elle avait ouverts.*

MM. Arbeaumont (Magloire), jardinier à Vitry-le-François.................................. 100, 106, 175

Augis (Auguste), jardinier à Épernay.............. 115

Barbat, lithographe à Châlons.................... 129

Bernaudat fils, cultivateur à Landricourt............ 123

Bouché-Pierre, portraits daguerréotypes, à Châlons.. 120

Bréjon (Ambroise), jardinier à Pierry........... 105, 157

Brunette, fumiste à Épernay....................... 128

Cadet, mécanicien à Saint-Martin-d'Ablois.......... 121

Caillez, fondeur à Châlons........................ 118

Cardot, boulanger à Vitry-le-François............. 125

Chaubry (le baron), propriétaire à Congy......... 33, 126

Chiroux (Robert), jardinier à Coupigny........... 99, 166

Collard, cultivateur à Chéniers................... 122

Coquillard, mécanicien à Châlons.................. 120

Dambournet, cordonnier à Châlons.................. 128

Deboulle, mécanicien à Châlons.................... 117

Decoste, médecin-vétérinaire, à Sézanne........... 12

Deffaut, jardinier à Loisy-sur-Marne.. 101, 105, 107, 149

Pages.
MM. Delcroix-Mangin, fondeur à Châlons............... 119
Desaint, mécanicien à Épernay................... 119
Dubuisson, à Châlons........................... 121
Dupont, à Saint-Brice........................... 125
Durant, à Blercourt............................. 122
École d'Arts et Métiers de Châlons................. 117
Fréminet-Debart, propriétaire...................... 48
Gastebois....................................... 123
Gérardot, de Potangis........................... 30
Géraudel, agent-voyer à Sainte-Ménehould........ 45
Géraudel, fabricant de meules à Saint-Martin-d'Ablois.. 127
Géruzez, professeur à Paris...................... 30
Grandval, pharmacien des hospices de Reims........ 131
Hémart, de Montmort............................ 13
Henriot fils, propriétaire à Trigny................. 124
Herbé fils, pépiniériste à Reims................. 97, 182
Jacquier, cultivateur à Juvigny.................... 122
Janson-Maurupt, à Vitry-le-François............... 125
Jolly (Jules), procureur de la République, à Vitry-le-François................................. 87, 139
Joly, fabricant de porcelaines à Esternay.......... 126
Jondreville, jardinier à Châlons.................. 109
Labruyère, cultivateur à Fleury-la-Rivière......... 104
Lalire, cultivateur à Puisieulx.................... 13
Lambert-Rouviers, à Tours-sur-Marne............. 123
Lambertye (le comte de), à Chaltrait............ 22, 205
Larangot, propriétaire-cultivateur à Épernay........ 37
Lecomte, fabricant à Reims...................... 126
Lefebvre-Saucourt, vigneron à Cumières........... 47
Lefèvre-Cheruy, de Cumières..................... 18
Leseurre-Bailly, propriétaire et cultivateur à Hancourt... 40
Liénard père et fils, de Châlons.................. 129
Luce, jardinier à Châlons...................... 16, 109
Maurice, mécanicien à Épernay................... 120
Menche (Charles), secrétaire-général de la préfecture du Rhône............................... 83, 139
Moreau, propriétaire à Ay....................... 104
Moriamé, marbrier à Châlons..................... 127
Morlot, curé de Saint-Lumier.................... 104

Pages.
MM. Montureux (de) 30
Nicaise-Paque, bourelier à Châlons 123
Pelletier, avoué à Sainte-Ménehould 16
Perrier (Charles), d'Épernay 32
Perrier-Jouet, propriétaire à Épernay 40, 189
Perrin, propriétaire à Vitry 109
Petit-Mayeur, propriétaire à Châlons 104
Potel (Louis), de Paris 140
Preinsler, limonadier à Châlons 120
Preinsler, cultivateur à Châlons 14
Promsy, cultivateur à Bourgogne 39
Ragareux, fabricant de moutarde, à Montmirail 126
Rosiers, jardinier à Nantivet 105
Rouilly, marbrier à Vertus 127
Thomas, à Bassuet 122
Tillot, cultivateur à Servon 41
Tref, fondeur à Vitry 118
Traubert, cultivateur à Plivot 38
Vaisselle, d'Ambonnay 17
Vautrin de La Motte, d'Ay 18
Velly, fabricant de produits chimiques, à Reims 125
Vivin, fabricant de registres, à Épernay 128

ERRATA.

PAGES.	LIGNES.				
98,	16,	*au lieu de*	raz terre,	*lisez*	rez terre.
Id.,	22,	—	*Lilas jorika*,	—	*Lilas josika*.
Id.,	23,	—	*Vogelia rosea*,	—	*Wegelia rosea*.
102,	26,	—	le,	—	la.
104,	27,	—	sciences horticoles,	—	sciences.
106,	17,	—	*Bourneuil*,	—	*Bonneuil*.
107,	5,	—	p-nse faire,	—	peut faire.
108,	15,	—	de *Pimalea*,	—	des *Pimalea*.
Id ,	17,	—	des *Rubrum*,	—	le *Rubrum*.
110,	26,	—	la serre,	—	la terre.
111,	19-20,	—	pittoreste,	—	pittoresque.
112,	11,	—	d'*Endliher*,	—	d'*Endlicher*.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DE LA MARNE.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

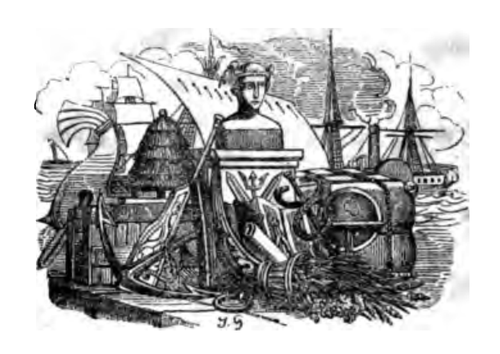
COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS,

DANS LE GRAND SALON DE L'HOTEL DE VILLE.

LE 27 SEPTEMBRE 1852.



CHALONS,

BONIEZ-LAMBERT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

14 — 16, rue d'Orfeuil.

—

1852.

SÉANCE PUBLIQUE

ANNUELLE

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS,

DANS LE GRAND SALON DE L'HOTEL DE VILLE,

LE 27 SEPTEMBRE 1852.

M. Maupassant, président élu, occupe le fauteuil.

M. le Préfet, président-né, appelé dans un département voisin pour une affaire urgente et imprévue, n'a pu assister à cette solennité.

M. le Président ouvre la séance par un discours, dans lequel il fait ressortir les avantages des réunions scientifiques et industrielles, et rappelle les titres de la Société d'agriculture de la Marne à la reconnaissance du pays.

M. Mohen, secrétaire, donne lecture du compte rendu sommaire des travaux de la Société depuis la dernière séance publique; il entretient également la Société des différents concours, et notamment des exploitations agricoles.

M. Sellier, vice-président, lit le rapport qu'il a rédigé au nom de la commission du premier concours.

M. le président proclame ainsi qu'il suit le résultat des concours :

RÉSULTAT DES CONCOURS.

Premier concours.

La Société avait mis au concours cette question :

« La législation relative à l'introduction en France des
» blés étrangers, est-elle ce qu'il y a de plus con-
» venable pour protéger l'agriculture, éviter les
» grandes variations dans le prix des céréales, et
» favoriser les approvisionnements dans les années
» de disette ? »

Le prix n'a pas été décerné.

Une médaille d'or, de la valeur de 100 francs, a été accordée au mémoire n° 3, portant pour épigraphe :

« Le soulagement des hommes qui souffrent est le de-
» voir de tous et l'affaire de tous.» (*Turgot.*)
» Le labourage et le pâturage sont les mamelles de l'État.
(*Sully.*)

L'auteur est M. Maury (Théodore), négociant en grains à Villefranche (Haute-Garonne).

Deuxième concours.

La Société devait décerner une médaille d'or, de la valeur de 300 francs, au meilleur travail historique et archéologique sur Châlons et ses environs.

Aucun mémoire n'a été présenté.

Troisième concours.

EXPLOITATIONS RURALES REMARQUABLES.

La Société a accordé :

Une médaille d'or à M. Frédéric Bornot, à Vert-la-Gravelle ;

Une médaille d'or à M. Varin (d'Epensival), à Épense;
Une médaille d'or à M. Lorez, fermier à Megricourt, commune de Margerie.

Quatrième concours.

CHEMINS VICINAUX.

Des médailles sont accordées, dans chacun des arrondissements du département de la Marne, aux communes suivantes :

Arrondissement de Reims.

Une médaille d'argent à la commune de *Romain;* M. Cullot, maire; M. Legris, adjoint.

Arrondissement de Sainte-Ménehould.

Une médaille d'argent à la commune de *Saint-Thomas;* M. Pierre, maire.

Arrondissement de Vitry-le-François.

Une médaille d'argent à la commune de *Ponthion;* M. Lonclas, maire, et M. Vincent, adjoint.

Arrondissement de Châlons.

Une médaille d'argent à la commune de *Francheville;* M. Formez, maire.

Arrondissement d'Épernay.

Une médaille d'argent à la commune d'*Allemanche-Launay* et *Soyer;* M. Delaitre, maire.

Cinquième concours.

ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE.

La Société accorde une médaille d'argent à M. Courtin, instituteur communal à Sompuis.

Elle accorde un rappel de médaille de bronze à M. MARIÉ, instituteur communal à Marson.

Sixième concours.

HORTICULTURE.

Prix offert par M. HAUDOS, pour le premier melon mûr de culture forcée.

La Société accorde une médaille d'or, de la valeur de 100 francs, à M. NAUDIN, jardinier de M. le comte de Lambertye, à Chaltrait.

Elle accorde une médaille de bronze à M. Paulin JONDREVILLE, jardinier de M. Sellier, à Oger, pour melons de primeur de culture libre.

Septième concours.

SOINS DONNÉS A LA VIGNE.

La Societé accorde une médaille d'argent à M. AVIAT, vigneron au Mesnil-sur-Oger, pour les soins donnés par lui aux vignes de MM. Moignon père et Clauzet-Moignon, depuis trente-cinq ans.

Pour les huitième, neuvième et dixième concours, aucun candidat ne s'est présenté.

Le secrétaire donne ensuite lecture du programme des concours :

CONCOURS OUVERTS POUR 1853.

Premier concours.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1853, une médaille d'or de la valeur de 300 francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet :

« Quelle est, sur l'éducation morale et intellectuelle
» de la jeunesse, l'influence comparative de l'é-
» tude des sciences et de celle des lettres ? »

Deuxième concours.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'or de la valeur de 300 fr., au meilleur travail historique et archéologique sur Châlons et ses environs.

Les mémoires sur les deux premiers concours devront être adressés (franco) *au secrétariat de la Société, avant le 15 juillet 1853.*

Troisième concours.

EXPLOITATIONS RURALES.

La Société décernera, dans la même séance, des médailles d'or :

1° Aux agriculteurs du département de la Marne qui justifieront avoir introduit dans leurs exploitations des améliorations telles que ces exploitations puissent être indiquées comme modèles aux cultivateurs de la contrée.

La Société prendra surtout en grande considération l'extension donnée à l'élève ou à l'engraissement du bétail, et le traitement judicieux des engrais.

2° Aux propriétaires d'exploitations viticoles et horticoles les plus remarquables.

Une médaille d'or sera également décernée au propriétaire qui, dans le département, aura le mieux disposé ou entretenu ses écuries et ses étables.

Quatrième concours.

CHEMINS VICINAUX.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1853, une médaille d'argent, dans chaque arrondissement du département de la Marne, aux communes qui

justifieront avoir le mieux entretenu leurs chemins vicinaux. La Société aura égard, dans l'appréciation des titres des communes, aux ressources dont elles peuvent disposer et aux sacrifices volontaires des habitants.

Cinquième concours.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'argent à celui des instituteurs du département qui, avec l'approbation de l'autorité, aura ouvert une école d'adultes, dans laquelle des notions d'agriculture, applicables à la localité, auront été enseignées avec le plus de succès.

Sixième concours.

HORTICULTURE.

La Société décernera dans la même séance :

1° Une médaille d'or, de la valeur de 100 francs, au propriétaire ou jardinier qui justifiera avoir introduit, dans le département de la Marne, sur une échelle d'une certaine étendue, une pépinière d'arbres fruitiers, de bonnes espèces, présentant déjà des garanties de réussite ;

2° Une médaille d'argent au maître jardinier qui justifiera avoir formé un bon élève dans la culture maraîchère ou fruitière ;

Une distinction pourra aussi être accordée à celui des élèves jardiniers dont l'instruction aura paru la plus avancée ;

3° Une médaille d'argent, ou médaille d'encouragement, au propriétaire ou jardinier qui, dans le courant

de l'année, justifiera avoir obtenu des primeurs ou produits remarquables, soit en fruits, soit en légumes, soit en fleurs ;

4° Une médaille d'argent au jardinier-maraîcher dont l'exploitation, sous châssis ou sous cloches, aura été reconnue la plus considérable.

Septième concours.

VIGNE.

La Société décernera, dans la même séance, une prime de 100 francs, au vigneron qui, dans le cours de l'année, aura apporté le plus d'intelligence et de soins dans la destruction des insectes qui attaquent la vigne.

Une médaille d'argent sera accordée au vigneron qui aura le mieux entretenu les vignes confiées à ses soins.

Huitième concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Aux termes de l'article 4 de son règlement, la Société distribuera, dans la même séance, des médailles aux cultivateurs, commerçants et artistes, dont les travaux lui paraîtront dignes d'être encouragés.

Les personnes qui pourront avoir des droits aux récompenses promises pour les différents concours, sont invitées à les faire connaître, et à déposer au secrétariat les pièces à l'appui, avant le 15 juillet 1853.

Neuvième concours.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'argent au propriétaire ou constructeur qui aura contribué à donner aux habitations et bâtiments ruraux les dispositions les plus convenables sous le double rapport de l'hygiène et des besoins des localités.

La même récompense pourra être accordée au propriétaire qui, dans les villes, aura construit des habitations saines et commodes, destinées aux familles peu aisées.

Les auteurs de mémoires adressés à la Société ne doivent point se faire connaître : ils joindront à leur envoi un billet cacheté, qui renfermera leur nom et leur adresse, et sur lequel sera répétée l'épigraphe inscrite en tête de leur manuscrit.

Ils sont prévenus qu'ils ne peuvent retirer les mémoires envoyés au concours.

Le Secrétaire,
MOHEN.

Le Président,
MAUPASSANT.

DISCOURS D'OUVERTURE,

PAR

M. MAUPASSANT, PRÉSIDENT ÉLU.

MESSIEURS,

Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis que cette compagnie a été fondée, ou plutôt s'est relevée sur des bases nouvelles. Or, depuis cette époque, elle est venue chaque année, dans cette enceinte municipale, en présence des dépositaires du pouvoir, rendre compte au public de ses travaux, de ses efforts; ainsi le veut notre règle constitutive. Est-ce donc par goût d'une vaine pompe? est-ce pour satisfaire un amour-propre puéril? Non, Messieurs; nos devanciers étaient, comme nous, des hommes sérieux. Ils ont voulu que cette solennité fît voir à tous quelles sont l'importance et la dignité des travaux collectifs de l'intelligence, surtout lorsqu'ils ont pour but l'*utilité publique*. De plus ils ont voulu que, par leur parole, par leur exemple, les membres de cette compagnie donnassent la preuve qu'en dehors des satis-

factions de la fortune ou de l'amour-propre, en dehors des occupations individuelles du commerce et de l'industrie, en dehors des devoirs de la vie civile, il est encore des jouissances réelles, des travaux utiles.

Appelé par vos bienveillants suffrages au périlleux honneur de prendre la parole en votre nom, je me suis vivement préoccupé de ces idées. Il eût été prudent de dissimuler mon insuffisance en traitant quelques lieux communs; mais de vieilles habitudes du métier m'ont conduit à remonter aux principes mêmes de notre institution et aux causes du danger qui pourrait la menacer.

En effet, nous ne saurions nous le dissimuler, Messieurs, nous sommes à une époque de doute et d'indifférence, d'une indifférence mal dissimulée par un faux semblant de croyance et de zèle. Il est bien entendu d'ailleurs qu'il n'est ici question ni de religion, ni de politique.

Le doute est le commencement de la sagesse humaine, ou tout au moins de l'exercice de la liberté. Le doute conduit à l'attention, à la comparaison, au jugement, enfin à la délibération et à la détermination. On doute de la légitimité d'un procédé, de la réalité d'une cause; alors on observe, on expérimente; c'est ainsi que se forme l'expérience, que naissent les sciences d'observation : le doute conduit à l'affirmation, à la certitude inductive.

Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi. Quand on a reconnu le vice d'une méthode, les abus d'une institution, les esprits ardents l'attaquent avec vivacité, quelquefois avec colère : alors on veut renverser ce qui est, on poursuit un dessein, on marche au but avec con-

fiance : c'est encore de la foi. Puis, quand l'œuvre de destruction s'est accomplie, quand l'édifice ruineux s'est écroulé, l'incertitude reparaît. On a besoin de s'abriter, il faut reconstruire : quel sera le plan du nouvel édifice ? Plus l'hésitation a été longue et pénible, plus on est disposé à se ranger aux vues de l'architecte qui, avec les débris de l'ancienne construction, sait en élever une nouvelle appropriée aux besoins du présent.

Mais toute œuvre humaine est imparfaite. Elle ne saurait répondre à l'idéal que s'étaient formé les imaginations poétiques ou rêveuses. Elle ne saurait donner tout d'abord les avantages qu'elle ne peut réaliser qu'avec le temps. Il n'y a pas d'institution qui puisse satisfaire à toutes les exigences ; et si l'on brise, si on laisse briser tout ce qui n'est point parfait, tout ce qui peut donner lieu à des abus, on retombe bientôt dans le découragement, dans le doute final, dans l'isolement de l'individualisme.

Si les principes et les conséquences que je viens de rappeler se produisent dans tous les temps, on ne saurait nier qu'ils ne se montrent plus manifestement à notre époque ; l'indifférence s'étend à tout, et les associations scientifiques ne sont pas à l'abri de ses atteintes. Nous ne saurions nous le dissimuler, en effet, Messieurs, nos sociétés agricoles ou scientifiques sont sourdement minées. On ne les attaque pas ouvertement ; l'autorité publique continue à leur être bienveillante ; elle sait que ces sociétés rendent au pays des services réels ; elle sait que les principes conservateurs de l'ordre, de la morale et du progrès ont toujours trouvé dans leur sein les plus ardents, les plus sincères apologistes. D'un autre côté,

on ne nous attaque point par le sarcasme : cela est usé et serait de mauvais ton; on est plus poli, on ne dit rien; mais on est indifférent, on doute; on se fait, à part soi, la grande question du temps présent : « Qu'est-ce que cela rapporte ? » Puis le doute se propage. Car le doute, Messieurs, c'est une maladie, une maladie épidémique, contagieuse; elle est dans l'air. Moi qui vous parle, et vous qui m'écoutez, pourrions-nous dire en conscience que nous n'en ayons jamais été atteints ? Nous en avons eu quelques accès tout au moins; nous devons en faire l'aveu. Mais, quant à notre Société, sa robuste constitution a triomphé facilement des attaques du mal. En effet, l'examen des faits et la réflexion ne sauraient laisser longtemps place au doute. Une association telle que la vôtre n'est pas seulement utile au public; elle est avantageuse d'une manière toute particulière pour les membres qui la composent. C'est ma conviction, c'est la vôtre, puisse-t-elle devenir celle de ces hommes pleins de zèle et de lumières que vous appelez de vos vœux à s'unir à vos travaux.

Il n'est pas bon que l'homme soit seul : telle est la loi de Dieu. L'homme tend à la société par tous ses instincts, par toutes ses facultés. Il y tend pour la conservation et le progrès de l'ordre physique, de l'ordre moral, de l'ordre intellectuel. La société, c'est le bien; l'isolement, c'est le mal. La famille, c'est la société; la patrie, c'est la société; la science, c'est le produit du travail de la société; et la religion ? n'est-elle pas le lien le plus puissant qui unit l'homme à l'homme, qui doit associer par l'amour tous les enfants d'un même père, toutes les créatures d'un même Dieu ? L'homme, à tous les âges, à toutes les époques de la vie de l'individu ou de l'humanité, trouve des sociétés qui répondent à ses be-

soins, à ses intérêts, à ses affections : réunions religieuses, réunions de famille, et je dirai même réunions d'intérêt ou de plaisir. Je ne parlerai pas de ces dernières : l'intérêt et le plaisir, c'est quelque chose ; mais l'homme a d'autres aspirations. Dans le temple et dans la famille, le cœur s'ouvre aux affections les plus pures ; l'esprit aux enseignements les plus élevés : la voix du prêtre et celle du père de famille doivent commander la confiance et le respect ; les fidèles et les enfants doivent croire et obéir ; c'est ce que l'amour leur rend facile : tel est le principe d'autorité.

Mais Dieu n'a pas seulement donné à l'homme le besoin de croire et d'obéir ; à côté de la foi, il a mis la raison et la liberté. L'homme ne doit pas croire seulement aux vérités révélées, il doit croire à celles qu'il est appelé à découvrir lui-même : l'Univers entier est livré à son investigation. Nous avons donc des besoins intellectuels qui dérivent du désir instinctif de connaître que le créateur a mis en nous, et de la liberté qu'il nous a donnée de tendre à la connaissance par les moyens que nous pouvons choisir. Or, de tous ces moyens, l'un des plus sûrs, des plus avantageux, me paraît se trouver dans ces réunions scientifiques, où chacun vient mettre en commun ses efforts et ses travaux ; où l'on s'éclaire par les conseils, par la critique ; où la vérité jaillit d'une discussion souvent vive, toujours bienveillante. C'est dans la solitude que l'homme réfléchit et travaille avec le plus de suite et de succès ; je le sais : c'est dans la solitude qu'il converse par la lecture avec les meilleurs esprits des temps anciens et modernes ; mais la vérité qu'il a découverte dans ces méditations solitaires, dans ces conversations silencieuses, n'éprouve-t-il pas le besoin im-

périeux de la produire au dehors? Or, il ne saurait s'adresser au premier venu qui n'est point en état de le comprendre; l'opinion d'un ami est complaisante quelquefois, insuffisante toujours; s'adresser au public dans un livre que peut-être le public ne lira pas, c'est bien hardi, et puis cela coûte; dans un journal? cela sent fort la réclame. Ce qu'il y a de mieux, n'est-ce pas de se présenter devant des collègues chez lesquels on est sûr de trouver de la bienveillance sans flatterie, de la critique sans aigreur; devant des collègues qui s'intéressent sérieusement à vos succès, parce qu'ils sont en quelque sorte pour eux une propriété commune. Combien de travaux resteraient inachevés, combien d'idées se dessécheraient en germe dans l'esprit, sans l'espérance que nous pourrons trouver un conseil, un appui, une demi-publicité qui nous encourage sans nous compromettre? Que dis-je? que nous pourrons seulement trouver l'occasion de produire nos idées? Une occasion, Messieurs, c'est quelque chose. Nous sommes tous un peu paresseux; c'est là l'un des mauvais instincts de notre nature. A le surmonter, il y a du mérite, il y a des difficultés; des stimulants sont nécessaires. Et puis, je ne vois personne parmi nous qui, de son état, soit savant, académicien, théoricien; nous avons tous des occupations sérieuses, absorbantes; et pourtant il faut bien un peu de distraction, un peu de repos pendant la veille: le repos du sommeil est insuffisant. Or, de bonne foi, on ne peut exiger qu'un médecin se récrée en relisant ses livres de médecine, un professeur en recorrigeant ses copies. Pour nous distraire sans perdre notre temps, il faut un travail autre que le sillon quotidien; or, ce travail, nous y livrerons-nous sans une occasion, sans un

but? C'est fort douteux, tout au moins. Pour moi, je ne m'en sens pas le courage, je vous l'avoue ; et, si je n'avais eu à vous entretenir aujourd'hui, je serais certainement resté quelques jours de plus à regarder couler l'eau du Rhin.

Combien de fois, dans une société savante, la nécessité, la convenance d'une lecture, d'un rapport, n'a-t-elle pas amené des travaux remarquables, des recherches précieuses, des œuvres de progrès? Les prix que ces sociétés proposent, les communications qui leur sont faites, conduisent à examiner, à creuser des questions au profit de la science et de l'humanité. Ajoutez à cela que, dans ces réunions, qui ne sont pas composées uniquement d'hommes spéciaux, d'hommes exclusifs, chacun sent le besoin de se rendre accessible à tous ; on ne veut pas faire le savant ; il résulte de là, même pour les profanes, un attrait réel, une instruction véritable. Quant à moi, je vous le déclare, si modestes, si peu prétentieuses que soient nos réunions, je n'en suis jamais sorti sans y avoir appris quelque chose.

Les sociétés académiques donnent encore satisfaction à un autre besoin de ce siècle et du caractère français ; je veux parler de l'esprit d'égalité : il est bien entendu qu'il s'agit de la vraie et de la bonne. Les inégalités se produisent aussi nécessairement dans l'ordre social que dans la nature même ; c'est là une évidence qu'aucun esprit sérieux ne conteste. Il ne saurait être question de cela. Mais il est bien certain, d'un autre côté, que pour bien s'éclairer et s'entendre sur des questions théoriques et pratiques, sur des questions d'intérêt général, il faut avoir le même droit, et siéger au même titre ; à défaut

de l'égalité absolue de mérite et de savoir, il faut tout au moins l'égalité de savoir-vivre, et cet esprit de confraternité sans lequel le bien ne pourrait se réaliser complètement. Je crois même que c'est cette tendance à l'esprit d'égalité qui, dans le siècle dernier, a multiplié les académies de province. A cette époque le grand seigneur était bon prince; il ne savait pas parfaitement l'orthographe, mais il consentait à s'asseoir dans une académie à côté de l'avocat roturier et de l'abbé qui faisait des vers; le tout pour concourir au bonheur de l'humanité et à la régénération de la France, comme on le disait un peu pompeusement alors: c'était déjà la réunion des trois ordres.

Il me resterait à vous entretenir de l'utilité positive de nos travaux pour le public, et à répondre à ceux qui, par légèreté d'esprit ou par ignorance, condamnent l'institution des sociétés scientifiques, agricoles ou industrielles. Mais en vérité ma tâche serait trop facile. A quelle époque l'alliance a-t-elle été plus étroite entre les arts nécessaires à l'homme et les théories qui leur servent de flambeau? A quelle époque cette alliance a-t-elle enfanté plus de prodiges? Grâces aux sociétés académiques, on peut dire qu'il n'y a pas une découverte ingénieuse, un travail sérieux, une pensée utile, qui tôt ou tard ne se produise et ne porte ses fruits.

Sans aucun doute, pour ménager les forces de l'homme, pour lutter à la fois contre la routine aveugle et les innovations téméraires, pour accroître ses ressources et épargner le temps et l'argent, rien ne saurait remplacer l'expérience et l'application journalière des procédés et

des méthodes. Mais, recueillir, encourager toutes les idées heureuses, pour les répandre ensuite comme une rosée féconde ; éclairer par l'exposition nette des faits les questions en litige ; multiplier les expérimentations faites avec prudence et réserve dans des circonstances diverses, les comparer, les contrôler et en déduire des conseils pratiques, présentés sous une forme simple et lucide ; telle est une partie du bien que nos sociétés sont destinées à faire, je pourrais dire que notre société a fait.

Et, en effet, Messieurs, pour faire l'apologie de la Société d'agriculture de la Marne, si jamais cette apologie devenait nécessaire, il suffirait de faire son histoire. Depuis cinquante-quatre ans, il n'y a pas eu une amélioration considérable, introduite dans l'agriculture ou dans l'industrie agricole du département, à laquelle le nom de la Société ne se trouve honorablement attaché. Que dis-je? il n'y a pas, en économie politique, une question grande et pratique, sur laquelle vous n'ayez appelé, souvent avec succès, les méditations des écrivains et des penseurs.

Vous me permettrez d'en donner une énumération sommaire et rapide : multiplication des prairies artificielles, culture des plantes fourragères, textiles, oléagineuses, tinctoriales, des pommes de terre, des betteraves et autres racines alimentaires ; usage des cendres fossiles, du plâtre et d'autres amendements ; production et bon emploi des engrais ; reboisement et aménagement des forêts, plantations d'arbres verts et d'essences d'une croissance rapide ; perfectionnements dans le travail de la vigne et dans la fabrication du vin ; propagation des bons instruments de culture et des machines à battre ; élève des

chevaux, des bestiaux, des moutons, perfectionnement des races, transformation de nos laines; épizooties, maladies des céréales, des vignes et du vin; travaux sur la graisse des vins, l'emploi du tannin, les moyens de prévenir la casse et le coulage; conservation des blés; bonne disposition des écuries et des étables; desséchement des marais; enseignement agricole; progrès de l'horticulture, établissement de pépinières, amélioration des légumes et des fruits; culture des fleurs, construction des serres; création et entretien des voies de communication; assurances contre la grêle et contre l'incendie; hygiène publique, maladie des cultivateurs, assainissement des logements, propagation de la vaccine; encouragements donnés à l'agriculture, à la science et à l'industrie par des expositions et des récompenses; étude toute spéciale des parties de l'histoire naturelle qui se rattachent plus intimement à l'agriculture, de la géologie, de la botanique, des insectes nuisibles; formation d'importantes collections; travaux sur la statistique de la France et sur celle de notre département en particulier; étude de la question des sucres, du commerce des blés, des bestiaux et des laines, de la question des fermages et de la division du sol.

Quant aux questions d'économie politique et sociale qui ont été discutées et élucidées dans vos concours, je me contenterai d'en rappeler quelques-unes. Du meilleur mode d'éducation, des enfants trouvés, de la mendicité et du vagabondage, de l'administration des secours publics, de l'emploi des machines, des salaires, des loisirs du soldat, du remplacement militaire; des caisses d'épargne, du système hypothécaire; des moyens de diri-

ger les esprits vers l'agriculture ; de la supériorité de la morale évangélique, des moyens de ranimer le sentiment moral et religieux, et enfin votre remarquable concours de l'année dernière : *De l'Influence du théâtre et de la littérature sur les mœurs et l'esprit public.*

Je pourrais dire avec le poète :

« J'en passe et des meilleurs... »

Vous me pardonnerez, Messieurs, cette aride nomenclature : c'est une table des matières, mais elle n'est peut-être pas dépourvue de tout intérêt : ce sont vos titres, vos états de services. Votre Société est de beaucoup la plus ancienne des associations scientifiques ou agricoles du département de la Marne ; elle a vu trois ou quatre révolutions de plus ; or, elle sait que *noblesse oblige*. Elle n'a pas toutefois la prétention de réclamer le droit d'aînesse, et de demander l'exclusion des puînés ; au contraire, elle tend la main à ses sœurs plus jeunes, plus ardentes, peut-être. Le nombre des ouvriers sera toujours petit et la moisson toujours grande ; il s'agit du perfectionnement et du bonheur de tous.

Quant à nous, Messieurs, qu'un même sentiment nous anime, unissons nos pensées, unissons nos efforts ; creusons notre sillon. Peut-être en restera-t-il après nous quelques traces. Mais dût-il disparaître tout entier comme le sillage du navire à travers les flots blanchissants, qu'importe ? D'autres continueront notre œuvre, c'est une œuvre de progrès. Et le progrès, Dieu l'a imposé à l'homme, comme une occasion de mérite, comme un encouragement, comme un devoir.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

POUR L'ANNÉE 1851-1852,

PAR M. MOHEN, *secrétaire.*

MESSIEURS,

Avant de faire passer sous vos yeux dans un rapide examen la suite des travaux auxquels vous vous êtes livrés cette année, je m'empresse de proclamer, en présence du public bienveillant qui nous écoute, les renseignements que vous devez au zèle de vos nombreux correspondants, sur l'abondance et la qualité des récoltes dont l'agriculture vient d'enrichir notre département. Vous êtes heureux de leur en témoigner votre reconnaissance.

Si dans quelques localités la récolte des froments laisse à désirer, elle est généralement supérieure en grains et en paille à celle d'une année ordinaire.

Les seigles n'ont donné qu'une récolte moyenne en grains et inférieure en paille.

Les orges sont supérieures d'un cinquième au moins à celles de 1851.

Les avoines, médiocres l'année dernière, ont produit pour 1852 une récolte magnifique.

Les prairies naturelles et artificielles ont eu à souffrir des sécheresses du printemps; mais la fenaison opérée dans des circonstances heureuses assure une qualité supérieure, et les secondes coupes ont été plus abondantes que d'ordinaire.

La récolte des pommes de terre, mauvaise en 1851, s'est d'abord montrée sous des apparences satisfaisantes; malheureusement, la persistance du fléau semble avoir redoublé ses rigueurs.

J'aurais voulu pouvoir vous donner sur la vigne des renseignements plus favorables; mais vous savez déjà que le vigneron ne trouvera dans la vendange qu'une faible compensation à ses labeurs, et vous avez encore à craindre que l'*oïdium Tukeri*, répandu sur nos treilles, n'envahisse nos vignobles.

Justement alarmés d'une maladie dont les conséquences seraient si funestes pour la Champagne, vous vous êtes empressés de faire connaître que la Société d'agriculture du département du Gard offrait un prix de 300 francs à celui qui découvrirait un moyen sérieux et facilement praticable de faire disparaître ce fléau (1).

Vous n'ignorez pas que des résultats avantageux ont été obtenus par des aspersions d'eau précédant la fleur de soufre semée sur les ceps malades; mais vous désireriez

---

(1) La Société d'agriculture de la Gironde a depuis offert 500f pour le même objet.

un moyen qui exigeât moins de soins, et fût d'un emploi plus facile.

L'amélioration de la race chevaline, considérée comme une source féconde de richesses, vous a fait inscrire sur votre budget une somme de 200 francs sous ce titre : « *Prix de la Société d'agriculture du département de la Marne.* » Ce prix, vous vous le rappelez, a donné lieu à une course au trot du plus grand intérêt, et c'est avec un véritable plaisir que vous avez vu arriver vainqueur un cheval d'un de nos concitoyens.

Vous avez été satisfaits cette année de l'aspect de l'hippodrome ; vous admiriez la plus grande partie de ces chevaux provenant des étalons du Gouvernement, et vous vous affligiez de voir menacée dans son existence une administration qui a rendu de si grands services. — Vous vous associez aux sociétés savantes qui en demandent le maintien, et vous espérez que tous ces vœux, adressés au Gouvernement, trouveront un accueil favorable dans la sagesse du chef de l'État.

Vous aviez mis à la disposition des agriculteurs du pays une collection de graines de la Chine septentrionale et centrale. Une certaine analogie de climat vous avait fait penser qu'une partie au moins de ces plantes devait prospérer sous notre ciel, vous ne vous êtes pas trompés.

MM. Sellier et Ponsart, vos collègues, ont placé sous vos yeux des tiges de cannes à sucre et de chanvre de Chantong, du riz du Haïmen. MM. Lebel et Chauré, de Vitry-le-François, Faussin-Francart, de Cernay, et Chauré, maire de Favresse, se sont livrés avec succès à la

culture de ces plantes. Enfin M. le docteur Mathieu, de Vitry-en-Perthois, qui a extrait du sucre de ces cannes et de la filasse des tiges de chanvre, est convaincu que ces cultures ne sauraient avoir dans nos pays des résultats avantageux. Toutefois, M. Ponsart pense que la canne à sucre, qui est extrêmement rustique, pourrait fournir un bon fourrage.

Il ne vous est pas encore possible de vous prononcer sur la valeur de ces produits : attendons la solution, du temps et de l'expérience, et pour y arriver, provoquons de nouveaux essais.

M. Sellier continue à cultiver le blé-momie ; il vous a présenté cette année de la farine qui en provenait. Cette farine est peut-être un peu plus difficile à travailler que celle du blé indigène ; la pâte ne s'étend pas aussi bien ; mais le pain dont votre collègue vous a apporté des échantillons, est d'excellent goût et conserve plus longtemps sa fraîcheur que le pain ordinaire.

M. Lecomte, fabricant de produits chimiques à Reims, a mis à la disposition de la Société un engrais nouveau dont il propose l'usage. Une commission est chargée de vous tenir au courant des résultats obtenus. Vous regrettez de ne pouvoir encore vous prononcer sur la puissance de cet engrais.

Vous avez été obligés récemment de quitter à l'improviste les salles que vous occupiez à la Préfecture depuis plus de trente ans, et qui contenaient vos archives, votre bibliothèque, et les nombreuses collections d'histoire naturelle que vous vous étiez plu à former. Les préoccupations et les embarras inséparables d'un tel déména-

gement, ont pris à plusieurs d'entre vous un temps qu'ils eussent donné à vos travaux. Vous vous êtes empressés de consigner dans vos procès-verbaux vos remerciements pour le zèle et les soins qu'ils ont apportés à cette opération, et l'expression de votre reconnaissance à M. le maire de la ville de Châlons, pour l'hospitalité provisoire qu'il a bien voulu vous offrir dans les salles de la bibliothèque communale. Sa généreuse intervention vous a permis de réaliser en partie déjà un de vos vœux les plus chers : celui de faire jouir le public des avantages que peuvent lui offrir pour l'étude l'accès de vos collections. Vous aviez toujours déploré que le public en fût privé, et vous espérez que la municipalité vous viendra en aide, et vous dotera définitivement d'un emplacement convenable.

Un de vos rapporteurs vous a rendu compte d'un mémoire de M. Jules Lamairesse, sur un meilleur moyen d'utiliser, au profit de l'agriculture, les francs-bords des canaux de navigation.

Dans le département de la Marne, une longueur de 160 kilomètres sur une largeur variable, forme une surface de 960 hectares de bons terrains enlevés à la culture. Ces francs-bords se couvrent d'herbes qui sont louées pour le prix moyen de 10 à 15 francs par hectare, sous la condition de les faucher à époque fixe et de les enlever immédiatement; mais cette somme si minime, peut-elle être comparée au produit qui résulterait du faucillage, s'il était fait au fur et à mesure des besoins de l'adjudicataire ou à celui que l'on obtiendrait, en faisant consommer ces récoltes sur place ?

Dans le premier cas, l'auteur pense que l'avantage

pourrait être évalué à 18,000 francs ; dans le second, à 36,000 francs.

Vous avez reçu de M. Forneron, recteur de l'Académie de la Marne, l'hommage d'un ouvrage intitulé : *Guide des instituteurs* ou *Principes de Pédagogie pour l'instruction primaire*. M. Sellier vous en a fait un rapport dont je crois devoir, dans l'intérêt de la jeunesse, vous rappeler ici les conclusions : « Je n'hésite pas à affirmer qu'il mérite complétement son titre, dit M. Sellier ; c'est un guide, et un excellent guide, qui est offert aux instituteurs. Qu'ils s'attachent à le suivre, et bientôt nous verrons sortir de nos écoles des jeunes gens honnêtes, pourvus d'une instruction modeste, mais en rapport avec leur position ; qui ne rougiront pas, comme nous le voyons trop souvent de nos jours, de la profession de leurs parents, et qui formeront par la suite de bons citoyens. »

M. Forneron vous a encore envoyé un opuscule intitulé : *Visite aux ruines de La Motte*. M. Sellier vous en a rendu compte. Le rapport qu'il vous a fait vous inspirera le désir de lire dans l'ouvrage même, les détails intéressants qui se rattachent aux divers siéges qu'a subis cette place forte, située sur la frontière des anciennes provinces de Lorraine et de Champagne, et dont la destruction a eu lieu en 1645.

Vous avez décerné à M. Forneron le titre de membre correspondant.

Parmi plusieurs écrits que M. O. Seurre vous a adressés, vous avez distingué un volume de poésies. Cet ouvrage, suivant l'opinion de M. Caquot, votre rappor-

teur, n'est pas dépourvu des qualités qui font le poète. Une certaine sensibilité, le don heureux de rendre nettement ses pensées, de les revêtir de mots harmonieux et souvent pittoresques, une tendance constante à diriger sa muse vers ce qui est décent et vertueux, telles sont les qualités qui distinguent l'œuvre de votre correspondant.

C'est au même rapporteur que vous devez l'analyse d'un ouvrage tiré à vingt-cinq exemplaires seulement. Je veux vous parler de la lettre dont M. Failly vous a fait hommage; lettre adressée à Mlle Poinsot, de l'Académie nationale de musique, sur l'art du comédien. « Si nous entrons dans le détail de la brochure de M. Failly, dit M. Caquot, elle est écrite avec esprit et facilité. Les anecdotes de coulisses y abondent et en rendent la lecture fort agréable. C'est de la connaissance parfaite des mœurs et des habitudes du théâtre que l'auteur fait découler ses conseils, qui sont, dit-il, le résumé de ses études et des leçons des grands artistes qu'il a fréquentés. »

M. Joppé, vous a rendu compte d'un manuscrit en vers que vous a soumis M. Salleron, boulanger à Vitry. Ces vers sont sans prétention, et faits par passe-temps; l'auteur cède à un instinct qu'il déclare irrésistible. Son genre favori est la satyre. Un sot, un faquin, un faux dévot le blessent, et soudain, il faut, malgré lui, qu'il rime contre eux. Les sujets qu'il traite n'excluent pas les sentiments purs et honnêtes; il flétrit énergiquement le vice partout où il se présente. Il est fâcheux seulement que l'expression ne rende pas toujours la pensée d'une manière au moins correcte, sinon

élégante : il serait utile de lui répéter de temps en temps le précepte de Boileau :

> Polissez-le sans cesse et le repolissez ;
> Ajoutez quelquefois, et souvent effacez.

C'est encore M. Joppé qui vous a fait l'analyse des publications de la Société Havraise d'études diverses ; plusieurs articles vous ont vivement intéressés. Dans l'un vous avez vu M. Borély faire des recherches sur la charge et la caricature en France. La satyre politique et la charge bouffonne des mœurs remonte à une très haute antiquité dans notre pays. Le génie de la plaisanterie était un penchant tellement prononcé chez nos aïeux, que notre nation fut de très bonne heure surnommée, le peuple le plus gai de l'Univers. La caricature fut chez nous une arme puissante. De là le grand nombre de représentations satyriques qui se voient sur nos vieux monuments, dans les miniatures des anciens manuscrits, dans les sculptures et les tapisseries des églises et des châteaux. La découverte de la gravure ne fit que faciliter et augmenter cette tendance. Le règne de Henri III, les ligueurs, leur lutte contre Henri IV en furent flagellés. Mazarin même servit de point de mire aux plaisanteries les plus burlesques ; mais il eût le bon esprit d'en rire, de les recueillir et de s'en former une précieuse collection. Nous savons combien d'attaques de ce genre ont été dirigées contre les académies et les académiciens ; les médecins, les prêtres, et particulièment les moines. Nous savons aussi quel abus fatal on en a fait et quelles ressources les mécontents et les révolutionnaires ont trouvées dans la caricature.

Dans un autre article du même recueil, votre rappor-

teur s'est joint à l'auteur pour ridiculiser l'influence de la mode sur la santé des femmes. L'auteur, qui est médecin et par conséquent très compétent, s'élève avec force contre les exigences souvent meurtrières de ce tyran qu'on appelle la mode.

Les sujets publiés dans les mémoires de l'académie de Metz ont engagé M. Savy à vous entretenir de plusieurs travaux importants des membres de cette compagnie. Dans un intéressant article sur la serrurerie, l'auteur passe en revue les progrès de cet art depuis le premier siècle de notre ère jusqu'aujourd'hui.

M. Savy vous a vivement intéressé, en vous entretenant d'un travail historique de M. Victor Simon, sur les postes et les messageries, depuis les temps les plus reculés, où l'on employait les hirondelles, les pigeons, les chiens, jusqu'à nos jours, qui virent s'établir ces prodigieuses machines trônant sur leurs longues lignes de fer, et qui semblent faire croire que bientôt la surface du globe ne suffira plus à leurs courses.

M. le lieutenant-colonel Gastebois, président du Comice agricole de la section de Sézanne, vous a adressé diverses observations que lui ont suggérées la loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux, et le rapport fait, en 1850, par M. Savy, organe de la commission de votre quatrième concours. Vous avez écouté avec intérêt les réponses faites à ces observations par M. l'agent-voyer en chef du département. Vous avez su gré toutefois à M. Gastebois du zèle qu'il a mis à rechercher avec persévérance quels pouvaient être les moyens d'améliorer

les chemins vicinaux et ruraux, dont le bon état est si essentiellement lié au bien-être de l'agriculture.

Au nom d'une commission chargée d'examiner un instrument de mathématiques, dont M. Savy est l'inventeur (1), M. Debacq vous a fait connaître cet instrument, destiné à remplacer les tables des lignes trigonométriques, et auquel l'auteur a donné le nom de *trigonomètre*. Dans le mémoire qui accompagne l'instrument, M. Savy propose de remplacer dans tous les cas la résolution des triangles quelconques par la résolution des triangles rectangles : vous avez félicité votre collègue qui, dans cette circonstance, comme toujours, a fait preuve d'un esprit porté aux études sérieuses et s'occupant de ce qui peut être d'une utilité pratique et immédiate.

Les mémoires de l'académie de Caen ont trouvé dans M. l'abbé Musart un rapporteur exact. La vie de saint Evremont, des études sur Lucilius, un traité sur le sommeil, sont, entre autres sujets, ceux sur lesquels il a fixé l'attention de la Société.

L'examen des comptes rendus de l'Institut et des bulletins de la Société nationale d'encouragement a toujours été renvoyé à plusieurs de nos collègues, et notamment à M. Salle.

Vous avez aussi entendu le rapport que M. Salle vous a fait sur un opuscule de M. Delacroix fils, intitulé : *Ca-*

---

(1) *Membres de la commission :* MM. Le Brun, Marson, Debacq, *rapporteur*.

ractère et attributions du médecin dans l'instruction criminelle et devant les cours d'assises. L'auteur demande que le médecin y soit appelé avec le caractère non du témoin, mais de l'expert, et avec les gratifications attachées à cette dernière qualité.

Plusieurs petites brochures vous ont été adressées par M. le docteur Phillippe, de Reims : l'une, sur l'état du service des enfants trouvés, contient un aperçu sommaire des décrets qui régissent cette branche de l'administration. Une autre, dont M. Le Brun vous a entretenu, est intitulée : *Considérations géologiques sur les ossements fossiles trouvés dans la cendrière de Cormicy (Marne), et sur les animaux antédiluviens*, suivies d'une interprétation du premier verset de la Genèse. M. le docteur Phillippe partage les idées de Cuvier. Il pense qu'il n'y a pas désaccord entre la Genèse et la géologie, et que loin d'attaquer les sentiments religieux, la géologie tend, au contraire, à les inspirer, à les fortifier, en faisant apparaître à chaque instant Dieu créateur.

Sous le titre si modeste de *Réponses à quelques questions posées par le programme de l'Institut des provinces de France*, M. Droüet vous a fait hommage d'un véritable traité de Géologie départementale. Ce travail m'amène tout naturellement à vous rappeler, Messieurs, la part que vous avez prise à cette réunion savante, formée sous votre patronage, et qui, sous la présidence de M. le comte de Mellet, l'un de vos correspondants, s'est occupée des questions artistiques, scientifiques et autres qui pouvaient principalement intéresser notre pays.

M. l'abbé Boitel vous a fait hommage de deux manuscrits, l'un sur la bataille d'Attila, dont vous a rendu compte M. Maupassant ; l'autre intitulé : Biographie de Saint-Memmie. C'est à M. l'abbé Musart que vous avez confié le soin de vous en entretenir. Vous ne pouvez que louer la patience et la persévérance qu'il a fallu à l'auteur pour traiter un sujet presque dépourvu de preuves authentiques.

Comme rapporteur d'une commission, M. Sellier vous a fait l'abrégé de deux mémoires envoyés par M. Potel. Ce travail sur l'esprit public, vous paraît sérieux, et vous attendrez qu'il ait été complété pour en faire l'appréciation.

M. Folliet (Aug.), simple cultivateur à Saint-Jean-sur-Moivre, vous a communiqué des réflexions sur Dieu, sur sa providence, sur la destinée de l'homme, sur les devoirs auxquels il est appelé ici-bas. M. Maupassant, en vous présentant une analyse sommaire de ce manuscrit, a rendu hommage aux bons sentiments de l'auteur.

Vous devez à M. Baudesson la communication de deux mémoires : l'un sur un cas de fièvre intermittente chez le cheval, l'autre sur la production chevaline dans l'arrondissement de Reims. Après un examen réfléchi de ces ouvrages, M. Gayot, s'exprime en ces termes : La notice dont je viens de vous parler est bien écrite et prouve beaucoup en faveur de l'auteur que je connais sous les rapports les plus avantageux, et qui pourrait prendre une place bien occupée parmi vos membres correspondants. Vous avez partagé l'opinion de votre collègue.

Vous avez chargé une commission de s'occuper des recherches de M. le docteur Mathieu, de Vitry, sur l'emploi du blanc de zinc, et vous avez regretté que le temps vous ait manqué pour asseoir sur ces expériences un jugement convenable.

Vous avez accueilli, comme ils le méritaient, les beaux dessins représentant quelques orchidées du département. Ces productions, dues au pinceau de M. Richon, officier de santé à Saint-Amand, vous sont d'autant plus précieuses qu'il n'y avait qu'un botaniste capable de si bien réussir, et que, d'ailleurs, ces plantes se conservent très-difficilement dans les herbiers. Vous seriez incontestablement très flattés de posséder de la même manière la collection complète de cette famille si remarquable. M. Richon vous a donné une double preuve de son savoir.

Par ses dons successifs, M. Dorin a beaucoup augmenté votre collection d'ornithologie; vos remerciements n'ont pas fait défaut à votre zélé collègue, et vous ne cessez de faire appel à ses intentions bienveillantes.

Un des membres de la Société vous a décrit les procédés nouveaux d'encadrement mis en usage par M. Bouché-Pierre, à Châlons. L'inventeur se propose de soustraire désormais toute gravure à l'influence désastreuse de l'humidité; vous pensez qu'en effet les résultats peuvent répondre à ce qu'on attend de ces procédés.

M. de Montureux, votre correspondant, vous a, comme tous les ans, payé le tribut qu'il vous devait; vous avez

lu avec intérêt ses nombreux articles d'économie rurale et industrielle.

J'arrive, Messieurs, à la partie la plus pénible de mon travail ; j'ai à vous parler de la mort de plusieurs de vos collègues. Vous avez accompagné, jusque sur le bord de la tombe, M. Lamairesse, longtemps membre titulaire. Au moment de cette douloureuse séparation, votre président vous a fait sentir par des paroles affectueuses et touchantes, la perte que vous éprouviez. Il a rappelé vos souvenirs sur cette longue carrière dont chaque jour était employé au rude travail des champs ; il vous a parlé de cette vieille expérience à laquelle vous avez souvent eu recours, et de cette assiduité si rarement en défaut.

Dans les rangs de vos membres correspondants, la mort a frappé M. Lemaire-Michel. Les longues souffrances qu'il supportait l'avaient depuis longtemps empêché de participer à vos travaux ; mais vous n'en appréciez pas moins les relations faciles de votre collègue : sa douceur, son aménité, et la simplicité de ses mœurs. — Puissent les regrets que vous en éprouvez devenir aussi une consolation pour sa famille !

Plus loin de vous, dans la commune de Margerie, dans sa propriété de la Doutre, M. Verrat laissait sa maison dans le deuil, et vous perdiez un de vos plus anciens correspondants. Ses relations, d'abord actives, ne s'étaient un peu ralenties que dans ses dernières années. Les hommes essentiellement pratiques sont toujours précieux, leur expérience approfondie par l'âge

est une source féconde d'enseignement et de progrès : leur perte vous est extrêmement pénible.

Vous avez cherché, par des nominations nouvelles, à combler les vides laissés dans vos rangs, et vous vous êtes adjoint comme membres correspondants :

MM. FORNERON, recteur de l'Académie de la Marne;
Jules LAMAIRESSE, propriétaire à Saint-Martin;
DELAFOND, professeur à l'école d'Alfort;
RICHON, officier de santé à Saint-Amand;
Et BAUDESSON, médecin-vétérinaire à Reims.

CONCOURS.

Premier concours.

Je n'ai pas, Messieurs, à vous en entretenir, un rapport spécial vous en rendra compte.

Deuxième concours.

La Société devait décerner une médaille d'or de la valeur de 300 francs au meilleur travail historique et archéologique sur Châlons et ses environs.

Aucun mémoire ne vous a été présenté.

Troisième concours.

EXPLOITATIONS RURALES REMARQUABLES.

C'est surtout au zèle de vos correspondants et à celui de quelques-uns de vos collègues que vous devez, Mes-

sieurs, la satisfaction de pouvoir récompenser les agriculteurs qui se sont le plus distingués par leurs efforts et leurs travaux. Trois exploitations vous ont surtout paru remarquables. Vous avez pu apprécier la valeur de la première par le rapport qui vous en a été fait, au nom d'une commission, par M. de Pinteville.

Un habile cultivateur, M. Frédéric Bornot est le propriétaire exploitant de ce domaine.

Sa culture s'étend sur 130 hectares 53 ares de terres.

Les assolements sont conduits de telle sorte qu'au moyen des prairies artificielles, M. Bornot n'a que 10 hectares en jachères.

Les écuries sont peuplées de :

6 chevaux de travail ;

16 têtes de race bovine;

494 brebis, moutons et béliers.

La basse-cour compte 330 volailles.

La seconde exploitation, c'est l'important domaine d'Épensival. A ce nom, se rattache celui de M. Varin père, votre ancien collègue, à qui l'agriculture du département, et particulièrement celle de l'arrondissement de Sainte-Ménehould, est redevable de si grands progrès. M. Boulard, votre commissaire, a constaté dans son rapport que ces cultures se maintiennent toujours au degré de perfectionnement qu'elles avaient atteint sous leur ancien propriétaire.

350 hectares de terres, 35 hectares de prés forment la contenance totale de cette exploitation.

31 chevaux de travail et 10 élèves sont contenus dans les écuries.

La vacherie renferme 2 taureaux,
30 vaches,
et 6 élèves.
TOTAL..... 38

Le troupeau se compose de :

6 béliers,
300 brebis,
650 moutons de 2e, 3e et 4e année.

La porcherie, de 10 porcs à l'engrais;

La basse-cour, peuplée de 370 têtes de volailles, complète le mobilier.

La ferme de Megricourt, commune de Margerie-Hancourt, appartenant à M. de Bouvet, de Saint-Remy, et confiée aux soins de M. Lorez, vous a été signalée par M. Hermant-Lesaint, maire de Sompuis. Vous avez adressé des félicitations à cet honorable correspondant en reconnaissance de l'exactitude des détails qu'il vous a transmis.

180 hectares de terres,
2 hectares de prés constituent cette exploitation.

Le personnel se compose de M. Lorez et sa famille, et de sept domestiques en temps ordinaire.

Comme il est difficile d'employer l'assolement sans jachères dans des terres généralement médiocres, M. Lorez le dirige selon la nature et la qualité du sol. Il obtient de cette façon cinq récoltes en six ans.

On compte :

16 chevaux dans les écuries;
18 têtes dans la vacherie;
440 — composent le troupeau;
15 — — la porcherie;
390 — — la basse-cour.

Beaucoup d'ordre, d'exactitude et de soins forment les caractères distinctifs de M. Lorez.

Vous avez en conséquence accordé :

1° Une médaille d'or à M. Frédéric BORNOT, de Vert-la-Gravelle, arrondissement de Châlons ;

2° Une médaille d'or à M. VARIN, d'Épensival, commune d'Épense, arrondissement de Sainte-Ménehould ;

3° Une médaille d'or à M. LOREZ, de Megricourt, commune de Margerie, arrondissement de Vitry-le-François.

Quatrième concours.

CHEMINS VICINAUX (1).

Vous considérez toujours l'amélioration et la création des chemins comme un moyen de favoriser l'agriculture en facilitant le placement de ses produits.

M. le rapporteur de la commission a signalé à votre examen plusieurs communes parmi lesquelles vous avez distingué celles de Romain, arrondissement de Reims ; Saint-Thomas, arrondissement de Sainte-Ménehould ; Ponthion, arrondissement de Vitry-le-François ; Francheville, arrondissement de Châlons ; enfin, Allemanche-Launay et Soyer, arrondissement d'Épernay.

Commune de Romain.— Population : 486 habitants.

Cette commune exécute chaque année, depuis trois ans, trois journées de prestation, et vote 5 centimes spéciaux, lesquels se sont élevés, pour ces trois années, à 4,729 francs 50 centimes ; elle a en outre dépensé,

---

(1) *Commissaires :* MM. MAUPASSANT, *président ;* SELLIER, BOULARD, MOHEN, SAVY, *rapporteur.*

pendant la même période, 143 francs provenant d'une subvention de l'État; 200 francs sur ses ressources, et 1,600 francs qu'elle s'est imposés extraordinairement. Les habitants ont en outre exécuté volontairement pour 648 francs de travaux en nature; ils se sont aussi cotisés pour une souscription volontaire en argent, qui s'est élevée à 322 fr. 55 cent. Des propriétaires de la commune ont de plus fait depuis quatre ans une avance de 4,000 fr. sans intérêts pour le prompt achèvement du chemin de grande communication n° 19, qui traverse cette commune; ils ont ainsi renoncé à une rente de 200 fr. par an. Il résulte de ces chiffres que le maximum des ressources ordinaires que la loi permettait à cette commune de s'imposer s'élevait, pour les années 1849, 1850 et 1851, à 4,872 fr. 50 cent., et que les impositions extraordinaires qu'elle a votées et les souscriptions volontaires des habitants ont atteint 3,370 fr. 55 cent. Cette commune a ainsi élevé le maximum de ses prestations à une fois $\frac{69}{100}$.

Commune de Saint Thomas. — Population : 203 habitants.

Cette commune a constamment voté aussi, depuis trois ans, trois journées de prestation et 5 centimes spéciaux, le tout s'élevant à 1,509 fr. 68 cent.; elle a en outre prélevé sur des revenus extraordinaires, 3,325 fr. 77 cent., ce qui a ainsi porté à trois fois $\frac{20}{100}$ le maximum des ressources ordinaires qu'elle pouvait s'imposer d'après la loi. Il convient d'ajouter que depuis longtemps elle ne cesse de faire des sacrifices pour l'amélioration de ses chemins vicinaux.

Commune de Ponthion. — Population : 272 habitants.

La commune de Ponthion vote constamment depuis

bien des années trois journées de prestation et 5 centimes spéciaux, qui se sont élevés ensemble, pour la période triennale de 1849 à 1851 inclusivement, à 3,460 francs 9 centimes, y compris 145 francs provenant d'une subvention de l'État.

Mais ce qui rend surtout cette commune digne de la récompense que vous lui avez accordée, ce sont les efforts extraordinaires qu'elle a faits pour construire un pont sur la rivière de Saulx. Ce pont, d'un débouché de 40 mètres, a été commencé à la fin de 1851, et achevé cette année ; il a coûté près de 20,000 francs, et sera payé au moyen de souscriptions, tant en argent qu'en nature, recueillies dans la commune, et de celles qu'ont obtenues dans les communes circonvoisines MM. Lonclas, maire de Ponthion, et Vincent, son adjoint. Ces deux administrateurs méritent à cet égard les plus grands éloges.

Commune de Francheville. — Population : 243 habitants

Aux trois journées et 5 centimes spéciaux votés chaque année par cette commune, et qui se sont élevés depuis trois ans, y compris une subvention de 225 francs de l'État, à 3,432 francs 80 centimes, il faut ajouter 249 fr. qu'elle a prélevés sur ses revenus ; 159 francs qu'elle s'est imposés extraordinairement, et 4,011 fr. 94 cent. pour souscriptions faites par les habitants, dont 3,011 fr. 94 cent. en travaux et 1,000 fr. en argent

Le maximum des ressources ordinaires que la loi permet aux communes de s'imposer a produit, pour la commune de Francheville, pendant les années 1849, 1850 et 1851 la somme de 3,452 fr. 80 cent., et les ressources extraordinaires que le conseil municipal et les habitants

ont créées celle de 4,419 fr. 94 cent. Toutes ces ressources ont ainsi élevé le maximum des prestations légales ordinaires à deux fois $\frac{28}{100}$.

Commune d'Allemanche-Launay-Soyer. — Population : 254 h.

Cette commune vote constamment trois journées et 5 centimes spéciaux. Elle a en outre prélevé, sur ses revenus extraordinaires, depuis deux ans (*les renseignements manquant pour 1849*) 2,928 fr. 34 cent. Ce qui porte à deux fois $\frac{25}{100}$ le maximum des ressources ordinaires auxquelles elle pouvait se restreindre. La commune d'Allemanche a d'ailleurs constamment montré du zèle pour l'amélioration de ses chemins vicinaux, et a été déjà plusieurs fois signalée comme la plus zélée de son canton.

Cinquième concours.

ÉCOLES D'AGRICULTURE (1).

Vous aviez à décerner une médaille d'argent à celui des instituteurs du département qui, avec l'approbation de l'autorité, aurait ouvert une école d'adultes, dans laquelle des notions d'agriculture, applicables à la localité, auraient été enseignées avec le plus de succès.

M. Maupassant, rapporteur de votre commission, vous a représenté M. Courtin, instituteur à Sompuis, comme un homme actif, habile, de bonne tenue. — Les témoignages sont unanimes sur son compte. — Après la récompense qu'il a reçue du Comice, en 1847, il a persévéré dans la bonne voie ; il a complété, modifié son cours ; il a continué à montrer le même zèle, et a obtenu de nouveaux succès.

---

(1) *Commissaires :* MM. MAUPASSANT et BOULARD.

Vous avez accordé à M. Courtin la médaille offerte par votre programme.

A Marson, M. Marié a aussi continué avec le même zèle le cours qu'il avait ouvert les années précédentes. Vous l'en récompensez, en lui accordant un rappel de médaille de bronze.

Sixième concours (1).

HORTICULTURE.

Une commission chargée de visiter les jardins de M. Luce, à Châlons, vous a fait remarquer l'activité et l'intelligence de ce jardinier. L'époque tardive à laquelle votre commission a pu faire cette visite ne lui a pas permis de vous faire, quant à présent, des propositions.

Vous réservez à M. Luce ses droits dans vos prochains concours.

Une culture libre vous a frappés. De très bonne heure, M. Paulin Jondreville, jardinier de M. Sellier, à Oger, vous a fait l'envoi de ses premiers melons, espèce *petit prescott*, dont la qualité ne laisse rien à désirer.

Vous l'en avez récompensé, en lui décernant une médaille de bronze.

M. Haudos, membre correspondant de la Société, avait offert un prix de 100 fr. au jardinier qui vous présenterait le premier melon mûr de culture forcée.

Le 9 avril 1852, un fruit de cette nature vous ayant

---

(1) *Commissaires :* MM. Sellier, Dorin, Royer, *rapporteur.*

été envoyé par M. Naudin, jardinier de M. Lambertye, à Chaltrait, vous lui avez accordé le prix mis à votre disposition par la générosité de votre collègue.

Le second melon sorti des serres de Loisy-sur-Marne, et déposé sur votre bureau le 15 avril, n'a pu, malgré sa qualité de beaucoup supérieure, recevoir la récompense promise.

Septième concours.

Par votre septième concours, vous accordez une médaille d'argent au vigneron qui aura le mieux entretenu les vignes confiées à ses soins. Depuis trente cinq ans au moins, la direction de la même propriété est confiée à M. Aviat, demeurant au Mesnil ; il a exercé une surveillance active et consciencieuse, préférant les intérêts de ses maîtres aux siens propres.

Comme vigneron, il a fait preuve d'intelligence, et, ce qui est important pour la vigne, il a toujours fait exécuter les travaux en temps opportun.

Vous avez pensé que M. Aviat, vigneron de M. Moignon, et ensuite de M. Clauzel, son gendre, avait mérité une médaille d'argent.

Vous n'avez eu à vous prononcer en faveur d'aucun candidat pour les huitième, neuvième et dixième concours.

Tel est, Messieurs, l'aperçu rapide de vos travaux. Les ouvrages qui vous ont été adressés et les rapports qui vous ont été faits sont déposés dans vos archives. Vous les léguerez à vos successeurs; ils y trouveront des renseignements utiles.

Quant aux vœux que vous exprimez, comme ils tendent constamment vers le bien, il nous est permis d'espérer qu'ils recevront un accueil favorable du chef de l'État et des hommes éclairés qu'il anime de son esprit! Notre devise : *Utilité publique*, doit être celle de tous les amis du pays. Unissons nos efforts, le succès couronnera notre œuvre.

RAPPORT

SUR

LE PREMIER CONCOURS.

COMMISSION :

MM. Maupassant, *président*, Caquot, Joppé, Salle, Eug. Perrier, Sellier et Mohen, *secrétaire*. — M. Sellier, *rapporteur*.

Messieurs,

La législation sur l'importation et sur l'exportation des céréales intéresse au plus haut point le pays, parce qu'il n'est pas un seul de ses habitants pour qui la hausse ou la baisse excessive du prix des grains soit un fait indifférent. L'agriculture souffre évidemment toutes les fois que ses produits ne couvrent pas les frais qu'ils lui coûtent, et la population ouvrière ou industrielle éprouve à son tour une gêne pénible, lorsque le prix du pain dépasse le taux ordinaire. C'est donc à concilier deux intérêts également respectables que doivent tendre tous les efforts du Gouvernement, et il ne faut pas s'étonner que de nombreuses dispositions législatives soient venues successivement réglementer une matière aussi importante.

Nous n'entreprendrons pas, Messieurs, de vous présenter autrement que sous la forme énonciative la série des différents édits qui, sous l'ancienne monarchie, ont été rendus à toutes les époques, dans le but d'arrêter plutôt que de prévenir les disettes. La plupart de ces édits, du moins ceux qui portent la date la plus ancienne, se sentent des temps de barbarie qui les ont produits, et où il n'était pas rare de voir les officiers de la couronne, abusant de la confiance qui leur avait été accordée, se livrer aux plus odieuses exactions (1). Saint Louis, effrayé de ces désordres, essaie de les réprimer; mais au sage règlement qu'il a établi succèdent bientôt de nouveaux édits, dont les uns, sous Philippe-le-Bel, taxent le prix du blé, défendent d'enlever de Paris les grains qui y ont été apportés, enjoignent aux laboureurs d'amener leurs grains sur les marchés, et aux marchands de ne les vendre qu'aux consommateurs; et les autres, en 1391 et en 1531, prohibent l'achat du blé en dehors des marchés.

Un maximum de prix est établi de nouveau en 1418 et en 1430.

On ne songeait pas, dans les siècles qui ont précédé le nôtre, à empêcher l'importation des céréales, par la raison toute simple qu'il n'y avait pas alors en France exubérance de produits. Ce que l'on cherchait à prévenir, en mettant des entraves au commerce et à l'exportation des blés, c'étaient ces affreuses famines qui, à des époques malheureusement trop rapprochées, étaient venues

(1) Les faits qui se rattachent à l'ancienne législation ont été, pour la plupart, empruntés par le rapporteur au mémoire n° 4, ci-après analysé.

désoler le pays et avaient été souvent la cause de grandes calamités.

Aussi voit-on François Ier porter, dans ce but, à un taux plus élevé la taxe à la sortie des grains, qui déjà sous Charles VIII avait subi une augmentation. Charles IX et Henri III adoptent une mesure plus sévère encore, car ils prohibent formellement cette sortie. Le commerce des grains est interdit, sous les peines les plus sévères, par un édit de 1577, renouvelé en 1587, aux laboureurs, aux personnes nobles, aux officiers du du roi, etc.

Enfin, de Henri IV à Louis XVI, le même commerce est tantôt entouré de difficultés, tantôt favorisé ou affranchi, et, dans cet intervalle, on ne compte pas moins de cent soixante édits, arrêts ou ordonnances rendus sur la matière. L'exportation est tour à tour permise et défendue sous Louis XIII et sous Louis XIV; mais, lorsqu'elle est autorisée, c'est à la charge par les exportants d'acquitter des taxes considérables.

Une révolution ne tarde cependant pas à se faire dans les idées. Le maréchal de Vauban, Dupont de Nemours, tentent, en faisant adopter leurs doctrines économiques, de remédier au mal depuis longtemps signalé; la sortie des grains est autorisée par Louis XV en 1764, moyennant un droit d'un demi p. %, lorsque le blé n'aura pas atteint 12 livres 10 sous par quintal. C'était un premier pas fait vers la liberté du commerce.

On sait que l'administration des blés du roi, qui avait pris naissance sous Louis XIV, avait donné lieu aux plus graves abus. Une compagnie fondée à la suite de plusieurs disettes, sous la protection de l'Etat, était investie du droit d'acheter des grains, quand ils étaient

abondants, et de les tirer des entrepôts, pour les revendre à des prix modérés, dans les années difficiles. Cette institution, toute contraire qu'elle était aux vrais principes de l'économie politique, avait un but louable; mais on avait compté à tort sur la probité de ces hommes qui, comme le dit Bernardin de Saint-Pierre, se mettaient entre le peuple et les récoltes, et bientôt l'on vit la cupidité dénaturer les intentions bienveillantes du Gouvernement. Le privilège concédé ne tourna qu'au profit de la compagnie, qui achetait les grains à bon marché et les revendait le plus chèrement possible. De là, d'effroyables malheurs dus à ce pacte cruel, qui fut flétri sous le nom de *pacte de famine* et que l'avénement d'un roi, aussi vertueux qu'il fut calomnié, parvint seul à renverser.

La mesure de 1764, supprimée par l'abbé Terray, n'avait duré que six ans; mais, à peine Louis XVI avait-il pris possession du trône, que la liberté était rendue au commerce des grains. L'administration des blés du roi était dissoute, au grand mécontentement des monopoleurs qui y trouvaient leur profit et qui ne craignirent pas de recourir même à l'émeute pour se venger du coup qui les avait frappés. Turgot triomphe d'abord de leurs résistances; mais la bonté, pour ne pas dire la faiblesse du roi vient bientôt déconcerter les mesures de son habile et consciencieux ministre, et celui-ci doit se retirer devant ceux à qui il avait fait une guerre implacable. Le système des prohibitions reprend le dessus sous le ministère de Necker, qui rapporte les mesures libérales de son prédécesseur.

Nous ne vous dirons que quelques mots de la législation postérieure au 5 mai 1789. L'assemblée natio-

nale, tout en renouvelant, à la date du 29 août, à cause de la pénurie des grains, la défense d'exportation, avait garanti la liberté de circulation à l'intérieur. Ce décret avait été l'objet de vives réclamations et même le signal de graves désordres; la municipalité de Paris, en taxant le pain à un taux inférieur à celui de la farine et du blé, avait rendu les approvisionnements impossibles. Les troubles augmentent; la France est en pleine révolution. Le 10 août apporte de nouvelles entraves à la circulation. La disette continue à peser sur le pays. Les menaces des révolutionnaires aggravent le mal, jusqu'à ce qu'enfin à des mesures plus ou moins funestes succède celle qui devait les couronner toutes. Le 4 mai 1793, la Convention nationale décrète le *maximum*. La révolution avait voulu tout réformer; rien de ce qui avait appartenu à l'ancienne monarchie ne devait rester debout; le roi lui-même avait porté sa tête sur l'échafaud, et cependant, par une étrange inconséquence, deux mois après cet événement de douloureuse et infâme mémoire, on revenait aux mesures barbares du XIIIe siècle !

Personne n'ignore quelles en furent les conséquences. La confiscation et la mort attendent désormais ceux qui se permettraient de faire le commerce de blés; on les met hors la loi, sous le nom d'accapareurs, détestable qualification qui s'est perpétuée depuis, et qui, dans les années de mauvaise récolte, est encore aujourd'hui un épouvantail pour le peuple et le mot de ralliement des pillards et des assassins !

Vous parlerons-nous des maux qui accablèrent alors notre pays? Qu'il nous suffise de vous rappeler que l'on agita sérieusement à cette déplorable époque

la question de savoir si, en parodiant cruellement de respectables pratiques que l'on avait foulées aux pieds, on ordonnerait un jeûne général et un carême civique.

Un déficit de 1,400 millions fut le résultat des mesures prises par la commission des subsistances ; et pouvait-il en être autrement lorsqu'elle achetait des grains à l'étranger 21 francs, et les revendait au prix maximum de 17 francs en assignats?

La loi du maximum est enfin abolie le 24 décembre 1794, et la commission des subsistances ne lui survit pas plus de quinze jours.

La France commence à respirer, et bien que, sous le Directoire, la rareté des céréales ait fait sentir ses effets pendant quelque temps encore, le commerce se remet en possession de l'approvisionnement de Paris, dès le mois de janvier 1796; et, le 9 juin 1797, la circulation des grains à l'intérieur est rétablie dans toute sa liberté.

Cet état de choses se maintient sous le Consulat, qui ne s'occupe de la question des subsistances que pour autoriser, moyennant une prime de sortie, l'exportation des grains dans l'électorat de Hanovre, en Espagne, en Portugal, en Allemagne et en Hollande.

Nous voudrions pouvoir applaudir aux mesures qui ont été prises sous le régime impérial dans le but d'assurer la subsistance du pays. La liberté complète du commerce des grains, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la France, avait été respectée jusqu'en 1812 ; mais la récolte de 1811 avait été médiocre, et quoi qu'il eût été reconnu, par les termes même du décret du 4 mai 1812, que *les grains existants formaient une masse non-seulement égale, mais supérieure à tous les besoins*,



les dispositions de ce décret vinrent renouveler les entraves qui avaient disparu avec les mauvais jours du gouvernement révolutionnaire. L'Empire a fait assez de grandes choses pour qu'il soit permis de relever, dans un intérêt d'avenir, les fautes qu'il a pu commettre.

Le décret du 4 mai, après avoir disposé que la libre circulation des grains et farines serait protégée dans tous les départements de l'Empire, soumet à une déclaration préalable et à la publicité les achats destinés à l'approvisionnement des départements qui auraient des besoins. Défense est faite de garder, d'emmagasiner les grains achetés et d'en faire un objet de spéculation; les quantités des grains et farines existant alors en magasin doivent être déclarées aux préfets qui ont le droit de les faire conduire sur les marchés établis à cet effet. Il est enfin défendu de vendre ou d'acheter ailleurs que dans ces marchés.

Ce n'est pas tout : un autre décret du 8 du même mois fixe à 33 francs par hectolitre le maximum du prix auquel les blés pourront être vendus.

Le chef du Gouvernement avait voulu, avant son départ pour la Russie, assurer la subsistance de Paris, en créant une réserve; il fit en conséquence intervenir l'Etat dans les approvisionnements ; mais il arriva ce qui arrive toujours en pareil cas ; la rareté du grain et par suite la disette furent le résultat des précautions que l'on avait adoptées pour les prévenir. Le prix du pain ayant d'ailleurs été fixé au-dessous du prix du blé, le Trésor eut à subir une perte de 12 millions, tandis que le dommage éprouvé par le commerce s'élevait au moins au double de cette somme.

« Ces faits, comme le dit l'auteur de l'un des mé-

» moires dont j'aurai à vous parler, prouvèrent une fois
» de plus combien l'intervention de l'Etat est funeste
» dans les approvisionnements; combien elle est for-
» cément, à défaut de responsabilité réelle de la part
» de ses agents, coûteuse, ruineuse, et, disons-le, in-
» habile et inutile. »

La Restauration mit à son tour la main à l'œuvre; elle eut aussi des temps difficiles à passer.

Nous ne parlerons que pour ordre de la loi du 2 décembre 1814 qui avait autorisé l'exportation, moyennant un simple droit de balance, tant que le blé n'aurait pas atteint les prix fixés pour chacune des classes qu'elle avait établies. L'abondance régnait alors en France, et la loi du 2 décembre, comme l'ordonnance royale du 26 juillet 1814, avait eu pour objet d'encourager l'agriculture.

La loi de finances du 28 avril 1816 avait frappé, pour la première fois, les grains étrangers d'un droit d'importation, qui avait été fixé à 50 centimes par quintal métrique. Les circonstances ayant changé à la suite de la mauvaise récolte de 1816, l'exemption de tous droits à l'importation avait été provisoirement consacrée par une ordonnance du 7 août de la même année. Celle du 22 novembre suivant avait même accordé aux importateurs des primes assez élevées qui depuis subirent diverses réductions, à mesure que le prix du blé diminuait.

L'abondance étant revenue, une loi du 16 juillet 1819 maintint le droit permanent à l'importation, mais le convertit en un droit, également permanent, de 1 franc 25 centimes par hectolitre de grain, et de 2 francs 50 centimes par quintal métrique de farine. Ce droit était

réduit à 25 centimes par hectolitre de grain, et à 50 centimes par quintal métrique de farines, lorsque l'importation aurait lieu par navires français. Néanmoins, le prix du blé-froment indigène venant à descendre au taux de 23 francs dans la première classe, de 21 francs dans la deuxième, et de 19 francs dans la troisième, les blés importés devaient payer, sans distinction de pavillon, un droit supplémentaire d'un franc par hectolitre, lequel droit s'augmenterait de pareille somme par chaque franc de baisse, jusqu'à la limite de 20 fr., 18 fr. et 16 fr. pour les trois classes, taux auquel l'introduction des blés et des farines de blés étrangers, pour la consommation nationale, serait prohibée.

Les farines étaient assujéties, indépendamment du droit permanent, tant que l'entrée n'en était pas interdite, au triple des droits supplémentaires imposés sur l'hectolitre de grains.

Des dispositions de même nature avaient été prises au sujet des seigles et maïs et des farines en provenant.

Les trois classes des départements frontières étaient maintenues, mais divisées en sections, et un état du prix moyen des grains vendus sur les marchés devait être publié, à la fin de chaque mois, par le Ministre de l'intérieur, pour servir de base à la perception des droits et à la défense d'importation. Cette dernière disposition s'exécute encore aujourd'hui.

Sans parler ici d'une loi de douane, du 7 juin 1820, qui modifia quelque peu les droits d'importation, une nouvelle loi survint à la date du 4 juillet 1821 ; elle porta de trois à quatre le nombre des classes comprenant les départements frontières, et réglementa de nouveau l'importation et l'exportation des grains. L'expor-

tation était suspendue par cette loi, lorsque les blés-froments indigènes auraient dépassé de 2 francs les prix suivants fixés comme limites pour l'importation, savoir : 24 fr. dans la première classe ; 22 fr. dans la deuxième ; 20 fr. dans la troisième et 18 fr. dans la quatrième. Au dessous de ces prix, toute introduction était interdite. Les droits supplémentaires à l'importation établis par la loi de 1819 furent conservés, et la loi rendue applicable aux seigles et aux maïs.

Une loi du 15 juin 1825 convertit les entrepôts fictifs en entrepôts réels ; mais, le 20 octobre 1830, cette loi fut rapportée. On donna alors pour motif qu'il avait été reconnu que les fraudes dont on supposait que le régime d'entrepôt fictif était susceptible n'avaient réellement pas eu lieu et que, d'ailleurs, l'entrepôt réel offrait de graves inconvénients pour les négociants. La loi du 20 octobre contenait encore d'autres dispositions dont le but était de diminuer les entraves et les droits de l'importation, mais le terme de sa durée avait été fixé au 30 juin 1831.

De nombreuses réclamations ne tardèrent pas à s'élever contre la prohibition établie par les lois de 1819 et de 1821. A la vérité, cette prohibition n'était qu'éventuelle, puisqu'elle ne devait avoir lieu que lorsque le prix des grains était descendu à une limite déterminée ; elle présentait toutefois de graves inconvénients. Son éventualité même la rendait essentiellement temporaire, difficile à prévoir ; elle exposait en conséquence le commerce des grains à des chances trop hasardeuses. Comment le négociant français eût-il voulu, lorsque le prix approchait des limites prohibitives déterminées par la loi, acheter à l'étranger des blés pour lesquels les

ports français auraient pu être fermés dans l'intervalle de l'achat à l'arrivée? Aussi, suivant l'exposé du Ministre de l'agriculture et du commerce, la nouvelle loi consistait-elle à supprimer les prohibitions, soit à l'exportation, soit à l'importation, et à les remplacer par un tarif convenablement gradué sur le véritable cours des céréales, tarif qui rendrait le droit insensible quand la cherté dépasserait une certaine limite et l'augmenterait, au contraire, jusqu'à le rendre pour ainsi dire prohibitif, dans l'hypothèse d'une baisse nuisible au producteur. Cette combinaison, en affranchissant le commerce des grains des hasards auxquels il était alors livré, devait lui donner à la fois plus de sécurité et plus de moralité, lui permettre de prévoir les variations des cours, et d'y faire face sans danger, en même temps qu'elle garantirait l'agriculture des brusques secousses que lui imprimaient ces importations irrégulières, faites à la hâte, qui jetaient à la fois sur le marché de grandes masses de grains étrangers et causaient fréquemment des perturbations funestes. Par là, les cours devraient conserver plus de fixité, et nos marchés ne seraient plus aussi fortement affectés par des alternatives de surabondance et de disette.

C'était, comme on le voit, une véritable réforme introduite dans la législation des céréales ; le régime prohibitif avait fait son temps, mais il était impossible d'y substituer une liberté indéfinie. L'agriculture française, qui occupe en France vingt-quatre millions de bras, ne pouvait pas être exposée à une concurrence désastreuse, et, si les théories du libre échange ont pu, dans notre pays, sourire à quelques économistes, il en est bien peu, parmi eux, qui aient soutenu, contre toute

évidence, que la production du sol pouvait se passer de protection.

La loi du 15 avril 1832 abolit donc la prohibition éventuelle à l'entrée des grains et farines.

Les droits d'entrée, sans distinction de provenance, sur les grains et farines venant de l'étranger, dans les cas où cette entrée était autorisée par la loi du 4 juillet 1821, restent fixés conformément à cette loi.

Les grains, dont la même loi n'autorisait pas l'entrée, sont frappés d'une surtaxe d'un franc cinquante centimes par hectolitre pour chaque franc de baisse dans le prix des grains français constaté par les mercuriales des marchés régulateurs. Les farines importées supportent, dans le même cas, par quintal métrique, une surtaxe triple de celle qui est perçue par hectolitre de grain.

Un droit moindre est établi pour les grains d'espèces inférieures et pour leurs farines.

La surtaxe sur les importations par navires étrangers est réduite, pour tous les cas, à un franc vingt-cinq centimes par hectolitre; elle cesse d'être perçue quand le prix moyen du froment s'élève, suivant les classes, à 28, 26, 24 et 22 francs.

La surtaxe sur les importations par terre est abolie.

La faculté d'entrepôt fictif est maintenue.

La prohibition éventuelle à la sortie des grains est également supprimée, et l'on y substitue une échelle de droits plus élevés que ceux qui sont fixés pour l'importation.

Les tarifs établis ou maintenus par cette loi devaient être révisés l'année suivante; mais une loi du 26 avril

1833 décida qu'ils continueraient à être exécutés jusqu'à la révision qui pourrait en être faite.

Cette révision n'ayant pas eu lieu, les tarifs de 1832 sont encore aujourd'hui obligatoires.

Vingt ans se sont ainsi écoulés depuis la mise à exécution des dernières dispositions législatives concernant l'entrée et la sortie des céréales. C'est un temps un peu long, il faut le reconnaître, pour une nation dont les idées, en matière économique, comme en matière gouvernementale, sont essentiellement variables.

Aussi, depuis quelque temps, la presse périodique, raisonnant presque toujours à un point de vue exclusif, a-t-elle soulevé avec insistance la question de savoir si le tarif gradué, ou en d'autres termes l'échelle mobile, consacré par la loi de 1832, devait être maintenu ou remplacé par des dispositions nouvelles.

L'opinion publique s'est émue, et vous avez pensé vous-mêmes qu'il y avait lieu d'appeler l'attention du pays sur cette question délicate. Vous en avez en conséquence fait l'objet de votre premier concours, et vous avez offert une médaille d'or, de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet :

« *La législation relative à l'introduction en France des » blés étrangers est-elle ce qu'il y a de plus convenable » pour protéger l'agriculture, éviter les grandes variations » dans le prix des céréales, et favoriser les approvisionne- » ments dans les années de disette ?* »

Quatre mémoires vous ont été adressés.

Le N° 1er porte pour épigraphe ces mots :

« *Le vin est la première richesse de la France.* »

Cette épigraphe annonce tout d'abord que l'auteur se soucie peu des intérêts de l'agriculture. Son avis est qu'il y a lieu de supprimer la législation existante et de rendre entièrement libre le commerce des blés avec l'étranger. Imposer les blés de la Russie, c'est donner le droit à cette puissance de maintenir les droits existants sur nos vins, sur nos soieries, etc. Ce qu'il faut avant tout, c'est le pain à bon marché ; voilà ce que doit avoir en vue le législateur, s'il veut éviter les révolutions qui suivent toujours les années de disette.

L'auteur veut donc faire adopter en France la nouvelle législation anglaise, tout en reconnaissant qu'elle a frappé très sérieusement les fermiers et par suite la propriété territoriale ; mais la question des droits sur les vins est surtout celle qui le préoccupe et à laquelle il sacrifie tout. La marine marchande est d'ailleurs intéressée dans la question, et il lui importe que le commerce avec l'étranger soit toujours libre.

Vous remarquez, Messieurs, que si l'auteur du mémoire, en proposant d'appliquer au commerce des blés la théorie du libre-échange, a eu en vue l'abaissement du prix du pain, et celui des droits dont nos produits sont frappés à l'étranger, il n'a pas songé que l'avilissement du prix des céréales serait la ruine de l'agriculture et par conséquent de l'immense majorité des habitants de notre pays ; il n'a donc pas résolu la question proposée.

Le mémoire N° 2, ne porte aucune épigraphe ; il a déjà été présenté par son auteur, en 1850, à une Société industrielle : ce motif seul suffirait pour qu'il ne fût pas admis à concourir.

Il n'est du reste question, dans ce mémoire, que de l'avantage qui peut être attaché à l'établissement de silos pour la conservation des grains. Ces silos seraient remplis de blé, quand le prix de l'hectolitre descendrait à 16 francs, et ouverts aux consommateurs lorsqu'il s'élèverait à 25 francs. De cette manière le prix ne descendrait jamais au-dessous du premier chiffre et ne dépasserait jamais le second.

L'auteur s'occupe peu de la dépense de construction des silos, qu'il voudrait faire supporter par les communes, ni des moyens d'exécution des mesures qu'il propose et dont la réalisation semble n'être qu'une chimère. On ne trouve pas, d'ailleurs, dans son mémoire la solution désirée par la Société; car, si vous êtes disposés à reconnaître jusqu'à un certain point la construction des silos comme utile pour la conservation des blés, vous vouliez avant tout savoir s'il y avait lieu de maintenir la législation relative à l'importation et à l'exportation des céréales.

L'épigraphe du mémoire N° 4 est celle-ci :

« *L'édit de la liberté du commerce des grains est une* » *des plus glorieuses choses qu'aucun souverain ait ja-* » *mais faites.* »

Après une introduction dans laquelle il rend hommage au sentiment qui a porté la Société à diriger ses regards vers l'avenir et à songer, au milieu de l'abondance, aux douleurs qu'enfantent la disette et la famine, l'auteur du mémoire se livre à une revue rétrospective et cherche, dans les faits passés, un enseignement pour apprécier les faits présents. Il se reporte à ces époques désastreuses qui « affligèrent si souvent la France, et à

» ces mesures barbares qu'enfantèrent tour à tour pen-
» dant des siècles l'ignorance, les préjugés, la peur, et,
» ce qui coûte le plus à exprimer, la spéculation et
» son triste cortège. Ce vice, ajoute-t-il, qui a laissé
» une trace ineffaçable au XVIIIe siècle, le hideux *pacte*
» *de famine*, se dresse encore devant nous et a mal-
» heureusement été signalé presque à toutes les épo-
» ques. »

L'auteur trace ensuite un émouvant tableau des nombreuses famines qui ont affligé la France à la suite des longues guerres dont les premiers siècles de la monarchie ont été les témoins. Il cite, à cette occasion, la glorieuse conduite de l'archevêque Landry qui, en l'année 651, vendit d'abord sa vaisselle, puis ses meubles, puis les vases sacrés de sa cathédrale, pour nourrir les pauvres. Il rappelle, en passant, les funestes effets de la faim qui, au IXe siècle, poussa les Français jusqu'à l'anthropophagie. Quel temps était-ce donc que celui où, par l'établissement de la trêve de Dieu, l'on se trouvait heureux d'empêcher le brigandage pendant quatre jours de la semaine seulement, en lui laissant le champ libre pendant les trois autres jours?

Ici se place un examen complet de la législation qui, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, a réglé ou plutôt presque constamment entravé le commerce des céréales, sous le vain prétexte de parer à la disette des subsistances. Nous vous en avons présenté l'analyse au commencement de ce rapport.

Déjà nous vous avons dit la part qu'a prise le roi-martyr à la grande mesure qui avait pour objet l'émancipation du commerce des céréales. Qu'il nous soit permis de citer à cette occasion, d'après l'auteur du mé-

moire, l'entretien de Louis XVI et de Parmentier, cet autre ami passionné du genre humain. Vous y trouverez dépeint avec l'éloquence du cœur l'amour que ce monarque portait à son pays et à son peuple :

« *Sire*, lui dit un jour le savant philanthrope, *veuillez* » *me venir en aide, et désormais la famine sera impossible* » *dans votre royaume.*

— « *Vrai Dieu! parlez, mon ami, que faut-il que je* » *fasse?*

— « *Peu de chose; c'est après demain la Saint-Louis;* » *portez à l'une des boutonnières de votre habit une fleur* » *de pomme de terre; il n'en faudra pas davantage pour* » *vaincre le préjugé; la pomme de terre que l'on méprise* » *sera réhabilitée, et la pomme de terre, Sire, c'est du* » *pain tout fait.*

» Le roi, ajoute l'auteur, fit ce que désirait Parmentier » et les prévisions de celui-ci ne tardèrent pas à se réa- » liser. Un fruit dont le roi avait porté la fleur ne pou- » vait être méprisé des courtisans; la pomme de terre » devint à la mode; on ne voulait plus manger autre » chose.... Que de services n'a-t-elle pas rendus depuis? »

Dieu veuille que le fléau dont cette précieuse solanée a été atteinte pendant ces dernières années, et qui la frappe encore aujourd'hui, disparaisse enfin! Car, comme le prévoyait Parmentier, la pomme de terre a remplacé le pain pour des populations tout entières, que sa maladie a privées de la plus précieuse ressource.

L'auteur n'a pas borné son travail à l'analyse raisonnée de la législation de la France; il a voulu aussi vous faire connaître les lois qui, depuis le règne d'Elisabeth, ont régi, en Angleterre, le commerce des céréales.

Jusqu'en 1814, le gouvernement de nos voisins avait

presque toujours maintenu la protection en faveur de l'agriculture, en fixant quelquefois le droit d'importation à un taux très élevé, et en accordant, en cas de baisse sur le prix du blé, des primes d'exportation assez considérables. Après diverses variations dans le tarif des droits protecteurs, M. Canning fit, en 1828, adopter par le parlement une échelle mobile dont l'établissement ne suffit cependant pas pour faire cesser les réclamations; un nouveau tarif gradué fut présenté en 1834, mais repoussé ; et c'est en 1842 que sir Robert Peel proposa et fit proclamer la liberté complète des échanges dont le résultat aurait été, suivant l'auteur du mémoire, de diminuer de plus de 300,000 le nombre des pauvres à la charge des paroisses.

Résumant ce qu'il a dit au sujet des mesures prises sur la matière depuis les premiers siècles de la monarchie française jusqu'au temps du Consulat et de l'Empire, l'auteur pense qu'un principe a survécu, celui de la liberté du commerce à l'intérieur, avec l'autorisation d'exporter l'excédant de nos produits. Le Gouvernement impérial, s'étant pris une fois à porter la main sur la législation des céréales, eut le malheur de tarir les sources de la prospérité publique, alors qu'il cherchait à les accroître.

L'auteur n'approuve ni la législation de 1819 et de 1821, ni celle de 1832. Ce qui serait à son avis le plus convenable pour amener la solution proposée, ce serait, maintenant qu'après de pénibles efforts le principe de la liberté du commerce des céréales à l'intérieur a été définitivement consacrée, de voir disparaître les entraves dont la circulation hors le pays est surchargée. La nécessité invoquée en faveur de l'application de la législa-

tion anglaise ayant été reconnue comme principe de vie et moyen de favoriser les approvisionnements en cas de disette, pourquoi ne suivrions-nous pas l'exemple des Anglais? Pourquoi hésiterions-nous à rendre libres l'entrée et la sortie des grains, sous la condition d'un simple droit de balance? En un mot, pourquoi ne pas recourir au libre-échange?

L'auteur ne voudrait pas cependant voir abandonner, en un seul jour, la législation relative à l'importation et à l'exportation des grains, mais successivement, quoiqu'il ait peu de confiance dans les mesures lentes et graduées. On atténuerait, dit-il, les effets de la législation existante, en recourant à une échelle mobile plus sévèrement calculée que celle de 1832, ou à un seul droit fixe à l'entrée, comme au Canada, ou à une disposition en tous points semblables aux règles fixées par l'édit de 1764, en y ajoutant la défense conditionnelle d'importer dont on ne s'occupait pas alors. Ces moyens, qui ne sont justifiés par aucun développement, ne présenteraient que des conditions transitoires; ils sont sans doute insuffisants, mais ils semblent à l'auteur préférables à ceux qui sont consacrés par la loi de 1832 pour protéger l'agriculture et assurer notre approvisionnement en cas de disette.

Mais ce qui doit surtout suppléer à l'insuffisance de la législation, c'est l'impulsion qui serait donnée à l'agriculture par ceux qui sont appelés à en recueillir les fruits. La France, suivant M. Charles Dupin, dont les chiffres sont confirmés par M. de Gasparin, suffit, à une minime fraction près, à la nourriture de ses habitants. Que nos cultivateurs s'attachent donc davantage à l'amélioration du sol; qu'ils ne lui demandent pas toujours

des produits sans lui rien donner pour les obtenir; qu'ils augmentent leurs cultures fourragères et produisent ainsi, à l'aide d'un bétail plus nombreux, les engrais dont nos voisins sont si prodigues, et le sol français, répondant à leur travail et à leurs soins, produira plus qu'il ne faut pour la subsistance du pays, qui n'aura plus alors besoin de la protection que nos voisins ont déjà repoussée.

Nous ne pouvons qu'engager nos agriculteurs à suivre les excellents conseils que leur donne l'auteur, dans tout ce qu'ils ont de praticable ; car il ne faut pas croire que la sécheresse de nos terrains leur permette jamais de créer autant de prairies naturelles que peut en comporter le sol humide de l'Angleterre.

Toutefois, c'est l'agriculture, dans son état actuel, qu'il faut protéger ; la question n'aura donc pas fait un seul pas, si les moyens législatifs proposés par le mémoire sont inadmissibles.

On a vu qu'il proposait timidement, pour un temps plus éloigné, la liberté absolue consacrée par l'Angleterre. Mais la situation de la France est-elle donc la même que celle du Royaume-Uni? Notre pays est essentiellement agricole, tandis que la population industrielle de l'Angleterre représente les deux tiers de sa population totale. Pourrait-on donc fouler aux pieds les intérêts de vingt-quatre millions de Français, en n'accordant au résultat de leur labeur aucune protection? L'abaissement excessif du prix du blé serait, d'ailleurs, pour eux une ruine qui rejaillirait sur l'industrie elle-même, et par suite sur la classe ouvrière dont les salaires en subiraient bientôt le contre-coup ; car, si l'immense majorité de nos habitants était réduite à la mi-

sère, la source de leurs dépenses se trouvant épuisée, le commerce en serait la première victime. Mais un autre résultat plus déplorable encore de la position qui serait ainsi faite à notre agriculture ne tarderait pas à apparaître. Il est permis d'affirmer, en effet, que la culture des céréales, qui ne rénumérerait plus le propriétaire de la terre, serait en grande partie abandonnée, et que nous deviendrions alors, pour tout le grain qui nous manquerait, tributaires de l'étranger. Pense-t-on que la France tout entière n'aurait pas à supporter les conséquences de la faute qu'on lui aurait fait commettre?

Les moyens transitoires que nous avons rapportés ont été énoncés par l'auteur avec tant de laconisme que nous serions presque dispensés de les discuter; nous les examinerons cependant pour avoir occasion de rétablir les véritables principes.

Il est possible que l'échelle mobile de 1832 ait besoin d'être remaniée; nous le croyons, car la facilité actuelle des communications ayant diminué les frais de transport d'une zône à l'autre, il y a tout lieu de croire que la proportion établie originairement entre les prix des diverses classes n'est plus la même aujourd'hui. Certains marchés régulateurs ont pu perdre de leur importance, tandis que d'autres ont vu augmenter les quantités de denrées qui s'y vendent; il y aurait peut-être lieu dès lors de substituer, pour l'établissement de la moyenne des prix, tel marché à tel autre; il est possible encore que le nombre des classes doive être augmenté ou diminué. La base qui sert, dans chaque marché, à l'établissement de la mercuriale ne présente peut-être pas enfin toutes les garanties désirables d'exactitude. Toutes ces questions auraient pu être examinées

par l'auteur, qui les a entièrement négligées. Quant à nous, elles nous ont paru sérieuses, et votre commission exprime le désir qu'une enquête, provoquée par le Gouvernement, vienne les résoudre.

Le mémoire propose, comme deuxième moyen transitoire, la substitution à l'échelle mobile d'un droit fixe à l'entrée ou à la sortie. Votre commission n'a pu encore discuter ce moyen, car on ne lui a pas dit quelle serait l'importance de ce droit, et comment on voudrait qu'il fût perçu. Cette explication était cependant indispensable. Les journaux se sont occupés de la même question; ils ont également, depuis quelque temps surtout, proposé de grever les céréales étrangères d'un droit fixe d'importation. Mais ont-ils bien réfléchi aux conséquences d'une semblable proposition?

La loi de 1832 a eu pour but, au moyen de droits gradués, de protéger l'agriculture, quand le grain est à bas prix, en frappant, à leur entrée en France, les grains étrangers de droits qui s'élèvent à mesure que diminue le prix du blé indigène, et en même temps, de venir au secours du consommateur, en réduisant les droits d'entrée dans une proportion décroissante, jusqu'à les rendre pour ainsi dire nuls, lorsque ce prix vient à augmenter. De même, l'exportation des céréales est entièrement libre dans le premier cas, tandis qu'en cas de cherté, elle est grevée de droits qui deviennent d'autant plus considérables que le prix est plus élevé. Cette combinaison ingénieuse, adoptée à la suite de nombreux essais tentés en France et à l'étranger, a résolu, à notre avis, de la manière la plus heureuse le problème que s'était proposé le législateur, celui qui consistait à trou-

ver le moyen de concilier deux intérêts, sinon contraires, au moins opposés l'un à l'autre.

Quel serait maintenant l'effet produit par l'établissement d'un droit fixe? Si l'échelle mobile n'est détruite qu'en partie, et doit subsister encore pour le cas où le prix des grains serait trop bas ou trop élevé, on ne voit pas quel serait l'avantage de ce droit mis à la place du droit variable qui existe aujourd'hui. Si elle doit être détruite en totalité, il faut nécessairement que le droit fixe, applicable dans tous les temps, c'est-à-dire en cas de hausse, comme en cas de baisse du prix du blé à l'intérieur, soit suffisant pour protéger l'agriculture lorsque les blés seront à bon marché. En supposant donc, comme l'ont admis quelques personnes, qu'il y ait toujours entre les blés d'Odessa, amenés à l'entrée du port de Marseille, et les blés français, une différence de six francs par hectolitre dans le prix de revient, le droit fixe ne pourrait être inférieur à cette différence, si l'on ne veut pas que la concurrence soit nuisible aux blés français. Nous admettons que ce droit fixe puisse être établi sans inconvénient en cas de baisse; mais qu'il survienne une hausse, le droit fixe serait toujours dû, et alors, dans cette hypothèse, les grains étrangers ne pourraient plus, en faisant concurrence aux blés français, amener une diminution de prix, de telle sorte qu'au cas prévu le droit fixe serait réellement supporté par le consommateur. Ce n'est certainement pas là ce que voudraient les partisans du droit fixe. Remarquons au surplus que l'inconvénient signalé se produirait, même dans les années d'abondance, car, si le même droit n'est pas établi à l'exportation (et il ne peut pas l'être quand les prix sont au-dessous de ceux qui sont considérés comme ré-

numérateurs), il peut arriver que l'exportation faite dans une proportion considérable rende plus tard nécessaire l'importation des blés étrangers ; le consommateur supporterait donc encore dans ce dernier cas le droit établi à l'introduction de ces grains.

Une objection est faite à la vérité ; c'est celle-ci :

Dans les années de disette, pour subvenir aux besoins des populations, il faut faire arriver en France les blés étrangers. Qui doit les faire arriver ? Le commerce, car l'expérience a prouvé que toutes les fois que les gouvernements ou les villes ont voulu se livrer à ce genre d'opérations, elles l'ont fait maladroitement et ont manqué le but, tout en faisant des pertes considérables. Or, le commerce se plaint que l'échelle mobile le place dans une position fausse, l'expose à la ruine, et par là l'empêche d'agir. On sait, en effet, combien sont incertaines toutes les données statistiques sur l'importance des récoltes ; les cultivateurs sont à ce sujet fort peu communicatifs, et les plus habiles investigateurs y sont trompés. Presque toujours dans les mauvaises années, le prix des blés s'élève graduellement dans le cours de l'hiver et du printemps ; mais si, au mois de mai, la récolte se présente bien, les spéculateurs et les cultivateurs aisés, qui avaient conservé leurs produits dans l'espoir d'un plus fort bénéfice, se hâtent de les jeter sur le marché, et il en résulte une baisse considérable et rapide. Qu'un négociant ait donc, à la fin de l'hiver, acheté en Russie des blés qui n'arriveront en France qu'au mois de mai ou de juin, la baisse survenue en France dans l'intervalle aura eu pour résultat d'élever dans une forte proportion les droits à l'entrée, et le commerçant sera exposé à une perte considérable, tandis qu'avec le droit

fixe, sur lequel il aura dû compter à l'avance, le dommage sera moindre.

Votre commission a reconnu que cette objection n'était pas sans gravité, mais elle a pensé qu'à l'avenir ce n'était plus au loin, mais dans les docks de Londres que le commerce irait chercher ses approvisionnements, et qu'au surplus le risque que court en pareil cas le spéculateur est une de ces chances auxquelles il est exposé tous les jours, et qu'il est impossible d'éviter. Il faut cependant remarquer que la position du commerce a été bien améliorée sous ce rapport par l'adoption de la loi de 1832, car, avec la prohibition absolue qu'avaient consacrée les lois précédentes, et que cette loi a définitivement abolie, l'inconvénient signalé existait à un bien plus haut degré.

Qu'il arrive d'ailleurs une année malheureuse, le législateur saura bien pourvoir aux éventualités et rassurer la spéculation, en disposant, comme il l'a fait par la loi du 28 janvier 1847, que, jusqu'à une époque suffisamment éloignée pour que les arrivages aient pu la précéder, les droits seront maintenus à un taux modéré.

C'est toutefois avec une extrême prudence que le Gouvernement doit avoir recours aux moyens transitoires propres à faciliter l'importation des grains étrangers, en cas de véritable disette ou de simple panique, car il arrive presque toujours que les arrivages dépassent les besoins et que les excédants invendus, quelque faibles qu'ils soient, deviennent pour longtemps, comme on l'a vu après 1847, une cause d'avilissement dans les prix.

Remarquons enfin que dans la discussion de la loi qui régit aujourd'hui l'importation des grains, personne n'a songé à demander l'établissement d'un droit fixe,

pas plus qu'on n'a pensé à défendre la prohibition éventuelle, qui était alors, comme aujourd'hui, définitivement condamnée.

Le dernier moyen présenté par l'auteur du mémoire ne peut un instant soutenir l'examen ; il consisterait à faire revivre les dispositions de l'édit de 1764 qui permettait l'exportation, lorsque le prix du blé n'aurait pas atteint un certain taux, et à y ajouter la défense conditionnelle d'importation; mais l'auteur n'a pas vu qu'après avoir donné la préférence au libre-échange, il revient ici au système prohibitif éventuel qu'il a lui-même combattu.

En résumé, Messieurs, si vous aviez à récompenser les intéressantes recherches historiques, le talent de l'écrivain et la fréquente justesse des aperçus, vous n'hésiteriez pas à donner une distinction à l'auteur du mémoire N° 4, dont la lecture a inspiré le plus vif intérêt à votre commission; mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, vous cherchiez une solution, et nous pouvons encore dire ici que vous ne l'avez pas trouvée.

La discussion à laquelle nous nous sommes livrés au sujet du mémoire N° 4, rendra notre tâche courte et facile dans l'examen du mémoire N° 3, qui a pour double épigraphe, cette pensée de Turgot :

« Le soulagement des hommes qui souffrent est le devoir
» de tous et l'affaire de tous. »

Et cette autre pensée du grand ministre de Henri IV :

« Le labourage et le pâturage sont les mamelles de l'État. »

Suivant l'auteur du mémoire, le système protecteur a fait la prospérité de la France. Avec cette protection, la culture des céréales s'est accrue en raison des besoins des populations, et le contraire aurait eu lieu avec la li-

berté commerciale absolue. La loi du 15 avril 1832, qui nous régit en ce moment, est l'expression la plus sincère, la plus équitable et la plus éclairée de cette protection. Les dispositions qu'elle a consacrées offrent, en effet, ce double avantage que, tout en nous faisant participer aux bienfaits d'une liberté commerciale absolue, et en nous donnant la certitude d'avoir en tout temps nos subsistances à un prix modéré, elles assurent désormais au cultivateur un prix de vente suffisant, soit pour couvrir les frais de production, soit pour le payer de ses peines.

Depuis l'existence de cette loi, nous n'avons éprouvé qu'une seule année de cherté, en 1847, et cette cherté fut même factice. On la doit à la famine qui sévissait en Irlande et à la panique qui s'ensuivit et qui, partagée par le Gouvernement lui-même, fut exploitée par la spéculation. Aussi l'encombrement ne tarda-t-il pas à se faire et à entraîner une baisse rapide. Le système protecteur n'est donc pas cause des désastres occasionnés par cette crise.

L'auteur démontre que l'admission en franchise des blés russes serait la ruine de notre agriculture, à cause de la différence énorme qui existe dans le prix de la main-d'œuvre en Russie et en France. Dans un temps où chaque nationalité cherche à assurer son indépendance pour ne devoir son existence qu'à elle-même, la prudence nous commande de ne rien diminuer dans la quantité de nos produits, puisque c'est sur elle que se règle le développement de nos populations.

La limite douanière favorise autant l'ouvrier que le producteur, car les salaires suivent les mêmes mouvements, les mêmes oscillations que le prix des denrées alimentaires.

Si l'Angleterre a pu sans inconvénient rendre libre, d'une manière absolue, le commerce des blés, notre position est bien différente de la sienne, car sa population agricole est relativement bien inférieure à la nôtre, et les intérêts mercantiles et maritimes qu'elle avait à satisfaire, de même que le besoin de nourrir au meilleur marché possible une population industrielle, souvent réduite à la misère, lui imposaient une réforme qui nous serait aussi fatale qu'elle a pu lui être utile.

L'auteur examine à son tour la législation, et compare la loi de 1832 à celles qui l'ont précédée; l'échelle mobile lui paraît offrir d'évidents avantages que l'expérience de vingt années a mis en évidence; on doit donc non-seulement conserver la législation actuelle, mais veiller à ce qu'elle soit strictement observée.

Viennent ensuite, dans le mémoire, des observations fondées sur les moyens employés jusqu'à ce jour pour soustraire les denrées étrangères à l'influence de nos tarifs.

L'exécution de l'ordonnance du 28 septembre 1828, qui a autorisé la place de Marseille à introduire en franchise les blés étrangers, sans distinction de qualité ni de provenance, à charge de les réexporter en farine dans un délai déterminé, a donné lieu à des substitutions que le décret du 14 janvier 1850 a de nouveau favorisées. La loi du 21 janvier 1851, en faisant disparaître les barrières qui existaient entre la France et l'Algérie, a rendu à la vérité moins fréquentes les fraudes signalées, mais elles ne disparaîtront tout-à-fait que par la prohibition du droit de mouture et la conversion des entrepôts fictifs en entrepôts réels, à l'instar des docks de Londres et de Liverpool qui ont toujours donné des garanties suffisantes à l'État, au négociant et au pro-

priétaire de la marchandise. A mesure donc qu'un hectolitre de blé sortirait de l'entrepôt réel, il devrait être immédiatement soumis au droit d'entrée.

Votre commission partage entièrement les vues de l'auteur du mémoire; elle regrette toutefois qu'il n'ait rien dit de la substitution proposée d'un droit fixe à l'échelle mobile, et qu'il n'ait pas recherché si, par les raisons que nous avons déjà exprimées, le tarif de 1832 ne devrait pas être modifié dans ses bases et dans les proportions qu'il a établies, comme dans la formation des classes et des mercuriales, et dans l'indication des marchés régulateurs. Il eût été possible encore de rechercher les effets produits sur le prix des céréales par le tarif de 1832, en les comparant aux résultats de la législation antérieure, sauf à tenir compte de l'augmentation survenue dans la production et dans la population.

L'auteur enfin aurait dû répondre à l'objection faite par le commerce, au sujet des chances que lui fait courir l'échelle mobile dans l'intervalle qui s'écoule entre l'achat des grains à l'étranger et leur arrivée dans les ports français.

Quoiqu'il en soit, le mémoire n° 3 est un travail consciencieux, sagement écrit, conforme à votre pensée, et si votre commission ne vous demande pas, pour l'auteur de ce mémoire, la récompense promise par votre programme, elle pense néanmoins qu'il a droit à une distinction, et vous propose de lui accorder une médaille d'or de cent francs.

La Société a adopté les conclusions du rapport de sa commission, en décernant la médaille proposée au mémoire n° 3, dont l'auteur est M. Maury (Théodore), négociant en grains à Villefranche (Haute-Garonne).



GÉOLOGIE.

RÉPONSES A QUELQUES QUESTIONS

PROPOSÉES

PAR L'INSTITUT DES PROVINCES DE FRANCE;

Par **M. DROÜET**,

MEMBRE TITULAIRE RÉSIDANT.

1re Question. La classification adoptée par les géologues s'applique-t-elle parfaitement aux formations de ce département ?

Les formations géologiques du département de la Marne ne s'accordent pas entièrement avec la classification adoptée par quelques géologues ; ce désaccord tient à la position et à l'âge relatifs des argiles à lignites et du calcaire grossier.

2e Question. En quoi consistent ces formations ?

La constitution géologique du département comprend de bas en haut les formations suivantes :

Terrain néocomien, *Grès et sables verts*, *Gault*, *Craie tuffau et chloritée*, *Craie blanche*.	*Terrain secondaire supérieur.*
Calcaire pisolitique, *Calcaire marneux et sables blancs*, *Argiles plastiques et lignites*, *Calcaire grossier et sables marins*, *Calcaires siliceux, marnes et meulière.*	*Terrain tertiaire inférieur.*

Tourbes,
Galets, *grève*, *graveluche*, } *Terrain alluvien.*
Sables, *tufs*.

Question. aurait-il pas quelques odifications apporter classification admise ?

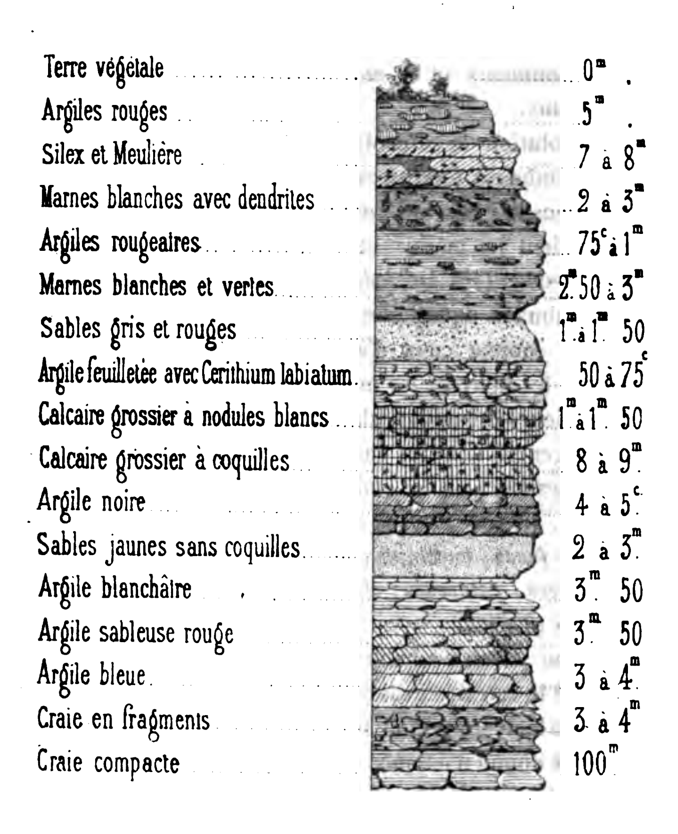
Les géologues sont depuis longtemps divisés sur la position et l'âge relatifs des argiles à lignites et du calcaire grossier; les uns regardent ces deux formations comme contemporaines, et la première comme seulement appliquée contre les pentes des dépôts de la seconde; les autres, au contraire, prétendent que le calcaire grossier est superposé aux argiles à lignites, qui, parconséquent, lui sont antérieures.

Cette opinion nous paraît la plus vraisemblable, du moins pour le département de la Marne, ainsi que nous allons l'établir.

Des sondages ont été exécutés dans l'arrondissement de Reims, en 1836, par les soins et sous la direction de M. Andrieux, propriétaire à Pouillon. Après avoir traversé un banc de calcaire grossier de cinq mètres d'épaisseur, une couche de tuf d'un mètre, quelques lits alternés d'argile et de sable blanc, et enfin une dernière couche de sable gris, d'une épaisseur de seize mètres, on rencontra constamment le banc d'argile à lignites épais d'un mètre trente centimètres reposant sur des argiles bleues, rouges et blanches, supportées elles-mêmes par un lit de sable et de grès.

Ce fait est encore établi par une coupe de ravin de la fonderie de Damery, relevée par moi en 1835.

Cette coupe, prise de haut en bas, présente la série de couches suivantes :



Il se reproduit encore à Monthelon, où un lambeau de calcaire grossier repose sur le sable à térédines et à mulettes qui, dans ces contrées, accompagne ordinairement les argiles à lignites.

Ce point éclairci, il reste à examiner les faits sur lesquels les partisans de la contemporanéité des deux formations basent leur opinion.

Leur principale objection s'appuie sur le fait de la présence simultanée dans les argiles à lignites, de débris d'animaux et de mollusques terrestres, fluviatiles et marins.

La solution de ce problème me paraît facile.

Les animaux terrestres, dont nous retrouvons les débris dans ces couches, appartiennent à des genres qui peuplaient les marais et les bords humides des lacs et des fleuves (les *lophiodons*, les *palæotheriums*, *etc.*). Les animaux aquatiques (les *crocodiles*, les *trionix*, les *emys*), comme ceux d'aujourd'hui, vivaient dans les lacs et les fleuves, les mollusques marins enfin qui ont laissé leurs dépouilles dans ces argiles, appartenaient à des genres dont les analogues vivants habitent le littoral des mers ou les embouchures des fleuves (*corbula*, *lucina*, *mytilus*, *ostrea*, *anomia*, *bulla turritella*, *cerithium*, *fusus*, *buccinum*, *teredina*), enfin les végétaux (*palmiers*, *calamites*, *etc.*), sont de ceux qui croissent sur les plages.

Il me paraît probable que les eaux marines qui ont déposé le calcaire grossier, se sont mêlées dans le principe de leur apparition aux eaux des lacs et des marais qui ont donné naissance aux argiles à lignites.

Il est à croire aussi qu'une partie des dépôts des argiles à lignites, du calcaire grossier, a été entraînée par quelque grand cataclysme qui a donné son relief actuel à la partie nord-ouest du département.

On objecte encore l'existence, sur quelques points, de minces lits de lignites au milieu des assises du calcaire grossier.

Ce fait me paraît résulter de ce que les différentes couches de calcaire grossier n'ont pas été déposées si-

multanément, un retrait momentané des eaux de cette mer aurait laissé des marécages, qui, peuplés à leur tour, auraient déposé ces couches d'argiles et de lignites envahies depuis par la mer.

4° QUESTION
Les terrains du départeme contiennent-ils b coup de débr organiques ?

Les différentes couches qui constituent le sol du département de la Marne sont riches en restes organiques appartenant aux mammifères, aux poissons, aux sauriens, aux annelides et aux mollusques, enfin aux végétaux.

MM. Arnould, Le Brun, de Ponsort père, Guérin, de Parade, Dutemple et moi avons recueillis et recueillons encore les débris de ces anciens habitants de notre sol.

Environ quatre-vingts espèces inédites ont été reconnues dans la collection de M. Arnould et dans la mienne, par MM. Deshayes, de Boissy et Michaud qui les ont décrites pour la plupart.

Un petit nombre de ces coquilles appartient au calcaire grossier.

Dans les argiles à lignites, M. Michaud a donné la description d'une *unis*, *l'u*, *truneatosa*, et M. Deshayes, celle d'une *sphêna*, la *sphêna Droueti*. J'ai donné une monographie de la *teredina personata*, insérée au bulletin de la Société géologique, t. 7, 1835, parce que les auteurs qui en avaient parlé, MM. de Lamarck et de Blainville, ne l'avaient connue et étudiée que sur des individus incomplets.

M. de Boissy vient de publier la monographie des coquilles fossiles du calcaire marneux de Rilly, tous inconnus, et ne comprenant que des genres terrestres et fluviatiles : *cyclas*, *helix*, *helicina*, *pupa*, *clausilia*,

cyclostoma, *paludina*, *valvata*, *succinea*, *melania*, *megaspira*, *physa*, *etc.*

Le calcaire siliceux de Ludes présente un fait intéressant ; au milieu de couches diverses de marnes, d'argiles et de calcaire, ne renfermant que des coquilles lacustres, existe un banc de calcaire contenant des coquilles marines, *pholadomya*, *psammobia*, *ostrea*. Ce fait n'a pas encore été étudié ni expliqué.

6°, 7°, 10° et 12° QUESTIONS. Combien y a-t-il d'espèces princip^les de terrains meubles dans le pays? Quelles sont les qualités de ces terrains relativement aux produits agricoles? Quelle est la nature du sous-sol? Quelle influence paraît exercer la nature géologique du sol sur la végétation en général et sur le développement de certains végétaux en particulier?

Les terrains meubles peuvent se diviser ainsi dans le département :

1° Le terrain d'alluvion actuelle, limon calcaire déposé annuellement par les eaux débordées des rivières et ruisseaux qui arrosent le département (les ajaux), très productifs.

Quelques marais de l'arrondissement de Châlons, desséchés par les propriétaires, et les parties desséchées des marais de Saint-Gond et d'Angluzelles.

Ce sol pourrait être plus productif si un autre mode de desséchement était employé.

2° Les galets, les grèves, les graveluches et les tufs qui couvrent une étendue assez considérable sur les bords des cours d'eau, et s'étendent souvent à plusieurs lieues et forment quelquefois des collines assez élevées ; ces terres blanches, grises on rougeâtres, maigres et peu productives, ne conservent ni l'humidité ni les sucs végétatifs des engrais, aussi ces sortes de terrains sont-ils en général consacrés aux plantations de sapins.

3° Les terres siliceuses qui recouvrent la meulière et le calcaire siliceux qui couronnent les collines du nord-ouest du département, ces terres rouges sont plus fortes

et plus compactes, et plus productives; seulement, ce sol, naturellement pierreux, est d'une culture peu facile, mais favorable à la végétation des forêts; les bois y sont plus durs que ceux qui croissent dans le sol qui a pour base et pour support la partie inférieure du terrain crétacé (la petite Brie).

Dans quelques vignobles, ces terres, argilo-siliceuses, sont employées comme amendement; elles activent la végétation de la vigne, lui font rendre des produits plus abondants; mais c'est au détriment de la qualité et du bouquet du vin.

4° Les argiles plastiques ou à lignites, généralement recouvertes par le calcaire grossier, ou le calcaire siliceux, ne présentent que des affleurements sur les pentes des collines où elles sont l'objet d'assez vastes exploitations; le soufre, l'alumine, le bitume et le fer y étant assez abondants, rendraient, je crois, ce terrain peu propre à la culture, surtout dans les parties essentiellement argileuses.

5° Les terres calcaires et sableuses des calcaires grossier et pisolitique, blanches ou rouges, sont d'une culture facile, assez fertiles; elles conviennent à la vigne, aux céréales et aux bois.

6° Le sol produit par la délitation de la craie, et reposant sur la masse du dépôt crayeux, est peu productif par lui-même; mais au moyen de quelques engrais il devient assez fertile et convient à la culture de la vigne et des céréales, et à quelques essences de bois, l'orme et le frêne. Nos vignobles les plus estimés appartiennent à ce groupe, et nous voyons dans tout l'arrondissement de Châlons les terres qui entourent les villages se couvrir de belles moissons, tandis que celles

qui sont éloignées des lieux habités produisent à peine quelques seigles et quelques sarrasins.

Le sol qui repose sur la craie tuffau est meilleur.

7° Le terrain argileux du Gault, et les sables et calcaires du grès vert et du néocomien, plus forts, plus compactes, exigent plus de frais de culture. La terre est noirâtre, rouge ou jaune : la végétation est belle et vigoureuse (le Perthois et le Vallage).

Question. Quels sont les amendements qui paraissent leur mieux convenir?

La réponse à cette question appartient plutôt aux agriculteurs qu'à moi ; cependant, je ne puis me taire en présence d'un usage que je regarde comme pernicieux pour nos terrains calcaires et légers, surtout pour ceux qui reposent sur la craie et le terrain alluvien ; je veux parler de l'emploi du gypse (plâtre) substitué aux lignites ou cendres de montagnes. En effet, si dans ces terres déjà sèches et légères, on emploie pour amendement le gypse (plâtre), qui, lui aussi, est un calcaire sec et léger, on ne peut, ce me semble, obtenir de bons résultats; la végétation sera d'abord activée, j'en conviens, par le soufre du gypse, mais la terre rendue encore plus sèche et plus légère aura besoin de plus d'engrais. Le gypse pourrait, je crois, être employé sans inconvénient dans les terres plus fortes et plus compactes qui reposent sur la partie inférieure du terrain crétacé.

Les lignites (cendres de montagne), outre le soufre, contiennent des huiles bitumineuses et une portion notable d'argile; aussi me paraissent-elles convenir davantage à nos terres légères, parce que tout en leur portant plus de principes végétatifs, elles y entretiennent plus d'humidité. C'est d'ailleurs l'avis de plusieurs

cultivateurs qui ne sont arrêtés dans l'emploi de cet amendement que par son prix de revient, plus élevé que celui du gypse.

La partie nord-ouest de notre département possède encore un amendement que je crois trop peu employé, ce sont les marnes du calcaire siliceux; quelques essais heureux ont été faits pour la vigne à Avize et à Cramant; il serait à désirer que l'emploi en devînt plus général.

Je ne terminerai pas, Messieurs, sans vous parler des minéraux que renferment les différentes formations que nous venons de passer en revue.

En première ligne, je placerai les minerais de fer du terrain néocomien et du terrain diluvien;

Les premiers sont assez abondants pour être exploités dans l'arrondissement de Vitry-le-François, où ils alimentent les hauts-fourneaux de Sermaize. Celui de Cheminon, éteint depuis quelques années, n'a pu se soutenir, par des causes étrangères, soit à la rareté du minerai, soit à la cherté du combustible.

Les seconds, non exploités aujourd'hui se rencontrent sur plusieurs points des arrondissements d'Epernay et de Reims, à la surface du sol, sur la meulière ou sur le calcaire siliceux, en grains de la grosseur du plomb à loup. Ce minerai est d'une excellente qualité; des essais faits, soit par M. le baron Thénard, soit aux forges de Chamouilley, ont donné pour résultat 70 p. % de fonte brute.

Si ces minerais gisent aujourd'hui abandonnés, ils ont été exploités dans les temps reculés par les Gaulois, ainsi que le témoignent ces masses de scories de fourneaux qui se rencontrent sur quelques points du can-

ton de Montmort, notamment dans le bois de Rilan: ces scories contiennent encore du fer, parce que la science métallurgique était alors dans l'enfance.

L'exploitation serait facile et peu coûteuse puisque le minerai est à peine recouvert de quelques centimètres de terre, et souvent à la surface du sol : il suffit de le ramasser à la pelle, notamment dans les bois de Verzy et dans le canton de Montmort; quant au combustible, aux terres, sables et pierres réfractaires, aux cours d'eau, nécessaires à cette exploitation, bien qu'ils puissent se rencontrer à peu de distance de ces minerais, ce n'est pas ici que cette question peut être traitée : elle a besoin d'être examinée et discutée d'une manière plus spéciale.

Je signalerai encore le fer sulfuré (pierre de tonnerre), qui se voit fréquemment dans les argiles à lignites et le terrain crétacé, en masses globuleuses cristallisées, plus ou moins volumineuses, trop peu abondant toutefois pour faire l'objet d'une exploitation.

Le fer hydroxidé par plaques dans les argiles à lignites et la craie blanche.

L'alumine, sous-sulfatée (webstérite), l'hydrate d'alumine résiniforme, le succin ou ambre jaune, et la chaux sulfatée ou gypse cristallisé qui se trouvent dans le même terrain.

La chaux carbonatée affectant divers modes de cristallisation, assez abondante dans le calcaire siliceux et le terrain crétacé, principalement dans la craie blanche.

Quelques cornalines, quelques agathes, et des silex dans la meulière et la craie blanche.

MÉMOIRE

SUR

LE TRIGONOMÈTRE ET SUR UNE MÉTHODE

DONNANT LA RÉSOLUTION DES TRIANGLES RECTILIGNES OBLIQUANGLES,
AU MOYEN DE LEUR DÉCOMPOSITION EN TRIANGLES RECTANGLES,

PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,
COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DE LA MARNE;

PAR M. SAVY,
AGENT-VOYER EN CHEF DU DÉPARTEMENT, MEMBRE TITULAIRE.

J'eus l'idée d'un instrument propre à l'enseignement rapide et pratique de la trigonométrie, en même temps que je pensais à une méthode donnant la résolution des triangles rectilignes obliquangles, en les décomposant en triangles rectangles.

Ce mémoire est destiné à faire connaître l'usage de cet instrument que j'appelle *Trigonomètre*, et aussi la méthode dont je viens de parler. Je commencerai par donner quelques explications sur la construction de l'instrument, j'en indiquerai ensuite l'usage; puis je donnerai la méthode de résolution des triangles. Je terminerai par des applications de l'instrument et de la méthode à la mesure et au tracé de divers lignes et polygones.

DE LA CONSTRUCTION DU TRIGONOMÈTRE.

(Voir planche Ire le dessin de l'instrument, de grandeur naturelle.)

---

1. La ligne CF représente le rayon de l'arc FD;

DE	—	le sinus;
EC	—	le cosinus;
EF	—	le sinus verse;
FG	—	la tangente;
CG	—	la sécante.

2. Au fur et à mesure que l'alidade HI redescend vers CF, la grandeur de l'arc diminue et conséquemment les sinus, sinus verses, tangentes et sécantes; les cosinus au contraire augmentent.

3. Le vernier LJ sert à mesurer sur l'arc A*t*, la grandeur des arcs compris entre 0° et 45°; il est divisé de manière à donner les angles à une minute près.

Afin de ne pas gêner le mouvement de la règle-sinus DK, ce vernier a été mis sur le côté supérieur de l'alidade HI. Cela a nécessité l'addition de l'oreille NJO qui comprend les divisions nécessaires pour que le vernier puisse fonctionner utilement jusqu'à 45°. La position obligée de la ligne de foi du vernier en dehors de l'axe de l'alidade d'une quantité D*t*, a aussi nécessité de faire partir la division de l'arc du point A et non de F, c'est-à-dire à une distance FA=D*t*.

4. On a la corde d'un arc en faisant tourner la règle-sinus jusqu'à ce que le crin *fg* vienne se placer sur le point F. (*Voir ce qui est dit n° 9, deuxième alinéa.*)

5. Les divisions numérotées 0. à 0,07 sur la tête

de la règle-sinus ont dû être mises sur cette partie saillante de la règle ; la position du centre D empêchait qu'elles fussent placées dans la même direction que les autres divisions de cette règle.

6. Les lignes parallèles tracées dans la figure *fl*AMK, perpendiculairement au rayon servent à mettre la règle-sinus dans une position constamment perpendiculaire à ce rayon. Le crin *fg* adapté à cette règle et qui correspond au centre D, permet de mieux suivre la direction de ces lignes qu'avec le biseau de la règle ; c'est pour ce même motif qu'un semblable crin a été mis à l'alidade.

7. Les évidements *no*, *ds*, pratiqués entre les crins et les biseaux de la règle-sinus et de l'alidade ont été ouverts plus larges que les divisions du rayon et de la tangente ; cette disposition a été observée afin de laisser apercevoir toute l'étendue d'une division et de permettre ainsi d'apprécier à l'œil, sans subdivision ni curseur, les parties de division comprises entre le crin et la division précédente.

Mais ces évidements ont nécessité le report sur les biseaux *mx*, *hi*, des divisions de l'alidade et de la règle-sinus qui, sans cette disposition, auraient été placées sur la ligne des crins; cela a en outre nécessité de mener les lignes CF′ F′G′ et d'établir le disque *z p q* dont les observations suivantes démontreront l'utilité.

8. La ligne G′*s* qui correspond d'ailleurs au centre C et qui a été divisée pour donner la valeur des sécantes, n'a pas pour tangente la ligne FG, perpendiculaire à CF ; en effet lorsque la ligne *r*C, sur laquelle est le crin *rd* , est superposée sur CF, G′*s* couvre CF′, et le point *s* éloigné du centre D à cause de la partie De

de la règle-sinus qui empêche d'évider l'alidade de D en *s* tombe en F′ ; or, la perpendiculaire F′G′, élevée en ce point représente la tangente pour la ligne sécante CG′; c'est donc l'intersection de ces deux lignes qui détermine la longueur des sécantes et non l'intersection de la ligne C*r* avec la tangente FG.

9. Les divisions tracées sur le biseau de la règle-sinus perpendiculairement au crin, donnent, comme si elles étaient faites sur le crin même, la véritable grandeur des sinus. Cela est évident, car la position que doit tenir cette règle fonctionnant comme sinus, étant toujours perpendiculaire au rayon, il en résulte que ces divisions sont constamment aussi parallèles au rayon.

Mais lorsqu'on veut avoir avec cette règle la corde d'un arc, on amène le crin (*voir n° 4*) sur l'extrémité F de cet arc : alors le biseau de la règle reste écarté de ce point de la distance *no*. On ne peut donc trouver exactement sur les divisions qui y sont tracées celle qui correspond perpendiculairement au point F que par un renvoi de perpendiculaire. Il s'obtient en amenant sous le crin la ligne *pq* du disque mouvant *zpq ;* dans cette position la ligne *z*E perpendiculaire à *pq* indique à quel point du biseau de la règle-sinus correspond le point F.

DE L'USAGE DU TRIGONOMÈTRE.

—

10. Le trigonomètre a pour avantage de déterminer sans peine, pour ceux qui veulent apprendre la trigonométrie, la position, la valeur et les relations qu'ont entre elles les lignes trigonométriques. Le moyen qu'il donne de faire fonctionner ces lignes met en quelque

sorte la trigonométrie en action et la rend plus palpable aux commençants.

11. Lorsqu'on fait des calculs logarithmiques, les résultats qui donnent la grandeur des lignes trigonométriques restent souvent sans contrôle, de là des erreurs. L'instrument peut servir de contrôle.

12. Cet instrument ne peut donner, on le conçoit, des résultats aussi précis que ceux qu'on obtient par le calcul ; toutefois construit en cuivre avec soin, il ne doit pas, malgré sa petite dimension qui en fait un simple instrument de bureau, donner une erreur de plus de 1/500ᵉ; résultat suffisant dans beaucoup de cas.

Mais si, par exemple, l'on voulait s'en servir dans une classe comme instrument démonstrateur et d'une grande précision, on pourrait lui donner un rayon de 50 centimètres au lieu de 20. Dans ce cas, on le placerait horizontalement sur un pied, comme un graphomètre, et on pourrait faire mouvoir l'alidade au moyen d'un arc d'engrenage *ab*, ainsi que l'indique la figure 1re, *planche II*.

13. Le trigonomètre donne la valeur des sinus, cosinus, sinus verses, tangentes, sécantes, cordes et flèches ; il ne donne pas les cotangentes ni les cosécantes des arcs complémentaires plus grands que 45°; mais, le rayon étant pris pour l'unité, on les obtient par les simples formules. (*Fig.* 2.)

$$\textit{Cotang.} = \frac{\text{Ray.}^2}{\text{Tang.}}\ (\text{A})\ ;\ \textit{cosécante} = \frac{\text{Sécante}}{\text{Tangente}}\ (\text{B})\ \text{ou} = \frac{\text{Ray.}^2}{\text{Sinus.}}$$

14. Les cordes des arcs au-dessous de 10° diffèrent trop peu de l'arc pour pouvoir les mesurer sur l'instrument avec exactitude ; mais on sait que la corde

d'un arc = 2 sinus $\frac{1}{2}$ arc ; ainsi *ad*, (fig. 3), = 2 *od*, et *od* est le sinus du demi-arc *bd* ; il vaut donc mieux déterminer la grandeur de ces cordes en prenant le sinus du demi-arc et doublant ce sinus. Pour ces petits arcs et pour de faibles rayons on peut d'ailleurs, sans erreur grave, donner aux cordes la grandeur des arcs, (on la trouve exprimée sur l'instrument) ; en effet, la corde d'un arc de 5° et d'un rayon de 100 mètres, n'est que de sept millimètres moins grande que l'arc.

15. Les cordes des arcs compris entre 45° et 90° seront aussi déterminées en doublant le sinus de la moitié de ces arcs : mais pour les arcs de plus de 90°, les sinus de leur moitié ne se trouvant pas sur l'instrument, on aura leurs cordes en doublant le sinus du complément du demi-arc ; ainsi la corde d'un arc de 120° = 2 cosinus 30°. (D. *Fig*. 3.)

16. La flèche d'un arc égale le sinus verse du demi-arc ; *bo* (*Fig*. 3) flèche de l'arc *abd*, est aussi le sinus verse du demi-arc *bd*.

17. L'instrument ne donne les sinus verses que jusqu'à 45°, mais comme le sinus verse d'un arc égale le rayon moins le sinus de l'arc complémentaire, on obtient facilement les sinus verses des arcs plus grands que 45° ; ainsi le sinus verse d'un arc de 75° = *ray*. — *sin*. 15° (*Fig*. 4.)

18. Les valeurs des arcs depuis 1° jusqu'à 60° sont cotées sur l'instrument de degré en degré, autour de l'arc AJ ; celles des arcs moins grands que 1° sont indiquées dans l'espace laissé entre l'arc et la tangente. Il résulte de cette disposition qu'on peut avoir les valeurs des arcs de toutes grandeurs ; ainsi la valeur d'un

arc de 112° 18′ = 2 arcs de 56° + 2 arcs de 0°, 09′ = 1,9600 ; un arc de 80° = 2 arcs de 40° ; un arc de 75° = la somme des arcs de 50° et de 25°, etc.

La position donnée à l'alidade et au vernier sur le dessin, *planche I*, ayant empêché d'écrire sur ce dessin les grandeurs des arcs compris entre 36° et 60°, elles sont reportées dans le petit tableau mis à droite de l'instrument.

Le trop de rapprochement de l'arc et de la tangente a aussi empêché d'écrire les grandeurs des arcs de 1°, 2°, 3°, 4° et 5° ; mais il suffira de se rappeler qu'elles sont respectivement le dixième de celles de 10°, 20°, 30°, 40° et 50°.

Observation essentielle.— *Tous les nombres indiqués sur l'instrument ont pour base le rayon égale l'*unité.

19. J'ai dit, n° 11, que l'instrument pouvait servir à contrôler les résultats logarithmiques sujets à des erreurs souvent répétées, et qui proviennent d'une mauvaise lecture des nombres ou d'une fausse application d'un logarithme de la table des lignes trigonométriques à un logarithme de la table des nombres, et réciproquement : deux exemples feront apprécier ce que j'ai avancé.

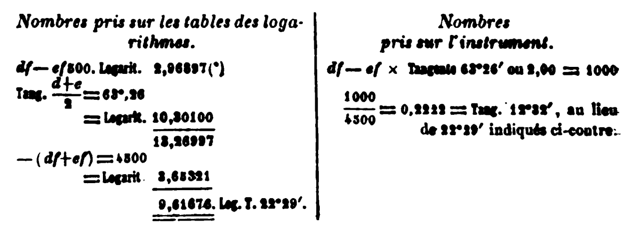
20. (1er Cas). On veut avoir le côté *ab* du triangle *abc* (*Fig.* 5), dont le côté *bc* et les deux angles adjacents sont connus.

On a la formule *sin. a : sin. c :: bc : ab.*

Nombres pris sur les tables des logarithmes.	*Nombres pris sur l'instrument.*
Sinus *c*. 8,90311 *lu, au lieu de* 9,90311.	Sinus *c* = 0,8000 × *bc* = 1600.
Côté *bc*. 3,30103	$\frac{1600}{Sin.\ a = 0,7757}$ = 2063,00, au lieu de 206,30 indiqués ci-contre.
12,20414	
Sin. a. 9,88968	
2,31446 = 206,30 = *ab*	

21. (2ᵉ Cas). On demande la tangente de la demi-différence des angles inconnus dans le triangle, fig. 6, dont on connaît deux côtés, df, ef et l'angle f compris entre ces côtés.

Formule $df + ef : df - ef ::$ tang. demi-somme des angles de : tang. de la demi-différence de ces angles.



Nombres pris sur les tables des logarithmes.	*Nombres pris sur l'instrument.*
$df - ef$ 500. Logarit. 2,96897(*)	$df - ef$ × Tangente 63°26′ ou 2,00 = 1000
Tang. $\frac{d+e}{2}$ = 63°,26	$\frac{1000}{4500}$ = 0,2222 = Tang. 12°32′, au lieu de 22°29′ indiqués ci-contre.
= Logarit. 10,30100	
13,26997	
− ($df + ef$) = 4500	
= Logarit. 3,65321	
9,61676. Log. T. 22°29′.	

Les praticiens savent combien les erreurs que je viens de signaler sont fréquentes, surtout quand la même personne s'occupe à la fois des opérations du calcul et de la recherche des logarithmes sur les tables, et il est inutile de répéter que, par leur nature, les erreurs des résultats logarithmiques sont difficiles à reconnaître.

22. On a souvent besoin d'avoir les autres côtés et les angles d'un triangle rectangle dont on ne connaît que deux côtés ou l'angle aigu et un côté ; or, on obtient facilement cette solution avec l'instrument.

Si, maintenant, nous démontrons que la résolution des triangles rectilignes obliquangles peut avoir lieu au moyen de leur décomposition en triangles rectangles, nous arrivons à dire que *tout triangle rectiligne peut être résolu au moyen de l'instrument.*

(*) Lu ou écrit par transposition de chiffres au lieu de 2,68997.

Nous allons faire cette démonstration par une méthode facile et qui pourra être employée, *qu'on se serve ou non du trigonomètre.*

DE LA RÉSOLUTION DES TRIANGLES RECTILIGNES OBLIQUANGLES AU MOYEN DE LEUR DÉCOMPOSITION EN TRIANGLES RECTANGLES.

23. Notre méthode consiste, selon le cas, soit à décomposer un triangle obliquangle en deux triangles rectangles par une perpendiculaire menée du sommet d'un des angles sur le côté opposé, soit à abaisser du sommet d'un angle aigu sur le prolongement du côté opposé à cet angle, une perpendiculaire à ce côté.

On n'a plus ainsi que des triangles rectangles à résoudre, et il en résulte deux avantages importants :

1° Les seules formules trigonométriques à employer sont les deux suivantes :

Rayon : Tang. d'un des angles aigus :: côté adjacent à cet angle : côté opposé ;

Rayon : Sinus d'un des angles aigus :: hypothénuse : côté opposé à cet angle.

Ces formules, à cause de rayon $= 1$, donnent (*fig.* 6 *bis*) $BC = \text{tang. } A \times AB$; $BC = \text{sinus } A \times AC$; $\text{tang. } A = \frac{BC}{AB}$; $\text{sin. } A = \frac{BC}{AC}$.

2° Les triangles devenus ainsi rectangles, *les surfaces s'obtiennent par le simple produit de la base par la demi-hauteur.*

Cette méthode devra surtout être utile à ceux qui s'occupent du levé des plans et du calcul des surfaces, notamment aux arpenteurs-géomètres et aux employés des services voyers et forestiers. Nous allons en faire

l'application aux quatre cas qui peuvent se présenter dans la résolution des triangles.

24. *Triangle ACB, fig.* 7. On connaît le côté CB et les angles adjacents, on veut avoir le côté AB.

On transforme ce triangle en un triangle rectangle ADB, et on a BD = sinus BCD $\times$ BC = 416.56 ; AB = $\frac{\text{DB}}{\text{sin. A}}$ = 744.92.

On pourrait aussi diviser ce triangle en deux triangles rectangles AEC, CEB, et opérer comme ci-après, *fig.* 9.

25. *Triangle ABC, fig.* 8. On connaît les côtés AC, CB et l'angle A opposé à l'un de ces côtés, on demande les autres angles.

Si on transforme ce triangle en un triangle rectangle ADC, on a CD = sin. A $\times$ AC = 281.06 ; sin. CBD = BC $\times$ CD = sin. 69° 32′ ; or, angle ABC = 180° — 69° 32′ = 110° 28′. On sait que le troisième angle = 180° — les deux autres.

26. *Triangle ACD, fig.* 9. On connaît les côtés AC, CD et l'angle C compris entre ces côtés, on veut avoir le troisième côté AD et les autres angles.

On abaisse de l'angle A sur CD la perpendiculaire AB qui divise ce triangle en deux triangles rectangles, et on a :

Angle CAB complément de C = 20° 25′ ;

AB = sin. C $\times$ AC = 770.38 ;

CB = sin. CAB $\times$ AC = 286.88 ;

BD = CD — CB = 595.42 ;

Tang. DAB = $\frac{\text{BD}}{\text{AB}}$ = Tang. 37° 42′

$AD = \frac{BD}{\sin. DAB} = 973.94$; angle $ADC = 90° - 37° 42' = 52° 18'$.

27. *Triangle ADB, fig.* 10. On connait les trois côtés, on veut avoir les angles.

Comme au triangle précédent, on abaisse de l'angle A sur BD la perpendiculaire AC, on a :

Cosin. $B = \frac{AB^2 + BD^2 - AD^2}{2AB \times BD} = \cos. 67° 30'$, d'où angle complémentaire $BAC = 22° 30'$;

$AC = AB \times \sin. B = 369.52$;

Sin. $D = \frac{AC}{AD} = \sin. 47° 38'$, d'où angle $CAD = 42° 22'$.

Ces données générales établies, nous ferons des applications directes ou indirectes de l'instrument et de la méthode à divers cas choisis.

28. Pour obtenir la surface d'un polygone dans lequel on n'a pu entrer, mais dont on a mesuré les angles et les côtés du périmètre, on procède ordinairement par la décomposition de ce polygone en autant de triangles qu'il a de côtés moins deux ; puis on résout ces triangles un à un et on en cherche la surface; cela oblige à l'emploi de diverses formules et à de longs calculs. La décomposition du polygone en triangles et trapèzes rectangles indiquée par quelques auteurs, et qui est une application indirecte de notre méthode, simplifie beaucoup l'opération : un spécimen en fera juger.

29. *Polygone, fig.* 11. — Les côtés et les angles du périmètre ont été mesurés. On demande la décomposition de ce polygone en figures rectangulaires qui permettent d'en obtenir facilement la surface.

Pour cela on prend l'un des côtés du polygone, AF par exemple, pour base d'opération, puis on abaisse de chacun des angles B, C, D, E, des perpendiculaires à ce côté. On mène ensuite des parallèles au côté AF, telles que B*h*, *i*D, KE, qui déterminent avec ces perpendiculaires et les côtés du polygone des triangles rectangles; cela expliqué, on opère comme il suit :

On doit d'abord s'assurer que la somme des angles du polygone contient autant de fois deux angles droits qu'il y a de côtés moins deux.

***Triangle BgA.* Angle BA*g* supplément de BAF = 62°; son complément *g*BA = 28°;**

Côté B*g* = sin. BA*g* × BA = 22° 07';

Côté *g*A = sin. *g*BA × BA = 11.74.

***Triangle BhC.* Angle CB*h* = CB*g* — 90° = 35° 30'; son complément BC*h* = 54° 30';**

Côté B*h* = sin. BC*h*B × C = 18.40;

Côté C*h* = sin. CB*h* × BC = 13.12.

***Triangle CiD.* Angle DC*i* = BCD — BC*h* = 40° 30'; son complément CD*i* = 49° 30';**

Côté C*i* = sin. CD*i* × CD = 10.87;

Côté *i*D = sin. DC*i* × CD = 9.28.

***Triangle DKE.* Angle EDK = 360° — (CDE + CD*i* + *i*D*m*) = 61° 45'; son complément DEK = 28° 15'. Ce dernier angle = aussi DEF — l'angle droit KEF.**

Côté KE = sin. EDK × DE = 14°06';

Côté DEK = sin. DEK × DE = 7.55;

Le côté EF est perpendiculaire à AF.

Vérification des angles et des côtés.

***Angles.* — Si l'angle DEK, complément de EDK, trouvé de 28° 15', n'égalait pas DEF — KEF, c'est qu'une erreur se serait glissée dans les calculs. Cette**

égalité est la preuve des angles ; on doit donc, si elle n'existe pas, recommencer les calculs.

Côtés. — Il faut aussi : 1° que $Ch + Bg = Ci + DK + EF$; 2° que $Bh + iD + KE = gA + AF$.

30. Ce système de *trigonométrie rectangulaire* peut aussi s'appliquer au prolongement d'une ligne au-delà d'un obstacle. L'extrait suivant du cahier de diverses questions sur le levé des plans et la construction des routes, traitées par nous en 1850, donne cette application à deux cas :

Prolongement d'une ligne au-delà d'un obstacle.

31. Plusieurs procédés sont indiqués et employés, selon le cas, par les opérateurs ; mais le procédé suivant nous a paru, par sa simplicité, devoir être spécialement signalé. Nous l'appliquerons pour exemple à deux cas : 1° à la percée d'une forêt qu'on ne pourrait pas faire layer au moment de l'opération, soit parce que le tracé à faire n'est encore qu'un projet dont la réalisation est incertaine, soit parce que le refus des propriétaires ou d'autres obstacles empêchent le layage ; 2° et au tracé dans une ville, d'un prolongement de rue au-delà de constructions qui empêchent ou rendent d'une difficulté extrême l'établissement de l'axe de prolongement.

1er Cas. (*Fig.* 12.) — *Prolongement au-delà d'une forêt.* On veut prolonger au-delà de la forêt la ligne AB, et le passage à travers cette forêt le plus rapproché de la ligne, est le chemin ABCDH ; on opérera ainsi qu'il suit :

On mesurera les lignes BC, CD et les angles B, C, D,

puis on supposera le prolongement établi et des perpendiculaires abaissées des points C, D, sur la ligne de prolongement; la figure B, C, D, E, se trouvera ainsi décomposée en deux triangles rectangles et un trapèze. Dans le triangle BC*d*, on connaît l'angle B supplément de celui ABC et l'hypothénuse BC, ce qui permet d'avoir le côté C*d*; — Décomposant le trapèze C*de*D en un rectangle C*def* et en un triangle C*f*D, on connaît dans ce triangle l'hypothénuse CD mesurée et l'angle C; cet angle = BCD — (BC*d* + l'angle droit *d*C*f*). Il s'agit maintenant de déterminer l'hypothénuse DE et l'angle E du triangle D*e*E : le côté D*e* = D*f* + *fe* de même grandeur que C*d*; l'angle D = CDE — CD*f*; or, ces deux connus feront trouver l'hypothénuse et l'angle cherchés. On mesurera donc sur le terrain la ligne DE et au point E l'angle DEG, supplément de DE*e* : la direction EG sera dans le prolongement demandé.

Calculs de l'opération.

Triangle Bdc. Angle CB*d* supplément de ABC = 54°30', son complément BC*d* = 35°30'; Côté C*d* = $\frac{\text{sin. B} \times \text{BC}}{\textit{Rayon.}}$ = 87,92.	Log. Sinus B (54°30') = 9,91069 + Log. BC (108.) = 2,03342 1,94411 = 87m92.
Triangle CfD. Angle C = 158° — (BC*d* + l'angle droit *df*) = 32°30'; Son complément D = 57°30'; Côté *Df* = $\frac{\text{Sin. C} \times \text{CD}}{\textit{Rayon.}}$ = 117.13.	Log. Sin. C (32°30') = 9,73022 + Log. CD (218m) = 2,33846 2,06868 = 117m13.
Triangle DeE. Angle D = 122°50' — CDF = 65°20; son complément E = 24°40'; Côté DE = D*f* + *cd* = 205m05; On a DE = $\frac{\text{D}e}{\text{sin.E.}}$ = 491m32.	Log. D*e* (205m05) = 2,31186 — L. Sin. E (24°40') = 0,62049 2,69137 = 491m32.

L'angle DEG supplément de DE*e* qui doit déterminer le prolongement = 155° 20'.

2ᵉ Cas. — *Prolongement d'une rue au-delà d'un ilot de maisons.*

32. Ce cas est exactement le même que le précédent. (fig. 13.)

On veut prolonger en EG la rue AB, et des constructions empêchent actuellement l'ouverture de B en E, et même de tracer dans cette partie l'axe de la nouvelle rue; mais on peut aller de B à E par les rues BC, CD, DI. — Comme dans l'exemple précédent, on mesurera d'abord les lignes BC, CD, et les angles B,C,D; puis, après les calculs faits, la ligne DE et l'angle DEG qui doit donner le prolongement.

Une opération de cette nature a besoin d'une grande précision ; on ne saurait conséquemment trop s'assurer de son exactitude. Si donc, comme le représente la figure 13, on peut aussi aller du point B au point E par des rues peu éloignées et opposées aux premières, comme celles BF, FH, HI, qui déterminent avec celles-ci un polygone, on fera bien alors de mesurer, pour la vérification des angles et des lignes, les angles ABF, BFH, FHI, HID, qui complètent ceux du polygone et les lignes BF, FH, HI, IE.

Dans les deux cas ci-dessus on pourra aussi s'assurer de l'exactitude des angles, en vérifiant si l'angle que fait la ligne méridienne avec le prolongement EG, est le même que l'angle azimutal mesuré sur la ligne AB.

---

33. On veut avoir dans le secteur CAFD, fig. 14, la grandeur de la perpendiculaire BC; on connaît le rayon et la corde ainsi que l'angle C.

Le triangle ACD est par construction isocèle, con-

séquemment chacun des angles A,D, $= \frac{180° - 80°}{2}$ $= 50°$.

On sait que tang. $a = \frac{\text{sin. } a}{\text{cosin. } a}$; or, si dans le triangle ABC, on considère AB comme un rayon, BC sera une tangente, et on trouve sur l'instrument 1.1917 pour *tang.* 50°. Ce nombre multiplié par AB donne 264.27 pour la perpendiculaire BC. On a aussi cette perpendiculaire $= \frac{\text{Séc. ACB}}{\text{AC.}}$

34. La grandeur des arcs que j'appellerai *a*, étant indiquée sur l'instrument, on obtient celle des arcs d'un rayon quelconque, en multipliant *a* par ce rayon; ainsi un arc de 40° dont le rayon est 345 = 0,6981 × 345 ou 240.84.

35. La surface d'un secteur dont l'angle est connu s'obtient par la formule $S = \frac{\text{Ray.}^2 \times a}{2}$; ainsi la surface du secteur CAF dont l'angle est de 40° et qui a 345 pour rayon $= 345^2 \times \frac{0.6981}{2} = 41545.67$; celle du secteur CAFD, dont l'angle est de 80°, = 41545. 67 × 2 = 83091.34.

36. La surface du segment égale celle du secteur moins le triangle formé par la corde et les deux rayons. Lorsque la flèche FB est connue, on a la perpendiculaire BC = *ray.* — *flèche*; et, nous l'avons déjà dit, la flèche est égale au sinus verse de $\frac{C}{2}$. Dans l'exemple ci-dessus, FB = *sin. verse* 40° × 345 = 80.73; on a donc BC = 345 — 80.73 = 264.27, et la surface du segment = 83091, 34 — $\left(443.53 \times \frac{264.27}{2}\right)$ = 24489.94.

37. Divers procédés sont employés dans le tracé des routes pour raccorder les lignes droites par des courbes. On emploie notamment ceux des sinus verses et des ordonnées ; l'instrument facilite l'un et l'autre. Supposons que les lignes à raccorder soient AB, BD, fig. 15, que l'angle B $= 60°$ et que les points de tangence soient E,F ; on veut déterminer les points *i*,K,G, de la demi-courbe EG qui la divisent en trois parties *égales*.

L'arc EG égalant 80°, l'arc E*i*, qui en est le tiers, égale 20°, et celui EK 40°. Si on prend successivement ces angles sur l'instrument, on a les sinus verses égaux aux lignes *ki*, *jk*, LG, perpendiculaires à la tangente AB. Les sinus de ces angles correspondent aussi respectivemeut sur la tangente, aux distances E*h*, *hi*, *jl*.

38. L'éloignement des tangentes et aussi les obstacles qui peuvent se présenter entre elles et le passage de la courbe, rendent parfois difficile le mesurage de certains sinus verses ; dans ce cas, et si pour avoir plus de précision dans le tracé, on veut multiplier les points de passage de la courbe, on mène des cordes qui relient entre elles les extrémités des sinus verses que l'on a mesurés, et on élève sur ces cordes autant d'ordonnées qu'on veut avoir de points. Dans la figure 13, les extremités G*o* des sinus verses G*m*, *on*, sont reliées par la corde G*o*, et l'arc G*to* de 30° a été divisé en six parties *égales* par les ordonnées *pq*, *rs*, *tu*, *vx*, *yz*.

Ces ordonnées sont faciles à déterminer, et tout d'abord il est important de remarquer : 1° que les ordonnées d'une demi-corde sont les mêmes pour l'autre demi-corde ; 2° que pour simplifier l'opération, il convient de partager en *arcs égaux* la courbe à tracer ; de cette manière les ordonnées obtenues pour une

demi-corde servent *pour tout le surplus du tracé de la courbe.* Cela expliqué, cherchons les ordonnées de la demi-corde G*u*.

39. Nous venons de dire tout à l'heure que la flèche d'un arc était égale au sinus verse du demi-arc ; nous ajouterons qu'une ordonnée égale le cosinus de l'arc compris entre elle et la flèche, moins la partie du rayon interceptée entre la corde et le centre du cercle. Or la flèche *tu* de l'arc G*to* de 30° = sinus verse 15° = 0,0341, reste pour *u*C (le rayon étant 1), 0,9659.

L'ordonnée *rs* = cosinus de l'arc *rt* de 5° — *u*C = 0,9962 — 0,9659 = 0,0303.

L'ordonnée *pq* = cosin. de l'arc *pt* de 10° — *u*C = 0,9848 — 0,9659 = 0,0189.

40. Les abscisses *us*, *sq*, *q*G, égalent respectivement les sinus des arcs de 5°, 10°, 15°. (*Voir l'instrument ou les tables des lignes trigonométriques.*)

Il est inutile de rappeler que les longueurs à déterminer sur le terrain égalent celles ci-dessus indiquées multipliées par le rayon de la courbe à tracer.

41. Nous ajouterons, en terminant cette question, que la bissextrice BG, souvent nécessaire à connaître, est donnée par la ligne sécante de l'instrument.

42. Les questions traitées dans les nos 33 à 41 peuvent aussi s'appliquer aux voûtes. En effet, le tracé *par points* de la courbe sur une épure, la recherche du développement de l'arc et de la surface de section des voûtes, notamment de celles surbaissées ou en anse de panier, peuvent facilement se déterminer au moyen des procédés qui viennent d'être indiqués.

43. La pente par mètre dont on a souvent besoin de

connaître l'angle d'inclinaison, n'est autre chose que la quantité dont la tangente de cet angle s'élève au-dessus du rayon. Ce principe nous a servi à établir un niveau de pente d'une grande simplicité. Le trigonomètre donne ces angles immédiatement. Nous allons en indiquer quelques-uns :

TANGENTES ou pentes par mètre.	ANGLES correspondants.	TANGENTES ou pentes par mètre.	ANGLES correspondants.	TANGENTES ou pentes par mètre.	ANGLES correspondants.	TANGENTES ou pentes par mètre.	ANGLES correspondants.
m.	° ′	m.	° ′	m.	° ′	m.	° ′
0,01	03,4	0,05	2,52	0,09	5,09	0,25	14,02
0,02	1,09	0,06	3,26	0,10	5,43	0,50	26,34
0,03	1,43	0,07	4,00	0,15	8,32	0,75	36,52
0,04	2,17	0,08	4,34	0,20	11,19	1,00	45,00

J'aurais pu appliquer l'usage du trigonomètre et de la méthode de résolution des triangles à divers autres cas; mais les exemples que je viens de donner m'ont paru suffire pour faire apprécier les résultats qu'on en obtient et les applications qu'on peut en faire.

Je terminerai donc ici ce mémoire par le résumé suivant :

1° *Le trigonomètre doit initier promptement les commençants à la trigonométrie et à ses usages pratiques ;*

2° *Il donne une appréciation de la grandeur des lignes trigonométriques, suffisante dans beaucoup de cas ;*

3° *Il peut servir dans les opérations trigonométriques à contrôler les résultats obtenus par des calculs logarithmiques ;*

4° *La méthode de résolution des triangles permet de*

résoudre tous les triangles obliquangles avec les seules formules du triangle rectangle;

5° *Les personnes qui ne font pas un usage habituel des formules trigonométriques, ou qui ne sont pas suffisamment initiées à ces formules et à l'emploi des logarithmes, peuvent, seulement avec l'instrument et la méthode, résoudre tous les triangles obliquangles; elles le peuvent également avec la méthode et des tables des lignes trigonométriques en nombres naturels* (1).

Châlons-sur-Marne, 2 décembre 1851.

(1) Table des sinus, cosinus, tangentes et cotangentes naturels, de minute en minute, le rayon du cercle étant 1,0000000; par Richard, chez CARILIAN-GOEURY et V. DALMONT, libraires, quai des Augustins, à Paris. Prix : 1 franc 50 centimes.

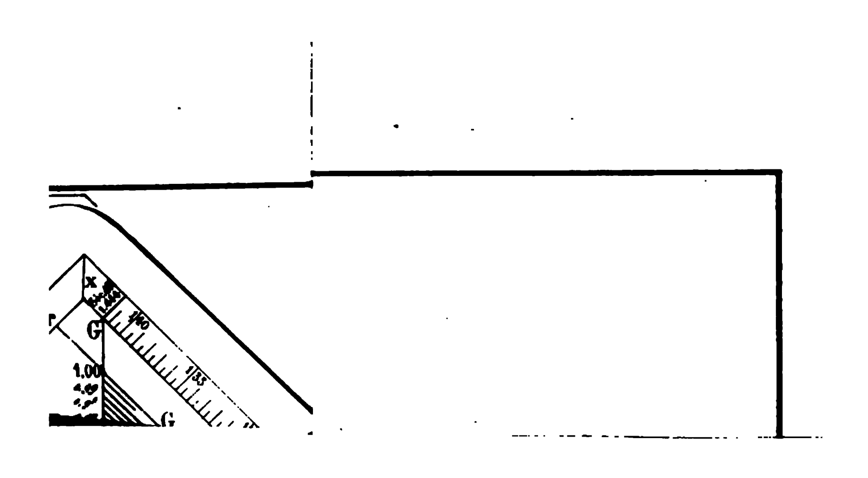

x
G
1/40
1/35
1.00
G





Fig. 5.

Fig. 6.

Fig. 9.

Fig. 10.

Fig. 11.

Fig. 15.

RAPPORT

SUR L'INSTRUMENT DE M. SAVY,

APPELÉ

TRIGONOMÈTRE

ET

SUR UNE MÉTHODE

AYANT POUR BUT DE RAMENER LA RÉSOLUTION DES TRIANGLES RECTILIGNES OBLIQUANGLES A LA RÉSOLUTION DES TRIANGLES RECTANGLES.

COMMISSION :

MM. Le Brun, Marson ; Debacq, *rapporteur*.

Messieurs,

Quand on veut mesurer de grandes distances, en arpentage, en géodésie, en astronomie, on fait en sorte que la distance à mesurer soit l'un des côtés d'un triangle dont trois des six éléments, les trois angles et les trois côtés soient connus, en ajoutant la condition que l'un au moins des trois éléments connus soit un côté. Pour arriver à la connaissance de la distance à mesurer, on peut employer le tracé graphique ou le calcul.

Employez-vous le tracé graphique? vous faites sur le papier, en petit, le triangle tel qu'il existe en grand dans l'espace. Vous mesurez le côté qui représente la distance à déterminer, et multipliant le nombre de millimètres et fraction de millimètre de ce petit côté par 100, 1000, 10000, ou un multiplicateur plus grand,

selon le rapport des triangles de l'espace et du papier, vous obtenez le nombre cherché.

Mais si vous employez le calcul, vous ne vous servez pas de ce petit triangle. Vous passez directement des nombres qui représentent les éléments connus aux nombres qui représentent ceux que vous cherchez. Les formules qui donnent le moyen de résoudre les triangles dans tous les cas où on connaît un nombre suffisant d'éléments sont données par la trigonométrie.

Le premier procédé n'a pas une aussi grande rigueur que la trigonométrie. Il est difficile d'évaluer exactement de petites lignes, et l'erreur devient 1000, 10000, 100000 fois plus forte, quand, pour obtenir la longueur à mesurer dans l'espace, on multiplie par l'un de ces nombres la petite distance mesurée sur le papier.

Le second procédé est donc le seul employé pour l'évaluation des grandes distances, surtout quand on doit obtenir l'exactitude la plus rigoureuse.

Si, dans les questions pratiques, il est de toute nécessité d'approcher le plus possible de la vérité; s'il faut, dans l'impossibilité où est l'homme de rien faire qui soit parfait, connaître une limite très approchée de l'erreur commise, et s'assurer que l'erreur est très faible, il est très important aussi d'adopter le procédé le plus expéditif. Dans un calcul, une méthode qui fait gagner une minute, une fraction de minute, doit être adoptée avec empressement. L'emploi des formules est si fréquent, que le praticien sent tout l'avantage d'un si court espace de temps heureusement ménagé. Les logarithmes, cette magnifique découverte de Néper, qui changent les multiplications et les divisions en additions et soustractions, les élévations de puissances et les ex-

tractions de racines en multiplications et divisions est une des admirables acquisitions que fit l'arithmétique dans le XVIIe siècle. S'ils ne sont pas continuellement employés, c'est qu'une addition ou une soustraction interposée dans un long calcul suffit pour empêcher l'emploi de cette méthode.

Toutes les formules de trigonométrie ont été rendues calculables par logarithmes.

Avant l'invention de Néper, on avait aussi les deux méthodes. Pour le calcul, on avait des tables des lignes trigonométriques, au lieu de celles de leurs logarithmes dont on fait usage maintenant. On faisait directement les multiplications et les divisions, les élévations de puissances et les extractions de racines. Ces anciennes tables existent encore; on peut donc aujourd'hui procéder de trois manières différentes.

Cela dit, nous comprendrons facilement la pensée qui a dirigé notre collègue, M. Savy, dans l'exécution d'un instrument appelé *trigonomètre*, que l'auteur vous a présenté, et que vous avez renvoyé à l'examen d'une commission.

Cet instrument présente la figure à l'aide de laquelle on fait connaître au commencement de la trigonométrie les sinus, cosinus, tangentes, etc., lignes droites qui servent à établir les relations entre les côtés et les angles d'un triangle. Il n'a pas pour but seulement de faire voir comment croissent et décroissent les lignes avec les angles , mais surtout de déterminer exactement les grandeurs de ces droites. Une alidade mobile munie d'un crin indicateur, des droites tracées avec le plus grand soin permettent d'évaluer ces lignes avec une approximation remarquable.

Notre collègue a eu surtout en vue l'usage avantageux qu'on pourra en faire dans les maisons d'éducation et dans les bureaux des services voyers et des arpenteurs géomètres. Les distances à évaluer n'y sont jamais de grande étendue. Le trigonomètre est appelé à remplacer la méthode du calcul sans l'emploi des logarithmes. Il donne une approximation moins grande, mais aussi les calculs sont moins longs. Au point de vue de l'exactitude, il doit être préféré à la méthode du tracé graphique, parce que la figure dont on se sert est un peu plus grande que celle qu'on ferait sur le papier, et qu'étant faite une fois pour toutes, le fabricant a dû donner un très grand soin à son exécution.

M. Savy constate par sa propre expérience que l'usage des tables des logarithmes porte à faire des erreurs; il pense que le trigonomètre où on lit toujours à la même page, et un seul nombre sur la même ligne, permettra, sans exiger plus de soin de la part de l'opérateur, de se tromper moins souvent. M. Savy admet aussi que l'emploi de son instrument économise le temps. L'expérience fréquemment répétée peut seule décider la question. En effet, qui de vous, Messieurs, ayant à employer les différentes formules données par les mathématiques, n'a pas été étonné de constater, après quelque temps, combien l'une de ces formules qu'on lui présentait comme avantageuse, mais qu'il était disposé à rejeter tout d'abord, était bien préférable à celle qu'elle devait remplacer. Ainsi, la règle à calcul, dont beaucoup de personnes sont peu portées à se servir, est un instrument très avantageux, d'après l'avis de ceux qui en ont pris l'habitude. Votre commission a donc

cru ne devoir pas se prononcer sur cette question. Cependant elle est portée à admettre que certains problèmes résolus par le trigonomètre devront entraîner plus de longueur ; que d'autres, ceux, par exemple, où il faut obtenir le sinus verse, se traiteront plus rapidement. L'instrument ne devra être employé que lorsqu'il ne faudra pas une exactitude trop rigoureuse. Telle est d'ailleurs l'opinion de M. Savy. Il ne devra pas remplacer absolument, mais seulement dans certains cas, les méthodes usitées aujourd'hui. M. Savy propose, en outre, de l'employer comme moyen de vérification.

La question d'économie, qui doit être traitée toutes les fois qu'il faut en venir à la pratique, n'a pas échappé à l'auteur. Notre collègue a pensé qu'il devait, à cause de l'élévation du prix, différer de faire construire en métal le trigonomètre dont il vous a présenté un modèle en bois d'une exécution déjà remarquable. Le trigonomètre, telle a été dès ce moment la pensée de M. Savy, peut recevoir une autre application utile. Gravé ou lithographié sur papier, collé sur carton, muni d'une alidade en bois ou en carton, il pourrait être mis entre les mains des élèves de nos écoles, qui s'exerceraient avec cet instrument, peu parfait, à résoudre des triangles. Les jeunes gens aimeront toujours à se servir d'un instrument nouveau pour eux ; ils mettront au contraire peu de zèle à feuilleter un livre. Cependant quand ils auront, par l'emploi répété du trigonomètre, appris à résoudre les triangles, ils voudront arriver à des résultats exacts, et adopteront définitivement les méthodes rigoureuses. Votre commission a cru devoir signaler ce dernier usage de l'invention de notre collègue.

M. Savy, dans le mémoire qu'il vous a remis, insiste

surtout sur la méthode qu'il donne, méthode d'ailleurs indépendante de l'emploi de l'instrument. Il propose de ramener la résolution des triangles quelconques à celle des triangles rectangles. Votre commission verrait avec la plus grande satisfaction se propager cette heureuse innovation. En effet, par ce procédé, on n'aurait jamais que trois formules à employer; et comme on peut avoir souvent à faire faire des calculs à des personnes peu versées dans l'étude de la trigonométrie, on mettrait les tables de logarithmes dans les mains de ces calculateurs, qu'on amènerait à s'en servir après une très courte étude.

Quand on veut déterminer l'aire d'un terrain de forme polygonale, il arrive ou qu'on peut pénétrer dans son intérieur, ou qu'on ne le peut pas. Si l'on peut y pénétrer, le moyen le plus expéditif et le plus généralement employé est de décomposer le polygone, à l'aide d'une directrice, en trapèzes rectangulaires et en triangles rectangles. Si l'on ne peut pas y pénétrer, on lève les côtés et les angles de la figure; et, après avoir rapporté le plan, on le décompose sur le papier en triangles quelconques à l'aide de diagonales. On pourra, pour n'employer que la résolution des triangles rectangles, décomposer toujours la figure, dans ce second cas, comme on le fait dans le premier. Ce procédé est d'ailleurs indiqué par quelques auteurs. Tel est un des différents exemples que cite M. Savy à l'appui de sa méthode. Non-seulement on voit ici comme dans les autres questions traitées par l'auteur du mémoire, qu'il y a toujours possibilité de s'en tenir à la résolution des triangles rectangles; mais encore on profite de l'avantage d'une solution plus rapide.

En résumé, votre commission s'empresse de constater le zèle intelligent dont M. Savy a fait preuve en construisant un instrument qui ne présente qu'un inconvénient, celui d'être d'un prix trop élevé quand il s'agit de le construire avec tout le soin qu'exige un instrument de précision, inconvénient qui disparaît, quand nous nous proposons de placer le trigonomètre lithographié entre les mains de nos élèves, pour les amener à résoudre les questions de trigonométrie. Elle vous propose d'adresser vos remerciements à notre collègue pour la double communication qu'il vous a faite, et de lui témoigner la satisfaction avec laquelle vous êtes disposés à accueillir ses productions, toujours mûrement étudiées, et dirigées vers le but d'une pratique utile.

RAPPORT

SUR LA PROPOSITION DE M. GODART,

RELATIVE AUX HARAS;

PAR M. DUGUET, MEMBRE TITULAIRE (1).

MESSIEURS,

L'opinion publique, les cultivateurs et les propriétaires-éleveurs surtout, se préoccupent vivement d'une mesure introduite, sans qu'aucun indice l'eût fait pressentir, dans un des éléments les plus considérables de la production française, mesure qui touche à des intérêts immenses, puisqu'elle n'importe pas moins à la prospérité du pays qu'à sa sécurité même.

Vous avez compris, Messieurs, que je veux parler de la production chevaline et des transformations profondes qui menacent d'atteindre, qui atteignent déjà le régime d'une institution sur laquelle reposait cependant tout à la fois les espérances et les garanties des éleveurs, et la confiance de tout homme soucieux des plus graves intérêts de notre pays.

(1) *Commissaires :* MM. GODART, GAYOT, E. PERRIER, BOULARD, DUGUET, *rapporteur*.

Je m'abstiendrai, Messieurs, de vous présenter l'historique de l'institution des haras en France, vous la connaissez tous, comme aussi les vicissitudes par lesquelles elle a passé ; les attaques auxquelles cette institution a été en butte, et la complète justification de son système devant l'Assemblée nationale, à la suite d'un rapport du général de Lamoricière, alors qu'il s'agissait de son maintien ou de son anéantissement.

Je vous rappellerai cependant, qu'après l'avoir détruite en 1790, fatale époque de tant de ruines ! par suite d'un décret qui ordonna la vente des étalons que possédait l'État, on fut obligé, dès le 2 germinal an III, cinq ans après, de recréer à grande hâte et à grands frais des dépôts d'étalons, la France se trouvant dépourvue de chevaux ; les éleveurs découragés, anéantis même en quelque sorte par cette mesure, et qu'il ne fallut pas moins que l'organisation donnée par l'empereur Napoléon, en 1806, à l'administration des haras pour sauver l'industrie chevaline de la tentative d'émancipation dont on venait de faire un si déplorable essai.

C'est encore aujourd'hui cette même pensée d'émancipation qui paraît dominer dans le système que l'on voudrait substituer à l'état de choses sous l'empire, sous les bienfaits duquel opéraient nos éleveurs et grandissait notre production. Il s'agirait, et déjà un commencement d'exécution a confirmé à cet égard les craintes des éleveurs , de ne plus entretenir, à l'avenir, dans les haras du gouvernement, que des étalons de pur sang. Tous les sujets autres seraient vendus ; en un mot l'Etat n'offrirait plus aux éleveurs que des purs sang. La production aurait à se pourvoir, comme elle l'entendrait, des trois quarts sang, des demi-sang. Ce qui est

fait aujourd'hui par l'Etat serait abandonne; l'industrie particulière s'en approprierait la conduite et le soin.

Les jumenteries que l'Etat entretient, dans le but de pourvoir à la reproduction d'étalons trois quarts et demi-sang, seraient également supprimées.

Vous le voyez, Messieurs, ce n'est pas par demi-mesures que l'on entendrait procéder, ce serait une révolution complète et radicale dans les systèmes suivis par l'administration des haras.

Examinons, en quelques mots, les conséquences de pareilles modifications; — et, tout d'abord, jetons un coup-d'œil sur l'état de la production chevaline dans notre département. Ce qui se passe si près de nous, nous servira à coup sûr de guide pour apprécier ce qui concerne les autres contrées de notre patrie, et nous pourrons dire avec certitude : *Ab uno disce omnes.*

Nous bornant donc à ne considérer que ce qui se pratique sous nos yeux, nous serons forcés, quelles qu'aient pu être nos préventions, de reconnaître qu'une transformation bien remarquable s'est opérée dans les produits de l'espèce chevaline de notre département. — Il y a environ dix ans, ceux qui assistaient aux exhibitions de chevaux offertes par les Comices, les seules réunions possibles alors, étaient sérieusement affligés du peu de mérite des chevaux présentés ; quelques-uns, sans doute, n'étaient pas dépourvus de distinction ; mais, hélas ! sans spécialité définie, sans presque aucune *applicabilité*, permettez-moi l'expression, à aucuns des services connus, soit pour l'armée, le luxe ou les postes.

Que l'on compare aujurd'hui les résultats obtenus depuis six ou huit ans : consciencieusement on sera

forcé de reconnaître qu'un changement bien appréciable s'est opéré. — La remonte, le luxe même ne sont plus embarrassés pour trouver dans nos contrées des chevaux parfaitement convenables, quelques-uns mêmes très distingués ; et, certes, il n'y a pas témérité de notre part à avancer que les deux si récentes exhibitions, par les courses qui ont eu lieu, cette année et en 1851, ont fourni la preuve incontestable de cette amélioration que nous sommes heureux de proclamer.

Maintenant, à qui sommes-nous réellement redevables d'un changement si favorable aux intérêts de nos éleveurs, si plein d'avenir et d'espérances sérieuses? Est-ce à l'industrie privée? est-ce à l'administration des haras?

Je croirais, en vérité, manquer à mes collègues si je me permettais de vouloir leur démontrer que l'industrie particulière, sous le rapport des étalons, n'est réellement pour rien dans cette transformation. — En effet, où sont les haras privés de notre département? où sont-ils possibles en présence de la division, du morcellement incessant des grandes propriétés? — A peine pouvons-nous citer un ou deux propriétaires faisant spéculation de placer quelques étalons approuvés.

Non, cent fois non, l'industrie privée n'est pas assez riche, disons le mot, assez téméraire pour acheter, comme reproducteurs, des sujets de grand prix. N'avons-nous pas cette preuve acquise, et acquise d'une manière bien regrettable!

Quelques grands propriétaires de nos contrées, et proclamons leurs noms avec un juste sentiment de reconnaissance, car ils avaient l'ambition, le rare courage de vouloir imprimer une salutaire impulsion quand leurs

efforts portaient de profondes atteintes à leurs propres intérêts. Oui, MM. de Loisson, Duplessis, Hémart ont bien mérité du département, car ils ont soutenu dignement, noblement, une lutte au bout de laquelle il n'y avait pour eux que mécomptes et revers. Quelques grands propriétaires de nos contrées, disais-je, ont voulu entretenir des haras, s'adonner à l'élevage; ils faisaient d'énormes sacrifices pour se pourvoir d'étalons capables. Quels résultats le département a-t-il recueillis d'une lutte qui ne pouvait continuer en présence de toutes les difficultés, de toutes les mauvaises chances qui entourent les entreprises de ce genre tentées par les particuliers? Ces hommes honorables n'ont-ils pas été forcés de renoncer à des tentatives réellement au-dessus des forces de nos fortunes privées, et n'avons-nous pas été tout heureux que l'administration des haras vînt reprendre et continuer une œuvre devenue impossible dans ces conditions? Croyez-le bien, Messieurs, si l'industrie particulière avait pu réussir, nos honorables compatriotes auraient triomphé, tant était grande leur énergie, tant était profond leur dévouement.

Rendons donc à César ce qui appartient à César, et proclamons que l'amélioration si palpable dans les produits de notre race chevaline émanent positivement, incontestablement de l'administration des haras et des systèmes dans lesquels elle a persévéré. — Elle a multiplié les reproducteurs, les sujets ont été mis en rapport avec les poulinières; ses conseils incessants, ses excitations, sont venus, sous toutes les formes, chercher l'éleveur; grâce à ses indications, et aux faits qui les venaient confirmer, des réformes judicieuses ont été opérées parmi les juments, les accouplements mieux dirigés, mieux

entendus ; et, aujourd'hui, notre département est dans une voie incontestable de progrès et de véritables succès. — Certes, ce n'est pas au moyen de croisements par le pur sang que nous sommes arrivés à ce point ; c'est avec le demi-sang. C'est encore par lui que nous pouvons soutenir l'amélioration ; c'est toujours lui et lui seul que nous invoquerons pour produire des chevaux de service et d'un placement assuré. Que si l'administration des haras s'efface complétement dans cette question des étalons de demi-sang, combien nombreux seront les éleveurs, capables de discerner les sujets propres à l'amélioration ? Combien se décideraient à payer 5 ou 6,000 francs et quelquefois plus encore (et notez que je ne parle pas des étalons de premier ordre), un sujet dont ils ne pourraient tirer aucun autre service ? — Impossible d'admettre qu'ils trouveraient de suffisantes compensations dans les primes accordées par l'État, dans le prix de la saillie ; et, d'ailleurs, ce prix, devenu forcément plus élevé, serait, parconséquent, moins abordable pour la petite culture. — Tous, nous savons du reste combien est exigeant l'entretien d'un cheval de cette sorte, plus exposé que tout autre aux accidents. — Combien trouverions-nous de propriétaires soucieux de courir toutes ces chances ? Le passé, que j'invoquais tout à l'heure, répond victorieusement à toutes ces questions

D'un autre côté, nous connaissons également toute la concurrence que font aux haras les acheteurs étrangers : nos exportations de sujets reproducteurs s'élèvent en moyenne, pour une période de dix années, à environ 6,000 sujets. Or, nos étalonniers privés pourraient-ils jamais soutenir cette concurrence contre les acheteurs

étrangers, commissionnés par leurs gouvernements, et dont les grands prix emporteraient de haute lutte les reproducteurs les plus méritants ? Il leur faudrait forcément s'effacer, et ils n'auraient plus que la ressource des sujets inférieurs !

En certaines circonstances, quand certains efforts sont impossibles à l'industrie privée, c'est à l'Etat à intervenir, quand surtout il s'agit de la production d'un pays, et qu'un grand intérêt national apparaît à toutes les issues d'une question.

La conséquence toute forcée de l'innovation que nous signalons, ou plutôt de ce retour à ce qui a déjà eu lieu il y a un demi-siècle, serait inévitablement la même ; nous aurions gaspillé des trésors amassés à grand'peine pour rentrer dans un cercle plein de périls et non d'incertitudes; c'est-à-dire impossibilité de remplacer par l'industrie privée ce qui est si positivement du domaine de l'État, découragement et ruine de l'industrie chevaline ; une fois encore nous redeviendrions tributaires de nos voisins, plus que nous ne le sommes déjà, et cela quand nous sommes si avancés, à la veille peut-être de nous en affranchir.

Supposons, comme en 1830 et en 1840, quelques nuages dans les relations internationales. Que deviennent les remontes de notre cavalerie ? A quels sacrifices ne serons-nous pas exposés pour demander à l'étranger des chevaux qu'il nous refusera peut-être ?

Car ne l'oublions pas, Messieurs, la remonte de notre armée trouve la majeure partie de ses chevaux dans les produits issus des demi-sang, et ce sont en effet les types auxquels nos éleveurs doivent surtout s'adresser. Si ces types ne sont plus entretenus par l'Etat qui les

place partout, dans toutes les stations qui les réclament, au centre des pays d'élevage; s'ils deviennent, en supposant que cela se passe ainsi, un objet de spéculation privée, cette spéculation ira-t-elle au-devant des besoins, comme le font les haras? multipliera-t-elle les sujets avec le même désintéressement? Non, ces sujets resteront pour la majeure partie chez leurs propriétaires; le cultivateur, qui hésite toujours devant un déplacement, attendra l'étalon rouleur, et nous retomberons tout aussitôt dans le triste état dont nous sommes sortis cependant, aux applaudissements de tous.

Disons donc toutes nos inquiétudes quand nous voyons répudier un système dont les bienfaits sont si évidents; disons nos inquiétudes quand nous voyons les intérêts de nos éleveurs sérieusement compromis, et notre propre sécurité livrée aux hasards de semblables réformes.

Jamais, ne craignons pas de le répéter, l'industrie privée ne sera à la hauteur d'une pareille œuvre; jamais elle ne pourra substituer, en cette matière, son action à celle de l'Etat. Osons avouer que la constitution des fortunes en France ne permet pas l'importation de ce qui se pratique chez nos voisins d'Outre-Manche, — nous voudrions faire du plagiat, et de la pire espèce encore, que nous ne le pourrions même pas.

C'est ainsi qu'en présence des résultats obtenus par l'esprit de suite d'une administration dont tous les actes ont été marqués au coin de l'expérience, de l'unité et de la méthode, nous serions amenés à courir les chances si mobiles, si aventureuses de la spéculation privée, à laquelle manquera toujours tout accord et toute continuité de système, et qui toujours sera dominée par cette seule et unique séduction, le plus ou moins de profit à tirer de la voie dans laquelle elle aura marché, la sa-

crifiant sans pitié, dès qu'une autre lui promettra un lucre plus élevé.

Pénétrées des dangers d'une réforme qui touche à des intérêts si graves, qui menace si profondément la production chevaline de notre pays, plusieurs sociétés agricoles se sont émues et ont présenté des mémoires au chef de l'Etat, appelant sa sollicitude éclairée sur l'examen d'une question si capitale : la Société d'agriculture de Compiègne, notamment a produit une pétition pleine de considérations les plus élevées. Elle conclut en demandant le maintien d'une institution qui a rendu d'immenses et d'incontestables services au pays. Nous venons, Messieurs, adoptant la proposition de notre honorable collègue, vous demander d'adhérer à cette pétition adressée au Prince Président, bien convaincus que vous n'hésiterez pas à vous associer à une demande pleine de mesure et de convenances.

Nous pensons, Messieurs, que vous n'hésiterez pas non plus à adresser vos vœux au Conseil général du département, actuellement en session, pour le prier de formuler, dans ses délibérations, le vœu le plus explicite pour la continuation du système suivi par l'administration des haras, c'est-à-dire, notamment pour le maintien et l'extension, sur les divers hippodromes de notre pays, des courses au trot, destinées incontestablement à provoquer un meilleur système d'élevage pour les chevaux de seconde origine, et à propager le goût et la connaissance du véritable cheval de service, de celui dont le placement sera toujours assuré.

La Société après avoir entendu ce rapport, et après discussion, en a adopté les conclusions.

PAROLES

PRONONCÉES LE 23 MARS 1853,

SUR LA TOMBE DE M. LAMAIRESSE-COCQTEAULX,

Membre titulaire de la Société d'agriculture,

PAR M. MAUPASSANT,

Président de la Société.

MESSIEURS,

Avant que cette tombe se referme sur les restes mortels d'un citoyen utile et d'un homme de bien, je viens, au nom de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, remplir un pieux devoir, en payant un juste tribut d'hommages à l'un de nos plus anciens et de nos plus respectables collègues.

M. LAMAIRESSE (Jean-Baptiste-Cyprien), naquit à Châlons, le 22 avril 1779. Son père et sa mère étaient de Châlons. Ils étaient cultivateurs, comme l'avaient été leurs ancêtres, et comme l'ont été leurs fils. C'est une de ces familles dans lesquelles l'amour du travail et d'une vie simple se transmet héréditairement, comme l'honneur et la probité.

Notre collègue était l'aîné de huit enfants. A quinze

ans il perdait son père, et se trouvait à la tête d'une culture qui comprenait plus de huit cents journels de terre sur les seuls territoires de Châlons et Saint-Martin : c'était en 1794, en pleine révolution, cette année où l'agriculture fut frappée par le maximum et par tant de réquisitions successives. Cette rude adolescence préparait notre collègue à une vie sérieuse, qui plus d'une fois fut fortement éprouvée. A plusieurs reprises, les intempéries des saisons ont détruit ses récoltes, les épizooties ont dépeuplé ses étables; à deux invasions désastreuses il a vu succéder deux années de disette; son courage est resté inébranlable; et les champs qu'il avait reçus de son père, il les a transmis à ses fils, après en avoir doublé la valeur. Mais aussi que d'activité, que de travail, que de persévérance !

M. Lamairesse n'était point un novateur téméraire; mais ce qu'il avait compris être un progrès, il le réalisait, malgré les obstacles. C'est ainsi que le premier, ou l'un des premiers, il introduisit à Châlons un troupeau mérinos, acheté à grands frais, et de l'excellente race qui venait d'être importée à Mairy, chez M. de Loisson père. A cette même époque, il renouvelait l'espèce de ses bêtes à cornes, et multipliait ses prairies artificielles, sur lesquelles il répandait en abondance les cendres de Bouzy, stimulant précieux qu'il n'hésita point, toutefois à remplacer par le plâtre quand la supériorité de celui-ci fut démontrée. Une innovation plus hardie, dont il donna l'exemple, fut celle de la machine à battre le blé. MM. Barrois et Varin, d'Epensival, membres de la Société d'agriculture, venaient de faire construire les premières batteries que notre département a vu s'établir. Tout aussitôt, en 1822, M. Lamairesse

eut la sienne, et devança ainsi de plusieurs années tous les autres cultivateurs de Châlons.

La Société d'agriculture dut accueillir, dut rechercher un cultivateur d'un tel mérite. Au mois d'avril 1816, il était reçu membre titulaire ; trente ans plus tard il obtenait le titre de membre honoraire, titre bien légitimement acquis. En 1821, il faisait part à la Société des essais qu'il avait tentés sur la culture du blé de Turgovie. Plus tard il fait de semblables communications sur celle du trèfle jaune, de la carotte blanche à collet vert, et de plusieurs autres plantes, dont un petit nombre seulement ont été reconnues convenir à notre pays. Vous savez qu'elle était son assiduité à nos séances, et combien de fois il éclaira nos discussions de sa vieille et solide expérience.

J'ai parlé du cultivateur : ne dirai-je rien de l'homme et du père de famille ? de celui qui sut si bien élever ses six enfants, et fit de ses quatre fils des hommes utiles, des hommes distingués ? La famille de M. Lamairesse, c'est là son bonheur et sa gloire ! c'est là aussi la source des seules douleurs qu'il ait profondément ressenties ! Que de larmes lui a fait verser la mort de ce fils, jeune médecin, si distingué, regretté de ses maîtres, de ses amis, de ses collègues, et ce qui est plus encore, regretté des pauvres, auxquels il avait voué son talent et sa vie. Une douleur plus récente était venue encore attrister l'âme du père. Mais aussi combien de sujets de consolation !

L'un de ses fils, qu'il avait longtemps formé, lui avait succédé dans la culture des champs paternels ; un autre parcourait avec honneur la carrière des armes qu'il avait librement choisie : le plus jeune, élève dis-

tingué de notre collège et de l'école polytechnique, a pris rang parmi nos habiles ingénieurs. Que pouvait désirer de plus notre collègue ? Sa journée était pleine.

La vigueur de sa constitution, la sobriété de sa vie et le calme de son âme, semblaient lui promettre encore une longue carrière; et cependant, lorsqu'il se vit frappé de la maladie qui devait le conduire à la tombe, il ne se plaignit pas, il ne parut pas étonné! il parlait de sa fin prochaine avec un calme, je dirais presque avec une indifférence qui ressemblait au courage d'un Stoïque; mais c'était mieux encore, c'était la résignation du Chrétien!

Excellent père, homme laborieux, adieu! Votre tâche était terminée; allez recevoir votre salaire! allez rejoindre votre fils!

CATALOGUE

DES

OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ,

Du 25 septembre 1851 au 25 septembre 1852.

1° Ouvrages adressés par leurs auteurs.

MM. Boniez-Lambert. — Annuaire de la Marne, 1852.

Baudesson. — D'un cas de fièvre intermittente chez le cheval.

De l'État de la production chevaline dans l'arrondissement de Reims.

Boitel et Landet. — Revue encyclopédique d'agriculture, janvier 1852.

Buvignier. — Note sur un nouveau genre de mollusque acéphalé fossile.

Courtois-Gérard. — Cours élémentaire de culture maraîchère.

Chalet. — De l'Utilité de l'enseignement de l'Horticulture domestique.

Delacroix. — Caractère et attributions du médecin dans l'instruction criminelle.

De Maizières. — Plan de tutelle paternelle.

De Montureux. — Divers articles insérés dans l'*Écho de la Seille*.

De Chanlaire (Léon). — Le Chant français.

MM. Failly. — Sur l'art du Comédien.

Forneron. — Le Guide des instituteurs.

Notice sur la ville et le château de La Motte.

Gomart. — Notice sur le château de Ham.

Lainé. — Guérison des pommes de terre malades.

Leroy-Mabille. — La Pomme de terre régénérée par la maturité.

Sur la Maladie de la pomme de terre.

Petit.— Mémoire sur l'utilité d'une étude des lois et de l'esprit public.

Pidoux. — Méthode de lecture.

Seurre (Onézime).— *Croyances*, poésies.

Trois feuilletons insérés dans *La Concorde*.

Sellier. — Rapport au Conseil général sur l'instruction primaire.

Vallot. — Supplément à l'Ichthyologie française.

Observations entomologiques.

2° Ouvrages envoyés par M. le Ministre de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce.

Brevets d'invention expirés, tomes 75, 76.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844, tom. 5 à 9.

Annales de l'Institut agronomique, 1re et 2e livraisons.

Annales agronomiques.

Annales de la Colonisation algérienne, 1852.

Histoire statistique de la colonisation algérienne, par MM. Victor Martin et Foley, 1851.

3° Ouvrages adressés par les Sociétés correspondantes.

AMIENS. — Mémoires de l'Académie de la Somme, 2e sem., 1851.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 1851.

ANGERS. — Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 1851.

Compte rendu des produits vinicoles du département de Maine-et-Loire.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 1851.

BEAUVAIS. — Bulletin de l'Athenée du Beauvaisis, 2e semestre, 1851.

BOULOGNE-SUR-MER. — Procès-verbaux des séances de la Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer, 1851-52.

BOURG. — Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts de la Société d'émulation de l'Ain, 1851-1852.

Journal de la Société d'horticulture de l'Ain, 1852.

CAEN. — Extraits des séances de la Société d'agriculture et du commerce de Caen, 1851.

Bulletin de la Société d'horticulture de Caen, 1851.

CHALONS-SUR-MARNE. — Bulletin du Comice agricole du département de la Marne, 1852.

CHATEAU-THIERRY. — Comice agricole de l'arrondissement de Château-Thierry, 1852.

CLERMONT-FERRAND. — Annales scientifiques littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1851-1852.
Annales de la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme, 1851.
Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, 1851-52.

COLMAR. — Revue d'Alsace (avril 1852).

DOUAI. — Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et arts du département du Nord, 1852.

DRAGUIGNAN. — Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var (8 octobre 1851).
Bulletin agricole du Var.

ÉPINAL.— Annales de la Société d'émulation des Vosges, 1851.

FOIX. — Annales agricoles et littéraires de l'Ariège.

GISORS. — Annales du Comice agricole du canton de Gisors, 1851.

GRENOBLE. — Almanach agricole.
Comice agricole, 1852.

LE HAVRE. — Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 1851.

LE MANS. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1851.

LIÈGE. — Exposition de fleurs.

MACON. — Journal de la Société d'horticulture de Macon, 1851-52.

MEAUX. — Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, 1850-51.

MEULAN. — Bulletin de la Société horticole pratique.

MARSEILLE. — Comptes rendus de l'exposition publique de la Société d'agriculture, 1851.

MENDE. — Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère.

METZ. — Mémoires de l'Académie de Metz, 1850-51.
Bulletin de la Société d'horticulture du département de la Moselle, 1851.

MULHOUSE. — Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, 1852.

NANTES. — Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1851.

NÎMES. — Comptes rendus des travaux de l'Académie du Gard, 1851.

ORLÉANS. — Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans, 1852.

PARIS. — Annuaire de l'Institut des provinces.
Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 1851-52.
Société nationale d'horticulture de la Seine, 1851-52.
Bulletin des travaux de la Société nationale de la Seine, 1852.
Annales de la Société centrale d'horticulture de France, 1851-52.
Journal de la Société de la morale chrétienne, 1852.
Bulletin des séances de la Société nationale et centrale d'agriculture de France, 1852.
Annales agronomiques, recueil de mémoires sur l'agriculture, 1851.
Annales de la Société séricicole, 15e vol. 1852.

REIMS. — Séances et travaux de l'Académie de Reims, 1851-52.

ROUEN. — Bulletin du Cercle pratique d'horticulture et de botanique de la Seine-Inférieure, 1851-1852.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen, 1850-51.

Bulletin des travaux de la Société libre des pharmaciens de Rouen.

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres, 1851.

Bulletin de la Société d'émulation de Rouen, 1851.

SAINT-ÉTIENNE. — Bulletin de la Société industrielle et agricole de Saint-Étienne.

SENS. — Bulletin de la Société archéologique.

TOULOUSE. — Journal d'agriculture pratique, d'économie rurale pour le midi de la France, 1851-52.

Annuaire de l'Académie nationale de Toulouse.

Société d'agriculture de Toulouse, 1852.

Mémoires de l'Académie des sciences, des arts, belles-lettres et inscriptions de Toulouse.

TOURS. — Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, 1851.

Journal de la Société médicale d'Indre-et-Loire.

TROYES. — Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube, 1852.

—

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Au 15 décembre 1852.

Président-né.

M. LE PRÉFET du département.

Composition du bureau pour 1852-1853.

MM. MAUPASSANT, *président.*
SELLIER ✻, *vice-président.*
ROYER, *secrétaire.*
N........ *vice-secrétaire.*
DUGUET, *trésorier.*

Membres honoraires non résidants.

M. Ch. DUPIN, G. O. ✻, membre de l'Académie des sciences.

S. E. Mgr le cardinal GOUSSET, O. ✻, archevêque de Reims, sénateur.

M. DOZON ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel.

M. GAYOT (Eugène) ✻, ancien inspecteur général des haras.

M. le comte DE DAMPIERRE, C. ✱, général de division en retraite.

M. BOURLON DE SARTY ✱, ancien préfet de la Marne.

Membres honoraires résidants.

Mgr MONYER DE PRILLY, O. ✱, évêque de Châlons.

M. DE JESSAINT, G. O. ✱, ancien préfet de la Marne et ancien pair de France.

M. GRANDAMY, avocat, ancien membre du Conseil général de la Marne.

M. PRIN ✱, docteur en médecine (3 novembre 1851).

M. GAYOT ✱, médecin-vétérinaire du département (15 novembre 1852).

Membres titulaires résidants.

MM.

CAQUOT, ancien notaire, juge suppléant au tribunal civil (1er septembre 1818).

GODART, O. ✱, maire de la ville de Châlons, membre du Conseil général de la Marne (15 juillet 1820).

GARINET, conseiller de préfecture (1er février 1826).

JOPPÉ, bibliothécaire (1er juin 1826).

COPIN ✱, conseiller de préfecture (1er février 1827).

MAUPASSANT, principal du collége (1er février 1830).

SALLE, docteur en médecine, chirurgien en chef des hôpitaux (1er février 1830).

GASCHEAU, professeur de mathématiques à l'École d'arts et métiers (16 janvier 1832).

DELACROIX, docteur en chirurgie (15 janvier 1833).

MM.

DROUET, greffier du tribunal civil (15 mai 1835).

PERRIER (Joseph), négociant, président du tribunal de commerce (15 mars 1836).

PICOT, mécanicien (3 janvier 1837).

PERRIER (Eugène), négociant (15 novembre 1836).

MARSON, professeur de mathématiques spéciales au collége (16 novembre 1840).

ROYER, receveur et économe de l'asile public d'aliénés (15 décembre 1840).

FAURE (Hippolyte), pharmacien (15 avril 1843).

SELLIER ✱, avocat, juge suppléant au tribunal civil, membre du Conseil général et du Conseil académique de la Marne (15 novembre 1843).

DUGUET, maître de poste (1er février 1844).

BOULARD ✱, capitaine en retraite (15 janvier 1845).

LE BRUN ✱, directeur de l'École impériale d'arts et métiers (1er décembre 1840 et 2 janvier 1847).

MOHEN, docteur en médecine (2 octobre 1848).

DEBACQ, professeur de mathématiques au collége (1er décembre 1848).

BOSELLI, O. ✱, préfet du département de la Marne (15 mars 1850).

SAVY, agent-voyer en chef du département (15 mars 1850).

MALENFANT, pharmacien (15 avril 1850).

L'abbé MUSART, chanoine de la cathédrale (15 juin 1850).

DORIN, docteur en médecine (15 juillet 1850).

Membres titulaires non résidants.

MM.

GILLET ✻, président honoraire du tribunal civil, à Vitry-le-François.

Le baron PÉRIGNON ✻, conseiller à la Cour impériale, à Paris.

Le comte DE LAMBERTYE, propriétaire à Chaltrait.

Le baron DE PINTEVILLE CERNON, président du Comice agricole de la Marne, à Cernon.

SAUBINET aîné, naturaliste à Reims.

LANDOUZY ✻, docteur en médecine, à Reims.

FRÉROT, notaire, membre du Conseil général, à Sézanne.

PICART ✻, juge, membre du Conseil général, à Sainte-Ménehould.

BERTRAND (Jean), ancien représentant de la Marne.

Membres correspondants.

MM.

ANDRIEUX, propriétaire à Pouillon (Marne).

ANOT DE MAIZIÈRES, ancien inspecteur d'Académie.

AUBRIET, docteur en médecine, à Vertus.

BALTET-PETIT, pépiniériste à Troyes.

BAUNY DE RECY ✻, directeur de l'enregistrement et des domaines, président de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.

L'abbé BAUTAIN ✻, ancien direct. du collége de Juilly.

Mme BAYLE-MOUILLARD (Elisabeth CELNART), à Paris.

BECQUEY ✻, ancien préfet, à Vertus.

MM.

BÉGIN, C. ✻, docteur-médecin, chirurgien inspecteur, président du conseil de santé des armées, à Paris.

BELLIN (Gaspard), juge suppléant au tribunal civil, à Lyon.

BELLY (DE), naturaliste, à Beaurieux (Aisne).

BÉRANGER, ancien rédacteur de l'*Industriel* de Reims.

BÈRES (Emile), propriétaire, à Paris.

BLANCHARD, professeur de mathématiques au lycée de Clermont-Ferrand.

BLAVIER, ingénieur en chef des mines.

BAUDESSON, médecin-vétérinaire à Reims.

BONNEVILLE ✻, président du tribunal civil, à Versailles.

BOUQUET, instituteur, à Poix.

BOURGEOIS-THIÉRY, ancien membre du Conseil général de la Marne, propriétaire à Suippes.

BOUVART, de Charleville.

BRESSON (Jacques), négociant à Paris.

BROUILLON, docteur en médecine, à Contault.

BRULÉ, ancien notaire, membre du Conseil général de la Marne, à Fismes.

BUVIGNIER (A.), ingénieur des mines, président de la Société philomatique, à Verdun.

CANARD, propriétaire à Jonchery-sur-Suippe.

CARL (l'abbé), directeur du collége de Juilly.

CATALAN, professeur de mathématiques, à Paris.

CHAIX-D'EST-ANGE, O. ✻, avocat, anc. député, à Paris.

CHANLAIRE, professeur de rhétorique au Lycée d'Avignon.

MM.

CHARPENTIER-COURTIN, président du Comice agricole de l'arrondissement de Reims.

CHARPENTIER, instituteur, à Reims.

CHAUBRY ✱, baron DE TRONCENORD, membre du Conseil général de la Marne.

CHEVILLION, docteur-médecin, à Vitry-le-François.

CLÉMENT, propriétaire à Fismes.

COLLARD-DESCHERRES, capitaine en retraite.

COMTE (Achille), professeur d'histoire naturelle à Paris.

CONTANT, notaire, membre de l'Académie de Reims.

CROISSANT ✱, avocat général près la Cour impériale, à Paris.

DAGONET (Henri), médecin en chef de l'Asile d'aliénés de Stephansfeld (Bas-Rhin),

DEBACQ aîné, ancien notaire, à Paris.

DE BRIÈRE, archéologue, à Paris.

DE CHALLEMAISON, à Paris.

Le comte DE CHEVIGNÉ ✱, ancien colonel de la garde nationale de Reims, à Boursault.

DECORDE, conseiller à la Cour impériale, à Rouen.

DÉCOSTE, médecin-vétérinaire à Sézanne.

DELAFOND, professeur à l'école d'Alfort.

Le marquis DE LA ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT (GAÉTAN), ancien député, président de la Société de la morale chrétienne, à Paris.

DE LA RUE (d'Avize), ancien inspecteur des forêts de la couronne, à Privas.

DELCAMBRE DE CHAMPVERT, docteur ès-sciences, à Perpignan.

MM.

DELEAU, docteur en médecine, à Paris.

DE MILLY, médecin-vétérinaire, à Reims.

DE MONTUREUX (A.), propriétaire, à Arracourt (Meurthe).

DENIS, membre de la Société des antiquaires de France, à Commercy (Meuse).

DE SAINT-MARCEAUX, ancien maire de Reims et ancien membre du Conseil général de la Marne.

DE SAUVILLE ✻, sous-préfet de Provins.

DES ÉTANGS (Stanislas), botaniste à Troyes.

DE TILLANCOURT, propriétaire, à la Douthe, près Vieux-Maisons (Aisne).

DEVERGIE aîné, docteur en médecine, à Paris.

DE VROIL (Jules), avocat, à Paris.

DIDRON ✻, secrétaire du Comité historique des arts et monuments, à Paris.

DINET-PEUVREL, maire d'Avize.

DISAUT, ancien sous-préfet de l'arrondissem[t] de Briey.

D'HOMBRES-FIRMAS, géologue, à Alais.

DROUET (J.-B.), ancien professeur de l'Université, à Reims.

EGRON, ancien imprimeur, propriétaire, à Saint-Germain-en-Laye.

ENDRÈS, ingénieur des ponts et chaussées, au Mans.

ÉTIENNE-GALLOIS, homme de lettres, à Paris.

FAILLE, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à Douai.

FAILLY, ancien inspecteur des douanes, à Paris.

FÉRAT, docteur en médecine, médecin principal à l'hôpital militaire de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

MM..

FLEURY ✱ (Henri), chargé d'une mission en Perse.

FORNERON ✱, recteur de l'Académie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

FOSSOYEUX, inspecteur de l'instr° primaire, à Troyes.

L'abbé GALLOIS, curé desservant à Bussy-Lettrée.

GAMA, ancien chirurgien principal et premier professeur au Val-de-Grâce, à Paris.

GASC, chef d'institution, à Paris.

GASCHEAU, professeur à la Faculté des sciences, à Toulouse.

GASTEBOIS, O. ✱, propriétaire à Lachy, président du Comice agricole de la section de Sézanne.

GAUBERT ✱, chef de bataillon du génie à Haguenau.

GÉRARDOT (A.-J.), cultivateur, à Potangis.

GÉRUZEZ ✱, secrétaire de la Faculté des lettres, à Paris.

GIBBON ✱ (Alexandre), professeur de philosophie au lycée Napoléon, à Paris.

GIBON (Joseph), chef d'institution, à Paris.

GIRARDIN, professeur de chimie, à Rouen.

GIRAUD DE SAINT-FARGEAU, homme de lettres, à Paris.

HÉMART (Emile), juge de paix, à Montmort.

HAUDOS, membre du Conseil général et du Conseil académique de la Marne, à Loisy-sur-Marne.

HAVARD, ancien notaire, à Paris.

HÉLIE (Faustin), conseiller à la Cour de cassation, à Paris.

HENRIOT fils, propriétaire, à Reims.

HERMANT, propriétaire et maire, à Sompuis.

HERPIN, chimiste, à Paris.

MM.

Hiver, ancien procureur de la République, à Orléans.

Jolly ❋, docteur-médecin, membre de la Société nationale de médecine, à Paris.

Jolly (Jules), procureur impérial, à Vitry-le-François.

Lacatte-Joltrois, propriétaire, à Reims.

Lair ❋, conseiller de préfecture, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture et de commerce, de Caen.

Lamairesse (Jules), propriétaire, à Saint-Martin-sur-le-Pré.

Lamairesse (Eugène), ingénieur hydraulique, à Bourg (Ain).

Lapoulle, notaire, membre du Conseil général de la Marne, à Witry-lez-Reims.

Le Brun, juge de paix, à Avize.

Léger, docteur en médecine, à Paris.

Leroux ❋, pharmacien, à Vitry-le-François.

Louis-Perrier, avocat, juge suppléant au tribunal civil, à Epernay.

Macquart, naturaliste, à Lille.

Maire, horticulteur, à Paris.

Maillet, ancien avoué, à Reims.

Maldan, docteur en médecine, à Reims.

Martin, docteur en médecine, à Lyon.

Martinet, proviseur du Lycée de Chaumont.

Masson, ancien sous-préfet, à Lectoure (Gers).

Materne, inspecteur de l'Académie de Seine-et-Oise.

Le comte de Mellet, naturaliste, à Chaltrait.

MM.

Mergaut, docteur en médecine, à Mirecourt.

Millon (Eugène), docteur en médecine, pharmacien principal à l'hôpital militaire d'Alger.

Mittre, ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

Moet de La Forte Maison, archéologue, à Rennes.

Monnot des Angles, professeur émérite, à Reims.

Moreau de Jonnès, O. ✻, correspondant de l'Académie des sciences, chef du bureau de la statistique générale de la France au ministère de l'agriculture et du commerce, à Paris.

Nancey aîné, juge au tribunal civil, à Troyes.

Nancey jeune, avocat, à Melun.

Ney d'Elchingen, O. ✻, général de brigade.

Mme Eugénie Niboyet, secrétaire général du comité de bienfaisance de la Société de la morale chrétienne, à Paris.

Nicot, ancien recteur de l'Académie de Nîmes.

Nitot, membre du Conseil général et du Conseil académique de la Marne, maire, à Ay.

Noel, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Angoulême.

Pagesy de Bourdeillac, C. ✻, lieutenant-colonel d'état-major en retraite, ancien chef de bureau au ministère de la guerre, à Montpellier.

Paris ✻ (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, à Paris.

Patin, docteur en médecine, à Troyes.

Pein (Louis), avoué, à Verdun.

Perrier (Charles), négociant, à Epernay.

MM.

Perrier-Jouet, maire d'Epernay.

Perrot, ancien principal du collége, à Phalsbourg.

Philippe, docteur en médecine, membre de l'Académie de Reims.

Piérard, O. ✻, chef de bataillon du génie en retraite, à Verdun.

Poisson, ancien sous-préfet, à Paris.

Ponsart, membre du Conseil général, à Omey.

Ponsort (de) père ✻, horticulteur, à Châlons.

Radouan, propriétaire, à Vanault-les-Dames.

Raison, ancien professeur de littérature latine à la Faculté des lettres, à Dijon.

Remy, docteur en médecine, à Châtillon-sur-Marne.

Remy père, instituteur et botaniste, à Livry.

Remy (Jules), botaniste, à Paris.

Renard, ancien propriétaire des marais de Saint-Gond, à Paris.

Richon, officier de santé, à Saint-Amand.

Robelin, juge, à Charolles.

Rousseau, docteur en médecine, à Epernay.

Routhier, O. ✻, ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, à Paris.

Ruinart de Brimont, propriétaire à Brimont.

Salleron ✻, chirurgien-major de 1re classe, à Alger.

Ségalas, professeur agrégé à la Faculté de médecine.

Seurre, docteur en médecine, à Suippes.

Seurre (Onésime), homme de lettres, à Paris.

Simonnet, conducteur des ponts et chaussées, à Reims.

Siret, pharmacien, à Provins.

MM.

TARBÉ (Prosper), ancien magistrat, à Reims.

TARIN, ancien juge de paix, propriétaire, à Montépreux.

TESTU (Léon), principal du collége, à Montargis.

THIÉBAUT, ancien imprimeur-libraire, à Vitry.

THIRION, avocat, à Paris.

THURIOT DE LA ROSIÈRE, ancien représentant de la Marne, à Paris.

TIRLET, ancien représentant de la Marne, à Paris.

TISSOT, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, à Dijon.

TROCHU, membre du Conseil général d'agriculture, propriétaire, à Lyon.

VALENTIN, docteur en médecine, à Vitry-le-François.

VALLOT, docteur en médecine, naturaliste, à Dijon.

VAUTRIN-DELAMOTTE, propriétaire, à Ay.

VIDAL, pasteur protestant, à Bergerac (Dordogne).

VILLERVAL DE SÉRICOURT, propriétaire, à Séricourt (Pas-de-Calais).

VINCENT, membre de l'Académie des incriptions et belles-lettres, ancien professeur de mathématiques spéciales, à Paris.

WARMÉ, docteur en médecine, à Beauvais.

WIBRATTE, de Metz, homme de lettres, à Paris.

WILLIAME, propriétaire, membre du Conseil général de la Marne et juge de paix, à Ambrières.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DES PERSONNES QUI, PENDANT L'ANNÉE 1852, ONT PRIS PART AUX TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ, ET AUX CONCOURS QU'ELLE AVAIT OUVERTS.

Pages.
MM. Aubriet, docteur en médecine à Vertus; communication sur l'état des récoltes.
Aviat, vigneron au Mesnil-sur-Oger. 8, 46
Barrois, propriétaire à Bouy; communication sur l'état des récoltes.
Baudesson, médecin-vétérinaire à Reims....... 35, 127
Boitel, curé à Montmirail........................ 35
Bornot (Frédéric), propriétaire-cultivateur à Vert-la-Gravelle.................................... 6, 39
Bornot, propriétaire à Vert-la-Gravelle; communication sur l'état des récoltes.
Bouché-Pierre, à Châlons........................ 36
Bouquet, instituteur et propriétaire à Poix; communication snr l'état des récoltes.
Bovignier, ingénieur des mines, à Verdun.......... 527
Canard, propriétaire à Jonchery; communication sur l'état des récoltes.
Chanlaire (de),............................... 127
Charbault, instituteur à Fère-Champenoise; communication sur l'état des récoltes.
Chauré, maire de Favresse; communication sur l'état des récoltes.
Chauré, de Vitry-le-François.................... 26
Chopin, propriétaire à Somme-Bionne; communication sur l'état des récoltes.
Courtin, instituteur communal à Sompuis......... 7, 44
Courtois-Gérard, à Paris........................ 127
Cullot, maire de Romain.................... 7, 41, 42
Delacroix fils, docteur en médecine à Châlons-sur-Marne.................................. 33, 127

Pages.

MM. Delaire, maire d'Allemanche-Launay et Soyer..... 7, 44
Failly, inspecteur des douanes en retraite, à Paris. 30, 12
Faustin-Francart, de Cernay...................... 26
Folliez (Auguste), cultivateur à St-Jean-sur-Moivre... 33
Fornerox, recteur de l'Académie de la Marne.... 29, 128
Formez, maire de Francheville.................. 7, 42
Frérot (Désiré), propriétaire à Désiré, commune du Gault ; communication sur l'état des récoltes.
Gastebois, président du Comice agricole, section de Sézanne, à Lachy ; communication sur l'état des récoltes.
Gastebois, lieutenant-colonel en retraite, à Lachy.. 32
Gérardot, cultivateur à Potangis ; communication sur l'état des récoltes.
Gobinot, instituteur à Sauvage, commune de St-Just ; communication sur l'état des récoltes.
Gomard, à Saint-Quentin........................ 128
Haudos, membre du Conseil général, à Loisy-sur-Marne................................ 8, 43, 46
Hermant-Lesaint, propriétaire et maire à Sompuis; communication sur l'état des récoltes.
Jondreville (Paulin), jardinier de M. Sellier, à Oger. 8, 45
Lainé.. 128
Lamairesse (Jules), propriétaire à St-Martin-sur-le-Pré 28
Lamairesse (A.), propriétaire à Saint-Martin-sur-le-Pré ; communication sur l'état des récoltes.
Lebel, de Vitry-le-François...................... 26
Leblanc, instituteur à Ville-en-Tardenois ; communication sur l'état des récoltes.
Lecomte, fabricant de produits chimiques, à Reims.. 27
Lécuyer, instituteur à Aulnay-sur-Marne ; communication sur l'état des récoltes.
Legris, adjoint au maire de Romain......... 7, 41, 42
Leroy-Mabille................................. 128
Lonclas, maire de Ponthion en Perthois....... 7, 42, 43
Lorez, fermier à Megricourt, commune de Margegerie.................................. 7, 40, 41
Luce, jardinier à Châlons........................ 45
Maizières (de), professeur en retraite.............. 127
Malval, pharmacien à Châlons ; communication sur le fenu grec, *fœnum græcum* (*Trigonella*, Linnée).

Pages.

MM. Marié, instituteur à Marson ; communication sur l'état des récoltes.

Marié, instituteur communal, à Marson......... 8, 45

Massez, instituteur à Vitry-la-Ville ; communication sur l'état des récoltes. -

Mathieu, docteur en médecine, à Vitry-en-Perthois 27, 36

Maury (Théodore), négociant à Villefranche (Haute-Garonne.......................... 6, 73 et suiv.

Métayer, maire, membre du Comice agricole, à Bagneux ; communication sur l'état des récoltes.

Miraucourt, instituteur à Bussy-le-Repos, communication sur l'état des récoltes.

Montureux (de), maire à Arracourt (Meurthe). . 36, 127

Naudin, jardinier de M. le comte de Lambertye, à Chaltrait.................................. 8, 46

Petit, de Paris.................................. 128

Philippe, docteur en médecine, à Reims........... 34

Pidoux.................. 128

Pierre, maire de Saint-Thomas.................. 7, 42

Ponsard, membre du Conseil général, à Omey...... 27

Potel, homme de lettres, à Paris................. 35

Regnauld, cultivateur à Saint-Lumier-en-Champagne ; communication sur l'état des récoltes.

Remy, docteur en médecine, à Châtillon-sur-Marne ; communication sur l'état des récoltes.

Remy, instituteur à Livry ; communication sur l'état des récoltes.

Richon, officier de santé, à Saint-Amand........... 36

Roche, instituteur à Jonquery ; communication sur l'état des récoltes.

Ruinart de Brimont, propriétaire à Brimont ; communication sur l'état des récoltes.

Sergent, instituteur à La Veuve ; communication sur l'état des récoltes.

Seurre (Onésime), homme de lettres à Versailles. 29, 128

Tilloy (Charles), cultivateur à Lachapelle, près Servon ; communication sur l'état des récoltes.

Vallot, naturaliste, à Dijon.

Varin, propriétaire-cultivateur à Épense. . 7, 39, 40, 41

Vincent, adjoint à Ponthion en Perthois..... 7, 42, 43

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Procès-verbal de la séance du 27 septembre 1852....... 5

Programme des concours ouverts par la Société pour l'année 1853.................................. 8

Discours d'ouverture, par M. Maupassant, *président*...... 13

Compte rendu des travaux de la Société, par M. Mohen, *secrétaire*................................... 24

Rapport sur le premier concours, par M. Sellier........ 48

Géologie. — Réponses à quelques questions proposées par l'Institut des provinces de France, par M. Drouet. 77

Mémoire sur le Trigonomètre et sur une Méthode donnant la résolution des triangles rectilignes obliquangles, au moyen de leur décomposition en triangles rectangles, etc., par M. Savy..................... 87

Rapport sur l'instrument de M. Savy, appelé Trigonomètre et sur une Méthode, etc., par M. Debacq..... 107

— sur la proposition de M. Godart, relative aux haras, par M. Duguet........................ 114

Catalogue des ouvrages adressés à la Société, du 25 septembre 1851 au 25 septembre 1852................ 127

Liste des membres composant la Société................ 133

Table alphabétique des noms des personnes qui, pendant l'année 1852, ont pris part aux travaux de la Société, et aux concours qu'elle avait ouverts............. 145

CHALONS, TYP. BONIEZ-LAMBERT.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DE LA MARNE.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

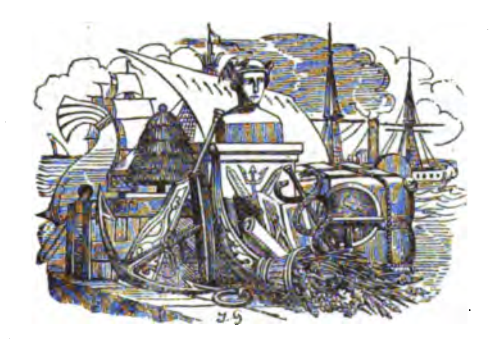
DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS,

DANS LE GRAND SALON DE L'HOTEL DE VILLE,

LE 19 NOVEMBRE 1853,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE PRÉFET, PRÉSIDENT-NÉ.



CHALONS,

E. LAURENT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

Rue d'Orfeuil, 14 — 16.

1854.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS,

DANS LE GRAND SALON DE L'HOTEL DE VILLE,

LE 19 NOVEMBRE 1853,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE PRÉFET, PRÉSIDENT-NÉ.



CHALONS,

E. LAURENT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

Rue d'Orfeuil, 14 — 16.

—

1854.

SÉANCE PUBLIQUE

ANNUELLE

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS, DANS LE GRAND SALON DE L'HOTEL DE VILLE,

LE 19 NOVEMBRE 1853,

Sous la présidence de M. le PRÉFET, président-né.

M. CHASSAIGNE, Préfet du département, président-né, occupe le fauteuil.

Il ouvre la séance par un discours dans lequel il énumère les services rendus depuis près d'un demi-siècle par la Société, à l'agriculture, à l'industrie et au développement de l'intelligence et de la moralité de toutes les classes de la société.

M. ROYER, secrétaire, lit ensuite le compte-rendu des travaux de la Société, pendant l'année 1852-1853.

M. l'abbé MUSART lit, au nom de la commission du deuxième concours, un rapport sur les travaux de MM. Ed. de BARTHELEMY et BARBAT père.

M. LE PRÉFET fait connaître que, par suite de la maladie de M. SELLIER, la notice sur M. le vicomte de JESSAINT, mise à l'ordre du jour, ne peut être lue; et que cette lecture va être remplacée par celle d'une notice

[illegible] de la Société. Cette [illegible] est immédiatement lue par M. LEBRUN, son auteur.

M. le Président proclame ainsi qu'il suit le résultat des concours :

RÉSULTAT DES CONCOURS.

PREMIER CONCOURS.

La Société avait mis au concours cette question :

« Quelle est, sur l'éducation morale et intellectuelle de
» la jeunesse, l'influence comparative de l'étude des
» sciences et de celle des lettres ? »

Le prix n'a pas été décerné.

DEUXIÈME CONCOURS.

La Société a décerné :

Une médaille d'or de 300 francs, à M. ED. DE BARTHÉLEMY, pour son *Histoire de Châlons et de ses Institutions*.

Une médaille d'or, également de 300 francs, à M. BARBAT, pour son *Histoire de Châlons et de ses Monuments*.

TROISIÈME CONCOURS.

EXPLOITATIONS AGRICOLES, VITICOLES, HORTICOLES.

Une médaille d'or a été accordée à M. CHAUDRON, fermier à Sivry-sur-Ante.

La Société a accordé :

Une médaille d'argent à M. GANDON, fermier à Courmelois ;

Une médaille d'argent à M. LEGRAIN, propriétaire à Avenay ;

Une médaille d'argent à M. Henry JACQUY, propriétaire de la Drouillerie (commune de Sarry);

Une médaille d'argent à M. GEOFFROY-CIRET, propriétaire-vigneron à Cumières;

Une médaille d'argent à M. PISSOT, propriétaire-vigneron à Ay;

Une médaille d'argent à M. Mag. ARBEAUMONT, jardinier à Vitry-le-François.

QUATRIÈME CONCOURS.

CHEMINS VICINAUX.

Des médailles sont accordées, dans chacun des arrondissements du département de la Marne, aux communes suivantes :

Arrondissement de Reims.

Une médaille d'argent à la commune de *Trépail;* M. ARNOULD, maire.

Une médaille de bronze à la commune de *Sapicourt;* M. FREMYN DE SAPICOURT, maire.

Arrondissement de Sainte-Ménehould.

Une médaille d'argent à la commune d'*Argers;* M. GALICHET, maire.

Arrondissement de Vitry.

Une médaille d'argent à la commune de *Domremy ;* M. ROUSSEL, maire.

Arrondissement de Châlons.

Une médaille d'argent à la commune de *Dampierre-sur-Moivre*, M. PÉRARD, ancien maire ; M. GAIGNETTE, maire actuel.

Arrondissement d'Épernay.

Une médaille d'argent à la commune de *Corrobert;* M. Rondeau, maire.

CINQUIÈME CONCOURS.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

Le prix n'a pas été décerné.

SIXIÈME CONCOURS.

HORTICULTURE.

La Société a accordé :

Une médaille d'argent à M. Naudin, jardinier dirigeant les cultures de M. de Lambertye, à Chaltrait, pour avoir obtenu des produits remarquables, et formé six élèves jardiniers ;

Une médaille d'argent aux frères Machet, jardiniers à Châlons, pour formation et restauration d'arbres fruitiers, d'après les méthodes perfectionnées ;

Une médaille d'argent à M. Deffaut, jardinier de M. Haudos, à Loisy-sur-Marne, pour produits remarquables de culture forcée ;

Un rappel de médaille à M. Jondreville, jardinier de M. Sellier, à Oger, pour primeurs de culture libre ;

Une médaille d'argent à M. Luce, jardinier à Châlons, pour la culture sous chassis la plus considérable.

SEPTIÈME CONCOURS.

DESTRUCTION DES INSECTES NUISIBLES A LA VIGNE.

Aucune médaille n'a été décernée.

HUITIÈME CONCOURS.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

La Société a accordé :

Une médaille d'or à M. Mathieu, docteur médecin à

Vitry-en-Perthois, pour préparation économique de l'oxide de zinc, et application de ce produit à la peinture, en 1844;

Une médaille d'argent à M. Delcroix-Mangin, fondeur à Châlons, pour soudures pratiquées sur des cloches fêlées et rétablissement du son primitif;

Une médaille d'argent à M. Bouché-Pierre, de Châlons, pour son tire-bouchon mécanique, propre au dégorgement des vins;

Une médaille de bronze à M. Dufay, blanchisseur à Châlons, pour introduction et emploi d'une machine à glacer le linge de table.

Le secrétaire donne ensuite lecture du programme des concours :

PROGRAMME

DES CONCOURS OUVERTS POUR LES ANNÉES 1854 ET 1855.

1er CONCOURS. — Prix à décerner en 1854.

EXPLOITATIONS RURALES.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1854, des médailles d'or :

1° Aux agriculteurs du département de la Marne qui justifieront avoir introduit dans leurs exploitations des améliorations telles que ces exploitations puissent être indiquées comme modèles aux cultivateurs de la contrée.

La Société prendra surtout en considération l'extension donnée à l'élève ou à l'engraissement du bétail, et le traitement judicieux des engrais.

3° Aux propriétaires d'exploitations viticoles et horticoles les plus remarquables.

Une médaille d'or sera également décernée au propriétaire qui, dans le département, aura le mieux entretenu ses écuries ou ses étables.

2e CONCOURS. — Prix à décerner en 1854.

HORTICULTURE.

Sixième exposition des produits de l'horticulture du département de la Marne, qui aura lieu à Châlons, du jeudi 20 au dimanche 23 avril 1854 inclus.

3e CONCOURS. — Prix à décerner en 1855.

HISTOIRE.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1855, une médaille d'or de la valeur de 200 francs à l'auteur du meilleur travail historique et archéologique sur une localité importante du département.

4e CONCOURS -- Prix à décerner en 1855.

ARCHÉOLOGIE.

La Société décernera, dans la même séance (1855), une médaille d'or de la valeur de 200 francs à la meilleure monographie de l'église Notre-Dame de Châlons.

Les travaux de ces deux concours devront être adressés (franco), *au secrétaire de la Société avant le 15 juillet 1855.*

Les auteurs ne devant pas se faire connaître inscriront leur nom et leur adresse dans un billet cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

5e CONCOURS. — Prix à décerner en 1855.

CHEMINS VICINAUX.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1855, une médaille d'argent dans chaque arrondissement du département de la Marne, aux communes qui justifieront avoir le mieux entretenu leurs chemins vicinaux. La Société aura égard, dans l'appréciation des titres des communes, aux ressources dont elles peuvent disposer, et aux sacrifices volontaires des habitants.

6e CONCOURS. — Prix à décerner en 1855.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'argent à celui des instituteurs du département qui, avec l'approbation de l'autorité, aura ouvert une école d'adultes dans laquelle des notions d'agriculture, applicables à la localité, auront été enseignées avec le plus de succès.

7e CONCOURS. — Prix à décerner en 1855.

VIGNE.

La Société décernera, dans la même séance, une prime de 100 francs au vigneron qui, dans le cours de l'année, aura apporté le plus d'intelligence et de soins dans la destruction des insectes qui attaquent la vigne.

Une médaille d'argent sera accordée au vigneron qui aura le mieux entretenu les vignes confiées à ses soins.

8e CONCOURS. — Prix à décerner en 1855.

SALUBRITÉ PUBLIQUE.

La Société décernera, dans la même séance, une mé-

daille d'argent au propriétaire ou constructeur qui aura contribué à donner aux habitations et bâtiments ruraux les dispositions les plus convenables sous le double rapport de l'hygiène et des besoins des localités.

La même récompense pourra être accordée au propriétaire qui, dans les villes, aura construit des habitations saines et commodes destinées aux familles peu aisées.

9e CONCOURS. — Prix à décerner en 1855.

POTERIES, TUILES ET BRIQUES.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1855, une médaille d'argent au fabricant de poteries de terre ou de grès, au fabricant de briques, de tuiles, qui justifiera avoir introduit dans son usine les perfectionnements les plus remarquables.

Voici les principaux points sur lesquels la Société appelle l'attention des fabricants :

Choix judicieux des matières premières ;

Usage des meilleurs procédés et emploi des machines ou des instruments les plus convenables pour la préparation des pâtes et le moulage des pièces ;

Application de vernis durs et résistants inattaquables aux acides et ne tressaillant pas aux brusques variations des températures ;

Construction bien entendue des fours, et dispositions propres à utiliser la chaleur perdue.

La Société tiendra compte de la qualité des échantillons qui lui seront présentés, des quantités produites annuellement, et des prix auxquels les objets fabriqués seront livrés au commerce.

10e CONCOURS. — Prix à décerner en 1855.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Aux termes de l'article 4 de son réglement, la Société distribuera, dans la même séance, des médailles aux cultivateurs, commerçants et artistes, dont les travaux lui paraîtront dignes d'être encouragés.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

POUR L'ANNÉE 1852-1853,

PAR M. ROYER, *secrétaire*.

MESSIEURS,

Appelé pour la première fois à l'honneur de préparer le compte annuel de vos travaux, que vous vous êtes toujours fait un devoir de rendre publiquement à vos concitoyens, étranger que je suis aux connaissances qui font le principal objet de vos méditations et plus encore aux applications utiles que, fidèles à votre devise, vous vous efforcez constamment de provoquer et de suivre avec tant de sollicitude dans l'agriculture, dans l'industrie, dans les sciences et les arts, deux pensées m'ont frappé d'abord : l'étendue de l'obligation assumée par moi, et ma propre insuffisance.

Puissé-je, Messieurs, appuyé sur vos travaux, justifier votre confiance dans cette séance solennelle, honorée par le concours de nos concitoyens, par la présence des dépositaires de l'autorité et présidée par ce premier

magistrat du département qui, à peine arrivé parmi nous, a su faire reconnaître en lui ces qualités du cœur si bien comprises dans notre Champagne, où une administration paternelle a la durée de la vie, et se transmet de père en fils.

Je suivrai, Messieurs, à l'exemple de mes prédécesseurs, dans le résumé de vos travaux l'ordre de votre programme.

AGRICULTURE.

Résultats de la récolte.

Chaque année vous invitez vos correspondants des campagnes à vous faire connaître les résultats de la récolte, et vos comptes rendus renferment à cet égard une suite de renseignements qui témoignent de ce que peuvent des efforts persévérants sur un sol naturellement peu fertile. Mais il est en agriculture des conditions nécessaires au succès, et sur lesquelles le travail ni l'intelligence ne peuvent rien. Les intempéries de l'année agricole qui vient de s'écouler, en entravant la marche de la végétation, ont causé de notables préjudices; et, bien que dans notre département les terres, *dites* de Champagne, aient été réellement favorisées, nous n'en sommes pas moins en présence d'une de ces années difficiles qui rappellent à l'homme qu'il est toujours sous la main de la providence. Nous avons tout lieu d'espérer cependant que les sages précautions prises par le chef de l'État, les mesures projetées ou déjà adoptées par les autorités locales, les beaux exemples de libéralité particulière qui se sont déjà produits, diminueront considérablement les difficultés de la situation, prou-

veront une fois de plus la nécessité de l'union entre les membres de la famille humaine et resserreront ces liens sociaux que des insensés naguère menaçaient de détruire.

Les deux fléaux qui, depuis plusieurs années déjà préoccupent l'Europe entière, la maladie de la pomme de terre et celle de la vigne, ont surtout fixé votre attention.

Maladie de la Pomme de terre.

Vous vous étiez livrés depuis plusieurs années, de concert avec vos correspondants, à toutes les expériences recommandées par les plus habiles agriculteurs pour arrêter dans son cours la maladie qui, depuis huit ans, frappe la pomme de terre ; procédés nouveaux de culture, choix d'espèces, semis, rien n'a réussi. Vous vous êtes rattachés cette année plus particulièrement à la méthode proposée par M. Leroy-Mabille, et vous pensez avec lui que *l'abus des fumiers et surtout le défaut de maturité des tubercules servant à la reproduction, résultat d'une suite de plantations printanières trop tardives, ont amené la dégénérescence, et que le remède est la régénération par les plantations automnales successives, dans des terrains légers ou non fumés pour cette culture.*

Déterminés par les nombreux documents qui vous étaient parvenus de tous les points de la France, et qui constataient les heureux résultats de cette méthode, vous avez, le 16 mars dernier, engagé les cultivateurs à entrer immédiatement dans cette voie, en plantant aussitôt que possible, et à séparer pour la plantation suivante les tubercules qui paraîtraient dans le meilleur

état sous le rapport de la maturité ; vous invitiez vos correspondants à vous faire parvenir leurs observations sur la culture et sur la récolte de 1853. Votre appel a été entendu (1).

---

(1) M. Canart, de Jonchery, a planté en avril plusieurs variétés de pommes de terre dans un terrain plat, uni, calcaire, sec et léger, fumé ; il estime à dix pour cent le nombre des tubercules atteints. La variété qui est la moins attaquée, dit M. Canart, est la ronde demi-hâtive, connue dans la commune sous le nom de *yeux bleus*. Un cultivateur de la même commune avait planté en décembre quatre sillons de cette variété ; il en a planté quatre autres en avril, toutes ont été également atteintes par la maladie ; seulement les premières plantées paraissent plus fermes et semblent mieux résister aux atteintes du mal après la récolte.

Le cultivateur qui a fait cette expérience se propose de faire cette année une partie de sa plantation en décembre, avec les produits de cette plantation automnale, et de continuer pour les années suivantes toujours avec ces mêmes produits.

M. Charbaut, instituteur à Fère-Champenoise, a planté le 11 avril des pommes de terre hâtives, dans 1 are 60 centiares de terrain de mauvaise qualité, sableux, très sec et très léger, après un sainfoin de trois ans, qui avait reçu du fumier d'étable. Un labour fut donné à la terre en octobre 1852, des cendres de tourbe furent enfouies au moment de planter ; il y eùt un faible produit à la vérité, mais aucun indice de maladie n'a paru jusqu'à présent.

M. Auguste Sergent, instituteur à La Veuve, a planté, le 8 avril, des jaunes hâtives, au midi, dans un terrain calcaire, sec, meuble et fumé : deux labours avant la plantation, fumage en plantant, buttage en juin et juillet. Produit : 98 hectolitres l'hectare ; deux pour cent atteintes.

M. Padiez, propriétaire à Ay, a fait deux plantations sans fumer : l'une le 2 avril, dans une très bonne terre, mais qui ne se trouvait pas en état pour la plantation, les jours précédents

Les renseignements qui vous ont été adressés présentent, il est vrai, des résultats différents; vous ne

---

ayant été très humides; l'autre le 6 mai, dans une terre bien inférieure, mais en très bon état. Toutes deux ont donné de beaux produits présentant à peine un pour cent de maladie; mais la plantation du 6 mai a donné 3 hectolitres par are, celle d'avril 2 seulement.

M. Auguste Lamairesse, propriétaire à Saint-Martin-sur-le-Pré, a planté plusieurs variétés à une exposition ouest, dans une terre calcaire, sèche, légère, meuble, après un froment fumé avec des terres de bergeries; quatre labours avant la plantation, pas d'engrais; il a obtenu 175 à 180 hectolitres l'hectare. Il n'y avait pas un dixième des tubercules atteints à la récolte, mais la maladie s'est considérablement propagée dans les caves; elle avait frappé au 1er octobre près du tiers de la récolte.

M. le docteur Remy, à Châtillon-sur-Marne, a planté, du 20 mars au 2 avril, des espèces hâtives, dites *de neuf semaines*, *de Saint-Jean* et *de juillet*, en six parcelles de terrains et à toutes les expositions, avec du fumier de cheval et de vache mélangé. Le produit a été de 80 à 150 hectolitres par hectare; le nombre des tubercules malades a été de deux ou trois pour cent seulement.

M. Remy pense que la plantation automnale réussirait difficilement dans notre pays; que la gelée, l'excès d'humidité et les souris sont des inconvénients auxquels échapperaient difficilement les pommes de terre plantées avant l'hiver. Le temps nécessaire à la maturité de la pomme de terre varie, dit-il, selon les espèces. Deux mois et demi environ suffisent pour l'espèce dite de *neuf semaines*, trois mois pour les longues rouges et quatre pour celles de *Saint-Jean*. La végétation ne commençant pour toutes qu'au mois de mars, les mettre plus tôt en terre c'est les exposer inutilement aux inconvénients signalés plus haut.

M. Thilloy, à La Chapelle, près Servon, a planté, les 21 avril

pouviez rien espérer de bien concluant de cette expérience incomplète. Vous avez dû cependant constater

---

et 3 mai, des jaunes précoces et des rouges longues hâtives, dans un hectare de terrain sableux, sec et léger, exposé à l'est, où avaient été récoltés auparavant des céréales, des pommes de terre et des navets. Du fumier de cour, très consommé, avait été employé comme engrais pour cette précédente récolte ; deux labours ont été donnés, l'un à l'automne, l'autre un jour avant de planter; point d'engrais. Les pommes de terre ont été plantées à la charrue, en sillons, à 80 centimètres de distance ; les tubercules à 40 centimètres dans les rangs. Un seul binage avec la herse à cheval entre les lignes et avec la herse à la main dans les lignes; buttage le 24 juin avec la charrue ; récolte le 1er octobre ; 120 hectolitres par hectare ; tubercules malades : 10 p. % après les céréales et les pommes de terre, 30 p. % après les navets et dans un terrain plus gras.

Le produit de la récolte de 1852 avait été de 80 hectolitres par hectare; le nombre des tubercules malades avait été de 20 p. %. L'invasion de la maladie en 1852 avait eu lieu en juillet; elle se manifesta en 1853 dans les premiers jours de septembre. La récolte de 1853 a été bien préférable à celle de 1852.

M. Desbouy, fermier à Saint-Just, a planté des hâtives jaunes les 1er et 2 avril, des tardives communes les 2 et 4 mai, sur 1 hectare 57 centiares, par moitié, en plaine. Terrain argilo-sableux, sec et léger, après orge et avoine non fumées ; un seul labour le 1er mars, sans engrais; plantation en lignes distantes de 50 centimètres; tubercules à 33 centimètres dans les lignes; point de binage, un seul buttage dans les premiers jours de juin pour les hâtives, et à la mi-juillet pour les autres.

Récolte vers le 15 septembre pour les hâtives, et vers le 15 octobre pour les tardives; 100 hectolitres par hectare comme en 1852. Le nombre des malades en 1853 a été de 5 p. %; il s'était élevé en 1852 à 20 p. %.

La récolte de 1853 est supérieure en qualité à celle de 1852. La

ces premiers essais, et vous n'en recommandez pas moins la méthode de M. Leroy-Mabile, dont le résultat définitif doit être de donner dans quelques années des produits sains qui pourront supporter la plantation printanière, même avec fumure.

Vous avez reçu de M. Leroy-Mabile une petite quantité de tubercules régénérés, d'un an seulement; vous les avez distribués à plusieurs personnes; ils ont donné de très beaux fruits qui se sont jusqu'à présent, presque sans exception, conservés parfaitement sains.

Vous devez à M. Adrien-Jacquin, de Soulières, une bonne communication sur sa manière de cultiver la pomme de terre. Sa méthode, sauf l'époque de plantation, remplit toutes les conditions indiquées par MM. Leroy-Mabile et Victor Châtel.

En 1851, il a planté, le 19 avril, dans un terrain léger,

---

maladie qui s'était manifestée en 1852, vers le 15 août, ne s'aperçut en 1853 qu'au moment de la récolte et quelque temps après.

M. Desbouy, qui avait déjà essayé mais sans succès la culture automnale, annonce qu'il va recommencer ses essais avec les produits de cette année qui sont très murs.

M. Vautrin de la Motte, qui a observé les différentes cultures de pommes de terre à Ay et aux environs, a remarqué que les meilleurs résultats ont été obtenus sur les terres qui avaient été préparées par plusieurs labours, et qui avaient été le mieux ameublés par les binages et le buttage en temps opportun; quant au fumier, il pense qu'on l'a utilement employé dans les terrains secs, et qu'il a été au contraire plus avantageux de n'en point mettre dans les terrains frais et humides. La qualité des tubercules récoltés en 1853 fait espérer à M. Vautrin de la Motte que la maladie touche à son terme.

élevé et incliné au sud-ouest, préparé avec amendement de cendres lessivées. Il fut le seul épargné de la maladie ; il remarque que les produits les plus malades furent ceux qui provenaient des terres fortes et limoneuses.

Enfin vous avez reçu, et vous recommandez à l'attention des cultivateurs qui ne se décideraient pas à expérimenter les plantations automnales, le moyen proposé par M. Bolleman, professeur d'agriculture à Saint-Pétersbourg, et qui consiste à exposer à une chaleur de 45 à 50 degrés Réaumur (aussitôt après la récolte) la pomme de terre destinée au plant, que l'on maintient quatre jours dans cette température, de sorte que la partie externe soit échauffée et non cuite ; après cela, garder les tubercules dans un endroit sec, où la température ne soit pas moindre de 3 degrés Réaumur, jusqu'à l'époque de la plantation.

M. Luce, jardinier à St-Memmie, a employé, depuis l'apparition de la maladie, un moyen analogue à celui que propose M. Bolleman, et qui lui a parfaitement réussi : il expose à l'air, aussitôt après la récolte, les tubercules destinés au plant, les conserve dans un endroit sec, étalés sur un plancher, les remue plusieurs fois et ne les descend au cellier qu'au moment de la gelée.

Maladie de la Vigne.

Vous auriez été heureux de pouvoir indiquer, contre ce fléau, des moyens préservatifs qui vous inspirent la même confiance que ceux dont vous recommandez l'emploi contre la maladie de la pomme de terre.

Dans cet espoir, vous avez suivi avec le plus vif inté-

rêt toutes les expériences tentées ; vous avez accueilli avec un inquiet empressement les publications qui, depuis le rapport tant critiqué de M. Victor Rendu, se sont succédé en si grand nombre, et qui, nous le disons à regret, ne vous ont point paru faire avancer la question, au moins en ce qui concerne les cultures en grand.

Quant aux treilles, avec beaucoup de soins on peut s'opposer au développement de l'oïdium et sauver au moins en partie la récolte. Les insufflations de soufre faites à temps et répétées au besoin, les arrosements avec la préparation Grison (1), dans laquelle la chaux et le soufre jouent le principal rôle, ont eu des résultats favorables.

Votre correspondant, M. Nitot, maire d'Ay, vous a donné connaissance d'une expérience faite d'après ses conseils et qui a eu un succès satisfaisant.

Une treille de chasselas et de raisins noirs précoces, dont les deux tiers des grappes complétement couvertes de l'oïdium avaient été arrêtées dans leur croissance et s'étaient desséchées, fut taillée très court à l'arrière saison, émondée et nettoyée, et la muraille même balayée avec le plus grand soin. Cette treille a été cette année admirable de raisins très nombreux et très beaux, et était encore au 10 août tout-à-fait exempte de la mala-

(1) 500 grammes de chaux éteinte et 500 grammes de fleur de soufre mélangés, pétris et délayés avec environ six litres d'eau ; le tout bouilli pendant dix minutes, en ayant soin de remuer ; tirer au clair après refroidissement, et mettre en bouteille l'eau qui résulte du mélange bouilli. Un litre de cette eau suffit pour cent litres d'eau pure.



die. Cette opération, qui a pour effet direct d'enlever les germes de l'oïdium, vous paraît un moyen préservatif à ne pas négliger ; l'emploi des dissolutions de chaux et de soufre avec des éponges et des balais compléteraient l'opération, et diminueraient certainement les chances d'invasion ou l'intensité du mal pour l'année suivante.

M. Vautrin de la Motte s'est livré avec ardeur et persévérance à l'étude de la maladie, l'a suivie dans toutes ses phases, a fait de persistants essais pour la combattre. Si ses efforts ont été infructueux, ils n'en sont pas moins louables. Qu'il reçoive ici l'assurance de l'intérêt que vous attachez à ses observations.

M. Haudos vous a adressé, de la part de M. Oudart, de Vitry-le-François, actuellement viticulteur et négociant à Gènes, un mémoire imprimé sur la maladie de la vigne, lu à l'académie d'agriculture de Turin. Ce travail, de 50 pages in-8°, se recommande par des recherches savantes sur la nature et la cause du mal, par de nombreuses observations faites dans les vignobles les plus ravagés du Piémont et du midi de la France. La cause du mal, selon M. Oudart, est dans l'atmosphère, dont les intempéries en occasionnant la condensation de l'humeur visqueuse, produit de la respiration de la vigne, offrent aux sporules de l'oïdium répandues dans l'air, en quantités infinies, les conditions nécessaires à leur développement. Cet ouvrage, un des plus importants qui vous soient parvenus sur cette matière, se termine par d'utiles prescriptions appropriées au traitement des vignes du nord de l'Italie, dans la prévision du retour de la maladie.

Vous avez voulu assurer à la Société le concours éclairé de votre compatriote, et vous avez élu M. Oudart, membre correspondant.

Courses.

Depuis qu'un hippodrome a été fondé à Châlons, vous vous êtes toujours associés à la Société des courses, pour fournir aux chevaux du département un nouveau moyen de faire connaître leurs produits. Vous avez alloué, pour les courses de 1853, une somme de 300 francs qui a formé un prix pour une course au trot.

Communications diverses sur des questions agricoles.

M. Eugène Gayot vous a offert cette année le quatrième volume de sa France chevaline, et les deuxième et troisième volumes de ses Institutions hippiques. M. Boulard, votre collégue, dans une intéressante analyse, a touché toutes les questions traitées dans ce dernier ouvrage où l'auteur passe en revue tous les systèmes d'encouragements employés en France, ou même en Europe, pour arriver à l'amélioration de la race chevaline, les apprécie avec une impartialité et une connaissance approfondie du sujet, et présente dans un cadre assez resserré tous les faits importants du passé sur la matière, ainsi que les règles à suivre pour le présent comme pour l'avenir.

M. Boulard s'occupe de l'analyse des quatre volumes de la France chevaline, et vous présentera bientôt ce travail.

M. Debacq vous a fait hommage d'une brochure intitulée : *du Cheptel simple et des Caisses agricoles.* Sous ce titre l'auteur propose un projet d'association qui s'a-

dresse surtout au petit propriétaire, au manouvrier, au père de famille chargé d'enfants. Les faits intéressants apportés par l'auteur à l'appui du projet qu'il a conçu, vous ont fait penser, avec M. Caquot, votre rapporteur, que ces associations pourraient être un bienfait pour la petite culture et l'amélioration des races.

Vous aimez à voir les instituteurs des campagnes s'appliquer aux études agronomiques. Appelés à l'éducation des populations agricoles, ils peuvent par cet emploi de leurs loisirs rendre d'importants services. C'est donc avec un intérêt tout particulier que vous avez accueilli les deux mémoires que M. Lalire, instituteur à Puisieulx, vous a adressés; le premier sur les assolements dans la Brie, et notamment dans les cantons de Montmirail, Montmort, Esternay, Orbais et La Ferté-Gaucher; le second sur la possibilité et les moyens de livrer à la culture toutes les terres incultes de la Champagne.

Ces travaux contiennent de saines notions agricoles, des principes généraux puisés aux meilleures sources et souvent confirmés par l'expérience.

Vous pensez avec votre rapporteur, M. Jules Lamairesse, que les terres crayeuses de la Champagne sont certainement appelées à devenir fertiles un jour, mais que cette transformation ne s'opèrera que lentement et progressivement. Le propriétaire de bonnes terres qui n'a que peu de terrains stériles parviendra à les améliorer, s'il peut disposer d'un surcroît d'engrais. Quant à celui qui ne possède que des terrains incultes, qu'il ne songe jamais à les cultiver en bloc dans l'espoir de les rendre fertiles avec leur propre produit; il serait bientôt désillusionné.

M. Sellier vous a présenté deux pieds du chou à moëlle dont votre regrettable collégue, M. de Sermet avait mis en 1847 de la graine à la disposition de la Société. Ces deux plantes ont un mètre cinquante centimètres de hauteur. Votre collègue et deux autres cultivateurs l'ont cultivé en assez grande quantité et le regardent comme très productif : ses feuilles ont été avidement mangées par les bestiaux ; la moëlle contenue dans ses tiges qui sont encore sur pied est favorable à l'engraissement. (L'habitude en Bretagne et en Normandie est de couper ses tiges en morceaux comme on fait de celles des betteraves.) M. Sellier pense qu'il y aurait un grand intérêt à le propager dans le département.

Cette communication a fourni à M. Duguet l'occasion de rappeler le mérite d'un produit analogue de notre pays : le chou d'Écury, sans s'élever, atteint un poids plus considérable, et après qu'on en a obtenu, en en coupant le cœur au mois d'août, un produit alimentaire d'une certaine importance, il a l'avantage de se couronner de cinq ou six autres choux qui prennent un certain accroissement, et donnent à la fin de septembre une seconde récolte précieuse pour le bétail, lorsque la nourriture en vert a complétement disparu. C'est donc à simple titre d'essai que vous recommandez le produit nouveau.

HORTICULTURE.

En 1851, vous avez décerné à M. Labruyère, de Fleury-la-Rivière, une médaille de bronze, pour fruits de bonnes espèces exposés par lui ; cette distinction a excité le zèle de cet arboriculteur. Il vous a envoyé cette année de fort beaux échantillons de trois espèces de

fruits et deux magnifiques grappes de raisin blanc, produits nouveaux de ses collections qu'il continue d'augmenter.

Un bon ouvrage sur la conduite et la taille des arbres fruitiers dont vous a fait hommage M. Croux, horticulteur pomologiste à Ville-Juif, son auteur, et que vous aviez renvoyé à M. le comte de Lambertye, a fourni à votre collègue l'occasion d'un intéressant rapport (1).

---

(1) *Extrait du rapport de M. le comte de Lambertye.*

Cette instruction élémentaire est divisée en quatre chapitres.

Dans le premier, l'auteur traite de la plantation, des greffes, du choix des arbres, de l'exposition.

Dans le deuxième, des principes généraux de la taille, de ses opérations nombreuses et diverses.

Dans le troisième, il applique ces principes, 1° au poirier soumis aux formes en pyramide, en palmette simple, en palmette double renversée, en éventail, en vase; 2° au pêcher, forme carrée et éventail; 3° à la vigne, cordons verticaux et horizontaux; 4° à des arbres de différentes natures.

Dans le quatrième et dernier chapitre, il s'occupe de la culture, des accidents occasionnés par les maladies, les insectes nuisibles, la gelée; de la récolte des fruits et de leur conservation; de la manière de tailler les vieux arbres épuisés; et il finit par une liste des meilleures variétés de chaque espèce de fruits, en indiquant la forme et l'exposition la plus convenable à chacun.

L'instruction de M. Croux est écrite avec pureté. On dirait qu'il a une aussi longue habitude de la plume que de la serpette. Ses définitions de principes généraux, ses explications des tailles diverses se font remarquer par une grande clarté: elles sont accompagnées de cinq planches faites et gravées avec soin, représentant cinquante-et-une figures. A la clarté s'ajoute

L'Instruction élémentaire de M. Croux ne peut remplacer sans doute les livres spéciaux de MM. Lelieur, Lepère, Dubreuil et Cossonnet, mais à cause de sa briè-

---

la solidité des préceptes. En cela, il ne s'est point écarté de ses devanciers; il a eu le bon esprit au contraire de répéter les formules des bons auteurs. Ce n'est pas chose facile, quoiqu'on promette du nouveau, d'établir une bonne formule nouvelle. La taille, telle qu'elle est enseignée et pratiquée de nos jours, est assise sur des bases physiologiques très solides, et je ne prévois pas que dans l'avenir elle puisse être sensiblement modifiée. Il faudra bon gré mal gré tourner autour du même cercle; l'ensemble restera le même, il y aura quelques détails en plus ou en moins. Je trouve de bons ouvrages, je ne trouve pas assez de bons ouvriers. Si on excepte Paris, ses environs et quelques points rares et disséminés sur le reste de la France, la taille est encore à l'état d'enfance.

J'ai lu cette introduction de M. Croux avec soin et, comme j'ai promis de ne rien taire, je vais indiquer les points où je me trouve un peu en dissidence avec l'auteur, et particulièrement avec le commerçant. Je reconnais comme tout le monde que M. Croux est un habile pépiniériste, et quand j'ai des arbres fruitiers à planter je m'adresse à lui; mais il m'est impossible de partager entièrement sa satisfaction au sujet des arbres formés en pépinière.

Il dit : « que les personnes qui sont pressées de jouir de la » production de s arbres, peuvent avec toute confiance planter » des sujets déjà formés, de trois à six ans. » Oui, le propriétaire fera bien d'acheter des arbres formés pour jouir plus vite; mais à une condition, c'est qu'il les alternera avec des arbres jeunes *qu'il commencera* sur place pour y rester, tandis que les premiers seront sacrifiés et arrachés quand ils gêneront.

J'ai acheté plusieurs fois des pêchers formés, j'ai voulu choisir des poiriers pour mes amis, et je suis obligé de dire qu'ils ne m'ont pas réussi ou qu'il ne m'ont pas convenu. Jamais un

vetéet de sa clarté vous en conseillez la lecture aux jeunes jardiniers qui débutent. La culture du poirier y est

---

arbre formé chez un pépiniériste ne sera un arbre irréprochable et de longue durée.

Au début du chapitre 3, l'auteur explique comment il importe, quand on veut planter des poiriers destinés à la forme pyramide, de se procurer des sujets munis de branches à leurs bases. Il dit que dans l'ancienne méthode de pépiniéristes le pincement n'était pas en usage, que les exemplaires qu'ils livraient n'avaient de branches qu'au sommet, tandis que lui, avec sa méthode nouvelle de pincer, il obtient des branches à la base, lesquelles branches forment les premières assises de la pyramide; et à l'appui il donne deux dessins représentant des résultats forcés de part et d'autre. En effet, la figure 1re, planche 1re, prétend reproduire dans toute son intégrité les quenouilles marchandes des pépiniéristes en général. Or, il est rare que ces sujets-là n'aient que deux ou trois rameaux seulement au sommet. Par la figure 5, il offre un échantillon des arbres élevés chez lui, avec sept à huit branches disposées en verticilles de la base au sommet, et cependant, ayant planté une assez grande quantité déjà de poiriers élevés par M. Croux, je remarque qu'ils sont loin d'être tous pareils à la gravure. J'ai voulu seulement établir qu'il y avait exagération dans les deux dessins, et quoiqu'il soit nécessaire de rabattre souvent à 0^m 50^c les poiriers de M. Croux, soumis au pincement, je n'en reconnais pas moins qu'il a introduit dans le travail des poiriers en pépinière une notable amélioration. Aussi je l'engage à persévérer et à donner une attention plus particulière aux variétés les plus disposées à s'emporter par le sommet.

M. Croux indique une distance de 2 à 3 mètres d'une pyramide à une autre. Je trouve que 3 mètres sont insuffisants quand la terre est riche. Une belle pyramide occupe au moins 2 mètres de diamètre, et en plantant à la plus grande distance conseillée, il ne resterait plus qu'un mètre d'espace libre entre

même assez complètement traitée pour dispenser d'avoir recours à d'autres livres.

---

chaque pyramide. Si ces pyramides bordaient des carrés de légumes, comme il arrive souvent dans les potagers de propriétaires, les légumes manqueraient d'air. Les arbres même n'en auraient pas assez dans un sens. Moi je plante entre 4 et 5 mètres et je m'en trouve bien.

Il est une forme dont il n'est pas question dans l'ouvrage, je veux parler de la *pyramide ailée ;* j'en ai vu des modèles irréprochables au Jardin des Plantes, et dus à l'intelligence de M. Cappe. Les jeunes Machet, de Châlons, ont commencé des arbres dans cette forme excellente ; je les en félicite. C'est la première fois qu'elle apparait dans le département de la Marne.

M. Croux, en parlant de la palmette, conseille d'écarter les sous-mères à 20-25 centimètres. M. Cossennet a les siennes à 25. M. Dubreuil conseille 30 ; je me range à ce dernier avis. 20, c'est trop près pour certaines variétés à gros fruits ; 25 peuvent suffire à la rigueur, et il n'y a jamais d'inconvénient à mettre à 30.

Je regrette qu'à l'article pêcher il ne soit question que des formes *carrée* et en *éventail*, car il y a des murs sur lesquels on ne peut pas, on ne doit pas les pratiquer. Je n'en crois pas moins que ces deux formes sont excellentes.

Cinq pages seulement sont consacrées à la vigne ; deux formes sont décrites : *cordons verticaux* auxquels l'auteur donne le nom de palmette et *cordons horizontaux*.

Quand M. Croux publia son instruction élémentaire, la deuxième édition du traité d'arboriculture de M. Dubreuil avait paru. Cet ouvrage important renferme une culture très détailléo de la vigne en treille, d'après les nouveaux procédés adoptés à Thomery, la plupart inédits jusqu'alors et qu'il a dus aux renseignements de M. Rose Charmeux, propriétaire à Thomery, dont le talent est très connu et apprécié aujourd'hui. M. Dubreuil a consacré à ce beau travail au moins 40 pages

COLLECTIONS D'HISTOIRE NATURELLE.

M. Richon, votre correspondant, vous a payé cette année son tribut annuel par un envoi d'environ quarante plantes, inscrites au catalogue des plantes du département, et qui manquaient à votre herbier.

Il y a ajouté plusieurs plantes qui ont été trouvées pour la première fois par lui dans le département. Vous

---

d'un texte serré, et 45 dessins explicatifs. Je ne vois pas, en cette circonstance surtout, comment M. Croux, ainsi qu'il le dit dans sa préface, pourrait éviter à ses lecteurs la nécessité de recourir à plusieurs livres.

Je me résume : cette instruction élémentaire est bonne ; comme elle est courte et très claire, j'en conseille la lecture aux jeunes jardiniers qui débutent ; mais elle n'apprend rien à ceux qui ont lu et médité les traités de MM. Lelieur, Bengy de Puy-vallé, Lepère, Dubreuil et Cossonnet.

La culture du poirier est assez complète pour dispenser d'avoir recours à d'autres livres.

Je n'en dirai pas autant de celle du pêcher ; je n'y rencontre pas assez de détails. Je ne connais pas, sur la taille de cet arbre précieux, d'écrits aussi parfaits que ceux de MM. Bengy de Puy-vallé et Lepère, et j'y renverrai toujours.

Si l'on voulait essayer d'autres formes que les six indiquées par ces deux auteurs, dont deux sont décrites par M. Croux, on les trouverait dans le traité d'arboriculture de M. Dubreuil.

L'article *vigne* est par trop écourté, et, avec les cinq pages que l'auteur y consacre, il est impossible d'être guidé suffisamment.

Je ne dirai rien des autres arbres fruitiers, dont il n'est question dans la brochure que très sommairement.

savez que MM. Thiébaut et Richon explorent avec ardeur l'arrondissement de Vitry, et qu'ils ont déjà recueilli de précieux renseignements pour un supplément à la Flore départementale. Ces communications ont un véritable intérêt depuis que votre herbier est dans la Bibliothèque de la ville, placé de manière à pouvoir être consulté par les amateurs. (1)

---

(1) *Plantes recueillies par MM. Thiébaut et Richon, depuis la publication du catalogue des plantes de la Marne.*

RANUNCULUS PHILONOTIS, de Pargny à Maurupt, Vanault-les-Dames, dans tout le Perthois. CCC. (Portée au catalogue comme RRR.)

MALVA MOSCATA, Vitry-le-François, bords du canal, Vitry-le-Brûlé, Couvrot. AC. (Au cat. RRR. Trouvée une seule fois.)

IMPATIENS NOLI TANGERE, étangs dans la forêt de Trois-Fontaines. R. (Au catalogue, trouvée dans la forêt d'Argonne, à 4 kilomètres du département)

TRIFOLIUM ELEGANS, de Maurupt à Cheminon, bord du bois. (Manque au catalogue.)

VICIA LUTEÀ, entre Brusson et Favresse, champs humides. RRR. (Manque au catalogue.)

POTENTILLA SUPINA, étang desséché à Saint-Remy, pas ailleurs. (Manque au catalogue.)

POTENTILLA RECTA, à Saint-Martin-d'Ablois, murs. CC. (Manque au catalogue.)

XANTHIUM STRUMARIUM, à Blesmes, Doucey, Vernancourt, fossés, lieux humides. AR. (Manque au catalogue.)

BERULA ANGUSTIFOLIA. Vitry-le-François, fossés. CC.

SENECIO PALUDOSUS. Vitry-le-François, lieux humides et couverts. CC. (Oubliée au catalogue.)

INULA HELENIUM. Montiers, Vanault-les-Dames. CC. (Manque au catalogue.)

Puissions-nous en dire autant de vos autres collections, aujourd'hui entassées de telle sorte qu'elles ne peuvent recevoir les soins nécessaires à leur conservation, et qui n'attendent cependant qu'un local convenable pour prendre un développement considérable!

Trapa natans. Étang de Giffaumont. C. (Manque au catalogue.)

Villarsia nymphoïdes. Même étang qui en est tout couvert (Manque au catalogue.)

Gentiana ciliata. Bassu, au pied d'une colline, au midi, sur un espace de deux mètres carrés; cherchée vainement ailleurs. (Manque au catalogue.)

Scutellaria minor. Bois de Sermaize.

Polygonum bistorta. Bois à Blacy, couvrant une étendue de quelques mètres.

Polygonum dumetorum. Rues de Saint-Amand.

Lemna gibba. Mare, près de Pargny. (Manque au catalogue.)

Lemna polyrhiza. Vitry-le-François, fossés.

Allium scorodoprasum. Vignes près Vitry-le-Brûlé. (Manque au catalogue.)

Narcissus pseudonarcissus. Bois de Varrey.

Setaria glauca. Sermaize, Moissons. CC. Dans tout le Perthois. (Manque au catalogue.)

Alopecurus utriculatus. Prairie en face du château de Saint-Remy. (Trouvée jusqu'àlors seulement à Heiltz-le-Hutier, par M. Remy.)

Asprella orizoïdes. Bords du canal latéral à la Marne, fossés à Vitry-le-Brûlé. CC. (Manque au catalogue.)

Lolium multiflorum. Maisons, dans un verger. (Manque au catalogue.)

Polypodium dryopteris. Murs de l'église de Sermaize.

Nitella translucens. Loisy, dans un trou près de la route. (Manque au catalogue.)

COMMUNICATIONS DIVERSES.

M. Dagonet, médecin en chef de l'Asile public d'aliénés de Stéphansfeld, votre correspondant, vous a adressé son rapport sur le service médical de cet établissement, pendant l'année 1851. M. le docteur Salle vous a lu une analyse détaillée de cette publication qui témoigne du zèle de son auteur à étudier tout ce qui se rattache à l'aliénation mentale.

M. l'abbé Georges, curé de Trannes (Aube), vous a fait hommage de deux brochures intitulées : l'une, Excursion à Dampierre ; l'autre, Jean Passerat. La première contient la description d'une chapelle érigée à la Vierge. Cette composition, dit votre collègue M. Caquot, brille à la fois par le sentiment religieux, par l'art qui anime les personnages et par l'esprit fantastique du moyen âge qui, au milieu des sujets les plus graves, fait trouver place à des sujets pleins de grâce et d'originalité. La notice sur Jean Passerat paraît devoir faire partie d'une suite de vies des hommes célèbres de la Champagne.

Cet écrivain, dit votre rapporteur, est un homme instruit, qui a beaucoup lu ; il juge sévèrement et presque toujours avec justesse. Si quelque reproche peut lui être adressé, c'est de ne pas assez laisser aller sa plume au courant de sa pensée, de monter trop haut le ton de l'éloge, de surcharger son style d'épithètes ; ce sont là des défauts de jeunesse, de bons défauts. Vous avez remercié M. l'abbé Georges de ses intéressantes communications et vous vous êtes empressés de vous l'attacher comme membre correspondant.

Vous avez reçu cette année de M. de Maizières une brochure intitulée : *La nouvelle architecture navale*, que M. Lebrun s'est chargé d'examiner. L'auteur n'y propose rien moins que le renversement de tout le système des constructions navales, adopté, perfectionné et confirmé par l'expérience de plus de vingt siècles.

M. Lebrun, en vous rendant compte du Bulletin de la Société industrielle d'Angers, vous a fait remarquer entre autres choses l'importance que cette Société attache à l'arboriculture. Une médaille d'or a été offerte par elle à M. Dubreuil, à l'occasion d'un cours public de cet art.

M. Delafond, professeur à l'École vétérinaire d'Alfort, vous a fait hommage d'un *Traité de matière médicale et de pharmacie vétérinaire*, d'un *Traité sur les maladies de sang des bêtes à laine*, et de dix opuscules sur des sujets de médecine vétérinaire.

M. Faure, chargé d'examiner le premier de ces ouvrages, vous a fait ressortir tout le mérite de cette importante communication (1). Vous vous êtes attaché M. Delafond comme membre correspondant.

---

(1) *Extrait du rapport de M.* F*AURE*.

....

Vous accueillerez avec intérêt, Messieurs, un ouvrage destiné aux praticiens et aux élèves vétérinaires, et qui a pour titre : *Traité de matière médicale et de pharmacie vétérinaires, théorique et pratique*, par MM. O. DELAFOND, professeur de pathologie, de matière médicale, et de thérapeutique à l'école impériale vétérinaire d'Alfort, et J.-L. LASSAIGNE, professeur de physique, de chimie et de pharmacie à la même école.

M. Auguste Folliet, cultivateur à Saint-Jean-sur-Moivre, vous a adressé une note sur une plantation de deux

---

L'un des auteurs, M. Delafond, votre correspondant, qui vous a fait hommage de ce volume, vous est bien connu par ses savants ouvrages et par les nombreuses et intéressantes communications qu'il vous a faites ; l'autre, M. Lassaigne, est un professeur de chimie renommé pour sa clarté et sa précision, un praticien ingénieux dont les indications sont sûres, et dont on peut toujours répéter les expériences quand on suit exactement les procédés qu'il décrit. Il a fait imprimer un abrégé élémentaire de chimie arrivé à sa quatrième édition, et un dictionnaire des réactifs chimiques, que votre rapporteur aime à feuilleter chaque jour, et où il puise d'utiles renseignements.

L'ouvrage, dont nous allons vous entretenir, est à sa deuxième édition ; il est précédé d'une préface où les auteurs ont tracé l'histoire de la pharmacie vétérinaire, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ; il est divisé en deux parties : la première est consacrée à l'histoire naturelle et médicale de toutes les substances médicinales employées par les vétérinaires ; la seconde comprend la pharmacie proprement dite, c'est-à-dire, qu'elle présente avec de nombreuses formules un exposé succinct des procédés mis en usage pour approprier ces substances à tous les besoins qui les réclament.

. . . .

Cet ouvrage est appelé à un succès mérité par la manière savante dont il est traité et par les notions pratiques qu'il renferme. Il rendra de notables services à la médecine et à la pharmacie vétérinaires.

Il faut bien l'avouer, dans les ouvrages classiques préconisés mis entre les mains des élèves en pharmacie, et où sont exposées les diverses sciences nécessaires à cette profession, les applications de l'art pharmaceutique à la médecine vétérinaire, ne reçoivent pas tous les développements que comporte leur importance.

espèces de vordes, dont l'une a été essayée comme osier, essai qui a réussi.

Vous avez reçu cette année, de M. le comte de Montureux un volume intitulé : *Essai sur l'avenir alimentaire de la France*, et plusieurs notes manuscrites ou insérées dans l'*Écho de la Seille*, toutes relatives à des questions d'économie rurale. M. Eugène Perrier vous a fait l'analyse de ces productions de la plume féconde de votre zèlé correspondant.

La pharmacie vétérinaire chimique, théorique et physique, de Lebas, ouvrage écrit en forme de dictionnaire, malgré les notions théoriques qu'il renferme, ne peut guère être considéré que comme un recueil de formules, recueil bien dépassé depuis par le *Formulaire vétérinaire* si complet, publié en 1849, par M. Bouchardat.

Le traité élémentaire de matière médicale et de pharmacologie vétérinaire, par Moiroud, livre fort estimable assurément, et qui a rendu de véritables services à l'enseignement et à la pratique, est à peine connu des élèves en pharmacie, et d'ailleurs il n'est plus aujourd'hui, dans toutes ses parties, au niveau des progrès de la science.

L'ouvrage de MM. Delafond et Lassaigne vient à notre avis combler cette lacune, et, si les praticiens et les élèves vétérinaires doivent y trouver des connaissances qui leur sont absolument indispensables, les pharmaciens et les élèves en pharmacie y puiseront des indications d'une incontestable utilité pour l'exercice quotidien de leur profession.

Sans vouloir approuver un empirisme souvent dangereux, nous croyons que les cultivateurs instruits, ceux surtout qui dirigent des exploitations considérables dans des localités isolées, loin des secours de la médecine vétérinaire, consulteront avec fruit cet ouvrage, et y trouveront des connaissances dont ils pourront tirer par fois un parti avantageux.

Vous n'avez point oublié, Messieurs, l'importante lecture que vous a faite M. le baron Chaubry, sur les perfectionnements à apporter dans notre département à la fabrication des tuiles et des briques, et sur l'introduction d'une industrie nouvelle parmi nous, la fabrication des terres cuites appelées pierres artificielles. Le tableau fidèle de l'état peu avancé des arts céramiques sur la plupart des points du département, les indications précieuses contenues dans cette lecture, vous ont vivement frappés, et vous avez décidé qu'un concours particulier serait ouvert dans votre prochain programme, pour perfectionnements à introduire dans les fabrications de tuiles, briques, terres cuites et poteries de terre ou de grès (1).

---

(1) *Extrait de la notice de M. le baron Chaubry.*

Notre département n'est point du nombre de ceux qui possèdent partout, et en abondance, de bons et solides matériaux pour les constructions; aussi voyons-nous dans nos campagnes, et même dans nos villes, nombre de constructions en pans de bois, et surtout des maisons entières construites en carreaux de terre blanche séchée au soleil.

On pourrait remédier à cette pénurie de matériaux solides dans un pays offrant les ressources du nôtre : 1° en perfectionnant la fabrication des briques et des tuiles par l'emploi des procédés nouveaux; 2° en fabricant des terres cuites, c'est-à-dire des pierres artificielles.

Le département de la Marne possède, dans un grand nombre de cantons et notamment dans plusieurs de ceux qui sont dépourvus de pierres à bâtir, des terres argileuses, des glaises propres à la confection des briques, des tuiles et des carreaux; il possède également des terres plus fines et plus pures à l'usage

Vous avez reçu de M. Obriot, avocat à la Cour impériale de Paris, une brochure intitulée: Adoption des

---

des poteries. En un mot, il est riche en terres plastiques, comme il l'est en pierres calcaires ou pierres à chaux. Mais nos usines sont loin de tirer avantageusement parti de la richesse que leur offre notre sol. Ne craignons point de dire qu'elles sont, pour le plus grand nombre, encore dans l'enfance. L'art du potier est fort arriéré; l'art du briquetier-tuilier n'est point sorti des vieilles routines abandonnées dans un grand nombre d'établissements. Quant à la confection des pierres factices ou artificielles, elle est complétement inconnue, quoique nous possédions tous les éléments désirables pour la production de ces utiles matériaux, la *chaux*, le *sable* et les *argiles*.

Pour sortir de cette situation arriérée, pour utiliser avec avantages nos terres plastiques par notre combustible, il faudrait encourager les recherches, les études et les essais, il faudrait faire connaître tout le parti que l'on peut en tirer.

Toulouse ne possède dans ses environs aucune pierre à bâtir; de tout temps les *tuiles* particulièrement et les briques ont été employées dans les édifices publics et privés, dans une proportion plus considérable que partout ailleurs. Ce défaut de matériaux solides et le haut prix qu'il faut mettre pour s'en procurer, ont été cause de nombreuses recherches; ils ont fait faire bien des essais et des tentatives dans la manipulation, le mélange et la cuisson des terres grasses diverses.

MM. Virbent ont réalisé les espérances que nous concevons nous-mêmes pour celles de nos localités qui sont dépourvues de matériaux résistants et solides.

Les procédés perfectionnés, les machines ingénieuses par eux employés réduisent considérablement le prix de revient de leurs marchandises, qui conviennent autant aux constructions élégantes et de luxe qu'aux plus simples demeures de la campagne.

Mais l'usine de MM. Virbent n'est pas la seule qui produise

enfants abandonnés, proposée à sa Majesté l'Impératrice. Tout en reconnaissant ce qu'il y a de louable dans l'idée

---

des pierres artificielles. Il existe à Choisy-le-Roi, à la porte de Paris, un établissement de produits semblables dirigé par M. Garnaud, son fondateur. Par les mêmes procédés, par des moyens analogues, M. Garnaud fait des briques et des carreaux; il a obtenu d'aussi bons résultats dans l'industrie des pierres factices. Ses produits sont employés dans tous les quartiers de Paris; on les y voit habituellement, et on les prend pour des pierres naturelles; les constructeurs seuls en connaissent l'origine; seuls ils savent quelle en est la matière.

Les pierres factices de Choisy-le-Roi n'ont point l'aspect des briques et des tuiles; elles sont d'une teinte blanche ou jaunâtre, comme le moëllon de Paris. Les blanches, lorsqu'elles sont employées, ont une grande ressemblance avec les tuffaux des bords de la Loire.

Tels sont les avantages que l'on peut tirer des argiles et des glaises, lorsqu'on sait les choisir, les broyer, les tamiser, opérer des mélanges, et les faire cuire convenablement, avec les soins et les précautions qu'exige chaque nature de marchandise, en adoptant les procédés perfectionnés, aujourd'hui en usage dans les usines bien établies.

Nous possédons environ cent cinquante fours à tuiles et à briques, inégalement repartis dans les cinq arrondissements; douze à quatorze poteries communes, sans parler des porcelaines d'Esternay et de Sézanne, dont nous n'avons nullement à nous occuper. Il faut que vous sachiez que la presque totalité de nos fours à briques servent en même temps à la cuison de la pierre à chaux, la plupart de nos tuiliers étant également chaufourniers.

Parmi ces différents établissements grands et petits, confectionnant des briques, il en est quelques-uns en réputation depuis long-temps, tels sont : dans l'arrondissement de Sainte-

développée par M. Obriot, vous avez pensé, avec M. Maupassant votre rapporteur, que le mal signalé par M. Obriot

---

Ménehould, les usines de Passavant, importantes et comptant quatorze fours; — dans celui de Vitry, celles de Heiltz-le-Maurupt, qui sont au nombre de trois au moins; la matière en est bonne ainsi que la cuisson; — Dans l'arrondissement de Reims, on cite les fabriques de Moquebeau, près Mutry, où se trouvent sept fours; — Dans celui d'Épernay, on recommande habituellement les quatre fabriques de Chavot, et celles de Sézanne les plus nombreuses de toutes, qui comptent seize ou dix-sept fourneaux.

Mais généralement, dans nos manufactures de campagne, les procédés nouveaux ne sont point adoptés; on peut même dire qu'ils y sont à peu près inconnus. On emploie les terres sans préparation, sans les mélanger, ou du moins sans des mélanges intelligents appropriés aux diverses sortes de marchandises. On ne les broye jamais, on ne sait point les tamiser pour les purifier complétement, on ne se sert pas davantage des presses pour condenser la matière. Enfin, les argiles sont employées à peu près telles qu'elles sont en sortant de la mine, et toujours à une époque trop rapprochée de l'extraction.

Vous voyez, Messieurs, d'après ces habitudes générales, combien de réformes il faudrait introduire dans cette industrie. A notre avis, si on veut perfectionner nos produits actuels, en modérer les prix, et faire ensuite des pierres artificielles, il importe : 1° de cesser de faire cuire simultanément dans le même four des marchandises qui réclament et exigent des cuissons distinctes, d'une durée différente ; 2° modifier la forme des fours, qui ne sont point construits d'après les principes de la science, et qui consomment sans profit beaucoup trop de combustible ; 3° utiliser le calorique qui s'échappe en pure perte par l'ignorance où l'on est presque partout des avantages économiques qu'on en retire, lorsqu'on le dirige dans un sèchoir à ce destiné. A cet égard, nous devons ajouter que par ce moyen, et c'est une

ne se produit pas assez fréquemment dans les provinces pour motiver l'institution qu'il propose.

Vous avez récemment reçu de M. Mathieu, votre nouveau correspondant, deux modèles d'un trieur ou tamis, dont les mailles se resserrent ou s'écartent à volonté, et un cadre revêtu d'une préparation pour écarter les limaces d'un endroit donné; vous n'avez pu encore soumettre à un examen sérieux ces deux instruments qui vous ont paru fort ingénieux. Ils sont exposés dans cette salle ; l'intention de M. Mathieu est de les faire connaître autant que possible, et de provoquer des applications pour faire juger de leur utilité.

---

considération importante, on pourrait diminuer la durée du chômage des tuileries, qui, dans ce pays-ci, n'est pas moindre de cinq mois chaque année. On retarderait moins l'ouverture des travaux au printemps, fréquemment arrêtés par le défaut de marchandises sèches, prêtes à cuire, et l'impossibilité d'en confectionner à cause de l'intempérie de la saison.

En terminant cette note, nous ne prononcerons le mot de vernis, appelé *la couverte* dans l'industrie de la poterie, que pour engager les tuiliers à en étudier l'emploi, tout aussi nécessaire pour eux que pour les potiers. Les faîtières vernies couleur ardoise commencent à être recherchées. Les avantages qu'on reconnaît à ces produits seraient également acquis aux tuiles plates; on en fait usage dans quelques localités du midi de la France. Ces avantages ne sont point contestés: diminution de pesanteur dans les temps pluvieux, absence de végétation parasite, solidité plus grande, sans parler du parti artistique que l'on en sait tirer. Nous vous citerons comme preuve la toiture du Conservatoire des arts et métiers, à Paris, où par le mélange des couleurs on a reproduit des dessins analogues aux vitraux des églises.

On a proposé une nouvelle fécule pour remplacer celle de pomme de terre, si celle-ci venait à manquer ; c'est la fécule de fritillaire (*couronne impériale*) ; mais cette plante est assez difficile à cultiver, ne grossit que très lentement, et se propage difficilement.

M. Mathieu ayant de son côté fait des recherches dans le but de remplacer au besoin la fécule de pomme de terre, a découvert que le lys blanc de nos jardins, plante très rustique, qui se multiplie rapidement, renferme une grande quantité de fécule ; il vous a envoyé, le 11 de ce mois, un échantillon de cette fécule, parfaitement blanche, qui, préparée comme la fécule de pomme de terre, a été trouvée aussi bonne que cette dernière, dont il serait difficile de la distinguer au goût.

M. l'abbé Boitel, à qui vous devez déjà d'importantes communications, vient de remettre à votre président une Histoire de Saint-Alpin, évêque de Châlons ; cet ouvrage sera l'objet d'un rapport qui fera partie des travaux de l'année prochaine.

M. Onésime Seure vous a fait hommage d'un poëme intitulé : La vieillesse de Milton, qui a remporté le prix à l'Académie des Jeux floraux. M. Joppé vous a fait remarquer, dans cet ouvrage de très beaux vers, d'un goût pur et vraiment classique. Vous pensez, avec votre rapporteur, que ceux qui trouvent encore quelques charmes dans ce qu'on appelait autrefois le commerce des Muses liront avec intérêt cette nouvelle production de M. O. Seure.

Enfin les nombreux ouvrages qui vous ont été adressés par les Sociétés correspondantes ont donné lieu à

des rapports quelquefois verbaux, le plus souvent écrits, qui se mêlant à vos propres travaux ont ajouté un grand charme à vos séances ordinaires.

Je regrette que la nécessité de me renfermer dans les bornes d'un résumé m'impose l'obligation de citer seulement ici sans aucun développement les analyses si intéressantes des comptes rendus de l'Académie des sciences, par MM. Salle et Debacq ; les substantiels rapports de M. l'abbé Musart sur des questions de littérature, de philosophie et d'archéologie; les élégantes études littéraires, biographiques et historiques de M. Caquot, sur le XVIe siècle et sur Malherbe, en particulier, à l'occasion d'un mémoire imprimé dans les publications de l'Académie de Caen ; sur Mme Récamier, dont l'éloge a été couronné par l'Académie de Lyon (1) ; sur les ruines de Ni-

---

(1) *Extrait du rapport de M. Caquot, sur l'éloge de Mme* RÉCAMIER, *par* M. RONDELOT, *docteur ès-lettres, à Lyon.*

....

Mme RÉCAMIER, née à Lyon le 3 septembre 1777 et décédée à l'abbaye-aux-Bois en 1849, a eu, vous le voyez, une longue vie : cette vie, commencée au milieu du luxe que donne une grande fortune, terminée à 72 ans, dans une position bien différente, a été mêlée à presque tous les évènements graves de notre révolution et de nos péripéties politiques, mêlée, chose remarquable, presque involontairement et sans aucun penchant pour les débats politiques, encore moins pour les intrigues qui trop souvent s'y rattachent. Ce sont ses amis, ses entours qui l'entrainent, et elle se trouve tout étonnée d'être devenue un personnage, elle qui ne voulait qu'être jolie femme et reine de la mode.

Juliette Bernard avait à peine quinze ans quand on la fait sor-

nive et de Persépolis, du même recueil; sur une comédie de M. Boucher de Perthes : *Le grand homme chez lui*,

---

tir du couvent pour épouser le riche financier M. Récamier, qui avait quatre fois son âge. C'était en 92, au fort des exaltations républicaines et au début du règne de la terreur. Elle fait sensation dans Paris ; sa jeunesse, sa beauté, sa toilette déjà excentrique, sa grande fortune et le luxe qu'un vieux mari déploie pour faire oublier son âge, la placent à la tête de tout ce qui pouvait encore, à cette époque d'émigration et de prudence, avoir quelque éclat et prétendre à quelques succès de salon ; à peine s'il existait alors un salon.

Elle fut bientôt entourée d'adorateurs ; comment pouvait-il en être autrement ? Ses mœurs, et cela est une tradition respectée qui n'a jamais fait faute à Mme Récamier, ses mœurs dans de telles circonstances sont restées pures. Lucien Bonaparte en fut éperdument épris ; le général Bonaparte lui-même rechercha son affection, mais d'autres désirs enflammaient le maître, et la gravité décente le déconcertait promptement. On pense qu'il n'a jamais oublié cette velléité d'amour, et peut-être même, à son insu, n'a-t-elle pas été étrangère à l'espèce d'hostilité dont il a poursuivi longtemps Mme Récamier.

Mais le Directoire, en ramenant le calme, apporte aussi cette folie de plaisirs si longtemps comprimés ; alors apparaît cette pléiade de jolies femmes : Mmes Tallien, Pauline et Caroline Bonaparte, Hortense de Beauharnais, Visconti, de Barras, Talleyrand, Lannes de Montebello, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, Méchin. Toutes se groupent autour de Mme Récamier, toute jeune encore.

L'auteur que je transcris ici peint bien la société de cette époque. « Du 18 brumaire à l'empire commence un règne qui » se justifie par la nécessité et se fonde par ses bienfaits. C'est » assez dire, au milieu de ces agitations et au milieu d'une so- » ciété si neuve et si ouverte, quelle multitude de personnages » nouveaux devaient peupler les salons. Rien qui ressemble à

imprimée dans les mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville. Je termine ici ces citations que je serais

---

» la vieille société française, un mélange qui va jusqu'à la con-
» fusion, une recherche de mauvais goût prise pour du luxe, une
» complète ignorance du savoir vivre pour un laisser-aller con-
» venable, des mœurs aussi étranges que les habitudes, la cor-
» ruption facile à la place de la galanterie délicate ; d'un côté
» la fatuité et l'insolence, de l'autre une coquetterie qui va jus-
» qu'à la provocation, telle était cette société du Directoire,
» dont le cérémonial pesant de l'étiquette impériale eut tant
» de peine à réformer les allures abandonnées. » Mme Récamier ne put résister à l'énivrement de ces fêtes, elle en fut une des plus gracieuses héroïnes.

Mais sa vie presque entière est empreinte de sa liaison avec Mme de Staël. Ce fut à l'occasion d'une acquisition qu'elle voulut faire d'une maison à Paris, appartenant à M. Necker, qu'elle eut occasion de voir la fille de cet ancien ministre. L'une et l'autre se prirent d'affection ; Mme Récamier, pleine d'expression, se livra tout d'abord sans réserve ; Mme de Staël y mit quelque retenue selon son caractère.

. . . .

Cette liaison avec Mme de Staël, animée d'un caractère frondeur qu'elle tenait de son père, éveilla l'attention du chef de l'Etat sur la conduite de Mme Récamier. Celle-ci déjà s'était montrée dévouée au général Moreau. Lors du procès de ce célèbre général, il semblait qu'une opposition se prononçât en sa faveur. Les débats étaient suivis avec fureur, les troupes chargées de la police de l'audience lui présentaient les armes à son entrée et à sa sortie. Mme Récamier, protégée par son parent Brillat-Savarin, juge dans l'affaire, avait pénétré dans l'enceinte par une porte secrète ; assise aux places réservées, elle suivait le général du regard, et le saluait à son passage. C'étaient là des démonstrations dont l'hostilité devait être remarquée.

forcé de réduire de plus en plus à une stérile nomenclature.

Mme Récamier ajouta à ces démonstrations un voyage à Copet, pour y visiter son amie exilée.

La police ne put souffrir de telles hostilités ; Mme Récamier fut prévenue qu'elle ne pourrait plus rentrer dans Paris, et qu'elle devait quitter Copet. Elle voyagea en Italie ; revenue en France, elle choisit la résidence de Châlons-sur-Marne qui la rapprochait le plus possible de Paris et lui permettait de fréquentes rencontres avec M. de Larochefoucault-Doudeauville.

Elle a, dans notre ville, laissé le souvenir d'une femme jeune, jolie, un peu maniérée et suivant la mode avec une certaine exagération, du reste très bonne et très charitable.

....

A la restauration finit la première partie de la vie de Mme Récamier, sa vie de jeune et jolie femme, sa vie d'opposition. Bientôt va commencer sa vie de femme lettrée, de protectrice des arts et de ceux qui les cultivent.

Mme de Staël mourut le 14 juillet 1817 ; Mme Récamier ne la quitta pas à son lit de souffrance et de mort. C'est là qu'elle vit pour la première fois M. de Châteaubriand ; c'est là que s'est formée entre eux une affection toute dévouée.

Son salon est devenu alors le rendez-vous de ce que la littérature et la politique avaient de distingué. Elle accueillait avec une indulgence presque maternelle tous les jeunes talents qui n'avaient encore pour eux que l'espérance et le désir de l'illustration. Quel est l'homme de quelque renom aujourd'hui qui n'ait pas traversé le salon de Mme Récamier ?

Mme Récamier n'a pas écrit ; elle avait jeté quelques souvenirs en forme de mémoire ; elle les a fait brûler peu de temps avant sa mort. Ainsi il ne reste rien qui constate son esprit, sa manière de juger et de rendre ses idées et ses sentiments ; il ne reste que le souvenir fugitif de ce qu'elle s'est montrée toute sa vie, causeuse aimable, femme gracieuse, pleine de dévouement et de charité.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

Un devoir sacré, mais pénible à remplir, est imposé chaque année à votre secrétaire, celui de rappeler les pertes que vous avez faites, de donner l'adieu suprême aux compagnons de vos travaux que la mort vous a enlevés. Cette année, c'est à celui qui pendant trente-huit ans a été votre appui et votre protecteur que vous avez

---

Vous concevez, Messieurs, que je n'ai fait que vous donner avec rapidité, et en négligeant une foule de faits honorables ou touchants, un simple aperçu de cette longue vie.

....

Je me rappelle une anecdote que l'auteur n'a pas citée : un jour, à un repas, Laharpe fut placé entre Mme Récamier et Mme de Staël, il s'écria en s'asseyant : me voilà entre l'esprit et la beauté. Mme de Staël lui répondit, avec cette spontanéité d'esprit qui la faisait remarquer : Ah ! M. de Laharpe, vous êtes le premier qui m'ait dit que j'étais belle !

L'auteur de l'éloge écrit avec une grande distinction de style, et beaucoup de morceaux sont dignes d'être relus. Je vous indiquerai le portrait de Lucien, page 105 ; le portrait de Mmes de Staël et Récamier, pages 111 ; un détail d'intérieur à Copet, page 114 ; le récit d'un entraînement de cœur, le seul que Mme Récamier ait eu, pour le prince Auguste de Prusse, entraînement qui alla jusqu'à lui faire demander à M. Récamier le divorce, que celui-ci ne voulut pas accorder, et la manière noble dont elle dénoua ce penchant. Tous ceux qui sentirent pour elle une affection tendre, devinrent et restèrent ses amis dévoués et respectueux.

Au résumé, Mme Récamier a laissé après elle des affections qui la regrettent, des reconnaissances qui la vénèrent. Sa mémoire restera.

au milieu du deuil public rendu les derniers devoirs. M. le vicomte de Jessaint, grand officier de la Légion d'honneur, ancien préfet de la Marne, et ancien pair de France, a été pendant tout le temps de sa longue carrière administrative votre président-né, et vous est encore resté attaché comme membre honoraire, lorsque les atteintes de l'âge l'eurent forcé de remettre à des mains plus jeunes les rênes d'une administration qu'il avait si habilement tenues et conservées, à travers tant d'orages, au grand avantage de notre département.

Vous n'attendez pas de moi l'éloge de M. le vicomte de Jessaint; ses titres à votre reconnaissance et à celle du département tout entier devaient être ici proclamés par une voix plus éloquente. Vous regretterez doublement qu'une longue et douloureuse maladie ait empêché votre honorable collègue, M. Sellier, de terminer et de lire dans cette assemblée la notice sur M. le vicomte de Jessaint, qui figure sur votre ordre du jour. Vos annales recevront ce monument destiné à conserver parmi vous la mémoire d'un nom qui vous est si cher.

Vous avez encore à déplorer la perte de deux de vos membres correspondants, M. Vincent, ancien directeur de l'Ecole d'arts et métiers de Châlons; et M. Lair secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Votre collègue, M. Lebrun, doit vous lire dans cette séance une notice biographique sur M. Vincent qui, avant d'être inscrit parmi vos membres correspondants, avait été l'un de vos membres titulaires.

M. Pierre-Aimé Lair, officier de la Légion d'honneur,

conseiller honoraire de Préfecture, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, dont il dirigeait les travaux depuis plus de cinquante ans, a terminé, le 2 janvier dernier, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, une existence toute remplie de bonnes œuvres. Le testament de M. Lair, digne complément de sa vie, est tout un éloge. Sa sollicitude s'y étend à tous les besoins, à toutes les misères : crèches, salles d'asile, maisons d'orphelins, vêtements d'hiver aux enfants pauvres, apprentissages aux jeunes garçons, refuges aux jeunes filles pour les arracher à la mendicité, soins des malades pauvres à domicile, secours aux indigents sortant des hôpitaux, prix de vertu, encouragements aux arts et à l'agriculture, toutes ces œuvres et d'autres encore reçoivent dans cet acte un dernier et important témoignage de l'interêt que M. Lair leur avait porté pendant toute sa vie.

La Société d'agriculture de Caen a eu l'heureuse pensée d'inaugurer, dans le lieu ordinaire de ses séances, un buste à la mémoire de son vénérable doyen, et a mis au concours une notice biographique sur l'homme de bien, dont la perte vient d'être pour tous ses membres comme un deuil de famille.

NOUVEAUX MEMBRES.

Pour combler les vides laissés dans vos rangs, vous vous êtes associé comme membres correspondants :

MM. Lamairesse, ingénieur hydraulique à Bourg ;
Maury, négociant à Villefranche ;
Linas, de l'Académie d'Arras ;
Mathieu, docteur en médecine à Vitry-en-Perthois ;
L'abbé Georges, curé desservant de Trannes.

CONCOURS.

Il me reste, Messieurs, à vous entretenir du résultat de vos concours.

1er CONCOURS. (1)

Vous aviez proposé pour sujet de ce concours la question suivante :

« *Quelle est sur l'éducation morale et intellectuelle de* » *la jeunesse l'influence comparative de l'étude des sciences* » *et de celle des lettres?* »

Le prix n'a point été décerné, et le sujet a été retiré du concours. (Voir le rapport ci-après.)

2me CONCOURS. (2)

Vous aviez proposé une médaille d'or de 300 francs » *au meilleur travail historique et archéologique sur Châ-* » *lons et ses environs.* »

Le rapport de M. l'abbé Musart, sur ce sujet, sera lu dans cette séance.

3me CONCOURS.

EXPLOITATIONS AGRICOLES, VITICOLES ET HORTICOLES.

Chaque année, M. le Ministre de l'agriculture et du commerce vous alloue des fonds destinés à l'encoura-

---

(1) *Commission du premier concours :* MM. Joppé, Maupassant, Salle, Sellier, Debacq, Caquot, *rapporteur.*

(2) *Commission du deuxième concours :* MM. Caquot, Garinet, Maupassant, Drouet, Eug. Perrier, Royer, l'abbé Musart, *rapporteur.*

gement de l'agriculture ; vous avez été assez heureux pour signaler dans vos précédents concours des exploitations agricoles importantes, dans chacune desquelles l'intelligence et la persévérante activité des propriétaires ou des fermiers étaient parvenues à réunir à un haut degré presque toutes les conditions qui font d'une seule exploitation un véritable modèle ; mais ces conditions ne peuvent se rencontrer à la fois que dans de grandes exploitations, peu nombreuses dans notre département, pays de petite culture. Vos récompenses et vos encouragements devront donc s'adresser désormais à des exploitations plus modestes.

Exploitation agricole de M. Chaudron, de Sivry-sur-Ante (1).

L'exploitation que dirige, depuis 1825, M. Chaudron est de cent trente hectares de terres arables et de dix hectares de prés ; la terre est, en partie argileuse, en partie calcaire.

Il nourrit cinquante têtes de gros bétail, entretient en bon état un troupeau de quatre cents bêtes, et récolte près de vingt-sept mille gerbes de blé, bien qu'il ait quarante hectares en prairies artificielles et trente-cinq en céréales de printemps. Toute la paille des récoltes est consommée dans la ferme, et cinq mille sept cent cinquante kilogrammes de plâtre sont employés sur les prairies artificielles de toutes sortes, ce qui en active prodigieusement la végétation. La jachère n'est conservée par M. Chaudron qu'afin de pouvoir réchauffer et diviser les sols les plus compacts et détruire les herbes ; pour stimuler en-

(1) M. Boulard, *rapporteur*.

core la fertilité, il pratique l'écobuage qui était absolument inusité avant lui dans la contrée.

La direction générale de cette exploitation, dit M. Boulard en terminant son rapport, est citée dans le pays comme remarquable. Les écuries sont bien tenues, les fumiers y sont traités avec intelligence, et le parti qu'on en tire constate le progrès.

Vous avez décidé qu'une médaille d'or serait décernée à M. Chaudron. (1)

---

(1) *Extrait du rapport de* M. Boulard. — *Récoltes de* 1853 *de la ferme de M. Chaudron, de Sivry-sur-Ante.* (Terres en partie argileuses, en partie calcaires, fertiles.)

SOLES EN 1853.	CONTENANCES.	ÉVALUATIONS par hectare, en 1853.		RENDEMENT par hectare (année moyenne).	
		PAILLE.	GRAIN.	PAILLE.	GRAIN.
			hect. lit.		hect. lit.
Blé.........	25 hect.	1056 gerb.	15 85	950 gerb	23 »
Orge........	35 d°	1880 d°	36 »	1350 d°	30 »
Avoine......	30 d°	900 d°	25 85	800 d°	18 »
Luzerne.....		3000 k.	» »	4000 k.	» »
Sainfoin......		2027 k.	» »	3000 k.	» »
Trèfle.......	40 d°	2615 k.	» »	4000 k.	» »
Dravières....		1000 k.	» »	1200 k.	» »
Prés naturels.	10 d°	5000 k.	» »	5600 k.	» »

Les assolements sont en partie triennaux et par transition quadriennaux; d'autres fois, par l'emploi de prairies artificielles, ils sont de plus longue durée. Le plus habituellement M. Chaudron fait : 1° blé ; 2° avoine avec trèfle ; 3° après le trèfle, blé ; 4° avoine, ou colza, ou dravière.

Il met ordinairement le fumier sur la jachère, quelquefois sur le chanvre, pour de l'avoine ou de l'orge ; souvent il sème du trèfle, du sainfoin ou de la luzerne sur ces deux céréales de printemps.

Ferme de M. Barthelemy à Courmelois, exploitée par M. Gandon.

M. Lapoulle, votre correspondant, s'est chargé de la visite de cette ferme qui comprend deux cent deux hectares de terre, huit hectares de prés et quarante-cinq hectares de friches ou savarts, terre calcaire médiocre, argileuse bonne et médiocre.

Elle n'est pas, dit votre correspondant, la plus avancée de l'arrondissement, mais, située sur un sol de Champagne assez médiocre, il a fallu à M. Gandon, qui l'exploite depuis vingt ans, des efforts et des soins considérables pour l'amener à son état actuel. (1)

Quand M. Gandon a pris cette ferme, il existait quatre-vingt-quinze hectares de friches, il en a ramené cin-

(1) *Extrait du rapport de* M. LAPOULLE.— *Récoltes de* 1853, *de la ferme de M. Gandon, de Courmelois.* (Terres calcaires généralement médiocres et peu fertiles.)

SOLES EN 1853.	CONTENANCES.	ÉVALUATIONS par hectare, en 1853.		RENDEMENT par hectare (année moyenne).	
		PAILLE.	GRAIN.	PAILLE.	GRAIN.
			hect. lit.		hect. lit.
Froment......	11 hect.	972 gerb.	20 25	792 gerb.	20 25
Seigle........	16 d°	972 d°	20 50	712 d°	18 50
Orge.........	6 d°	432 d°	18 »	550 d°	22 50
Avoine.......	45 d°	432 d°	22 50	432 d°	22 50
Vesces, Bravières et Pois.	30 d°	1080 d°	30 »	900 d°	24 »
Prés naturels...	30 d°	3600 k.	» »	3600 d°	» »

La rotation des engrais est de dix années, 20 hectares par an. M. Gandon fume pour froment toujours les prairies artifi-

quante à l'assolement triennal ordinaire ; c'est un beau succès qui se continuera, on doit l'espérer. Vous avez décidé qu'une médaille d'argent de première classe serait décernée à M. Gandon.

Exploitation agricole de M. Legrain, propriétaire à Avenay.

En 1831, M. Legrain a acquis conjointement avec un autre habitant de la même commune la ferme d'Avenay, qui se composait de cent hectares de terres et d'un corps de bâtiments; les terres ont été partagées par moitié; M. Legrain eut en outre les bâtiments. A l'époque de l'acquisition la totalité de la ferme était louée 12 à 1400 francs. Le fermier pouvait à peine vivre et payer ses loyers; aujourd'hui M. Legrain, qui n'est propriétaire que de la moitié, c'est-à-dire de cinquante hectares, en tire un produit qu'on ne peut évaluer à moins de 6,000 fr. C'est, dit votre correspondant M. Nitot, qui a bien voulu visiter cette exploitation, c'est à son travail, à son industrie bien dirigée, aux dépenses de fumier qu'il a faites dès le principe que M. Legrain doit ce résultat. Avec des terres sèches, brûlantes, crayonneuses et arides, il est parvenu à créer un sol fertile; toutes rapportent du froment, tandis que l'ancien fer-

---

cielles, avec quinze à dix-huit voitures à quatre chevaux; pour seigle avec même quantité; pour orge aussi, mais avec du fumier plus consommé. Il y a dans la cour une mare de purin; on arrose les fumiers, ceux de mouton surtout.

Les prairies artificielles se sèment presque toujours avec l'orge, par conséquent avec fumier et avec la meilleure préparation comme labour. Le sainfoin pur est toujours semé dans le seigle.

mier leur faisait à peine produire du seigle et *des mars*. (1).

Vous décernerez dans cette séance une médaille d'argent à M. Legrain pour l'amélioration importante de son exploitation.

Exploitation agricole de M. Henry-Jacquy, propriétaire de la Drouillerie. (Commune de Sarry.)

M. Henry-Jacquy possède trente hectares, partie terre

---

(1) *Extrait du rapport de* M. Nitot. *Récoltes de M. Legrain en* 1853.

SOLES.	CONTENANCES	ÉVALUATIONS en PAILLE.	ÉVALUATIONS en GRAIN.
Froment.	15 hectares	105 douz.	20 hectol.
Seigle et méteil.	5 d°	58 d°	29 d°
Orge..................	2 d°	70 d°	35 d°
Avoine..	12 d°	93 d°	65 d°
Dravières..	3 d°	70 d°	35 d°
Luzernes.	13 d°	916 bottes.	»

Lorsqu'il retourne ses prairies, M. Legrain fait produire à la terre deux gros grains de suite et une avoine, puis une dravière qui est mangée en vert. Il fume ensuite, met un froment, l'année suivante un mars et une nouvelle prairie.

La quantité de fumier employé est de vingt voitures à trois chevaux par hectare.

Quatre labours sont donnés comme préparation pour les prairies artificielles, et un cinquième au moment de semer, plus deux hersages et deux roulages.

M. Legrain emploie par hectare 87 hectolitres de cendres et 580 kilog. de plâtre. Ces amendements donnent, selon lui, de la force et de l'activité à la végétation et font produire un quart en plus.

d'ajaux sablo-argileuse, partie hautes terres calcaires. Cette exploitation est relativement peu importante. Rien même n'y a été changé au mode de culture du pays, mais l'intelligent cultivateur qui la dirige a mérité cependant de fixer l'attention de vos commissaires, MM. Duguet et Lamairesse.

Déjà connu par ses succès dans l'élevage de la race chevaline, M. Henry-Jacquy se distingue surtout par ses travaux mécaniques ingénieusement appropriés au service de son exploitation. Fils de cultivateur, il s'est appliqué de lui-même aux arts qui ont le plus de rapport avec l'agriculture. Sans apprentissage il est parvenu à confectionner lui-même tous ses instruments aratoires, ses voitures, ses charrues qui présentent quelques améliorations sur celles qui sont en usage dans la localité. Il a fait construire sous ses yeux une machine à battre, dont il a conçu l'idée; enfin au manège qui fait mouvoir sa batterie il a adapté un moulin à farine, qu'il a construit tout entier lui-même d'après les systèmes employés dans les usines bien établies. Tous les grains donnés au bétail sont concassés à l'aide de ce moulin. Deux chevaux font mouvoir les deux machines en même temps.

Une médaille d'argent sera décernée dans cette séance à M. Henry-Jacquy, pour construction et emploi intelligents d'instruments d'agriculture.

Exploitation viticole de M. G.-L. Pissot, propriétaire-vigneron à Ay.

La culture de la vigne, dans les vignobles si renommés de la Champagne, est portée à un haut degré de perfection : choix de plant, taille, soins à donner à la végétation, entretien et renouvellement de la terre, tou-

tes ces conditions de prospérité y sont parfaitement entendues depuis long-temps. Vous avez cru, cependant, devoir demander à M. le Ministre de comprendre la viticulture dans les encouragements que vous distribuez chaque année, sur les fonds mis à votre disposition par le Gouvernement, dans la vue d'encourager la généralisation des progrès déjà réalisés, et dans l'espoir d'en provoquer de nouveaux.

M. Vautrin de la Motte, votre correspondant, vous a signalé M. Gérard-Louis Pissot, propriétaire à Ay.

D'autres vignerons, sans aucun doute, font aussi bien que M. Pissot; vous chercherez à les connaître et à les signaler chaque année par vos distinctions.

Vous vous estimeriez heureux si, par cette première récompense, vous pouviez développer dans cette branche de l'agriculture une fructueuse émulation qui conserve au département la longue possession d'un des principaux éléments de sa richesse.

Vous avez accordé à M. Gérard-Louis Pissot une médaille d'argent, pour exploitation viticole remarquable.

M. Geoffroy-Cirey, à Cumières. — Perfectionnement dans la viticulture.

Agé de soixante-dix-sept ans M. Geoffroy-Cirey s'est depuis plus de cinquante ans constamment occupé de choix de plants. Il a fait à ce sujet de très nombreux essais, arrachant et replantant plusieurs fois les mêmes pièces de vigne, lorsqu'il pensait avoir trouvé un nouveau plant d'une qualité supérieure. Il y a plus de vingt-cinq ans qu'étant parvenu à découvrir dans l'une de ses propriétés un cep d'une nature toute particulière, il

s'est attaché à le multiplier et à le propager. D'autres propriétaires, en voyant les belles et productives récoltes de M. Geofiroy, se sont empressés de recueillir les brins de sarment provenant de la taille de ses vignes, et aujourd'hui eette espèce de raisin est très répandue dans le vignoble de Cumières. (1)

Vous décernerez dans cette séance, à M. Geoffroy-Cirey, une médaille d'argent de première classe, pour perfectionnement dans la viticulture.

Exploitation horticole de M. Magloire Arbeaumont, jardinier-maratcher à Vitry-le-François.

Vous avez déjà récompensé cet intelligent horticulteur pour son habileté dans le gouvernement des arbres fruitiers et de la vigne. Cette année, votre correspondant, M. Thiébaut, vous a signalé son exploitation maraîchère.

Le jardin, qui est contigu à la maison, est un carré de quarante-trois ares seulement, entouré de murs, recevant les trois expositions du soleil et garnis d'admirables pêchers dont je n'ai pas à vous entretenir aujourd'hui. L'intérieur contient quatorze plates bandes de trente mètres chacune, dont dix couvertes depuis le mois de janvier jusqu'au mois de juin de panneaux en fonte, vitrés. Les caisses mobiles que recouvrent ces panneaux se font remarquer par la légèreté de la con-

---

(1) C'est, dit M. Nitot, un plant d'un vert un peu pâle, ne perdant jamais sa feuille et produisant de nombreuses grappes. Il coule moins que les autres, et les raisins sont moins sujets à la pourriture; la récolte est toujours d'un tiers en plus que sur les autres plants de bonne qualité. Le vin en est bon.

struction, la facilité du maniement et leur appropriation aux différents besoins de la culture. Les dispositions pour l'arrosage ne sont pas moins remarquables.

Ce qui caractérise surtout cette exploitation, c'est que l'intelligence y vient partout en aide aux bras, en économisant le temps et la main-d'œuvre.

Vous n'avez pas hésité à proposer comme modèle la culture maraîchère de M. Magloire Arbeaumont, et vous lui avez, à ce titre, accordé une médaille d'argent de première classe.

4me CONCOURS.

CHEMINS VICINAUX.

Votre commission du concours pour l'entretien des chemins vicinaux a compulsé les titres des communes à la médaille que vous accordez tous les ans, dans chaque arrondissement, pour récompenser les sacrifices faits dans l'intérêt de ces voies de communication, qui sont plus particulièrement celles de l'agriculture, et sur le rapport de M. Savy, au nom de cette commission (1),

---

(1) *Extrait du rapport de M. Savy.*

Commune de Trépail. — Population : 685 habitants. — M. Arnould, maire.

Cette commune porte constamment, depuis plusieurs années, trois journées de prestations et cinq centimes sur ses chemins vicinaux, ce qui a produit annuellement 2,086 francs. Le conseil a en outre économisé, depuis trois ans, 561 francs sur certains produits communaux, et les habitants ont exécuté volontairement, pour la restauration des rues, des travaux s'élevant à 3,515 fr. 52 centimes. Aussi le village de Trépail, dont

vous avez décidé : qu'une médaille d'argent serait décernée, dans l'arrondissement de Reims, à la commune de Trépail ; dans l'arrondissement de Sainte-Ménehould, à la commune d'Argers ; dans l'arrondissement de Vitry-le-François, à la commune de Domremy ; dans l'arrondissement de Châlons, à la commune de Dampierre-sur-Moivre, et dans l'arrondissement d'Épernay, à la commune de Corrobert.

Vous avez en outre voulu signaler, dès cette année, et

---

les arrivées et l'intérieur étaient impraticables, est-il aujourd'hui une des localités les plus accessibles de la montagne de Reims ; il poursuit son œuvre et bientôt, aidé de ses voisins, il se reliera par de bons chemins à la route de Châlons à Reims et à la vallée de la Marne.

Commune d'Argers. — Population : 160 habitants. — M. Galichet, maire.

Cette commune a constamment exécuté, depuis trois ans, trois journées de prestations ; le conseil a voté en outre cinq centimes spéciaux et 2,186 francs sur les revenus extraordinaires ; en ajoutant cette dernière somme au montant des trois journées et des cinq centimes, maximum de l'imposition légale, on trouve que cette commune a ainsi affecté à ses chemins vicinaux des ressources égales à deux fois 22/100 ce maximum.

La dépense a eu lieu sur le chemin qui doit la relier à Sainte-Ménehould ; il a été construit, pendant les trois années qui viennent d'être indiquées, 1,264 mètres de chaussée qui ont été entretenus successivement.

Commune de Domremy. — Population : 121 habitants. — M. Roussel, maire.

Chaque année, depuis trois ans, cette commune a aussi voté pour ses chemins le maximum des prestations et centimes, dont

encourager les louables efforts d'une seconde commune dans l'arrondissement de Reims, celle de Sapicourt.

---

le montant annuel est de 725 fr. 25 centimes. Les habitants ont en outre ajouté, en 1852, des souscriptions qui se sont élevées à 2,315 fr. 38 centimes en argent, et 762 fr. en transport de matériaux. Ces souscriptions ont eu lieu pour effectuer la construction d'un pont en maçonnerie de huit mètres d'ouverture sur la Rivière de la Bruxenelle. — Les habitants de Domremy se sont ainsi imposé en 1852 des sacrifices qui ont élevé, pour cette année, à six fois 1/4 le maximum légal des ressources vicinales.

Commune de Dampierre-sur-Moivre. — Population : 191 habitants. — M. Pérard, ancien maire ; M. Gaignette, maire actuel.

Outre trois journées et cinq centimes spéciaux que cette commune vote chaque année, elle s'est constamment imposé depuis trois ans une contribution extraordinaire de trois centimes et demi ; ses habitants y ont encore ajouté trois journées de travail volontaire. Cette commune a ainsi porté sur ses chemins vicinaux, depuis trois ans, six journées de prestations, et s'est imposée à huit centimes et demi. Ces sacrifices méritent assurément d'être signalés et récompensés.

Commune de Corrobert. — Population : 258 habitants. — M. Rondeau, maire.

Le maximum de trois journées et cinq centimes a toujours été voté par le conseil municipal, qui l'a augmenté en 1852 de 500f pris sur des revenus extraordinaires. Les habitants ont en outre fait une souscription, pour les années 1850 et 1851, en faveur du chemin d'intérêt collectif n° 19, de Port à Binson à Montmirail, laquelle s'est élevée en argent à 194 francs, et en travaux à 2,963 francs. Si on réunit cette souscription et le vote supplémentaire du conseil municipal au maximum des prestations et centimes, lequel s'est élevé à 3,372 francs pour les années

Vous avez décidé qu'une médaille de bronze serait donnée à cette commune, tout en lui réservant pour l'avenir ses droits à la médaille d'argent.

5me CONCOURS.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

Vous avez regretté qu'il ne se soit pas présenté de concurrents cette année pour la médaille proposée à celui des instituteurs du département, qui, avec l'approbation de l'autorité, aurait ouvert une école d'adultes, dans laquelle des notions d'agriculture applicables à la localité auraient été enseignées avec le plus de succès.

Vous laissez ce concours ouvert.

1850, 1851 et 1852, on trouve que ces ressources réunies ont plus que doublé ce maximum.

Déjà vous avez récompensé cette commune en 1851 par une médaille de bronze, mais sans préjudicier à ses droits, pour l'avenir, à une médaille d'argent.

Si une deuxième médaille par arrondissement pouvait être décernée, votre commission vous aurait encore signalé, dans l'arrondissement de Reims, la commune de Sapicourt, dont la population, de 99 habitants seulement, fait de louables efforts pour sortir de l'espèce d'impasse où elle est placée. Outre trois journées de prestation et cinq centimes que le conseil municipal vote annuellement, il a en outre appliqué depuis trois ans, à des constructions de chaussées, 483 fr. 18 cent. pris sur des revenus, et 298 fr. sur une imposition extraordinaire ; à cela les habitants ont ajouté en 1852 trois journées de travail volontaire. Mais nous espérons que cette commune viendra en ordre utile l'année prochaine pour recevoir la médaille d'argent ; peut-être cependant penserez-vous, comme votre Commission, qu'il y a lieu de délivrer, dès à présent, une médaille de bronze à cette commune, dont le Maire est M. Fremyn de Sapicourt.

6me CONCOURS.

HORTICULTURE. (1)

Vous aviez proposé, comme encouragements à l'horticulture :

1° Une médaille d'or de 100 francs au propriétaire-jardinier, qui justifierait avoir introduit dans le département une pépinière d'arbres de bonnes espèces, d'une certaine étendue et présentant des garanties de réussite. Aucune demande ne vous a été adressée pour cette récompense.

2° Une médaille d'argent au maître jardinier qui justifierait avoir formé un bon élève dans la culture maraîchère ou fruitière. Vous aviez en outre annoncé qu'une distinction pourrait aussi être accordée à celui des élèves jardiniers dont l'instruction aurait paru la plus avancée.

M. Naudin, jardinier de M. de Saint-Chamans, au château de Chaltrait, dirigeant les cultures de M. de Lambertye, vous a présenté une liste de six élèves formés par lui ; trois ont passé quinze mois sous sa direction et ont reçu en outre de M. de Lambertye des principes d'organographie, de physiologie végétale et la théorie de l'horticulture ; le quatrième a été formé à la culture des primeurs seulement, et les deux derniers, les frères Machet, de Châlons, à la pratique de la taille des arbres fruitiers.

M. Naudin, outre sa liste d'élèves, vous a présenté,

---

(1) *Commission d'horticulture :* MM. SELLIER, DORIN, ROYER, *rapporteur.*

le 5 mars, des bananes, une grappe de raisin touchant à la maturité, des concombres, des haricots blancs à écosser, des fraises; le 5 mai, trois grappes de chasselas de Fontainebleau, parfaitement mûr, et le 1er juin, une magnifique collection de fleurs coupées de calcéolaires.

Vous avez accordé à M. Naudin, tant pour ses produits remarquables que pour avoir formé six élèves, une médaille d'argent de première classe.

Les frères Machet, de Châlons, à qui M. Naudin a donné des leçons pratiques de taille, vous ont priés de visiter leurs premiers travaux. Votre commission d'horticulture a parcouru plusieurs jardins dont les arbres fruitiers leurs sont confiés depuis deux ans. Elle a pris un grand plaisir à examiner, pour ainsi dire branche à branche, de nombreux sujets auparavant abandonnés à eux-mêmes, ou estropiés par une taille inintelligente, et qui, soumis quoique tardivement à une direction raisonnée, avaient pris les formes les plus régulières et portaient des fruits, où deux ans auparavant ils avaient cessé de pousser des rameaux et des feuilles.

Vous vous êtes intéressés au récit des louables efforts qu'avaient faits ces studieux et laborieux jeunes gens pour sortir de la routine à laquelle ils avaient été, comme tant d'autres, livrés à leurs débuts dans la carrière.

Vous avez accordé à MM. Machet frères une médaille d'argent, pour formations et restaurations d'arbres fruitiers d'après les méthodes perfectionnées.

Une médaille d'argent était proposée pour les primeurs ou produits remarquables, soit en fruits, soit en fleurs, soit en légumes.

M. Deffaut, jardinier de M. Haudos, à Loisy, vous a présenté, le 20 février, des haricots verts; le 27 avril, un melon cantaloup; le 15 juin, une magnifique collection de calcéolaires; le 22 juillet, un ananas providence, d'un poids dépassant 4 kilogrammes, magnifique résultat, si l'on considère que la Société impériale d'horticulture vient de faire mouler un ananas de la même espèce du poids de cinq kilog. cinquante décagrammes.

Vous n'avez pas hésité à ajouter aux nombreuses distinctions obtenues par M. Deffaut, dans sa longue carrière horticole, une médaille d'argent de première classe, pour primeurs et produits remarquables de cultures forcées.

M. Jondreville, jardinier de M. Sellier, à Oger, à qui vous avez accordé l'année dernière une médaille de bronze, a continué à vous donner cette année des preuves de son intelligence et de son activité dans la culture libre. Le 15 mai, il vous a envoyé en pot un pied de fraisiers, de l'espèce princesse royale, portant des fruits parfaitement mûrs, d'autres à différents degrés de maturité et couverts de fleurs; vingt pots pareils étaient venus au même point de maturité, sous bâches et sans chauffage. Vous avez reçu de lui deux melons cantaloup prescot, cueillis les 8 et 9 juin.

Vous avez accordé à M. Jondreville un rappel de médaille.

Vous avez reçu du jeune Brunet, âgé de dix-sept ans, jardinier de M. Chanlaire, à Renneville, des produits de ses premiers essais, dans la culture des primeurs. Vous espérez que ce jeune praticien se présentera avec succès à votre exposition de 1854.

La quatrième médaille proposée à l'horticulture avait pour objet l'exploitation sous chassis ou sous cloche la plus considérable.

Une seule demande vous a été adressée, celle de M. Luce, jardinier-maraîcher à Châlons.

Votre commission, pour mettre cet unique candidat dans les conditions d'un concours sérieux, a visité tous les jardins maraîchers de la ville et de ses faubourgs ; elle a pris des renseignements positifs sur les cultures du même genre à Vitry, à Épernay et dans les environs, et elle s'est convaincue que la culture sous chassis de M. Luce est bien effectivement la plus considérable. Elle consiste en quarante-quatre coffres formant une longueur de huit cents mètres. Ces coffres, mobiles et d'une construction intelligente, sont couverts par six cents panneaux en fonte.

M. Luce recevra dans cette séance la quatrième médaille proposée par votre concours d'horticulture.

7me CONCOURS.

Vous aviez offert 1° une prime de 100 francs pour destruction des insectes nuisibles à la vigne; 2° une médaille d'argent au vigneron qui aurait le mieux entretenu les vignes confiées à ses soins.

Aucune demande ne vous a été présentée sur le double objet de ce concours.

8me CONCOURS.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Un mémoire manuscrit, sur l'application de l'oxide de zinc à la peinture, qui vous avait été adressé l'année dernière par M. le docteur Mathieu, de Vitry-en-Per-

thois, vous était parvenu trop tard pour que l'examen de cet important travail pût être complet. (1)

---

(1) *Extrait de la notice de M. le docteur Mathieu, de Vitry-en-Perthois, sur la fabrication économique de l'oxide de zinc destiné à la peinture.*

Ayant acquis une certaine habitude des manipulations chimiques, par suite de l'étude pratique de cette science à laquelle j'ai consacré bien des loisirs depuis plus de dix ans, il me vint l'idée d'appliquer à l'industrie quelques-unes de mes opérations.

....

Je parcourais un jour un prix courant de M. Menier, et j'aperçus : oxide de zinc, 10 francs le kil. Là s'est arrêtée toute investigation, car je crus avoir trouvé un produit excessivement précieux ; matière première, 50 centimes ; produit fabriqué, 10 fr., et plus. Immédiatement après je me mis à l'ouvrage.

Mon premier essai fut tout simplement de faire fondre et chauffer au rouge du zinc dans un creuset ordinaire, et d'en retirer, à la manière du Codex, les flocons d'oxide qui ne tardèrent pas à se former à la surface. Le moyen me parut long et défectueux parcequ'il ne donne pas d'oxide assez pur, surtout pour insuffler dans les yeux. Je jetai de côté ma curette et ma spatule, et je pris en main un soufflet de cuisine que je fis agir vigoureusement en dirigeant la douille vers la flamme du zinc en ignition. La flamme n'en devint que plus intense, et des tourbillons de vapeurs blanches envahirent bientôt tout mon laboratoire pour retomber en milliers de flocons presque aussi légers que l'air qui les supportait. C'était si merveilleux que je soufflais toujours, et si léger qu'un mètre cube ne pesait qu'un kilog. Enfin, vaincu par la suffocation, je sortis de ce bain de vapeur tellement convaincu du succès, que je m'écriai, comme Archimède : je l'ai trouvé. Brûler le zinc dans un courant d'air, là est toute la préparation de l'oxide du zinc. On n'avait jusqu'alors rien fait de semblable, et depuis on n'a rien fait de mieux.

M. Faure, dans un rapport détaillé qu'il vous a lu cette année, sur cette communication, au nom d'une

---

Brûler du zinc dans un courant d'air paraît la chose la plus simple du monde, et cependant la préparation en grand de l'oxide de zinc offre bien plus de difficultés qu'on ne le croirait de prime abord.

Avant d'arriver à un résultat constant et à des produits variés et déterminés à l'avance, j'ai dû faire une foule d'expériences que j'ai répétées et multipliées à l'infini pendant trois années, avant d'en faire connaître le résultat à l'Académie des sciences.

Pour éviter à ceux qui voudraient se livrer au même genre d'expérimentation une grande perte de temps et beaucoup de travaux infructueux, je vais décrire toutes les vicissitudes par lesquelles je suis passé avant d'atteindre mon but.

Voulant m'assurer d'abord si le tirage d'une cheminée d'appel serait suffisant pour alimenter la combustion du zinc et pour entraîner en même temps les flocons d'oxide, je construisis un petit fourneau dans lequel je maçonnai un tuyau en fonte coudé. Je plaçai la grande extrémité en haut et le plus relevée possible, afin d'augmenter l'action du courant. Le zinc que j'y avais introduit ayant parfaitement brûlé de lui-même quand le tuyau fut rouge blanc, d'abondantes vapeurs d'oxide de zinc sortirent par l'extrémité supérieure. L'opération n'a pas marché long-temps ainsi ; le tube fut bientôt obstrué par des masses d'oxide non entraîné, mais en l'extrayant avec un petit ringard, la combustion recommença. Voyant que les flocons d'oxide de zinc s'attachaient facilement aux corps environnants, j'adaptai à l'extrémité supérieure du tube plusieurs caisses en bois, communiquant entre elles par des conduits également en bois. Après environ une heure de combustion du zinc, j'ouvris tous mes récipiens ; je les trouvai tous tapissés de superbe neige d'oxide de zinc, d'une blancheur et d'une légèreté admirables ; mais son

commission spéciale, en a fait ressortir tout le mérite, en insistant sur les difficultés que M. le docteur Mathieu

---

poids était si minime, en comparaison de son volume et du métal employé, qu'il revenait à un prix excessif, j'ai dû y renoncer.

Le principe reconnu dans l'opération précédente m'ayant paru bon en lui-même, mais seulement avec de grandes modifications, je construisis un autre fourneau plus vaste, dans lequel je fis passer une espèce d'auge en fer, recouverte également d'une voûte en fer ; le zinc pouvait y brûler sur une surface d'un décimètre. Ce conduit, cette auge ouvrait dans une espèce de caisse en maçonnerie où je poussais l'oxide non entraîné par l'air : je trouvais cela plus facile que de le ramener à moi, et moins incommode pour les poumons. A la partie supérieure de la maçonnerie, j'avais établi un tube de tirage, mais bien plus long que dans les cas précédents, quatre à cinq pieds. Il aboutissait à deux grandes caisses en bois d'un mètre cube et situées au-dessus même du fourneau. Les résultats furent les mêmes que dans le cas précédent : même blancheur, même légèreté, mais quantité toujours aussi minime par rapport au zinc brûlé. Je pus constater dès lors le rapport de la quantité de vapeur condensée au métal brut. Ce rapport était de un à seize. Je dus encore modifier mon appareil, car l'oxide que j'obtenais me revenait à plus de 15 fr., prix double de celui que je trouvais chez M. Menier. Je n'avais alors en vue que le médicament et non la peinture.

Tout en continuant de recueillir les flocons d'oxide dans mes deux grandes caisses, je dus m'appliquer à tirer parti de l'oxide non entraîné par l'air ; et comme j'avais remarqué qu'il était presque toujours rougi à la surface des morceaux, comme s'ils étaient souillés par de l'oxide de fer, je reconstruisis mon appareil de manière à le garnir en dedans avec des fragments de brique bien cimentés. Malgré ces précautions, je vis toujours mon oxide sali de rouge et impropre à la médecine. Cependant je l'obtins quelque fois assez beau, et ce fut quand l'opération marchait assez mal du reste. En même temps que je brûlais du zinc pour

avait eues à vaincre pour arriver à produire l'oxide de zinc à un prix assez peu élevé pour qu'il pût être employé

---

l'obtenir plus beau en bas, les caisses se remplissaient insensiblement, et la couche devint assez épaisse pour qu'il me vint à l'idée de la mesurer et de la peser. J'eus ce résultat que, un mètre cube de cet oxide, avant de l'avoir touché, froissé, ne pesait que le poids fabuleux de un kilogramme.

Malgré ce beau produit, je désespérais de pouvoir le préparer à un prix assez peu élevé pour le vendre avantageusement, puisque mes tentatives pour l'avoir beau en bas ne me réussissaient pas. C'est alors qu'en cherchant quel serait l'emploi de l'oxide impur qui m'encombrait, me vint l'idée heureuse de l'employer en peinture comme succédané de la céruse. Une nouvelle voie venait de s'ouvrir pour moi, ma découverte entrait dans une phase nouvelle. Je dus donc m'appliquer à perfectionner celui d'en bas et à en faire beaucoup. Je donnai une nouvelle forme à la surface comburante, et je parvins, après plusieurs essais, à faire brûler le zinc sur une surface plus grande, et il n'en fut ni plus beau ni plus laid; il était toujours taché de rouge ou noirci au centre des morceaux, par du zinc non oxidé.

. . . .

Enfin, après une foule de tentatives infructueuses et plusieurs mois de travail, je finis par constater que, pour l'avoir beau en haut, il fallait approcher la voûte tout près du zinc en combustion, établir un rapide courant d'air et chauffer très fort.

Pour l'avoir beau et abondant en bas, il faut des conditions tout opposées, voûte élevée et courant d'air très faible avec une large entrée.

Malgré toutes ces imperfections, je pouvais cependant vendre celui d'en haut à M. Menier, au prix de 7 francs le kilogramme, et celui d'en bas, tamisé ou décanté, pouvait servir en expériences de peinture, pour les autres et pour moi.

. . . .

Je fis une dernière expérience que voici : je construisis un

dans la peinture et y remplacer le carbonate de plomb ou blanc de céruse, si préjudiciable à la santé des ouvriers.

---

petit fourneau à travers le foyer duquel je fis passer deux tubes, l'un droit et incliné de 45°, l'autre coudé et dont chaque branche offrait également une inclinaison de 45°. Ayant chauffé au rouge blanc, j'introduisis du zinc métallique dans la plus courte branche du tube coudé, et puis je la fermai avec un tampon d'argile cuite que je lutai. L'autre tube fut laissé libre au passage de l'air qui s'y engageait. Les deux extrémités supérieures de ces deux tubes étaient rapprochées jusqu'au contact. Quand le zinc fut suffisamment chauffé, il se vaporisa, mais, trouvant à sa sortie un courant d'air très chaud, il fut oxidé immédiatement et entraîné par lui en flocons de la plus grande blancheur.

Il est facile de voir que cette opération est une véritable distillation du zinc, et que la vapeur métallique mise en présence de la masse d'air en mouvement, qui s'est échauffée en traversant le foyer, est oxidée à l'instant et enlevée par le courant.

....

Aussitôt qu'il m'a été prouvé que l'oxide de zinc pouvait fort bien remplacer la céruse en peinture, tant pour la solidité et la durée que pour le bas prix, j'ai fait tout ce qui m'était possible pour mettre ma découverte au grand jour, et en faire profiter tout le monde sans aucune espèce de monopole. Je partis pour Paris dans le courant de l'été de 1844 et avec une lettre de recommandation je m'adressai à M. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; je lui fis part de ma découverte avec tous ses détails, et le priai de m'indiquer la voie que je devais suivre pour la faire prévaloir. Son avis fut que je devais la communiquer immédiatement à l'Académie et en même temps me faire inscrire pour concourir au prix Monthyon, pour l'assainissement d'un art insalubre.

A cette époque il n'avait encore été fait aucune espèce de

Vous n'ignoriez pas que, depuis quelques années, l'application du blanc de zinc à la peinture et la fabrication industrielle de cet oxide avaient pris de grands développements. Vous saviez que des distinctions honorifiques, décernées par le Gouvernement, par l'Académie des



---

communication à ce sujet. La question était donc neuve pour tout le monde, oubliée qu'elle était depuis long-temps.

Dans ce premier mémoire, mes conclusions étaient celles-ci :

1° L'oxide de zinc mélangé avec d'autres matières colorantes, ne les altère pas plus que la céruse, et souvent beaucoup moins ;

2° Les matières colorantes, qui font tout le prix de la peinture, devront être mélangées en moindre quantité avec l'oxide de zinc, pour obtenir sur une surface donnée, une teinte aussi vive qu'avec la céruse ;

3° La peinture à l'oxide de zinc, exposée à l'action de l'air, de la pluie, du soleil, ne jaunit pas et résiste mieux que la céruse ;

4° Un poids donné d'oxide de zinc couvre mieux une surface quelconque qu'un même poids de céruse.

C'est le 9 septembre 1844 que ce premier mémoire a été lu à l'Académie, et dans le numéro suivant de ses comptes-rendus, il est dit à ce sujet :

« M. Mathieu adresse une note sur l'oxide de zinc, produit
» qu'il obtient à un état de pureté fort supérieur aux oxides
» que fournit le commerce, au moyen d'un procédé beaucoup
» moins coûteux. Il insiste sur l'importance de l'économie qui
» doit résulter de l'emploi de son procédé, en faisant remar-
» quer que l'oxide de zinc paraît destiné à remplacer avant peu
» le blanc de plomb dans la peinture, et avec d'autant plus
» d'avantage qu'il ne compromet pas la santé des ouvriers em-
» ployés à le préparer. »

....

sciences et par d'autres sociétés scientifiques, avaient récompensé les efforts tentés pour réaliser ce progrès, et que le nom de M. Mathieu n'avait point été prononcé ; cependant, sans vouloir soulever une question de priorité, en présence des documents qui établissent d'une manière certaine que les expériences tentées en grand par M. Mathieu remontent à 1844, qu'il en a entretenu l'Académie des sciences avant que personne, ni dans le monde savant ou industriel, ni dans la presse, ne pensât à remplacer le blanc de céruse par l'oxide de zinc, vous avez décidé qu'une médaille d'or serait décernée à M. Mathieu, pour préparation économique de l'oxide de zinc et application à la peinture, en 1844.



M. Delcroix-Mangin, fondeur à Châlons, après plusieurs essais de soudures pratiquées sur des cloches fêlées, est parvenu à en rétablir le son primitif.

Votre commission du huitième concours (1), après avoir plusieurs fois vérifié ce fait, voulant s'assurer autant que possible de la durée de l'effet obtenu, invita M. Delcroix à faire constater l'état actuel des cloches déjà réparées par lui et remises en service. Cinq certificats produits établissent qu'un pareil nombre de cloches auxquelles des soudures ont été pratiquées, après avoir été, à leur arrivée, soumises à une forte épreuve, furent rendues au service ordinaire, et que *jusqu'à présent* le son s'est conservé tel qu'il avait été rétabli après l'opération. (2)

---

(1) *Commission du huitième concours :* MM. Salle, Lebrun, Malenfant, Faure, *rapporteur.*

(2) Ces certificats ont été délivrés par les maires ou par les

Vous avez cru devoir signaler dès à présent cette utile restauration, en décernant à M. Delcroix-Mangin une médaille de première classe, pour soudures pratiquées aux cloches fêlées et rétablissement du son primitif.



Vous aviez admis à votre exposition de 1851 un appareil tire-bouchons à engrenage, pour le dégorgement des vins, inventé par M. Bouché-Pierre, alors domicilié à Ay, et vous aviez décerné à l'inventeur une mention honorable. M. Bouché-Pierre, qui habite actuellement Châlons, vous a présenté de nouveau son appareil, auquel il a apporté une modification qui le met à même d'en diminuer le prix.

L'appareil de M. Bouché a aujourd'hui pour lui une épreuve de trois années ; il est employé dans un grand nombre de maisons de vins de Champagne, et considéré comme un instrument de bon usage.

Votre commission du huitième concours a visité avec intérêt une machine à glacer le linge de table, introduite et employée par M. Dufay, blanchisseur à Châlons. Vous avez, suivant la proposition de votre commission, accordé à M. Dufay, pour introduction et emploi de cette machine, une médaille de bronze.

Enfin M. Roux, de Châlons, vous a présenté une machine à battre le blé, qui a été visitée par votre commission ; mais, plusieurs pièces s'étant brisées dès le

---

conseils de fabriques des communes de Saint-Hilaire-au-Temple, Courtisols, Montmirail, Pargny-sur-Saulx et Saint-Memmie.

commencement de l'épreuve, il vous est impossible de porter sur cette machine aucun jugement.

Tel est, Messieurs, le sommaire de vos travaux. Ce tableau, quoique tracé d'une main inhabile, montrera, je l'espère, à vos concitoyens que vous avez continué à marcher dans la voie du progrès et que tous vos efforts ont constamment pour but la prospérité du pays.

RAPPORT

SUR

LE PREMIER CONCOURS.

COMMISSAIRES :
MM. CAQUOT, JOPPÉ, MAUPASSANT, SALLE, SELLIER, DEPACQ. —
M. CAQUOT, *rapporteur.*

MESSIEURS,

Vous avez proposé pour sujet de concours la question suivante :

« Quelle est, sur l'éducation morale et intellectuelle
« de la jeunesse, l'influence comparative de l'étude
» des sciences et de celle des lettres ? »

Deux mémoires sont parvenus au secrétariat.

Le mémoire enregistré sous le n° 2 n'a pu longtemps attirer l'attention de votre commission. Il est évidemment d'un jeune homme encore inhabile aux discussions philosophiques et même peu habitué aux règles de la langue française.

Le mémoire qui porte le n° 1er, a pour épigraphe cette fraction de vers d'Horace :

« ....Secernere....
» .....Bona diversis, fugienda petendis. »

L'auteur divise son travail en deux grandes parties. La première recherche l'influence des lettres sur l'esprit et sur le cœur ; la seconde s'occupe de l'influence des sciences sur l'esprit et sur le cœur. Enfin, il clot cette dissertation par une conclusion qui est en quelque sorte la déduction nécessaire de ses démonstrations et la mise en pratique de ses théories.

Avant d'entrer en matière, il se demande quels sont les éléments qui constituent la belle unité de l'intelligence humaine.

« On trouve d'abord, dit-il, chez le jeune homme la » mémoire, en second lieu l'imagination ; ce n'est que » plus tard qu'il se complétera par les facultés déduc- » tives qui sont inactives encore dans les premières » années. »

De là naît sous sa plume un tableau du développement progressif des facultés du jeune homme, peint avec une vérité et un amour qui prouvent que nous avons l'œuvre d'un homme habitué à l'éducation de la jeunesse, d'un homme qui l'étudie avec sollicitude et qui lui porte une paternelle affection.

La culture des lettres, selon lui, ouvre la voie à l'intelligence en appelant la curiosité instinctive qui nous porte à, sans cesse, aller du connu à l'inconnu, et quelque fois à devancer le conducteur avec l'ardente impatience d'un esprit qui sent son avenir.

« Disons-le bien haut à la gloire des lettres, dès qu'elles » viennent éclairer l'enfant tout devient pour lui un su- » jet de réflexion et de plaisir ; à une activité inces- » sante de perception succède un mouvement de pensée » plus rapide, une puissance de création plus haute et » plus forte. »

Ainsi les études littéraires ont une influence directe sur le perfectionnement intellectuel, mais elles ont un bien plus précieux avantage encore, c'est leur influence sur l'amélioration morale.

Il jette un rapide coup-d'œil sur la décadence romaine, que les lettres, refugiées dans les cloîtres, ont arrêtée en créant un monde nouveau; il rappelle les universités d'Allemagne toutes littéraires, d'où est sortie « cette » jeunesse sage et réfléchie, qui connaît et pratique le » devoir, qui chérit les liens du sang, les nœuds de » l'amitié ! Là on trouve les plus doux plaisirs dans les » affections intérieures de la famille, là on chérit égale- » ment les devoirs sacrés de la vie publique et les obli- » gations envers la patrie, qui jamais ne peut être un » vain nom puisqu'elle renferme toutes les tendresses. »

Les fruits de ces mêmes études fortes et uniques des lettres n'ont pas manqué à la France, et « Sa jeunesse » a senti son âme subjuguée et améliorée en rencontrant » la sublimité des sentiments, la grandeur des pensées, » la magnificence des images, et à côté de toutes les » richesses de l'éloquence et de la poésie tous les tré- » sors de la sagesse et de la raison, et de cette raison » éternelle d'où dérivent comme d'un seul principe les » lois sacrées de l'ordre moral et celles du bon goût. » » Tels ont été Racine, Bossuet, Fénélon, Corneille et » tant d'autres qui ont fait l'illustration et l'édification » de leur patrie et de leur siècle. »

Aussi l'homme, à cette source intarissable, va puiser tout ce qui échauffe l'esprit, tout ce qui enflamme le cœur, c'est-à-dire les véritables et purs éléments de la vie sociale.

Quant aux sciences : l'auteur fait judicieusement re-

marquer qu'il ne s'agit pas pour lui de démontrer leur utilité, la nécessité même de les cultiver ; ce n'est pas et ne peut être jamais là la question.

Il s'agit de rechercher leur influence morale sur les facultés humaines.

Cette influence résultera nécessairement de leur nature même, de leur manière de procéder, du but qu'elles doivent atteindre.

Ici je transcris :

« Les unes ont pour objet la considération des gran-
» deurs et invoquent un petit nombre de vérités évi-
» dentes par elles-mêmes, dont l'ensemble et les déduc-
» tions forment la science. Les autres ont pour but la
» connaissance des phénomènes de la nature et de leurs
» lois, et elles y parviennent par l'observation. L'esprit
» et le caractère de toutes est la décomposition et l'exer-
» cice du raisonnement, le positivisme et l'abstraction
» se mêlant et se succédant tour à tour. Le moyen
» qu'elles emploient les unes et les autres pour se trans-
» mettre et se perfectionner, c'est le langage net, pré-
» cis ; leurs procédés portent tous une empreinte ou
» presque matérielle ou tout-à-fait métaphysique ; tan-
» tôt on concrète tout, même les idées les plus éloi-
» gnées du monde des sens ; tantôt on ne fait que no-
» ter des analogies, signaler des différences, tirer des
» conséquences de principes établis, souvent même
» trouvés. En effet, plus d'une fois la forme, les réali-
» tés qu'on présente à l'esprit s'effacent et disparaissent
» pour ne laisser dominer et régner que les lois de dé-
» duction et dans les régions les plus élevées. Dans ce
» cas, le symbole, le concret, n'est que l'occasion, le
» prétexte ; ce qu'on veut c'est d'apercevoir les rapports

» rationnels, ce qu'on fait c'est de découvrir les lois
» générales en s'aidant de l'étendue figurée, c'est en
» un mot de séparer l'idée du fait.

De ce passage qui condense en quelque sorte toute science, les déductions sont faciles. L'esprit a bien peu de chose à s'en assimiler, le cœur n'y est en contact avec rien.

D'où il faut conclure que les sciences ont peu d'influence morale sur l'humanité; mais toutefois l'auteur reconnaît que, si quelquefois cette influence, dans des exceptions qu'il faut déplorer, a de facheux résultats, presque toujours elle ajoute des qualités sérieuses aux penchants heureux; elle fait contracter l'habitude de l'examen de toutes les choses de la vie, elle donne de la rectitude aux pensées, de la justesse dans les déductions, de la concision au style.

Peut-être paraît-il pousser trop loin les reproches qu'il adresse à l'étude des sciences cultivée avec ardeur, poussée à ses dernières limites, lorsque le contre-poids des lettres ne vient pas arrêter l'esprit dans la pente fatale où peut le précipiter l'aspect de la matière toujours présent, avec son incessante obsession.

Au résumé, l'auteur pense que si, avant tout, la jeunesse a besoin de développer ses facultés morales au souffle de la littérature qui lui apprend ce qui est bon, juste, convenable, utile, tout ce qui touche à l'âme, tout ce qui fait l'essence de l'humaine espèce, ce que nos pères ont appelé du beau nom d'*humanité;* il est indispensable de mesurer à ce besoin une dose raisonnable des connaissances scientifiques qui nous ouvrent les secrets de la nature.

Il demande donc :

Que les études soient prolongées au-delà du terme qui leur est actuellement assigné ;

Qu'on donne avec plus de discernement et de sobriété l'enseignement scientifique ;

Qu'on affermisse la jeunesse dans la connaissance et la profession du bon et du vrai, dans ces idées religieuses et morales qui font les bons citoyens, dans ces principes de modération et d'équité qui forment l'esprit des bons gouvernements ;

Qu'une instruction primaire saine et pratique soit donnée à ceux qui sont voués au travail des champs ou de l'atelier, aux héritiers du comptoir ou de la petite usine de leur père ;

Qu'une instruction littéraire suffisante, c'est-à-dire jusqu'en troisième inclusivement, appartienne à ceux qui se placeront dans les régions moyennes, avec une année entière, pour couronnement, une bonne année de sciences exactes et appliquées ;

Qu'enfin, comme il faut des classes directrices de la société, on donne satisfaction à ces vocations par une instruction scientifique, modifiée et sagement combinée avec un enseignement littéraire, large, varié, qui non seulement comprendrait les belles langues de l'antiquité, mais encore les langues vivantes elles-mêmes.

Cet ouvrage, Messieurs, est d'un homme de mérite, qui connaît parfaitement la matière dont il s'est occupé ; — son style est nombreux, ses pensées justes et, sauf quelques incorrections de langage, presque toujours heureusement exprimées.

Votre commission a regretté qu'il n'ait pas donné tous

les développements nécessaires à sa dissertation ; la question n'y est pas largement traitée, et quelques lieux communs s'y sont glissés à la place des raisons et des démonstrations que nous étions en droit d'attendre.

Il faut toutefois le reconnaître, c'est peut-être un peu la faute du sujet, qui est purement spéculatif.

Quelques membres de votre commission n'ont pas approuvé cette proposition, que les *procédés scientifiques ne sont point propres à développer l'élément moral*, malgré le palliatif qu'y ajoute l'auteur en déclarant à l'instant qu'il *ne veut cependant pas s'associer trop intimement aux plaintes de ceux qui accusent les sciences de tout désenchanter*.

On a dit, comme je l'ai déjà indiqué au commencement de ce rapport, qu'il avançait des reproches *graves* qui ne peuvent être considérés que comme des exceptions.

Enfin, dans ses conclusions, il ne formule que très succinctement de simples vœux généraux, sans les réglementer pour donner la preuve de leur aptitude à entrer dans la pratique.

Tous ces motifs ont déterminé votre commission à vous proposer de décider que le prix offert ne pouvait être décerné.

Votre commission vous propose en outre de retirer le sujet du concours.

Ces conclusions ont été adoptées par la Société.

RAPPORT

SUR

LE DEUXIÈME CONCOURS.

COMMISSAIRES :
MM. CAQUOT, GARINET, DROUET, PERRIER (Eugène). —
M. l'abbé MUSART, *rapporteur*.

MESSIEURS,

Cicéron, dans son livre de l'orateur, définit ainsi l'histoire. « C'est le témoin des temps, la lumière de la vé» rité, la vie de la mémoire, l'école de la vie, la mes» sagère de l'antiquité (1) ». Ce texte du prince de la tribune romaine fournirait, dans chacune de ses parties, une ample matière aux plus intéressants développements. En effet, l'écrivain y trouve les règles précises qui doivent le guider dans la rédaction des annales des peuples ; l'homme politique est fixé sur les points qui réclament plus spécialement son attention dans l'étude des grands historiens ; le philosophe apprend comment il doit ramener ses théories à la science expérimentale de la vie,

(1) Historia testis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magistra vitæ, nuntia vetustatis. (*De orat. II.*)

qui seule est la vraie sagesse ; enfin le citoyen le plus humble voit, par cette même définition, que l'histoire, dans ses enseignements, n'exclut aucune des conditions sociales, et que ses expériences saisissent l'homme, sans acception d'âge, de fortune, de grandeur ou d'obscurité.

Il est bien doux, disait le poéte Lucrèce (1), de voir, du haut d'un rocher et à l'abri de tout péril, les tempêtes qui bouleversent au loin les flots jusque dans leurs abîmes ; telles sont les calmes jouissances de l'homme d'étude. De son modeste asile, comme d'un promontoire élevé, il entend rugir les révolutions qui brisent les peuples comme fait la foudre du mât d'un vaisseau. Avec bien plus de bonheur, il assiste à la naissance des sociétés qui, d'abord simples familles, se développent jusqu'aux proportions de vastes royaumes. Pour lui, le spectacle se diversifie sans cesse ; terrible dans les batailles et dans les discordes civiles, il est plein de délices dans les tranquilles et fécondes grandeurs de la paix. Et ce n'est pas seulement le savant qui est accessible à ces puissantes émotions : tout homme qui sait lire les éprouve.

Toutefois pour être utile au grand nombre, l'histoire doit descendre de ces hauteurs : sa marche à travers les empires ne peut être celle de la foule. Elle se renferme alors dans les limites d'une province, et même dans l'enceinte d'une cité; elle prend l'humble bourgade, la suit dans tous ses accroissements, nous la montre désormais ville importante, capitale de la contrée. Elle décrit les mœurs, les coutumes, les petites querelles intes-

---

(1) Suave, mari magno, turbantibus æquora ventis,
E terrâ, etc. .... (*De nat. rer. lib. II, v. 1.*)

tines, les joies et les douleurs, les prospérités et les infortunes de ses habitants; elle se complait à retracer tous les actes de dévouement, tous les sacrifices honorables; et la lecture de ces simples annales charme d'autant plus, exerce une influence d'autant plus efficace, que chacun semble y retrouver des souvenirs de famille.

Ces réflexions, Messieurs, nous amènent tout naturellement à constater l'heureux choix du sujet de votre deuxième concours, par lequel vous offrez une médaille d'or de 300 francs, *au meilleur travail historique et archéologique sur Châlons et ses environs.*

Deux ouvrages seulement vous ont été adressés, mais tous deux, sous des rapports divers, d'une véritable importance.

Le n° 1er porte cette épigraphe:

« Non quod metropolis sit, neque quod multas
» habeat columnas et porticus; sed inhabi-
» tantium virtus, hæc est dignitas et ornatus
» et tutela civitatis. »

S. Chrysost. Serm. XVII, ad Antioch..,

Dans une courte introduction, l'auteur donne pour motif de son travail l'insuffisance de ce qui, jusqu'à ce ce jour, a été publié sur Châlons. Il décrit en quelques lignes l'état matériel de cette ville. Il établit ensuite la marche de son ouvrage qu'il divise en deux parties : 1° Institutions municipales et religieuses; 2° Histoire de la ville.

Cette division, d'une admirable simplicité, soulève cependant une objection : les institutions d'une commune sont sa vie; comme le sang, elles circulent dans ce corps mul-

tiple ; elles le distinguent de toute autre association, en lui donnant sa couleur et sa forme, pour ainsi dire, personnelle : écrire l'histoire d'une ville en l'isolant de ses institutions, est-ce plus que dessiner son cadavre ? Que si l'on veut éviter d'opérer sur une nature morte, il faudra donc répéter dans la deuxième partie ce qui avait été établi dans la première ! Disons sans détour que l'auteur n'a pu échapper tout-à-fait à cet inconvénient, mais aussi qu'il y est tombé le moins possible. Et en retour, que d'inappréciables avantages !

Que l'on nous permette une comparaison. Vous voulez avoir une idée juste d'une de ces puissantes machines qui dévorent l'espace en transportant des multitudes ; que faites-vous ? Vous visitez l'atelier où elles se construisent ; un habile mécanicien fixe votre attention isolément sur chacune des pièces qui les composent ; il vous explique leurs rapports, leurs positions respectives, leurs effets, leur jeu simultané, et enfin vous montre l'ensemble de la machine donnant pour résultat cette effrayante vitesse qui ne connaît plus les distances. Votre intelligence eût-elle obtenu la même satisfaction, si vous vous fussiez contenté d'un regard sur la marche d'un convoi ? Ainsi en est-il du travail que nous analysons. L'auteur nous met successivement sous les yeux les institutions qui sont comme les rouages de la commune. L'organisation municipale, les Évêques et le Chapitre ; institutions religieuses, juridictions, organisation militaire, administration financière, état physique de Châlons, son état moral, corporations des arts et métiers, monnaies : tels sont les titres des dix chapitres de la première partie.

Pour ce qui concerne les origines municipales, l'au-

teur s'exprime avec une extrême réserve. Les titres manquent : il ne peut qu'en référer aux données générales du système qui régissait alors le royaume, et sur lequel M. Augustin Thierry a jeté déjà de si éclatantes lumières. Il paraît certain toutefois que le peuple Châlonnais, qui faisait partie de la confédération des *Remi* à l'époque de la conquête romaine, eut son existence municipale sous l'autorité des officiers de l'empire. Ce qui le prouve, c'est l'inscription de l'autel d'Auguste à Lyon, qui porte les noms de soixante peuples de la Gaule, dont les *Remi* et les *Cathalauni* terminent la nomenclature.

L'auteur regarde l'institution des communes comme a conséquence nécessaire de la trop grande force de la féodalité. C'est sans contredit, une des causes les plus efficaces de leur développement, parceque, en effet, les rois eurent intérêt à poser en face de leurs trop puissants vassaux un pouvoir qui saisît au passage toutes les occasions de les amoindrir ; et les communes ne leur firent pas défaut : comme aussi elles devinrent la principale ressource des rois dans les circonstances difficiles ; témoin leur concours empressé à prendre part aux fameuses batailles de Bouvines et de Taillebourg, qui portèrent un si rude coup à la féodalité.

Mais, en particularisant la question, nous trouverons à une époque bien plus reculée l'Échevinage, les échevins, *Scabinium*, *Scabini*, qui exerçaient le pouvoir municipal à Châlons probablement avant l'arrivée de Saint-Memmie, mais certainement sous ses successeurs à peu près immédiats.

Sans doute, les Évêques, seigneurs de la ville, usurpèrent, pendant le moyen-âge et jusqu'au XVIᵉ siècle,

presque tous les droits des échevins. Ceux-ci, toutefois, se maintinrent ; et cet antagonisme même ne servit pas peu aux intérêts de notre bourgeoisie, que chaque pouvoir rival devait traiter avec plus de ménagement. Les prélats, au reste, méritent cet éloge, qu'ils n'abusèrent jamais de leur puissance exorbitante, qu'ils abritèrent toujours les petits contre les violentes injustices des grands.

Faisons ici la remarque que tout ce qui concerne la féodalité dans le pays Châlonnais est à peu près ignoré. De quelle époque date son établissement, quels étaient ses droits, quelle modification elle apporta dans l'état des personnes et des propriétés, voilà ce dont on ne trouve aucune trace dans le travail qui nous occupe. C'est une lacune considérable.

Dans le chapitre des Institutions religieuses de notre cité, l'auteur en est réduit à ne donner que des notions courtes, mais claires, sur chaque établissement : un volume entier n'eût pas suffi à de plus longs développements, tant nos évêques et nos pieux ancêtres avaient multiplié les témoignages de leur zèle pour Dieu et pour le bien de leurs semblables !

Il faut mentionner ici trois grandes solemnités du moyen-âge, qui se célébraient à Châlons :

1° La Fête des Fous, placée ordinairement au 1er janvier. C'était une indécente saturnale par laquelle, dans l'origine, on prétendait retracer l'entrée triomphante de Jésus-Christ à Jérusalem. Les évêques, de concert avec l'autorité civile, en ordonnèrent la suppression;

2° Au jour des Cendres, avait lieu *le Convoi de Carême-prenant :* cérémonie non moins blâmable que la prédédente ;

3° Enfin, *la Procession verte*, qui se faisait la veille de Saint-Jean-Baptiste. Cette fête se célébra jusqu'au commencement du XVII[e] siècle ; et fut supprimée par Cosme-Clause.

L'auteur espère, et nous espérons avec lui, que Châlons conservera toujours la belle procession des Châsses du lundi de la Pentecôte. C'est à peu près le seul débris de nos vieilles et religieuses coutumes qui ait échappé aux ravages du temps et à la mobilité des mœurs.

Sur l'organisation militaire, l'auteur, malgré la pénurie des documents, a écrit un chapitre d'un véritable intérêt. Les compagnies des Arbalètriers, des Arquebusiers, la société *du noble jeu du fusil*, devaient avoir et ont eu une large part dans ce chapitre.

Le suivant traite de l'administration financière, question bien compliquée au moyen-âge et sur laquelle on n'a que des données incertaines, quant au temps qui précède le XIV[e] siècle. L'auteur termine ses recherches sur ce point en transcrivant un curieux spécimen du budget de Châlons pour l'année 1375.

Dans l'impossibilité où nous sommes de nous arrêter longuement sur chacune des institutions de notre commune, permettez, Messieurs, que je m'occupe de préférence des corporations. Il est constant que les corporations d'artisans existaient sous la domination des Romains dans la Belgique, et portaient le nom de Collége d'ouvriers : *Collegia opificum*. Ces ouvriers étaient de condition libre ; et par leurs syndics et leurs officiers, ils avaient voix dans l'élection des députés aux assemblées générales, toutes les fois qu'il y avait à délibérer, sous l'autorité des échevins, sur les dépenses municipales.

Ces corporations ne seraient-elles pas le point de départ le plus certain du pouvoir des communes, comme plus tard elles en furent la principale force ? L'auteur n'a pas pris la question de si haut.

« Les arts et métiers étaient divisés à Châlons en six » bannières : la première, dite de la selle, voyait se ranger » sous ses couleurs les selliers, peintres-verriers, four- » bisseurs, armuriers, chapeliers, aumussiers, bonne- » tiers, lormiers, gaîniers, bourreliers et brodeurs ; la » bannière des drapiers et des tisserands ; la bannière » des féburiers comptait les orfèvres, serruriers, po- » tiers d'étain, maréchaux, taillandiers, bosseliers, ai- » guilleurs, cloutiers, quincailliers ; la bannière dite » des cinq métiers, comprenait ceux de passementiers, » et couturiers, fripiers, contre-pointiers, pelletiers, » boursiers et gantiers ; la bannière des cordonniers ; » enfin celle des boulangers et pâtissiers. Tous ces ar- » tisans étaient tenus d'être munis d'armes, afin de ré- » pondre, au besoin, à l'appel de l'évêque ou de son » bailli, et de le secourir contre toute force ou vio- » lence. » *(Cité de l'auteur.)*

La plus importante de ces corporations était celle des drapiers et sergiers, véritable puissance, en lutte presque constante avec le pouvoir municipal. Elle devait remonter à une haute antiquité ; car, en 1243, les maîtres du métier dressent de *nouvelles* ordonnances, qu'approuve l'évêque Geoffroi de Grandpré, déclarant qu'il ne prétendait plus aucun droit pour les *malfaçons et contraventions.*

Il faut lire dans l'ouvrage ce chapitre entier, y étudier avec l'auteur cette admirable organisation des métiers, leurs juridictions, leurs coutumes, leur travail si

bien réglé, leurs fêtes, le puissant concours qu'ils donnaient à la cité pour sa défense, leurs querelles les plus vives se terminant toujours par le triomphe du bon droit.

En vérité, n'avons-nous rien à regretter d'un tel ordre? Les populations ainsi réglementées étaient-elles moins heureuses? connaissait-on alors ces fléaux des coalitions, des chômages, des grèves, dont les victimes ordinaires sont toujours les ouvriers honnêtes? Certes! nous ne voulons pas dire qu'au moyen-âge tout était bien, et que de nos jours tout soit mal; à chaque époque ses désordres et ses avantages. Pour nous, ce serait avec bonheur que nous verrions renaître ces belles corporations, non pas comme sortant de leur moule antique, qui ne donnerait que de grotesques figures, mais pour ainsi dire remises à neuf, fécondées par l'expérience des siècles, par les miracles de l'industrie moderne, mais surtout, comme leurs aînées, animées de cet esprit de foi catholique qui seul peut maintenir, dans les limites de la raison et de la justice, les élans d'une liberté dont les écarts sont si périlleux.

C'est à regret que nous n'insistons pas plus longtemps sur ce sujet, d'ailleurs fort bien traité par l'auteur. Nos hommes d'état devraient en faire l'objet de leurs méditations; ils trouveraient peut-être dans le rétablissement bien combiné des corporations la solution du problème le plus inquiétant de notre époque.

Votre rapporteur, Messieurs, est contraint de hâter le pas et de négliger une foule de questions que l'auteur a traitées dans cette partie des institutions. On ne saurait assez louer un travail dont chaque ligne suppose la lecture d'une charte, d'un monument ancien et aussi de tout ce qui a été écrit sur notre ville ou notre con-

trée. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est l'absence de toute confusion dans l'emploi de tant de matériaux divers, c'est l'étonnante clarté répandue sur des matières naturellement obscures. Certes ! le lecteur est bien préparé pour entrer comme de plein pied dans l'histoire proprement dite de la ville de Châlons, qui est la deuxième partie du travail de l'auteur.

De vieux historiens reculent la fondation de notre cité à peu près à l'époque du déluge ; avec plus de bonne volonté, ils eussent prouvé son existence antédiluvienne.

D'autres se contentent de remonter jusqu'à Brennus, chef gaulois, qui aurait fondé Châlons 225 ans avant J.-C. Notre auteur, après avoir savamment discuté toutes les opinions, toutes les étymologies, établit assez péremptoirement que les *Cathalauni* et les *Remi*, qui faisaient partie d'une même confédération, se séparèrent pour former deux peuples indépendants, sous les noms de *Durocortorum-Remorum* et de *Durocortorum-Cathalaunorum*. Mais il n'a pu indiquer l'époque précise de cette séparation. Ce n'est qu'au IVᵉ siècle, selon lui, que Châlons apparaît positivement dans l'histoire ; et pourtant, il cite un fait curieux qui prouverait plus qu'il n'ose affirmer. Eumène, dans un discours prononcé à Trèves, en 391, rappelle une bataille perdue sous les murs de Châlons, quarante ans après J.-C., et il la désigne par ces mots : *Clades Cathalaunica*. Si Eumène citait un fait constant, et rien ne prouve le contraire, la conclusion serait que notre cité date au moins du commencement de l'ère chrétienne.

Quant à la mission de Saint-Memmie, l'auteur trouve qu'il est *plus conforme au bon sens*, ce sont ses termes, de la placer vers le milieu du IIIᵉ siècle. La faire remon-

ter jusqu'à Saint-Pierre, c'est se poser en face de difficultés chronologiquement insolubles.

Maintenant, Messieurs, je me trouve dans une véritable anxiété. L'histoire de Châlons, telle qu'on nous la présente, est un tissu de faits tellement serré, que l'analyse m'en paraît impossible. L'auteur, débarrassé, permettez-moi le mot, du bagage des institutions qui eût entravé sa marche, court à travers les siècles, sans dévier jamais de sa route. Sous sa plume, les évènements se coordonnent avec une admirable clarté. Si parfois la nécessité du récit le force à jeter un regard sur l'histoire générale de la France, loin de se laisser entraîner à de trop grands écarts, il mérite peut-être le reproche d'une excessive sobriété.

Il est à remarquer que, même avant la défaite des Huns dans les plaines Cathalauniques, Châlons se présente à nous avec une grande importance historique, à cause de plusieurs célèbres batailles livrées sous ses murs. C'est la défaite de Tétricus par Aurélien, son compétiteur à l'empire, en 279; c'est, en 366, Jovin, maître de la milice, taillant en pièces un grand corps d'Allemands, dont il fait pendre le chef à un des arbres du pourtour de la ville; et dans le ve siècle, les luttes horribles entre les barbares d'Attila et les derniers des Romains, sous la conduite d'Aétius, au milieu desquelles intervint Saint-Alpin, notre évêque, dont la douce mais puissante parole sut fléchir le plus terrible conquérant que mentionne l'histoire.

Vous lirez dans l'auteur, Messieurs, les destinées de Châlons sous Clovis et ses successeurs. C'est l'époque la plus difficile de notre histoire, à cause du morcellement du royaume et de ces incessantes vicissitudes qui ne

laissaient pas à ces multiples et infirmes royautés le temps de prendre quelque consistance.

Pendant les guerres qu'eurent à soutenir Lothaire et Louis d'Outre-Mer, notre cité vraiment puissante fut remise, ainsi que le comté, entre les mains de l'évêque Gibuin II ; et de là date son indépendance. En effet, nous la verrons demeurer affranchie de tout joug féodal, car le pouvoir des évêques ne peut se qualifier ainsi, jusqu'au jour où la royauté absolue amoindrira ses droits et ses libertés. Gibuin profita de son pouvoir pour multiplier les affranchissements; aussi y eut-il une étroite union entre la ville et la personne de l'évêque, qui constitua tout un gouvernement hiérarchique, pour le plus grand bonheur des habitants du siège épiscopal. Cette partie de l'ouvrage se lit avec un vif intérêt.

Nous avons à signaler ici une opinion de l'auteur qu'il nous est impossible de partager. « Au XIIe siècle, dit-» il, l'aristocratie nombreuse et puissante prit le des-» sus, et le résultat immédiat de cette phase nécessaire, » et, je n'hésite pas à le dire, heureuse pour l'avenir, » fut de diviser le pays en une innombrable quantité de » seigneuries, *véritables souverainetés qui devaient sou-» tenir la nationalité française, et, tout en se montrant » hostiles à la royauté, être son plus plus ferme appui*, en » empêchant, par le morcellement même du pays, aucun » pouvoir rival de se dresser assez fort en face de l'au-» torité royale. » Ailleurs, on nous montre la féodalité comme le principal instrument de la liberté des peuples.

Que l'on nous ait dit que, pendant les siècles nécessaires à la formation de la société monarchique en France, la civilisation avait besoin que les populations fussent groupées par familles autour d'hommes puis-

sants et de mœurs moins farouches; que l'on nous montre l'éducation d'un grand peuple se faisant par divisions plus vite et plus sûrement, que si on eût voulu opérer simultanément sur les multitudes; que l'on soutienne même l'impossibilité, dans ce cahos du moyen-âge primitif, de faire naître à la vie sociale ces éléments barbares, mêlés aux débris corrompus du monde romain, sans l'intervention du principe féodal; que l'on cite encore les nombreux bienfaits issus de ce principe, c'est là ce qu'un lecteur, disposé comme Tacite demandait que le fût tout historien, *sine irà et studio*, admettra de grand cœur, à la décharge de cette féodalité trop accusée par quelques-uns.

Mais faire honneur à tous nos hauts barons de l'établissement des communes, nous les montrer émancipant leurs vassaux, soutenant la nationalité française, faisant le bien à outrance; c'est passer l'éponge sur six ou sept siècles de notre histoire, où ces belles choses ne se rencontrent que comme rares exceptions. Les écrivains, qui de nos jours ont le mieux justifié les croisades, attribuent à ces grandes expéditions l'origine la plus certaine de l'établissement ou au moins du plus grand développement des communes et de leurs priviléges. Pourquoi? précisément parce que l'absence prolongée des seigneurs féodaux permit à ces germes si délicats de prendre un plus rapide accroissement; parce que le besoin d'argent leur fit vendre alors plusieurs de leurs droits, et même des portions de leurs immenses propriétés : le vassal, devenu propriétaire, était moins à la merci de son seigneur.

Veut-on sortir des généralités? que l'on étudie la régence de la reine Blanche et le règne de Saint-Louis.

Ce modèle des grands rois et son illustre mère ne furent occupés qu'à réprimer les violentes injustices de la féodalité. Mais, sans remonter si loin, qui de nous, dans son enfance, n'a entendu raconter par les vieillards les ignominieuses et parfois cruelles corvées imposées à nos pères, à une époque pourtant où la féodalité n'était plus que l'ombre d'elle-même ? — On affirme que les barons soutinrent la nationalité française ; et qui donc amena en France et y maintint si long-temps les plus constants ennemis de notre gloire et de nos prospérités ? Et qui les en chassa enfin, sinon nos rois, aidés du peuple et de quelques barons fidèles ?

Quant aux bienfaits de la féodalité, en voici quelques exemples. Le sire de Coucy avait fait pendre trois jeunes hommes de ses vassaux, qui avaient chassé quelques lapins sur ses terres. Saint-Louis ordonne qu'il soit appréhendé et conduit à la tour du Louvre. Les barons ayant été réunis pour prendre part au jugement, l'accusé demande au roi la permission d'appeler à son conseil ceux des barons qui étaient de sa parenté. Le roi l'ayant permis, l'assemblée presque entière suivit le sire de Coucy, et laissa le roi avec ses seuls officiers. Qu'arrivait-il donc quand, en pareille occurrence, le roi n'était pas un Saint-Louis ? Ce vertueux prince, pour le cas présent, déclara que, si la résistance des barons continuait, rien ne pourrait arracher l'accusé au supplice. Tout le baronnage alors s'humilia, et par ses instantes prières obtint la vie du sire de Coucy, qui fut soumis toutefois à de graves réparations.

Dans le siècle précédent, notre territoire Châlonnais fut lui-même victime de la tyrannie féodale. Airard, seigneur d'Aulnay-l'Aître, se livra à toute espèce de

violence sur les personnes et sur les biens du chapitre de Châlons. Le pillage, les attentats de l'immoralité, les meurtres, voilà ce qui remplissait les loisirs du grand seigneur. Les monitoires de l'autorité ecclésiastique, l'excommunication même n'opposèrent qu'une digue impuissante à ce torrent de crimes. Poussés à bout, les malheureux serfs lui dressèrent une embuscade et le tuèrent. Les preuves des satisfactions faites par sa famille existaient encore en 1789.

Il semble que l'auteur n'aurait pas dû taire un fait si éclatant, dont il a pu lire tous les détails dans le *Gallia Christiana*.

N'est-ce pas au respect trop exclusif qu'il professe pour les institutions féodales qu'il faut attribuer ce silence ? Nous avons cru devoir nous étendre un peu sur cette question de la féodalité, la seule a peu près qui ait fait trébucher l'esprit si ferme et si droit de l'auteur.

Dans la série des évêques de Châlons, il faut plus spécialement distinguer Guillaume de Champeaux, que ses contemporains appelèrent *le vénérable*, *le maître très profond et très fameux*, *le très grand homme*, *le principal docteur du temps*. Ajoutons à ces beaux titres celui d'ami de Saint-Bernard. C'est sous l'épiscopat de Guillaume que Châlons et Reims, pour répondre à l'appel du roi, fournirent soixante mille hommes qui, sous la conduite de notre vidame Hugues de Bazoches, arrêtèrent l'invasion de l'Empereur Henry v, déjà maître du pays Messin, et le contraignirent à demander la paix (1124). Plus tard, en 1544, Charles-Quint lui-même dut renoncer au siége de Châlons, devant l'énergique attitude de ses habitants.

Maintenant, Messieurs, je suis obligé de procéder par appréciations générales, pour abréger un rapport déjà

beaucoup trop long. Dans les guerres contre les Anglais, dans les divisions entre les Bourguignons et les Armagnacs, l'auteur nous montre Châlons toujours fermement attaché au bon droit, et le soutenant selon la mesure de ses forces. Sur les époques de la Ligue et de la Fronde, il nous offre des renseignements inédits qui ajoutent singulièrement à l'intérêt de son ouvrage. Dans ces temps calamiteux, Châlons porta toujours haut sa magnifique devise : *Et decus et robur*. A leur éternel honneur, nos ancêtres surent se conserver fidèles au roi, s'imposer pour son service les plus grands sacrifices, et maintenir cependant avec une inébranlable fermeté l'intégrité de la Foi Catholique. Ils s'opposèrent énergiquement à l'établissement d'un prêche qui ne fut toléré qu'à Compertrix. Dans leur supplique à Charles IX, ils allèguent un motif d'une vérité, hélas ! mille fois démontrée par les faits, c'est que *ceux de la Religion*, comme on disait alors, poussent sourdement à l'infidélité, à la trahison envers le roi, tout en proclamant leur dévouement absolu à son service.

Châlons méritait une récompense pour sa glorieuse persévérance à soutenir le droit monarchique ; elle ne lui a pas fait défaut. Diverses lettres patentes accrurent notablement ses privilèges, et un édit daté de Tours (27 mars 1589), la déclare cité principale de la Champagne. Henry IV reçut aussi le serment de notre Bourgeoisie, « sous la condition que le légitime successeur roi de la » couronne de France les conserverait en la religion ca» tholique, apostolique et romaine. » En vain les Ligueurs nouèrent-ils intrigue sur intrigue : Châlons n'y répondit que par de plus vives démonstrations en faveur du roi. Deux fois Henry IV visita notre ville, lui laissant toujours

de nouveaux témoignages de son estime. Dans les lettres patentes de janvier 1609, concédant la franchise des foires de Châlons, il déclare « qu'elles furent octroyées pour » reconnaître la fidélité des habitants dudit Châlons entre » toutes les autres villes de la Champagne, dans le plus » fort des troubles, laquelle, quoiqu'environnée de toutes » parts par des villes contraires à son service, s'est tou» jours conservée dans une inviolable fidélité. » Quelques jours avant sa mort Henry IV accordait de nouvelles lettres patentes pour défendre à ses officiers d'approcher avec des troupes à plus de trois lieues de Châlons, et de rien prendre sans payer; « désirant, ajoute-t-il, faire » connaître aux habitants de ladite ville combien leur » fidèle affection au bien de son service le conviait à em» brasser leur soulagement et conservation, et comme, » par leur continuel debvoir, ils se sont de plus rendus » dignes de sa bienveillance. » Trois semaines après, un coup de poignard emportait ce prince, occupé alors plus que jamais du bonheur de son peuple.

Après avoir cité ces preuves éclatantes de l'amour du bon roi pour nos pères, remarquons ceci : c'est que leur dévouement si fidèle ne fut jamais de la courtisanerie ou de la faiblesse. Quand leurs droits et leurs privilèges l'exigeaient, ils savaient opposer aux rois eux-mêmes une énergique résistance. Les exemples en sont fréquents dans cette histoire.

L'auteur parcourt rapidement la période du 17[e] et du 18[e] siècles, pendant lesquels se fait l'annihilation des villes de province, réduites, pour ainsi dire, à la vie de famille. L'autorité royale multiplie ses envahissements sur les privilèges les mieux établis ; les communes perdent leur libre allure, et reçoivent les premières atteintes

d'une centralisation qui, de nos jours, étreint jusqu'aux affaires de la plus imperceptible importance. Cette époque toutefois, surtout la première moitié du XVIIe siècle, ne fut pas sans gloire pour Châlons qui, pendant la minorité de Louis XIV, maintint l'autorité royale contre le duc de Nevers. En 1712, malgré les charges de guerre qui l'avaient épuisée, Châlons, par sa ferme contenance, força une fois encore les Impériaux à s'éloigner de ses murs.

Au sacre de Louis XV, les députés de Châlons, en vertu de la lettre de Henry IV, qui donnait à notre cité le titre de *ville principale* de la Champagne, demandèrent à complimenter le roi avant les députés de Troyes et l'obtinrent, en dépit de l'opposition de ceux-ci dont ils surent triompher.

En 1765, nos magistrats municipaux eurent un vif démêlé avec l'intendant de la province, et le contraignirent à rétracter les paroles, offensantes pour la ville, qui lui étaient imputées. Ces détails justifient ce que nous avons dit plus haut du caractère de nos pères, qui savaient allier leur dignité avec l'accomplissement du devoir. C'est toujours la pratique de la devise : *Et decus et robur*.

L'auteur qui conduit son travail jusqu'aux États-Généraux de 1789, nous montre Châlons s'associant franchement aux tentatives qui étaient les préludes de la Révolution. Et cela n'est pas étonnant ; ne vit-on pas alors les meilleurs esprits entraînés par les séductions d'une liberté qui promettait tant de bonheur, et au nom de laquelle furent depuis consommés tant de crimes? Il faut reconnaître, à la louange de notre ville, qu'elle eut la moindre part possible aux sanglants excès qui couvrirent de deuil la France entière.

L'auteur termine son œuvre en ces termes : « J'ai » voulu suivre, dans les annales de Châlons, le rôle » de cette ville au milieu de l'histoire générale de la » France ; j'ai voulu retracer son organisation munici- » pale depuis le jour où la commune était une puissance » véritable, jusqu'à celui où elle a été absorbée par l'au- » torité royale ; j'ai essayé, en un mot, de ressusciter » pour un moment nos ancêtres aux yeux de leurs des- » cendants, pour leur faire voir les nobles exemples de « fidélité qu'ils ont prodigués à leurs souverains. La tâche » que je m'étais imposée est donc remplie. »

Nous répétons qu'elle est vraiment très bien remplie, et qu'il sera difficile de mieux faire. Quelques lacunes à combler, quelques idées à modifier, quelques expressions à remplacer, voilà, à notre gré, ce qui suffirait pour donner à ce travail si consciencieux toute la perfection possible. Il ne faut pas omettre de dire que l'auteur a réuni à la fin de son ouvrage un grand nombre de pièces, chartes, etc., qu'on est heureux de trouver sous sa main, sans avoir besoin, comme lui, de fouiller la poussière des archives.

Le n° 2 porte cette épigraphe :

> » Dans ce travail, lecteur, je n'ai eu nulle considé-
> » ration de ton service, ni de ma gloire ; mes
> » forces ne sont pas capables d'un tel dessein. »
>
> *Ess. de Montaigne.*

Le n° 2 n'a pas une marche aussi didactique que le n° 1. Mais l'auteur est trop modeste en qualifiant de simples notes un travail qui renferme les plus précieux renseignements. Voici sa division :

1° Histoire et description de tous les monuments de la ville ;

2° Topographie détaillée et aspect de Châlons aux principales époques ;

3° Notes chronologiques sur les évêques, sur les chanoines et tout ce qui se rattache au corps ecclésiastique ;

4° Notes sur les diverses juridictions ;

5° Enfin, abrégé chronologique de l'histoire de Châlons.

Une première observation se présente tout d'abord ; l'auteur, en négligeant les formes de l'histoire, est-il dans les conditions du concours ? Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement. Quelques mots sur chaque partie de cet important travail pourront aider à vos convictions.

Dans ses prolégomènes, l'auteur expose brièvement ce qu'il y a de plus plausible sur les origines de Châlons. Ce n'est guère qu'au commencement de l'ère chrétienne qu'il est clairement question des *Catalauni*, faisant partie de la seconde Belgique, dont Reims, la métropole, était gouvernée, ainsi que Châlons, par des officiers de l'empire. Sans s'arrêter à discuter les étymologies, sources de tant de conjectures hasardées, il fait remarquer l'immense pouvoir des druides dans nos contrées. A l'occasion de leur culte, je trouve mentionnée la célèbre inscription *Virgini pariturœ*, qu'on lisait au bas d'une statue de vierge portant un enfant. Mais ici, comme dans des ouvrages contemporains, j'ai vainement cherché les moyens d'authentiquer cette si importante tradition. Certes ! elle est incontestable ; l'antiquité nous en a laissé un admirable monument, c'est l'églogue de Virgile à Pollion : *Sicelides musœ*, etc., qui nous redit en si beaux vers les doctrines des livres sibyllins. Mais il y aurait un immense intérêt pour nous

à pouvoir prouver que la statue druidique a existé dans un souterrain de l'emplacement occupé par l'église de Notre-Dame.

Sans adopter une opinion précise sur la date de l'arrivée de Saint-Memmie dans notre contrée, l'auteur semble pencher pour les historiens qui placent son apostolat au commencement du IIe siècle. Il avance, sans preuves suffisantes, que l'ordre suivi dans notre diocèse et surtout dans notre ville, pour le partage des fonctions ecclésiastiques, fut, pendant plusieurs siècles, le même que celui établi par notre saint apôtre ; cette assertion renferme plus d'une invraisemblance, mais nous n'avons pas à nous y arrêter.

Après cette introduction bien courte, mais suffisante, l'auteur commence l'historique de tous nos monuments. Il les saisit tour-à-tour dès leur berceau, les accompagne à travers les siècles, nous décrit leurs usages, leurs transformations, leur valeur architecturale, leur ruine sous les efforts du temps, et trop souvent de la main des hommes ; ou bien encore, leur magnifique restauration, dont nous avons un exemple dû à la puissante impulsion d'un zèle qui n'a pas compté avec les obstacles et qui a su en triompher.

Vous comprenez, Messieurs, que votre rapporteur ne peut entrer dans de longs détails sur ces objets ; ce serait vous mettre sous les yeux l'ouvrage entier, dont je dois seulement vous présenter une idée sommaire.

Ce qui donne à cette œuvre une valeur incomparable, c'est une collection nombreuse de dessins dont votre commission a pu apprécier l'importance. Qu'un jour, et c'est notre vœu, les arts typographique et lithogra-

phique reproduisent ce fruit des longues et opiniâtres recherches de l'auteur, et notre ville nous apparaîtra avec cette physionomie changeante qui reflète les caractères de chaque siècle de son existence. Au moyen des plans topographiques de chaque époque, on refait toute la vie extérieure de nos excellents bourgeois; on suit les longues processions des corps de métiers; on entend le caquetage des marchés; on est ému en voyant ces asiles multipliés pour le soulagement de tous les genres de misères; on admire les églises qui, d'abord simples chapelles, deviennent les monuments qui font la gloire de notre cité; on assiste aux discussions parfois un peu vives entre les évêques et les chanoines; on rencontre des troupes d'écoliers qui se rendent auprès des moines, leurs maîtres d'école; on ne lit pas sans surprise, qu'en réponse aux religieux de Saint-Pierre qui voulaient le monopole de l'instruction, le pape Alexandre III décide dans une bulle « que la science étant un don de Dieu, » tous les hommes de probité ont le droit d'enseigner » dans la ville de Châlons et dans les faubourgs. » C'était la liberté d'enseignement proclamée par l'église dès avant le XIIe siècle, comme d'ailleurs elle l'avait toujours pratiquée.

Après un instant donné à l'examen d'une école d'arts et métiers fondée par l'évêque Jérôme Bourgeois, nous nous rendons, pour nous reposer, au réfectoire des Jacobins ou Frères-Prêcheurs. Ils ont prêté cette salle magnifique à une troupe de comédiens qui vont y jouer le mystère de l'Enfer; et, attendu que Lucifer est pauvre et bon joueur, les abbés de Saint-Pierre et de Toussaints font les frais de son habillement.

L'auteur nous raconte ensuite les services éclatants

que rendent par leur bravoure les Arbalétriers et les Arquebusiers, qui inscrivent sur leur drapeau le touchant adieu de Charles VII : *ne m'oubliez mie*. Nous voyons l'origine, les progrès, la sagesse et les bienfaits du gouvernement des évêques, qui, à de rares exceptions près, se montrèrent les pères de la cité, bien plus encore que les seigneurs. Établissements de charité pour les pauvres et les malades, fondations de mises en métiers, écoles pour le peuple, collége pour les hautes études ; développement du commerce par des foires nombreuses qu'ils assignent à diverses époques de l'année ; l'industrie tellement honorée que la noblesse s'y mêle, *vivant marchandement* ; exactions et pilleries de la féodalité vigoureusement comprimées ; organisation de bureaux de bienfaisance dès les temps les plus anciens ; tous les genres de bienfaits semblaient être le glorieux monopole de nos prélats ; en sorte que, leur appliquant une belle parole dite de la monarchie française par un de nos plus illustres contemporains, M. Guizot, nous pouvons affirmer que Châlons fut l'œuvre de ses évêques.

Parlant ainsi, nous n'entendons infirmer en rien les mérites de l'échevinage dont, tout-à-l'heure, nous faisions ressortir la sage et vigoureuse administration ; d'autant mieux que, dans les circonstances graves, il y eut toujours parfaite harmonie entre les évêques et les échevins, pour la défense ou le développement des intérêts de la cité.

L'histoire complète de notre ville se trouve ainsi rattachée à chacun de ses monuments, à chacune de ses institutions. Au reste, l'auteur a placé, à la fin de son beau travail, un *Abrégé chronologique de l'histoire de Châ-*

tons, qu'il pousse jusqu'en 1848. Après la lecture des mémoires ou notes qui précèdent, ce sommaire suffit pour établir dans l'esprit du lecteur la suite régulière des principaux faits et gestes de nos ancêtres.

Pour faire la part de la critique, nous signalerons, sans les détailler ici, quelques omissions, quelques faits inexacts en eux-mêmes ou dans leurs circonstances, d'assez nombreuses négligences et incorrections de style, qui prouvent la trop grande hâte de l'auteur à terminer son travail pour l'époque fixée; ces diverses taches disparaîtront au moyen d'une lecture moins précipitée.

Maintenant, Messieurs, votre rapporteur doit vous soumettre les motifs de l'opinion de la commission sur les deux ouvrages dont vous venez d'entendre l'analyse.

Le nº 1er offre un travail fait selon les formes historiques; il discute les institutions, marque leur origine, leurs avantages, leurs abus ou leurs inconvénients. Pour cela, il affronte la lecture si laborieuse des vieilles chartes, déchiffre les titres et les inscriptions; et, après avoir ainsi tout disposé, il entre nettement dans l'histoire de nos ancêtres, nous montre le pouvoir épiscopal et la commune marchant parallèlement, s'entrechoquant quelquefois, bien plus souvent concourant ensemble au bonheur de la cité, et toujours se donnant la main quand il s'agit de repousser par les armes les ennemis qui l'attaquent. Nous marchons dans cette voie parfaitement tracée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Le style est celui qui convient à ce genre d'ouvrage; grave sans être lourd, il n'offre aucun exemple de cette vaine luxuriance qui, de nos jours, dissimule souvent l'inanité des choses sous le fracas des expressions. L'auteur cependant fera bien

de remplacer certaines locutions du langage moderne qui ne peuvent guère convenir dans l'histoire du moyen-âge.

Le n° 2, ainsi que vous l'avez vu, suit une méthode entièrement différente. Il a écrit l'histoire de Châlons au moyen de ses monuments et de sa topographie. La partie archéologique, trop négligée par le n° 1er, est traitée par lui avec une richesse de détails inouïe. Son ouvrage est comme une vaste galerie de tableaux rangés dans un bel ordre et portant chacun sa monographie bien complète, sans qu'il soit possible d'indiquer une lacune de quelque importance. Le lecteur, ou plutôt le curieux qui la parcourt marche, sans s'arrêter, de jouissance en jouissance, et n'éprouve aucune lassitude. Un point surtout le charme, ce sont ces détails intimes, ces usages touchants ou singuliers, ces mœurs si bonnes, quoique mêlées de procédés un peu rudes, ces fêtes populaires avec leurs naïfs plaisirs, ces corporations si fières d'elles-mêmes et si jalouses de leurs droits ; tout cela nous fait vivre au milieu de nos bons bourgeois, de nos braves ouvriers du moyen-âge. L'auteur est certainement un Châlonnais de vieille souche ; il a trouvé dans les traditions de famille une foule de renseignements précieux qui font comme l'agréable assaisonnement de son œuvre. A tout cela se joint, il faut le rappeler ici, la plus riche collection de plans et de dessins. On ne peut que féliciter l'homme zélé pour la gloire de la ville qui le compte au nombre de ses enfants, d'avoir consacré quarante ans de sa vie à composer son trésor. L'échevinage de notre époque, auquel la cité doit de si heureux développements, ferait acte de sagesse en avisant à ce que ce précieux portefeuille embellisse un jour les archives de notre hôtel de ville.

Vous le voyez, Messieurs, les mérites des concurrents sont divers, mais également incontestables. En conséquence, votre commission, eu égard aux circonstances exceptionnelles du concours, et contrairement à tous vos précédents, vous propose de décerner à chacun des auteurs une médaille d'or de 300 francs.

NOTICE

SUR M. VINCENT,

ANCIEN DIRECTEUR DE L'ÉCOLE D'ARTS ET MÉTIERS DE CHALONS,
ANCIEN INSPECTEUR DES ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS,
ET DIRECTEUR DES CONSTRUCTIONS NAVALES A TOULON ET A CHERBOURG,

PAR M. ANT. GARDEUR LE BRUN,
Membre titulaire.

MESSIEURS,

Notre collègue M. Vincent, que nous avons perdu cette année, est un exemple frappant de ce que peuvent l'activité, l'intelligence, une volonté forte et une extrême aptitude au travail; mais il est un exemple aussi de cette vérité qu'il y a une limite que l'on ne doit pas dépasser, sous peine de voir s'user avant le temps ces heureuses qualités chez celui qui les possède.

Jean-Antoine-Aza Vincent est né le 10 février 1793, à Marseille. Après avoir fait ses études au lycée de cette ville, il se présenta deux fois aux examens pour l'école polytechnique: une première fois pour essayer ses forces, à l'âge de seize ans, et deux ans plus tard pour y être admis. Non content pendant cet intervalle de se fortifier dans ses études régulières, il se livrait à des études

nouvelles, et particulièrement à celle de la langue arabe, recherchant, pour causer avec eux, les étrangers que leurs affaires amenaient au port de Marseille.

Après ses deux années d'école polytechnique, il fut placé dans le corps du génie maritime (ingénieurs des constructions navales), et envoyé à l'école spéciale d'Anvers.

C'était à la fin de 1813. Anvers était alors la clé de notre frontière du nord et, de plus, le lieu de construction, le dépôt de cette flotte de vaisseaux de ligne, toujours menaçante pour l'Angleterre, si rapprochée de ses côtes, et à laquelle Napoléon ne cessait de donner des soins malgré les préoccupations de ses guerres continentales. L'Empereur venait de nommer gouverneur général de cette place Carnot, dont les jeunes gens d'alors aiment encore à se rappeler la lettre d'offre de service, et qui, par son patriotisme et ses talents, était si digne de ce choix important.

Des bataillons d'ouvriers militaires du génie maritime (1) passèrent au service du département de la guerre ; le jeune Vincent y fut nommé officier le 1er janvier 1814, et donna dès lors des preuves de cette activité, de cette énergie que nous lui avons connues.

Qu'il me soit permis, Messieurs, de faire ici une pe-

---

(1) Ils formaient un total de six à sept mille hommes ; ils occupaient la citadelle et étaient la principale force de la garnison d'Anvers. Organisés au camp de Boulogne, ces bataillons avaient pris les noms de bataillons de Boulogne, d'Espagne, du Danube, de la Moskowa, de l'Escaut, qui rappelaient les excellents services qu'ils avaient rendus à la suite des grandes armées.

tite digression. J'ai vu, dans ces derniers temps, critiquer le choix, par l'Empereur, de Carnot pour le commandement d'Anvers, et le présenter comme une preuve de défiance dans ce moment solennel où il aurait dû le mettre à la tête d'une armée. Ce reproche tombe à faux. Carnot, habile à combiner des plans de campagne, n'avait jamais commandé une armée en personne. Faire un apprentissage dans un moment aussi critique eût été au moins imprudent, tandis que Carnot était un officier du génie des plus distingués en même temps qu'auteur d'un livre *de la Défense des places fortes, ouvrage composé par ordre de Sa Majesté impériale et royale, pour l'instruction des élèves du corps du génie*, et dont les conclusions, qui respiraient la confiance et la sécurité, devaient si bien convenir au Chef de l'État.

La restauration rendit M. Vincent à son corps, et les années suivantes se passèrent pour lui dans les études, puis dans le service courant des constructions navales, jusqu'en 1827, où le Ministre de la marine le chargea d'aller en Angleterre étudier la navigation à vapeur déjà en progrès dans ce pays et, il faut bien le dire, encore presque à l'état d'essai parmi nous.

Pour mieux faire ressortir la confiance qu'inspirait déjà M. Vincent et l'importance de sa mission, je vous rappellerai par quelques mots quel était alors l'état de la grande industrie. Ce n'est que vers cette époque que fut créé, à Charenton, le premier grand établissement pour la construction des machines modernes. L'impression qu'il produisit dans le monde industriel fut immense. On accourait de toute part pour le visiter. Moi-même je fus appelé à Paris par l'administration des forges et fonderies de Romilly pour l'étudier dans les

rapports qu'il pouvait avoir avec les travaux de cet établissement.

A son retour à Toulon, M. Vincent fut chargé de l'installation d'un grand atelier pour l'entretien et la réparation des machines à vapeur de la marine. Il construisit aussi vers la même époque, mais comme entreprise particulière, pour les ports de la Corse, les premiers bateaux à vapeur qui aient eu un succès assuré et un service régulier dans la Méditerranée.

Il contribua activement aux préparatifs de l'expédition d'Alger, et fut attaché spécialement au service des bateaux à vapeur de l'État jusqu'en 1832.

Ici, Messieurs, nous allons entrer dans une nouvelle phase de la carrière de M. Vincent.

Les écoles d'arts et métiers chargées, à leur création, par le premier consul, de préparer des contre-maîtres et des chefs d'atelier instruits pour un certain nombre d'industries alors peu avancées, avaient rendu de véritables services. Déjà l'ordonnance du 31 décembre 1826, faisant la part des progrès de l'industrie, avait dû les faire entrer dans une nouvelle voie, celle de l'industrie mécanique.

Cependant, en 1832, ces écoles étaient vivement attaquées et avec quelque apparence de raison. Elles semblaient arrêtées dans l'impulsion qui leur avait été donnée par l'ordonnance que je viens de citer. L'école de Châlons en particulier, depuis 1830, était industrielle et militaire à la fois, c'est-à-dire, qu'elle n'était ni l'un ni l'autre.

D'ailleurs, avec la marche rapide de l'industrie de nos jours, tout ne devient-il pas vieille routine au bout de dix ans et moins encore ?

M. Charles Dupin monta sur la brèche pour la défense

des écoles d'arts et Métiers, comme il l'a fait tout récemment encore avec M. le général Morin et M. Corne du nord, et les écoles furent sauvées. Il démontra qu'il fallait rajeunir une deuxième fois ces écoles en entrant plus franchement dans la voie indiquée. Qu'était-il besoin, en effet, de longues études théoriques, par exemple, pour le charronnage, la charpenterie, la menuiserie ordinaire? Il fallait faire servir plus utilement l'instruction théorique en la dirigeant uniquement vers l'industrie mécanique proprement dite, qui en a essentiellement besoin.

C'est l'œuvre qu'entreprit M. Vincent en s'offrant à M. Dupin, qui le fit nommer directeur de l'école de Châlons, en octobre 1832.

Les dix ateliers conservés en 1826 furent fondus dans les quatre qui concourent à la construction des machines : la forge, les tours et modèles, la fonderie et l'ajustage, l'ajustage qui prépare d'une manière générale à toutes les industries mécaniques, comme, dans une sphère plus élevée, l'instruction de l'école polytechnique prépare aux différents services pour lesquels elle est nécessaire.

M. Vincent opéra une réforme complète dans l'organisation des classes, des élèves, modifia, supprima même de l'instruction les cours de longue durée qui ne conduisaient pas au but, et coordonna les études théorique et pratique.

La comptabilité, surtout celle des ateliers, fut entièrement changée et établie d'une manière claire, simple et rigoureuse.

La décoration d'officier de la Légion d'honneur vint récompenser ces récents services, en mai 1833, et le

Ministre chargeait bientôt M. Vincent d'inspecter l'école d'Angers que des arrêtés ministériels avaient réorganisée tout aussitôt sur les mêmes bases que celle dont il avait pris la direction.

Les ateliers de Châlons n'auraient pu recevoir les machines qu'il fallait construire pour le nouvel ordre de choses. Un premier atelier, celui de l'ajustage, fut construit sur les fonds du budget de l'école, à défaut de subvention de l'État. Pour dire tout, l'état financier de l'école eut à en souffrir gravement pendant plusieurs années, et, par conséquent, le directeur qui succéda à M. Vincent. Mais celui-ci avait atteint son but. L'impulsion était donnée ; il a bien fallu la suivre.

S'il n'avait pas un pouvoir absolu pour toutes ces modifications, M. Vincent, favorisé, il est vrai, par une position exceptionnelle, ne craignait pas de se le donner largement, et ce n'est qu'à cette condition que l'on peut, en pareil cas, faire rapidement quelque chose de bien, quelque chose de grand.

Pendant son séjour à Châlons, votre Société s'empressa de l'accueillir, et dès le 1er août 1833 il en était membre titulaire. Vous l'avez élu président en 1837. Vous n'avez pas oublié que plusieurs de ses dons ont enrichi vos collections et vos portefeuilles. C'est sur sa demande que votre Société fut chargée par le Ministre du commerce d'ajouter à une médaille d'or votée par vous un prix de 400 francs et un autre de 100 francs pour la découverte, dans un rayon rapproché de Châlons, des meilleurs sables réfractaires propres, l'un au moulage et l'autre à la construction des fourneaux de fonderie. Vous avez distribué ces prix dans votre séance de 1840.

Son départ le fit inscrire comme membre correspondant, et il tenait à honneur d'assister à vos séances publiques toutes les fois que leur époque pouvait coïncider avec celle de sa venue à Châlons.

Rentré en avril 1838 dans le service actif de la marine, M. Vincent demeura chargé de l'inspection des écoles d'arts et métiers, que, même après son élévation au poste de directeur des constructions navales à Toulon, le second de son corps par son importance, il conserva jusqu'en 1848.

Nous ne rappellerons pas ici les chagrins dont fut abreuvé M. Vincent à cette dernière époque, et qui prirent naissance dans l'insurrection des ouvriers de ces mêmes ateliers de Toulon, à l'amélioration desquels il avait tant contribué. Il dut alors quitter la direction de Toulon pour celle de Cherbourg, bien inférieure.

On ne l'autorisa même pas à aller faire à ses frais l'inspection des écoles d'arts et métiers.

Ces circonstances, jointes à un travail excessif habituel auquel bien peu de personnes autres que lui auraient résisté, déterminèrent la maladie qui vint le frapper et qui priva successivement cette tête si vive, si ardente, de ses facultés intellectuelles. Entouré des soins de sa famille, il se survécut à lui-même pendant près de quatre ans. Il achevait de mourir le 19 février de cette année.

Une extrême activité, l'ordre et la persévérance expliquent seuls comment M. Vincent pouvait suffire à toutes ses occupations. Ajoutons y encore le peu de temps qu'il donnait au sommeil.

Arrivant d'un voyage de deux cent soixante lieues, en diligence, sans se reposer, il commençait immédiate-

ment ses travaux d'inspection, ses examens qu'il ne quittait qu'à sept heures, huit heures du soir. Puis il recevait les employés, faisait sa correspondance de famille celle relative à son service, jusqu'à une heure du matin. A six heures il recommençait ses examens pour faire une journée comme celle de la veille.

Au milieu de ses travaux si multipliés, M. Vincent trouvait encore le temps de se livrer à l'éducation de ses enfants, même en dehors de l'étude des sciences et des langues vivantes. Des commentaires de lui sur Virgile, Horace, Ovide, Salluste et Tacite prouvent la large part qu'il y prenait lui-même.

Quand M. Vincent voulait une chose qu'il croyait bonne, ni le temps, ni les démarches ne lui coûtaient. Il pouvait s'arrêter, mais non reculer. Sa bourse même y subvenait au besoin avec un désintéressement remarquable. C'est ainsi qu'en 1828 il organisa au port de Toulon un premier matériel d'impression lithographique, achetant à ses frais les pierres, la presse, enfin tout ce qu'il fallait pour marcher.

Son but était de répandre la connaissance des machines-outils des ateliers de l'arsenal de Toulon et de tout ce qui se rapportait aux constructions navales. L'utilité des résultats fut bientôt si évidente que le Ministre s'empressa d'organiser cet atelier sur une grande échelle.

C'est par M. Vincent que furent commencées les archives des constructions navales, où les jeunes ingénieurs vont trouver aujourd'hui, sans perdre de temps et sans être obligés d'avoir recours à des complaisances de leurs anciens dans la carrière, tous les documents qui leur sont nécessaires pour se mettre au courant

des immenses détails relatifs aux diverses parties de leur art.

Nous retrouvons encore ce même désintéressement lorsque, par une économie mal entendue, on voulut supprimer, après février 1848, l'inspection des écoles d'arts et métiers, et qu'il proposa de s'en charger entièrement à ses frais. Ajoutons à l'honneur du Ministre de l'agriculture d'alors, M. Flocon, que celui-ci mit de sa propre main au bas de la lettre : « Écrire à M. Vincent que son » offre est trop généreuse pour ne pas être acceptée » avec empressement. »

J'ai dit déjà qu'il ne lui fut pas donné d'avoir cette satisfaction.

Enfin, je ne dois pas omettre que c'est M. Vincent qui prépara et qui enleva, en quelque sorte, la création, en 1843, d'une troisième école d'arts et métiers, celle d'Aix, bien convaincu qu'il était de l'utilité de ces établissements pour l'industrie et pour la jeunesse ouvrière studieuse.

S'il m'était permis d'énoncer ici une appréciation du mérite de M. Vincent, je dirais que, sans avoir la haute renommée due à de grandes découvertes, il aura par son activité, son intelligence, sa persévérance, son esprit d'ordre et d'organisation, rendu plus de services, et des services plus durables que bien des hommes d'un génie supérieur et d'une illustration plus grande.

Sa mémoire se conservera dans les écoles d'arts et métiers et dans le corps du génie maritime où l'un de ses fils nouvellement admis, et qui a puisé à la même source que son père une éducation forte, aura tant de motifs pour marcher dignement sur ses traces.

CATALOGUE

DES

OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ,

Du 25 septembre 1852 au 19 novembre 1853.

1° Ouvrages adressés par leurs auteurs.

MM. Boniez. — Annuaire de la Marne pour l'année 1853.

Chatel (Victor). — Maladie de la pomme de terre.

Chaumier (Siméon). — Rapport sur le Christ aux plaies, de Emile Thomas.

Crimotel. — Arithmétique des écoles primaires.

Dagonet. — Service médical de l'asile public d'aliénés de Stephansfeld.

Debacq. — Le Cheptel simple ou les caisses agricoles, complétant le crédit foncier.

Decoste. — De l'Engraissement du gros bétail.

Delafond. — Traité de la matière médicale et de la pharmacie vétérinaire.

Traité de la maladie de sang des bêtes bovines, suivi de l'étude comparée de cette affection, l'entérite suraiguë et la fièvre charbonneuse.

Mémoire sur la phthisie pulmonaire dans l'espèce bovine.

Sur le ver filaire qui vit dans le sang du chien domestique.

MM. DELAFOND. — Note sur une maladie qui règne épizootiquement sur les chevaux dans quelques parties de la France.

Etudes sur les rendements du gros bétail de boucherie primé dans les concours nationaux de Poissy, Lyon et Bordeaux, et les animaux engraissés dans les bouveries nationales.

De l'insalubrité et l'innocuité des viandes de boucherie qui peuvent être vendues à la criée sur le marché des Prouvaires, à Paris.

Rapport présenté au nom de la section d'économie des animaux (Société impériale et centrale d'agriculture), sur le concours pour des ouvrages et des mémoires sur l'amélioration de l'hygiène et la maladie des animaux domestiques.

Instruction sur la cause, les symptômes, les altérations de la péripneumonie du gros bétail du département du Jura, les moyens de guérir et de prévenir cette maladie.

Recherches sur une maladie du cheval encore peu connue.

Instructions pour le peuple (cent traités sur les connaissances les plus indispensables). Traité 73e. Anes, mulets, troupeaux à laines.

MM. BELLIN (Gaspard). — Tableaux judiciaires et administratifs pour le service de l'audience, etc.

GAYOT (Eugène). — 2e et 3e volumes des institutions hippiques.

Tomes 3e et 4e de la France chevaline.

DE GRANGES (Edmond). — Petit traité de comptabilité agricole.

GROSSET. — Annuaire du pêcher.

HAINL (Georges). — De la musique à Lyon, depuis 1713 jusqu'à 1852.

JOURDIER. — Le concours de Poissy en 1853.

LAMAIRESSE. — Des inondations de la vallée de Drom.

LEROY-MABILLE. — Recherches sur la pomme de terre.

Examen de la théorie de M. Payen sur la maladie de la pomme de terre.

DE LINAS (Ch.). — Orfèvrerie du XIIIe siècle; la Sainte-Chandelle d'Arras.

DE MONTUREUX. — Encore quelques mots sur l'avenir alimentaire de 1853.

Possibilité d'augmenter les profits de la culture du maïs.

Divers articles publiés dans l'*Echo de la Seille*.

DE MAIZIÈRE. — Nouvelle architecture navale.

Sur les tables tournantes.

MARCEL. — Extrait des séances de la Société d'agriculture et du commerce de Caen (janvier, février 1853).

MM. MAURY. — Mémoire sur la législation des céréales en France.

ODDART. — Sur la maladie de la vigne.

PHILLIPPE.— Notice historique sur les enfants trouvés.

PONSARD. — Le Cultivateur de la Champagne, 1853.

SAUBINET. — Rapport sur la maladie de la vigne.

SAVY. — Chemins vicinaux du département de la Marne.— Situation au 1er juillet 1853.

SEURE (Onésime).— La vieillesse de Milton, poème.

DE VROIL (Jules). — Fermes-écoles, fermes expérimentales, fermes-modèles.

2° Ouvrages adressés par MM. les Ministres.

Annales de l'Institut agronomique de Versailles, 1re et 2e livraisons.

Annales du commerce extérieur, nos 638 à 646.

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des antiquités de la France, par M. Lenormand.

Rapport de Victor Rendu, intitulé : *de la maladie de la vigne* dans le midi de la France et le nord de l'Italie (rapport présenté à M. le Ministre de l'intérieur).

Catalogue des brevets d'invention, pris du 1er janvier au 31 décembre 1852.

Guide des propriétaires des biens ruraux affermés, par de Gasparin.

Guide des propriétaires de biens soumis au métayage, par de Gasparin.

Les avantages de la réunion territoriale, proverbes par Louis Gossin.

Nouvelle méthode d'aménagement et d'exploitation des forêts, par E. Tourney.

Manuel élémentaire d'agriculture, par Louis Gossin fils.

Guide des comices et des propriétaires, par Jacques Bujault.

Étude sur la race mérinos à laine soyeuse de Mauchamp, par A. Yvart.

Traité sur la maladie de poitrine du gros bétail, ou péripneumonie.

Instruction sur la pleuropneumonie contagieuse, par O. Delafond.

Industrie linière, rapport à M. Dumas, ministre de l'agriculture et du commerce.

Rapport par M. Th. Moreau, sur le rouisssage du lin, le drainage, la nouvelle exploitation de la tourbe, la fabrication et l'emploi des engrais artificiels, etc.

Rapport général sur les questions relatives à la domestication et à la naturalisation des animaux utiles, adressé par Isidore Geoffroy-de-Saint-Hilaire.

Rapport sur la production et l'emploi du sel en Angleterre, adressé à M. le Ministre de l'agriculture, par M. Milne Edwards.

Manuel de l'agriculteur commençant, par Schwerz, traduit par Charles et Félix Villeroy.

Manuel de l'éleveur de bêtes à cornes, par Félix Villeroy.

Concours d'animaux de boucherie à Poissy, Lyon et Bordeaux, depuis la fondation du concours de Poissy, en 1844, jusqu'à ce jour.

Compte rendu de l'exécution du décret du 30 octobre 1848, relatif à l'enseignement professionnel de l'agriculture.

Annales des haras et de l'agriculture, recueil spécialement destiné à l'étude de l'amélioration des races et de l'économie du bétail, publiées par une société d'éleveurs, de professeurs et d'anciens élèves de l'école des haras.

Le petit agriculteur, ou éléments de botanique et de zoologie agricoles, par N.-C. Seringe.

Traité des amendements et des engrais, par P. Joigneau.

Des institutions de crédit foncier en Allemagne et en Belgique, par M. Royer, inspecteur de l'agriculture, publié par ordre de M. le Ministre de l'agriculture.

Des institutions du crédit foncier et agricole dans les divers états de l'Europe. Nouveaux documents recueillis par ordre de M. Dumas et publiés par J.-B. Josseau, avocat à la Cour d'appel de Paris, avec la collaboration de MM. H. de Chemski et Delacroix.

De la race bovine courte corne, améliorée, *dite* race de Durham, en Angleterre, aux États-Unis d'Amérique et en France, par M. C. Lefèvre de Sainte-Marie, inspecteur général de l'agriculture, publié par ordre de M. le Ministre de l'agriculture.

Crédit foncier. Rapport à M. le Président de la République, par M. Dumas, ministre de l'agriculture, suivi d'un rapport sur la publication de nouveaux documents relatifs à l'institution du crédit foncier, qui existent dans les divers états Européens, présenté à M. le Ministre de l'agriculture, par M. J.-B. Josseau, avocat à la Cour d'appel, commissaire du Gouvernement.

Concours régionaux d'animaux reproducteurs, et concours national de Versailles.

L'agriculture allemande, ses écoles, son organisation, ses mœurs ; publié par ordre de M. le Ministre de l'agriculture.

Concours d'animaux de boucherie en 1851, publiés par ordre de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce.

Concours d'animaux de boucherie en 1850, publiés par ordre de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce.

Description des machines et procédés consignés dans les brevets d'invention, de perfectionnement, d'importation, publiée par les ordres de M. le Ministre de l'intérieur, du commerce et de l'agriculture, T. 78.

Études sur les colonies agricoles de mendiants, jeunes détenus, orphelins et enfants trouvés (Hollande, Suisse, Belgique, France); par MM. de Lurice et Romand.

Cours d'agriculture, par le comte de Gasparin, tomes 3, 4, 5.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 3 juillet 1844, publiée par les ordres de M. le Ministre de l'agriculture, de l'intérieur et du commerce ; tomes 10, 11, 12, 13 et 14.

2° Ouvrages adressés par les Sociétés correspondantes.

ABBEVILLE. — Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville (1849-1850-1851 et 1er semestre 1852.)

AIX. — Séance publique annuelle de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix (1852).

AMIENS. — Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (1852).

ANGERS. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Travaux du Comice horticole de Maine-et-Loire, tome 4, nos 33, 34, 35 et 36.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 23e année (1852).

BEAUVAIS. — Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis (2e semestre 1852, 1er semestre 1853).

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Séances publiques des 28 janvier et 28 août 1850, 28 janvier et 25 août 1851, 28 janvier 1852.

BEZIERS — Société archéologique de Beziers. Séance publique du 5 mai 1853, et programme du concours de 1854.

BORDEAUX. — Recueil des Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 1er, 2me et 3me trimestres 1852.

Annales de la Société d'agriculture du département de la Gironde, 7me année, 4me trimestre 1852.

BOULOGNE. — Société d'agriculture, des sciences et des arts de Boulogne. Séance du 30 octobre 1852.

BOURG. -- Journal de la Société d'horticulture pratique de l'Ain, 1852.

Journal d'horticulture et de pomologie, publié par la Société d'horticulture pratique de l'Ain (2e volume 1853).

Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, rédigé par des membres de la Société d'émulation de l'Ain (janvier à mai 1853).

BOURGES. — Bulletin de la Société d'agriculture du département du Cher, tome 8, nos 53, 54 et 55.

CAEN. — Mémoires de l'Académie des sciences de Caen (1852).

Mémoires de la Société vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche, 19e année (1851-1852).

Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, publié par l'association Normande (1852).

Mémoires de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, tome 5.

Bulletin de la Société d'horticulture de Caen. Exposition d'août 1852.

CAMBRAI. — Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tome 23, 1re et 2e parties.

Société d'émulation de Cambrai. — Programme des questions agricoles et littéraires mises au concours de 1852.

CHALONS-SUR-MARNE. — Bulletin des travaux du Comice agricole (1853).

Compte rendu des travaux de la Société vétérinaire du département de la Marne, année 1850.

Statuts de la Société vétérinaire du département de la Marne, du 18 juillet 1852.

CHATEAUROUX. — Éphémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre, années 1851 et 1852.

Chateau-Thierry. — Comice agricole de l'arrondissement de Château-Thierry. Procès-verbal de la séance publique du 6 juin 1852.

Clermont-Ferrand. — Bulletin agricole du Puy-de-Dôme : 1852-1853.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, tome 25 (1852).

Dijon. — Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon (tome 1er, 1851)

Draguignan. — Bulletin agricole du Var, publié par la Société d'agriculture et de commerce du Var, 1852.

Évreux. — Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, tome 1er, années 1850 et 1851.

Grenoble. — Almanach agricole, publié par la Société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble, année 1853.

Compte rendu des travaux de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble (9e année, 1853), nos 21 et 22.

Gisors. — Comice agricole du canton de Gisors (1852).

Havre. — Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses (1850 à 1852).

Rectification d'un compte rendu par M. le Secrétaire de la Société d'études diverses du Havre, d'une communication faite à cette Société il y a plusieurs années, et démon-

trant qu'un parallèlipipède homogène flottant serait, quoique parfaitement symétrique, contraint par les lois de l'équilibre à un mouvement de rotation, si le rapport entre sa densité et celle du liquide qui le porte subissait certaines variations alternatives et constantes (1853).

LE PUY. — Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, tome 16 (1851).

LIÈGE. — Société royale d'horticulture et d'agriculture de Liége; exposition d'automne 1853; salon d'hiver, mars 1853; exposition de fleurs, salon d'été 1853.

LILLE. — Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille (1853).

LYON — Annales des sciences physiques et naturelles, publiées par la Société impériale d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles de Lyon; 2e série, tome 3, 1re partie (1850-1851).

Annales de la Société Linnéenne de Lyon (1850-1852).

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon; tome 1er, classe des sciences, classe des lettres.

MACON. — Journal de la Société d'horticulture de Mâcon (1852).

MEAUX. — Annales de la Société d'horticulture de Meaux, n° 8 (1850, 1851, 1852 et 1853).

Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux; Comice de Chelles (5 juin 1853).

MELUN. — Bulletin de la Société d'horticulture des arrondissements de Melun et Fontainebleau, 2e exposition (1852).

MEULAN. — Bulletin de la Société de conférences horticoles pratiques de Meulan, année 1852.

MENDE. — Bulletin de la société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère (1852).

METZ. — Bulletin de la Société d'horticulture de la Moselle, 9e année.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz (1851-1852), 1re et 2e parties.

MÉZIÈRES. — Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes (décembre 1852 à août 1853).

MOULINS. — Annales de la Société d'horticulture de l'Allier, tome 1er, no 2.

Annales de la Société d'agriculture de l'Allier (2e trimestre 1853).

MULHOUSE. — Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, nos 118, 119 et 120. — Programme des prix proposés pour être distribués en 1854, 1855 et 1856.

NANCY. — Mémoires de l'Académie de Stanislas.

NANTES. — Annales de la Société académique de Nantes (1851), tome 22.

Société d'horticulture de Nantes. — Almanach ou Annuaire de l'horticulteur Nantais (1853).

NIORT. — Journal de la Société d'agriculture et des Comices agricoles du département des Deux-Sèvres, 16e année.

NÎMES. — Compte rendu des travaux de l'Académie du Gard. Séance publique du 27 août 1853.

Mémoires de l'académie du Gard (1851-1852).

Société d'agriculture du Gard, 64e, 65e et 66e bulletins, décembre 1852.

ORLÉANS. — Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans (1852-1853).

PARIS.— Annales de la Société impériale d'horticulture de Paris et centrale de France. Journal spécial de l'état et des progrès du jardinage, (octobre 1852 à octobre 1853).

Bulletin des travaux de la Société impériale d'horticulture de la Seine (1852, septembre à décembre; 1853, janvier à août).

Société de la morale chrétienne (1852-1853).

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture, du 10 novembre 1852 au 29 juin 1853.

Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, année 1850, publiés par la Société nationale et centrale d'agriculture.

Annuaire de l'institut des provinces et des congrès scientifiques (1853).

Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Laon, à Nevers et à Gisors, en 1851, par la Société française pour la conservation des monuments historiques.

POITIERS. — Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, nos 22, 23, 25 à 28.

REIMS. — Travaux de l'Académie impériale de Reims (1852, 2e et 3e trimestres).

ROCHEFORT. — Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort, années 1851-1852.

ROUEN. — Cercle pratique d'horticulture et de botanique du département de la Seine-Inférieure (1852-1853).

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, 2e, 3e, 4e trimestres 1852 ; 1er trimestre 1853.

Bulletin de la Société libre d'émulation de Rouen (1851-1852).

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen (1851-1852).

SAINT-ÉTIENNE. — Bulletin publié par la Société industrielle et agricole de l'arrondissement de Saint-Etienne, tome 2, 3e et 4e livraisons (1852).

SAINT-QUENTIN. — Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin, tome 1er (1852, nos 1 à 12).

SENS. — Bulletin de la Société archéologique de Sens, (1851-1852).

TOULOUSE. — Mémoires de l'académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse (1852, tome 11).

Société d'agriculture de Toulouse. Journal d'agriculture pratique pour le midi de la France (1852-1853).

TOULON. — Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts.

TOURS. — Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire (1852).

TROYES. — Bulletin de la Société d'horticulture de l'Aube (1852, 3e et 4e trimestres).

TROYES.— Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, tome 3, 2ᵉ semestre.

VALENCIENNES. — Revue agricole, industrielle et littéraire du Nord, publiée sous le patronage de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes (août à octobre 1853).

VALENCE. — Bulletin des travaux de la Société départementale d'agriculture de la Drôme, nº 21.

VALOGNE. — Bulletin de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Valogne (1853, avril).

4° Ouvrages reçus par abonnement.

Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences.

Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Journal d'agriculture pratique (1853).

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Procès-verbal de la séance publique du 19 novembre 1853. . 5

Résultat des concours 6

Programme des concours ouverts pour les années 1854 et 1855 9

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1852-1853, par M. Royer, secrétaire 14

Agriculture. Résultat des récoltes 15

Maladie de la pomme de terre 16

Observations sur la culture et la récolte de 1853. Note. 17

Maladie de la vigne 21

Formule de la préparation Grison. Note 22

Courses, prix fondé par la Société 24

Communications sur diverses questions agricoles . . . 24

4e volume de la France chevaline, par M. Eugène Gayot 24

Du Cheptel simple et des caisses agricoles, par M. Debacq ainé 24

Mémoires sur les assolements dans la Brie, et sur la possibilité et les moyens de livrer à la culture les terres incultes de la Champagne, par M. Lalire 25

Essai de la culture du chou à moëlle, par M. Sellier. . 26

Notice sur le chou d'Ecury, par M. Duguet 26

Horticulture 26

Extrait du rapport de M. le comte de Lambertye sur l'instruction élémentaire de M. Croux. Note 27

Pages.

Collections d'histoire naturelle..................... 31

Plantes recueillies par MM. Thiébaut et Richon, depuis la publication du catalogue des plantes de la Marne. Note............................. 32

Communications diverses.......................... 34

Rapport sur le service médical de l'asile public d'aliénés de Stéphansfeld, par M. Dagonet, médecin en chef.. 34

Excursion à Dampierre.—Jean Passerat, par M. l'abbé Georges.................................. 34

La nouvelle architecture navale, par M. de Maizières. 35

Traité de matière médicale et de pharmacie vétérinaire, par MM. Delafond et Lassaigne. Extrait du rapport de M. Faure, en note.................. 35

Essai sur l'avenir alimentaire de la France, par M. le comte de Montureux.......................... 37

Perfectionnements à apporter dans notre département à la fabrication des tuiles et des briques. Extrait de la notice de M. le baron Chaubry, en note........ 38

Adoption des enfants abandonnés, par M. Obriot.... 41

Modèles de trieurs, ou tamis à mailles mobiles. — cadre revêtu d'une préparation pour écarter les limaces. — Fécule de fritillaire (couronne impériale), par M. le docteur Mathieu................ 42

Histoire de saint Alpin, par M. l'abbé Boitel........ 43

La vieillesse de Milton, poème, par M. Onésime Seure.. 43

Eloge de Mme Récamier, par M. Rondelot. Extrait du rapport de M. Caquot. Note.................... 44

Membres décédés. M. le vicomte de Jessaint, M. Vincent, M. Lair.................................. 48

Nouveaux membres. MM. Lamairesse, Maury, de Linas, Mathieu, Georges............................ 50

COMPTE RENDU DES CONCOURS.......................... 51

Exploitation agricole de M. Chaudron, de Sivry-sr-Ante 52

Ferme de M. Barthélemy à Courmelois, exploitée par M. Gandon.................................. 54



Pages.

Exploitation agricole de M. Legrain, propriétaire à Avenay 55
Exploitation agricole de M. Henry-Jacquy, propriétaire à Sarry 56
Exploitation viticole de M. Pissot, propriétaire-vigneron à Ay 57
Perfectionnement dans la viticulture, par M. Geoffroy-Cirey, à Cumières 58
Exploitation horticole de M. Arbeaumont (Magloire), jardinier-maraicher à Vitry-le-François... 59
Chemins vicinaux. Extrait du rapport de M. Savy. Note 61
Écoles d'agriculture 63
Horticulture. M. Naudin, à Chaltrait 64
Les frères Machet, à Châlons 65
M. Deffaut, à Loisy-sur-Marne 66
M. Jondreville, à Oger 66
M. Brunet, à Renneville 66
M. Luce, à Châlons 67
Primes pour destruction des insectes nuisibles à la vigne 67
Objets divers d'utilité publique. — Préparation économique du blanc de zinc destiné à la peinture, par M. le docteur Mathieu, de Vitry-en-Perthois..... 68
Soudures pratiquées sur des cloches fêlées, par M. Delcroix-Mangin, fondeur à Châlons 74
Appareil tire-bouchon à engrenage, par M. Bouché, à Châlons 75
Introduction d'une machine à glacer le linge de table, par M. Dufay, à Châlons 75
Machine à battre le blé, par M. Roux, à Châlons... 75
Rapport sur le premier concours, par M. Caquot....... 77
Id. sur le deuxième concours, par M. l'abbé Musart. 84
Notice sur M. Vincent, par M. Le Brun 110
Catalogue des ouvrages adressés à la Société 119

CHALONS. TYP. D'E. LAURENT.

LE V^TE DE JESSAINT

Ancien Préfet de la Marne



SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DE LA MARNE.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS,

DANS LE GRAND SALON DE L'HOTEL DE VILLE,

LE 24 AVRIL 1854,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE PRÉFET, PRÉSIDENT-NÉ.



CHALONS,

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE D'E. LAURENT,

Rue d'Orfeuil, 14—16.

1854.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS, DANS LE GRAND SALON DE L'HOTEL DE VILLE,

LE 24 AVRIL 1854.

DISCOURS

DE M. LE PRÉFET,

Président-né.

MESSIEURS,

J'ai hâte, comme vous, d'écouter les deux lectures qui nous sont promises par le programme de cette séance. L'une, que vous aimez toujours à entendre, va vous faire connaître le résultat de vos concours. L'autre doit vous raconter l'une des existences les mieux remplies, les plus généreusement employées de nos annales administratives, et faire en quelque sorte revivre devant vous l'homme éminent qui, par un bonheur bien rare au milieu de nos agitations politiques, a su mériter le respect

de tous les partis et inspirer aux populations de ce département un sentiment presque filial d'affection et de reconnaissance. C'est l'histoire des évènements et des faits dont vous avez été les témoins ou les acteurs, votre propre histoire personnifiée en quelque sorte dans celui qui, pendant trente-huit ans, a eu l'honneur de vous administrer. Il doit vous tarder, comme à moi, de voir ce passé se dérouler devant vous; et cependant je ne voudrais pas vous trouver réunis autour de moi sans vous dire combien j'apprécie le dévouement avec lequel vous accomplissez l'œuvre d'amélioration et de progrès que vous vous êtes donnée.

Tout ce qui se fait de bien et d'utile dans ce département recherche votre approbation et obtient votre protection éclairée. Dès l'origine de votre association, vous avez, par une pensée féconde, généreuse et vraie, confondu, dans votre sollicitude, l'industrie, l'art, l'agriculture, ces trois éléments qui constituent la richesse des nations; et chacun d'eux obtient de vous à son tour des encouragements dont le prix est moins dans la valeur de ces médailles que dans l'honneur de les avoir méritées. Il y a quelques mois, vous faisiez la part des applications utiles et des travaux littéraires. Des ouvrages distingués sur votre province de Champagne, des actes de dévouement, des améliorations industrielles et agricoles recevaient ici leur juste récompense. Vous vous réunissez de nouveau aujourd'hui pour encourager les efforts, les sacrifices qui veulent, au-delà de ce qui est l'agriculture proprement dite, marquer un progrès de plus. Je ne sais pas si vous avez partagé mon impression, mais en admirant, à votre exposition, ces fleurs si brillantes et si variées, ces produits conquis sur la nature par la persé-

vérance, et je pourrais presque dire par le génie de l'homme, ces plantes si diverses, si riches de végétation ou si gracieuses de dessin et de forme, je m'applaudissais de voir honorer ainsi, après ce qui est utile, ce qui plaît aux yeux, à l'esprit, à l'intelligence, l'art à côté de l'industrie, l'horticulture à côté de l'agriculture. Oui, ces fruits venus avant le soleil, ces fleurs transportées de loin et acclimatées sur notre sol, c'est, si vous le voulez, du luxe et de la fantaisie, mais le luxe et la fantaisie sont aussi des éléments de richesse pour un peuple, surtout pour le nôtre; et je plaindrais sincèrement la France, si je la voyais condamnée à renoncer au domaine du caprice et de l'imagination, pour ne plus s'occuper que de sa vie positive et de ses besoins matériels. Nous devons protéger, sans doute, tout ce qui peut améliorer le bien-être des populations et augmenter la production nationale; mais nous ne devons pas oublier non plus tout ce qui peut contribuer à grandir cette supériorité morale qui nous a valu la première place dans la voie de la civilisation. Cette double mission, que le gouvernement de l'Empereur accomplit avec tant de dévouement et de sollicitude dans une sphère plus élevée, est digne de tenter les hommes à qui leur talent ou leur position imposent le devoir de donner l'exemple autour d'eux, et je suis heureux de constater que c'est ainsi que votre Société comprend et remplit la sienne.

Continuons ensemble l'œuvre que vous avez si bien commencée, et faisons mieux encore, si nous le pouvons. Ne nous laissons pas surtout arrêter par les évènements qui se préparent, ou détourner des travaux de la paix par les bruits de la guerre. Nos soldats vont défendre l'honneur et l'influence du pays; redoublons d'efforts

pour développer les éléments de sa richesse. La France est assez forte, assez puissante, assez grande, pour buriner avec son épée quelques pages glorieuses de plus dans son histoire, sans s'arrêter dans sa mission de progrès.

COMPTE RENDU

DES CONCOURS HORTICOLES

Ouverts par la Société,

ET DE L'EXPOSITION DES 21, 22 ET 23 AVRIL 1854,

Par M. le comte Léonce de LAMBERTYE,

Membre titulaire non résidant.



Messieurs,

Une fois de plus, la Société d'agriculture m'a chargé de venir vous rendre compte des travaux des jardiniers et de cette exposition que vous avez tous pu voir (1). Cet ordre était trop flatteur pour ne m'y point soumettre. N'attendez pas, je vous prie, la moindre excursion en dehors de mon domaine horticole. Il est déjà trop vaste et pour mon labeur et pour mes loisirs ; je m'y trouve bien et j'y resterai.

Les cultures sont toutes utiles et agréables, envisagées sous le point de vue de l'occupation et de la moralité ;

(1) *Jury de l'exposition.* — MM. Sellier, *président*, Royer, *secrétaire*, de Lambertye, *rapporteur*, Le Brun, Mohen, Dorin, Haudos, Nitot, Jules Lamairesse, Ponsard.

mais on est convenu d'appliquer l'épithète d'*utiles* à celles qui ont un rapport immédiat avec l'alimentation de l'homme. Les arbres fruitiers, les plantes potagères, voilà la culture utile. Je vais d'abord vous en entretenir.

Trop longtemps la bonne direction des arbres fruitiers est restée étrangère au département de la Marne. Elle a pénétré d'abord sur plusieurs points de l'arrondissement d'Épernay, sur un petit coin de celui de Reims, puis à Vitry-le-Français (je crois qu'il serait plus rationel de dire *François*, car, si je ne me trompe, cette ville doit son nom à François Ier, qui la fit bâtir pour recevoir les habitants de Vitry-le-Brûlé, que Charles-Quint venait de détruire en 1544); mais je ne suis pas ici pour discuter les étymologies et je passe outre. — Enfin, il n'y a guère plus de trois ans que Châlons est entrée dans la bonne voie *arboriculturale*, et elle paraît décidée à marcher à toute vapeur, à la vitesse des *Crampton*. Quels sont les mécaniciens, ou tout simplement les jardiniers, qui la conduisent ainsi ? Il y en a peut-être plus que je ne sais, mais j'en connais deux dont je suis sûr.

M. Royer vous en a entretenus à la dernière séance de la Société, dans un rapport lumineux. Ces deux jeunes hommes sont les frères Machet. Ils ont entendu dire que l'union fait la force; aussi ils se tiennent comme les deux doigts de la main.

Il y a trois ans, qu'étaient-ils ? Vous l'ignoriez; moi aussi. Une idée germait dans leurs cerveaux, il fallait l'appliquer. Tout-à-coup ils sentent qu'il y a quelque chose à faire pour leur art et pour leur pays dans ce chef-lieu de la Marne. — Les voilà partis; — ils courent après la science; — on leur en montre un peu à *Chaltrait*. Ils mettent une prompte intelligence au service de

la démonstration. — Ils rentrent chez eux, — ils achètent des livres élémentaires, ils les lisent, ils s'y arrêtent quelques moments, — ils sortent de nouveau. Cette fois ils veulent se trouver face à face avec nos habiles du jour. Ils vont à Montreuil entendre l'oracle des pêchers, une autre fois à Longpont, M. Cossonnet, l'homme des poiriers. — Ils voient là des arbres modèles, des arbres vivants qui valent plus pour eux que les arbres modèles appliqués par le burin sur les cartons de leurs livres, — et puis ils vont écouter avec recueillement les leçons de M. Dubreuil, qui professe avec distinction l'arboriculture aux arts et métiers. — Ils n'ont peut-être pas d'argent pour visiter les estaminets, mais ils en ont toujours pour acheter des livres et pour prendre la route de Paris. — Tant de zèle, tant de bon vouloir, tant de capacité, tant d'esprit de conduite ont été remarqués. — La Société d'agriculture a couronné leurs efforts et leurs travaux d'une médaille d'argent ; et elle était si bien méritée, que jamais médaille n'a été offerte avec plus de plaisir, — et celui qui a l'honneur, Messieurs, de s'adresser à vous dans ce moment, en a éprouvé pour sa part une très vive satisfaction, car il se demandait comment tant d'expositions horticoles provoquées par votre Société n'avaient pas encore fait surgir un cultivateur instruit du sein de votre cité.

Les Sociétés et les exhibitions sont donc bonnes à quelque chose, car du jour où les propriétaires connurent cette distinction flatteuse, les propriétaires sont venus à eux, au point que ces deux jardiniers intelligents peuvent suffire à peine aux demandes qu'on leur adresse journellement. — Ils dessinent des jardins, ils plantent, ils soumettent les arbres fruitiers à

toutes les formes possibles. N'y a-t-il pas en effet une grande variété de charpentes solides et élégantes ? Ils les font solides pour que l'arbre atteigne de longues années. Sur ces charpentes, n'importe laquelle, ils échelonnent les fruits presque à volonté. Si l'arbre est trop vigoureux (car vous savez qu'il faut donner de la faiblesse aux branches fruitières), voici comment ils s'y prennent : la *vigne* et le *framboisier* sont les deux seules essences fruitières qui ont des yeux mixtes, c'est-à-dire des yeux qui produisent et des bourgeons et des fleurs sur ces bourgeons. Tous les autres arbres fruitiers ont leurs yeux à bois et à fruits séparés. Cette petite explication, légèrement scientifique, m'était nécessaire pour vous faire saisir clairement le procédé mis en pratique par les frères Machet.

M. Dambournet, propriétaire à Châlons (1), avait quelques pyramides de poiriers greffés sur *franc*, sauvageon très robuste et qui communique sa vigueur à la *variété* qu'on lui confie. Ces pyramides déjà âgées ne produisaient point de fruits. Les frères Machet entreprennent de leur en faire produire immédiatement. — Tout le monde connaît la greffe en écusson avec un œil à bois, mais peu encore pratiquent la greffe en écusson avec un œil ou bouton à fruit. A l'automne 1853, ils enlevèrent plusieurs centaines d'écussons munis de boutons à fruit, et ils les inoculèrent sur toutes les branches charpentières des pyramides de M. Dambournet, à des places et à des distances convenables, en sorte que ces

(1) *Membres de la commission.* — MM. Sellier, *président*, Royer, *secrétaire*, Dorin et de Lambertye, *rapporteur*.

arbres, qu'une Commission a visités en avril, sont en ce moment en pleine floraison ; ils ne produisaient rien, ils seront couverts de fruits en 1854 ! Convenez, Messieurs, que ceci est un charmant tour de force de la science. — Au moyen âge, l'aurait-on rangé dans la magie blanche ou dans la magie noire ?

Il faut que l'initiative incessante des frères Machet soit encouragée de nouveau.

La Société leur a accordé un rappel de médaille d'argent et un exemplaire du *Traité d'arboriculture de Dubreuil.*

Une Commission (1) est allée examiner à Suippes les plantations de M. Bourgeois, établies dans un terrain crayeux et tourbeux ; mais, si cette terre est ingrate, elle fait d'autant ressortir les efforts de celui à qui la dure mission de la remuer est échue en partage. — Les auteurs recommandent le défoncement ; mais allez donc défoncer une craie homogène à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Pour toute ressource contre ce sol déshérité, restent les amendements et les fumiers ; encore après avoir englouti bien des capitaux, n'aura-t-on pas assez englouti d'engrais. — Il faut donc, pour être juste envers le jardinier de M. Bourgeois, juger de son travail, non d'une manière absolue, mais d'une manière relative. Or, il est de fait qu'il met à l'éducation de ses nombreux arbres fruitiers une grande persévérance, et qu'il est parvenu à pouvoir présenter neuf gros poiriers à cinq ailes, assez bien conduits et qu'il a res-

---

(1) *Membres de la commission :* MM. MOHEN, DORIN, THIÉBAUT, ROYER, *rapporteur.*

taurés, ainsi que deux cents pommiers en gobelet, âgés de vingt-cinq ans, qui laissent peu à désirer, suivant le rapport de M. Royer où j'ai puisé ces détails.

La Société, appréciant ces difficultés vaincues, accorde à M. Auguste Rosier, jardinier de M. Bourgeois, à titre d'encouragement, une médaille d'argent et un exemplaire des *Éléments de taille de Hardy*.

A l'exposition dernière, j'ai cherché à mettre en relief les cultures forcées de M. Étienne Deffaut, jardinier de M. Haudos, à Loisy-sur-Marne, qui embrassaient alors une assez vaste étendue de chauffage à l'eau chaude, et lui valurent une médaille d'argent. Depuis, ce jardinier habile s'est surpassé et vous en a donné des preuves à cette exposition par ses belles fraises anglaises, deux pruniers chargés de fruits encore verts, mais parvenus presque à leur grosseur ; par cinq magnifiques melons *Petit-Prescott* (il avait commencé à en cueillir le 11 avril) ; enfin, par ses asperges volumineuses de pleine terre.

Il est accordé à M. Deffaut une médaille d'argent, pour ses prunes et ses melons Prescott, ainsi qu'un exemplaire du *Traité de culture maraîchère, par Moreau et Daverne*.

Le lot de primeurs exposé par M. Bréjon, jardinier de M. Moët, à Pierry, se composait de grappes de *raisin* encore un peu vert, *fraises de quatre saisons*, *concombres vert anglais*, *carottes de Hollande*, très belles ; *haricots verts* et *en cosse*, *champignons*, *pommes de terre Marjolin*, *pois prince Albert*, un artichaut demi-grosseur, asperges de pleine terre, assez remarquables.

Son lot de fruits conservés était supérieur à ceux des autres exposants, et par la fraîcheur et par le nombre d'exemplaires dans chaque variété. — J'ai distingué, surtout en poires : les *Doyenné d'hiver*, *Bon-Chrétien*, *Bergamotte d'hiver* ; — en pommes : *Reinette d'Angleterre*, *dorée*, *grise* ; *Calville blanc*.

Il est accordé à M. Bréjon une médaille d'argent, pour ses cultures forcées, et une médaille de bronze pour ses fruits conservés.

M. de Lambertye a envoyé de Chaltrait un *melon Petit-Prescott*, un *Cantaloup fond blanc*, produit inusité dans le mois d'avril ; — un cep de *chasselas Ciota*, muni de deux grappes de raisin arrivées à parfaite maturité ; — trois variétés de *concombres* dont le *gladiator*, des *pois prince Albert*, des *haricots en cosse*.

Ses cultures actuelles comprennent quatorze mètres de châssis en vignes, chargées de quatre cents grappes de *raisin* prêt à mûrir ; soixante-quinze *Ananas* à fruits, qui donneront en juin ; — seize mètres de châssis en *melons Prescott*, dont vingt-cinq mètres ont été récoltés de jour en jour depuis le 11 avril ; seize mètres *Prescott* qui vont succéder aux premiers ; — trente-deux mètres châssis en *Cantaloups fond blanc*, pour la fin de mai, dont un de deux kilog. et demi a été cueilli le 13 avril ; trente-deux mètres de châssis en *concombres*, qui ont donné depuis le 10 mars ; seize mètres en *haricots*, récoltés à partir du 8 février.

La Société a jugé qu'elle devait donner au jardinier qui dirige avec succès les cultures de M. de Lambertye une nouvelle marque de satisfaction. En conséquence,

elle a accordé une médaille d'argent de première classe à M. Naudin.

M. Guillaume, jardinier de M. Chandon, à Hautvillers, est le seul qui ait produit un échantillon de culture maraîchère. Il est regrettable que les maraîchers et particulièrement ceux de Châlons (à l'exception d'un seul, M. Luce, qui paraît entrer dans cette voie), ne sentent pas tout l'avantage qu'ils pourraient retirer de nos expositions. Pourquoi n'imitent-ils pas ceux de Paris, qui se font un nom avec leurs beaux produits, et qui élèvent à leurs yeux et aux yeux du public la culture si utile, si compliquée, si pleine de périls, des légumes de pleine terre ? Je veux espérer que mes regrets arriveront jusqu'à eux, et qu'à l'avenir ils voudront se distinguer dans leur art, comme déjà MM. Machet dans la taille des arbres fruitiers.

M. Guillaume avait envoyé de la *laitue* pommée le 5 avril ; il a exposé de la *romaine grise*, des *brocolis*, des *choux d'York*, des *carottes courtes de Hollande*, une botte de *Crambé* ou *chou marin* qui n'est pas assez popularisé, car il est d'une alimentation très saine et très agréable. Tous ces légumes étaient d'une bonne venue et attestaient les soins du jardinier.

Une médaille d'argent sera délivrée à M. Guillaume, ainsi qu'un exemplaire du *Manuel de culture maraîchère* de *Moreau* et *Daverne*.

M. de la Franchecourt voulant aussi contribuer à orner l'exposition a sacrifié un énorme exemplaire de Bananier à gros fruits (*Musa paradisiaca, L.*) qu'il a relevé de la pleine terre d'une serre chaude. Il est muni de son

régime. Cette plante, d'un grand effet, peut avoir quatre mètres d'élévation.

Il me reste à citer les magnifiques fraisiers de châssis, en pot, tous chargés de fruits variés, élevés et conduits par M. Auguste Jondreville, jardinier de M. Dorin, à Châlons. — Une médaille de bronze lui est accordée pour cette culture.

— Les fraises *Princesse-Royale*, très mûres, adressées le 12 avril à la Société par M. Paulin Jondreville, jardinier de M. Sellier, à Oger.

— Des Asperges d'une bonne force, de la culture de M. Benot, à Châlons.

— Quelques pommes de rainette, fort belles, de M. Bourgeois, de Suippes.

— Des échantillons de poires et pommes conservées, provenant du jardin de M. Labruyère, à Fleury-la-Rivière. Nous avons distingué la *belle angevine*, mais il est à regretter que ces fruits n'aient pu parvenir en assez bon état.

— Des pommes très belles, envoyées par Mme veuve Chanoine-Deullin.

L'industrie horticole a été représentée seulement par un modèle de châssis et des poteries.

Le châssis est de l'invention de M. Chauré, de Vitry-le-François. Il est en planches de sapin, à assemblage mobile au moyen de vis ; les verres ne se recouvrent pas. Ils sont juxtaposés et maintenus par de petits tampons de liége dans les rainures. L'emploi du mastic est supprimé. La pratique seule prouvera si ce châssis

modifié doit remplacer avantageusement les autres, ce qui est un peu douteux ; au reste, quant à présent, je n'ai aucune opinion à établir.

M. Ebrehard-Rousseau, fabricant de poteries à Épernay, a exposé une grande variété de poteries de jardin, qui se font remarquer par l'élégance, la solidité, la légèreté et la finesse de la pâte. — Pots de fleurs de toutes dimensions, depuis trois jusqu'à quarante centimètres de diamètre ; terrines à orchidées, de plusieurs formes ; appareil Lecoq, pour la radification des boutures ; lampes à jacinthes pour les appartements ; lampes vernissées à moulures ; d'autres mates et à décorations nombreuses.

La Société, ayant reconnu un vrai mérite à ces poteries, décerne une médaille d'argent à M. Ebrehard-Rousseau.

J'arrive enfin, Messieurs, à la partie brillante de l'exposition. Le mois d'avril avait été arrêté depuis longtemps pour l'ouvrir, parce que c'est le moment où un très grand nombre de plantes de serre tempérée épanouissent leurs fleurs ; mais nous avions compté sans le soleil qui, pendant deux mois, avec une persistance qui ne s'est pas démentie un seul jour, est venu activer toutes ces plantes, en sorte que bien des genres, qu'on eût été heureux de vous faire admirer, se sont trouvés épuisés au moment de l'ouverture. — Mais, si les exposants étaient plus rares et le nombre des plantes plus restreint que de coutume, le choix des variétés a dû vous paraître au moins aussi remarquable.

La belle tribu des Azalées de l'Inde brillait au premier

rang par le nombre, la variété, la force, la rareté des sujets, l'abondance et l'éclat de leurs fleurs. Habilement groupées toutes ensemble, elles formaient un coup d'œil ravissant; toutes ces Azalées appartenaient aux deux lots de M. Haudos et de M. Perrier-Jouët.

La collection de M. Haudos était la plus importante, et par le nombre des variétés, et par la forme des sujets, et par la richesse des coloris. Elle renfermait soixante-dix exemplaires, dont cinquante différents. Je dois mentionner, pour l'éclat, la beauté, l'ampleur des corolles le *formosa Ivery*, *laterilia alba*, *exquisita*, *coccinea major*, *Prince Albert*, *barbata*, *Marie-Louise*. — Pour la force des sujets *maculata semi duplex*, *Eveyriana*, *Madame de Vatry;* et enfin, comme dernière nouveauté, la *beauté de l'Europe*, portant sur le même pied des fleurs blanches tigrées de carmin, rubanées de cinabre ; d'autres, rouge cuivré et tigrées. — M. Haudos a exposé d'autres jolies plantes : six *Rhododendrum*, dont le *rubrum* d'un rouge éclatant, les *Erica persoluta rosea et alba*, *cylindrica superba*, *linoïdes*, *intermedia*, *Linnea nova*, en très bon état et couvertes de fleurs, — deux *Kalmia*, la *Capucine tricolor*, une *Pivoine en arbre*, un *Cytisus ramosus*, un *Camelia*, le seul échappé aux feux du soleil, un *Rosier de Bank à fleur jaune*, un *Limodorum de Tankerville*, ancienne orchidée, un bel *Hortensia* forcé, surmonté de six capitules fleuries, — enfin quelques *cinéraires* et *calcéolaires*.

Etienne Deffaut n'est pas un nom nouveau pour vous ; je vous ai retracé ses victoires dans les départements de la Meurthe et de la Moselle. Il en a déjà remporté plusieurs dans votre ville. Je vous fais juges, Messieurs, de

la beauté et du mérite des plantes qu'il a apportées ici au nom de son maître. — Le programme indiquait qu'une médaille d'honneur en or serait réservée au lot le plus remarquable de l'exposition. Je crois que votre jury, en mettant celui-ci au premier rang, n'a été que l'écho du nombreux public qui n'a cessé de l'admirer. — Cette médaille avait été offerte à M. Haudos qui, par un esprit de justice, a demandé qu'elle couronnât le travail et le mérite de son jardinier. La Société a accueilli ce désir honorable ; en conséquence la médaille d'or est accordée à M. Etienne Deffaut.

Les importantes et riches cultures de M. Perrier-Jouët ont eu aussi à un autre temps leur médaille d'or. — Des mains d'Auguste Augis, elles ont passé, au mois de février dernier, sous la direction d'un éclairé praticien, M. Guidon, qui gouvernait alors à Grenelle les serres et jardins de M. Violet. Faisons lui bon accueil, car, le dernier arrivé, il se place déjà à la tête de notre horticulture. Faisons aussi des vœux pour le rétablissement de son excellent maître qu'une maladie douloureuse éloigne de nous dans un moment où notre fête florale lui eût offert de l'intérêt.

Je viens de jeter un coup d'œil rapide sur les végétaux précieux qui garnissent les serres de M. Perrier ; je suis resté émerveillé. — Je ne saurais plus rien vous apprendre sur ces *Orchidées* hétéroclites. Je vous en ai parlé à différentes reprises. Pour seule consolation, j'ai à vous citer quelques noms barbares qu'il m'est impossible de faire entrer dans notre langue. Ces noms me rappelent des fleurs splendides qu'hélas ! vous n'avez pas vues et qu'il m'est impossible d'oublier, des *Den-*

drobium, *Phaleonopsis*, *Burlingtonia*, *Chrysis*, *Oncydium*, *Stanopea*, *Leptotes*, et enfin un *Cattleya* qui surpasse toutes les fleurs de la création en magnificence. — Et puis il faut bien vous vanter ces *Rhododendrum* originaires des parties alpestres de l'Hymalaya, nouvellement introduits sur notre continent, véritables espèces diversifiées par leur port, leur feuillage et leurs fleurs, tous jeunes encore, soignés avec tendresse, parce qu'ils sont riches d'avenir. — Un jour, M. Perrier vous les présentera, et vous reconnaîtrez une fois de plus tous les sacrifices que cet homme honorable fait à son pays et à cette science des jardins qu'il possède, et que nous voulons vous faire aimer. — Le lot de M. Perrier renfermait cent plantes environ : en première ligne, trente Azalées, dont vingt variétés, qu'un voyage en chariot et la poussière avait un peu fatiguées; mais il était aisé de reconnaître qu'elles avaient été enlevées de leur serre dans les plus heureuses conditions. — Je citerai les variétés : *delicatissima* assez nouveau, la *Reine Louise*, le *liliiflora*, l'*elata major* remarquables par leur force; — parmi les plantes de serre chaude, le *Columnea à feuilles épaisses (crassifolia)* le *Balisier Warcewitzii* d'un rouge éblouissant et de récente introduction en France, un magnifique pied de *Gardenia* qui embaumait; — les *Francisca Potheana* très rare, et l'*eximia* tout nouveau; — les charmants *Begonia coccinea*, *velutina*, *lucida*, *albo-rosea*; — un *amaryllis ignescens*, *Centradenia rosea* très fort.

Parmi les plantes de serre tempérée : le *Syphocampile à feuilles de boulcau*, le joli *Kennedia à deux macules*, un *Gnidia à feuilles de Pin*, la *Capucine tricolor*, un bel échantillon d'*Elychrise spectabilis* et d'*Epacris miniata*,

— cinq *Bruyères* bien fleuries, le *Diosma violacea* avec des innombrables petites capitules de fleurs violettes, le charmant *Pimelea Nepherigiana*, orné d'ombelles blanches, le *Corrhyzema à feuilles opposées*, espèce très distincte et curieuse, l'élégante papillonacée à fleur jaune-brun *Daviesia longifolia*, le *Boronia à trois feuilles*, le *Polygala dalmaisiana*, enfin quelques *Cinéraires* et *Calcéolaires*.

Une médaille d'argent de première classe est accordée à M. Guidon pour ses plantes de serre chaude, et une médaille d'argent, deuxième classe, pour ses plantes de serre tempérée.

Dans le lot de M. de La Franchecourt, demeurant à Courdemanges, près Vitry, on remarquait les *Acacia Hybrida* et *paradoxa* bien fleuries, un *Aloës fruticosa*, un *Abrothamnus corymbosus*, un fort bel échantillon de *Salvia gesneroïdes*, et un *Phœnix dactylifera*. — Parmi ses quarante-deux *Cinéraires* de semis, plusieurs se distinguaient par leur bonne forme et par des demi-fleurons arrondis.

Depuis deux ans, la Société attendait une occasion de témoigner sa satisfaction à M. Auguste Dubar, jardinier de M. de la Franchecourt. Elle se présente aujourd'hui. — Une médaille d'argent lui est offerte pour sa culture de cinéraires, et un ouvrage d'horticulture pour ses plantes de serre chaude.

Il est regrettable que les quinze variétés de *jacinthes de Hollande*, exposées par M. Duguet, de Châlons, aient été un peu avancées, car elles n'étaient pas sans mérite. Il faut s'en prendre non à lui, mais au temps.

Les cinquante *giroflées d'hiver*, présentées par M. Auguste Jondreville, jardinier de M. Dorin, de Châlons, ont été trouvées d'une culture irréprochable.

Je dois vous dire qu'il n'existe point de culture facile. Depuis l'ananas jusqu'à l'humble fraisier, depuis les orchidées jusqu'à l'antique giroflée, il faut de l'observation et beaucoup de suite pour atteindre un bon résultat. — La Société veut prouver qu'elle sait encourager tous les mérites, en délivrant à M. Auguste Jondreville un ouvrage d'horticulture pour la culture de ses giroflées.

M. Luce, de Châlons, est le seul jardinier marchand qui soit entré en lice. A toutes nos expositions, il a fait preuve de bon vouloir ; ses confrères devraient l'imiter. Sa collection ne renfermait guère que de petites plantes herbacées, mais bien fleuries et d'un assez bon choix, — des *giroflées quarantaines* variées, le charmant *Dyclitra spectabilis*, deux *œillets remontants*, un très bel exemplaire de *Pelargonium*, deux *Wigelia rose*, deux *Polygala grandiflora*, deux *Deutzia gracilis* chargés de leurs petites clochettes blanches, trois *azalea* de l'espèce *pontica*, — dix *verveines* en mélange, — un lot assez considérable de *pensées* parmi lesquelles plusieurs sont d'une bonne forme et d'un beau coloris. — Une médaille d'argent est accordée à M. Luce pour ses verveines et ses pensées, ainsi qu'un exemplaire du *Traité du pêcher* par *Lepère*.

Vous avez à Châlons une jolie miniature de jardin d'hiver perché en l'air, à la façon de ceux de Babylone. Allez le voir chez M. Victor Royer. Vous nommer l'architecte Lemichez, qui l'a dessiné et meublé, c'est dire

que le goût en est parfait. Dans un espace de quelques mètres, vous trouverez des allées, des massifs de camélia entremêlés de *Mimosa* et de plantes grimpantes, des bordures de Lycopode au feuillage finement dentelé, — un jet d'eau qui retombe en filets capillaires dans une conque de marbre, — et jusqu'au chant des oiseaux; tout, dans ce charmant petit réduit, vous fera oublier un moment les bruits de la ville.

Ma tâche est achevée, Messieurs; avant de quitter la parole, il me reste un vœu à vous exprimer. C'est qu'à l'avenir les concurrents soient plus nombreux, afin de mettre la Société d'agriculture dans la nécessité de faire de plus fréquentes expositions, car c'est là surtout que gît la question du progrès.

Vous tous, horticulteurs intelligents et laborieux, qui nous quittez chargés de récompenses, promettez-nous de revenir et d'entraîner vos amis que nous voudrions couronner aussi. — Alors nous pourrons dire que l'industrie horticole du département de la Marne a atteint le niveau de ses autres industries, alors nous pourrons supporter sans trop d'infériorité le parallèle avec nos voisins.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. LE VICOMTE DE JESSAINT,

ANCIEN PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,
Membre honoraire résidant de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du même département,

Par M. SELLIER *,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

C'est un noble usage que celui dont le but est de perpétuer la mémoire des hommes qui ont illustré leur pays, ou qui ont rendu de nombreux services à leurs concitoyens. Les Sociétés savantes l'ont consacré à juste titre, et je dois, tout en avouant mon insuffisance, m'estimer heureux que vous m'ayez conféré l'honneur de vous retracer la vie du magistrat qui, pendant près de quarante années, a administré avec tant de sagesse le département de la Marne et qui vous a durant tout ce temps accordé sa protection éclairée. Vous avez voulu, en prenant l'initiative d'un éloge mérité, acquit-

ter la dette de la reconnaissance et imprimer le sceau de la publicité aux grands et beaux exemples que nous a laissés l'un de nos plus honorables collègues.

Claude-Laurent Bourgeois, vicomte de Jessaint, grand-officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, ancien préfet de la Marne et ancien pair de France, membre honoraire résidant de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, est né à Jessaint, dans l'élection de Bar-sur-Aube, le 26 avril 1764.

Sa famille était fort ancienne dans le pays, car, sans parler de ceux de ses ancêtres qui y avaient antérieurement rempli des charges publiques, Claude Bourgeois, son aïeul paternel, avait épousé, en 1687, Elisabeth, fille de Pierre de Mertrus, écuyer, seigneur de la Franchecourt et de Jessaint, dont le nom était déjà connu au temps des croisades. L'aîné de leurs fils, Edme de Jessaint, capitaine dans le régiment royal d'artillerie, fut placé par le roi Louis XV, le 1er août 1739, à la tête de la compagnie de bombardiers de ce régiment, et promu, le 7 octobre 1743, au grade de commissaire provincial de l'artillerie, dont il était déjà commissaire ordinaire depuis le 4 juillet 1727.

Le troisième fils né du même mariage le 13 mars 1702, nommé par un brevet du 15 janvier 1740 lieutenant de louveterie dans l'étendue de l'élection de Bar-sur-Aube, y est désigné sous les noms de Claude Bourgeois de Jessaint, seigneur en partie dudit lieu de Jessaint, cadet au régiment royal d'artillerie. C'était le père de M. le vicomte de Jessaint. Il avait dépassé sa soixantième année lorsqu'il épousa Jeanne-Barbe de

Creney, âgée elle-même de quarante-deux ans, dont la généalogie remonte au moins au XVIe siècle, car déjà l'on voit, à cette époque, les membres de sa famille posséder les seigneuries du Mesnil, de Chaumesnil, d'Arrentières et d'Engentes, et s'allier aux maisons les plus distinguées de la Champagne.

Tout porte à croire que la famille de Creney était originaire du village de ce nom, situé dans le voisinage de Troyes, et dans lequel prit naissance Michel de Creney, qui, vers 1368, se fit une grande réputation dans l'Université de Paris, et devint ensuite évêque d'Auxerre et confesseur de Charles V, dont le surnom est un titre de gloire pour celui qui dirigeait sa conscience, comme pour le monarque lui-même.

Au nombre des ancêtres de Jeanne-Barbe de Creney, se trouvait Jean-Charles de Creney, officier de cavalerie au régiment de Lille, qui eut l'honneur de servir la France pendant trente-huit ans, et prit, sous le maréchal de Luxembourg, une part glorieuse aux victoires de Fleurus et de Nerwinde, où il reçut deux graves blessures. C'est par Anne de Maizières, épouse de ce brave officier, que la famille de Creney devint propriétaire en partie de la seigneurie de Vernonvilliers, dont le modeste château appartenait encore, il y a quelques années, à M. le vicomte de Jessaint et à Mme de Renusson, sa tante.

En parlant ici des titres de famille de M. le vicomte de Jessaint, mon intention n'a pas été de faire au vénérable collègue, dont nous regrettons la perte, un mérite de sa naissance. Sa mémoire peut se contenter en effet de son illustration personnelle, et, si j'ai cru devoir vous rappeler sa double généalogie, c'est que, dans

un siècle où l'on fait trop bon marché du respect dû aux distinctions achetées par des services, il peut être utile de proclamer publiquement que le nom d'un père honorable est, de tous les patrimoines, le plus digne d'envie, et qu'à un autre point de vue, c'est rendre hommage au principe d'autorité, si violemment ébranlé dans ces derniers temps, que de mettre en relief ces nobles races qui avaient tant contribué à l'établir sous l'ancienne monarchie.

L'âge déjà avancé auquel étaient parvenus le père et la mère de M. le vicomte de Jessaint ne leur permettait pas d'espérer de nombreux rejetons ; il était même à craindre qu'en leur donnant la vie, leurs parents ne pussent leur transmettre cette vigueur de constitution qui est la garantie d'une longue existence. Aussi une fille, premier fruit de leur union, survécut-elle peu à sa naissance. M. le vicomte de Jessaint, qui vit le jour ensuite, resta le seul espoir de la famille ; mais de quelles précautions, de quels soins ne dut-on pas entourer le berceau d'un enfant que sa débilité semblait vouer à une mort prématurée ? Je ne sais, Messieurs, si vous partagez le sentiment que j'éprouve lorsque je vois une mère pieuse consacrer à l'auguste Mère des chrétiens les premières années de l'existence d'un fils tendrement aimé et, pendant la durée de cette consécration, le revêtir de la livrée qui en est le symbole. Ce touchant usage a toujours produit sur moi l'impression la plus vive, et quand je songe qu'il a été appliqué à M. le vicomte de Jessaint, je me demande s'il n'y a pas quelque chose de providentiel dans cette existence miraculeusement conservée à un enfant qui marquera si bien sa place dans la vie, et atteindra la plus haute vieillesse.

C'est à l'école militaire de Brienne que le jeune de Jessaint fit de bonnes et solides études; il y eut pour condisciple celui qui devait un jour tenir dans sa main les destinées de la France et de l'Europe. Une étroite intimité s'était établie entre deux élèves distingués, faits pour se comprendre; aussi Napoléon, parvenu aux dernières limites du pouvoir, n'oublia-t-il jamais son camarade de l'école de Brienne qui, en y portant les galons de fourrier (1), lui avait prescrit l'observation des premières règles de la discipline militaire qu'il allait bientôt lui-même imposer à des millions d'hommes.

M. Bourgeois de Jessaint père était propriétaire à Crépy, près Brienne, d'une ferme vers laquelle les élèves de l'école militaire dirigeaient habituellement leurs promenades; ils y étaient toujours accueillis par la plus cordiale et la plus franche hospitalité. Le jeune Bonaparte en profitait pour sa part; mais c'est surtout à la fin de chaque année scolaire que des relations plus particulières resserraient entre les deux camarades les liens de l'amitié. Le futur empereur, à cette époque où les moyens

---

(1) Le grade de fourrier avait, à Brienne, son importance; un fourrier y était presque un capitaine, et Napoléon se plaisait à donner ce titre à M. de Jessaint. C'est ainsi, comme ce dernier le racontait lui-même, qu'un jour, lors d'un passage de l'Empereur à Châlons, M[me] de Jessaint qui, l'on ne sait trop comment, n'avait pas été invitée à une fête que devait donner une ville du département pour célébrer la présence du souverain dans ses murs, crut pouvoir prier celui-ci de faire réparer l'omission dont elle avait à se plaindre. « Madame, lui répondit- » il, ce n'est pas à moi à ordonner ici. Adressez-vous à mon » capitaine, je dois m'effacer devant lui. »

mariage de M. de Jessaint ; il avait fixé sa résidence à Bar-sur-Aube et devint l'un des membres du conseil municipal de cette ville. La terreur devait marquer sa place dans un pays qui avait été habité par la maison de Brienne et par les bénédictins de Clairvaux, et qui comptait un assez grand nombre d'autres maisons religieuses et de familles nobles. Un maire, d'exécrable mémoire, menuisier de profession, d'infâmes représentants du peuple, envoyés par la Convention nationale sous le prétexte de propager les idées démocratiques et de déjouer des complots imaginaires, avaient semé partout l'effroi, la désolation et la mort. Le jeune conseiller municipal trouva, au milieu de ces horreurs, le moyen de se rendre utile ; il sut prendre de l'ascendant sur le chef de l'administration, et contribua, par son influence, à sauver quelques malheureux dont tout le crime était de regretter le passé ou de gémir plus ou moins haut sur les malheurs qui accablaient la France.

Les temps étaient devenus moins difficiles ; la journée du 9 thermidor avait donné une première satisfaction à l'opinion modérée, les Jacobins étaient dispersés, et déjà de trop fameux révolutionnaires avaient expié leurs crimes sur l'échafaud ; leurs complices dans les provinces devaient être expulsés à leur tour des fonctions qu'ils avaient usurpées. La place de maire de la ville de Bar fut conférée le 13 ventôse an 3 (28 janvier 1795) à M. de Jessaint qui conserva, soit ce titre, soit celui de président de l'administration municipale, pour ainsi dire sans interruption, jusqu'au 6 prairial an v (25 mai 1797). Une bonne fortune dont le nouveau maire dut s'applaudir, c'est qu'on lui donna pour adjoint M. Beugnot, son ami. La tâche d'une administration aussi heu-

reusement constituée était surtout de rétablir l'ordre et de réparer les maux qu'avait causés au pays celle qui l'avait précédée ; il y avait à craindre alors des récriminations ; M. de Jessaint s'attacha principalement à les prévenir, préludant, par la douceur et par la bonté de son caractère essentiellement conciliateur, à la conduite que nous l'avons vu plus tard tenir au milieu de nous. Aussi, même après plus de soixante ans, sa mémoire, comme homme de bien et comme sage administrateur, est encore vénérée aujourd'hui dans la ville de Bar-sur-Aube.

Après le 6 prairial an v, M. de Jessaint resta administrateur de la même ville, jusqu'au 23 fructidor suivant, et fut appelé ensuite au commandement de la légion de garde nationale de Bar-sur-Aube, qu'il exerçait encore, lorsque, par un arrêté du premier consul du 21 ventôse an 8 (12 mars 1800), il fut nommé à la préfecture de la Marne, en remplacement de M. Siméon qui n'avait pas accepté ce poste.

C'est à ce moment que commence pour nous la vie publique de M. de Jessaint ; c'est à ce moment aussi qu'il publie son programme.

» Vous connaissez, disait-il à ses nouveaux administrés, les principes du Gouvernement réparateur qui » s'est élevé sur les ruines de toutes les factions et de » toutes les tyrannies. Gardien de la liberté publique, il en » conservera religieusement le dépôt ; il resserrera l'alliance naturelle de la propriété et de l'autorité qui veille » au maintien de l'ordre ; il protégera, il encouragera, selon son pouvoir, l'agriculture, le commerce et les arts.

» Il sait que les maux sous lesquels nous avons gémi » appartiennent bien plus aux circonstances qu'aux hom-

» mes ; il donne l'exemple *d'oublier*, *d'excuser*, *de par-*
» *donner même* ; *il s'efforce d'éteindre les haines et d'ef-*
» *facer les malheureuses distinctions de parti qui ont si*
» *longtemps divisé des concitoyens et des frères ; il n'a d'en-*
» *nemis que les méchants ; il ne déploiera sa force que*
» *contre eux.* »

Ai-je besoin de vous dire, Messieurs, que cette sage politique que venait inaugurer M. de Jessaint dans le département de la Marne fut celle qu'il professa dans tout le cours de sa longue carrière administrative ? Etait-il possible, je vous le demande, de mieux s'approprier des principes qui seront toujours essentiellement bons et justes sous tous les Gouvernements? Proclamons-le dès à présent, le nouveau préfet de la Marne, étranger à toutes les divisions de partis, ne cessa pas un seul instant d'être l'homme de la conciliation, au milieu des opinions, tantôt victorieuses et tantôt vaincues, qui se trouvaient ainsi exposées tour à tour aux réactions et aux vengeances.

M. Beugnot, lors de la création des préfectures, avait eu en partage celle de la Seine-Inférieure ; il est bon que l'on sache que le département de la Marne lui doit en grande partie son premier préfet. C'est ce qui résulte d'une lettre qu'il adressait à M. de Jessaint peu de temps après la nomination de celui-ci :

« Je vous fais observer, mon bon ami, lui disait-il (en
» sollicitant auprès de lui diverses nominations, dont
» l'une était désirée par M. Girardin), que vous devez faire
» tout ce que je vous demande, tout absolument, car je
» dois à *Girardin* l'amitié de *Lucien*, et vous devez à l'a-
» mitié de *Lucien* pour moi la préfecture de la Marne. Ceci
» est clairement posé, ainsi pas d'excuse. C'est une dette

» sacrée à acquitter. Vous me trouvez exigeant, mais
» il s'agit de reconnaissance, et cet article est le seul
» peut-être sur lequel je ne badine jamais. »

Je me laisse entraîner, Messieurs, à vous lire la fin de la même lettre, parcequ'elle contient une appréciation des hommes de l'époque. Vous jugerez si elle est exacte :

« Si j'en avais le temps, je vous ferais rire de ce qui
» s'est passé depuis votre départ. Enfin, Carnot est bien,
» Talleyrand, qui en est cordialement détesté, est bien ;
» Fouché n'est pas mal ; Lucien, qui déteste Fouché,
» est à merveille. Ce qu'on débite des conjurations n'a ni
» fondement, ni prétexte. Le premier Consul domine tout
» de son génie, oui, de son génie, et nous irons. »

Le Préfet de la Marne avait été accueilli dans son département avec tout l'empressement qu'il pouvait attendre d'une population animée d'un excellent esprit, qui avait soif de l'ordre et qui l'attendait de son premier magistrat. Aussi M. Beugnot ne se trompait-il pas, lorsque, dans une nouvelle lettre du 8 prairial an VIII, il disait à son ami :

« Je profite de la circonstance pour vous remercier
» de l'accueil trop obligeant que vous avez fait à ma
» femme ; elle vous a quitté heureuse de votre bonheur,
» car on m'écrit de Paris et les Consuls savent que ce
» n'est pas de l'attachement que vous inspirez, mais de
» l'enthousiasme ; j'en suis un peu fier. »

Je continue, Messieurs, car, quand on a parcouru les lettres d'un homme tel que M. Beugnot, on ne veut pas garder pour soi le plaisir qu'on a trouvé dans cette lecture ; on aime surtout à reproduire l'expression de sentiments que l'on partage :

» Tout ce que j'ai recueilli ici sur votre compte, di-

» sait-il dans une lettre datée de Paris, le 18 vendémiaire » an IX, est essentiellement bon. On a l'air de s'entendre » pour faire votre éloge. Je ne vous souhaite qu'une con- » tinuation de bonheur.... Vos fêtes, vos bals résonnent » jusqu'ici, et de plus près, on doit en être étourdi. Je » crois, mon pauvre ami, que nous retournerions sans » efforts à nos melons, nos perdrix et nos barbeaux, » mais nous aurions bien de la peine à déshabituer nos » femmes des splendeurs de la préfecture. La vie de la » mienne est une espèce de feu d'artifice, et, si je n'avais » peur d'imiter le lamentable Jérémie, je dirais avec lui » que *tout cela s'en ira en fumée*.

». Et parceque *cela s'en ira en fumée* tôt ou tard, il » faut, mon ami, compromettre sa fortune le moins » possible. Songez-y bien; quant à moi, je vais prendre » sur cet article un parti sévère. Travailler est fort bien, » mais se ruiner n'a pas le sens commun. »

M. Beugnot a-t-il pu réaliser les projets d'économie qu'il avait conçus? j'en doute. Tout ce que je sais, c'est que M. de Jessaint a quitté la préfecture de la Marne moins riche qu'il n'était en y entrant. Vous me permettrez de lui en faire encore un mérite.

Le général Beurnonville, alors ambassadeur en Prusse, était le compatriote et l'ami de M. de Jessaint; il lui écrivait de Berlin, le 8 fructidor an VIII, pour lui recommander une famille que la terreur avait éloignée de la France. Puisque j'en suis aux citations, je vous dirai aussi quelques passages de cette lettre, qui sont honorables pour M. de Jessaint et qui expriment la pensée d'un homme compétent sur un événement glorieux pour notre patrie :

« Je félicite bien sincèrement, mon cher compatriote,
» le département de la Marne de vous avoir pour pré-
» fet ; j'en félicite le Gouvernement et je vous en félicite
» vous même.....................................

» Je travaille comme un diable à vous donner la paix,
» mais le premier Consul va plus vite que moi. Je n'ai ja-
» mais présenté de notes qui vaillent la bataille de Ma-
» rengo; il faut espérer un bonheur public très prochain.»

Avant de vous parler de l'administrateur, j'éprouve tout d'abord, Messieurs, et vous le comprendrez facilement, le besoin de vous entretenir d'un collègue que nos devanciers se sont empressés d'accueillir dans le sein de notre Société. A son arrivée dans nos murs, le nouveau préfet avait reçu votre bureau avec cette bienveillance dont il fut toujours prodigue envers vous ; aussi, dès le 15 prairial an VIII, déclariez-vous à l'unanimité reconnaître le préfet du département comme votre président-né, et décidiez-vous qu'il serait invité par une commission spéciale à assister à vos séances.

M. de Jessaint s'empressa de répondre à cette invitation, mais pour décliner l'honneur que vous aviez voulu lui faire, et pour vous déclarer qu'il entendait appartenir à notre Société au même titre seulement que ses collègues. Je voudrais, Messieurs, pouvoir mettre en entier sous vos yeux le discours qu'il vous adressait à ce sujet, dans votre séance du 1er thermidor ; je vous en citerai au moins quelques passages :

« Vous avez voulu, disait-il, en m'accordant une place
» au milieu de vous, que le magistrat chargé de veiller
» aux progrès de l'agriculture, des sciences et des arts
» dans votre département devînt le compagnon de vos

» travaux, qui tendent tous à ce but. Votre suffrage m'ho-
» nore et j'en sens tout le prix. Je compterai désormais au
» nombre de mes devoirs celui de justifier votre choix
» par mes efforts, et au nombre de mes jouissances, le
» bonheur de m'instruire par vos discussions savantes,
» et d'être l'habituel témoin de vos succès. Mais, plus je
» me trouve heureux d'être admis dans vos rangs, comme
» ami des arts, plus je dois vous prier de faire cesser
» la distinction que vous avez cru devoir attribuer à la
» magistrature que je remplis. L'égalité est le bien le
» plus précieux, comme le plus nécessaire, pour les
» hommes qui s'assemblent dans l'intention libérale de
» s'éclairer mutuellement, et, lors même que l'égalité
» politique n'était pas une des bases de notre ordre
» social, les premiers protecteurs des sciences et des
» arts, les fondateurs de la plupart des académies, qui
» ont si longtemps illustré la France, sentirent la néces-
» sité de n'admettre aucune prérogative entre ceux qui
» les composaient.

« Dépositaire de la confiance du Gouvernement, qui
» encourage tous les arts, j'appellerai constamment ses
» regards sur un établissement consacré à leur prospé-
» rité. Je lui parlerai de vos titres à sa protection spé-
» ciale, et il reconnaîtra que vous remplacez dignement
» l'Académie qui a si longtemps honoré cette cité. »

Rendant ensuite hommage à vos travaux, et après avoir constaté vos succès dans les diverses spécialités auxquelles ils s'appliquent, M. de Jessaint terminait ainsi :

« Les résultats de ces travaux seront d'un important
» secours pour moi dans les parties principales de mon
» administration. Ainsi, soit comme votre collègue, soit

» comme magistrat, je vous devrai de la reconnaissance;
» et nous jouirons ensemble d'un bien qui sera votre
» ouvrage. »

M. de Jessaint, Messieurs, vous le savez, a tenu toutes les promesses qu'il vous avait faites : protection, dévouement, encouragements réitérés, rien de sa part ne vous a manqué, et je ne crains pas d'ajouter que, si notre Société avait cru d'abord s'adjoindre, dans le premier magistrat du département, une notabilité plutôt qu'un collègue, elle a bientôt pu se convaincre que son zèle pratique et éclairé pour l'agriculture et pour les arts eût suffi, et au-delà, pour justifier son admission parmi vous.

Un sentiment élevé de convenance ne permit pas à la Société d'insister pour placer à sa tête l'homme éminent qui n'acceptait pas cet honneur; aussi, quoique M. de Jessaint eût à diverses reprises assisté à vos séances, quoique, chaque année, il vous eût adressé, dans vos réunions publiques, de ces discours qui tous témoignaient du vif intérêt qu'il n'a cessé de vous porter, c'était votre collègue, et non votre président, qui avait sa place au milieu de vous, et il fallut plusieurs années pour que le préfet de la Marne consentît à prendre le titre de votre président-né.

Je pourrais, Messieurs, vous redire toutes les paroles qui sortirent de la bouche de M. de Jessaint, quand des circonstances solennelles l'appelaient dans votre sein. Vous y trouveriez toujours l'expression des mêmes sentiments pour vous et le même dévouement aux progrès de toute nature qui sont l'objet de vos constantes préoccupations; je vous rappellerai seulement celles qu'il prononça dans deux occasions différentes. C'était, la

première fois, le 26 août 1816. Cette date amenait tout naturellement un discours politique. M. de Jessaint en fit un, mais en termes qui ne démentirent pas la modération de son caractère. Il gémit d'abord sur les maux causés au département de la Marne par une double invasion ; mais il trouve, dans notre sol et dans notre industrie, comme dans l'énergie de nos habitants, des ressources suffisantes pour soutenir la dignité du trône, et nous montrer fidèles à nos engagements. « Les so- » ciétés savantes, ajoute-t-il, ont plus que jamais pour » mission de contribuer par tous leurs moyens et leurs » efforts à rouvrir les sources vivifiantes de la France, » et le discours se terminait par ces mots dans lesquels nous retrouvons tous les sentiments de l'orateur qui les prononça : « Périssent à jamais toutes les passions hai- » neuses et les germes de discorde ! Puissent les Fran- » çais ne plus former qu'une seule famille ! »

Dans votre séance publique du 5 septembre 1820, le Préfet de la Marne, en décernant à l'un de vos regrettables membres, M. Loisson de Guinaumont, la médaille que lui avait accordée le Gouvernement pour ses travaux agricoles, lui disait :

« Comme administrateur, j'apprécie combien les suc- » cès du premier des arts influent sur la prospérité pu- » blique, et j'ai quelquefois ressenti, comme particu- » lier, quel charme s'y trouve attaché. C'est là désor- » mais qu'il nous faut poursuivre de ces conquêtes aux- » quelles l'humanité sourit, et qui font cesser quelques- » unes des larmes que d'autres conquêtes font répandre. » Les nôtres sont durables, parcequ'elles sont gardées » par tous les intérêts. En est-il un seul qui ne s'unisse » de près ou de loin aux succès de l'agriculture ? »

Plus loin, s'adressant à vous, M. de Jessaint ajoutait :

« En vouant un culte particulier à l'agriculture, vous » encouragez tous les arts dont elle est la mère commune, et dont elle a le droit de revendiquer l'hommage et les tributs. L'exemple du prix décerné par » le Roi à l'un de vos membres prouvera aussi que chez » vous le mérite de bien faire s'unit à celui de bien dire, » et, à ce double titre, j'aimerai toujours, Messieurs, » à venir chercher au milieu de vous des leçons et des » exemples. »

Etait-il possible, Messieurs, de parler en termes plus dignes, plus nobles et plus profondément sentis, des jouissances réservées à l'homme honnête et modeste qui s'adonne à cet art que M. de Jessaint place avec tant de raison à la tête de tous les autres ?

Au nombre des notables améliorations que le département de la Marne doit à notre Société et qui ont tant contribué à augmenter la valeur et le produit de nos terres, se présentent, en première ligne, les prairies artificielles et les plantations d'arbres résineux. M. de Jessaint en a senti toute l'importance, car, dès votre séance publique de l'an XIII, il applaudit aux succès qu'ont déjà obtenus, sous ce double rapport, plusieurs de nos collègues, et nous le voyons ensuite, le 21 février 1807, rendre un arrêté par lequel il prescrit la plantation en pins, vordes et autres arbres, des biens communaux restés sans produit et des chemins vicinaux dont la largeur atteint dix mètres. Une subvention de dix mille francs est demandée par lui au Conseil général pour encourager dans cette voie les communes et les propriétaires, et le Préfet décide que dix médailles

d'argent seront accordées aux maires qui auront apporté le plus de zèle à faire effectuer les plantations.

C'est enfin à vous, Messieurs, que, par une délicatesse dont vous sentez tout le prix, reviendra le mérite d'une œuvre que M. de Jessaint vous rend pour ainsi dire propre, car c'est à votre séance publique que les médailles doivent être distribuées.

Les mêmes mesures sont prises chaque année jusqu'en 1813, et si elles n'ont pas été continuées au-delà de cette dernière époque, c'est que désormais, l'impulsion étant donnée, de nouveaux encouragements devenaient inutiles.

M. de Jessaint joignait d'ailleurs l'exemple au précepte ; c'est lui, en effet, qui, vers le même temps, importa dans sa belle propriété de Beaulieu le pin sylvestre, et en couvrit toutes les portions de ce domaine qu'il regardait comme moins propres à la culture. Aussi admire-t-on aujourd'hui les magnifiques arbres qui bordent l'avenue du château, et l'œil se repose-t-il avec plaisir sur des mamelons toujours verts, qui n'étaient autrefois remarquables que par leur stérilité.

Déjà, dans votre séance du 16 août 1807, un des membres de notre Société, qui ont laissé parmi vous les meilleurs souvenirs, M. Moignon, votre secrétaire, présentait comme une nouvelle source de richesse le beau troupeau, de race pure espagnole, introduit dans nos contrées par M. de Jessaint ; mais ce riche troupeau n'avait pas survécu à l'invasion de 1814 ; il était devenu la proie des étrangers, et ainsi s'était trouvée anéantie une partie notable de la fortune de M. de Jessaint qui, peu de temps auparavant, avait refusé de la réaliser avec des avantages considérables. M. de Jessaint ne se rebu-

fera cependant pas; il avait créé un des plus beaux troupeaux de France; il en créera un autre; il lui faudra, pour y parvenir, des peines, des soins, beaucoup d'argent; il se résigne à tout, car il veut donner l'impulsion et fournir aux propriétaires de la Champagne les moyens d'améliorer la race ovine.

M. de Jessaint a réuni cette fois un troupeau de race pure de Naz; un troupeau de race mérinos superfine, *dite* de Beaulieu, provenant originairement de bêtes espagnoles et du troupeau de Rambouillet, et un troupeau de race anglaise à longue laine, *dite* de Leicester, qu'il tient à cheptel de M. le vicomte de la Rochefoucault; mais, ce qu'il veut avant tout, c'est un choix de bêtes de la plus grande finesse et d'une parfaite égalité de toison; ce sont des béliers d'élite qui lui donnent des produits distingués, et, pour atteindre ce but, il fait chaque année dans son troupeau de nombreuses réformes.

Le troupeau de Beaulieu était l'objet d'un légitime orgueil pour son heureux propriétaire, qui ne connaissait pas de plaisir comparable à celui que lui causait l'acquisition d'un bélier superfin. On peut en juger par une lettre qu'il adressait, le 18 juillet 1824 (1), à notre collègue, M. Gayot père, dont les

---

« (1) François (*c'était son berger*) a dû envoyer la toison d'un
» bélier. Ce bélier est tout ce que l'on peut voir de plus beau; il
» réunit à la grande finesse la taille, les formes, une tête superbe;
» toutes les extrémités de l'animal sont bien garnies de laine. En
» tout, il est magnifique et ne laisse rien à désirer. François, qui
» est fort difficile, convient n'avoir encore rien vu de semblable.

conseils éclairés et les soins consciencieux ne lui firent jamais défaut. Il s'agissait d'un bélier appartenant à MM. de Naz, qui ne l'avaient amené à Paris que pour le montrer et qu'ils n'eussent pas cédé au prix de 3,000fr. M. de Jessaint l'obtient à force de sollicitations, mais en échange de béliers à provenir de celui qu'on lui cède et de ses plus fines brebis. C'est pour lui une sorte de triomphe, car c'est un hommage rendu à la supériorité de ses espèces.

M. de Jessaint s'attachait surtout à la propagation des belles races ; aussi, quarante à cinquante beliers étaient-ils vendus par lui tous les ans dans les départements voisins ou dans les environs de Paris, au grand profit

---

» MM. de Naz n'avaient pas le projet de vendre ce bélier, mais
» seulement de le faire voir. Je me suis heureusement trouvé à
» Croissy, à l'arrivée de leurs béliers, et, quoiqu'ils ne voulussent
» pour aucun prix se défaire de celui qui me convenait, je suis
» cependant, à force d'instances, parvenu à l'obtenir, à la con-
» dition seulement que je leur livrerais, en plusieurs années, dix
» à douze béliers provenant de l'alliance de ce bélier et de mes
» plus fines brebis ; qu'ils me seraient payés d'abord 200 fr. ; que
» la vente en serait faite à l'enchère à Croissy, et que la somme
» à laquelle ils seraient vendus en sus des 200 francs serait par-
» tagée entre eux et moi. Il a fallu souscrire à ces conditions, car
» mille écus pour ce bélier ne les auraient pas tentés. »

Dans une seconde lettre du 6 juillet 1840, M. de Jessaint disait encore à M. Gayot :

« Je serai charmé de vous faire voir mes acquisitions de Ram-
» bouillet. C'est le commencement d'un nouveau système pour
» arriver à la taille et aux belles formes. Cela laisse encore à dé-
» sirer sous ce rapport, mais prochainement, je crois que nous
» aurons à mettre sous les yeux des amateurs des animaux qu'on
» ne rencontre pas communément. »

des troupeaux qu'ils devaient régénérer. Les établissements royaux s'y recrutaient même quelquefois.

A l'exposition de 1827, M. de Jessaint recevait la grande médaille d'or pour l'extrême finesse de ses laines mérinos (1), et lors de l'exposition suivante en 1844,

---

(1) Une notice de MM. Cunin-Gridaine et Bernard, de Sedan, qui accompagnait, à l'exposition de 1827, les beaux draps-cachemire fabriqués avec les laines de Beaulieu, constate que ces laines ont été payées par eux, en moyenne, les quatre années précédentes, à raison de 7 francs 75 centimes le kilogramme en suint, tandis que les propriétaires des plus beaux troupeaux, en France, n'ont pas obtenu pour la même quantité de laine, pendant le même temps, un prix moyen supérieur à 2 francs 50 centimes. « Nous opposons, disent ces messieurs, les laines » de Beaulieu aux plus belles laines de Saxe et de Moravie, » et nous nous prononçons en leur faveur. » Plus loin ils ajoutent : « Nous appellerons aussi l'attention du Jury sur une pièce » de drap provenant de la deuxième qualité de Naz, *dite* de » Beaulieu, qui, dans un prix modéré, donne un drap parfait. Ce » résultat est la conséquence du système d'éducation appliqué » par M. le vicomte de Jessaint à ses troupeaux, système qui a » eu, sur tous les troupeaux du département qu'administre cet » agronome éclairé, l'influence la plus heureuse par les améliorations qu'il y a introduites ; ainsi, la question de la possibilité « d'obtenir en France des laines extra-fines est résolue. »

Une erreur s'était même glissée dans la notice de MM. Cunin-Gridaine et Bernard, et a été reconnue par ses auteurs, dans une lettre du 20 août 1827. La moyenne véritable, pendant les quatre années dont ils parlent, est de 8 fr. 87 centimes, et chose extraordinaire ! jamais M. de Jessaint n'avait fixé le prix de sa laine ; le prix qu'il en a reçu était celui que, dans leur loyauté, lui avaient offert spontanément ses acheteurs.

« Nous ne croyons pas, disaient-ils à M. de Jessaint, dans

quoiqu'il fut hors de concours, on lui décernait encore un rappel de cette médaille (1).

» une lettre du 28 juillet de la même année, que votre race pure » de Naz soit susceptible d'un plus grand affinement; l'égalité » des toisons est parfaite.

« Suivant vos intentions, nous avons fait dégraisser un échan- » tillon de cette laine et nous avons l'honneur de vous l'adres- » ser, afin que vous la fassiez admettre à l'exposition dont elle » est si digne. Cet échantillon nous a rendu 37 p. %; il ne per- » dra pas plus de 6 p. % pour être dégraissé complètement; il » nous est trop agréable d'avoir à vous rendre compte d'un con- » ditionnement et d'un rendement aussi beaux, pour nous en abs- » tenir. »

Une autre lettre des mêmes fabricants, du 11 octobre suivant, contient encore ce passage :

« Nous serions enchantés de faire avec la laine superfine de » votre troupeau de Naz un drap que vous destineriez au Roi. » Si vous aviez ce projet, nous vous répondons de son mérite....

» Permettez, Monsieur le Vicomte, que nous nous félicitions » avec vous de la justice que le Jury a rendue à vos laines, en » leur décernant la médaille d'or. »

(1) Avant l'exposition de 1834, M. Camille Beauvais, inspecteur des troupeaux de la couronne, s'exprimait ainsi dans une lettre du 17 avril de la même année, adressée à M. Gayot :

« Vous pouvez être sûr, Monsieur, que j'userai de toute mon » influence pour attirer les faveurs nationales sur une industrie » dont votre département est le foyer modèle, qui est due tout » entière à votre vénérable et digne préfet. Je m'y engage, » Monsieur, non pas comme on promet dans le monde, mais de » tout mon cœur. »

» Les laines de M. de Jessaint, disaient encore MM. Cunin- » Gridaine et Bernard le 25 septembre 1834, soutiennent leur » belle qualité, et leur bon conditionnement se distingue d'au- » tant plus que toutes les laines sont horriblement chargées

C'est, disons-le hautement, M. le vicomte de Jessaint qui a transformé les troupeaux de la Champagne, en substituant aux laines communes, qui ont presque entièrement disparu, celles que nous voyons aujourd'hui sur nos marchés et dont le prix a doublé depuis 1827. Rendons hommage, Messieurs, à cet immense bienfait que l'agriculture du département de la Marne doit à son ancien Préfet.

Tels sont les titres personnels que M. de Jessaint aurait eus à vos suffrages, si sa position ne l'eût elle-même appelé au milieu de vous.

J'aurais pu vous parler encore de son goût éclairé pour les arts et du zèle avec lequel il cherchait à inspirer ce goût à toutes les personnes qui l'approchaient. Vous vous rappelez avec quel soin il avait formé cette remarquable collection de tableaux, de médailles, de bronzes et de vases antiques, de livres précieux, de manuscrits et de curiosités diverses qui composaient son cabinet. Vous savez que, dans sa passion d'antiquaire et de numismate, il ne reculait devant aucune dépense pour se procurer les objets auxquels la rareté donnait du prix, et vous n'avez pas oublié que, même dans ces derniers temps, il lui arrivait quelquefois de soutenir, avec une ardeur que les années n'avaient pu refroidir, le mérite de certaines médailles qui lui avaient

---

» cette année. Nous avons du plaisir à leur rendre la justice
» qu'elles méritent. »

Plus tard encore, en 1838, MM. Perrault de Jotemps, possesseurs eux-mêmes d'un troupeau distingué, reconnaissaient qu'à l'exception de leur lot de Naz, rien, en France, n'approchait des laines de M. de Jessaint.

coûté fort cher et dont la valeur était contestée par de prétendus connaisseurs dont il déclinait la compétence. C'était un article sur lequel il n'entendait pas raillerie; tout en apportant dans la défense de son opinion sa courtoisie habituelle.

M. de Jessaint aimait aussi la littérature et appréciait, avec la plus grande sagacité et le goût le plus sûr comme le plus élevé, les productions de nos grands écrivains. Ses conversations sur cette matière étaient toujours des plus attrayantes, et l'on ne pouvait les entendre sans en faire son profit. C'était un lien de plus qui l'unissait à notre Société.

J'arrive, Messieurs, à la partie importante de ma tâche, car j'ai à vous entretenir de la plus longue administration qui ait existé depuis la création des préfectures.

M. de Jessaint était entré en fonctions le 24 germinal an VIII. Tout était à réorganiser ; aussi porte-t-il successivement son attention sur les diverses branches de l'administration qui lui est confiée et sur tous les intérêts qu'il est appelé à protéger ou à défendre.

C'est ainsi que, le jour même de son installation, il fait un chaleureux appel aux jeunes soldats avec lesquels le premier Consul va bientôt cueillir de nouveaux lauriers en Italie.

Quelques désordres avaient eu lieu dans le temple consacré aux réunions des théophilanthropes. Le premier magistrat du département de la Marne, qui ne peut encore rendre à sa légitime destination la belle église Notre-Dame de Châlons, profitera du moins de cette circonstance pour reléguer dans un autre lieu la secte turbulente.

Après avoir apporté, en l'an IX, toute la modération possible dans l'exécution des ordres du Gouvernement au sujet des prêtres insermentés, on le voit se montrer fidèle aux principes de toute sa vie, en accueillant avec joie le rétablissement du culte en France et en assurant, par son arrêté du 2 floréal an X, soit dans l'intérieur des églises, soit au dehors, le libre exercice du culte catholique, seul professé dans le département. Les mêmes sentiments l'animaient lorsque, l'année suivante, il décidait que les églises seraient exclusivement affectées à cet exercice, et que la publication des actes de l'autorité y serait désormais interdite.

Vous entendrez avec intérêt, Messieurs, quelques passages du remarquable discours qu'il adressait aux curés du département avant leur prestation de serment :

« Vos nominations, leur disait-il, mûrement réfléchies » par le savant et respectable prélat qui gouverne ce » diocèse, ont été approuvées par le premier Consul. » Le vœu public avait précédé les choix, et la satisfac- » tion générale qu'ils inspirent est la preuve de leur » bonté. Vos vertus et vos lumières, la confiance que » vous portent les paroisses, le bien que déjà vous avez » fait, les souffrances même que vous avez endurées » avec une si courageuse patience, lorsque l'esprit d'ir- » réligion et de trouble désolait notre malheureuse pa- » trie : voilà les titres glorieux qui vous ont portés aux » fonctions que chacun de vous est appelé à remplir.

» Les mœurs ont souffert de funestes atteintes pen- » dant la longue interruption qu'a éprouvée l'enseigne- » ment des principes religieux. C'est vous qui êtes par- » ticulièrement chargés du soin de rendre à la vertu » son empire ; vous remettrez la morale en honneur,

» en la replaçant sur sa base antique et vénérable ; vous » calmerez les passions haineuses, s'il en existe encore ; » vous ranimerez cette charité divine, si féconde en con- » solations et en secours. Enfin, instruits par vos exem- » ples comme par vos leçons, les habitants de ce dé- » partement rempliront avec fidélité leurs devoirs, soit » envers la religion, soit envers la société. »

Le clergé pouvait désormais compter sur l'efficace protection de M. de Jessaint ; aussi, le 15 floréal an XI et le 8 germinal an XII, des mesures sont-elles prises pour assurer à ses membres un logement et un traitement convenables, en attendant que le Gouvernement y ait pourvu. Des souscriptions volontaires sont même provoquées, dans chaque commune, par le Préfet. « Si les habitants, » dit-il, se pénètrent de ce qu'exigent la justice et leur » propre intérêt, ils sentiront qu'il y aurait de l'ingra- » titude à abandonner aux privations les plus pénibles » des hommes chargés de former la génération nais- » sante à la pratique de toutes les vertus, qui offrent à » la vieillesse et à l'infortune les consolations de la re- » ligion, et se consacrent sans réserve à l'enseignement » de la morale, cette base sacrée du bonheur public et » individuel. » Enfin, lorsqu'un traitement, bien faible encore, est accordé aux desservants sur les fonds de l'État, M. de Jessaint invite les communes à effectuer, sur leurs fonds libres, un traitement supplémentaire.

Les sentiments religieux et hospitaliers tout à la fois de M. de Jessaint se produiront plus tard encore à une époque où la politique amènera le souverain Pontife sur le sol de France. M. de Jessaint accueillera, avec une noble bienveillance et un généreux empressement, quelques-uns des cardinaux qui auront dû suivre le chef de

l'église, entre autres le cardinal Gonzalvi. Des relations aimables, affectueuses, sincères, s'établiront bientôt entre ces vénérables ecclésiastiques et le préfet de la Marne, au point que leur séparation, à la fin de l'exil, laissera dans le cœur de tous une vive tristesse qui se manifestera par des larmes. Le cardinal Gonzalvi, en remettant un pieux souvenir à son noble ami, le priera instamment d'accepter à son tour l'hospitalité dans son palais, si jamais il visite la capitale de la chrétienté.

M. de Jessaint était l'ami des vaincus; aussi, quoique la transition soit brusque, vous rappellerai-je cette femme, belle et spirituelle entre toutes, que, dans les premières années de ce siècle, sa sympathie pour les infortunes d'un illustre général et son amitié pour la célèbre Mme de Staël avaient fait éloigner de Paris. Vous savez qu'elle avait choisi pour sa résidence la ville de Châlons, où elle devait être surveillée par l'autorité. Cette surveillance ne coûta pas beaucoup au Préfet de la Marne, car il admit habituellement et ouvertement dans ses salons Mme Récamier, et put jouir, dès ce moment, de cette douce et charmante amitié que devait partager plus tard avec lui, dans ses vieux jours, l'auteur du Génie du Christianisme.

L'instruction publique reprenait ses droits ; déjà cinq lycées étaient établis en France. Une exposition annuelle des produits de l'industrie française avait été ordonnée par arrêté des Consuls du 13 ventôse an IX. Deux proclamations du préfet, publiées à cette double occasion, montrent l'intérêt que lui inspiraient les études littéraires et scientifiques, les arts et l'industrie.

Dans la même année, le Comité médical de Châlons est doté des moyens de faire d'utiles et salutaires expériences sur le virus-vaccin, nouvellement découvert ; deux ans après, un comité de vaccine est établi au chef-lieu du département et dans les chefs-lieux d'arrondissement.

Le 4 frimaire an x, un arrêté préfectoral institue un bureau de bienfaisance dans chaque arrondissement de justice de paix, et à partir de cette époque, on voit successivement apparaître de nouveaux arrêtés dans le but d'éteindre la mendicité, de prévenir les désordres dans les campagnes pendant les moissons, d'exercer sur le vagabondage une sévère surveillance ; d'organiser les écoles primaires ; de réglementer la bibliothèque centrale ; de proscrire les couvertures en chaume ; de veiller à la réparation et à l'entretien des chemins vicinaux ; de réprimer les entreprises sur les biens des communes, et de régler la police des cabarets, qui devront être désormais fermés les jours fériés à l'heure des offices religieux.

Le caractère de M. de Jessaint, quoique naturellement porté à l'indulgence, n'excluait cependant pas l'énergie ; une circonstance remarquable vint en fournir la preuve. Le maire d'une ville chef-lieu d'arrondissement avait cru devoir, à cause de la pénurie des denrées alimentaires, créer, dans cette ville, un comité de subsistance et prescrire aux propriétaires de ne délivrer leurs grains que sur la permission de ce comité, exprimant les quantités de grains dont la délivrance était autorisée.

Un arrêté préfectoral du 2 prairial an x qualifie, à juste titre, cette mesure de désastreuse, propre à ré-

pandre l'alarme, et contraire à la liberté de la circulation que les lois avaient consacrée. L'arrêté du maire est annulé; le chef de brigade est requis d'envoyer immédiatement sur les lieux un détachement de cavalerie pour assurer et protéger le commerce des grains. Enfin, le maire est mandé, sans délai, pour rendre compte de l'état des subsistances dans la ville dont l'administration lui est confiée et des abus dans la vente, comme dans l'achat, dont il a paru faire le motif de son arrêté.

Vous applaudirez, Messieurs, à cet acte de fermeté et de haute sagesse, mais vous ne serez pas surpris qu'après avoir fait la part des principes auxquels est attaché le maintien de l'ordre, M. de Jessaint, sur les explications fournies par le magistrat appelé devant lui ait pris un nouvel arrêté pour autoriser le conseil général de la commune à délibérer sur les moyens de pourvoir régulièrement à des approvisionnements qui pussent suffire aux besoins de ses habitants, et que, d'un autre côté, donnant une preuve de sa sollicitude pour ses administrés, il ait fait un pressant appel au commerce de la ville de Reims, pour assurer par des achats de grains et de farines la subsistance générale du département.

C'est vers cette époque que vient se placer une création qui eût suffi seule pour recommander la mémoire de M. de Jessaint à la reconnaissance de ses concitoyens. Je veux parler de cette admirable institution, qui a trouvé, dans sa durée et dans les services qu'elle ne cesse de rendre, la justification de la haute prévoyance qui a présidé à son établissement. Sans autre ressource que la bienfaisance publique heureusement combinée avec

l'intérêt de ceux qui y prennent part, la Caisse des incendiés, qui a devancé les compagnies d'assurances et qui leur survivra dans notre département, a, depuis quarante ans, non-seulement réparé bien des pertes et soulagé bien des misères, mais encore prévenu de plus grands désastres, en distribuant largement dans nos communes les moyens propres à arrêter les incendies, et en plaçant ainsi le département de la Marne à la tête de ceux dans lesquels ont été organisés les secours les plus efficaces contre ce fléau destructeur. Je citerai encore ici les paroles de M. de Jessaint, parcequ'elles revèlent, beaucoup mieux que je ne pourrais le faire, la pensée qui l'a dirigé :

« L'institution créée, ou plutôt rétablie par mon ar-
» rêté du 12 germinal an XII, disait-il dans une circu-
» laire aux maires et aux curés et desservants, tend à
» sécher les larmes que fait répandre le terrible fléau
» des incendies, et, sinon à cicatriser entièrement la
» plaie de l'indigence qu'il laisse après lui, au moins à
» l'adoucir, à en diminuer l'étendue, et à fournir à des
« familles ruinées des ressources précieuses, à l'aide
» desquelles elles puissent assurer leur existence et ré-
» parer un jour leurs pertes. »

S'adressant ensuite à l'autorité municipale de chaque commune, il lui confiait le soin de faire sentir aux populations l'utilité de la mesure, d'en préparer et d'en assurer le succès, et terminait par cette allocution au Clergé :

« Et vous, Ministres du culte, dévoués, par état comme
» par sentiment, à la propagation de toutes les vertus,
» vous sentirez sans doute qu'une des premières bases
» de la nouvelle institution doit être la bienfaisance, et

» vous ne négligerez pas l'occasion de faire ressortir en-
» core la sainteté de votre ministère, en recommandant
» à vos paroissiens l'exercice de cette vertu. »

L'appel de M. de Jessaint a été, vous le savez, entendu par les maires et par les membres du clergé, et c'est une justice à leur rendre que de reconnaître le zèle qu'ils apportent chaque année dans la réalisation de l'œuvre de famille confiée à leur sollicitude.

Au mois de février 1805, un heureux évènement de famille vint faire trève aux préoccupations dont M. de Jessaint avait dû être assiégé pendant les premières années d'une administration plus difficile alors qu'elle ne l'a été depuis. Le préfet de la Marne avait quarante ans à peine, et déjà il songeait à marier sa fille. Je ne vous parlerais pas, Messieurs, de cette circonstance, si elle ne me fournissait l'occasion de vous rapporter encore quelques-unes de ces pensées tantôt légères, tantôt sérieuses et profondes, que le spirituel M. Beugnot exprimait à ce sujet. C'est un épisode, un hors d'œuvre, si vous le voulez, mais je veux vous procurer encore une fois le plaisir d'entendre cet aimable discoureur qui vous fera oublier pendant quelques instants l'aridité du biographe de M. de Jessaint.

Cette fois, le Préfet de la Seine-Inférieure s'adresse à Mme de Jessaint, dont il appréciait vivement le mérite, car c'est d'elle qu'il avait dit quelque temps auparavant :

« On me demande souvent des lettres pour Mme de
» Jessaint. Je n'en donne pas aux ennuyeux, parcequ'ils
» ennuient. Je n'en donne point aux gens aimables,
» parceque sa maison en est le rendez-vous naturel. »

» On ne calcule rien à Paris, lui écrivait-il le 27 pluviôse an XIII. A-t-on seulement le temps d'y penser ? » Dans ce pays maudit et qu'on aime en dépit de soi, le » temps fuit ; il dévore.

» C'est, mon amie, au retour de ce bruit, de ce fra- » cas, de cette dorure, de ce tourbillon où le bonheur » ne se niche jamais, que vous devez apprécier l'excel- » lent établissement que vous avez préparé à votre fille. » Des mœurs, de la fortune, de l'indépendance, un » bon esprit ; je ne connais rien de plus parfait au » monde. Voilà une colonne solide plantée, par vous et » les vôtres, sur le chemin de la vie.................

» Surtout, mon amie, soyez bien heureuse, et que » votre fille le soit, s'il se peut, davantage. »

Ces derniers vœux de M. Beugnot ne devaient pas tarder à se réaliser, car quoi de plus heureux, pour une jeune mariée, que l'espoir d'un premier né ? C'est à ce bonheur que l'ami de la famille s'associait de nouveau, lorsque, moins d'un an après sa première lettre, il disait encore à Mme de Jessaint :

» Ce que vous m'annoncez du nouveau ménage me » comble de joie. On se console d'être grand'mère, » lorsqu'on multiplie le nombre des heureux. Je ne sais; » mais ce métier d'aïeul ne me paraît plus si effrayant. » Vous verrez que nous trouverons de la grâce à porter » des lunettes ! La nature, toute bonne et toute sage » nous conduit pas à pas, sans nous permettre d'y re- » garder, à un terme qui nous épouvantait à vingt ans » de distance. Qui vous eût osé parler de l'état de » grand'mère, quand vous promeniez au Wauxhall votre » robe à bordure, et vos grands yeux de velours ? Eh ! » bien, vous y voilà.........

« J'accepte, ajoutait-il plus loin, l'augure que nous

» finirons par nous réunir *chez nous*, vous m'entendez.
» Votre cour, votre Paris, tout ce bruit, tout ce fracas
» nous sépare, quand nous avons l'air de nous rappro-
» cher. On ne jouit là, ni de ses amis, ni de ses parents,
» ni de soi-même. On y danse sur la corde. Oh ! qu'il
» soit donc écrit au livre des destinées que nous retrou-
» verons ces soirées si drôles, si douces, si gaies.......
» ces plaisanteries quelques fois trop fortes, et ces inno-
» cents mensonges dans lesquels nous passions notre
» vie ! Avons-nous trouvé mieux ? Je le souhaite pour
» vous, ma chère et bonne amie. Quant à moi, je n'ai
» jamais été moins heureux que depuis six ans. »

Pensez-vous, Messieurs, que ce soit là de la bonne philosophie ? Un tel langage ne fait-il pas le plus grand honneur à celui qui le tient, comme à ceux à qui il s'adresse ? N'est-il pas propre enfin à désabuser les ambitieux qui s'imaginent que la félicité est toujours attachée aux dignités et aux honneurs ?

La joie ne dure jamais longtemps dans ce monde ; elle est bientôt suivie de tristes compensations. Quinze jours s'étaient à peine écoulés depuis cette dernière lettre, qu'un malheur venait frapper Mme de Jessaint. La mort avait enlevé sa mère. C'est encore M. Beugnot qui va nous faire connaître l'étendue de cette perte ; mais cette fois, ce n'est plus à une fille accablée de chagrin qu'il communique ses pensées ; la douleur a droit à des ménagements qu'il respecte. M. de Jessaint recevra, pour toute sa famille, l'expression des sentiments qu'éprouve son ami. Vous jugerez, Messieurs, s'il est possible de donner en meilleur langage la vie à de plus hautes pensées :

« Nous avons tous pris, mon cher ami, beaucoup de

» part à la perte que vous venez de faire de Mme Ganeau.
» On a beau prévoir de pareils coups ; on n'en ressent
» pas moins vivement l'atteinte. Nous voilà donc, jeunes
» encore, en première ligne pour céder la place, et déjà
» nous touchons aux confins de la vie. Encore quelques
» années à donner, non plus à nous-mêmes, mais aux
» nôtres, non plus aux plaisirs, mais aux devoirs, et
» nous serons arrivés à la fin, sans avoir un instant re-
» gardé en arrière, ni su mettre un intervalle entre la
» vie et la mort.

» Plus qu'un autre, je devais des regrets à Mme Ga-
» neau, dont le nom réveille dans mon cœur les sou-
» venirs de bienfaits exercés envers les miens. Ces sou-
» venirs placés à distance pourraient être importuns pour
» un autre ; toujours ils me seront chers, et tout ce que
» je permets au changement survenu dans les positions
» et dans les fortunes, c'est de confondre ma recon-
» naissance avec la tendre amitié que je vous porte, à
» vous et à votre famille. »

C'est de Neufchâtel en Braye que M. Beugnot avait daté sa lettre; il était alors en tournée de recrutement; il n'est pas hors de propos de savoir comment cet habile administrateur, qui allait bientôt devenir un homme d'état, appréciait la mesure à laquelle il concourait et la politique du grand homme qui gouvernait la France :

« Je vous écris d'une ville qui ressemble tout-à-fait à
» notre pauvre Bar-sur-Aube. Je cours tout mon dé-
» partement, ramassant des conscrits, prêchant contre
» les déserteurs, pérorant les maires et ruinant les sous-
» préfets. Je ne reviens pas de la facilité que je trouve
» dans mes opérations. Savez-vous, mon ami, que la
» conscription va devenir une habitude dans ce beau, ce

» bon, cet excellent, cet inépuisable pays qu'on appelle » la France? Il ne faut, de la part du chef, que savoir » *vouloir*. Mon Dieu, qu'ils étaient donc *bêtes*, ces hommes » d'état que nous avons tous admirés, ce Necker, avec » ses emprunts, ce Calonne avec ses notables, et cet » archevêque de Sens avec ses États-Généraux !.... » On n'a jamais gouverné ce pays-ci que depuis deux » ans. »

La digression a été un peu longue, Messieurs, mais elle entraîne avec elle son excuse.

Je reviens à l'administration de M. de Jessaint. Vous comprenez qu'il ne me serait pas possible de vous exposer en détail tous les actes importants qui l'ont signalée. C'est ainsi que la ville de Châlons lui a dû, en 1806, au moyen de la concession de l'ancien couvent de Sainte-Marie, sollicitée et obtenue par lui, une filature considérable de coton ; que la maison de la Congrégation de Notre-Dame a été autorisée dans la même ville ; que la ville de Reims a vu ouvrir, en 1809, dans son Hôtel-Dieu, des cours théoriques et pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie, de même qu'un cours gratuit d'accouchement destiné aux élèves sages-femmes ; que la même ville a été dotée, le 28 novembre même année, d'un conseil de prudhommes, avantage qui a été postérieurement accordé à la ville de Châlons ; et qu'une société de charité maternelle a été créée tant dans la ville de Reims que dans le chef-lieu du département, quoique le décret du 5 mai 1810 ne s'appliquât pas à cette dernière ville.

Le Préfet de la Marne, dans son amour éclairé pour les arts, ne pouvait laisser dépérir le plus beau monument

d'architecture gothique de la France; aussi, dès l'an XII, mais surtout de 1808 à 1813, sollicita-t-il vivement les fonds nécessaires à l'entretien de l'ancienne basilique de Reims. Deux allocations, l'une de 85,000 francs, faite par décret du 16 juin 1808, l'autre de 146,000 francs, accordée le 4 novembre 1813, permirent à l'architecte Dubut, proposé au choix du Ministre par M. de Jessaint, de faire exécuter les travaux les plus pressants. C'est dans le même but qu'en 1816, le Préfet faisait inscrire au budget départemental une subvention de 20,000 francs, et que plus tard, sur sa demande, le Conseil général, à défaut de nouvelles ressources dont il pût disposer, émettait avec instance, dans ses sessions de 1819 et de 1820, le vœu que le Gouvernement assurât enfin par des crédits suffisants une restauration que le rétablissement de la métropole vint bientôt mettre à sa charge.

La seule école d'arts et métiers, qui existât alors en France, était placée dans le château de Compiègne; mais le chef du Gouvernement voulait rendre cette résidence à sa destination primitive; il fallait donc que le château fût évacué. Où transportera-t-on ce bel établissement? Vous devez croire, Messieurs, que bon nombre de villes vont se mettre sur les rangs pour l'obtenir. M. le baron Durant de Mareuil, chef de division au ministère des relations extérieures, membre du conseil général de la Marne, se demande si l'école qui va quitter Compiègne ne conviendrait pas à la ville de Châlons; il avertit le préfet de la Marne de la résolution arrêtée.

La réponse ne se fait pas longtemps attendre. « La » ville de Châlons, dit M. de Jessaint, recevra comme » le plus grand bienfait cet établissement que je consi-

» dère comme l'un des moyens les plus puissants pour » éveiller l'industrie de ses habitants et rendre au com» merce l'activité qu'il a perdue. »

M. le baron de Mareuil et M. Thomas, député au Corps législatif, prennent alors la part la plus active aux démarches de M. de Jessaint. Tout semble promettre à la ville de Châlons un succès complet, lorsque la volonté du souverain paraît avoir subitement changé. A moins de la faveur la plus marquée, il faut renoncer à tout espoir. Toutefois, l'Empereur doit prochainement passer à Châlons, et le Préfet de la Marne l'entretiendra de l'affaire. Napoléon lui répond d'abord d'une manière évasive, mais il n'oublie pas la demande qui lui est faite, et quand il s'agit plus tard de transférer définitivement l'école, l'Empereur, qui assistait à la séance du Conseil d'état, interrompt la discussion dans laquelle une autre ville était proposée, en disant : « mais Jessaint m'a fait « une demande pour Châlons. » Cette observation donne lieu à un nouvel examen de la question, et, le 8 août 1806, une lettre du ministre de l'intérieur annonce officiellement la translation à Châlons de l'école de Compiègne.

C'est donc à l'amitié de Napoléon pour son ancien camarade de Brienne, que la ville de Châlons doit la belle école qu'elle est heureuse et fière de posséder.

Le décret qui ordonne la translation est du 5 septembre; l'appropriation des bâtiments ne pouvait souffrir aucun retard; aussi trente lettres administratives écrites et cinq arrêtés pris par le préfet, dans l'espace de trois mois, témoignent-ils de toute l'activité apportée par ce magistrat à la direction des travaux, qu'ont dû précéder l'acquisition de onze maisons et la suppression d'une rue.

La haute approbation du ministre fut la récompense du zèle déployé par M. de Jessaint, et dès le 13 décembre de la même année les élèves prenaient possession des bâtiments affectés à l'école.

Je ne vous parlerai qu'en passant de la création, en 1809, d'un dépôt qui, jusqu'à sa transformation en maison de santé, a permis de prévenir et de réprimer la mendicité dans le département de la Marne.

Des mesures prises dans le même temps, pour assurer aux prisonniers autrichiens du travail et des secours, valurent à l'ancien préfet de la Marne, avec une lettre honorable de M. de Metternich, un témoignage de la bienveillance de son souverain. Cette marque de haute satisfaction n'est pas d'ailleurs la seule qu'il ait reçue, car de nombreux passages de souverains étrangers se succédaient à cette même époque dans notre ville, et M. de Jessaint, par la distinction avec laquelle il savait accueillir ces augustes alliés de la France, avait conquis leur confiance et leur estime.

Les événements de 1814 approchaient. M. de Jessaint qui, jusqu'au dernier moment était resté à son poste, dut se retirer devant la force. Ce n'est que le 24 mai qu'il fut appelé de nouveau à diriger la préfecture de la Marne. La position était difficile, car il s'agissait alors de reprendre les rênes d'un département qui, plus que tout autre, avait souffert des rudes secousses de l'invasion. M. de Jessaint avait en outre à lutter contre des impatiences difficiles à contenir et contre des regrets qui avaient parfois le tort de s'exprimer trop ouvertement. C'est alors qu'il inaugura cette politique de

conciliation que beaucoup de personnes lui ont reprochée, que, jeunes encore, nous lui avons peut-être reprochée nous-mêmes, mais que commandaient les intérêts qui lui étaient confiés, et que les événements ultérieurs ont justifiée.

M. de Jessaint, sans se départir de la reconnaissance qu'il devait au chef de l'empire et sans incriminer ses actes, s'était rallié franchement à la dynastie qui venait de remonter sur le trône ; mais, à entendre les prétendus amis du nouveau Gouvernement, le préfet de la Marne aurait dû céder sa place à un autre.

Un homme, dont la mémoire est restée en vénération dans notre pays, M. le duc de Doudeauville, prit sa défense, et je suis heureux de vous faire connaître ce qu'il pensait de son ami :

« M. de Jessaint est parvenu à faire rentrer dans le » trésor près de trois millions depuis quelques mois, » c'est-à-dire plus de la moitié des contributions de toute » l'année, dans un département d'où l'on ne croyait pas » pouvoir tirer cent mille francs ; et, grâce encore à lui, » à son administration paternelle, à son influence, aux » soins qu'il s'est donnés pour la rendre utile au Gou- » vernement du Roi, il n'y a eu que 2,000 francs de » frais pour le recouvrement de sommes aussi consi- » dérables, dans des contrées, je le répète, aussi rava- » gées. Que, malgré ses efforts et un zèle si bien dé- » montré, il y ait des plaintes contre lui, rien d'éton- » nant ; les malheureux qui paient, au lieu d'être in- » demnisés, ne sont pas contents ; les ennemis du Gou- » vernement qui se voient déjoués ne sont pas con- » tents ; les amis du Roi qui sont plus royalistes que le » Roi lui-même ne sont pas contents ; les hommes

» avides qui espéraient profiter de son retour pour d'in-
» justes préférences, auxquelles il est trop juste pour cé-
» der, ne sont pas contents; les fous qui professent une
» exagération, qu'il est trop sage pour partager, ne
» sont pas contents; mais les personnes raisonnables et
» vraiment attachées aux Bourbons le sont et le seront
» toujours, vous le pensez comme moi, d'un des préfets
» les plus loyaux, les plus délicats, les plus fidèles, les
» plus sûrs, les plus utiles qu'il y ait, et dont je réponds
» comme de moi-même. »

Qu'ajouterai-je à cet éloge, Messieurs? Serait-il possible de justifier, mieux que ne l'a fait le noble duc de Doudeauville, la conduite de M. de Jessaint sous la première restauration ?

Le 20 mars arrive. M. de Jessaint était resté l'homme de son département. L'Empereur, de retour en France, ne lui en voudra pas d'avoir fait le bien en son absence; il le maintiendra à son poste, et le Préfet de la Marne profitera de cette faveur pour rendre encore des services à son département.

Le 29 mai 1815, un officier du génie militaire voulait mettre, disait-il, la ville de Châlons à l'abri d'un coup de main ; il fallait, pour cela, démolir une partie des murs de cette ville. Le maire se plaint; le préfet réclame à son tour. Il s'adresse au général commandant le département qui, tout en admettant la justice de la réclamation, l'engage à saisir de la question le ministre de la guerre. M. de Jessaint écrit énergiquement le même jour au Ministre pour lui demander que les officiers chargés des travaux se renferment dans les termes du décret du 17 mai, et que les murs de la

ville soient conservés. Il demande en outre que l'art. 5 du décret reçoive son exécution et que les travaux, au lieu de rester entre les mains du capitaine du génie dont il blâmait la conduite, soient confiés aux officiers que le décret désigne. Enfin, il fait ressortir, d'une part, la nécessité d'assurer, par le maintien d'une enceinte complète, la perception des droits d'octroi et d'entrée et, de l'autre, l'énormité de la dépense qu'entraînerait par la suite la reconstruction des murs d'une ville épuisée par des sacrifices de tout genre. Une réclamation aussi juste fut entendue, et la ville de Châlons n'eut pas à déplorer une destruction bien inutile à sa défense.

La seconde invasion amena dans les fonctions de M. de Jessaint une nouvelle interruption qui dura jusqu'au 9 août 1815. Après cette époque, les passions excitées encore par la lutte des Cent-Jours étaient devenues de plus en plus vives. Le Gouvernement, voulant se défendre contre de nouvelles attaques qu'il lui était bien permis de craindre, usait de sévérité à l'égard des partisans du Gouvernement impérial, et, comme cela arrive presque toujours, les fonctionnaires chargés d'exécuter ses ordres étaient plus sévères que lui-même. Le préfet de la Marne avait reçu des instructions comme ses collègues; il n'avait cependant ordonné aucune arrestation, et son département, malgré la division des esprits, était demeuré calme.

C'est alors qu'un inspecteur général de police, venant de Reims, arrive à Châlons, y garde pendant plusieurs jours le plus strict incognito, et ne tarde pas à apprendre que les plus ardents Bonapartistes n'ont pas même été inquiétés. Il se rend chez le Préfet et lui demande des explications:

« Je connais mon département, lui dit M. de Jessaint, » et je réponds de sa tranquillité; je pense d'ailleurs » avoir plus fait, pour assurer la fusion des partis, en » montrant de la confiance et de la douceur, qu'en usant » de rigueur et de violence envers des citoyens qui se » rallieront au Gouvernement royal aussitôt qu'ils le » connaîtront par ses actes. »

Cette réponse, comme on le pense bien, ne satisfit pas l'inspecteur, et M. de Jessaint eût sant doute payé de sa place sa louable modération, si le ministère d'alors n'eût été changé. La clémence revint à l'ordre du jour, et l'on raconte que Louis XVIII, approuvant la conduite de M. de Jessaint, déclara qu'il eût été heureux pour son règne que tous les préfets eussent, comme lui, compris leur mission. Parole honorable pour le roi qui l'a prononcée, comme pour le fonctionnaire qui en était l'objet!

Dans une autre circonstance encore où la destitution de M. de Jessaint était proposée au même monarque, le Roi, faisant allusion à des services dont la longue durée semblait avoir consacré l'inamovibilité en faveur de celui qui les avait rendus, aurait dit à son ministre qu'il fallait respecter, dans la personne du préfet de la Marne, le principe de la légitimité.

Vers le même temps, des dénonciations arrivaient de toutes parts contre les fonctionnaires du département. M. de Jessaint les recevait toutes et laissait croire à leurs auteurs qu'elles seraient immédiatement transmises à l'autorité supérieure. Ai-je besoin de vous dire que ces dénonciations sont restées enfouies dans les cartons traditionnels de la préfecture ? Vous en ferez un mérite, cette fois, à M. de Jessaint qui, dans des temps

plus paisibles, montrait avec complaisance les cartons complices de son généreux mensonge, et disait à qui voulait l'entendre que, s'il avait semblé accueillir avec faveur d'indignes délations, c'est qu'il craignait qu'à son refus elles ne fussent envoyées directement au Ministère qui, trompé par les apparences, eût peut-être sévi à tort contre d'honnêtes citoyens.

M. de Jessaint lui-même courut, quelque temps après, dans son existence comme préfet, un danger que sa finesse ordinaire lui fit éviter. Un fonctionnaire assez haut placé, employé sous ses ordres, trouvait tout naturel de le supplanter. La preuve de la conduite peu honorable de celui-ci ne tarde pas à apparaître. On en parle à M. de Jessaint qui repousse de toutes ses forces une supposition qu'il regarde comme injurieuse pour la personne inculpée. Le fait devient cependant plus évident encore. On l'en entretient de nouveau. « Croyez-vous, répond-il alors, que je ne le savais pas ? » Oui, il le savait, et, à ce moment-là même, une préfecture, autre que celle de la Marne, sollicitée par lui pour son rival était donnée à ce dernier. C'est ainsi que se vengeait M. de Jessaint.

Le 14 août 1816, le neveu du roi, le duc d'Angoulême, passait à Châlons et devait y séjourner. Deux proclamations furent à ce sujet adressées par le préfet à ses administrés. Vous retrouverez les sentiments habituels de M. de Jessaint dans ces belles paroles :

« Que ce jour soit l'époque mémorable de la réconciliation de tous les esprits ; ne formons qu'une famille autour du trône..... Soyons unis..... Montrons-nous dignes de nos aïeux, soyons tous Français. »

« La paix publique qui fut à peine troublée parmi

» nous dans des temps de crise, disait-il encore dans
» son discours d'ouverture de la session du Conseil gé-
» néral en 1819, est désormais à l'abri des atteintes de
» la malveillance.

» L'esprit de modération se propage dans toutes les
» classes, les haines s'apaisent, les passions s'éteignent,
» l'esprit de parti perd sa funeste influence et ses moyens
» d'agitation. »

Sans parler ici de tous les nouveaux actes de l'administration de M. de Jessaint, il me suffira de citer l'arrêté du 12 août 1818, qui établit des vaccinations gratuites et des primes en faveur des médecins qui s'y livreront; la création des comices agricoles en 1821; les mesures prises en 1822 contre les incendies; mais je ne puis passer sous silence la part que M. de Jessaint prit, en 1819, au rétablissement de la statue de Louis xv sur la place Royale de Reims, et, en 1822, à la fondation du Mont-de-Piété de la même ville. Je dois rappeler enfin l'activité avec laquelle furent dirigés par lui, de 1823 à 1827, les importants travaux de restauration faits à l'archevêché et au grand séminaire de Reims.

Ces travaux n'étaient pas encore terminés lorsqu'eut lieu le sacre du roi Charles x. C'est le préfet de la Marne qui reçut l'honorable mission de prendre toutes les mesures d'ordre qui devaient présider à cette auguste cérémonie, et c'est aussi sur lui qu'en retombait la responsabilité tout entière. La tâche était lourde, mais elle fut dignement remplie, et dans ses dernières années, M. de Jessaint aimait à se rappeler les témoignages de gratitude que lui avait mérités le zèle dévoué dont il avait fait preuve dans cette mémorable circonstance.

Je ne vous redirai pas, Messieurs, le noble langage que le Préfet de la Marne tenait à ses administrés, en leur annonçant l'arrivée dans leur département d'un monarque qui venait, « au nom de la religion de ses pères, » renouer la chaîne des temps que des divisions fatales » avaient interrompues, raffermir le sol de la France d'un » long ébranlement, y réveiller l'orgueil des nobles sou- » venirs et la pratique des anciennes vertus. » M. de Jessaint rendait, à cette occasion, une éclatante justice à un roi qui, quoiqu'en en ait dit, était l'ami de son peuple.

Une ordonnance royale du 26 juin 1823 avait ordonné la translation à Toulouse de l'école d'arts et Métiers de Châlons; le Conseil général de la Marne et la ville chef-lieu avaient réclamé d'abord contre l'injustice de cette mesure, mais inutilement. C'est encore à M. de Jessaint qu'est due la conservation, dans nos murs, de cette utile institution; car la lettre ministérielle qui accompagnait l'ordonnance du 6 juillet 1825, par laquelle la première était rapportée, attribue le changement de mesure aux bons sentiments manifestés, dans la grande occasion du sacre, par les habitants de la Marne, et tout le monde sait que le Préfet n'avait pas manqué d'insister vivement auprès du Roi sur le motif qui a prévalu. Disons cependant que le vénérable Évêque de Châlons, à la disposition de qui avaient déjà été remis les bâtiments de l'ancien séminaire occupés par l'école, s'empressa de consentir, avec la bonté qui le caractérise, à un changement de destination demandé dans l'intérêt de sa ville épiscopale.

L'Hôtel-Dieu de Reims était placé au centre de la

ville. Cette position, sa vétusté, l'insalubrité des bâtiments qui le composaient, avaient à diverses reprises excité la sollicitude de l'administration. L'ancienne abbaye de Saint-Remi, alors propriété nationale, située à l'extrémité de Reims, paraissait pouvoir être convenablement appropriée à un établissement de cette nature. Le Préfet de la Marne et le Conseil général avaient demandé avec instance une translation ardemment désirée dans l'intérêt de la santé publique. Ce vœu avait enfin été accueilli par une ordonnance royale du 6 mars 1822, et l'administration des hospices prenait possession de son nouveau local en 1827.

Le rétablissement de l'archevêché de Reims, que le Préfet et le Conseil général avaient également sollicité pendant plusieurs années, venait enfin d'être accordé aux vœux des habitants de la Marne ; il fallait donc rendre au chef de ce diocèse le palais qui avait appartenu à ses prédécesseurs et qui était occupé par les prisons et par les tribunaux. On songea alors à construire un palais de justice et de nouvelles prisons sur le terrain abandonné par l'Hôtel-Dieu, mais la dépense devait être considérable. La ville en prit une portion à sa charge, et le Préfet obtint le surplus du Conseil général, au moyen d'allocations successives qu'il dut proposer, chaque année, à partir de 1825 jusqu'en 1838. M. de Jessaint contribua ainsi puissamment à la construction d'un édifice, éminemment utile, qui devait embellir la ville de Reims, mais qui, commencé en 1829, ne put être achevé que sous l'administration de son petit-fils.

Un monument religieux de la même ville, bien précieux au point de vue de l'art et de l'histoire, l'immense

et magnifique basilique de Saint-Remi, dont Léon IX, venu tout exprès de Rome, fit la consécration au XI[e] siècle, était menacé d'une destruction prochaine. M. de Jessaint s'en émut et demanda le concours du Gouvernement pour la conservation de cet antique édifice. Sa réclamation fut entendue, et bientôt un projet de restauration dressé par deux habiles architectes (1) fut soumis à l'examen d'une commission mixte, dont un membre (2) avait été désigné par le Préfet de la Marne. La commission se livra à son travail avec une ardeur qu'explique l'intérêt qu'elle y attachait, et, le 14 janvier 1829, la ville de Reims apprit qu'une décision ministérielle, en approuvant le projet et en lui accordant, pour l'exécuter, une large subvention, lui permettrait de rendre au culte et de livrer, pendant plusieurs siècles encore, à l'admiration des étrangers une église célèbre par le sacre d'un grand nombre de nos rois, qu'elle avait craint de voir, comme la regrettable église de Saint-Nicaise, disparaître sous les ruines (3).

Le même intérêt pour les arts avait, quelque temps auparavant, déterminé M. de Jessaint à solliciter du Conseil général diverses allocations pour la restauration de

---

(1) MM. Hittorf et Lecointe.

(2) M. Mazois, inspecteur général des bâtiments civils, remplacé, à son décès, par M. Caristie, sur la proposition et sous la surveillance de qui M. Serrurier, architecte à Reims, fut chargé des travaux.

(3) L'adjudication des travaux eut lieu le 25 avril 1829. La dépense totale, qu'ils ont entrainée, s'est élevée à plus de 600,000 francs.

la belle cathédrale de Châlons et de l'intéressante église de Notre-Dame de Lépine.

Vous vous rappelez, Messieurs, l'ardeur avec laquelle, à l'approche des élections de 1830, les comités électoraux faisaient la guerre à ceux qu'ils considéraient comme faux électeurs. M. de Jessaint devait, moins qu'aucun autre, être exposé au soupçon de fraude ; il n'y échappa cependant pas, et le comité d'une ville voisine délégua plusieurs de ses membres pour se rendre à la préfecture, avec la mission d'exiger la radiation des électeurs qui auraient été indûment inscrits, entre autres du sous-préfet lui-même. L'un d'eux, plus ardent que les autres, faisait beaucoup de bruit dans les bureaux ; on en rend compte à M. de Jessaint. Malgré ses efforts pour éviter une explication, l'opposant se décide à entrer en conférence avec le Préfet. La conversation roule d'abord, en termes généraux, sur l'objet de la démarche, lorsque, M. de Jessaint, qui s'interrompt tout-à-coup, dit au visiteur : « aimez-vous les roses ? J'en ai une jolie collec- » tion, venez donc la voir. — Mais je ne suis pas ici pour » cela. — C'est égal, nous reprendrons ensuite notre en- » tretien. » M. de Jessaint conduit le délégué dans son jardin, lui fait admirer ses fleurs, et puis, déployant les qualités et les ressources d'un esprit aussi fin qu'adroit, aborde la question politique qu'il traite en administrateur consommé ; enfin, revenant à l'objet de la réclamation, il démontre sans peine qu'il n'a porté sur la liste que ceux qui avaient droit d'y figurer et qu'ainsi la plainte est sans fondement ; mais il est des nécessités de circonstance auxquelles, tout en se plaçant sous la bannière de la liberté, comme le faisait alors l'opposition, on n'est pas maître de se soustraire ; aussi le réclamant,

qui est arrivé avec un parti pris, ne se tient-il pas pour battu. Le Préfet lui dit alors, en riant, qu'il est un diable, et le représentant du comité électoral, tout opposant qu'il est et qu'il veut rester, se retire content, à part lui, de M. de Jessaint, qui a fait sa conquête, et pour qui il montrera plus tard un sincère dévouement.

Peu de temps après le Préfet de la Marne était mandé à Paris. On voulait obtenir de lui des renseignements sur l'état des esprits dans son département. Charles x, qui lui témoignait de la confiance et de l'affection, lui donna audience et lui fit pressentir le coup d'état qui allait bientôt se réaliser. M. de Jessaint, dans cette occasion, fournit une nouvelle preuve de cette connaissance des hommes et des choses qui signala tous les actes de sa vie. « Ah ! Sire, lui répondit-il avec une courageuse » franchise, que votre Majesté y prenne garde, car sa » couronne pourrait courir les plus grands dangers ! » Les conseils du Préfet ne furent pas suivis ; mais déjà, à cette époque, quelle que fût la conduite du Gouvernement, la monarchie de la branche aînée ne pouvait plus résister aux violentes ou perfides attaques qui devaient entraîner sa chûte.

En vous rappelant les principaux traits de la vie publique de M. de Jessaint, j'ai dû aborder toutes les révolutions, puisqu'il les a traversées toutes. Il était difficile toutefois à un fonctionnaire de survivre à la Révolution de Juillet.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, avec quelle ardeur tous, capables ou incapables, mais principalement ces derniers, couraient à la curée des places ; il semblait qu'il dût suffire d'avoir poursuivi la Restauration dans ses jours d'agonie par de lâches outrages pour que la

carrière des honneurs s'ouvrit devant les héros qui, pour la plupart après le péril, s'étaient proclamés les sauveurs du pays et de ses libertés. La préfecture de la Marne devait être enviée ; aussi le fut-elle. M. de Jessaint était resté ce qu'il était auparavant, l'homme de son pays. De l'enthousiasme, il n'en faisait pas, parcequ'il ne savait pas en faire. Hâtons-nous de dire cependant que le très habile homme d'état, qui dirigeait alors le ministère de l'intérieur, sut résister à l'entraînement général et conserva M. de Jessaint dans ses fonctions. « Tant que le ministère actuel durera, disait Royer-Col- » lard dans une lettre du 21 octobre 1830, M. de Jessaint » est inébranlable ; ne croyez rien de ce qu'on peut vous » dire au contraire. »

Les démarches hostiles au préfet de la Marne continuaient cependant. Aussi notre illustre compatriote écrivait-il encore à Mme de Jessaint, le 13 janvier :

« J'entends dire, Madame, que vous avez éprouvé de » nouvelles tribulations. Quoiqu'elles ne soient pas du » même ordre que les miennes, elles se font sentir, » même à l'âme. Comptez, je vous prie, que tout ce qui » vous atteint, de quelque manière que ce soit, arrive » jusqu'à nous. M. de Jessaint tient depuis bien long- » temps une grande place dans nos souvenirs et nos affec- » tions, et vous la partagez naturellement avec lui. »

On peut à bon droit, Messieurs, s'honorer de semblables amitiés, et je rappelerai ici que M. de Jessaint fut l'ami, non seulement des illustres personnages que j'ai déjà nommés, mais encore du consul Le Brun, du prince de Talleyrand, du comte Roy, de notre compatriote et collègue, le spirituel M. de la Boulaye, du duc de Larochefoucault-Liancourt, et d'une foule d'hommes distingués qui, à divers titres, ont honoré la France.

Ici peut trouver place un fait qui, en rendant hommage aux sentiments religieux de son auteur, en prouvera toute la sincérité. On se rappelle qu'après la chûte de la légitimité, bien des gens affichaient autant d'irréligion qu'ils avaient auparavant simulé de respect pour les choses saintes. M. de Jessaint ne pouvait suivre un aussi déplorable exemple; avant 1830, il avait accompagné chaque année les processions de la Fête-Dieu; il les accompagna encore après la révolution de Juillet, avec cette seule différence que son cortége devint moins nombreux; de grossières insultes lui furent même, en 1831, adressées à cette occasion, mais il eut la générosité de n'y répondre que par le mépris et même d'intercéder en faveur du coupable pour lui épargner le châtiment que méritait son indigne conduite.

M. de Jessaint était resté préfet de la Marne; on n'attendait pas de lui de la politique; ce n'était pas son rôle; il se contenta de faire de l'administration et de se dévouer, comme par le passé, aux intérêts de son département, en s'efforçant de lui faire oublier les maux que les révolutions amènent toujours à leur suite.

« La tranquillité qui s'est à peine démentie, dans notre » département, disait à cette occasion le Conseil général » de la Marne dans sa session de 1831, est le sujet d'un » nouvel hommage que le Conseil adresse au premier » magistrat, dont ce calme, presque sans nuage, est en » partie l'ouvrage. »

L'instruction primaire avait toujours été hautement patronnée par M. de Jessaint. Aussi, s'empressait-il, dès la même session, d'exprimer le vœu qu'une école normale fût bientôt établie dans le département de la Marne,

et de proposer, en attendant cette création, la fondation, dans l'école normale de Paris, d'un certain nombre de bourses destinées à former d'habiles maîtres, qui rapporteraient dans le département le fruit de leurs études. Le Conseil général avait accueilli cette demande, et, dès l'année suivante, sur une nouvelle proposition du Préfet, il votait, le 6 février 1833, par conséquent plusieurs mois avant que la loi du 28 juin de la même année ne lui en eût fait une obligation, la création de cette école, remarquable à tant de titres, qui, depuis vingt ans, a régénéré l'instruction dans nos campagnes. Vous vous étiez, Messieurs, par avance associés à cette œuvre, car, montrant de nouveau la confiance qu'il avait en vos lumières, M. de Jessaint vous avait demandé votre avis, et le rapport que lui avait présenté notre Société sur cette importante question était une des pièces qu'il avait mises sous les yeux du Conseil général.

Le département de la Marne touchait à une crise douloureuse. Un fléau destructeur était à ses portes et devait bientôt l'envahir de toutes parts. Le danger était d'autant plus grand que la cause du mal était inconnue et qu'il semblait d'autant plus difficile d'y apporter remède. M. de Jessaint, dans cette triste circonstance comme toujours, fera son devoir. Dès le mois d'août 1831, il organise une intendance et des commissions sanitaires. Des mesures sont prises sur tous les points du département pour conjurer le fléau ; des secours sont assurés, des ambulances établies ; des médecins vont étudier la maladie dans les hôpitaux de la capitale ; des hommes de l'art sont appelés du dehors et reçoivent de l'administration, avec ceux du département, l'honorable et périlleuse mission

de se transporter dans les localités les plus menacées pour disputer à la mort ses victimes. Le mal fut grand, Messieurs, et lorsqu'après la cessation du fléau, les familles vinrent à se compter, quels vides ne trouvèrent-elles pas au milieu d'elles ! Que d'orphelins laissés sans appui et sans ressources ! Que de misères à soulager ! La tâche de l'administration avait changé de nature, mais elle n'était pas moins difficile à remplir. Il fallait provoquer la charité publique et la charité privée. Disons-le à l'honneur de notre pays, ni l'une ni l'autre ne firent défaut. La bienfaisance personnelle du vicomte et de la vicomtesse de Jessaint s'exerça noblement, on le sait, malgré la discrétion dont elle s'était entourée. Le Gouvernement vint aussi en aide aux malheureux par de larges allocations, et c'est avec bonheur que le Préfet de la Marne annonçait au Conseil général, dans sa séance du 6 février 1833, que, sur les fonds mis à sa disposition, il lui restait une somme de 14,000 francs qu'il se proposait de distribuer aux victimes de l'épidémie. Ajoutons que le Conseil général s'empressa lui-même, sur la proposition du Préfet, de voter, avec la même affectation, un crédit de plus de 8,000 francs.

L'ancien conseil général dut, en 1833, céder sa place à un conseil général électif. M. de Jessaint redoutait les conséquences de cette innovation, car on lui avait présenté certains membres du nouveau conseil comme devant lui faire une guerre sérieuse. On ne l'avait pas trompé, mais il fallait que l'opposition comptât avec l'habileté de celui dont elle voulait attaquer les actes.

M. de Jessaint sent bientôt tout le parti qu'il peut tirer, au profit de l'administration départementale, des

conseillers que les électeurs lui ont donnés ; il fait avec adresse des concessions nécessaires, sans jamais laisser soupçonner qu'il les a faites. Les discussions sont souvent vives, mais il y a du plaisir à voir avec quelle simplicité apparente M. de Jessaint lance à propos des traits de lumière qui frappent tous les yeux. Il devient, en un mot, maître de son conseil général qui est le dernier à s'en apercevoir, parceque l'administrateur s'efface toujours et que c'est en faisant appel aux sentiments les plus élevés qu'il attire à lui les esprits et les consciences. Les opposants eux-mêmes reconnaissent enfin, mais lorsqu'ils lui sont devenus tout dévoués, qu'il est le séducteur par excellence, parce qu'il agit toujours dans le véritable intérêt du pays.

Aussi, dès sa première session, en 1834, le nouveau Conseil général s'associait-il unanimement à cette conclusion d'un remarquable rapport sur le budget départemental :

« C'est un bonheur pour le département que d'avoir » toujours eu le même préfet, homme de bien, ennemi des » réactions, appui des faibles, modérateur des forts, et » finissant par rallier à son administration paternelle les » esprits et les cœurs, les affections et les suffrages. »

M. de Jessaint méritait cet éloge à un autre titre encore ; il aimait les habitants de la Marne, et sa vive affection pour eux se manifestait souvent par des actes.

C'est ainsi que, peu de temps après 1830, étant à Beaulieu, il apprend que des ouvriers de Reims se sont mis en état de rébellion. Il part sur le champ pour cette ville, persuadé que sa présence suffira pour le rétablissement de l'ordre ; mais, dans son empressement à monter en voiture, il tombe et se blesse grièvement. Cette circon-

stance ne l'arrête pas ; il voyage la nuit, arrive à Châlons et, malgré les douleurs les plus vives, se dispose à continuer immédiatement sa route. On lui fait quelques représentations, mais en vain. « Il faut, dit-il, que je » parte, car le général pourrait regarder la répression » comme une campagne, et, moi préfet, j'aimerais mieux » perdre un bras que de voir couler une goutte de sang » d'un de mes administrés. » Celui-là même à qui M. de Jessaint avait fait cette noble réponse la racontait, en 1838, dans un journal d'opposition (1).

Mais la meilleure preuve de son attachement à notre pays, c'est qu'il est resté pendant trente-huit ans préfet de la Marne et que jamais il n'a voulu, si ce n'est au moment d'une retraite devenue nécessaire, accepter un poste plus éminent.

Laissons encore parler M. le duc de Doudeauville, à cette même date de 1838 :

« M. le vicomte de Jessaint, disait-il dans une lettre » adressée au journal *l'Echo français*, est effectivement » préfet depuis la création, et toujours préfet de la » Marne.

» Cette inamovibilité est remarquable dans ce siècle » où tout change, mais elle n'est pas moins honorable.

» Lorsqu'on veut avoir des places ou les conserver, » on flatte la puissance ; il n'a jamais flatté que l'infor- » tune et s'est toujours montré le protecteur des persé- » cutés.

» Sous tous les régimes, ceux qui croyaient avoir quel- » que chose à craindre accouraient à lui, sûrs de son

(1) M. Briaune. Journal *Le Messager*. Novembre 1838.

» appui et d'un dévouement qu'il a souvent montré avec
» autant de courage que de danger.

» A chaque changement, ils venaient le prier de res-
» ter pour les sauver; il restait par ce seul motif, et il
» les sauvait par son appui.

» L'estime et l'attachement qu'il inspirait à tous les
» partis, par les services qu'il ne cessait de rendre in-
» distinctement à tous ceux qui avaient besoin de son
» secours, lui donnaient un grand ascendant sur tous
» ces partis.

» Personne d'ailleurs ne pouvait leur être plus utile
» qu'un homme qui avait acquis une grande considéra-
» tion, une juste influence dans un département qu'il
» gouvernait paternellement.

» C'était un père de famille qui restait constamment
» au milieu de ses enfants.

» L'anecdote suivante prouvera si ce que je dis est
» exact, et si c'est l'ambition qui l'a fait rester dans la
» modeste préfecture de la Marne.

» A la restauration, j'obtins pour lui, comme récom-
» pense de tous les services qu'il avait rendus, la pré-
» fecture du Nord.

» Je lui annonçai, bien content, cet acte de justice;
» il m'en témoigna le chagrin le plus violent.

— » Mais cette préfecture vaut deux ou trois fois la
» vôtre.— Ce n'est pas l'intérêt qui m'a jamais guidé.—
» Mais ce département est intact; le vôtre est presque
» ruiné. — C'est pour cela que je ne veux pas le quit-
» ter, afin d'empêcher sa ruine totale et de réparer ses
» pertes énormes.

» Il ne fut tranquille et consolé que quand j'eus fait
» annuler sa brillante nomination.

» Ce qu'il voulait faire, il l'a fait, et ce malheureux » département est devenu, grâce à ses soins éclairés et » à sa tendre sollicitude, un des plus prospères de » France.

» Qu'on lui pardonne donc à lui, ami de son pays et » de ses compatriotes, de ne pas les avoir abandonnés, » et qu'on me pardonne à moi aussi, ami sincère de mon » pays et de mes compatriotes, de défendre un des plus » estimables et des plus estimés d'entre eux.

» Je ne dois pas être suspect en défendant quelqu'un » qui, forcément, s'est soumis avec loyauté à plusieurs » changements de Gouvernement ; car moi, depuis cin- » quante ans, je n'ai changé, ni de marche, ni d'opinion.»

Je m'étais imposé, Messieurs, la tâche de justifier M. de Jessaint du reproche que lui ont fait certains détracteurs d'avoir servi tous les Gouvernements qui se sont succédé en France, mais que pourrais-je dire après M. le duc de Doudeauville, si ce n'est que, sous tous les Gouvernements, le haut fonctionnaire dont il a pris si justement la défense n'a jamais eu d'autre pensée que celle de servir son pays ?

Si M. de Jessaint avait un vif attachement pour les habitants de la Marne, ceux-ci le payaient bien de retour, et je n'aurais, pour en donner la preuve, que l'embarras du choix dans les traits que sa vie publique peut me fournir.

En 1834, une coalition d'ouvriers, qui avait pour but une augmentation de salaire, avait porté le trouble dans la ville de Reims. M. de Jessaint s'y rend pour l'apaiser. C'était une véritable émeute, tant était considérable le nombre de ceux qui y avaient pris part. Le Maire en

est effrayé ; il pense même que le Préfet ne peut parcourir les rues de la ville sans s'exposer à de grands dangers. Cette crainte n'arrête pas M. de Jessaint ; il sort, accompagné seulement de son secrétaire. Arrivé sur la place du parvis de la Cathédrale, il se trouve au milieu d'un rassemblement considérable. « Ah ! c'est M. le préfet, » s'écrient aussitôt les ouvriers, en se pressant avec respect autour de lui. Comme il paraît marcher avec quelque difficulté, deux d'entre eux lui offrent leur bras. M. de Jessaint adresse alors à tous ceux qui peuvent l'entendre de ces paroles qui, dans sa bouche, ne manquaient jamais de produire leur effet ; il leur démontre avec bonté combien sont désastreux pour leurs familles et pour eux-mêmes les résultats d'un repos volontaire qui prive la plupart d'entre eux de leurs moyens de subsistance. « Reprenez vos travaux, leur dit-il, et comptez sur moi ; » je défendrai votre cause. Vous pouvez au surplus nom» mer des délégués qui débattront, en ma présence, vos » intérêts avec les fabricants. » Cette proposition est unanimement acceptée ; les ouvriers reconduisent le Préfet jusqu'à la demeure du Maire. La réunion proposée a lieu ; le taux des salaires est maintenu, mais les fabricants consentent, sur la proposition de M. de Jessaint, à donner des secours extraordinaires aux plus nécessiteux. Cette transaction, qui sauve les principes, est acceptée avec reconnaissance, et l'ordre est rétabli.

Le duc d'Orléans arrive à Reims quelques jours après, Grâce à M. de Jessaint, le calme avait succédé à l'orage ; aussi la population ouvrière, qui est toujours bonne quand elle est bien dirigée, accueille-t-elle avec enthousiasme le fils du Roi et traîne-t-elle dans les rues de la ville la voiture du prince dont elle a dételé les chevaux.

Dans une autre occasion encore, la même population montrait son affectueuse sollicitude pour le premier magistrat du département. C'était un jour de grande revue de la garde nationale; la milice de la cité avait défilé devant le Préfet; la fête avait été fort belle. Au retour cependant, la cavalerie, cause d'un désordre involontaire, refoule les piétons au milieu desquels se trouve M. de Jessaint. Forcé de se jeter sur le côté de la rue, il est ainsi séparé de son cortége. En le voyant dans cette situation, les personnes qui l'entourent craignent pour lui; on s'inquiète vivement, et chacun veut lui faire un rempart de son corps.

De 1835 à 1837, M. de Jessaint, avec l'aide du Conseil général, termina les routes départementales, commença le classement des chemins vicinaux de grande communication, que devait continuer avec tant de zèle M. Bourlon de Sarty, son successeur, et convertit l'ancien dépôt de mendicité en un hospice destiné principalement à l'aliénation mentale, de telle sorte que la loi salutaire du 30 juin 1838 avait reçu à l'avance son exécution dans le département de la Marne.

On a reproché à M. de Jessaint, peut-être un peu par habitude, car c'est le reproche qu'on fait à toutes les administrations, d'avoir laissé trop souvent dormir dans les bureaux certaines affaires qui auraient exigé une prompte solution. Cela peut être vrai, du moins au point de vue de quelques impatiences qui n'étaient jamais assez tôt satisfaites. Mais il convient de dire aussi que M. de Jessaint savait, avec un discernement parfait, distinguer les réclamations qui présentaient une véritable urgence, de celles que la passion avait conseillées.

Pour les premières, il les accueillait sans délai. Quant aux autres, il paraissait les oublier, mais dans l'espoir que le temps, ayant calmé les esprits, rendrait toute solution inutile.

La Ville de Reims a pu remarquer, à l'occasion d'une affaire importante pour elle, que M. de Jessaint, quand il le fallait, ne laissait pas attendre sa décision. Cette Ville avait conclu, avec un ingénieur distingué, un traité relatif à une nouvelle distribution, dans ses différents quartiers, des eaux de la rivière de Vesle ; mais elle devait, pour le réaliser, obtenir l'approbation du Gouvernement et solliciter l'autorisation de recourir à un impôt extraordinaire. Le maire et un délégué du conseil municipal arrivent à Châlons le 13 mars 1838, se mettent aussitôt en rapport avec le Préfet, et le prient de donner sans retard son avis. M. de Jessaint, qui a saisi avec sa perspicacité ordinaire l'ensemble et les détails de l'immense projet qui lui est soumis, satisfait immédiatement à leur désir, et le jour même, repoussant ainsi, quoique sur la fin de sa carrière, le reproche banal de lenteur qu'il ne méritait pas, résume l'affaire dans un avis longuement et nettement motivé qui dès le lendemain parvient dans les bureaux du ministère.

La prudence était une des qualités distinctives de M. de Jessaint. On l'entendait souvent dire qu'avant d'entamer une affaire, il fallait bien mesurer ses forces pour savoir si l'on pourrait réussir.

C'est surtout dans ses rapports avec les maires de son département qu'il faisait preuve de cette qualité si nécessaire à un administrateur. Les bons conseils du Préfet ne leur permirent jamais d'engager leurs communes dans ces entreprises hasardeuses qu'un zèle sans expé-

rience inspire trop souvent à des hommes chez qui les lumières ne répondent pas toujours aux bonnes intentions ; il se faisait un devoir de les éclairer, en se mettant à leur portée, et en leur faisant comprendre, sans blesser leur susceptibilité, que, s'ils ne renonçaient pas tout-à-fait à des projets trop ambitieux, ils devaient au moins les restreindre à des proportions plus modestes, et épargner à leurs administrés de trop lourdes charges. La porte de son cabinet leur était ouverte à chaque heure de la journée, et, lorsqu'ils éprouvaient quelque embarras dans l'exercice de leurs fonctions, ils le trouvaient toujours prêt à répondre à leurs questions avec une bienveillance pleine de distinction qui commandait tout à la fois le respect et la confiance. M. de Jessaint, en un mot, était l'idole des Maires qui se plaisaient à raconter dans leurs communes avec quelle bonté ils avaient été accueillis par le premier magistrat du département, et à répandre ainsi dans tous les esprits les sentiments dont ils étaient eux-mêmes pénétrés.

L'accueil fait aux fonctionnaires municipaux ne différait pas d'ailleurs de celui que recevaient, chez M. de Jessaint, tous les habitants de la Marne, grands ou petits, que leurs affaires appelaient auprès de lui (1). Ja-

---

(1) « A la porte d'un grand hôtel de Châlons, on demandait si » M. le Préfet était visible, et, à la figure du concierge, à peine » attendiez-vous la réponse. On vous indiquait la porte en face, » et, en traversant une antichambre et un salon, vous vous an- » nonciez vous-même en frappant au cabinet du Préfet. Entré, » vous contiez votre affaire et, si vous ne sortiez pas toujours » victorieux, vous ne sortiez du moins jamais mécontent. »
M. Briaune. Journal *le Messager* déjà cité.

mais il ne fit difficulté d'écouter leurs explications ou leurs plaintes, et personne, même lorsqu'il avait repoussé une demande qui ne lui semblait pas fondée, ne songeait à réclamer contre sa décision, car il avait dans ce cas pris la peine de déduire, avec l'expression du regret, les motifs d'un refus nécessaire.

Tels sont les moyens à l'aide desquels il faisait chérir et respecter son autorité jusque dans les localités les plus éloignées de sa résidence, fondant ainsi, dans notre département, sur les bases les plus solides cet esprit d'ordre et de modération qui a rendu facile la tâche de ses successeurs.

Encore un trait, Messieurs; c'est le dernier que je vous citerai de ceux qui se rapportent à la longue administration de M. de Jessaint; mais, si je ne me trompe, vous trouverez dans le fait auquel il se rattache une preuve plus éclatante encore de l'habileté, de la finesse, de la bonté et de l'esprit de conciliation qui distinguaient l'ancien préfet de la Marne.

En 1833 ou 1834, M. Droinet, rédacteur d'un journal d'opposition démocratique publié à Reims (1), vient demander à la préfecture un passeport à l'étranger. Ce passeport est immédiatement délivré, mais conformément aux instructions, il fallait, avant d'en faire usage, obtenir le visa de la légation Prussienne à Paris. M. Droinet en est averti par les bureaux.

Ce retard mécontente le voyageur, qui répond par quelques plaisanteries sur la nécessité imposée à un Fran-

(1) *Le Grapilleur*.

çais de se soumettre à la permission d'une autorité étrangère. A son retour à Reims, il se venge en journaliste, en publiant un article assez spirituellement écrit et intitulé : *la Prusse ne veut pas.*

Il racontait à ses lecteurs que la France, ce noble et beau pays qui avait conquis l'Europe, se trouvait en ce moment la très humble servante du roi de Prusse, sans la volonté de qui un Français ne pouvait plus voyager ; ce thème lui servait à déconsidérer autant que possible le Gouvernement et l'administration.

« Ainsi, disait-il, vous voulez vous rendre à Lyon ;
» vous faites vos paquets ; vous croyez partir. Non : *La*
» *Prusse ne veut pas.*

» Vous vous imaginez que, par sa richesse et par son
» industrie, la France pourra reconquérir le rang qu'elle
» occupait avant la restauration. Vous avez tort. *La*
» *Prusse ne veut pas.*

» Vous vous plaignez de la lenteur des affaires admi-
» nistratives et vous vous en prenez aux préfets. Vous
» avez encore tort. *C'est la Prusse qui ne veut pas qu'on*
» *aille plus vite.* »

.L'opposition, comme vous le savez, était alors à la mode ; il était de bon ton de critiquer systématiquement tous les actes du pouvoir ; aussi l'article eût-il un plein succès.

Quelques jours après M. Droinet revient à la préfecture pour en retirer son passeport ; mais il est accueilli, dans les bureaux, par une vive apostrophe et par la menace d'en être expulsé. Pensant trouver plus de bienveillance dans le Préfet lui-même, il s'adresse à M. de Jessaint. « Ah ! c'est vous, M. Droinet, lui dit ce der-
» nier ! savez-vous bien que vous avez fait un article très

» spirituel? Il est vrai que vous attaquez un peu l'admi-
» nistration ; c'est votre rôle, puisque vous êtes de l'op-
» position ; vous n'êtes cependant pas très juste dans
» vos appréciations, et je vous crois meilleur que vous
» ne paraissez l'être ; car, si vous ressemblez à votre
» père, vous devez avoir bon cœur. Je l'ai connu, votre
» père, lorsqu'il était maître de pension à Reims, et je
» me souviens qu'à une certaine époque, ses ennemis
» lui eussent fait perdre sa position, si je ne m'étais in-
» terposé entre eux et lui, et si je n'avais été assez heu-
» reux pour lui conserver sa place. »

« C'est vrai, dit M. Droinet vivement frappé par ce sou-
» venir, et je me reproche de l'avoir oublié. » Les larmes lui viennent aux yeux et, saisissant avec empressement la main de M. de Jessaint, il lui donne l'assurance que désormais il conservera une éternelle reconnaissance d'un aussi éminent service rendu à son père et à sa famille, qui n'ont cessé de bénir le nom de leur bienfaiteur.

Le journaliste se retire, mais en faisant hautement l'éloge du Préfet de la Marne et en regrettant amèrement d'avoir livré à la publicité un article qui pouvait le blesser. Ces sentiments, Messieurs, sont demeurés dans le cœur de M. Droinet, car quelques années après, à son retour de Russie, il se plaisait encore à raconter sa conversation avec M. de Jessaint et vint même lui exprimer de nouveau toute sa gratitude.

J'ai nommé M. Droinet, Messieurs, et peut-être en seriez-vous étonné si je ne vous disais que cet homme de lettres, rentré tout récemment en France après avoir acquis une position honorable dans l'industrie, a certifié lui-même l'exactitude du récit que je viens de vous faire, en

m'autorisant à vous dire son nom. « On ne peut que s'ho-
» norer, dit-il à l'un de ses amis, en rendant hommage
» à la mémoire d'un homme de bien. M. Sellier, ajoutait-
» il, peut dire encore (et c'est ce qui a le plus contribué
» à l'émotion que j'ai éprouvée en trouvant dans M. de
» Jessaint tant de bonté et de bienveillance pour moi)
» qu'à ce moment-là même où il m'accueillait si bien,
» il n'ignorait pas que j'eusse, en 1831, rédigé et publié
» un mémoire tendant à démontrer l'impossibilité, pour
» le Gouvernement, de conserver, à la tête de l'admi-
» nistration des départements de la frontière, les fonc-
» tionnaires qui avaient, sous le Gouvernement des Bour-
» bons de la branche aînée, reçu les alliés, en 1814 et
» 1815, et pendant l'occupation. Ce mémoire, dans le-
» quel je signalais nominativement M. de Jessaint, fut
» présenté par moi à M. de Montalivet, alors ministre
» de l'intérieur; et, comme vous savez qu'à cette époque,
» emporté par la fougue de la jeunesse, je ne voulais
» rien faire qu'à ciel ouvert, j'avais pris le soin d'en-
» voyer directement à M. de Jessaint six exemplaires de
» ce mémoire.

» Il avait assurément assez de grandeur d'âme pour
» apprécier, comme elle devait l'être, cette rude fran-
» chise qui caractérisait ma démarche envers lui; mais
» toujours est-il que la présentation et la publication
» de mon mémoire ne pouvaient être pour lui chose
» agréable; il ne m'en a cependant pas moins témoigné
» ces sentiments de bienveillance qui m'ont si fortement
» impressionné, et dont je vous ai rendu compte en le
» quittant.

» Depuis cette époque, M. de Jessaint n'a cessé d'être
» l'objet de ma vénération, et je vous suis reconnaissant

» de m'avoir fourni l'occasion de rendre hommage à son
» beau caractère.

» Je vous livre ces faits, pour que vous les communi-
» quiez à son biographe, heureux de m'associer indirec-
» tement à ses généreux efforts. »

M. Droinet a raison, Messieurs. Si la conduite de M. de Jessaint à son égard, dans les circonstances que vous connaissez, prouve, une fois de plus, l'élévation des sentiments de l'esprit et du cœur de notre ancien préfet, la généreuse déclaration que je viens de vous lire donnera à son auteur une place dans votre estime.

C'est au mois d'avril 1838, que la mort vient enlever à M. de Jessaint la fémme distinguée dont je vous ai retracé les éminentes qualités. Séparé ainsi de la digne compagne qui, pendant plus d'un demi-siècle, avait fait le charme de sa vie, le Préfet de la Marne, arrivé d'ailleurs à un âge avancé, est forcé de résigner ses fonctions.

Les paroles qu'à cette occasion il adressait à ses administrés méritent d'être recueillies :

« J'éprouve, leur disait-il, en quittant l'administra-
» tion de ce département, le besoin de vous exprimer
» ma vive reconnaissance de la bienveillance dont vous
» m'avez honoré pendant ma longue carrière admini-
» strative.

» Dans les moments difficiles, vous m'avez soutenu,
» et m'avez donné des preuves d'intérêt et d'attachement
» que je n'oublierai jamais.

» Ce n'a pas été sans un sentiment pénible que j'ai vu
» le moment de ma retraite arrivé ; mais mon âge, le
» malheur que j'ai éprouvé, ne me laissaient plus les

» moyens de remplir convenablement mes fonctions. Ce » passage à la vie privée est accompagné de faveurs dont » je sens tout le prix. Mon petit-fils est appelé à me suc- » céder, et le roi m'élève à une dignité à laquelle, ni ma » position, ni mes faibles services ne me donnaient au- » cun droit de prétendre. J'aime à reconnaître que la » source de toutes ces faveurs vient de vous.

» Mon petit-fils saura justifier, je l'espère, la haute » marque de confiance qui lui est accordée, et je serai » heureux si je vois reporter sur lui cette bienveillance » que vous m'avez prodiguée.

» Je finirai mes jours au milieu de vous : où trouverais- » je des lieux plus chers à mon cœur, si les derniers » moments de ma vie sont entourés de votre estime ! »

Vous ne vous trompiez pas, vénérable vieillard, en pensant que les habitants du département de la Marne partageaient vos sentiments à leur égard ; mais ce n'est pas seulement leur estime que vous aviez conquise ; leur reconnaissance et leur affection vous étaient assurées et ne vous ont jamais fait défaut pendant les années longues encore, mais trop courtes pour nous, que vous réservait la Providence !

Les regrets du conseil général de la Marne suivirent M. le vicomte de Jessaint dans sa retraite. « Ce magistrat, » disait cette assemblée, en terminant sa session de 1839, » s'était fait du département une famille, et il en a été » récompensé par le dévouement et la vénération de ses » administrés. Le Roi a reconnu ses longs et utiles ser- » vices en l'élevant à la première dignité de l'Etat et » en lui donnant son petit-fils pour successeur. »

La Ville de Reims, elle aussi, voulut acquitter sa dette de reconnaissance envers notre ancien préfet. Quelques jours après son installation, M. Bourlon de Sarty visitait la cité la plus importante de son département, et y était accueilli comme devait l'être le petit-fils de son prédécesseur.

« La franchise habituelle du caractère Rémois, lui di-
» sait le Maire à cette occasion, ne nous permet pas de
» vous dissimuler les regrets que nous inspire la retraite
» de M. de Jessaint.

» Comment, en effet, pourrions-nous sans ingratitude
» oublier les bienfaits dont deux générations d'hommes
» sont redevables aux talents et aux vertus de ce sage
» administrateur ?

» Nous vous dirons, avec la même franchise, que le
» choix de son successeur est pour nous un puissant
» motif de consolation, persuadés que nous sommes que
» vous marcherez dans les voies si heureusement tra-
» cées par votre digne aïeul, et que vous recueillerez le
» noble héritage de cette affection tendre à la fois et
» respectueuse, filiale en un mot, dont le département
» entier environne sa vieillesse honorable.......... »

Une fête splendide est offerte à M. Bourlon de Sarty, mais M. de Jessaint y manque ; elle ne peut être complète. Aussi, dans les salons du Sous-Préfet, réclame-t-on de toutes parts la présence de celui qu'on veut revoir pour lui exprimer les sentiments qui débordent de tous les cœurs. Il est onze heures du soir. On entoure le nouveau Préfet, et il faut qu'à l'instant même son secrétaire se mette en route pour Châlons et voyage toute la nuit pour en ramener M. de Jessaint. Celui-ci qui, dans sa modestie, eût préféré des marques de sympathie

moins solennelles, ne peut résister à l'invitation pressante qui lui est faite, et le lendemain il arrive à Reims où, dans une seconde soirée, cette Ville, représentée par ses plus hautes notabilités, décerne une véritable ovation à l'ancien magistrat dont la retraite serait considérée comme un malheur public, si la préfecture de la Marne ne devait rester dans sa famille, et en quelque sorte sous son patronage.

Ce double hommage rendu à l'ancien administrateur par une assemblée qui avait été en position de juger ses actes et par une ville dont les nombreux et graves intérêts avaient plus spécialement réclamé ses soins, est le meilleur des panégyriques.

M. de Jessaint qui avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 14 juin 1804, officier et commandeur du même ordre le 30 juin 1811 et le 3 janvier 1815, et autorisé le 13 novembre de cette dernière année à porter la décoration de chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, avait reçu de l'empereur Napoléon, le 16 septembre 1808, le titre de chevalier de l'empire. Celui de baron, avec une dotation de 4,000 fr. dans la province de Hanovre, lui avait été conféré par décret du 15 août 1809. Ses services lui avaient valu, le 19 mai 1825, le grade de grand-officier de la légion d'honneur et, le 31 du même mois, le roi Charles x ajoutait à ses dignités le titre de vicomte. Enfin l'ordonnance royale qui l'admettait à la retraite, comme préfet, l'élevait à la dignité de pair de France, et lui fournissait encore les moyens de mettre sa haute expérience au service de son pays.

Ses infirmités, son âge ne lui permirent pas de suivre,

avec toute l'assiduité qu'il eût désiré y apporter, les travaux de ses nouveaux collègues ; mais, toutes les fois que la discussion d'un projet de loi important semblait réclamer sa présence au milieu d'eux, il ne consultait plus que son devoir. C'est ainsi, Messieurs, si j'ose vous rappeler un fait personnel, que, lorsque la Ville de Châlons m'avait fait l'honneur de me déléguer auprès du Gouvernement dans le but de faire prévaloir le tracé du chemin de fer de l'Est par la vallée de la Marne, j'ai vu M. le vicomte de Jessaint accourir, à ma voix, de sa campagne de Beaulieu, pour soutenir de sa légitime influence et de son vote un tracé qui lui paraissait préférable à tous autres, et qui devait être utile à un plus grand nombre de ses anciens administrés.

M. de Jessaint, jusqu'en 1848, avait conservé cette haute sagacité qui lui faisait apprécier les évènements avec la plus grande justesse. La dynastie d'Orléans ne pouvait, suivant ses prévisions souvent exprimées, résister à l'opposition violente dont elle était l'objet. Les orateurs imprudents ou coupables qui l'attaquaient à outrance, soit dans des réunions inconstitutionnelles, soit à la tribune nationale, voulaient, à ses yeux, renverser ce qui existait, pour s'emparer à leur tour du Gouvernement et des emplois.

« Maintenant, disait-il dans les premiers jours de février, chacun se tire par les pieds ; le fonctionnaire est tiré par le propriétaire ; celui-ci par le négociant ; le négociant par le marchand ; le marchand par le détaillant ; le détaillant par l'ouvrier ; l'ouvrier par le journalier ; le journalier par le chiffonnier qui porte hotte, et ce dernier par celui qui n'en a pas, et qui le traite

» d'aristocrate. On soulève les passions démocratiques » qui bientôt descendront dans la rue, et alors malheur » à la Royauté ! Ce sera la République, non pas celle » que rêvent quelques esprits généreux, mais la Répu» blique de 1793. »

Un jour notamment, M. de Jessaint exprima de nouveau ses craintes et ses tristes pressentiments en présence d'un général dont la conscience et la loyauté ne pouvaient admettre autant de perfidie ambitieuse dans l'esprit des hommes à qui la France avait confié ses plus chers intérêts ; et cependant quinze jours plus tard son noble interlocuteur entendait proclamer, en même temps que la République, la révocation du petit-fils de M. de Jessaint, qui devait bientôt être suivie de celle du général lui-même.

La révolution de février, en brisant les liens qui rattachaient encore M. de Jessaint, par sa famille, à l'administration du département de la Marne, et en bouleversant les principes qui avaient été ceux de toute sa vie, ne tarda pas à lui porter le coup le plus funeste ; il avait toutefois, à cette époque, conservé toute son énergie, car on se rappelle que, lors d'une panique qui eut lieu à Châlons après les journées de juin, quoique parvenu à sa quatre-vingt-cinquième année, il se rendit à l'hôtel de ville, avec son arrière petit-fils, âgé de quatorze ans, et voulut se faire délivrer un fusil pour concourir à la défense de la cité, dans le cas où elle serait attaquée par les insurgés. Le chef du poste résista, mais M. de Jessaint ne consentit à rentrer chez lui qu'après avoir laissé le jeune Bourlon de Sarty au milieu des gardes nationaux et après l'avoir fait armer. Interpellé à

son retour par sa fille sur ce qu'il avait fait de ce jeune homme : « Eh ! bien, répondit-il, je l'ai laissé au poste. » Est-ce que par hasard vous voudriez faire de lui un lâche ? » Ce dernier trait d'un généreux vieillard couronne toute sa vie ; l'âge, comme vous le voyez, n'avait pas éteint les généreux sentiments qui signalaient, en 1798, le commandant de la garde nationale de Bar-sur-Aube.

Je ne sais, Messieurs, si j'ai été assez heureux pour vous rappeler toutes les qualités de notre illustre compatriote. Qu'il me soit permis de les résumer rapidement :

Essentiellement bon, bienveillant, accessible à tous et à toute heure, portant l'obligeance à ses dernières limites, étranger à toute passion politique, empêchant le mal, quand il ne pouvait faire le bien, exécutant la loi avec empressement, quand elle était favorable, et cherchant, lorsqu'elle était dure, les moyens d'en adoucir les effets, M. de Jessaint s'était surtout imposé la noble, mais difficile tâche de venir en aide aux vaincus, quels qu'ils fussent. Aussi a-t-il, toujours et dans tous les temps, compté de nombreux amis dans les diverses opinions qui ont divisé la France.

L'esprit de conciliation l'animait au plus haut degré, et, sous ce rapport, la nature l'avait admirablement servi, car jamais personne ne sut, comme lui, s'attirer les hommes, en leur laissant croire qu'il allait à eux. Sa physionomie pleine de finesse, son œil vif et pénétrant, qui vous scrutait sans vous embarrasser, son tact exquis, les mots heureux et profonds qu'il plaçait si à propos, lui venaient merveilleusement en aide. Toujours maître de lui-même et sans heurter aucune opinion, paraissant au contraire

les accepter toutes pour mieux faire prévaloir celles qu'il voulait soutenir, il savait tourner les passions des hommes au profit du pays lorsqu'il ne parvenait pas à les calmer tout-à-fait. Après l'avoir entendu, les opposants, s'ils n'étaient pas immédiatement convaincus, se sentaient plus modérés, plus sages ; ils étaient au moins ébranlés.

Son salon était le rendez-vous des opinions les plus opposées ; c'était un terrain neutre en apparence, mais sur lequel, grâce au maître de la maison et à la femme éminente qui le secondait si bien, il n'était pas rare de voir s'opérer d'heureux rapprochements.

Désintéressé, exempt de toute ambition, sage administrateur, poussant la prudence à l'extrême, ami sincère de la religion, jamais préfet ne fut plus dévoué aux intérêts de son département, plus empressé à le diriger dans la voie des progrès agricoles, industriels, artistiques ou littéraires, et à le doter d'établissements de bienfaisance ou d'utilité publique, tout en évitant avec le plus grand soin les aggravations d'impôts.

Passionné pour la cause de l'ordre, qu'il avait rendue populaire par son influence et par son exemple, c'est à lui enfin que notre département doit, à n'en pas douter, la tranquillité dont il n'a cessé de jouir au milieu des agitations politiques qui ont tourmenté la France.

M. de Jessaint avait voulu finir ses jours au milieu de ses anciens administrés ; aussi le voyions-nous encore parmi nous, quelques jours avant sa mort, qui eut lieu à son château de Beaulieu le 9 janvier 1853. Sa fille chérie, qui lui avait si noblement consacré toute son existence, a religieusement recueilli son dernier sou-

pir. Vous dire, Messieurs, l'immense affluence qui l'accompagnait à sa dernière demeure et les regrets universels qu'il emportait dans la tombe, c'est vous faire connaître la vénération que notre ancien préfet avait su partout inspirer ; c'est encore faire l'éloge de l'excellent administrateur et de l'homme de bien dont le souvenir vivra longtemps dans le département de la Marne.

RÉSULTAT DES CONCOURS.

Le Président proclame ainsi qu'il suit le résultat des concours :

La société avait fondé un prix d'honneur, consistant en une médaille d'or de 100 francs, qui devait être attribuée au lot jugé par le jury le plus beau et le plus important de l'exposition.

Ce prix a été décerné à M. DEFFAUT (Etienne), jardinier de M. HAUDOS, à Loisy-sur-Marne, principalement pour sa collection d'azalées.

1er CONCOURS.

COLLECTION DE PLANTES DE SERRE CHAUDE.

Une médaille d'argent de 1re classe a été décernée à M. GUIDON, jardinier de M. PERRIER-JOUET, à Epernay.

2me CONCOURS.

COLLECTION DE PLANTES DE SERRE TEMPÉRÉE.

Une médaille d'argent a été décernée à M. GUIDON, jardinier de M. PERRIER-JOUET, à Epernay.

3me CONCOURS.

PLANTES DE SERRE EN FLEUR, PAR GENRE COLLECTIONNÉ.

Une médaille d'argent a été décernée à M. DUBAR,

jardinier de M. de la FRANCHECOURT, à Courdemanges, pour sa collection de cinéraires.

Il lui a été en outre donné un *traité de la Taille*, de *Cossonnet*.

4me CONCOURS.

PLANTES DE COLLECTION DE PLEINE TERRE.

Une médaille d'argent a été décernée à M. LUCE, jardinier à Châlons, pour collection de verveines et de pensées, avec le traité de *la Taille du Pêcher*, de *Lepère*.

5me CONCOURS.

1° FRUITS DE PRIMEURS.

Une médaille d'argent de 1re classe a été décernée à M. NAUDIN, jardiuier dirigeant les cultures de M. le comte de LAMBERTYE, à Chaltrait, pour raisin, melon fond blanc, et autres primeurs.

Une médaille d'argent a été décernée à M. DEFFAUT, jardinier de M. HAUDOS, à Loisy-sur-Marne, pour melons, prunes, et autres primeurs.

Une médaille d'argent a été décernée à M. BRÉJON, jardinier de M. MOET, à Pierry, pour raisin.

Une médaille de bronze a été décernée à M. Auguste JONDREVILLE, jardinier de M. DORIN à Châlons, pour fraisiers anglais.

Il lui a été en outre donné le traité *de la Taille* de *Croux*.

2° FRUITS CONSERVÉS.

Une médaille de bronze a été décernée à M. Ambroise BRÉJON, jardinier de M. MOET, à Pierry, pour fruits conservés.

6me CONCOURS.

PRIMEURS MARAICHÈRES.

Une médaille d'argent a été décernée à M. GUILLAUME, jardinier de M. CHANDON, à Hautvillers, pour choux, romaines et autres primeurs maraichères.

Il lui a été en outre donné le *Manuel de culture maraichère* de *Daverne*.

7me CONCOURS.

INDUSTRIE HORTICOLE.

Une médaille d'argent a été décernée à M. ÉBREHARD, potier à Epernay, pour poterie de serres et de jardins.

Cultures ne pouvant figurer à l'exposion.

Un rappel de médaille d'argent de 1re classe a été décerné à MM. MACHET frères, pour greffes de lambourdes, et conduite d'arbres fruitiers. Il leur a été en outre donné le *traité d'arboriculture* de *Dubreuil*.

Une médaille d'argent a été décernée à M. ROSIER, jardinier de M. BOURGEOIS, à Suippes, pour conduite d'arbres fruitiers. Il lui a en outre été donné le *traité de la Taille* de *Hardy*.

PROGRAMME DES CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1855.

Ce programme a été publié avec le procès-verbal de la séance publique du 19 novembre 1853.

RAPPORT

FAIT PAR M. FAURE, MEMBRE TITULAIRE,

Dans la séance du 15 avril 1854,

SUR UN MÉMOIRE RELATIF A LA CULTURE ET AUX PRODUITS DU SORGHO A SUCRE,

Adressé à la Société par M. le docteur MATHIEU, membre correspondant.

MESSIEURS,

Par sa lettre du 11 novembre 1853, lettre communiquée à la Société dans la séance du 15, votre correspondant, M. le docteur Mathieu, de Vitry-en-Perthois, vous annonçait qu'il avait extrait des bulbes du lis blanc (*Lilium Candidum*) une fécule qui pourrait remplacer un jour celle de la pomme de terre, si ce précieux tubercule venait jamais à nous échapper, et il vous faisait connaître les motifs pour lesquels on devait préférer cette plante à la couronne impériale (*Fritillaria imperialis*) déjà proposée pour le même objet. Depuis cette époque, M. Mathieu vous a adressé un échantillon de cette fécule; vous avez pu en étudier les propriétés et votre dernier compte rendu fait mention de cette communication.

Dans la même lettre, notre collègue promettait de vous instruire prochainement du résultat de ses expériences sur la canne à sucre Chinoise ; c'est ce nouveau travail, qui vous a été remis dans la séance du 5 mars dernier, dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte.

Vous vous souvenez, Messieurs, qu'une certaine quantité de graines, de diverses espèces, venues de la Chine, vous ont été envoyées par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, et que vous les avez distribuées à plusieurs de vos correspondants dans le département. Parmi les graines échues à M. le docteur Mathieu, un paquet portait l'étiquette : *canne à sucre ;* aussi notre collègue commença ses essais avec la pensée qu'il allait tenter la culture de cette graminée.

Quoique la plante eût assez bien végété pendant l'année 1852, le résultat obtenu fut à peu près négatif ; les tiges écrasées et pressées donnèrent un suc incolore, peu sapide et médiocrement sucré ; toutefois un assez grand nombre de graines, obtenues pourtant assez tard, parvinrent à maturité.

C'est à ce moment que l'espèce de plante que ces graines avaient fait naître fut déterminée par un autre de nos correspondants, M. Thiébault, de Vitry-le-François, qui reconnut qu'elle n'était pas la canne à sucre (*saccharum officinarum*), mais bien une autre espèce de la même famille des graminées, le sorgho à sucre (*sorghum saccharatum*).

Instruit par sa propre expérience et par les conseils d'un de ses amis qui s'était livré aux mêmes essais, M. Mathieu dirigea sa culture en 1853 de la manière suivante (je le copie textuellement) : « Les semences mises

» en terre sur couche chaude vers la mi-mars levèrent » en assez grand nombre et purent être replantées vers » la fin de mai en bonne terre franche. Les jeunes pieds » languirent pendant près d'un mois, mais à partir de » cette époque, et surtout dans les mois de juillet et » d'août, ils prirent un accroissement considérable ; plu- » sieurs épis se montrèrent dès les premiers jours d'août » et ceux-là seuls mûrirent. »

Comme pendant le cours de la végétation du sorgho, il naît de la tige principale d'autres tiges dont le nombre peut aller jusqu'à dix-huit ou vingt, M. Mathieu crut devoir en retrancher quelques-unes. A certains pieds il ne laissa qu'une seule tige, à d'autres deux, trois, quatre ou cinq ; à plusieurs il conserva toutes celles qui étaient poussées.

« Au milieu de l'automne, à la vendange, continue-t-il, » quand je fis ma récolte, les tiges qui presque toutes » avaient atteint de trois à quatre mètres de hauteur » furent pesées et goûtées. Les plantes qui avaient de » trois à six tiges par pied furent les mieux réussies, » elles l'emportèrent même sur celles à qui on n'avait » laissé qu'une tige par pied. Les plus mûres, celles » dont les graines étaient noires, furent les plus sucrées, » leur suc marquait 11° Baumé. Le suc de celles dont » les épis étaient seulement défleuris marquait 7°, ce- » lui qui provenait des tiges à peine épiées n'en mar- » quait que 4°, et les autres tiges dont l'épi ne s'était » pas montré donnèrent un suc de 2° seulement. Toutes » ces tiges, mélangées, hachées, broyées et mises à la » presse, rendirent un suc qui marquait 8°, terme » moyen.

Dix litres de ce moût placés dans un ballon en verre

muni d'un tube de sûreté ont parfaitement fermenté; au bout de quarante jours cette espèce de vin était resté transparent et incolore comme du vin blanc. Son goût un peu fade n'avait rien de repoussant, ni acidité, ni amertume, ni acreté. Ce suc, distillé après la fermentation, donna une excellente eau-de-vie dont rien ne trahissait l'origine.

La bagasse, c'est-à-dire le marc resté après l'extraction du suc, fut placée dans un tonneau recouvert de terre glaise et abandonnée à elle-même pendant un égal espace de temps. Ce résidu, distillé à son tour, a aussi produit assez abondamment une sorte d'eau-de-vie de marc ordinaire, avec le goût qui la caractérise.

« Quant au rendement, dit M. Mathieu, à la production par hectare, voici les chiffres que j'ai obtenus dans mes essais ou plutôt dans ma petite exploitation de l'année dernière :

» Plantés à une distance très suffisante, il peut tenir facilement 15,000 pieds par hectare; les tiges réduites à cinq par plante, par les soins du propriétaire, forment encore une masse de 75,000 tiges ou cannes, pesant ensemble 45,000 kilogrammes. Dans ce poids, les feuilles entrent pour 7,500 kilogrammes, l'écorce et les nœuds pour 13,500 kilogrammes; il reste 24,000 kilogrammes de moelle. Cette moelle passée entre deux cylindres, mise à la presse et desséchée, se trouve réduite au poids de 1,600 kilogrammes, qui n'est plus que de la cellulose. La différence entre 24,000 et 1,600 représente le suc produit par un hectare, c'est-à-dire 22,400 kilogrammes d'extrait liquide, ou environ 200 hectolitres de moût à 8° ou 9°, degré du vin de cette année.

» Cette quantité de liquide sucré représente plus de » 3,000 kilogrammes de sucre cristallisable, ou environ » 1,500 kilogrammes d'alcool à 100° centésimaux. »

Maintenant, Messieurs, quelles seront les conséquences de ces tentatives ?

Lorsque, vers la fin du siècle dernier, le chimiste prussien Margraff reconnut qu'il était possible d'extraire de la betterave un sucre exactement semblable à celui de la canne, il eût été difficile de prévoir alors quels immenses résultats devait amener cette utile découverte. En effet, depuis l'année 1842, la France seule produit annuellement en moyenne plus de 43 millons de kilogrammes de sucre indigène, et cette fabrication, dans les dernières années, a été poussée au-delà de 70 millions de kilogrammes. Aussi avons-nous vu le prix de ce condiment baisser de jour en jour et par suite son usage s'introduire jusque dans les familles les moins fortunées.

Mais ce n'est pas seulement de la betterave que l'on a pu jusqu'ici obtenir le sucre. La canne en fournit beaucoup et pourrait en donner bien davantage ; au Canada, on le retire de l'érable (*Acer saccharinus*); à Ceylan, du *Cocos nucifera ;* enfin en Italie on a fait des essais pour l'extraire du sorgho.

Voici ce qu'en dit M. Fée, dans son Cours d'histoire naturelle pharmaceutique : « Le professeur Ar» duino (*journal botanique* III, 198) rend compte d'essais » entrepris sur les chaumes de cette graminée, à l'ef» fet d'en retirer du sucre. Les résultats ont été fort » satisfaisants, et font regretter qu'on n'ait pas élevé » des fabriques de sucre de sorgho dans le midi de l'Ita» lie où prospère *l'holcus saccharatus*. L'industrie doit » achever ce que la chimie commence. »

Cette opinion du célèbre professeur devra singulièrement encourager M. Mathieu à persévérer dans ses recherches. Toutefois nous doutons, en considérant notre climat et son peu de fixité météorologique, qu'il soit possible d'extraire industriellement le sucre de cette plante, mais au moins peut-on espérer que la culture du sorgho viendra un jour en aide à celle de la vigne pour la production de l'alcool. C'est l'opinion de M. Mathieu, c'est aussi la nôtre. L'existence de la vigne aujourd'hui semble compromise partout, et la conversion des fécules en glucose et par suite en alcool peut devenir difficile à cause de l'altération des pommes de terre ; elle peut devenir impossible dans les années où les substances alimentaires sont à un prix élevé. Vous avez vu dernièrement le département du Nord tirer un grand profit de l'extraction de l'alcool des betteraves. Cette racine ne contient jamais plus de dix pour cent de sucre et son suc le plus dense ne marque guère que 6° à 7°. Nous vous disions tout-à-l'heure que le suc du sorgho marquait jusqu'à 11° et que la moyenne n'était pas au-dessous de 8°.

Soit qu'on fasse fermenter ce suc pour le distiller, soit que sans préparation, ou après l'avoir concentré, on le mêle au moût de la vigne dans les années où le vin est de médiocre qualité, soit enfin qn'on en fasse directement une boisson économique, ainsi que le pense M. Mathieu, il est évident que cette plante mérite l'attention des agronomes et des cultivateurs, et que mieux connue et mieux étudiée, quant à sa culture et à son emploi, elle pourrait être appelée un jour à jouer un rôle important dans l'industrie ou dans l'économie domestique.

C'est pourquoi nous pensons que la Société devra engager vivement M. Mathieu à continuer ses travaux et nous vous proposons, Messieurs, que, par l'organe de M. le Président, il lui soit adressé des remercîments pour ses intéressantes communications.

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées par la Société, qui a décidé de plus qu'une copie en serait adressée à M. le Ministre de l'instruction publique.

EXPOSITION

UNIVERSELLE HORTICOLE DE 1855.

Le règlement qui a été publié pour l'exposition universelle de 1855 exclut de cette exposition les végétaux vivants. Les produits de l'horticulture ne seront donc pas admis à y figurer.

La *Société d'horticulture de la Seine* a eu l'heureuse idée de suppléer à cette lacune et d'organiser elle-même, pendant toute la durée de la grande exposition, c'est-à-dire, du 1er mai au 31 octobre 1855, et sur les bases les plus larges, une exposition universelle d'horticulture, soit permanente, soit se renouvelant à des intervalles réglés, à laquelle elle convie, sans distinction de nationalité, les personnes qui, dans tous les pays, s'occupent d'horticulture, à quelque titre que ce soit.

Le règlement détaillé et le programme de l'exposition seront prochainement établis, et recevront la plus grande publicité.

La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, qui a pu, dans sa récente exposition, apprécier les progrès faits par l'horticulture, s'empresse d'annoncer aux propriétaires et aux jardiniers de ce département une nouvelle qui doit vivement

les intéresser; elle est convaincue que leurs produits tiendront une place distinguée au milieu de ceux que viendra admirer, dans la capitale, l'immense affluence d'étrangers qu'y attirera la grande exposition universelle des produits de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts.

CATALOGUE

DES

OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ,

Du 19 novembre 1853 au 15 août 1854.

1° Ouvrages adressés par leurs auteurs.

MM. l'abbé AUBERT. — Histoire de Saint-Remi pour servir à l'étude des origines françaises. — Académie des arts et métiers de Paris. Comité des Ardennes. Procès-verbal de la séance d'installation.

BAUDESSON. — De la Rage.

BERGER DE XIVRAY. — Rapport à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la commission des Antiquaires de France.

L'abbé BOITEL. — Histoire de Saint-Alpin.

BOSSIN. — Rapport sur la maladie de la vigne et sur la pompe Gontier, portative, foulante et aspirante (à jet continu).

Note sur la possibilité, les moyens et la nécessité de doter la pomologie d'espèces de fruits à noyaux à floraison tardive.

Le docteur BRIQUET. — Traité du Choléra-Morbus.

De l'Azotate de potasse employé comme antipériodique contre les fièvres intermittentes.

MM. le docteur BRIQUET. — Recherches sur l'étiologie des tubercules.

Mémoire sur un mode de gangrène du poumon.

Sur la phlébectasie.

Nouveau traitement du rhumatisme aigu.

Nouvelles recherches sur le traitement du rhumatisme aigu.

Traité thérapeutique du quinquina.

Mémoire sur l'emploi des topiques mercuriels dans le traitement des éruptions varioleuses.

Du développement simultané de productions hétérogènes.

Concours pour la chaire d'hygiène.

De l'éclairage artificiel.

Competitio ad aggregationem.

CAQUOT. — Des reprises de la femme sous le régime de la communauté.

P. A. CAP. — Mémoire sur la glycérine et ses applications aux diverses branches de l'art médical.

V. CHATEL. — Nouvelles notes sur la maladie des pommes de terre. — Instruction pour la plantation en février.

Nouvelles observations sur la culture et la maladie de la Pomme de terre. — 15 mars 1854.

CHAUBRY DE TRONCENORD. — Rapport au Conseil général de la Marne sur les monuments historiques.

MM. Collignon d'Ancy. — Nouveau mode de culture et d'échalassement de la vigne.

Dagonet. — Service médical de l'asile public d'aliénés de Stéphansfeld, pendant les années 1852 et 1853.

De la respiration et de l'hématose dans les maladies.

De Barthélemy. — Histoire de Châlons-sur-Marne et de ses Institutions, depuis son origine jusqu'en 1789.

Doyère. — Tue-teignes. Assainisseur mécanique des grains.

Demaiche. — Du but principal que l'on doit se proposer dans la culture des beaux-arts.

De la portée de l'esprit humain.

Réflexions critiques sur les *Girondins*, de M. de Lamartine.

L'abbé Georges. — Illustres Champenois : Jean et Nicole Pithou, Pierre et François Pithou, Grosley.

Eug. Grollier. — L'agriculture délivrée, ou moyen facile de retirer de la terre quatre fois plus de revenu qu'elle n'en rapporte généralement.

Guy. — Instruction sur la règle à calcul.

Leçons de mécanique industrielle, avec les applications numériques nécessaires à l'intelligence des principes et des conditions de l'établissement et de la bonne marche des machines.

E. Homolle et T.-A. Quevenne. — Mémoire sur la digitaline et la digitale.

MM. Jolly.— Quelques remarques pratiques sur la prophylaxie et le traitement du Choléra.

Lamairesse. — Manuel du drainage.

Le Roy Mabille. — Examen de la théorie de M. Payen sur la maladie de la pomme de terre.

La vigne guérie par elle-même.

Laurent. — Annuaire de la Marne, 1854.

De Linas. — Discours de réception.

De Liron d'Airoles. — Description succincte de quelques fruits inédits, nouveaux ou trop peu répandus.

Vict. Modeste. — De la cherté des grains et des préjugés populaires qui déterminent des violences dans les temps de disette. — Enseignements et conseils à ce sujet : de l'histoire, de l'intérêt et de la raison, d'accord avec la morale et la justice.

Maizière. — Mesures annuelles et simples, afin de nous préserver à jamais du chômage des bras, et de la disette.

Mesures propres à atténuer et à déraciner sans secousse les causes du chômage et de la cherté.

Séance d'une assemblée illustre, compétente et au-dessus de tout reproche d'intérêt privé, sur les points culminants de la vie temporelle des hommes.

MM. De Montureux. — Enseignement primaire et travaux offerts aux enfants indigents.

de Montureux. — Possibilité d'introduire la culture du riz dans les départements du Nord-Est, et surtout dans la Meurthe.

Pascal. — Mémoire sur la maladie de la vigne et sur le moyen curatif.

Perrier (Charles). — De la maladie de la vigne.

Phillippe. — Notice sur Noël, ancien chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Reims.

Ponsard. — Le Cultivateur de la Champagne, journal d'agriculture pratique.

Salle. — Traité pratique sur la culture du Champignon avec une méthode nouvelle pour en obtenir en tous lieux par l'emploi de la mousse.

Sellier. — Rapport au Conseil général du département de la Marne sur le compte des recettes et des dépenses départementales.

Rapport au même conseil sur l'instruction primaire.

Allocutions aux élèves des écoles communales.

F. Vauquelin. — De l'application de la suture enchevillée à l'opération de l'entropion spasmodique, au moyen d'une nouvelle espèce de cheville.

2° Ouvrages adressés par les Sociétés correspondantes.

Amiens. — Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (1854).

Angers. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Travaux du Comice horticole de Maine-et-Loire, tome 4, n° 38.

Beauvais. — Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis (2e semestre 1853).

Bordeaux. — Recueil des actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux (2e et 4e trimestres 1853).

Boulogne. — Société d'agriculture, des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer, Séances des 29 octobre 1853 et 18 mars 1854.

Bourg. — Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, rédigé par les membres de la Société d'émulation de l'Ain (novembre 1853, mars, avril, mai et juin 1854).

Bourges. — Bulletin de la Société d'agriculture du département du Cher, tome 9, nos 57 et 58.

Caen. — Bulletin des travaux de la Société d'horticulture de Caen (décembre 1853).

Chalons-sur-Marne. — Bulletin des travaux du Comice agricole (1853, n° 18).
Société vétérinaire de la Marne. Compte rendu des travaux de la Société, 3e année (1848-1849).

Clermont-Ferrand. — Bulletin agricole du Puy-de-Dôme (1854, janvier à juillet).

CLERMONT-FERRAND. — Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne ; tome 26e (1853.)

CLERMONT-SUR-OISE. — Le Musée agricole, bulletin de la Société d'agriculture de Clermont-sur-Oise (janvier à juin 1854).

DIJON. — Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon (1852-1853).

DUNKERQUE. — Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts. (Séance du 8 janvier 1854). – Rapport de l'exposition de novembre 1853. — Mémoires de la Société dunkerquoise.

ÉPINAL. — Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, tome 8, 1er cah.

GRENOBLE. — Almanach agricole de la Société d'agriculture de Grenoble (1854).

LA ROCHELLE. — Annales de la Société d'agriculture de La Rochelle, n° 18.

LE MANS. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (1852).

LE PUY. — Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, tome 17 (1852).

LIÉGE. — Société royale d'horticulture et d'agriculture de Liége. — Éxposition de fleurs des 12, 13 et 14 mars 1854.

LILLE. — Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Publications agricoles (1854), n° 5.

MÂCON. — Journal de la Société d'agriculture de Mâcon (décembre 1853 à juin 1854).

MENDE. — Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (avril à décembre 1853).

METZ. — Journal de la Société d'horticulture de la Moselle (2e trimestre 1854).

MÉZIÈRES. — Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes (décembre 1853 à juin 1854).

MOULINS. — Annales de la Société d'agriculture de l'Allier (2e et 3e trimestres 1853).

MULHOUSE. — Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, nos 122 à 125.— Programme des prix à distribuer en 1855 et 1856.

ORLÉANS. — Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans (janvier 1854).

PARIS. — Société impériale et centrale d'agriculture. Bulletin des séances, tome 9, nos 1 à 4.

Annales de la Société impériale d'horticulture de Paris et centrale de la France (janvier et février 1854).

Société d'horticulture de la Seine. Bulletin des travaux de la Société (octobre 1853 à juin 1854).

Procès-verbaux des 117e, 118e, 119e séances publiques de l'Athénée des beaux-arts.

Revue des beaux-arts (24e année, 3e et 4e livraisons.)

Journal de la Société de la morale chrétienne.

ROUEN. — Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure (2e, 3e, 4e trimestres 1853; 1er trimestre 1854).

ROUEN. — Cercle pratique d'horticulture et de botanique de la Seine-Inférieure, tome 9e.

Bulletin de la Société libre d'émulation de Rouen (1852-1853).

SAINT-QUENTIN. — Bulletin du Comice agricole de Saint-Quentin (1853).

Annales agricoles, scientifiques et industrielles du département de l'Aisne. Travaux de 1851-1852.

TOULOUSE. — Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France (novembre 1853 à juillet 1854).

Congrès scientifique de France, 19e session tenue à Toulouse en septembre 1852.

TOURS. — Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire (1853).

TROYES. — Bulletin de la Société d'horticulture de l'Aube, 11 à 15.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et belles-lettres de l'Aube (3e, 4e trimestres 1853; 1er trimestre 1854).

VALENCIENNES. — Revue agricole, industrielle et littéraire du Nord (Novembre 1853 à mai 1854).

VERDUN. — Mémoire de la Société philomathique de Verdun, tome 5.

VESOUL. — Recueil agronomique, industriel et scientifique, publié par la Société d'agriculture de la Haute-Saône, tome 6, n° 3.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Au 15 août 1854.

Président-né.

M. LE PRÉFET du département.

Composition du bureau pour 1854-1855.

MM. SELLIER ✻, *président.*
CAQUOT, *vice-président.*
ROYER, *secrétaire.*
FAURE, *vice-secrétaire-archiviste.*
SAVY, trésorier.

Membres honoraires non résidants.

M. Ch. DUPIN, G. O. ✻, membre de l'Académie des sciences, sénateur.

S. E. Mgr le cardinal GOUSSET O. ✻, archevêque de Reims, sénateur.

M. DOZON ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Paris.

M. GAYOT (Eugène) ✻, ancien inspecteur général des haras.

M. le comte de DAMPIERRE, C. ✻, général de division en retraite.

M. BOURLON DE SARTY ✱, ancien préfet de la Marne.

M. DE CAUMONT, directeur de l'Institut des provinces et de la Société française pour la conservation des monuments historiques, à Caen.

Membres honoraires résidants.

Mgr MONYER DE PRILLY, O. ✱, évêque de Châlons.

M. GRANDAMY, avocat, ancien membre du Conseil général de la Marne, à Châlons.

M. PRIN ✱, docteur en médecine à Châlons (3 novembre 1851).

M. GAYOT ✱, médecin-vétérinaire du département, à Châlons (15 novembre 1852).

Membres titulaires résidants.

MM.

CAQUOT, notaire honoraire, juge suppléant au tribunal civil (1er septembre 1818).

GODART, O. ✱, ancien maire de la ville de Châlons, membre du Corps législatif et du Conseil général de la Marne (15 juillet 1820).

GARINET, conseiller honoraire de préfecture (1er février 1826).

JOPPÉ, bibliothécaire (1er juin 1826).

COPIN ✱, conseiller de préfecture (1er février 1827).

MAUPASSANT, principal du collége (1er février 1830).

SALLE, docteur en médecine, chirurgien en chef des hôpitaux (1er février 1830).

DELACROIX, docteur en chirurgie (15 janvier 1833).

DROUET, greffier en chef du tribunal civil (15 mai 1835).

PERRIER (Joseph), négociant, président du tribunal de commerce, maire de la ville de Châlons (15 mars 1836).

MM.

Picot, mécanicien (3 janvier 1837).

Perrier (Eugène), négociant, membre de la chambre de commerce (15 novembre 1836).

Marson, professeur de mathématiques spéciales au collége (16 novembre 1840).

Royer, receveur de l'asile public d'aliénés (15 décembre 1840).

Faure (Hippolyte), pharmacien (15 avril 1843).

Sellier ✱, avocat, juge suppléant au tribunal civil, membre du Conseil général et du Conseil académique de la Marne (15 novembre 1843).

Duguet, maître de poste (1er février 1844).

Boulard ✱, capitaine en retraite (15 janvier 1845).

Le Brun ✱, directeur de l'école impériale d'arts et métiers (1er décembre 1840 et 2 janvier 1847).

Mohen, docteur en médecine, inspecteur des enfants trouvés (2 octobre 1848).

Debacq, professeur de mathématiques au collége (1er décembre 1848).

Savy, agent-voyer en chef du département (15 mars 1850).

Malenfant, pharmacien (15 avril 1850).

L'abbé Musart ✱, chanoine de la cathédrale (15 juin 1850).

Dorin, docteur en médecine (15 juillet 1850).

Membres titulaires non résidants.

MM.

Gillet ✱, président honoraire du tribunal civil, à Vitry-le-François.

Le baron Pérignon ✱, conseiller à la Cour impériale, à Paris.

Le comte de Lambertye, propriétaire à Chaltrait.

MM.

Le baron DE PINTEVILLE CERNON, propriétaire, à Cernon.

SAUBINET aîné, naturaliste à Reims.

LANDOUZY ✻, docteur en médecine, directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, à Reims.

FRÉROT, notaire, membre du Conseil général, à Sézanne.

PICART ✻, juge, membre du conseil général, président du Comice agricole, à Sainte-Ménéhould.

BERTRAND (Jean), ancien représentant de la Marne, à Vitry-le-François.

Membres correspondants.

MM.

ANDRIEUX, propriétaire à Pouillon (Marne).

ANOT DE MAIZIÈRES, ancien inspecteur d'Académie, à Versailles.

AUBRIET, docteur en médecine, à Vertus.

BALTET-PETIT, pépiniériste à Troyes.

BAUNY DE RECY ✻, directeur de l'enregistrement et des domaines, à Caen.

L'abbé BAUTAIN ✻, vicaire général de l'archevêque de Paris.

Mme BAYLE-MOUILLARD (Elisabeth CELNARD), à Paris.

BECQUEY ✻, ancien préfet, à Vertus.

BÉGIN ✻, docteur médecin, chirurgien inspecteur, président du conseil de santé des armées, à Paris.

BELLIN (Gaspard), juge suppléant au tribunal civil, à Lyon.

BELLY (DE), naturaliste, à Beaurieux (Aisne).

BÉRANGER, homme de lettres, à Reims.

BÉRÈS (Emile), propriétaire, à Paris.

MM.

Blanchard, professeur de mathématiques au lycée de Clermont-Ferrand.

Blavier, ingénieur en chef des mines.

Baudesson, médecin-vétérinaire à Reims.

Boitel, curé-doyen de Montmirail.

Bonneville ✻, président du tribunal civil, à Versailles.

Boselli O. ✻, préfet du département du Loiret.

Bouquet, instituteur à Poix.

Bourgeois-Thiéry, ancien membre du Conseil général de la Marne, propriétaire à Suippes.

Bouvart, de Charleville.

Bresson (Jacques), négociant à Paris.

Briquet ✻, docteur médecin, agrégé honoraire de la Faculté de médecine, à Paris.

Brulé, ancien notaire, membre du Conseil général de la Marne, à Fismes.

Buvigner (A.), ingénieur des mines, président de la Société philomathique, à Verdun.

Canard, propriétaire à Jonchery-sur-Suippe.

Cap, pharmacien, membre de l'Académie impériale de médecine, à Paris.

Carl (l'abbé), directeur du collége de Juilly.

Catalan, professeur de mathématiques, à Paris.

Chaix-d'Est-Ange, O. ✻, avocat, ancien député, à Paris.

Chanlaire, professeur de rhétorique au Lycée d'Avignon.

Charpentier-Courtin ✻, membre du Conseil général de la Marne, président du Comice agricole de l'arrondissement de Reims.

Charpentier, instituteur, à Reims.

Chaubry ✻, baron de Troncenord, membre du Conseil général de la Marne, à Congy.

MM.

CHEVILLION, docteur-médecin, à Vitry-le-Francois.

CLÉMENT aîné, propriétaire à Fismes.

COLLARD-DESCHERRES, capitaine en retraite.

COMTE (Achille), professeur d'histoire naturelle à Paris.

CONTANT, notaire, membre de l'Académie impériale de Reims.

CROISSANT ✱, avocat général près la Cour impériale, à Paris.

DAGONET (Henri), médecin en chef de l'asile public d'aliénés de Stéphansfeld (Bas-Rhin).

DEBACQ aîné, ancien notaire, à Paris.

DE BRIÈRE, archéologue, à Paris.

DE CHALLEMAISON, à Paris.

Le comte DE CHEVIGNÉ ✱, ancien colonel de la Garde nationale de Reims, à Boursault.

DECORDE, conseiller à la Cour impériale, à Rouen.

DÉCOSTE, médecin-vétérinaire à Sézanne.

DELAFOND, professeur à l'école d'Alfort.

Le duc DE LA ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT (GAÉTAN), ancien député, président de la Société de la morale chrétienne, à Paris.

DE LA RUE (d'Avize), ancien inspecteur des forêts de la couronne, à Privas.

DELEAU, docteur en médecine, à Paris.

DE LINAS, membre de l'Académie d'Arras.

DEMILLY, médecin vétérinaire, à Reims.

DE MONTUREUX (A.), propriétaire, à Arracourt (Meurthe).

DÉRODÉ (Emile), avocat, président de l'Académie impériale de Reims.

DE SAINT-MARCEAUX, ancien maire de Reims et ancien membre du Conseil général de la Marne.

MM.

De Sauville ✻, ancien sous-préfet.

Des Étangs (Stanislas) botaniste à Troyes.

De Tillancourt, propriétaire à la Doulhe, près Vieux-Maisons (Aisne).

Devergie aîné, docteur en médecine, a Paris.

De Vroil (Jules), avocat, à Paris.

Didron ✻, secrétaire du Comité historique des arts et monuments, à Paris.

Dinet-Peuvrel, maire d'Avize, président du tribunal de commerce d'Epernay.

Disaut, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Briey.

D'Hombres-Firmas, géologue, à Alais.

Drouet (J.-B.), ancien professeur de l'Université, à Reims.

Egron, ancien imprimeur, propriétaire, à Saint-Germain-en-Laye.

Endrès, ingénieur des ponts et chaussées, à

Étienne-Gallois, homme de lettres, bibliothécaire-adjoint du Sénat, à Paris.

Faille, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à Douai.

Failly, ancien inspecteur des douanes, à Paris.

Férat, docteur en médecine, médecin principal à l'hôpital militaire de Bourbonne-les-Bains (Hte-Marne).

Fleury, O. ✻ (Henri), chef de la division du commerce extérieur au ministère de l'agriculture et du commerce, à Paris.

Fornerom ✻, proviseur du lycée Louis-le-Grand, à Paris.

Fossoyeux, inspecteur de l'instruction primaire, à Troyes.

MM.

L'abbé GALLOIS, curé desservant à Bussy-Lettrée.

GASC, chef d'institution, à Paris.

GASCHEAU, professeur à la Faculté des sciences, à Toulouse.

GASCHEAU jeune, propriétaire, à Oger.

GASTEBOIS, O. ✻, propriétaire à Lachy, ancien président du Comice agricole de la section de Sézanne.

GAUBERT ✻, chef de bataillon du génie à Hagueneau.

GEORGES, curé-desservant, à Trannes (Aube).

GÉRARDOT (A.-J.), cultivateur, à Potangis.

GÉRUZEZ ✻, secrétaire de la Faculté des lettres, à Paris.

GIBON ✻ (Alexandre), professeur de philosophie au lycée Napoléon, à Paris.

GIBON (Joseph), chef d'institution, à Paris.

GIRARDIN, professeur de chimie, à Rouen.

GIRAUD DE SAINT-FARGEAU, homme de lettres, à Paris.

HÉMART (Emile), juge de paix, à Montmort.

HAUDOS ✻, membre du Conseil général et du Conseil académique de la Marne, à Loisy-sur-Marne.

HAVARD, ancien notaire, à Paris.

HÉLIE (Faustin), Conseiller à la Cour de Cassation, à Paris.

HENRIOT fils, propriétaire, à Reims.

HERMANT, propriétaire et maire, à Sompuis.

HERPIN, chimiste, à Paris.

HIVER, ancien magistrat, à Orléans.

JOLLY ✻, docteur médecin, membre de l'Académie impériale de médecine, à Paris.

JOLLY (Jules), procureur impérial à Vitry-le-François.

LACATTE-JOLTROIS, propriétaire, à Reims.

LAMAIRESSE (Jules), propriétaire à St-Martin-sur-le-Pré.

MM.

LAMAIRESSE (Eugène), ingénieur hydraulique du département de l'Ain, à Bourg.

LAPOULLE, notaire, membre du Conseil général de la Marne, à Witry-lez-Reims.

LASSAIGNE, professeur de physique, de chimie et de pharmacie, à l'École vétérinaire d'Alfort.

LE BRUN, juge de paix, à Avize.

LÉGER, docteur en médecine, à Paris.

LEROUX ✱, pharmacien, à Vitry-le-François.

LEROY-MABILLE, propriétaire, à Boulogne-sur-Mer.

LOUIS-PERRIER, avocat, adjoint au maire, à Epernay.

MACQUART, naturaliste, à Lille.

MAIRE, horticulteur, à Paris.

MAILLET, ancien avoué, à Reims.

MALDAN, docteur en médecine, à Reims.

MARTIN, docteur en médecine, à Lyon.

MASSON, ancien sous-préfet, à Lectoure (Gers).

MATERNE, censeur au lycée Saint-Louis, à Paris.

MATHIEU, docteur médecin, à Vitry-en-Perthois.

MAURY, négociant, à Villefranche (Haute-Garonne).

Le comte de MELLET, naturaliste, à Chaltrait.

MENCHE (Charles), ancien secrétaire général de la préfecture du Rhône, sous-préfet.

MERGAUT, docteur en médecine, à Mirecourt.

MILLON (Eugène), docteur en médecine, pharmacien principal à l'hôpital militaire d'Alger.

MOET DE LA FORTE MAISON, archéologue, à Rennes.

MOREAU DE JONNÈS, O. ✱, correspondant de l'Académie des sciences, chef du bureau de la statistique générale de la France au ministère de l'agriculture et du commerce, à Paris.

MM.

NANCEY aîné, juge au tribunal civil, à Troyes.

NANCEY jeune, avocat, à Melun.

Mme Eugénie NIBOYET, secrétaire général du comité de bienfaisance de la Société de la morale chrétienne, à Paris.

NICOT, ancien recteur de l'Académie de Nîmes.

NITOT, membre du Conseil général et du Conseil académique de la Marne, maire, à Ay.

NOEL, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Angoulême.

OUDART, négociant, à Gênes.

PAGESY DE BOURDELIAC, ✻, lieutenant-colonel d'état-major en retraite, ancien chef de bureau au ministère de la guerre, à Montpellier.

PARIS ✻ (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, à Paris.

PATIN, docteur en médecine, à Troyes.

PEIN (Louis), avoué à Verdun.

PERRIER (Charles), négociant, à Épernay.

PERRIER-JOUET, maire d'Épernay.

PERROT, ancien principal du collége, à Phalsbourg.

PHILLIPPE, docteur en médecine, membre de l'Académie impériale de Reims.

POISSON, ancien sous-préfet, à Paris.

PONSARD, membre du Conseil général, à Omey.

RAISON, ancien professeur de littérature latine à la Faculté des lettres, à Dijon.

REMY, docteur en médecine, à Châtillon-sur-Marne.

REMY père, instituteur et botaniste, à Livry.

REMY (Jules), botaniste, à Paris.

MM.

RENARD, ancien propriétaire des marais de Saint-Gond.

RICHON, officier de santé, à Saint-Amand.

ROBELIN, juge, à Charolles.

ROUSSEAU, docteur en médecine, à Épernay.

RUINART DE BRIMONT (Henri) propriétaire à Brimont.

SALLERON ✱, chirurgien-major de première classe, à Alger.

SÉGALAS O. ✱, docteur médecin, membre de l'Académie impériale de médecine, et de la Commission départementale et municipale de la Seine, à Paris.

SEURRE, docteur en médecine, à Suippes.

SIMONNET, conducteur des ponts et chaussées, à Reims.

SIRET, pharmacien, à Provins.

TARBÉ (Prosper), ancien magistrat, à Paris.

TARIN, ancien juge de paix, propriétaire, à Montépreux.

TESTU (Léon), principal du Collége, à Montargis.

THIÉBAUT, ancien imprimeur-libraire, à Vitry.

THURIOT DE LA ROSIÈRE, ancien représentant de la Marne, à Paris.

TIRLET, ancien représentant de la Marne, à Paris.

TISSOT, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, à Dijon.

TROCHU, membre du Conseil général d'agriculture, propriétaire, à Lyon.

VALENTIN, docteur en médecine, à Vitry-le-François.

VALLOT, docteur en médecine, naturaliste, à Dijon.

VAUTRIN-DELAMOTTE, propriétaire, à Ay.

VIDAL, pasteur protestant, à Bergerac (Dordogne).

VILLERVAL DE SÉRICOURT, propriétaire, à Séricourt (Pas-de-Calais).

MM.

VINCENT, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien professeur de mathématiques spéciales, à Paris.

WARMÉE, docteur en médecine, à Beauvais.

WIBRATTE, homme de lettres, à Paris.

WILLIAME, propriétaire, membre du Conseil général de la Marne et juge de paix, à Ambrières.
